vallourec

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013

Incluant le rapport financier annuel

Sommaire

Profil 2
Chiffres clés 2013 4

1
Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes 7

1.1 Responsable du Document de référence 8
1.2 Attestation du responsable du Document de référence 8
1.3 Responsables du contrôle des comptes 9
1.4 Responsable juridique du Groupe 10
1.5 Responsable de la communication de l'information financière 10

2
Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital 11

2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec 12
2.2 Informations de caractère général concernant le capital 13
2.3 Répartition du capital et des droits de vote 21
2.4 Marché des titres de la société Vallourec 24
2.5 Politique de versement des dividendes 27
2.6 Politique de communication financière 27

3
Informations concernant l'activité du groupe Vallourec 31

3.1 Présentation de Vallourec et de son Groupe 32
3.2 Politique d'investissements 57
3.3 Recherche et Développement – Propriété industrielle 59

4
Informations sociales, environnementales et sociétales 63

4.1 Informations sociales 64
4.2 Informations environnementales 80
4.3 Informations sociétales 89
Annexes 91

5
Facteurs de risques 101

5.1 Principaux risques 102
5.2 Gestion des risques 112
5.3 Politique en matière d'assurances 113

6
Patrimoine, situation financière, résultats 115

6.1 Comptes consolidés 116
6.2 Comptes sociaux de la société Vallourec 194

7
Gouvernement d'entreprise 209

7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance 210
7.2 Rémunérations et avantages de toute nature 242
7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel 252
Annexes 269

8
Informations concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir 299

8.1 Pétrole et gaz 300
8.2 Énergie électrique 301
8.3 Autres applications 302
8.4 Matières premières 302
8.5 Devises 302
8.6 Tendances de marché et perspectives 2014 302

9
Informations complémentaires 303

9.1 Rapports du Directoire 304
9.2 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2013 315
9.3 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2013 322
9.4 Résultats financiers des cinq derniers exercices 323
9.5 Tables de concordance et informations incluses par référence 324
9.6 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers 329

Document de référence
incluant le rapport financier annuel
Exercice 2013

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2014 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais auprès de Vallourec (27, avenue du Général Leclerc à Boulogne-Billancourt (92100), sur son site internet (http://www.vallourec.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (http://www.amf-france.org).

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et les rubriques correspondantes du présent Document de référence figure en page 324.

Profil

Leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés de l'énergie (Pétrole et gaz, énergie électrique), Vallourec apporte également son expertise au secteur de l'industrie.

➜ PÉTROLE ET GAZ

Tubes, connexions et solutions premium pour l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers :

- OCTG*: tubes et connexions pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz (casing, tubing, connexions premium VAM®, accessoires)
- Tiges de forage, outillage de fond de puits, connexions premium VAM® et accessoires pour colonnes de forage
- Tubes de conduites et accessoires pour le transport des hydrocarbures offshore et onshore
- Tubes soudés en super duplex pour ombilicaux
- Tubes et raccords pour les unités de transformation d'hydrocarbures
- Vallourec Global Solutions : offre de produits et services (conception de puits, formation, chaîne logistique, service sur site, réparation…)
- Solutions de soudage et services pour des projets offshore et onshore

VAM® est une marque enregistrée du groupe Vallourec.
** Oil Country Tubular Goods.*

➜ ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Toute la gamme de tubes nécessaires à la construction des centrales électriques nucléaires et conventionnelles :

- Tubes sans soudure pour chaudières
- Tubes sans soudure pour centrales nucléaires
- Tubes soudés pour échangeurs de chaleur

➜ INDUSTRIE

Profils creux, tubes et ébauches creuses pour les industries :

- de la mécanique : grue, vérins hydrauliques, machines agricoles, pièces de mécanique OCTG*…
- de l'automobile : véhicules légers et lourds
- de la construction : ponts, stades, terminaux d'aéroports, halls d'exposition, structures de plateformes offshore…

** Oil Country Tubular Goods.*

➜ PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

Janvier 2013

Le principal **contrat-cadre de Vallourec avec la compagnie pétrolière nationale brésilienne Petrobras** pour la fourniture de produits OCTG premium est renouvelé pour une période de 5 ans.

Février 2013

La **nouvelle usine de finition de Vallourec à Dammam, en Arabie Saoudite**, dédiée au traitement thermique et au filetage de l'ensemble de la gamme des connexions premium VAM® est qualifiée pour fournir Saudi Aramco, la compagnie pétrolière nationale.

Mai 2013

Vallourec adopte une **marque unique** et une **nouvelle identité visuelle** pour renforcer son leadership mondial et accompagner sa stratégie de croissance.

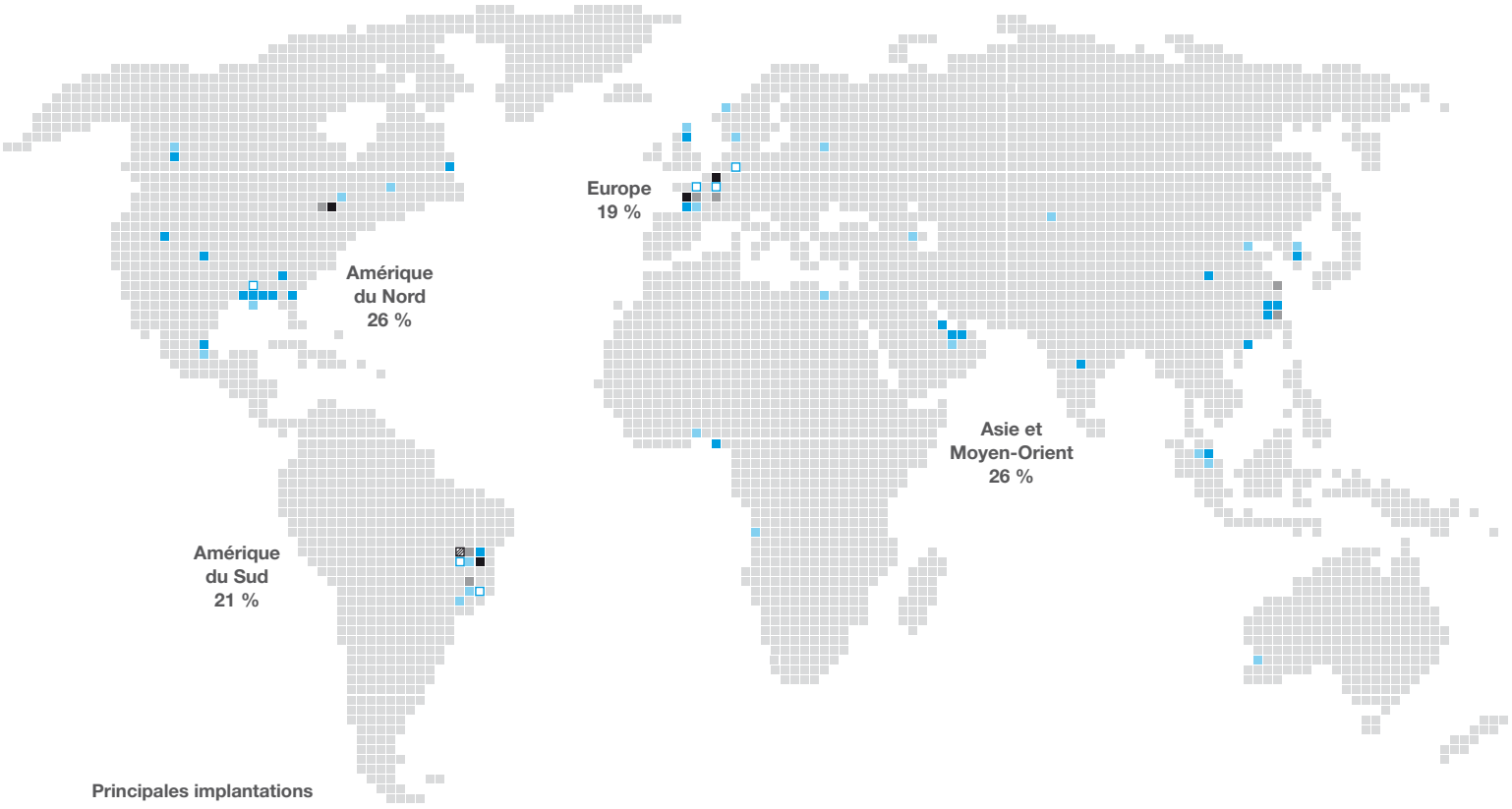

Principales implantations de Vallourec

Unités de finition · Tuberies · Bureaux de vente et services · Aciéries · Forêt et mine · Centres de R&D

% Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

➜ ENGAGEMENT

La Charte d'éthique de Vallourec, déployée dans l'ensemble de l'entreprise, illustre sa volonté de s'engager auprès de ses parties prenantes, de ses clients et de ses collaborateurs dans un respect mutuel. Le Groupe inscrit ses activités dans une démarche de développement durable en proposant des solutions qui permettent une exploitation responsable des ressources et en améliorant sa propre efficacité énergétique.

➜ PRÉSENCE INTERNATIONALE

Avec plus de 24 000 collaborateurs, un chiffre d'affaires de 5,6 milliards d'euros en 2013, dont 81 % réalisés hors Europe, des unités de production intégrées dans plus de 20 pays, Vallourec mène une stratégie ambitieuse de développement local avec de nouvelles implantations au Brésil, aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Chine qui lui permettent d'apporter des solutions au plus près de ses clients et d'améliorer sa compétitivité. Vallourec s'appuie sur ses six centres de R&D dans le monde et plus de 500 chercheurs pour maintenir son leadership technologique et répondre aux nouvelles exigences de ses clients.

Juillet 2013

Vallourec renforce ses capacités de R&D en inaugurant à Rio de Janeiro un **nouveau centre de recherche dédié au forage en milieu pré-salifère.**

Octobre 2013

La **nouvelle usine du Groupe Vallourec en Chine**, spécialisée dans la fabrication de tubes pour centrales nucléaires, produit ses premiers tubes.

Décembre 2013

Vallourec finalise son plan d'actionnariat salarié « Value 13 ». Près de 15 000 salariés, représentant 68 % des effectifs éligibles, ont souscrit à cette **sixième opération mondiale d'actionnariat salarié**. Au 31 décembre 2013, les actionnaires salariés représentaient 7,37 % du capital social.

Chiffres clés 2013

Production expédiée
2 159 kt

Chiffre d'affaires
5 578 M€

RBE
920 M€

Collaborateurs
24 053

PRODUCTION EXPÉDIÉE

(en kt)

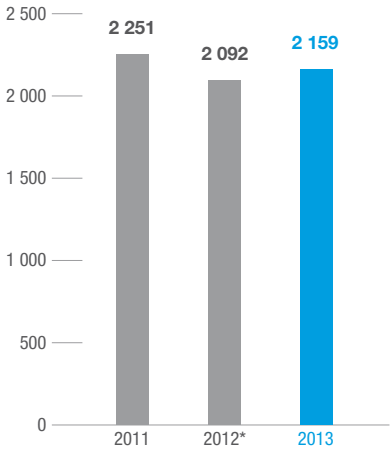

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en M€)

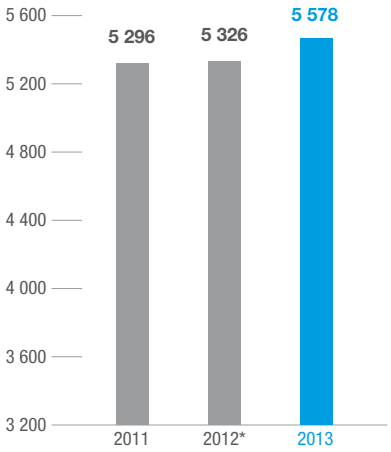

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2013

(en M€)

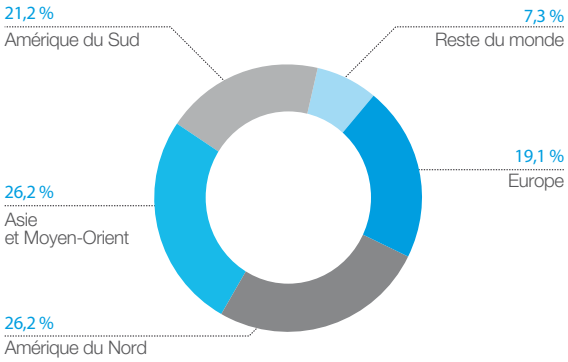

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ EN 2013

(en M€)

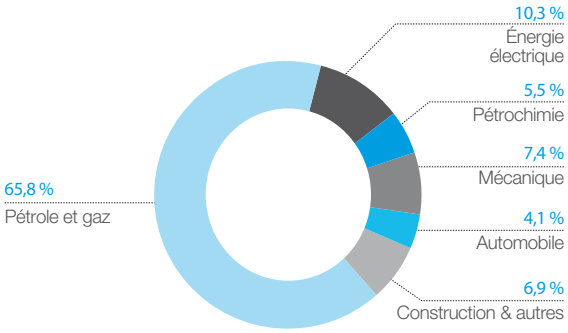

** Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi (norme IAS 19 révisée).*

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(en M€)

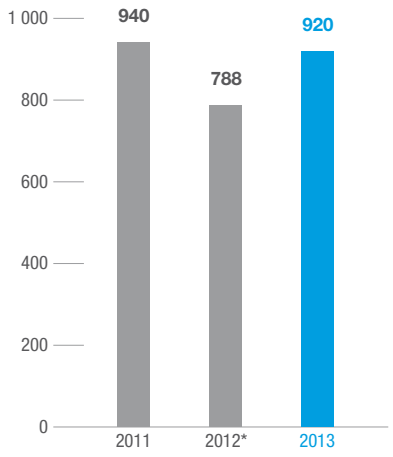

MARGE BRUTE D'EXPLOITATION

(en %)

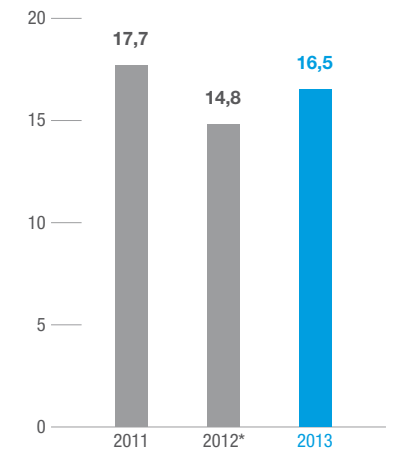

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en M€)

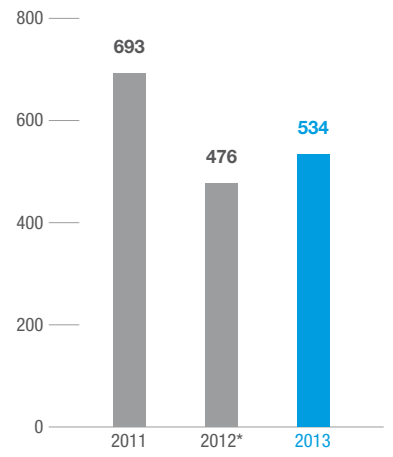

RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE

(en M€)

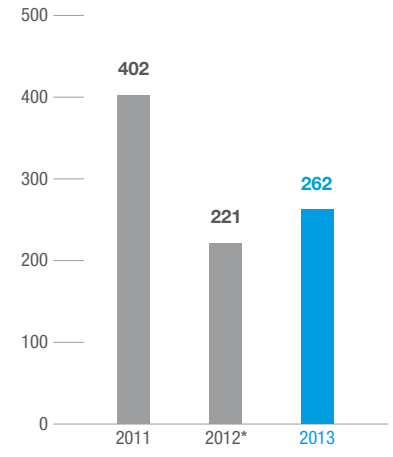

RÉSULTAT NET PAR ACTION

(en €)

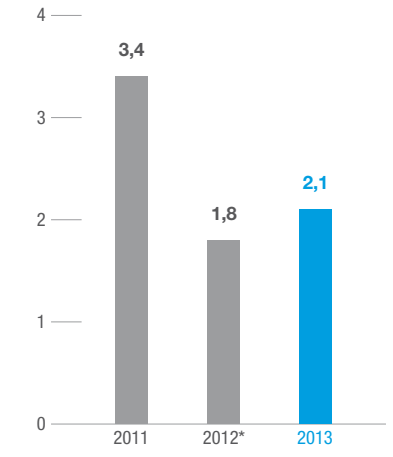

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

(en M€)

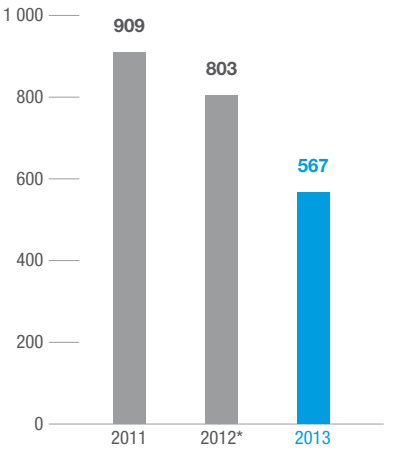

INVESTISSEMENTS FINANCIERS

(en M€)

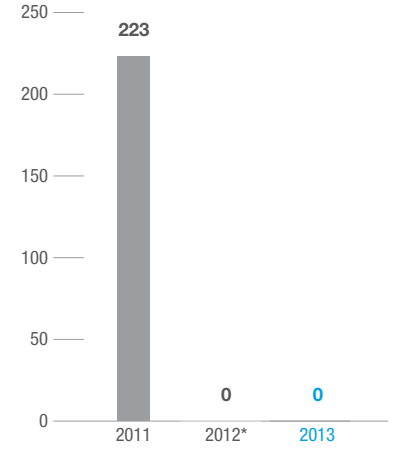

ENDETTEMENT NET

(en M€)

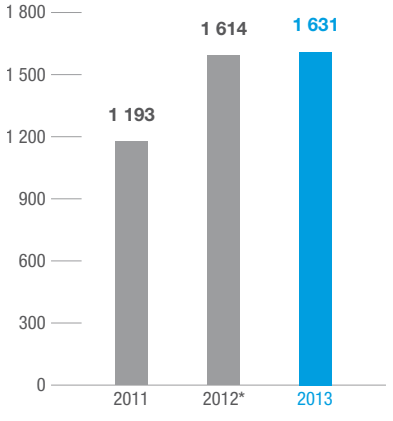

CAPITAUX PROPRES

(en M€)

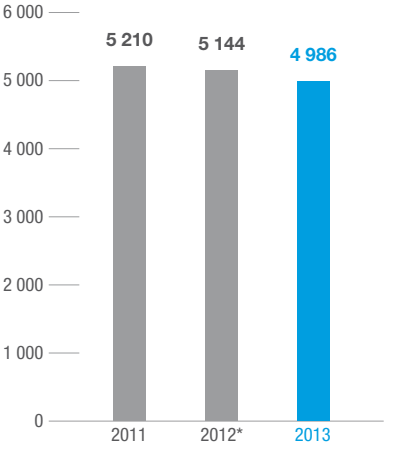

** Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi (norme IAS 19 révisée).*

1

Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1 Responsable du Document de référence 8

1.2 Attestation du responsable du Document de référence 8

1.3 Responsables du contrôle des comptes 9

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires 9

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants 9

1.4 Responsable juridique du Groupe 10

1.5 Responsable de la communication de l'information financière 10

1.1 Responsable du Document de référence

Monsieur Philippe Crouzet

Président du Directoire de Vallourec (ci-après « Vallourec » ou la « Société »)

1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont reflétées dans la table de concordance figurant pages 304 et 328 du présent Document de référence (sections 9.1.1 et 9.5.3), présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, présentés dans le Document de référence 2011 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D. 12-0343 le 13 avril 2012, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 260 qui ne comporte aucune observation.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, présentés dans le Document de référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D. 13-0419 le 24 avril 2013, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 276 qui ne comporte aucune observation.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentés dans le présent Document de référence 2013, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 316 qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A-4 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode relatif à l'application depuis le 1er janvier 2013 de la norme IAS 19 révisée – Avantages du personnel ».

Boulogne-Billancourt, le 14 avril 2014

Le Président du Directoire

Philippe Crouzet

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Société KPMG S.A.

représentée par :

Mme Catherine Porta

1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Date de début du premier mandat : 1er juin 2006
Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Société Deloitte & Associés

représentée par :

M. Jean-Marc Lumet

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de début du premier mandat : 1er juin 2006
Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

KPMG AUDIT IS

Suppléant de KPMG S.A.

3, Cours du Triangle – Immeuble « Le Palatin »
92939 Paris-La Défense Cedex

Date de début du premier mandat : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a nommé, en remplacement de la société SCP Jean-Claude André & Autres, KPMG AUDIT IS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société KPMG S.A., pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Société BEAS

Suppléant de Deloitte & Associés

7/9, villa Houssaye
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de début du premier mandat : 11 juin 2002

Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société BEAS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Deloitte & Associés, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.4 Responsable juridique du Groupe

Mme Stéphanie Fougou

Directrice Juridique Groupe

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc
92660 Boulogne-Billancourt Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 49 09 37 22

Fax : +33 (0)1 49 09 37 30

E-mail : stephanie.fougou@vallourec.com

1.5 Responsable de la communication de l'information financière

M. Étienne Bertrand

Directeur des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc
92660 Boulogne-Billancourt Cedex — France

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 58

Fax : +33 (0)1 49 09 36 94

E-mail : etienne.bertrand@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

2

Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital

2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec 12

2.1.1 Dénomination et siège social 12
2.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce 12
2.1.3 Date de constitution et durée 12
2.1.4 Objet social (article 3 des statuts) 12
2.1.5 Consultation des documents juridiques 12
2.1.6 Exercice social 12
2.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts) 13
2.1.8 Assemblées générales (article 12 des statuts) 13
2.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts) 13

2.2 Informations de caractère général concernant le capital 13

2.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux 13
2.2.2 Capital social 14
2.2.3 Capital autorisé mais non émis 14
2.2.4 Rachat d'actions 16
2.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années 18
2.2.6 Titres non représentatifs du capital 19

2.3 Répartition du capital et des droits de vote 21

2.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices 21
2.3.2 Autres personnes exerçant un contrôle sur la société Vallourec 22
2.3.3 Organigramme du groupe Vallourec au 31 décembre 2013 23

2.4 Marché des titres de la société Vallourec 24

2.4.1 Place de cotation 24
2.4.2 Autres marchés éventuels 24
2.4.3 Volumes traités et évolution des cours 25
2.4.4 Nantissement d'actions de l'émetteur 26

2.5 Politique de versement des dividendes 27

2.6 Politique de communication financière 27

2.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires 28
2.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers 28
2.6.3 Relations avec les actionnaires individuels 28
2.6.4 Contact relations investisseurs et communication financière 29
2.6.5 Calendrier financier 2014 (indicatif) 29

2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec

2.1.1 Dénomination et siège social

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc

92100 Boulogne-Billancourt (France)

Tél. : +33 0(1) 49 09 35 00

2.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce

Vallourec est une société anonyme de droit français ayant opté le 14 juin 1994 pour la formule de gouvernance avec Directoire et Conseil de Surveillance. Elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre (Hauts-de-Seine) sous le numéro 552 142 200 et classée sous le code APE 7010Z.

2.1.3 Date de constitution et durée

Vallourec a été créée en 1899.

Elle expirera le 17 juin 2067, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

Vallourec a pour objet, en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation directe ou indirecte avec des tiers :

- toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparer et d'usiner, par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite, les métaux et toutes matières susceptibles de les remplacer dans toutes leurs utilisations ; et
- généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

2.1.6 Exercice social

L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

2.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

L'Assemblée Générale peut également décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, le choix entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions [(1)], conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2.1.8 Assemblées générales (article 12 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf dispositions légales contraires. Toutefois, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions (article 12 paragraphe 4 des statuts).

2.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2006 dans sa deuxième résolution a complété l'article 8 des statuts afin de fixer une obligation supplémentaire d'information dans le cas de franchissements de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

Il en résulte que :

« Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par l'article L. 233-7-I et II du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, seule ou de concert, un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social doit, dans un délai de cinq (5) jours de Bourse à compter du franchissement dudit seuil, informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de la Société.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation en capital devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa. »

Les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation légale de déclaration de franchissement de seuils prévue par le Code de commerce s'appliquent également en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement des seuils mentionnés ci-dessus, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société.

Par ailleurs, la Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

2.2 Informations de caractère général concernant le capital

2.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, dans les conditions fixées par la loi, augmenter ou réduire le capital social ou déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Toutefois, dans le cadre de l'organisation interne de la Société (article 9 paragraphe 3 des statuts), le Directoire ne peut réaliser, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les opérations suivantes :

- toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves autorisées par l'Assemblée Générale ;
- toute autre émission de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale.

Les actions sont librement négociables et cessibles conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

(1) Cette faculté a été introduite par l'Assemblée Générale du 14 juin 1994.

2.2.2 Capital social

Au 1er janvier 2013, date d'ouverture de l'exercice 2013, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 249 892 712 euros, divisé en 124 946 356 actions de 2 euros de nominal chacune.

Le 25 juin 2013, le Directoire a constaté, en vertu de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013, la réalisation définitive d'une augmentation de capital par émission de 1 338 791 actions nouvelles (soit 1,07 % du capital social à cette date) au prix unitaire de 36,69 euros en paiement du dividende 2012 de 0,69 euro par action. L'émission desdites actions nouvelles s'est traduite par une augmentation du capital social d'un montant nominal de 2 677 582 euros, ayant pour effet de porter au 25 juin 2013 le capital social de Vallourec de 249 892 712 euros à 252 570 294 euros, divisé en 126 285 147 actions de 2 euros de nominal chacune.

À l'issue de la période de centralisation des souscriptions à l'offre internationale d'actionnariat salarié « Value 13 » (voir *infra* chapitre 7), le Directoire, réuni le 10 décembre 2013, a, dans le cadre des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013, constaté la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 1 961 684 euros, 1 429 760 euros et 357 462 euros, soit un montant nominal cumulé de 3 748 906 euros, par l'émission de respectivement 980 842, 714 880 et 178 731 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 1 874 453 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 34,78 euros dans le cadre de la formule classique et 36,95 euros dans le cadre de la formule à effet de levier. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 252 570 294 euros à 256 319 200 euros. Au 31 décembre 2013, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait donc à 256 319 200 euros, et était divisé en 128 159 600 actions de 2 euros de nominal chacune.

2.2.3 Capital autorisé mais non émis

2.2.3.1 Autorisations financières en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2013

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

	Plafonds nominaux maximum d'augmentation de capital *(en € ou en pourcentage du capital social)*	**Montants nominaux maximum des titres de créance** *(en €)*	**Date de l'AG ayant autorisé l'opération**	**Durée de l'autorisation**	**Expiration**
AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentations de capital avec DPS (7e résolution)	99,950 millions	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentation du montant de l'émission initiale avec DPS (11e résolution)	15 % de l'émission initiale [a] [b]	15 % de l'émission initiale [a] [b]	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (15e résolution)	75 millions [a]	NA	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
AUGMENTATIONS DE CAPITAL SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentations de capital sans DPS par voie d'offre(s) au public (8e résolution)	24,980 millions [a]	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentations de capital sans DPS par voie de placement(s) privé(s) (9e résolution)	24,980 millions [a] [c]	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en application des 8e et 9e résolutions, à un prix librement fixé par l'Assemblée Générale (10e résolution)	10 % par an dans la limite de 24,980 millions sur 26 mois [a] [b] [c]	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentation du montant de l'émission initiale sans DPS (11e résolution)	15 % de l'émission initiale [a] [b] [c]	15 % de l'émission initiale [b]	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentations de capital sans DPS en rémunération d'apports en nature hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (12e résolution)	10 % [a] [c]	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015

	Plafonds nominaux maximum d'augmentation de capital *(en € ou en pourcentage du capital social)*	Montants nominaux maximum des titres de créance *(en €)*	Date de l'AG ayant autorisé l'opération	Durée de l'autorisation	Expiration
Augmentations de capital sans DPS en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société (13e résolution)	24,980 millions [(a) (c)]	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en conséquence de l'émission par les Filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (14e résolution)	24,980 millions [(a) (c)]	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ					
Augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (17e résolution)	6,6 millions [(a) (e)]	NA	30 mai 2013	18 mois	30 novembre 2014
Augmentation de capital réservée aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés hors de France du groupe Vallourec dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (18e résolution)	6,6 millions [(a) (e)]	NA	30 mai 2013	18 mois	30 novembre 2014
Augmentation de capital réservée à des établissements de crédit ou toutes entités ayant vocation à détenir, souscrire ou céder des actions dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (19e résolution)	6,6 millions [(a) (e)]	NA	30 mai 2013	18 mois	30 novembre 2014
Attribution gratuite d'actions réalisée dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié à titre de substitution de l'abondement servi aux salariés français (20e résolution)	0,2 % du capital social [(a)]	NA	30 mai 2013	18 mois	30 novembre 2014
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE					
Options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (14e résolution)	3 % du capital social [(a)]	NA	31 mai 2012	38 mois	31 juillet 2015
Attributions d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (19e résolution)	2,5 % du capital social [(a) (d)]	NA	31 mai 2012	38 mois	31 juillet 2015

(a) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 99,950 millions d'euros.

(b) Ce pourcentage est limité par le plafond de l'autorisation en exécution de laquelle l'émission initiale a été réalisée.

(c) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 24,980 millions d'euros.

(d) Ce pourcentage s'impute sur le plafond de 3 % du capital social prévu pour les options de souscription ou d'achat d'actions.

(e) Le montant cumulé des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié ne peut excéder 6,6 millions d'euros.

2.2.3.2 Utilisation des autorisations financières d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital au 31 décembre 2013

Offre d'actionnariat salarié (dix-septième à vingtième résolutions de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013)

Dans le cadre des autorisations relatives aux offres d'actionnariat salarié, le Directoire a, après avoir recueilli l'accord du Conseil de Surveillance, reconduit en 2013, pour la sixième année consécutive, un plan international d'actionnariat salarié (pour un descriptif de ce plan, voir *infra* section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), dénommé « Value 13 ». Faisant usage des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013, il a ainsi constaté, dans sa séance du 10 décembre 2013, la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 1 961 684 euros, 1 429 760 euros et 357 462 euros, soit un montant nominal cumulé de 3 748 906 euros, représentant 1,48 % du capital social à cette date, par l'émission de respectivement 980 842, 714 880 et 178 731 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 1 874 453 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 34,78 euros dans le cadre de la formule classique et 36,95 euros dans le cadre de la formule à effet de levier. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 252 570 294 euros à 256 319 200 euros.

À titre de substitution de l'abondement consenti aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises du groupe Vallourec et des sociétés du Groupe dont le siège social est situé en Allemagne, au Brésil, au Mexique, aux Émirats Arabes Unis et au Royaume-Uni et participant à « Value 13 », le Directoire, faisant usage de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, a concomitamment mis en place dans le cadre de l'offre « Value 13 » un plan d'attribution gratuite d'actions existantes, portant sur un nombre maximum de 4 028 actions, soit 0,003 % du capital social à cette date, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du groupe Vallourec dont le siège social est situé au Canada et aux États-Unis (hors les salariés de VAM USA LLC), qui ont participé à une formule actions + SAR dans le cadre de l'offre « Value 13 ».

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 7.3.1.2.2 « Attribution gratuite d'actions ».

Actions de performance (dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 31 mai 2012)

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution relative aux actions de performance adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, le Directoire a décidé, en accord avec le Conseil de Surveillance, le 29 mars 2013 :

- l'attribution sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 130 464 actions de performance [(1)], soit 0,10 % du capital social au 31 décembre 2013, à raison d'un maximum de six actions par bénéficiaire, au profit de 21 744 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas et en Russie (à l'exclusion des membres du Directoire) ;
- l'attribution sous conditions de présence et de performance, d'un nombre de 295 225 actions de performance [(2)], soit 0,23 % du capital social au 31 décembre 2013, au bénéfice de 1 644 cadres et des trois membres du Directoire.

Les modalités de ces plans sont exposées à la section 7.3.1.2.1 « Attribution d'actions de performance ».

Options de souscription ou d'achat d'actions (quatorzième résolution de l'Assemblée Générale du 31 mai 2012)

Dans le cadre de la quatorzième résolution relative aux options de souscription ou d'achat d'actions adoptée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012, le Directoire a mis en place le 2 septembre 2013, en accord avec le Conseil de Surveillance, un plan d'options de souscription d'actions, sous conditions de présence et de performance, portant sur l'attribution d'un nombre maximum de 602 465 options [(3)], soit 0,47 % du capital social au 31 décembre 2013, au bénéfice de 403 cadres et des trois membres du Directoire.

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 7.3.1.1 « Options d'achat et/ou de souscription d'actions ».

2.2.3.3 Dilution potentielle au 31 décembre 2013

Vallourec n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Les plans d'attribution d'actions de performance (voir *infra* paragraphe 7.3.1.2.1) et d'attribution gratuite d'actions (voir *infra* paragraphe 7.3.1.2.2) sont couverts par des actions existantes de sorte qu'il n'en résulte aucun effet dilutif.

Seuls les plans d'attribution d'options de souscription d'actions (voir *infra* paragraphe 7.3.1.1) pourraient, si les options venaient à être exercées, emporter une dilution des actionnaires. Sur la base du nombre d'options actuellement en circulation, déduction faite de celles qui ont été annulées ou sont devenues caduques, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2013, à 2,42 %.

2.2.4 Rachat d'actions

2.2.4.1 Informations sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2013

Rachat d'actions (hors contrat de liquidité)

Au 1er janvier 2013, Vallourec détenait 1 042 277 actions Vallourec, d'une valeur nominale de 2 euros, soit 0,83 % de son capital social, à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de performance.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013, Vallourec a transféré 222 551 actions dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

(1) Ce nombre correspond au coefficient de performance le plus élevé.

(2) Soit 371 389 actions de performance sur la base du coefficient de performance le plus élevé de 1,25 ou 1,33, selon le cas.

(3) Sur la base du coefficient de performance le plus élevé de 1.

Les flux bruts cumulés des achats et des cessions/transferts (hors contrat de liquidité) du 1er janvier au 31 décembre 2013 ont été les suivants :

	Achats	Transferts/Cessions
Nombres de titres	0	222 551
Cours/Prix moyen unitaire en euros	0	43,34
MONTANT CUMULÉ EN EUROS	**0**	**9 646 397**

Auto-détention (hors contrat de liquidité) au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, Vallourec détenait 819 742 actions Vallourec, soit 0,64 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance. La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2013 s'élevait à 34 418 645 euros, dont 1 639 484 euros de valeur nominale, et la valeur de marché à la même date à 32 461 783 euros.

Contrat de liquidité

Avec effet au 2 juillet 2012, et pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, Vallourec a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

En 2013, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 2 632 759 actions, soit 2,05 % du capital social au 31 décembre 2013, pour un montant total de 107 651 908 euros et à un cours moyen pondéré de 40,89 euros par action et les ventes cumulées ont porté sur 2 157 759 actions, soit 1,68 % du capital social au 31 décembre 2013, pour un montant total de 87 120 049 euros et à un cours moyen pondéré de 40,38 euros par action.

En 2013, la plus-value dégagée au titre de ce contrat de liquidité s'est élevée à 177 786 euros.

Au 31 décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 475 000 titres ;
- 5 344 924 euros.

La commission de gestion de ce contrat de liquidité a engendré, en 2013, 100 000 euros (HT) de frais.

Autocontrôle

Néant.

Positions ouvertes sur produits dérivés au 31 décembre 2013

Néant.

2.2.4.2 Descriptif du programme de rachat d'actions 2014-2015, soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014 (14e résolution)

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Vallourec de ses propres actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée le 28 mai 2014.

Répartition par objectifs des actions Vallourec détenues par la Société au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014, Vallourec détient 652 291 actions Vallourec, soit 0,51 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

Par ailleurs, à la même date, 522 500 actions figurent au solde du contrat de liquidité conclu avec Rothschild & Cie Banque, soit 0,41 % du capital social.

Objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014

Conformément aux dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014 sont les suivants :

1. la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
2. l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
3. l'attribution gratuite d'actions ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
4. toute allocation d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables ;
5. l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des Marchés Financiers, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;

6. la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
7. la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
8. l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité, lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

Modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2014

Le tableau ci-dessous présente la part maximum du capital, le nombre maximum et les caractéristiques des titres que la Société pourrait acquérir dans le cadre de son programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014 ainsi que le prix unitaire maximum d'achat :

Caractéristiques des titres	Part maximum du capital [(a)]	Nombre maximum de titres [(b)]	Prix unitaire maximum d'achat *(par action)*
Actions ordinaires	10 %	12 815 960	60 euros

(a) Il est précisé que ce pourcentage s'applique à un capital qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 et qu'en toute hypothèse, le nombre d'actions que la Société détiendra, à quelque moment que ce soit, ne pourra pas dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

(b) Ce nombre correspond au nombre théorique d'actions ordinaires que la Société pourrait acquérir, calculé sur la base du capital social au 31 mars 2014, soit 256 319 200 euros, divisé en 128 159 600 actions. Compte tenu du nombre d'actions ordinaires détenues par Vallourec à cette même date (soit 1 174 791 actions), Vallourec pourrait acquérir 11 641 169 de ses propres actions.

Durée du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2014

L'autorisation consentie au Directoire pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2014, soit jusqu'au 28 novembre 2015, sous réserve de l'approbation du programme par l'Assemblée Générale Ordinaire.

2.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date des opérations	Exercice d'options de souscription	Nombre d'actions souscrites en numéraire	Nombre total d'actions après opération	Montant nominal d'augmentation de capital *(en €)*	Prime d'émission *(en €)*	Montant du capital social après opération *(en €)*
07/07/2009	-	2 783 484	56 572 200	11 133 936	195 623 256	226 288 800
17/12/2009	-	708 589	57 280 789	2 834 356	62 171 599	229 123 156
02/07/2010	-	993 445	58 274 234	3 973 780	126 018 498	233 096 936
09/07/2010 [(a)]	-	-	116 548 468	-	-	233 096 936
03/12/2010	-	1 395 614	117 944 082	2 791 228	82 536 612	235 888 164
07/07/2011	-	1 140 338	119 084 420	2 280 676	84 293 785	238 168 840
15/12/2011	-	2 349 989	121 434 409	4 699 978	79 664 627	242 868 818
27/06/2012	-	192 112	121 626 521	384 224	5 590 459	243 253 042
06/12/2012	-	3 319 835	124 946 356	6 639 670	78 978 875	249 892 712
25/06/2013	-	1 338 791	126 285 147	2 677 582	46 442 660	252 570 294
10/12/2013	-	1 874 453	128 159 600	3 748 906	65 474 830	256 319 200

(a) Division par deux du nominal des actions qui a ainsi été ramené de 4 à 2 euros et multiplication corrélative par deux du nombre d'actions.

2.2.6 Titres non représentatifs du capital

Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

L'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013 a consenti au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance (voir *supra* section 2.2.1), une délégation de compétence d'une durée de 26 mois pour émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société, telles que des obligations à bons de souscription d'obligations, et ce dans la limite d'un montant nominal de 1,5 milliard d'euros (seizième résolution). Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation depuis son adoption par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013.

Programme d'émission de billets de trésorerie

Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme d'émission de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Ce programme mis à jour le 26 juin 2013 présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	1 milliard d'euros
Durée	> 1 jour < 365 jours
Montant unitaire minimum	150 000 euros
Monnaie d'émission	Euros (€)
Établissement domiciliataire	Crédit Industriel et Commercial
Agents placeurs	Aurel BGC BNP Paribas BRED Crédit Agricole CIB CM – CIC Crédit du Nord GFI HSBC France HPC ING Natixis Newedge Société Générale CIB Viel Tradition CIB
Notation court-terme (Standard & Poor's)	A-2

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de billets de trésorerie et l'encours des émissions peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.vallourec.com) et de la Banque de France (www.banque-france.fr).

Emprunts obligataires

Vallourec a procédé avec succès au placement :

- le 7 décembre 2011, d'un emprunt obligataire d'un montant de 650 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 14 février 2017 (les « **Obligations Février 2017** »). Les Obligations Février 2017 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 4,25 %, payables à terme échu le 14 février de chaque année, et sont notées BBB+ par l'agence de notation Standard & Poor's ;
- le 30 juillet 2012, d'un emprunt obligataire d'un montant de 55 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 2 août 2027 (les « **Obligations Août 2027** »). Les Obligations Août 2027 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et portent intérêt au taux fixe annuel de 4,125 %, payables à terme échu le 2 août de chaque année ;
- le 31 juillet 2012, d'un emprunt obligataire d'un montant de 400 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 2 août 2019 (les « **Obligations Août 2019** »). Les Obligations Août 2019 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 3,25 %, payables à terme échu le 2 août de chaque année, et sont notées BBB+ par l'agence de notation Standard & Poor's.

Le nominal et les intérêts des Obligations Février 2017, des Obligations Août 2027 et des Obligations Août 2019 (les « Obligations ») constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de Vallourec, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées, présentes ou futures de Vallourec. Pendant toute la durée de maturité des Obligations, Vallourec s'est engagé à n'accorder aucune sûreté ou garantie (hypothèque, privilège, nantissement, sûreté réelle…) sur ses actifs, revenus ou droits, présents ou futurs, au profit de titulaires d'obligations, de bons ou de valeurs mobilières cotés ou négociés (ou susceptibles de l'être) sur un marché réglementé, un système multilatéral de négociation, un marché de gré à gré ou tout autre marché, sans que soient consentis le même rang ou les mêmes sûretés ou garanties aux Obligations.

Ces trois emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les Obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société ou de la réglementation fiscale.

Les prospectus relatifs à l'admission des Obligations Février 2017 et des Obligations Août 2019 sur le marché Euronext à Paris peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.vallourec.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Notation

Au 1er janvier 2013, date d'ouverture de l'exercice social 2013, la dette de Vallourec était notée par l'agence de notation financière Standard & Poor's BBB+/négative/A-2. Le 9 août 2013, cette agence a rétabli la notation BBB+ sous perspective stable. En conséquence, au 31 décembre 2013, la notation financière de la dette Vallourec est BBB+/stable/A-2.

2.3 Répartition du capital et des droits de vote

2.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Année 2011 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% des droits de vote théorique	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public	96 202 505	79,22 %	96 288 050	79,07 %	79,73 %
BPI [(a)]	8 427 464	6,94 %	8 427 464	6,92 %	6,98 %
Salariés du Groupe	6 036 218	4,97 %	6 297 689	5,17 %	5,21 %
Capital Research	5 736 382	4,72 %	5 736 382	4,71 %	4,75 %
Groupe Bolloré	2 046 475	1,69 %	2 046 475	1,68 %	1,69 %
Sumitomo Metal Industries	1 973 134	1,62 %	1 973 134	1,62 %	1,63 %
Auto-détention	1 012 231	0,83 %	1 012 231	0,83 %	0,00 %
TOTAL	**121 434 409**	**100,00 %**	**121 781 425**	**100,00 %**	**100,00 %**

(a) Conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Année 2012 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% des droits de vote théorique	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public	95 583 919	76,50 %	96 238 059	74,91 %	75,52 %
Salariés du Groupe	8 925 768	7,14 %	10 060 911	7,83 %	7,90 %
BPI [(a)]	8 871 078	7,10 %	8 871 078	6,90 %	6,96 %
Capital Research [(b)]	6 503 705	5,21 %	6 503 705	5,06 %	5,10 %
Groupe Bolloré [(c)]	2 046 475	1,64 %	3 786 145	2,95 %	2,97 %
Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation [(d)]	1 973 134	1,58 %	1 973 134	1,54 %	1,55 %
Auto-détention [(e)]	1 042 277	0,83 %	1 042 277	0,81 %	0,00 %
TOTAL	**124 946 356**	**100,00 %**	**128 475 309**	**100,00 %**	**100,00 %**

(a) Conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

(b) Par courrier en date du 25 juillet 2012, Capital Research and Management Company a déclaré avoir franchi à la hausse, le 23 juillet 2012, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Vallourec et détenir 6 503 705 actions Vallourec représentant autant de droits de vote, soit 5,35 % du capital et 5,25 % des droits de vote (Décision et information AMF n° 212C0961 du 25 juillet 2012).

(c) Incluant les sociétés Compagnie de Cornouaille SAS et Bolloré SA (toutes deux contrôlées indirectement par M. Vincent Bolloré).

(d) En 2012, suite à l'acquisition de Sumitomo Metal Industries par Nippon Steel, la nouvelle entité a été dénommée Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

(e) L'auto-détention inclut les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque et les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Année 2013 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% des droits de vote théorique	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public [a]	106 305 548	82,94 %	108 468 169	82,93 %	83,77 %
Salariés du Groupe	9 441 826	7,37 %	9 910 381	7,58 %	7,65 %
EPIC BPI-Groupe [b]	9 144 350	7,14 %	9 144 350	6,99 %	7,06 %
Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation	1 973 134	1,54 %	1 973 134	1,51 %	1,52 %
Auto-détention [c]	1 294 742	1,01 %	1 294 742	0,99 %	0,00 %
TOTAL	**128 159 600**	**100,00 %**	**130 790 776**	**100,00 %**	**100,00 %**

(a) Par courrier reçu en date du 3 décembre 2013 par l'AMF, la société The Capital Group Companies, Inc. a déclaré avoir franchi à la baisse, le 29 novembre 2013, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Vallourec et détenir 6 157 216 actions Vallourec.

(b) Bpifrance Participation (ex- FSI), conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Par courrier reçu par l'AMF le 18 juillet 2013, la CDC a déclaré détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA, 9 144 350 actions, représentant 9 144 350 droits de vote.

(c) L'auto-détention inclut les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque et les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2013, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 83,95 %.

Accord conclu par Vallourec avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (précédemment Sumitomo Metal Industries [1])

Symbolisant leur coopération industrielle renforcée, Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) ont annoncé le 26 février 2009 qu'ils étaient convenus de prendre des participations dans leur capital respectif pour un montant d'environ 120 millions de dollars US, à compter du 31 décembre 2009 (ci-après « l'Accord »).

Les dispositions de l'Accord prévoient des conditions préférentielles de cession dont la caractéristique principale réside dans l'existence d'un droit de préemption réciproque au cas où l'un des deux partenaires émettrait le souhait de céder sa participation à un tiers. Elles peuvent être consultées sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers au lien suivant : http://inetbdif.amf-france.org/inetbdif/viewdoc/affiche.aspx?id=46519&txtsch

L'Accord est conclu pour une durée de sept ans qui pourra être prorogée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable.

Au 31 décembre 2013, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporationdétenait 1 973 134 actions Vallourec, soit une participation de 1,54 % dans le capital social de Vallourec ; réciproquement, Vallourec détenait 34 687 590 actions Sumitomo Metal Industries, soit une participation de 0,37 % dans le capital social de Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation.

2.3.2 Autres personnes exerçant un contrôle sur la société Vallourec

Néant.

(1) Depuis le 1er octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

2.3.3 Organigramme du groupe Vallourec au 31 décembre 2013

VALLOUREC

100,0 %

VALLOUREC TUBES

Tubes sans soudure

Upstream

- 100,0 % Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (2)
- 100,0 % Vallourec Tubes France (France) (2)
- 20,0 % Hüttenwerke Krupp Mannesmann (Allemagne) (2)

Pipe Project

- 100,0 % Serimax Groupe (France)
- 100,0 % Vallourec Fittings (France)
- 100,0 % Vallourec Tubes France (France) (2)
- 100,0 % Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (2)

Powergen

- 100,0 % Vallourec Tubes France (France) (2)
- 100,0 % Vallourec Changzhou Co., Ltd (Chine)
- 100,0 % Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (2)

Industry

- 100,0 % Vallourec Bearing Tubes (France)
- 100,0 % Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (2)
- 100,0 % Vallourec Tubes France (France) (2)

Brésil

- 100,0 % Vallourec Tubos do Brasil S.A. (Brésil)
  - 100,0 % Vallourec Florestal Ltda (Brésil)
  - 100,0 % Vallourec Mineração Ltda (Brésil)
  - 75,5 % Tubos Soldados Atlântico Ltda (Brésil)
  - 100,0 % Vallourec Uruguay (Uruguay)
  - 100,0 % Vallourec Transportes e Serviços Ltda (Brésil)
- 56,0 % (1) Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil)

OCTG / EAMEA

- 100,0 % Vallourec Oil and Gas France (France)
- 100,0 % Vallourec Oil & Gas UK (Royaume Uni)
- 100,0 % Vallourec Oil & Gas Nederland (Pays-Bas)
- 100,0 % (1) VAM Field Services Angola (Angola)
- 100,0 % (1) VAM Onne Nigeria Ltd (Nigéria)
- 100,0 % (1) Vallourec O & G Nigeria Ltd (Nigéria) *
- 100,0 % Vallourec Middle East FZE (Émirats Arabes Unis)
- 100,0 % (1) Saudi Seamless Pipes Factory Co. Ltd (Arabie Saoudite)
- 65,0 % (1) V & M Al Qahtani Tubes LLC (Arabie Saoudite)
- 100,0 % Vallourec Asia Pacific Pte Ltd (Singapour)
- 100,0 % Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd (Chine)
- 78,2 % (1) PT Citra Tubindo TBK (Indonésie)
- 51,0 % (1) VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments (Chine)
- 51,0 % VAM Far East (Singapour)
- 51,0 % VAM Field Services Beijing (Chine)
- 19,5 % (1) Tianda Oil Pipe Co., Ltd (Chine)

OCTG / Amérique du Nord

- 100,0 % (1) Vallourec Tube-Alloy, LLC (États-Unis)
- 100,0 % Vallourec Canada Inc. (Canada)
- 100,0 % Vallourec Oil & Gas Mexico, SA de CV (Mexico)
- 80,5 % (1) Vallourec Star, LP (États-Unis)
- 51,0 % (1) VAM USA LLC (États-Unis)

Drilling Products

- 100,0 % Vallourec Drilling Products France (France)
- 100,0 % (1) Vallourec Drilling Products Middle East FZE (Émirats Arabes Unis)
- 100,0 % (1) Vallourec Drilling Products USA, Inc. (États-Unis)
- 100,0 % (1) Vallourec Drilling Protools Oil Equipment Manufacturing LLC (Émirats Arabes Unis)

Tubes de spécialité

Nuclear Island Tubes

- 100,0 % Valinox Nucléaire (France)
- 100,0 % Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co., Ltd (Chine)

Heat Exchanger Tubes

- 95,0 % Vallourec Heat Exchanger Tubes (France)
- 100,0 % Vallourec Heat Exchanger Tubes, Inc. (États-Unis)
- 100,0 % Vallourec Heat Exchanger Tubes Ltd (Inde)
- 65,8 % Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia (France)
  - 100,0 % Changzhou Carex Automotive Components Co., Ltd (Chine)
  - 100,0 % Vallourec Heat Exchanger Tubes Changzhou Co., Ltd (Chine)
- 20,0 % 29,0 % Xi'an Baotimet Valinox Tubes Co., Ltd (Chine)
- 50,0 % Poongsan Valinox (Corée du Sud)

Umbilicals

- 100,0 % Vallourec Umbilicals (France)

Sociétés de commercialisation

- 100,0 % Vallourec Canada Inc. (Canada)
- 100,0 % Vallourec (Beijing) Co., Ltd (Chine)
- 100,0 % Vallourec RUS (Russie)
- 100,0 % (1) Vallourec USA Corp. (États-Unis)

(1) Pourcentage d'intérêt direct ou indirect du Groupe.

(2) Les activités de Vallourec Tubes France et de Vallourec Deutschland GmbH couvrent les Divisions Upstream, Industry, Pipe Project et Powergen.

** Nouvelle dénomination sociale effective depuis le 10 septembre 2013, précédemment, VMOG Nigeria Ltd.*

2.4 Marché des titres de la société Vallourec

2.4.1 Place de cotation

Les actions de la Société font partie du Compartiment A du marché réglementé Euronext à Paris (code ISIN : FR0000120354-VK). Elles sont admises au Service à Règlement Différé (SRD) et éligibles au PEA.

L'action Vallourec fait partie des actions retenues dans les indices MSCI World Index, Euronext 100, CAC 40, SBF 120 et Euronext Vigeo France 20, Euronext Vigeo Europe 120.

Classification FTSE ingénierie et biens d'équipement industriels.

Les Obligations Février 2017 et les Obligations Août 2019 sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris sous les codes ISIN respectivement FR0011149947 et FR0011302793 (voir *supra* section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital »).

2.4.2 Autres marchés éventuels

Vallourec a mis en place en octobre 2010 un programme sponsorisé d'*American Depositary Receipt* (ADR) de niveau 1 aux États-Unis. Cette initiative témoigne de la volonté du Groupe d'élargir le cercle de ses investisseurs en permettant à un plus grand nombre d'entre eux basés aux États-Unis de prendre part à son développement futur.

Un ADR est une valeur mobilière libellée en dollars US qui représente les actions d'une société non américaine, ce qui permet à des investisseurs américains de détenir indirectement des actions et de les échanger sur les marchés de valeurs mobilières aux États-Unis. Les ADR Vallourec sont négociables sur le marché de gré à gré américain (marché OTC).

Dans ce cadre, J.P. Morgan agit comme banque dépositaire pour administrer le programme ADR. Les informations techniques du programme ADR sont disponibles sur le site internet du Groupe, rubrique ADR. Pour toute question, les porteurs d'ADR peuvent contacter les services de J.P. Morgan :

- par téléphone au (800) 990-1135 (général) ou au (651) 453-2128 (appel hors USA) ;
- par e-mail : jpmorgan.adr@wellsfargo.com, ou par courrier à l'adresse suivante :

  J.P. Morgan Service Center
  J.P. Morgan Chase & Co.

  P.O. Box 64504
  St Paul, MN55164-0504
  USA

2.4.3 Volumes traités et évolution des cours

En vue d'assurer leur clarté et leur cohérence, l'ensemble des données, reflétées dans la présente section, ont été ajustées pour tenir compte de la division par deux (2) de la valeur nominale de l'action Vallourec intervenue le 9 juillet 2010.

ÉVOLUTION DU COURS AJUSTÉ DE L'ACTION VALLOUREC SUR CINQ ANS, COMPARÉE AU CAC 40

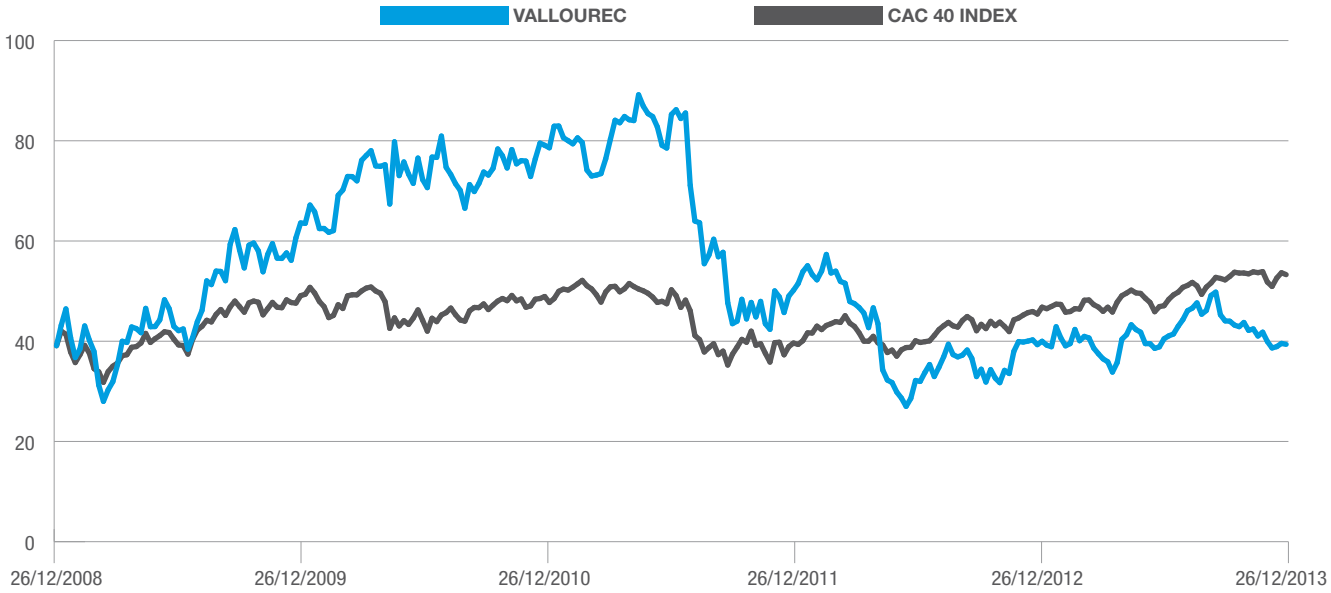

MOYENNE MENSUELLE DES TRANSACTIONS JOURNALIÈRES AJUSTÉES

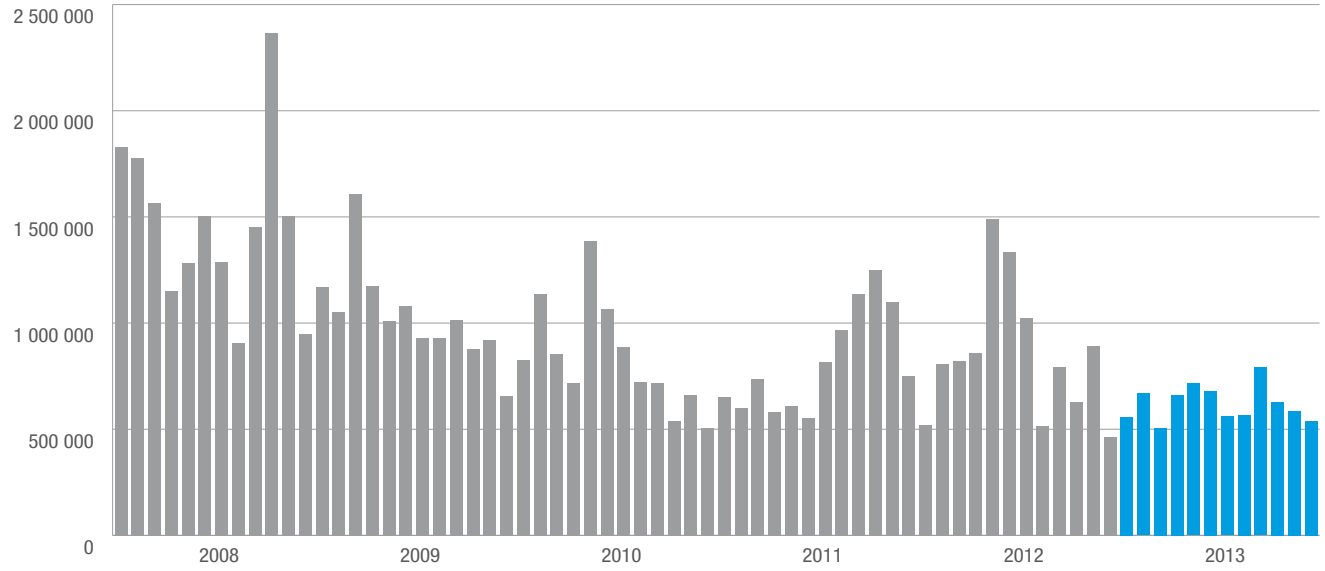

ÉVOLUTION DU COURS AJUSTÉ ET DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE SUR CINQ ANS

En euros	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'actions ajusté (au 31 décembre)	114 561 578	117 944 082	121 434 409	124 946 356	128 159 600
Cours le plus haut	64,25	81,61	89,58	58,24	51,01
Cours le plus bas	26,26	60,35	38,34	25,69	33,05
Cours moyen de l'année (clôture)	47,34	73,05	68,33	40,05	41,55
Dernier cours de l'année	63,53	78,60	50,16	39,49	39,60
Capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	7 278 097 050	9 270 404 845	6 091 149 955	4 934 131 598	5 075 120 160

Source : Euronext.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION VALLOUREC ET VOLUME DES TRANSACTIONS DE JANVIER 2013 À MARS 2014

	Cours en euros			Volume des transactions			
				Total mois		Moyenne quotidienne	
	Plus haut	Plus bas	Dernier	Nombre de titres	Capitaux en milliards d'euros	Nombre de titres	Capitaux en milliards d'euros
2013							
Janvier	43,84	37,92	40,05	12 229 584	0,50	555 890	0,02
Février	43,09	38,51	40,83	13 364 180	0,54	668 209	0,03
Mars	41,45	37,26	37,50	10 133 184	0,40	506 659	0,02
Avril	37,83	33,05	36,50	13 892 577	0,50	661 551	0,02
Mai	43,81	35,62	41,80	15 734 559	0,65	715 207	0,03
Juin	41,92	37,11	38,88	13 596 029	0,53	679 801	0,03
Juillet	44,85	38,66	44,37	12 879 780	0,54	559 990	0,02
Août	48,28	43,67	45,39	12 447 205	0,57	565 782	0,03
Septembre	51,01	43,83	44,27	16 601 135	0,79	790 530	0,04
Octobre	45,05	42,24	43,83	14 447 930	0,63	628 171	0,03
Novembre	44,95	40,20	41,81	12 286 280	0,52	585 061	0,02
Décembre	42,32	37,27	39,60	10 761 314	0,42	538 066	0,02
2014							
Janvier	40,99	36,21	37,05	13 752 937	0,54	625 134	0,02
Février	40,46	36,01	38,94	15 779 822	0,60	788 991	0,03
Mars	39,77	36,06	39,41	12 568 908	0,47	598 519	0,02

Source : Euronext.

2.4.4 Nantissement d'actions de l'émetteur

Néant.

2.5 Politique de versement des dividendes

Pour la clarté des développements qui suivent, il est rappelé que la valeur nominale de l'action a été divisée par deux le 9 juillet 2010. À ce jour, la valeur nominale de l'action s'élève à 2 euros.

La politique de dividende de Vallourec, approuvée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 17 avril 2003, est de viser sur une longue période un taux moyen de distribution de 33 % du résultat net consolidé part du Groupe.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 (troisième et quatrième résolutions) d'approuver le paiement d'un dividende net de 0,81 euro par action au titre de l'exercice 2013 et d'offrir à chaque actionnaire de la Société le choix entre le paiement du dividende en espèces ou en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires. La date de détachement du dividende et de négociation ex-dividende (ex-date) est fixée au 4 juin 2014 (date d'arrêté (record date) le 3 juin 2014).

À cet effet, chaque actionnaire pourra opter pour le paiement de l'intégralité du dividende net en numéraire ou en actions entre le 4 et le 17 juin 2014 inclus. À défaut d'exercice de l'option à l'expiration de ce délai, le dividende sera payé uniquement en numéraire. Le paiement en numéraire ou la livraison des actions interviendra le 25 juin 2014.

Ce dividende correspond à un taux de distribution [1] de 39,6 % du résultat net consolidé part du Groupe. Le taux de distribution moyen des cinq derniers exercices s'élève à 37,6 %.

Sur la base de la valeur nominale de l'action Vallourec au 31 décembre 2012 tenant compte de la division du nominal par deux intervenue le 9 juillet 2010, les dividendes par action versés ont été, au titre des cinq derniers exercices, les suivants :

En euro(s) par action	**Revenu global**	**Avoir fiscal**	**Dividende net**	**Taux de distribution** [a]
2008	3,00	néant	3,00 [b]	33,2 %
2009	1,75	néant	1,75 [b]	38,6 %
2010	1,30	néant	1,30 [b]	37,3 %
2011	1,30	néant	1,30 [b]	39,4 %
2012	0,69	néant	0,69 [b]	39,7 %

(a) Le calcul du taux de distribution est basé sur le nombre d'actions en circulation au 31 décembre.

(b) Il est rappelé que les assemblées générales mixtes des 4 juin 2009, 31 mai 2010, 7 juin 2011, 31 mai 2012 et le 30 mai 2013 ont accordé à chaque actionnaire de la Société l'option de recevoir le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2.6 Politique de communication financière

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. L'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière a pour mission de leur faciliter l'accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment les activités, les résultats, les perspectives et les développements stratégiques du Groupe.

À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

(1) Le calcul du taux de distribution est basé sur le nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2013.

2.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires

L'information financière et les supports de communication sont mis à disposition de l'ensemble des actionnaires en version électronique sur le site internet du Groupe (www.vallourec.com), rubrique Finance, véritable base de données de la communication financière du Groupe. Ces supports incluent notamment :

- le rapport annuel, le Guide de l'Actionnaire, le rapport développement durable, la plaquette Vallourec en bref et les lettres aux actionnaires ;
- l'ensemble des informations financières et stratégiques délivrées aux marchés financiers : résultats trimestriels, communiqués de presse, présentations et retransmissions audio et vidéo de conférences thématiques ;
- l'ensemble des informations réglementées diffusées en conformité avec la directive européenne « Transparence » du 15 décembre 2004 qui comprend notamment :
  - le Document de référence incluant le rapport financier annuel, et le rapport semestriel, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
  - les documents relatifs à l'Assemblée Générale des actionnaires (avis de convocation, projet de résolutions, bulletin de vote, brochure de convocation) ;
- l'ensemble des communiqués de presse, des présentations et des publications du Groupe est disponible sous la rubrique Médias.

L'envoi de ces informations peut être effectué par courrier, sur demande formulée soit sur le site internet du Groupe, soit auprès de la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière par e-mail, par téléphone ou encore par courrier.

2.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

La Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière organise, avec les différents membres de la Direction du Groupe, régulièrement et dans le respect des meilleures pratiques de la profession, des réunions avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, incluant les spécialistes ISR (Investissement Socialement Responsable), en France et à l'étranger :

- **chaque trimestre, une conférence téléphonique est organisée** à l'occasion de la publication des résultats financiers, durant laquelle les membres du Directoire présentent les résultats et répondent aux questions des investisseurs et des analystes. Cette conférence téléphonique est retransmise en direct puis en différé sur le site internet du Groupe ;
- **chaque année, une conférence est organisée à Paris**, à l'occasion de la publication des résultats annuels du Groupe ;
- **régulièrement, un *Investor Day* est organisé** pour présenter à la communauté financière la stratégie, les produits et les opérations du Groupe. En 2013, Vallourec a tenu son *Investor Day* aux États-Unis avec une visite de la nouvelle usine à Youngstown, Ohio.

Par ailleurs, **de nombreuses rencontres sont organisées tout au long de l'année entre la Direction du Groupe et la communauté financière**. En 2013, la Direction et l'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière de Vallourec ont participé à près de 200 réunions et conférences téléphoniques, et consacré environ 50 jours à des *roadshows* et à des conférences, dédiées au secteur pétrolier pour la plupart, sur les principales places financières mondiales, notamment en Europe et aux États-Unis.

2.6.3 Relations avec les actionnaires individuels

Des moyens de communication spécifiques pour répondre aux attentes des actionnaires individuels ont été développés :

- un espace Actionnaires Individuels dédié dans la Rubrique Finance du site internet du Groupe (www.vallourec.com) ;
- des parutions régulières d'avis financiers dans la presse nationale (publication des résultats, convocation à l'Assemblée Générale) ;
- des supports de communication spécifiques : le Guide de l'Actionnaire et les lettres aux actionnaires ;
- des visites de sites industriels de Vallourec offrant aux actionnaires l'opportunité de découvrir le Groupe de façon plus personnalisée (inscription sur le site internet du Groupe) ;
- des réunions d'information en province, organisées conjointement avec d'autres sociétés du secteur parapétrolier, dont l'agenda est disponible sur le site internet du Groupe ;
- une équipe Relations Investisseurs et Communication Financière disponible en permanence pour répondre aux questions.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est déroulée en 2013 au Palais Brongniart, est un moment clé de dialogue entre les actionnaires individuels et la Direction du Groupe sur le bilan d'activité de l'année. L'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière est également disponible pour accompagner les actionnaires dans leur démarche de vote et de participation à l'Assemblée.

Inscription au nominatif

Vallourec propose à ses actionnaires de bénéficier de l'inscription de leurs titres au nominatif pur, offrant les avantages suivants :

- **la gratuité de la gestion :** les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droit de garde, ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres telle que :
  - la conversion au porteur, le transfert de titres,
  - les changements de situations juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
  - les opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
  - le paiement des dividendes ;
- **la garantie d'une information personnalisée :** l'actionnaire au nominatif pur a la certitude de bénéficier d'une information personnalisée portant sur :
  - la convocation aux assemblées générales, avec envoi systématique de l'avis de convocation, du formulaire unique de vote par correspondance et par procuration, d'une demande de carte d'admission et des documents d'information légaux,
  - la gestion des titres, la fiscalité des valeurs mobilières et l'organisation de l'Assemblée Générale. Une équipe d'opérateurs est à la disposition des actionnaires de 9 h 00 à 18 h 00, sans interruption, du lundi au vendredi, au +33 (0)1 57 78 34 44 ;
- **un accès facilité à l'Assemblée Générale :** tout actionnaire nominatif est invité de droit à l'Assemblée Générale et, pour voter, n'a pas à accomplir de demande préalable d'attestation de participation.

De plus amples informations concernant le nominatif pur et les formulaires d'inscription peuvent être obtenues auprès de **CACEIS Corporate Trust :**

- par courrier à l'adresse suivante :

  CACEIS Corporate Trust

  Relations Investisseurs

  92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09
- par téléphone au : +33 (0)1 57 78 34 44
- par télécopie au : +33 (0)1 49 08 05 80

2.6.4 Contact relations investisseurs et communication financière

Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

- Adresse : 27, avenue du Général Leclerc — 92100 Boulogne-Billancourt
- Téléphone : +33 (0)1 49 09 39 76
- E-mail : investor.relations@vallourec.com ou actionnaires@vallourec.com

2.6.5 Calendrier financier 2014 (indicatif)

7 mai 2014	Publication des résultats du 1er trimestre 2014
28 mai 2014	Assemblée Générale des actionnaires
25 juin 2014	Mise en paiement du dividende
30 juillet 2014	Publication des résultats du 2e trimestre 2014
6 novembre 2014	Publication des résultats du 3e trimestre 2014

3

Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

3.1 Présentation de Vallourec et de son Groupe 32

3.1.1 Évolution de la structure du Groupe au cours des dernières années 33
3.1.2 Activités du Groupe 38
3.1.3 Résultats des activités 46
3.1.4 Événements exceptionnels en 2013 49
3.1.5 Production et volumes de production 50
3.1.6 Localisation des principaux établissements 50
3.1.7 Principaux marchés du Groupe 51
3.1.8 Éléments relatifs à la position concurrentielle de la Société 54
3.1.9 Dépendance à l'égard de l'environnement économique, industriel et financier 55

3.2 Politique d'investissements 57

3.2.1 Décisions d'investissements 57
3.2.2 Principaux investissements 57

3.3 Recherche et Développement – Propriété industrielle 59

3.3.1 Recherche et Développement 59
3.3.2 Propriété industrielle 62

Le 28 mai 2013, Vallourec a adopté une marque unique et une nouvelle identité visuelle pour renforcer son leadership mondial et accompagner sa stratégie de croissance. Il s'agit d'une nouvelle étape dans l'histoire du Groupe qui s'est construit, depuis la fin du XIXe siècle, par rapprochements successifs entre de nombreuses sociétés. Depuis la création en 1997 de la co-entreprise Vallourec & Mannesmann Tubes, de nombreuses entités du Groupe opéraient sous la marque V & M. Le choix de regrouper aujourd'hui toutes ces identités sous la marque unique Vallourec témoigne de l'aboutissement d'intégration des nombreuses sociétés acquises par le Groupe à travers le monde. Vallourec crée ainsi un véritable label premium, qui garantit à tous ses clients le même niveau d'engagement et de qualité partout dans le monde. Compte tenu de ce changement, chaque société décrite dans le présent chapitre est présentée sous sa nouvelle dénomination sociale suivie de l'ancienne entre parenthèses.

3.1 Présentation de Vallourec et de son Groupe

Le groupe Vallourec est plus que centenaire, un certain nombre de sociétés à l'origine du Groupe ayant été créées au cours de la dernière décennie du XIXe siècle. Le Groupe a historiquement, en France, deux berceaux géographiques, tous deux de tradition industrielle ancienne, qui restent encore aujourd'hui des zones d'implantation importantes : la région du Nord autour de Valenciennes et de Maubeuge et la région bourguignonne autour de Montbard, en Côte-d'Or. Depuis la création de Vallourec Tubes (anciennement Vallourec & Mannesmann Tubes) en 1997 (voir *infra* section 3.1.1) et l'acquisition de Vallourec Tubos do Brasil S.A. (anciennement V & M do Brasil SA) en 2000, le Groupe est en outre largement implanté dans la région de Düsseldorf, en Rhénanie du Nord-Westphalie (Allemagne) et dans la région de Belo Horizonte dans l'état du Minas Gerais au Brésil. L'acquisition par Vallourec Tubes, début juillet 2002, de l'activité tubes sans soudure de North Star Steel Company, dénommée Vallourec Star, LP (anciennement V & M Star), complétée en 2005 par celle d'Omsco (désormais dénommée Vallourec Drilling Products USA, Inc. et anciennement VAM Drilling USA) et le 16 mai 2008 par celle des sociétés Atlas Bradford®, TCA® et Vallourec Tube-Alloy, LLC (anciennement Tube-Alloy™), a significativement renforcé la présence du Groupe aux États-Unis.

Si le nom de Vallourec est apparu pour la première fois en 1930 comme dénomination d'une société de gestion des usines à tubes de Valenciennes, Denain, Louvroil et Recquignies, le Groupe actuel a d'autres racines, beaucoup plus anciennes. Il trouve son origine dans la Société Métallurgique de Montbard créée en 1899 pour reprendre la Société Française de Fabrication des Corps Creux, qui exploitait une usine à Montbard depuis 1895. Cotée à la Bourse de Paris dès sa création en 1899, elle prend en 1907 le nom de Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye et devient en 1937 Louvroil Montbard Aulnoye après absorption de la société Louvroil et Recquignies, elle-même issue de la fusion de la Société française pour la Fabrication des Tubes de Louvroil, créée en 1890, et de la Société des Forges de Recquignies, fondée en 1907.

En 1947, le nom Vallourec est déposé en tant que nom de produit, mais ce n'est qu'en 1957, à l'occasion de la reprise de l'usine de Valenciennes de la société Denain Anzin, que Louvroil Montbard Aulnoye prend le nom de Vallourec, tandis que la société créée sous ce nom en 1930 prend la nouvelle dénomination de Sogestra.

Parmi les événements significatifs jalonnant l'histoire du Groupe de 1957 à 2002, figurent ceux-ci :

- 1967 : apport par Usinor des activités tubes de la société Lorraine-Escaut qu'elle venait d'absorber ;
- 1975 : absorption de la Compagnie des Tubes de Normandie ;
- 1979 : apport des activités petits tubes soudés à la société des Tubes de la Providence qui prend le nom de Valexy (Vallourec 64 %, Usinor 36 %) ;
- 1982 : absorption de la société Entrepose, filiale à 90 % de Vallourec, par la société des Grands Travaux de Marseille qui prend le nom de GTM-Entrepose dans laquelle, avec 41 %, Vallourec se trouve être l'actionnaire de référence ;
- 1985 : apport à la société GTS Industries des activités gros tubes soudés :
  - désengagement de Vallourec des activités petits tubes soudés (Valexy) et gros tubes soudés (GTS Industries) au profit d'Usinor, Vallourec se concentrant sur les activités de production de tubes sans soudure et les activités de transformation en aval,
  - cession de la Société Industrielle de Banque (SIB) ;
- 1986 : transformation de Vallourec, jusqu'alors société holding et société industrielle aux nombreuses unités de production, en pure société holding regroupant trois domaines d'activités :
  - Vallourec Industries Inc., devenue Valtubes en 1987, pour les activités tubes,
  - Sopretac pour les autres activités métallurgiques,
  - Valinco pour les activités liées au BTP, notamment la participation dans GTM-Entrepose ;
- 1988 : cession du contrôle de Valinco au groupe Dumez, les activités liées au BTP n'étant plus considérées comme un axe de développement prioritaire du Groupe ;
- 1991 : cession de la participation résiduelle dans Valinco au groupe Dumez ;
- 1997 : création de Vallourec Tubes (anciennement Vallourec & Mannesmann Tubes), filiale commune de Vallourec (55 %) et de la société allemande Mannesmannröhren-Werke (45 %) ;
- 2000 : acquisition par Vallourec Tubes (anciennement Vallourec & Mannesmann Tubes) de la filiale brésilienne Mannesmann SA, désormais dénommée Vallourec Tubos do Brasil S.A. (précédemment V & M do Brasil SA). Cession de la participation résiduelle dans Valinco au groupe Dumez ;
- 2002 : acquisition par Vallourec Tubes (anciennement Vallourec & Mannesmann Tubes) de l'activité tubes d'acier sans soudure de North Star Steel Company (North Star Tubes) augmentant la part du Groupe sur le marché porteur des tubes pour l'énergie

et renforçant de façon significative sa présence aux États-Unis, marché de référence pour les tubes destinés aux équipements de puits de pétrole et de gaz (Oil Country Tubular Goods (OCTG)). Désormais dénommée Vallourec Star, LP (anciennement V & M Star), cette société est contrôlée à 80,5 % par Vallourec Tubes (anciennement Vallourec & Mannesmann Tubes) et à 19,5 % par Sumitomo Corporation.

3.1.1 Évolution de la structure du Groupe au cours des dernières années

Le 23 juin 2005, Vallourec a pris le contrôle total de Vallourec Tubes (anciennement Vallourec & Mannesmann Tubes) grâce à l'acquisition, pour un montant de 545 millions d'euros, de la participation de 45 % détenue par Mannesmannröhren-Werke. Cette opération majeure s'est traduite pour Vallourec par :

- la maîtrise totale de la mise en œuvre de la stratégie de Vallourec Tubes (croissance externe, investissements industriels, etc.) ;
- une structure de Groupe plus cohérente qui a gagné en lisibilité ;
- un accès à la totalité des résultats et du cash-flow de sa filiale.

Pour maîtriser ses approvisionnements, outre trois aciéries (France, Brésil, États-Unis), Vallourec Tubes possède une participation de 20 % dans l'aciérie allemande HKM et un contrat d'enlèvement d'une part de la production d'acier de celle-ci.

Afin de poursuivre sa croissance dans le domaine de la production de tubes pour le marché de l'énergie électrique, Vallourec Tubes a créé en 2005 une filiale, Vallourec (Changzhou) Co., Ltd (anciennement V & M Changzhou), implantée à Changzhou en Chine et inaugurée fin septembre 2006. Elle est spécialisée dans la finition à froid de tubes sans soudure en aciers alliés de grands diamètres, produits en Allemagne pour les centrales électriques.

Dans le domaine des tubes pour le pétrole et le gaz, après l'acquisition de North Star en 2002, Vallourec Tubes (anciennement Vallourec & Mannesmann Tubes) a acquis en 2005 les actifs de la Division Omsco de ShawCor (Canada) situés aux États-Unis (Houston), Omsco étant spécialisée dans les tiges de forage et les tiges lourdes (*drill collars* et *heavy weight drill pipe*). Cette acquisition a permis à Vallourec Tubes (anciennement Vallourec & Mannesmann Tubes) de devenir le numéro deux mondial du marché des tubes de forage pour le pétrole et le gaz. Cette position a été consolidée début 2006 par l'acquisition en France de la société SMFI (Société de Matériel de Forage International), également spécialisée dans les tiges lourdes et les produits de haute technologie pour le forage pétrolier et gazier, ainsi que d'un atelier de forgeage et d'usinage pour ces mêmes produits, ayant précédemment appartenu au GIAT et situé à Tarbes, en France, qui a été intégré à Vallourec Oil and Gas France (anciennement Vallourec Mannesmann Oil & Gas France) et apporté en 2007 à SMFI. Omsco et SMFI exercent désormais leurs activités sous les dénominations de respectivement Vallourec Drilling Products USA, Inc. et Vallourec Drilling Products France.

Par ailleurs, la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments a été créée, fin septembre 2006, pour exploiter une usine située à Changzhou (Chine) pour le filetage des tubes pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz dont la production a démarré mi-2007. Les sociétés Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation ont respectivement acquis en 2007 des participations de 34 % et de 15 % dans cette société via la société VAM Holding Hong Kong Limited.

Le 16 mai 2008, le Groupe a procédé à l'acquisition auprès du groupe Grant Prideco des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™, les deux premières ayant été absorbées en 2009 par respectivement VAM USA LLC et Vallourec Star, LP (anciennement V & M Star) et la troisième renommée Vallourec Tubes-Alloy (anciennement V & M Tubes-Alloy™). Simultanément, Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation ont maintenu leurs participations à hauteur respectivement de 34 % dans le capital de VAM USA LLC, et de 15 % dans le capital de VAM USA LLC et 19,5 % dans celui de Vallourec Star, LP.

Par ailleurs, Sumitomo Corporation, qui détenait déjà 19,5 % du capital de Vallourec Star, LP (anciennement V & M Star), société américaine détenue à 80,5 % par Vallourec, a acquis 19,5 % de V & M TCA® le 27 février 2009. Cette société spécialisée dans le traitement thermique, basée à Muskogee en Oklahoma et acquise par Vallourec en mai 2008 au groupe Grant Prideco, a été absorbée le 1er juillet 2009 par Vallourec Star, LP (anciennement V & M Star) à la suite de l'acquisition par cette dernière de l'intégralité des titres composant le capital social de V & M TCA® auprès de Vallourec Industries Inc. et de Sumitomo Corporation, à hauteur respectivement de 80,5 % et de 19,5 % du capital social.

Le 16 mars 2009, le Groupe a annoncé sa décision d'investir dans de nouvelles capacités de production à Montbard pour répondre aux besoins croissants du secteur de l'énergie nucléaire. Sa filiale Valinox Nucléaire a ainsi multiplié par près de trois la capacité annuelle de son usine de Montbard, pour passer à 5 000 km de tubes par an. Cette usine a été inaugurée en 2011.

Vallourec Heat Exchanger Tubes (anciennement Valtimet) a pour sa part doublé en 2011 la capacité de production de tubes pour condenseurs de ses usines de Venarey-les-Laumes (Côte-d'Or, France) et de Brunswick (Géorgie, États-Unis).

Vallourec a porté, le 2 juillet 2009, sa participation stratégique dans la société PT Citra Tubindo TBK (PTCT) à hauteur de 78,2 % du capital social. Les installations de PTCT situées à Batam en Indonésie réalisent le traitement thermique et le filetage de tubes OCTG et d'accessoires destinés à l'équipement de puits de pétrole et de gaz, produits qu'elle commercialise dans l'ensemble de la zone Asie-Pacifique. Leader sur le marché indonésien, PTCT est accessoiriste VAM® depuis 1985. Cet investissement stratégique permet à Vallourec de conforter sa présence sur les marchés porteurs de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz en Indonésie et dans l'ensemble de la zone Asie-Pacifique, région dont les conditions techniques d'exploitation requièrent l'utilisation croissante de produits et solutions premium.

Le 24 septembre 2009, le Groupe a procédé à l'acquisition de DPAL FZCO, un fournisseur de tiges de forage solidement établi, basé à Dubaï, appartenant au groupe Soconord. L'unité de production dénommée Vallourec Drilling Products Middle East FZE (anciennement VAM Drilling Middle East FZE), située à Jebel Ali Free Zone (Dubaï, Émirats Arabes Unis) propose une large gamme de tiges de forage à l'industrie du forage pétrolier au Moyen-Orient, lequel constitue un marché important pour les tiges de forage, avec une demande croissante pour les produits premium. Cette acquisition a permis de renforcer la présence de l'activité Vallourec Drilling Products au Moyen-Orient, grâce à une unité de fabrication locale de 25 000 tiges par an dédiée à ses principaux clients internationaux opérant dans la région, ainsi qu'aux sociétés de pétrole et de forage nationales locales.

En février 2010, le Groupe a acquis la société Protools, le plus important producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient, basée à Abou Dhabi, permettant ainsi à la Division Drilling Products de proposer une solution complète pour l'ensemble des colonnes de forage.

Au deuxième trimestre 2010, il a démarré la construction d'une nouvelle tuberie haut de gamme pour petits diamètres à Youngstown (Ohio, États-Unis), ayant vocation à produire initialement 350 000 tonnes de tubes par an. La capacité de l'usine pourra être portée, si nécessaire, à 500 000 tonnes de tubes sans soudure par an. Cette nouvelle unité permet de compléter la gamme produite par Vallourec en Amérique du Nord et de renforcer sa position de leader de solutions tubulaires premium sur le marché américain. Le démarrage de l'usine est intervenu en octobre 2012 et les premières ventes ont été réalisées en décembre 2012. Les capacités de finition (traitement thermique, filetage et inspection) ont pour leur part été commissionnées au premier semestre 2013. Avec la montée en charge de cette nouvelle usine, le Groupe offre désormais toute la gamme de produits et services nécessaires à la production de l'ensemble des hydrocarbures, et en particulier ceux relatifs aux gisements de schiste.

Le 8 juin 2010, Vallourec a acquis 100 % de Serimax, leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les conduites offshore. Cette acquisition est venue compléter les activités de Vallourec dans le domaine des tubes de conduites offshore. Les conduites offshore servent à relier les têtes de puits au fond des océans, soit aux plate-formes de production en surface, soit à la côte. Ces conduites sous-marines sont constituées de tubes en acier sans soudure, soudés entre eux. Les contraintes mécaniques extrêmes exercées sur ces conduites dans des conditions d'exploitation de plus en plus difficiles (puits corrosifs, offshore profond, zones arctiques, mers agitées), exigent que l'on recoure à des nuances d'acier premium et à un soudage de précision. En s'associant, Vallourec et Serimax ont mis en commun leurs expertises respectives en matière de fabrication et de soudage des tubes, dans le but d'optimiser les processus de pose et d'offrir des solutions intégrées à leurs clients.

Fin juillet 2010, Vallourec a annoncé l'accroissement des capacités de son usine de Vallourec (Changzhou) Co., Ltd (anciennement V & M Changzhou) en Chine. Cette extension avait vocation à porter la capacité de production à 60 000 tonnes par an de tubes sans soudure destinés à la demande locale des centrales électriques, en utilisant une nouvelle technologie propriétaire de forgeage. La production a démarré au deuxième semestre 2012. Située dans la province de Jiangsu et inaugurée en 2006, Vallourec (Changzhou) Co. Ltd était jusqu'à présent une unité de finition haut de gamme dédiée aux tubes sans soudure de grands diamètres pour les centrales électriques, d'une capacité de finition de 15 000 tonnes par an. L'extension de l'usine permet la production locale de tubes premium spécifiquement conçus pour répondre aux besoins de la nouvelle génération des centrales électriques supercritiques et ultra-supercritiques.

Le 15 septembre 2010, Vallourec a conclu un accord portant sur l'acquisition de 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure, coté à la Bourse de Hong-Kong. TOP fabrique des tubes OCTG (Oil Country Tubular Goods) destinés au marché du pétrole et gaz depuis 1993 et a mis en service en janvier 2010 un nouveau laminoir continu PQF® de tubes sans soudure d'une capacité annuelle de 500 000 tonnes. TOP fait partie du groupe Anhui Tianda Enterprise Co. Limited, basé dans la province de l'Anhui (Chine). Avec cette acquisition, Vallourec a renforcé et amélioré sa présence sur le marché chinois. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

Le 29 septembre 2010, Vallourec a annoncé que sa filiale Valinox Nucléaire allait construire une usine de production de tubes pour générateurs de vapeur à Nansha, dans la province du Guangdong au sud-est de la Chine. Cette nouvelle usine, dont l'inauguration a eu lieu le 6 juin 2013, est destinée à accompagner la forte croissance du parc nucléaire chinois d'ici 2020. Ce projet est venu compléter l'usine française de Valinox Nucléaire située à Montbard, dont les capacités de production avaient été augmentées en 2011. Avec le démarrage de la nouvelle usine de Nansha, l'offre globale de tubes pour générateurs de vapeur de Vallourec sera ainsi portée de 5 000 km à près de 7 000 km par an. Cette usine emploiera à terme 200 personnes. Avec ce développement, Vallourec sera idéalement placé pour répondre aux besoins de ses grands clients chinois et continuer à accompagner les programmes nucléaires dans plusieurs régions du monde.

Le 9 février 2011, Vallourec Umbilicals, nouvelle filiale du Groupe destinée à répondre aux exigences croissantes de l'exploitation des gisements pétroliers offshore, a démarré la construction d'une usine à Venarey-Les-Laumes (France) ayant vocation à produire des tubes soudés en acier inoxydable intégrés aux ombilicaux. Issus de procédés de haute technologie, les ombilicaux sont des structures associant tubes, câbles et fibres optiques. Ils relient les équipements installés en fond de mer à leur station de contrôle en surface. Cette solution innovante permet au Groupe d'élargir son offre de produits premium. Les premières qualifications de l'usine ont eu lieu en 2012 et 2013. Le nouvel équipement a démarré en 2013. Le savoir-faire acquis par le Groupe, via sa filiale Vallourec Heat Exchanger Tubes (anciennement Valtimet), dans la production de tubes soudés de grande longueur permet de réduire le nombre de points de soudure orbitale de ces composants. Les ombilicaux assemblés avec les tubes Vallourec offriront une meilleure résistance à la fatigue, importante en mer, pour un poids inférieur.

Le 25 novembre 2011, le Groupe a finalisé l'acquisition de Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, la première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite. Localisée à Dammam, Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited a apporté à Vallourec des capacités significatives de finition, notamment des installations de traitement thermique déjà opérationnelles d'une capacité de 100 000 tonnes de tubes par an. Vallourec a ainsi renforcé sa présence locale dans le Royaume en lui permettant de réduire ses délais de production pour servir le marché OCTG premium en Arabie Saoudite.

Le 1er septembre 2011, le Groupe a inauguré au Brésil sa nouvelle usine intégrée, dont la construction avait été lancée en 2007. Située à Jeceaba, dans l'État du Minas Gerais, à proximité des autres entités brésiliennes de Vallourec, l'usine intégrée, produisant billettes d'acier et tubes en acier sans soudure, bénéficie d'un accès direct aux matières premières fournies par deux filiales de Vallourec spécialisées dans l'extraction de minerai de fer et dans la production de charbon de bois. Complexe industriel unique doté des toutes dernières technologies, l'usine s'étend sur 250 hectares et comporte une aciérie, une tuberie haut de gamme, et un ensemble de lignes de traitement thermique, de filetage et de finition. Elle emploie 1 600 personnes et sa capacité de production s'élèvera à 1 million de tonnes d'acier (dont 300 000 tonnes pour les besoins propres de Vallourec, hors VSB) et 600 000 tonnes de tubes essentiellement destinés aux marchés du pétrole et gaz, dont 300 000 tonnes pour Vallourec. Elle permettra au Groupe d'augmenter à terme sa capacité de production de tubes de plus de 10 %.

Le 30 novembre 2011, Vallourec a annoncé sa décision de construire une nouvelle unité de filetage premium à Youngstown dans l'Ohio. Cette décision est motivée par le développement du forage pétrolier et gazier non conventionnel dans les formations schisteuses, qui génère une demande accrue de connexions premium. Cette nouvelle unité

sera située à côté de la tuberie de Vallourec Star, LP (anciennement V & M Star), que le Groupe a mise en service le 26 octobre 2012. Elle viendra compléter les unités de filetage de VAM USA LLC situées à Houston (Texas), et permettra au Groupe d'élargir son offre packagée de produits finis (tubes + connexions premium). Les premières lignes seront opérationnelles en 2015.

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition en 2013.

Les autres opérations de croissance externe réalisées au cours des dernières années ont concerné la société Vallourec Heat Exchanger Tubes, Inc. (anciennement Valtimet), créée en 1997. À fin 2006, Vallourec Tubes (anciennement Vallourec & Mannesmann Tubes) a racheté la participation de 43,7 % dans Vallourec Heat Exchanger Tubes auprès de son partenaire historique la société Timet, et possède désormais 95 % du capital, les 5 % restants étant détenus par NSSMC.

- Vallourec Heat Exchanger Tubes, Inc., filiale à 100 % de Vallourec Heat Exchanger Tubes (anciennement Valtimet), a acquis en décembre 2002 les actifs de la société américaine International Tubular Products (ITP), principal spécialiste américain des tubes pour condenseurs en aciers inoxydables.
- Vallourec Heat Exchanger Tubes a conclu en mai 2004 avec la société coréenne Poongsan un accord de joint-venture pour fabriquer à Bupyung, Incheon, en Corée, des tubes soudés en aciers inoxydables et en titane destinés essentiellement aux marchés de l'énergie et du dessalement de l'eau de mer.
- En novembre 2005, Vallourec Heat Exchanger Tubes a conclu un accord de joint-venture avec la société chinoise Baoti pour créer à Xi'an, dans la province chinoise de Shaan'xi, la société Xi'an Baotimet Valinox Tubes Co., Ltd (détenue à 49 % via différentes filiales de Vallourec Heat Exchanger Tubes et de Vallourec Heat Exchanger Tubes en propre). Cette société a commencé à produire en 2007 des tubes soudés en titane notamment destinés au marché chinois de l'énergie.
- Début avril 2006, Vallourec Heat Exchanger Tubes a acquis 75 % de la société CST, rebaptisée Vallourec Heat Exchanger Tubes Ltd (anciennement CST Valinox Ltd), située à Hyderabad, en Inde, et spécialisée dans les tubes pour circuits de refroidissement de centrales électriques destinés au marché indien. La participation dans Vallourec Heat Exchanger Tubes Ltd a été portée à 90 % en 2007.
- Fin 2006, la société Changzhou Carex Automotive Components Co., Ltd (anciennement Changzhou Carex Valinox Components) a été créée en vue d'assurer la fabrication de tubes soudés inox pour l'environnement moteur.
- En mars 2008, Vallourec Heat Exchanger Tubes, Inc. a acquis les actifs de High Performance Tubes, société située en Géorgie (États-Unis) et spécialisée dans la finition de tubes inox et titane, en particulier l'ailetage, renforçant ainsi la position de Vallourec Heat Exchanger Tubes sur le marché de la génération de vapeur.

S'agissant des désengagements, les principales opérations ont été réalisées au cours des dernières années par les deux sous-holdings Valtubes et Sopretac et, à partir de 2005, par ValTubes, issue de la fusion de ces deux sous-holdings, ValTubes ayant elle-même été absorbée par Vallourec Tubes (anciennement Vallourec & Mannesmann Tubes) fin 2006.

- Le pôle Composants industriels de Sopretac, composé des sociétés Métal Déployé, Krieg & Zivy Industries et de leurs filiales, a été cédé en 2001 aux dirigeants de ce pôle, associés à deux fonds d'investissements.
- La participation (un tiers) détenue par Valtubes dans la société DMV Stainless a été cédée en décembre 2003 pour un prix symbolique à son actionnaire majoritaire (deux tiers), la société Mannesmannröhren-Werke, qui en assumait déjà totalement la gestion.
- La filiale Vallourec do Brasil Autopeças, spécialisée dans l'assemblage de trains arrière pour Renault do Brasil et Peugeot Citroën do Brasil, et la filiale Vallourec Argentina, spécialisée dans l'usinage de pièces pour l'industrie automobile et l'assemblage de trains arrière pour Renault Argentina, ont été cédées début 2005. Ces activités d'assemblage étaient éloignées du cœur de métier de Vallourec, n'avaient pas la taille critique et ne présentaient plus de réel intérêt stratégique.
- La société Spécitubes, seule société du Groupe opérant dans le secteur de l'aéronautique, a été cédée en 2006 à l'un de ses importants clients, la société allemande Pfalz-Flugzeugwerke GmbH (PFW).
- La société Cerec, spécialisée dans l'emboutissage et le formage des fonds métalliques bombés, a été cédée fin 2006 à la société Eureka Metal Srl, filiale du groupe familial italien Calvi, bien connu de Vallourec puisqu'il avait repris progressivement, depuis 1999, le contrôle de Cefival.
- La société Vallourec Précision Étirage (VPE), spécialisée dans la fabrication de tubes de précision étirés à froid, a été cédée au groupe Salzgitter début juillet 2007. La société VPE, qui avait réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 220 millions d'euros, dont les deux tiers dans le secteur automobile, possédait au moment de la cession cinq usines en France pour un effectif de l'ordre de 1 200 personnes. Vallourec Tubes (anciennement Vallourec & Mannesmann Tubes) a cédé parallèlement une usine de tubes laminés à chaud située à Zeithain (Saxe-Allemagne), permettant ainsi à Salzgitter d'être largement autonome en matière d'approvisionnement d'ébauches de tubes pour étirage.
- Les sociétés Vallourec Précision Soudage (VPS) et Vallourec Composants Automobile Vitry (VCAV), toutes deux fournisseurs de l'industrie automobile et réalisant respectivement des chiffres d'affaires de 100 millions d'euros et 45 millions d'euros, ont été cédées en décembre 2007 au groupe ArcelorMittal.

Le Groupe n'a procédé à aucune cession significative en 2013.

Faits marquants en 2013

Contrats

Le 9 janvier 2013, Vallourec Tubos do Brasil S.A. (anciennement V & M do Brasil), filiale brésilienne de Vallourec, et Petrobras, la compagnie pétrolière nationale brésilienne, ont annoncé avoir renouvelé fin 2012 leur principal contrat-cadre pour une durée de cinq ans en vue de la fourniture de produits OCTG premium. Il s'agit de tubes sans soudure, avec des nuances d'acier et des connexions à la pointe des dernières technologies. Ces produits seront utilisés par Petrobras dans le cadre de ses opérations d'exploration et de production offshore de pétrole et de gaz, notamment celles qui concernent l'immense réservoir des champs pré-salifères. Avec des réserves prouvées avoisinant les 16 milliards de barils, Petrobras devrait voir sa production dans les réservoirs pré-salifères multipliée par cinq d'ici à 2017, passant de 200 000 à environ un million de barils par jour. En 2012, la compagnie nationale brésilienne a annoncé un plan d'investissements s'élevant à 236,5 milliards de dollars US sur la période 2012-2016, soit l'un des plus importants au monde, dont 141,8 milliards de dollars US pour les dépenses d'exploration et de production.

Le 25 janvier 2013, Valinox Nucléaire, filiale du Groupe spécialisée dans les tubes pour centrales nucléaires, a annoncé avoir remporté plusieurs commandes significatives, représentant au total plus d'un an de charge pour son usine de Montbard (France). Les livraisons s'effectueront jusqu'en 2015.

Le 6 mai 2013, Vallourec a fourni les tubes pour la flèche récemment installée sur le haut du One World Trade Centre à New York. La flèche de 124 mètres a été construite avec 500 tonnes de tubes en acier sans soudure, spécialement conçus et fabriqués dans les usines françaises et allemandes de Vallourec, et constitue la touche finale de la plus haute tour des États-Unis. Sa hauteur symbolique de 1776 pieds est une référence à l'année de signature de la Déclaration d'indépendance des États-Unis. Grâce à la robustesse et à la résistance des profils creux en acier fabriqués par Vallourec, qui apportent à la structure la stabilité nécessaire, le sommet du gratte-ciel pourra affronter toutes les conditions climatiques. Parce que la flèche sert aussi d'antenne, les tubes assurent également une couverture radio de qualité pour les services médias de la mégalopole.

Le 10 juin 2013, le Groupe a annoncé sa contribution à la rénovation des principaux stades de football brésiliens pour la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil (2014). L'usine de Vallourec à Belo Horizonte a fourni 10 500 tonnes de tubes de structure en acier sans soudure pour équiper neuf stades, qui accueilleront les matches officiels de la Coupe du Monde de la FIFA ou qui seront utilisés pendant la compétition comme centres d'entraînement. Par rapport à des solutions conventionnelles, les structures constituées de profils creux Vallourec sont plus résistantes et 30 % plus légères. Dans la plupart des cas, les tubes en acier de Vallourec ont contribué à réduire la durée des travaux d'installation, ainsi que les coûts globaux, grâce à un nombre réduit de jonctions et de soudures.

Le 14 octobre 2013, Vallourec Tubos do Brasil S.A., filiale à 100 % de Vallourec au Brésil, a été sélectionnée pour fournir des tubes premium pour le champ offshore de Xerelete, dont Total est devenu opérateur en juin 2012. Le champ de Xerelete est situé dans le bassin de Campos, à environ 250 kilomètres au large des côtes de Rio de Janeiro et à 2 400 mètres sous le niveau de la mer. Les produits de Vallourec seront utilisés dans les puits dédiés à l'exploration et à l'évaluation de ressources supplémentaires de pétrole et de gaz. En plus des produits premium, Vallourec Tubos do Brasil sera en mesure d'offrir plusieurs types de services, tels que le stockage, l'inspection, la préparation et le suivi des tubes en cours d'installation, ainsi que l'inspection après la remontée des produits, assurant à Total une plus grande sécurité et une plus grande rapidité d'exécution. Ce contrat étend la coopération existante entre les deux groupes, puisque Vallourec fournit déjà Total dans plus de 25 pays à travers le monde.

Le 14 novembre 2013, Vallourec a fourni à Total une large gamme de solutions offshore premium au large de l'Angola, par des profondeurs d'eau allant de 1 100 à 1 400 mètres, dont la mise en production est prévue au deuxième trimestre 2014. Le Groupe a équipé les 34 puits sous-marins d'environ 15 000 tonnes de tubes OCTG munis de connexions premium VAM®. Les solutions fournies par Vallourec incluent également une large gamme de services, tels que l'application d'environ 150 km de revêtement anticorrosion sur les conduites et la fourniture de quelque 700 coudes cintrés par induction. Les conduites de production nécessitent l'utilisation d'une technologie « *pipe-in-pipe* » permettant de satisfaire les exigences requises en matière de garantie d'écoulement. Elles seront pré-assemblées directement en Angola.

Projets stratégiques

Le 21 février 2013, la nouvelle usine de finition du Groupe en Arabie Saoudite, Vallourec Saudi Arabia, a été complètement qualifiée. Située à Dammam, elle est dédiée au traitement thermique et au filetage de l'ensemble de la gamme des connexions premium VAM®, avec une capacité annuelle de 100 000 tonnes. Elle fournit principalement Saudi Aramco, la compagnie pétrolière nationale du Royaume, ainsi que d'autres opérateurs régionaux. L'usine de finition comprend une unité de traitement thermique issue de l'acquisition en 2011 de Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, ainsi qu'une unité de filetage et un atelier de production de manchons, tous deux construits par Vallourec. L'ensemble est désormais qualifié pour effectuer toutes les opérations requises dans le cadre de la production de connexions premium, à partir d'ébauches fournies par les tuberies de Vallourec. Elle a été inaugurée en janvier 2014.

Le 24 septembre 2013, Vallourec a élargi son offre premium pour le marché Pétrole et gaz offshore avec la production de tubes soudés en acier inoxydable pour ombilicaux, utilisés pour relier les équipements du fond de la mer à leur station de contrôle en surface. Grâce à un procédé innovant, les tubes pour ombilicaux fabriqués dans la nouvelle usine Vallourec Umbilicals à Venarey-Les-Laumes (Côte-d'Or) présentent des qualités mécaniques et de résistance supérieures aux offres actuellement disponibles sur le marché. Élaboré avec Total comme sponsor technique, ce nouveau produit vient compléter l'offre de Vallourec de solutions premium destinées au secteur offshore. Ce nouveau produit complète l'offre de Vallourec de solutions intégrées pour la construction d'installations pétrolières sous-marines (*line pipe*, *risers*, services de soudage), et permet au Groupe d'accéder à un nouveau marché, particulièrement haut de gamme.

Le 12 juin 2013, Vallourec a inauguré sa nouvelle usine américaine de Youngstown, destinée à répondre aux besoins croissants du marché Pétrole et gaz nord-américain. Ce site offre désormais toute la gamme de produits et services nécessaires à la production de l'ensemble des hydrocarbures, et en particulier ceux relatifs aux gisements de schiste.

Recherche

Le 9 juillet 2013, Vallourec a renforcé ses capacités de R&D en inaugurant à Rio de Janeiro un nouveau centre de recherche dédié au forage en milieu pré-salifère qui est opérationnel depuis octobre 2013. Situé à côté du centre de recherche CENPES de Petrobras dans l'enceinte du parc technologique de Rio de Janeiro, ce nouveau centre permettra à Vallourec de travailler de façon encore plus étroite avec la société pétrolière nationale brésilienne sur les besoins liés à l'exploitation des champs pré-salifères, caractérisés par des conditions extrêmes en termes de pression, de température et de corrosion. La nouvelle unité bénéficiera de synergies avec notamment les universités fédérales de Rio de Janeiro et du Minas Gerais, dans des domaines tels que l'environnement, la robotique et la consommation d'énergie.

Extension des capacités de production

Le 6 juin 2013, Vallourec a inauguré sa nouvelle usine spécialisée dans les tubes pour centrales nucléaires à Nansha, en Chine. Elle permet au Groupe d'accompagner la forte croissance du parc nucléaire chinois, dont la capacité devrait passer de 15 GW en 2013 à 58 GW en exploitation en 2020. Complétant l'extension en 2011 de l'usine française de Valinox Nucléaire à Montbard, la nouvelle usine de Nansha permet d'accroître la capacité annuelle de production de tubes pour générateurs de vapeur de Vallourec de 2 000 km par an. Grâce aux investissements réalisés en France et en Chine, la capacité totale du Groupe pour la production de ces tubes aura quadruplé en l'espace de cinq ans pour atteindre près de 7 000 km par an.

Nouvelle identité

Le 28 mai 2013, Vallourec a adopté une marque unique et une nouvelle identité visuelle pour renforcer son leadership mondial et accompagner sa stratégie de croissance. Il s'agit d'une nouvelle étape dans l'histoire du Groupe qui s'est construit, depuis la fin du XIXe siècle, par rapprochements successifs entre de nombreuses sociétés. Depuis la création en 1997 de la co-entreprise Vallourec & Mannesmann Tubes, de nombreuses entités du Groupe opéraient sous la marque V & M. Le choix de regrouper aujourd'hui toutes ces identités sous la marque unique Vallourec témoigne de l'aboutissement d'intégration des nombreuses sociétés acquises par le Groupe à travers le monde. Vallourec crée ainsi un véritable label premium, qui garantit à tous ses clients le même niveau d'engagement et de qualité partout dans le monde.

Premier trimestre 2014

Le 7 mars 2013, Vallourec a remporté un contrat de 100 millions de dollars pour la fourniture de tubes premium et de connexions VAM® 21, destinés au projet offshore ML-South à Brunei, opéré par Total E&P Borneo, une filiale du groupe Total. Vallourec va équiper les puits avec des tubes premium, dont la majorité sont composés de nuances d'acier fortement alliées, résistantes à la corrosion, et sont filetés avec les dernières connexions premium VAM® 21. Les tubes pour le casing et le tubing seront fabriqués dans les usines européennes et indonésiennes de Vallourec. Les tubes doivent être livrés à Total E&P Borneo pour les opérations de forage dont le démarrage est prévu au cours du second semestre 2015.

Le 26 février 2014, Vallourec a annoncé avoir signé deux nouveaux contrats de services avec son client Petrobras. Dans le cadre de ces contrats de cinq ans, Vallourec fournira à Petrobras une large gamme de services pour aider la compagnie pétrolière nationale brésilienne à relever les défis rencontrés en matière de logistique et d'applications en offshore ultra-profond, par l'intermédiaire d'une filiale dédiée, Vallourec Transport and Services.

Le 20 février 2014, Vallourec a annoncé avoir signé le 7 février 2014, avec la CFDT et la CFE CGC, un accord relatif au Contrat de Génération applicable jusqu'en juin 2016. Cet accord, qui concerne l'ensemble des entités françaises du Groupe, marque l'engagement de Vallourec en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors. Il met également l'accent sur la transmission des savoirs et des compétences. Le déploiement de l'accord fera l'objet d'un suivi annuel des indicateurs afin de vérifier l'atteinte des objectifs.

Suite à sa complète qualification le 21 février 2013, Vallourec Saudi Arabia, première usine de finition premium de tubes pétrole et gaz (OCTG) du Groupe au Moyen-Orient, a été inaugurée en janvier 2014. Située à Dammam, elle est dédiée au traitement thermique et au filetage de l'ensemble de la gamme des connexions premium VAM®, avec une capacité annuelle de 100 000 tonnes. Issue de l'acquisition en 2011 de Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, l'usine de finition compte des lignes de traitement thermique et de finition qui ont été modernisées par Vallourec puis complétées avec une ligne de filetage premium supplémentaire et un atelier de production de manchons. L'investissement total représente environ 200 millions de dollars.

En janvier 2014, le Groupe a annoncé l'extension de son centre de test et de connexions VAM® à Aulnoye-Aymeries en France. Ce centre permettra à Vallourec de développer des produits toujours plus innovants à destination de l'industrie du pétrole et du gaz et de répondre à la complexité croissante des opérations de forage. L'extension du centre de test d'Aulnoye-Aymeries permettra à Vallourec de doubler sa capacité de R&D dans ce domaine. Dès le premier trimestre 2014, des zones d'accueil pour de nouveaux équipements de test seront mises en place ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment pour que l'ensemble des capacités de développement et de tests de connexions VAM® y soit transféré courant 2017.

Organisation mère-filiales

- Vallourec est une société holding qui :
  - gère ses participations. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie). Elle supporte parallèlement le coût de son endettement ;
  - supporte les coûts d'exploitation et de protection de sa marque. En accord avec la politique générale du Groupe, l'image du Groupe appartient à Vallourec. En contrepartie de son utilisation par ses filiales industrielles et par Vallourec Tubes (anciennement Vallourec & Mannesmann Tubes), Vallourec leur facture des royalties ;
  - n'a pas d'activité industrielle.
- Vallourec Tubes est une sous-holding qui gère ses participations et n'a pas d'activité industrielle. Jusqu'en 2005, ses revenus étaient constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie).

  Après la fusion-absorption de Setval, Vallourec Tubes a repris une part des activités de services de celle-ci, dont notamment le management et les services administratifs du Groupe.

  Au cours de l'année 2007, une centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar US des principales sociétés européennes et une centralisation des opérations de couverture de change des ventes en devises ont été mises en place au niveau de Vallourec Tubes. Au 31 décembre 2013, les sociétés adhérentes à cette gestion centralisée sont Vallourec, Vallourec Tubes, Vallourec Tubes France (anciennement V & M France), Vallourec Oil and Gas France (anciennement Vallourec Mannesmann Oil & Gas France), Vallourec Deutschland GmbH (anciennement V & M Deutschland GmbH), Vallourec Drilling Products France (anciennement VAM Drilling France), Vallourec Heat Exchanger Tubes (anciennement Valtimet), Vallourec Bearing Tubes (anciennement Valti), Valinox Nucléaire, Assurval, Vallourec Fittings (anciennement Interfit), Vallourec Umbilicals, VAM Onne Nigeria Ltd, Serimax Holdings S.A.S. et Vallourec University.

  Au cours de l'exercice 2013, ont été mises en place :

  - une centralisation de gestion de trésorerie en yuan chinois des principales sociétés chinoises au niveau de Vallourec Beijing. Au 31 décembre 2013, les sociétés adhérentes à cette gestion centralisée sont Vallourec (Beijing) Co., Ltd, Vallourec (Changzhou) Co., Ltd, Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments, Vallourec Carex Automotive Components (Changzhou) Co., Ltd, Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co., Ltd, Vallourec Heat Exchanger Tubes (Changzhou) Co., Ltd et VAM Field Services Beijing ;
  - une centralisation de gestion de trésorerie en dollar US de certaines sociétés américaines au niveau de Vallourec Holding, Inc. Au 31 décembre 2013, les sociétés adhérentes à cette gestion centralisée sont Vallourec Holding, Inc., Vallourec Tube-Alloy, LLC, Vallourec USA Corporation, Vallourec Industries Inc., Vallourec Heat Exchanger Tubes, Inc. et Vallourec Drilling Products USA, Inc.

3.1.2 Activités du Groupe

Le Groupe est leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés de l'énergie ainsi qu'à d'autres applications industrielles. Avec plus de 23 000 collaborateurs, des sites de production intégrés, une R&D de pointe et une présence dans plus de 20 pays, il propose à ses clients des solutions globales innovantes adaptées aux enjeux énergétiques du XXIe siècle.

Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, Vallourec occupe des positions de tout premier plan aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Fort de plus de 50 unités de production et de lignes de finition à travers le monde, Vallourec dispose de sites de production intégrés, comportant aciérie et tuberies, en Europe, aux États-Unis et au Brésil.

Les activités du Groupe sont soumises aux réglementations européennes (Règlement (UE) n° 267/2012 du Conseil du 23 mars 2012 et Règlement (UE) n° 36/2012 du Conseil du 18 janvier 2012, modifiés) et américaines (*Comprehensive Iran Sanctions, Accountability, and Divestment Act* entré en vigueur le 1er juillet 2010, complété par les *Executive Orders* des 21 novembre 2011 et 30 juillet 2012 notamment), qui ont pour objet d'imposer des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran et de la Syrie.

Les activités du Groupe distinguent les tubes sans soudure et les tubes de spécialité. Le Groupe comporte, en outre, des sociétés de commercialisation.

3.1.2.1 Tubes sans soudure

Le Groupe dispose d'un large portefeuille de produits tubulaires, diversifié, original et à forte valeur ajoutée. Il comprend la gamme de tubes sans soudure la plus étendue au monde allant jusqu'à 1 500 mm de diamètre extérieur dans une variété de plus de 250 nuances d'acier.

En 2013, afin de rendre ses offres plus lisibles et créer un véritable label premium identifiable par ses clients partout dans le monde, le Groupe a adopté une seule et même marque : Vallourec.

Au travers de son segment Tubes sans soudure, le Groupe sert trois grands marchés :

- **Le marché du Pétrole et gaz et de la Pétrochimie.** Pour ce marché, le Groupe conçoit et développe une ligne complète de produits incluant des tubes sans soudure et des connexions premium, destinés aux opérations de forage, aux tubes pour conduite (line pipe), et à l'équipement des puits dans les conditions les plus extrêmes : haute pression, haute température, environnements corrosifs pour des puits déviés ou en offshore profond par exemple. Vallourec offre également une large gamme de tubes pour les installations pétrochimiques (raffineries).

  Les implantations commerciales de Vallourec permettent de garantir partout dans le monde la fourniture de solutions globales et de prestations de services adaptées aux besoins locaux de ses clients. Cette présence locale est renforcée par un réseau d'environ 200 licenciés VAM® et des équipes d'assistance sur chantier (VAM® Field Services).

- **Le marché de l'Énergie électrique.** Sur ce marché, Vallourec propose une gamme de tubes premium résistant aux températures et aux pressions les plus élevées. Ses solutions permettent aux opérateurs électriques de relever les défis de l'efficacité énergétique et de maîtriser des émissions de CO_2 des centrales, qu'elles soient conventionnelles ou nucléaires.

- **Le marché de l'Industrie.** Sur ce marché, Vallourec propose des produits tubulaires destinés à la mécanique (vérins hydrauliques, machines-outils, etc.), à l'automobile, à la construction (stades, autres édifices et structures complexes), et à d'autres industries.

Afin de servir ses principaux marchés au plus près de ses clients, le Groupe a organisé le segment Tubes sans soudure autour de sept divisions opérationnelles :

- Upstream ;
- Pipe Project ;
- Powergen ;
- Industry ;
- OCTG ;
- Drilling Products ; et
- Brésil.

3.1.2.1.1 Upstream

La Division Upstream est composée de tous les laminoirs et aciéries du Groupe en Europe.

Les objectifs de la Division Upstream sont de :

- poursuivre l'amélioration de la sécurité, de la qualité et du service aux clients ;
- fournir aux six autres Divisions une large base de produits à coûts compétitifs, permettant d'assurer le développement de l'activité du Groupe sur ses différents marchés.

La stratégie de la Division Upstream s'appuie sur :

- les démarches d'amélioration continue basées sur la mise en place participative du « *lean manufacturing* » ;
- l'optimisation des outils de production étudiée et présentée dans le cadre du « Plan Industriel Européen » ;
- le développement de nouveaux produits et process en collaboration avec la Direction TRDI (voir *infra* section 3.3 « Recherche et Développement – Propriété industrielle »).

En 2013, la Division Upstream a poursuivi le plan d'optimisation de ses capacités critiques de traitement thermique et de finition pour accompagner la montée en gamme de ses produits et démarré un nouveau four électrique de fonte de ferrailles à l'aciérie de Saint-Saulve.

Les activités de la Division Upstream ainsi que des Divisions Pipe Project, Powergen et Industry reposent notamment sur les filiales suivantes :

Vallourec Tubes France (anciennement V & M France) – France (100 %)

Vallourec Tubes France dispose, en France, d'une aciérie électrique à Saint-Saulve (Nord) et de trois tuberies à Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime), Saint-Saulve (Nord) et Aulnoye-Aymeries (Nord), couvrant une large gamme de diamètres et d'épaisseurs réalisée sur laminoirs Stiefel et Continu et une forge.

Le nouveau four électrique de l'aciérie de Saint-Saulve et la modernisation de l'outil de production d'acier liquide permettent d'améliorer les performances techniques de l'usine.

La rénovation du laminoir continu de Saint-Saulve a démarré en 2013 et se poursuivra sur les cinq années à venir.

L'usine de Déville-lès-Rouen a été recentrée sur l'activité pétrole et fournit à la Division OCTG des produits casings à délais courts. Un nouveau four de traitement thermique a été installé en 2013 et sera démarré au premier semestre de 2014 pour accompagner la montée en gamme de ses produits.

La forge d'Aulnoye-Aymeries a poursuivi sa montée en gamme et la simplification de ses flux de production pour accompagner la demande du marché Industry.

Vallourec Deutschland GmbH (anciennement V & M Deutschland GmbH) – Allemagne (100 %)

Vallourec Deutschland GmbH comprend, en Allemagne, quatre tuberies à Mülheim, Düsseldorf-Rath et Düsseldorf-Reisholz (Rhénanie du Nord-Westphalie). Les tuberies sont équipées de laminoir Continu, laminoir Stiefel, laminoir Pèlerin, presse Erhardt, permettant de couvrir la gamme de produits la plus large au monde tant en diamètres et épaisseurs qu'en nuances.

L'activité de l'usine de Mülheim a été spécialisée sur les marchés OCTG, Line Pipe et Industry. Les investissements de simplification des flux de production et d'optimisation des lignes de finition se sont poursuivis en 2013.

L'usine de Rath a également démarré un programme de simplification de ses flux de finition basé sur le « *lean manufacturing* ».

L'ensemble des tuberies françaises et allemandes sont en majorité approvisionnées en matières premières par l'aciérie de Saint-Saulve, celle d'Huckingen de Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) dont Vallourec Tubes détient 20 % du capital, et l'usine de Bous appartenant au groupe GMH (Georgsmarienhütte).

3.1.2.1.2 Pipe Project

La Division Pipe Project est dédiée aux marchés Pétrole et gaz, avec un double positionnement stratégique sur les secteurs de la production (amont pétrolier) d'une part, et de l'aval (*downstream*) d'autre part. Elle regroupe l'ensemble des produits et services destinés aux sociétés d'ingénierie et pétrolières qui interviennent depuis la tête de puits jusqu'aux raffineries et usines pétrochimiques. La gamme de produits développés par la Division Pipe Project comprend des conduites sous-marines rigides (lignes de production, lignes d'injection et risers), des tubes spécialisés pour les ombilicaux mais également les tubes de process et les raccords pour les unités de transformation d'hydrocarbures. Cette gamme est complétée par des services innovants comme le soudage sur chantier offshore et onshore, le revêtement, le cintrage et la gestion de projets complexes. Cette offre permet ainsi à la Division Pipe Project de se positionner sur les marchés porteurs des projets Pétrole et Gaz offshore et onshore, tout en renforçant les liens de proximité avec les clients du Groupe et d'entretenir des relations durables.

Les activités de la Division Pipe Project sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH décrites ci-dessus mais également des trois sociétés suivantes :

Serimax – France (100 %)

Serimax est leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les conduites offshore. Cette société complète les activités de Vallourec dans le domaine des tubes de conduites offshore et l'offre de services, qui comporte des solutions complètes en matière de soudage de pipelines et de fabrication sur terre comme en mer dans les conditions les plus extrêmes. Depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre et la gestion de projet, Serimax adapte chaque projet aux besoins de ses clients (entreprises d'ingénierie, SURF et onshore) et fournit du personnel expérimenté et des équipements à la pointe de la technologie de soudage afin de répondre aux différentes spécifications et exigences des projets.

Serimax Field Joint Coating – Royaume-Uni (filiale à 60 % de Serimax)

En complément des solutions de soudage proposées par Serimax, Serimax Field Joint Coating réalise des opérations de revêtement de la partie soudée bout-à-bout des tubes de conduite aussi bien à terre que sur les barges en mer.

Vallourec Fittings (anciennement Interfit) – France (100 %)

Située à Maubeuge, cette société produit et commercialise des raccords en acier carbone (courbes, réductions, tés et fonds) destinés à des réseaux de tuyauteries pour le transport des fluides (eau surchauffée, vapeur, gaz, produits pétroliers, etc.).

3.1.2.1.3 Powergen

La Division Powergen a vocation à commercialiser des tubes sans soudure entrant dans la construction de centrales électriques neuves, la réhabilitation et la maintenance de centrales existantes, quel que soit leur type de combustible (charbon, gaz, fioul, biomasse et nucléaire).

Produits par la Division Upstream, les tubes couvrent toutes les nuances d'acier carbone requises dans les centrales électriques et toute la gamme dimensionnelle, allant des petits diamètres pour les tubes chaudière aux très grands diamètres pour les conduites vapeur.

Outre ses services commerciaux et l'assistance technique correspondante, la Division Powergen intègre depuis 2008 des fonctions Marketing, Recherche et Développement et Business Development, pour affiner la compréhension des contraintes et des besoins des clients du Groupe, leur proposer des solutions adaptées, renforcer et développer des partenariats utiles aux marchés et traduire les défis technologiques en programmes de Recherche et Développement et en offres innovantes.

L'organisation s'attache par ailleurs au développement continu de la qualité, de l'excellence opérationnelle et de l'expansion du périmètre des prestations et services proposés, afin de satisfaire les exigences des clients.

Les activités de la Division Powergen sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH, mais également de la société Vallourec (Changzhou) Co., Ltd (Chine).

Vallourec (Changzhou) Co., Ltd – Chine (100 %)

La société Vallourec (Changzhou) Co., Ltd a été constituée en 2005 afin d'augmenter les capacités d'usinage en tubes de grands diamètres laminés en Europe pour le marché chinois de l'énergie électrique. L'unité située à Changzhou, dans la province de Jiangsu, a démarré sa production en juillet 2006. Elle a inauguré, le 13 septembre 2012, une nouvelle unité de forgeage à chaud et de traitement thermique permettant d'intégrer localement l'ensemble des opérations de fabrication de tubes de grands diamètres sans soudure. Les premières commandes ont été livrées au cours du deuxième semestre 2012.

3.1.2.1.4 Industry

La Division Industry comporte les départements suivants, situés en Allemagne et en France :

- Départements commerciaux : Mécanique, Structure, Ébauches et Marchés Export ;
- Centre de Compétences Industry (R&D, Support Technique des Clients et Développement de Produits) ;
- Business Development ;
- Vallourec Bearing Tubes (Business Unit).

Département commercial « Mécanique »

Ce département est en charge de la vente de tubes ronds, selon différentes normes et spécifications clients en Europe, Russie et dans la CEI. La majorité des produits est vendue à des distributeurs non seulement pour la mécanique générale, mais aussi dans les segments vérins hydrauliques, grues, accessoires pour l'industrie pétrolière, applications offshore, armatures, micro-pieux, essieux ainsi que d'autres industries mécaniques (par exemple chimie, automobile).

Département commercial « Structure »

L'activité comporte la vente de tubes carrés et rectangulaires en Europe, Russie et dans la CEI. La majorité des ventes est concentrée autour de distributeurs pour usage général. Un autre débouché important est le secteur agricole. Ces tubes de structure sont également vendus pour la production de grues, d'essieux et pour de nombreuses autres industries mécaniques.

Département commercial « Ébauches »

Situé à Boulogne-Billancourt en France, ce département est responsable de la vente en Europe d'ébauches pour ré-étirage, d'ébauches pour roulement ainsi que d'ébauches pour bouteilles et accumulateurs.

Département commercial « Marchés Export »

Ce département est responsable de la vente de tous les produits (mécanique, structure, ébauches) à l'extérieur de l'Europe. Il est aussi en charge de la vente de tubes pour des projets internationaux, comme par exemple pour la construction civile (stades, ponts) ou des projets de plateformes offshore.

Centre de Compétences Industry

Le Centre de Compétences Industry permet d'être proche des clients, de satisfaire leurs besoins et d'anticiper les développements des marchés et technologies. Il comporte la Recherche et Développement (R&D), le Support Technique des Clients et Développement de Produits. Il développe PREON® marine, une solution tubulaire innovante et écologique pour ancrer les éoliennes en mer. Cette solution permettra, comparée aux deux solutions utilisées jusqu´à présent, d´édifier plus facilement, plus silencieusement et à moindre profondeur les structures de base des éoliennes en mer.

Business Development

En coopération étroite avec le Centre de Compétences Industry et les départements commerciaux, le département Business Development s'occupe des activités marketing, développement et projets. Un exemple en est le nouveau concept de marque pour des grades d'aciers haut de gamme. La Division Industry a restructuré début 2012 sa gamme de matériaux propriétaires pour applications industrielles. Six séries de grades premium portant de nouveaux noms faciles à retenir ont été ainsi créées dans le but d'améliorer la transparence du portefeuille innovant de l'entreprise et d'établir à l'échelle internationale des noms de marques à fort pouvoir évocateur.

Cette organisation permet d'assurer un suivi précis de la stratégie de développement des clients du Groupe, de renforcer les partenariats existants et de traduire les grands défis technologiques dans les programmes de Recherche et Développement et les offres.

L'organisation s'attache par ailleurs au développement continu de la qualité et du périmètre des prestations proposées.

Renforcer la transparence des échanges, mieux répondre aux attentes des clients et anticiper les besoins de demain constituent les enjeux de la Division Industry et sont les garants d'une croissance durable.

Les activités de la Division Industry sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH décrites ci-dessus mais également de la société Vallourec Bearing Tubes (anciennement Valti).

Vallourec Bearing Tubes (anciennement Valti) – France (100 %)

Cette société est un leader historique européen des tubes sans soudure et des bagues destinés à la fabrication de roulements. En complément de cette activité, Vallourec Bearing Tubes produit et fournit des tubes sur mesure pour la mécanique et des tubes ébauches pour les marchés Pétrole et gaz.

Pour renforcer sa compétitivité et sa réactivité face à des besoins clients de plus en plus exigeants en matière de services, Vallourec Bearing Tubes a rationalisé ses capacités de production depuis 2010. Vallourec Bearing Tubes a, à ce jour, deux unités de production :

- l'usine de Montbard (Côte-d'Or, France) : tuberie à chaud et unité de production à froid ;
- l'usine de La Charité-sur-Loire (Nièvre, France) : unités d'usinage et roulage à froid.

Pour élargir son offre, Vallourec Bearing Tubes a mis en place en 2012 deux équipements majeurs : un four de traitement thermique à induction à Montbard et une rouleuse à froid pour bagues de grand diamètre à La Charité-sur-Loire.

Le four de traitement thermique à induction permet à Vallourec Bearing Tubes d'élargir son offre produits sur les marchés Mécanique et Pétrole et gaz, notamment sur :

- les tubes sur-mesure pour la mécanique, en particulier, tubes mécaniques dans l'environnement Pétrole et gaz ;
- les tubes pour manchons Pétrole et gaz ; et
- les tubes pour tiges de forage.

La nouvelle rouleuse, grâce à son processus innovant et compétitif, permet à Vallourec Bearing Tubes de se développer sur le marché des bagues industrielles de grand diamètre.

Grâce à ces actions et investissements, Vallourec Bearing Tubes entend étendre son positionnement de fournisseur de produits et services sur mesure sur les tubes et bagues roulement aux marchés de la mécanique « sur mesure », des manchons et accessoires Pétrole et gaz et des tiges de forage.

3.1.2.1.5 Oil Country Tubular Goods (OCTG)

Les activités OCTG se développent sur l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie (OCTG EAMEA) ainsi que sur l'Amérique du Nord (OCTG Amérique du Nord). Chaque région intègre des ateliers de traitement thermique de tubes de production et de cuvelage (tubing et casing), ainsi que de filetage de tubes Pétrole et gaz implantés dans le monde entier, à proximité des clients utilisateurs. En outre, l'activité OCTG Amérique du Nord produit son propre acier et ses tubes via Vallourec Star, LP, qui comprend une aciérie électrique et deux laminoirs.

OCTG EAMEA accélère son approche régionale des marchés par l'intermédiaire de hubs commerciaux et d'opérations dédiés à la croissance locale. Dans la région Europe-Afrique, l'activité se développe autour des usines historiques situées en France et en Allemagne mais également grâce au développement local, avec notamment une unité de filetage au Nigeria. Elle couvre les besoins de la mer du Nord grâce à ses installations à Glasgow, Aberdeen et Stavanger (Norvège), et prospère sur la Russie et la mer Caspienne par l'intermédiaire de ses bureaux commerciaux à Moscou (Russie) et Atyrau (Kazakhstan). Au Moyen-Orient, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite localisée à Dammam et acquise en 2011, poursuit les programmes de qualification de ses installations de traitement thermique et le développement de ses capacités de filetage premium particulièrement à destination de Saudi Aramco. En Chine, la Division se développe au travers de sa filiale VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipements et de la société Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP). En Asie Pacifique, elle s'appuie sur la croissance de l'usine de traitement thermique et de filetage de PT Citra Tubindo TBK (Indonésie).

Les installations industrielles basées en Europe conservent par ailleurs une vocation « grand export » pour des produits à fort contenu technologique destinés au monde entier.

OCTG Amérique du Nord a poursuivi son développement en 2013 au travers de ses principales filiales Vallourec Star, LP, VAM USA LLC, et Vallourec Tube-Alloy LLC. La nouvelle tuberie pour petits diamètres à Youngstown, dont la production commerciale a démarré au quatrième trimestre 2012, a poursuivi son industrialisation au cours de l'année 2013.

Les activités OCTG EAMEA et OCTG Amérique du Nord réalisent tous les types de filetages API ou premium, et en particulier la ligne de produits VAM®, filetages brevetés développés par Vallourec depuis 1965 et parfaitement adaptés aux conditions difficiles d'exploitation des puits de pétrole et de gaz.

Pour assurer à la gamme VAM® sa place de leader en joints premium, Vallourec a concentré la coordination des services Recherche et Développement de cette ligne de produits au sein de la société Vallourec Oil and Gas France et a constitué un réseau mondial de licenciés. Le Groupe poursuit également le développement de son réseau de services sur chantiers intervenant partout dans le monde à partir de centres de services basés notamment en Écosse, aux États-Unis, au Mexique, à Singapour, en Chine, en Angola, au Nigeria et au Moyen-Orient. Depuis 2008, Vallourec assure en outre une activité de fabrication d'accessoires pétroliers en relation avec le joint VAM® par l'intermédiaire de sa filiale Vallourec Tube-Alloy, LLC (États-Unis). Cette expertise est déployée au Mexique, au Brésil et en Indonésie pour offrir, en complément du réseau des licenciés, une couverture mondiale des besoins en accessoires pour supporter les besoins des clients du joint VAM®.

ACTIVITÉ OCTG EAMEA (EUROPE, AFRIQUE, MOYEN-ORIENT, ASIE)

Vallourec Oil and Gas France (VOGFR) (anciennement Vallourec & Mannesmann Oil & Gas France) – France (100 %)

Cette société réalise la production de joints standards, et de tous les produits de la gamme VAM®.

Elle possède une unité de production à Aulnoye-Aymeries (France) comprenant plusieurs lignes de filetage de tubes Pétrole et gaz permettant de réaliser l'ensemble des dimensions et connexions de la ligne de produit VAM®.

VOGFR assure également la coordination de la recherche et du développement des activités OCTG dans le monde réalisée en France, aux États-Unis et au Japon en partenariat avec NSSMC. La recherche et le développement du joint VAM® s'appuie également sur plusieurs centres de recherche généralistes de Vallourec, installés à Aulnoye-Aymeries (France), aux États-Unis, au Brésil et en Allemagne.

Vallourec Oil & Gas UK Ltd (anciennement Vallourec & Mannesmann Oil & Gas UK Ltd) – Royaume-Uni (100 %)

Intégrée au Groupe depuis début 1994, cette société regroupe des installations spécialisées dans le traitement thermique et le filetage à Clydesdale Bellshill (Écosse) pour satisfaire, en particulier, les besoins du marché de la mer du Nord. Elle exploite la licence VAM® depuis 1970.

Vallourec Oil & Gas UK Ltd a en outre développé une activité importante de services aux plateformes de forage, basée à Aberdeen (Écosse) et Stavanger (Norvège).

VAM Onne Nigeria Ltd – Nigeria (100 %)

Cette société a été créée en février 2008 pour l'exploitation d'une usine de filetage de tubes située dans la zone franche d'Onne à Port Harcourt (État de Rivers du Nigeria). Cette unité est opérationnelle depuis décembre 2009 et approvisionne le marché local.

VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipements – Chine (51 %) (1)

Cette société a été créée en septembre 2006 pour l'exploitation d'une usine de filetage de tubes destinés à l'équipement des puits de pétrole et de gaz dont la construction a débuté en octobre 2006 et la production en octobre 2007. Elle produit des filetages VAM® sur des tubes importés en Chine par le Groupe ou NSSMC. Dans le cadre d'un accord de coopération avec Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), elle est également chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

Les sociétés NSSMC et Sumitomo Corporation sont coactionnaires de cette filiale.

Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd (anciennement Vallourec & Mannesmann Oil & Gas (China) Trading Co., Ltd – Chine (100 %)

VOG (China) Co., Ltd a été créée en avril 2010. Elle commercialise les produits Vallourec Premium OCTG sur le marché intérieur chinois ainsi que les produits « API » de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP) à l'exportation et assure aussi des fonctions de support technique et de contrôle qualité.

(1) En % d'intérêt.

Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd (anciennement V & M Tubes Asia Pacific Pte Ltd) – Singapour (100 %)

Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd opère sur le marché des tubes et accessoires OCTG vendus en Asie-Pacifique.

PT Citra Tubindo TBK – Indonésie (78,2 %)

Cette société réalise le traitement thermique des tubes et le filetage de joints API et NS® et produit des joints VAM® depuis 1985.

Son unité de production est située sur l'île de Batam (Indonésie). Elle dispose d'un bureau commercial à Jakarta et a ouvert un bureau en Australie.

Vietubes Corporation Limited – Vietnam (49 %)

Cette participation est détenue directement et indirectement via PT Citra Tubindo TBK. Vietubes Corporation Limited réalise des filetages sur tubes et des manchons destinés au marché vietnamien.

Son unité de production est située à Vung Tau (Vietnam).

À l'activité OCTG EAMEA, sont également rattachées opérationnellement les sociétés suivantes :

VAM Field Services Angola – Angola (100 %)

Société de services créée en 2007. Base opérationnelle : Luanda.

Vallourec O & G Nigeria Limited (anciennement Vallourec & Mannesmann Oil & Gas Nigeria Ltd) – Nigeria (100 %)

Créée en 2007, VOG Nigeria Limited est une société de services situé à Lagos qui opère avec un partenaire opérationnel nigérian Charles Osezua.

VAM Far East – Singapour (51 %)

Créée en association avec NSSMC, cette société développe depuis 1992 le service à la clientèle et le conseil sur plateforme d'exploration-production dans le Sud-Est asiatique et en Océanie.

Sa base opérationnelle se situe à Singapour.

VAM Field Services Beijing – Chine (51 %)

Cette société a été créée en août 2006 en association avec Sumitomo Corporation et NSSMC pour promouvoir en Chine les joints premium de la gamme VAM® et assurer des prestations de service aux plateformes de forage.

V & M Al Qahtani Tubes LLC – Arabie Saoudite (65 %)

Cette société a été créée en décembre 2009, en association avec le partenaire saoudien Al Qahtani & Sons. Initialement créée pour héberger des actifs industriels, cette société voit son activité évoluer vers une activité de trading pour assurer la commercialisation des produits du Groupe en Arabie Saoudite. Cette évolution fait suite à l'acquisition en 2011 de la société Saudi Seamless Pipe Factory Company Limited qui regroupe l'ensemble de l'activité industrielle du Groupe en Arabie Saoudite.

Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP) – Chine (19,5 %)

Le 15 septembre 2010, Vallourec a annoncé avoir conclu un accord portant sur l'acquisition de 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure coté à la Bourse de Hong-Kong, par le biais d'une augmentation de capital réservée. L'opération a été finalisée le 1er avril 2011. TOP fabrique des tubes OCTG destinés au marché Pétrole et gaz depuis 1993 et a mis en service en janvier 2010 un nouveau laminoir continu PQF® de tubes sans soudure d'une capacité annuelle de 500 000 tonnes. TOP fait partie du groupe Anhui Tianda Enterprise Co. Limited, basé dans la province de l'Anhui (Chine). Avec l'acquisition d'une participation dans TOP, Vallourec a renforcé et amélioré sa présence sur le marché chinois. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments China est chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

Concomitamment à cette prise de participation, Vallourec a conclu un pacte d'actionnaires avec les principaux actionnaires de TOP aux termes duquel Vallourec dispose d'une option d'achat portant sur un nombre d'actions TOP lui permettant d'accroître sa participation dans TOP à hauteur d'au moins 51 % dans l'hypothèse où la réglementation chinoise serait modifiée et autoriserait des sociétés étrangères à contrôler des sociétés chinoises. Le prix d'exercice de l'option d'achat est égal à la moyenne du cours de Bourse de l'action TOP constatée sur les six derniers mois précédant la date de notification de l'exercice de l'option d'achat, augmentée d'une prime de 9 %. En cas d'exercice de l'option d'achat par Vallourec et pendant un délai de dix-huit mois suivant cet exercice, la société Tianda Holding, actionnaire majoritaire de TOP, dispose d'une option de vente portant sur la totalité des actions TOP qu'elle détient à Vallourec. Le prix d'exercice de l'option de vente est égal au prix d'exercice de l'option d'achat.

Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited – Arabie Saoudite (100 %)

Le Groupe a acquis en novembre 2011, auprès du groupe Zamil, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite, localisée à Dammam. Cette acquisition a apporté à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage déjà opérationnelles d'une capacité de 100 000 tonnes de tubes par an. La société a réalisé ses premières fabrications significatives en 2012. En 2013, l'ensemble a été qualifié pour effectuer toutes les opérations requises dans le cadre de la production de connexions premium, à partir d'ébauches fournies par les tuberies de Vallourec.

Vallourec Middle East FZE (anciennement Vallourec & Mannesmann Middle East FZE) – Dubaï, Émirats Arabes Unis (100 %)

Constituée en mars 2011, Vallourec Middle East FZE commercialise les produits OCTG dans les pays du Moyen-Orient.

Vallourec Oil & Gas Nederland (VOGNL) (anciennement Vallourec & Mannesmann Oil & Gas Nederland) – Pays-Bas (100 %)

Cette société a été acquise en mars 2006 dans le cadre de l'acquisition de SMFI (Société de Matériel de Forage International).

ACTIVITÉ OCTG AMÉRIQUE DU NORD

Vallourec Star, LP (anciennement V & M Star) – États-Unis (80,5 %)

Vallourec Star, LP est un fabricant intégré de tubes sans soudure à destination de l'industrie pétrolière et gazière. Ses installations comprennent une aciérie électrique, deux laminoirs de technologie récente et des unités de traitement thermique et de filetage. La gamme de fabrication de Vallourec Star, LP est dédiée à hauteur de 80 % au marché OCTG. Sumitomo Corporation est partenaire à hauteur de 19,5 % dans Vallourec Star, LP.

Ses unités de production sont situées à Youngstown (Ohio), Houston (Texas) et Muskogee (Oklahoma).

Vallourec Star, LP avait acquis, le 1er juillet 2009, l'intégralité des titres composant le capital social de V & M TCA® (société acquise en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco) auprès de Vallourec Industries Inc. et de Sumitomo Corporation, à hauteur respectivement de 80,5 % et 19,5 % du capital social de V & M TCA®, préalablement à son absorption. Cela a permis à Vallourec Star, LP d'intégrer en son sein les opérations de traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié, jusqu'alors développées par V & M TCA® avec un savoir-faire particulier dans les commandes à délais courts. V & M TCA® a apporté ainsi à Vallourec Star, LP une capacité de production supplémentaire de produits premium, une expertise spécifique dans les services concernant les environnements corrosifs, ainsi qu'une véritable complémentarité géographique permettant à Vallourec d'étendre sa présence sur le territoire nord-américain.

À effet du 1er janvier 2012, Vallourec Star, LP a absorbé la société V & M Two chargée de la construction de la nouvelle tuberie pour petits diamètres à Youngstown (Ohio). Cette nouvelle tuberie dispose d'une capacité initiale de 350 000 tonnes de tubes par an. La capacité de l'usine pourra être portée, si nécessaire, à 500 000 tonnes de tubes sans soudure par an. Cette nouvelle unité permet de compléter la gamme produite par Vallourec en Amérique du Nord et renforce la position du Groupe en tant que leader de solutions tubulaires premium sur le marché américain. Le démarrage de l'usine est intervenu en octobre 2012 et les premières ventes ont été réalisées en décembre 2012. Les capacités de finition (traitement thermique, filetage et inspection) ont pour leur part été commissionnées au premier semestre 2013. Avec la montée en charge de cette nouvelle usine, le Groupe offre désormais toute la gamme de produits et services nécessaires à la production de l'ensemble des hydrocarbures, et en particulier ceux relatifs aux gisements de schiste.

Vallourec Oil & Gas Mexico SA, de CV (anciennement VAM Mexico SA de CV) – Mexique (100 %)

Cette société est spécialisée dans le filetage des joints supérieurs et sert l'industrie pétrolière et gazière mexicaine avec la gamme complète des produits VAM®.

L'unité de production de Veracruz (Mexique) produit des joints VAM® sous licence depuis 1981.

Vallourec Canada Inc. (anciennement VAM Canada) – Canada (100 %)

Le 1er janvier 2013, Vallourec Tubes Canada Inc., société d'importation de tubes Vallourec au Canada, et VAM Canada Inc., société spécialisée dans le filetage des joints supérieurs VAM® au Canada depuis 1983, ont fusionné pour donner naissance à Vallourec Canada Inc.

La nouvelle entité dispose d'unités de production à Nisku (Alberta) et Saint John's (Terre-Neuve), ainsi que de bureaux commerciaux à Calgary (Alberta), et à Burlington (Ontario).

Cette fusion a permis de générer des synergies industrielles et commerciales tout en renforçant le service aux clients canadiens.

En mai 2008, Vallourec Canada Inc. avait repris les activités de filetage Atlas Bradford® au Canada lors de l'acquisition des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™.

VAM USA LLC – États-Unis (51 %)

Depuis le 27 février 2009, VAM USA LLC regroupe, en association avec NSSMC à hauteur de 34 % et Sumitomo Corporation à hauteur de 15 %, les activités de filetage du VAM® et d'Atlas Bradford® acquises en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco.

VAM USA LLC est reconnue en Amérique du Nord comme l'un des plus importants fournisseurs en joints premium OCTG. Elle offre, avec les deux marques VAM® et Atlas Bradford®, une gamme de produits complémentaires, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des joints intégraux pour les applications les plus difficiles.

Afin de répondre à une demande accrue de qualification des gammes de produits existantes aux nouvelles normes liées aux conditions de puits les plus extrêmes, VAM USA LLC a doublé courant 2012 les capacités de son centre de tests. Ce centre est spécialement dédié aux tests de produits pour l'exploitation des hydrocarbures de schiste ou à des projets offshore pour le golfe du Mexique. La construction du bâtiment, qui s'étend désormais sur 8 400 m^2 s'est achevée en juillet 2012, et l'ensemble des équipements est désormais opérationnel. Les unités de production sont situées à Houston (Texas).

Une nouvelle unité située à côté de la tuberie de Vallourec Star, LP mise en service en 2012 (Youngstown – Ohio) viendra compléter les unités de filetage de VAM USA LLC et permettra au Groupe d'élargir son offre intégrée de produits finis (tubes et connexions premium).

Vallourec Tube-Alloy, LLC (anciennement V & M Tube-Alloy™) – États-Unis (100 %)

Acquise en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco, la société Vallourec Tube-Alloy, LLC produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure destinées tant aux opérateurs pétroliers qu'aux équipementiers.

Ses unités de production sont situées à Broussard et à Houma (Louisiane), à Houston (Texas) et à Casper (Wyoming).

3.1.2.1.6 Drilling Products

Drilling Products complète les activités OCTG du Groupe en fabriquant et distribuant dans le monde entier l'ensemble de la gamme des produits tubulaires destinés au marché du forage du pétrole et du gaz.

Drilling Products propose une vaste gamme de produits et services : tiges de forage, tiges lourdes, masses-tiges, masses-tiges magnétiques et boîtiers MWD (capteur de mesure pendant le forage), soupapes de sûreté et accessoires pour toutes les applications de forage.

Elle fournit des produits de haute qualité et de haute performance, utilisés dans le monde entier. Les six principales unités de production sont situées en France, aux États-Unis, aux Émirats Arabes Unis et aux Pays-Bas. Des points de vente répartis dans le monde entier, conjugués au réseau de prestataires de services VAM®, assurent à la clientèle une excellente relation de proximité et une plateforme d'assistance spécialisée.

Les services de Recherche et Développement et de Marketing de Drilling Products sont entièrement dédiés au développement de solutions tubulaires uniques et de services visant à améliorer l'efficacité du forage et à optimiser les marges de sécurité dans les milieux de forage les plus exigeants. Ils travaillent en partenariat avec des sociétés opérationnelles et des entrepreneurs de forage pour développer de nouveaux produits de haute performance afin de répondre aux défis des techniques de forage modernes.

Vallourec Drilling Products France (anciennement VAM Drilling France) – France (100 %)

Acquise en mars 2006, Vallourec Drilling Products France (anciennement dénommée Société Matériel de Forage International (SMFI)) fabrique des produits tubulaires adaptés aux besoins de l'industrie de forage du pétrole et du gaz. Elle a reçu courant 2007 l'apport par VMOGF de son activité de produits de forage.

Ses unités de production sont situées à Cosne-sur-Loire (Nièvre), à Villechaud (Nièvre), à Aulnoye-Aymeries (Nord) et à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Vallourec Drilling Products USA, Inc. (anciennement VAM Drilling USA) – États-Unis (100 %)

Constituée en septembre 2005, à la suite de l'acquisition des actifs de la Division Omsco de ShawCor Ltd (Canada), Vallourec Drilling Products USA, Inc. est un fabricant de produits tubulaires adaptés aux besoins de l'industrie de forage du pétrole et du gaz. Ces produits sont composés principalement de tiges de forage et de tiges lourdes (*drill collars* et *heavy weight drill pipe*).

Son unité de production est située à Houston (Texas).

Vallourec Drilling Products Middle East FZE (anciennement VAM Drilling Middle East FZE) – Dubaï, Émirats Arabes Unis (100 %)

Acquise en septembre 2009 auprès du groupe Soconord, la société Vallourec Drilling Products Middle East FZE est un fournisseur de tiges de forage. Elle propose une large gamme de tiges de forage à l'industrie du forage pétrolier au Moyen-Orient. Sa capacité de production est de 25 000 tiges par an.

Son unité de production est située à Dubaï (Émirats Arabes Unis).

Vallourec Drilling Protools Oil Equipment Manufacturing LLC (anciennement VAM Drilling Protools Oil Equipment Manufacturing LLC) – Abou Dhabi, Émirats Arabes Unis (100 %)

Acquise en février 2010, Vallourec Drilling Protools Oil Equipment Manufacturing LLC constitue le plus grand producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient. Cette activité permet au groupe Vallourec de proposer une solution complète pour l'ensemble des colonnes de forage.

Son unité de production est située à Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis).

3.1.2.1.7 Brésil

Les activités des sociétés brésiliennes sont destinées à servir d'une part les marchés brésiliens et uruguayens et d'autre part les marchés Oil and Gas Export (Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil).

Les activités « Brésil » sont exercées au travers des six sociétés suivantes :

Vallourec Tubos do Brasil S.A. (anciennement V & M do Brasil SA) – Brésil (100 %)

Vallourec Tubos do Brasil S.A. est située à Belo Horizonte (État du Minas Gerais), dans le quartier de Barreiro. Elle occupe une superficie de plus de 300 hectares. Cette unité intégrée regroupe tous les équipements de production depuis l'aciérie aux lignes de finition pour les tubes et aux laminoirs à chaud.

Vallourec Tubos do Brasil S.A. produit des tubes sans soudure pour les secteurs Pétrole et gaz, Automobile, Construction, Pétrochimie, Énergie électrique et Mécanique. Elle s'est en effet focalisée depuis de nombreuses années sur :

- le secteur Pétrole et gaz, via un partenariat historique avec Petrobras pour le marché national avec des produits de plus en plus sophistiqués afin de répondre aux défis des nouveaux champs offshore extrêmement profonds récemment découverts (pré-salifères) ;
- le secteur Industriel (Pétrochimie, Énergie électrique, Mécanique, etc.), marché desservi majoritairement via des distributeurs qui travaillent en étroite collaboration avec Vallourec Tubos do Brasil S.A. pour garantir qualité et support technique ;
- le secteur Automobile (véhicules légers, camions, engins de génie civil et agricoles), avec des pièces de précision comme des tubes pour injecteurs diesels et des bagues de roulement, ou des pièces forgées comme des axes de transmission et de roues ;
- le secteur Génie Civil : les infrastructures et fondations de biens industriels ou commerciaux, les biens d'équipement, les machines et matériels connexes, les équipements associés au secteur pétrolier (plateformes offshore et navires) et aux chemins de fer.

Vallourec Tubos do Brasil S.A. a inauguré en juillet 2013 un centre de compétences dédié aux champs pré-salifères à Rio de Janeiro qui est opérationnel depuis octobre 2013.

Vallourec Tubos do Brasil S.A. a été sélectionné pour fournir des tubes premium pour le champ offshore de Xerelete, dont Total est devenu opérateur en juin 2012. Le champ Xerelete est situé dans le bassin de Campos, à environ 250 kilomètres au large des côtes de Rio de Janeiro et à 2 400 mètres sous le niveau de la mer. Les produits de Vallourec seront utilisés dans les puits dédiés à l'exploration et à l'évaluation de ressources supplémentaires de pétrole et de gaz.

Vallourec Tubos do Brasil S.A. regroupe les filiales suivantes :

Vallourec Florestal Ltda (anciennement V & M Florestal Ltda) – Brésil (100 %)

Vallourec Florestal Ltda exploite 112 823 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 232 777 hectares servant à produire le charbon de bois utilisé dans les hauts-fourneaux de Vallourec Tubos do Brasil SA et prochainement de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil.

Vallourec Mineração Ltda (anciennement V & M Mineração Ltda) – Brésil (100 %)

Vallourec Mineração Ltda produit annuellement près de 4 millions de tonnes de minerai de fer dans la mine de Pau Branco, destinés principalement à l'aciérie de Vallourec Tubos do Brasil S.A., ainsi qu'à d'autres producteurs implantés au Brésil dont les principaux sont Vale (ex-CVRD) et Gerdau ; elle fournit aussi l'usine de pelletisation de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil.

Tubos Soldados Atlântico Ltda (TSA) – Brésil (75,5 %)

Constituée en 2005 en partenariat avec Europipe GmbH et Interoil, Tubos Soldados Atlântico Ltda produit des tubes soudés spiralés de grands diamètres et réalise du revêtement sur tubes.

Vallourec Uruguay (précédemment V & M Uruguay) – Brésil (100 %)

Créée en 2011, la société Vallourec Uruguay, détenue à 100 % par Vallourec Tubos do Brasil S.A., commercialise en Uruguay des tubes exportés depuis le Brésil.

Vallourec Transportes e Serviços Ltda – Brésil (100 %)

Créée en 2013, la société Vallourec Transportes e Serviços Ltda, détenue à 100 % par Vallourec Tubos do Brasil, regroupera les activités de ventes d'accessoires et de services au Brésil pour le marché Pétrole et gaz.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil – Brésil (56 %)

Cette société a été constituée en 2007 en partenariat avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries (SMI)) pour accueillir à Jeceaba (Minas Gerais) l'investissement dans une nouvelle tuberie haut de gamme, intégrant deux hauts-fourneaux, une aciérie, un laminoir et une usine de pelletisation. Elle disposera d'une capacité de production annuelle d'un million de tonnes d'acier produites sous forme de billettes, dont environ 700 000 tonnes seront nécessaires à l'alimentation du nouveau laminoir. Le solde, soit 300 000 tonnes, pourra être utilisé par le groupe Vallourec.

Le nouveau laminoir aura une capacité de production annuelle de tubes sans soudure égale à 600 000 tonnes. La production sera partagée de façon égale entre Vallourec et NSSMC, chacun disposant donc d'une capacité annuelle de 300 000 tonnes.

L'édification des fondations de la nouvelle tuberie a débuté en juillet 2008. Le perçage de la première billette est intervenu fin 2010. Les premières livraisons commerciales ont été réalisées fin 2011. La montée en puissance progressive s'est poursuivie en 2012 par la réalisation du plan de qualification des produits et la qualification progressive de l'usine par les clients internationaux pour permettre la montée en gamme des ventes. En février 2013, les premières pellets ont été produites à partir du minerai en provenance de la mine de fer de Pau Branco. Ces pellets alimenteront ensuite les hauts-fourneaux de Vallourec Tubos do Brasil et de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil à partir de 2014.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil) supporte industriellement l'ensemble des marchés OCTG, et plus particulièrement la zone EAMEA. Cette société est aussi un site de production intégré produisant son propre acier et ses tubes, ainsi que les finitions associées, destinés à l'exportation. Elle confirme sa montée en capacité grâce à l'industrialisation des produits premium et à la qualification progressive de l'usine par les grands clients internationaux. Des produits semi-finis ont été exportés à destination des usines de finition localisées en Écosse, en Arabie Saoudite et en Indonésie, et des produits finis filetés VAM® ont été exportés en Afrique et au Moyen-Orient notamment.

L'activité OCTG EAMEA de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil) réalise tous les types de filetages API ou premium, et en particulier la ligne de produits VAM®, filetages brevetés développés par Vallourec depuis 1965 et parfaitement adaptés aux conditions difficiles d'exploitation des puits de pétrole et de gaz.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil est détenue à hauteur de 56 % [1] par le Groupe, 39 % par NSSMC et 5 % par Sumitomo Corporation.

3.1.2.2 Tubes de spécialité (« Speciality Products »)

L'activité Tubes de spécialité (Speciality Products) regroupe un ensemble de sociétés spécialisées dans la fabrication et la transformation de tubes en inox ou en alliages spéciaux, soudés ou sans soudure, principalement à destination des marchés de l'énergie électrique.

3.1.2.2.1 Tubes pour échangeurs de chaleur (« Heat Exchanger Tubes »)

Vallourec Heat Exchanger Tubes (anciennement Valtimet) – France (95 %)

Leader mondial dans la fabrication de tubes soudés inoxydables et en titane destinés aux circuits secondaires de centrales électriques, conventionnelles ou nucléaires, Vallourec Heat Exchanger Tubes est particulièrement performante dans la fabrication de tubes lisses ou ailetés pour réchauffeurs et surchauffeurs, et de tubes pour condenseurs en titane, en aciers inoxydables ou en alliages de cuivre. Elle est également présente sur les marchés du dessalement et de la chimie et produit des tubes minces destinés à l'automobile.

La société Vallourec Heat Exchanger Tubes est contrôlée à 95 % par Vallourec, NSSMC détenant les 5 % restants.

L'unité de production située à Venarey-les-Laumes (Côte d'Or, France) est le site d'origine de Vallourec Heat Exchanger Tubes.

Vallourec Heat Exchanger Tubes a une filiale aux États-Unis, Vallourec Heat Exchanger Tubes, Inc. (anciennement Valtimet, Inc.) (100 %), qui dispose d'une usine à Morristown (Tennessee) et à Brunswick (Géorgie).

En Asie, Vallourec Heat Exchanger Tubes exerce ses activités au travers des sociétés suivantes :

- **Vallourec Heat Exchanger Tubes Changzhou Co., Ltd** (détenue à 65,8 % via la sous-holding Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia – anciennement Valinox Asia), unité de production à Changzhou (province de Jiangsu, Chine) ;
- **Xi'an Baotimet Valinox Tubes Co., Ltd** (joint-venture détenue à 49 % via différentes filiales de Vallourec Heat Exchanger Tubes et Vallourec Heat Exchanger Tubes en propre), unité de production à Xi'an (province de Shaan'xi, Chine) ;
- **Changzhou Carex Automotive Components Co., Ltd** (anciennement Changzhou Carex Valinox Components Co., Ltd) (détenue à 100 %), société spécialisée dans la production de tubes soudés pour refroidisseurs EGR destinés au marché automobile, usine à Changzhou (province de Jiangsu, Chine) ;
- **Vallourec Heat Exchanger Tubes Ltd** (anciennement CST Valinox Ltd) (détenue à 100 %), unité de production située à Hyderabad (Andhra Pradesh, Inde), spécialisée dans les tubes pour circuits de refroidissement de centrales électriques ;
- **Poongsan Valinox** (joint-venture détenue à parité avec la société coréenne Poongsan) qui répond aux demandes du marché coréen et dont l'unité de production est située à Bupyung, Incheon, près de Séoul (Corée du Sud).

3.1.2.2.2 Tubes pour îlot nucléaire (« Nuclear Island Tubes »)

Valinox Nucléaire – France (100 %)

Valinox Nucléaire est leader mondial des tubes sans soudure cintrés de grandes longueurs en alliages de nickel, destinés à la fabrication de générateurs de vapeur de centrales nucléaires à eau pressurisée, ainsi que des produits tubulaires pour environnement nucléaire, qu'elle produit et commercialise.

L'unité de production située à Montbard (Côte-d'Or, France) est le site d'origine de Valinox Nucléaire. Ses capacités de production ont été significativement renforcées au cours des dernières années afin de répondre aux besoins croissants de l'industrie nucléaire.

(1) En % d'intérêt

Vallourec Nucléaire Tubes Guangzhou Co., Ltd – Chine (100 %)

Créée en novembre 2010 dans la province de Guangdong en Chine, Vallourec Nucléaire Tubes Guangzhou est dédiée à la production de tubes pour générateurs de vapeur. Inaugurée le 6 juin 2013, son usine a vocation à produire des tubes sans soudure en alliages de nickel, destinés à la fabrication de générateurs de vapeur de centrales nucléaires à eau pressurisée à destination du marché chinois. Ce démarrage va permettre à Vallourec d'accompagner la forte croissance du parc nucléaire chinois, dont la capacité devrait passer de 15 GW en 2013 à 58 GW en exploitation en 2020.

3.1.2.2.3 Ombilicaux (« Umbilicals »)

Vallourec Umbilicals – France (100 %)

Vallourec Umbilicals située à Venarey-les-Laumes (Côte d'Or, France) a été créée en septembre 2010. Elle propose des tubes en acier inoxydable soudés, destinés à être intégrés aux ombilicaux, des structures qui associent des tubes, des câbles et/ou des fibres optiques reliant les équipements installés en fond de mer à leur station de contrôle en surface pour des applications de l'industrie du pétrole offshore. Après avoir obtenu la certification ISO 9001 par le Bureau Veritas en octobre 2012, elle apporte au marché une offre innovante grâce à des tubes soudés de grande longueur, ce qui permet de réduire le nombre de points de soudure orbitale. En avril 2013, Vallourec Umbilicals est devenue un fournisseur agréé de Total, et est actuellement en cours de qualification par ses clients, les principaux fabricants d'ombilicaux. L'usine travaille déjà sur une commande prototype, dans l'attente d'une montée en charge industrielle en 2014.

3.1.2.3 Sociétés de commercialisation

Vallourec USA Corporation (anciennement Vallourec & Mannesmann USA Corporation) – États-Unis (100 %)

La société Vallourec USA Corporation commercialise aux États-Unis l'ensemble des tubes produits par les différentes filiales de Vallourec Tubes. Elle dispose également d'un stock de tubes pour le pétrole et le gaz destiné aux distributeurs américains qui ont coutume de faire fileter eux-mêmes les tubes selon la demande du client final.

Ses bureaux sont situés à Houston (Texas) et à Pittsburgh (Pennsylvanie).

Par ailleurs, des sociétés de négoce et vente rattachées à Vallourec Tubes sont établies :

- au Canada ;
- au Royaume-Uni ;
- en Chine ;
- en Russie ;
- à Dubaï ;
- à Singapour ;
- en Italie ; et
- en Suède.

3.1.3 Résultats des activités

3.1.3.1 Résultats consolidés du Groupe

1 – Compte de résultat

COMPARAISON EXERCICE 2013 PAR RAPPORT À EXERCICE 2012

Données consolidées *En millions d'euros*	**T4 2013**	**T4 2012 retraité** [(a)]	**Variation T4/T4**	**2013**	**2012 retraité** [(a)]	**Variation 2013/2012**
Production expédiée *(en milliers de tonnes)*	**584**	**535**	**+ 9,2 %**	**2 159**	**2 092**	**+ 3,2 %**
Chiffre d'affaires	**1 609**	**1 465**	**+ 9,8 %**	**5 578**	**5 326**	**+ 4,7 %**
Coûts industriels des produits vendus [(b)]	- 1 173	- 1 071	+ 9,5 %	- 4 035	- 3 938	+ 2,5 %
(en % du CA)	*72,9 %*	*73,1 %*	*- 0,2 pt*	*72,3 %*	*73,9 %*	*- 1,6 pt*
Marge industrielle	**436**	**394**	**+ 10,7 %**	**1 543**	**1 388**	**+ 11,2 %**
(en % du CA)	*27,1 %*	*26,9 %*	*+ 0,2 pt*	*27,7 %*	*26,1 %*	*+ 1,6 pt*
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche [(b)]	- 149	- 146	+ 2,1 %	- 560	- 576	- 2,8 %
(en % du CA)	*9,3 %*	*10,0 %*	*- 0,7 pt*	*10,0 %*	*10,8 %*	*- 0,8 pt*
Résultat brut d'exploitation	**259**	**237**	**+ 9,3 %**	**920**	**788**	**+ 16,8 %**
(en % du CA)	*16,1 %*	*16,2 %*	*- 0,1 pt*	*16,5 %*	*14,8 %*	*+ 1,7 pt*
Résultat d'exploitation	**146**	**143**	**+ 2,1 %**	**534**	**476**	**+ 12,2 %**
Résultat net, part du Groupe	**85**	**74**	**+ 14,9 %**	**262**	**221**	**+ 18,6 %**

(a) Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi (norme IAS 19 révisée).

(b) Avant amortissements.

Pour l'ensemble de l'exercice 2013, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 5 578 millions d'euros, en progression de 4,7 % par rapport à 2012 (+ 9,8 % à taux de change constants). La hausse des volumes et l'effet mix positif ont été en partie atténués par un niveau de prix inférieur des tubes OCTG aux États-Unis et par l'effet de change négatif lié à l'affaiblissement du real brésilien et du dollar US par rapport à l'euro.

Le résultat brut d'exploitation de l'exercice 2013 s'est élevé à 920 millions d'euros, en hausse de 16,8 % par rapport à 2012. Le taux de marge brute d'exploitation a progressé de 170 points de base par rapport à 2012, à 16,5 % du chiffre d'affaires. Cette amélioration s'explique par la bonne performance de l'activité Pétrole et gaz dans la zone EAMEA et au Brésil, et par de plus faibles coûts de montée en charge des nouvelles usines, malgré la baisse de la contribution de l'activité Pétrole et gaz aux États-Unis. Les autres marchés ont été affectés par une pression sur les prix et une détérioration du mix.

De plus, le Groupe a poursuivi et amélioré son programme récurrent de réduction des coûts CAPTEN+ à travers plusieurs actions, dont la réduction de la consommation d'énergie, une baisse des coûts fixes, l'ajustement lié à la baisse de la charge au Brésil et a lancé de nouvelles initiatives destinées à optimiser les process et la gestion de projet. Au total, le Groupe a réalisé 293 millions d'euros d'économies, faisant plus que compenser l'inflation sur les coûts pour la période 2011-2013.

La performance financière de l'exercice 2013 s'est traduite par :

- une marge industrielle en hausse de 155 millions d'euros à 1 543 millions d'euros, soit 27,7 % du chiffre d'affaires ;
- des coûts administratifs, commerciaux et de recherche (SG&A) en baisse de 2,8 % en valeur à 560 millions d'euros, soit 10,0 % du chiffre d'affaires, contre 10,8 % du chiffre d'affaires en 2012.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 s'est établi à 534 millions d'euros, en hausse de 12,2 % par rapport à 2012. L'amélioration du résultat brut d'exploitation a été en partie compensée par la hausse des amortissements sur les actifs industriels, et par la hausse d'autres dépréciations et amortissements.

Le résultat financier 2013 a été négatif à - 91 millions d'euros, un niveau globalement stable par rapport à celui de l'exercice précédent. La hausse des charges d'intérêts a été compensée par l'amélioration des autres produits financiers.

Le résultat net, part du Groupe, à 262 millions d'euros, ressort en progression de 18,6 % par rapport à l'année dernière. Le taux effectif d'imposition s'est élevé à 33,3 % sur la période.

2 – Flux de trésorerie

Pour l'ensemble de l'exercice, Vallourec a généré un cash-flow disponible négatif de - 41 millions d'euros contre - 328 millions d'euros en 2012, et un cash-flow disponible positif de 85 millions d'euros au quatrième trimestre 2013. Cette amélioration résulte des éléments suivants :

- **la capacité d'autofinancement** a augmenté de 168 millions d'euros en 2013 pour atteindre 709 millions d'euros, en raison principalement de l'amélioration du résultat brut d'exploitation ;
- **le besoin en fonds de roulement lié à l'activité** a augmenté de 183 millions d'euros en 2013, dont 80 millions d'euros au titre des dettes fournisseurs, des créances clients et des stocks. Son niveau au 31 décembre 2013 a été réduit à 23 % du chiffre d'affaires annualisé du quatrième trimestre, contre 25 % à fin 2012, pour partie en raison d'éléments positifs non récurrents ;
- **les investissements industriels bruts** ont atteint 567 millions d'euros en 2013, en baisse de 29 % par rapport à 2012, reflétant la fin de la phase d'investissements stratégiques et une maîtrise rigoureuse des dépenses d'investissements. Vallourec vise un montant de dépenses d'investissements de 500 millions d'euros au plus en 2014 et de 450 millions d'euros en moyenne par an à partir de 2015.

Le total des **dividendes versés** par le Groupe au cours de l'exercice s'est élevé à 63 millions d'euros, dont 36,5 millions d'euros de dividendes versés en numéraire par la maison mère à ses actionnaires au titre de l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2013, l'endettement net s'élevait à 1 631 millions d'euros, un niveau quasiment stable par rapport au 31 décembre 2012 (augmentation de 17 millions d'euros), représentant un ratio d'endettement sur les capitaux propres consolidés de 32,7 %.

Au 31 décembre 2013, Vallourec disposait de près de 3 milliards d'euros de financements confirmés, y compris des lignes de crédit confirmées non tirées d'un montant de 1,6 milliard d'euros.

En février 2014, Vallourec a signé une ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019, avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune. Cette ligne de crédit vient remplacer la ligne existante de 1 milliard d'euros venant à échéance en février 2016, permettant de conforter la flexibilité financière de Vallourec et d'allonger la maturité de ses ressources.

3 – Projets stratégiques

Au Brésil, l'usine VSB, en partenariat avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) a poursuivi la montée en régime de la production. Les processus de qualification par ses principaux clients ont été finalisés conformément au calendrier établi. Le niveau soutenu de la demande dans la zone EAMEA [1] a permis à VSB de fonctionner aux deux tiers de sa capacité au quatrième trimestre 2013.

Aux États-Unis, la montée progressive de la nouvelle usine de Youngstown, Ohio, s'est déroulé conformément au plan établi. La mise en service des unités de finition (traitement thermique et filetage standard) a eu lieu comme prévu dans le courant du deuxième trimestre 2013. Cette montée en régime a permis à Vallourec d'étendre son offre de produits (API, semi-premium, premium) et de services principalement à destination des hydrocarbures de schiste.

3.1.3.2 Résultats sociaux de Vallourec (société-mère)

Le résultat d'exploitation de Vallourec est une perte de 8,5 millions d'euros par rapport à une perte de 10,9 millions d'euros en 2012. Cette perte résulte des coûts supportés par la holding (charges de personnel, honoraires d'avocats et de communication).

Le résultat financier (différence entre charges et produits financiers) est un profit de 270,4 millions d'euros, à rapprocher de 308,6 millions d'euros en 2012 : il s'explique pour l'essentiel par un dividende de 268,7 millions d'euros reçu de Vallourec Tubes (anciennement Vallourec & Mannesmann Tubes).

Le résultat exceptionnel de l'exercice est une perte de 9,4 millions d'euros, contre une perte de 8,1 millions d'euros en 2012. Il intègre principalement une charge de 9,6 millions d'euros liée à la livraison en France et à l'étranger des plans d'attribution d'actions de performance arrivés à échéance.

L'impôt sur les sociétés est un produit net de 10,8 millions d'euros (4,7 millions d'euros en 2012) qui résulte des déficits fiscaux des sociétés intégrées définitivement acquis à Vallourec, tête du groupe fiscal.

(1) EAMEA : Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 263,3 millions d'euros, en retrait par rapport à fin 2012 (294,3 millions d'euros).

Au 1er janvier 2013, date d'ouverture de l'exercice 2013, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 249 892 712 euros, divisé en 124 946 356 actions de 2 euros de nominal chacune. Le 25 juin 2013, le Directoire a constaté, en vertu de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013, la réalisation définitive d'une augmentation de capital par émission de 1 338 791 actions nouvelles (soit 1,07 % du capital social à cette date) au prix unitaire de 36,69 euros en paiement du dividende 2012 de 0,69 euro par action. L'émission desdites actions nouvelles s'est traduite par une augmentation du capital social d'un montant nominal de 2 677 582 euros, ayant pour effet de porter au 25 juin 2013 le capital social de Vallourec de 249 892 712 euros à 252 570 294 euros, divisé en 126 285 147 actions de 2 euros de nominal chacune.

À l'issue de la période de centralisation des souscriptions à l'offre internationale d'actionnariat salarié « Value 13 », le Directoire, réuni le 10 décembre 2013, a, dans le cadre des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013, constaté la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 1 961 684 euros, 1 429 760 euros et 357 462 euros, soit un montant nominal cumulé de 3 748 906 euros, par l'émission de respectivement, 980 842, 714 800 et 178 731 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 1 874 453 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 36,95 euros pour la formule à effet de levier et 34,78 euros pour la formule classique. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 252 570 294 euros à 256 319 200 euros.

Au 31 décembre 2013, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait donc à 256 319 200 euros, divisé en 128 159 600 actions de 2 euros de nominal chacune.

Les capitaux propres en hausse de 296 millions d'euros s'établissent à 3 065 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette augmentation s'explique par un résultat de l'exercice 2013 à hauteur de 263 millions d'euros, la distribution d'un dividende en numéraire de 0,69 euro par action le 25 juin 2013 pour un total de 86 millions d'euros, l'augmentation de capital de 49 millions d'euros (prime d'émission incluse et hors frais d'émission) réalisée dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions et l'augmentation de capital de 69 millions d'euros (prime d'émission incluse et hors frais d'émission) réalisée dans le cadre de l'offre internationale d'actionnariat salarié « Value 13 ».

Les dettes financières s'élèvent à 1 561 millions d'euros en baisse de 146 millions d'euros par rapport à 2012. Cette baisse s'explique notamment par le remboursement à échéance de l'emprunt de 300 millions de dollars US. Poursuivant sa politique de diversification de ses ressources de financement, Vallourec a poursuivi la réalisation de son programme de billets de trésorerie, mis en place en octobre 2011, d'un montant maximum de 1 milliard d'euros, noté A-2 par Standard & Poor's. Au 31 décembre 2013, elle avait émis, dans le cadre de ce programme, un encours de 325 millions d'euros avec une maturité de un à douze mois.

À la connaissance de la Société, l'exercice 2013 n'a généré aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI.

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, les tableaux ci-après présentent, à la clôture des exercices 2013 et 2012, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Échéances (J=31/12/2013) *En milliers d'euros*	**Dettes échues à la clôture**	**Échéances à J + 15**	**Échéances entre J + 16 et J + 30**	**Échéances entre J + 31 et J + 45**	**Échéances entre J + 46 et J + 60**	**Échéances au-delà de J + 60**	**Hors échéance**	**Total dettes fournisseurs**
Fournisseurs			319	26				345
Fournisseurs Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
Total à payer	**-**		**319**	**26**				**345**
Factures non parvenues			941					941
Autres		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		**-**	**1 260**	**26**	**-**	**-**	**-**	**1 286**

Échéances (J=31/12/2012) *En milliers d'euros*	**Dettes échues à la clôture**	**Échéances à J + 15**	**Échéances entre J + 16 et J + 30**	**Échéances entre J + 31 et J + 45**	**Échéances entre J + 46 et J + 60**	**Échéances au-delà de J + 60**	**Hors échéance**	**Total dettes fournisseurs**
Fournisseurs		2 191		151				2 342
Fournisseurs Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
Total à payer	**-**	**2 191**	**-**	**151**	**-**	**-**	**-**	**2 342**
Factures non parvenues							385	385
Autres		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		**2 191**	**-**	**151**	**-**	**-**	**385**	**2 727**

3.1.3.3 Évolution des marchés du Groupe

Pétrole et gaz

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires Pétrole et gaz a progressé de 13,5 % par rapport à 2012 (+ 19,3 % à taux de change constants), pour atteindre 3 669 millions d'euros, soit 66 % du chiffre d'affaires total du Groupe, contre 61 % en 2012.

- **Aux États-Unis,** le chiffre d'affaires de l'exercice 2013 a été soutenu par la hausse des volumes, notamment au quatrième trimestre, grâce à l'élargissement de l'offre rendue possible par le nouveau laminoir. Ce dernier a permis de mieux répondre aux besoins des clients en matière de gamme de produits, de délais et de services. Après un ajustement à la baisse réalisé au premier trimestre 2013, les prix sont restés globalement stables sur l'ensemble de l'année. Suite à la décision préliminaire du Département du Commerce relative à l'anti-dumping, l'environnement de prix devrait rester concurrentiel à court terme.

  Le mix produit a été affecté progressivement par l'augmentation de la proportion des produits standard (API) ou semi-premium dans les ventes, en raison d'une demande de produits tubulaires essentiellement portée par l'extraction de pétrole de schiste. Le nombre moyen total d'appareils de forage en activité a diminué en 2013 par rapport à 2012, dû principalement à la forte diminution du forage gazier. Cette diminution a toutefois été partiellement compensée par une meilleure efficacité des appareils de forage permettant le forage de puits plus profonds et en nombre plus important.

- **Dans la zone EAMEA** [1] les ventes de Vallourec se sont inscrites en forte progression en 2013, notamment au quatrième trimestre, grâce à l'amélioration du mix produit, porté par des besoins élevés en produits premium parmi les plus sophistiqués (*high advanced premium*), notamment au Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Abou Dhabi). Le niveau soutenu de la demande a permis à VSB au Brésil de fonctionner aux deux tiers de sa capacité au quatrième trimestre 2013 et de porter son résultat brut d'exploitation de l'usine à l'équilibre au cours de ce trimestre. L'important carnet de commandes enregistré au cours du quatrième trimestre 2013 dans la zone EAMEA aura une contribution positive sur le chiffre d'affaires en 2014. La nouvelle usine de finition premium de Dammam, en Arabie Saoudite, inaugurée en janvier 2014, permettra au Groupe de continuer à profiter au mieux de la croissance de la demande de produits premium au Moyen-Orient.

- **Au Brésil,** en dépit de la réduction temporaire des livraisons de tubes OCTG « casing » (destinés à l'équipement de nouveaux puits) sur le marché domestique au quatrième trimestre 2013 et de l'effet de change négatif lié à l'évolution du real brésilien, le chiffre d'affaires du Groupe a progressé en 2013, avec la mise en œuvre du contrat à long terme signé avec Petrobras en 2012. Ce contrat permet à Vallourec de renforcer ses liens avec son premier client au Brésil en offrant des produits à forte valeur ajoutée qui répondent aux exigences du marché de l'offshore brésilien. À titre d'exemple, la connexion VAM® 21 devient la référence pour satisfaire les besoins liés à l'exploitation des champs pré-salifères.

Pétrochimie

Pour l'ensemble de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires Pétrochimie s'est élevé à 308 millions d'euros, en baisse de 14,0 % par rapport à 2012 (- 9,8 % à taux de change constants), dans un environnement très concurrentiel. Cette activité a représenté 6 % du chiffre d'affaires total du Groupe (contre 7 % en 2012).

Énergie électrique

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires Énergie électrique est ressorti à 572 millions d'euros, en baisse de 11,2 % par rapport à 2012 (- 10,6 % à taux de change constants). Cette activité a représenté 10 % du chiffre d'affaires total du Groupe (contre 12 % en 2012).

Les ventes relatives à l'équipement des centrales nucléaires en 2013 ont été affectées par le report de certains projets sur 2014. La pression sur les prix et l'absence de nouveaux projets ont continué à peser sur le marché des centrales conventionnelles.

Industrie & autres

Pour l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires Industrie & autres s'est élevé à 1 029 millions d'euros, en recul de 5,7 % par rapport à 2012 (stable à taux de change constants). Cette activité a représenté 18 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2013 (contre 20 % en 2012).

- **En Europe,** les activités industrielles ont été pénalisées par les pressions exercées sur les prix au cours de l'exercice. Par ailleurs, la morosité de l'industrie minière a eu un impact négatif sur le mix produit.

- **Au Brésil,** le Groupe a bénéficié d'une reprise sur les marchés automobile et agricole. Le chiffre d'affaires lié aux ventes de minerai de fer a progressé en real brésilien, en raison d'un effet prix favorable par rapport à 2012, mais est resté stable en euro.

3.1.4 Événements exceptionnels en 2013

Lors de son *Investor Day* fin septembre 2013 (Pittsburgh, États-Unis d'Amérique), le Groupe a annoncé qu'au Brésil, dans un contexte où, durant l'été, le réal brésilien s'était fortement affaibli, Petrobras mettait la priorité sur la génération de trésorerie, et augmentait sa production de pétrole à court terme. Ainsi, Vallourec a annoncé que cela devrait se traduire, à partir du quatrième trimestre et jusqu'à la mi-année 2014, dans ses livraisons par davantage de tubing (tubes pour la production de pétrole) et moins de casing (tubes pour l'équipement des nouveaux puits), réduisant en conséquence temporairement les tonnages de tubes OCTG livrés sur le marché domestique.

(1) EAMEA : Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie.

3.1.5 Production et volumes de production

La diversité des produits du Groupe et l'absence d'unités de mesures appropriées autres que financières font obstacle à la fourniture d'informations quantitatives significatives. Toutefois, le tableau ci-après présente une synthèse de la production expédiée, laquelle correspond aux volumes produits dans les laminoirs de Vallourec, exprimés en tonnes de tubes sans soudure laminés à chaud :

En milliers de tonnes	2011	2012	2013	Comparaison 2012/2013
1er trimestre	500	504	487	- 3,4 %
2e trimestre	561	528	543	+ 2,8 %
3e trimestre	601	525	545	+ 3,8 %
4e trimestre	589	535	584	+ 9,2 %
TOTAL	**2 251**	**2 092**	**2 159**	**3,2 %**

3.1.6 Localisation des principaux établissements

3.1.6.1 Immobilisations corporelles

Le siège social du Groupe est situé 27, avenue du Général Leclerc — 92100 Boulogne-Billancourt (France) et est occupé au titre d'un bail conclu pour une durée de neuf ans avec effet à compter du 1er octobre 2006. Les biens immobiliers occupés par la Société et ses filiales n'appartiennent pas à des mandataires sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2013, le Groupe disposait d'une cinquantaine de sites de production détenus pour la quasi-totalité en pleine propriété et implantés principalement en France, en Allemagne, au Brésil, en Chine et aux États-Unis, reflétant ainsi l'internationalisation du Groupe (voir *supra* section 3.1.1). Ces usines constituent une ressource indispensable pour l'exercice de ses métiers et représentent aussi un enjeu de premier ordre dans la répartition des « plans de charge industriels ».

Les immobilisations corporelles du Groupe (y compris les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement) et les actifs biologiques détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 4 328,7 millions d'euros à fin 2013 (4 516,2 millions d'euros à fin 2012 et 4 250,6 millions d'euros à fin 2011). Les immobilisations corporelles se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines, ainsi que les locaux administratifs ;
- le matériel industriel comprend les équipements de production d'aciers et de fabrication de tubes.

Les éléments suivants sont détaillés dans les Notes des états financiers consolidés figurant à la section 6.1 du présent Document de référence :

- l'analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles à la Note 2.1 ;
- la répartition géographique des investissements industriels hors variations de périmètre (incorporels et corporels) de l'exercice à la Note 2.1 ;
- les engagements du Groupe au titre des contrats de location-financement par principales échéances à la Note 21.

Les investissements réalisés en 2013, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, sont détaillés ci-après (voir *infra* section 3.2.2).

3.1.6.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société

Situation environnementale des établissements en activité vis-à-vis de la réglementation

Les établissements français du Groupe sont soumis à la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), qui impose des obligations en fonction du type d'activité et des dangers et inconvénients vis-à-vis de l'environnement. Ces établissements sont en conformité par rapport à cette réglementation :

- quatre établissements sont soumis à déclaration, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement standard ;
- 15 établissements sont soumis à autorisation, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement spécifiques prescrites par le Préfet sous forme d'arrêté préfectoral après constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, consultation de divers organismes et enquête publique : tous ces établissements disposent au 31 décembre 2013 d'un arrêté préfectoral à jour.

Les établissements étrangers du Groupe sont soumis à des législations locales analogues qui prescrivent des permis spécifiques concernant les différents domaines relatifs à l'environnement : l'eau, l'air, les déchets et le bruit. Tous les établissements étrangers du Groupe possèdent les permis prescrits, étant précisé qu'en Chine, certaines demandes sont en cours d'instruction par les autorités locales pour de nouvelles exploitations industrielles.

Situation environnementale des anciens sites industriels

Le site d'Anzin, dans le nord de la France, a été cédé le 17 novembre 2004 à la communauté d'agglomération de Valenciennes après cessation d'activité formalisée dans un dossier comportant en particulier les investigations du sol, après qu'il a été procédé aux dépollutions requises par les autorités ; le site reste sous surveillance de la qualité des eaux souterraines au moyen de piézomètres.

Tous les autres sites cédés (usines VPE, VPS, VCAV, CEREC, Spécitubes, Valti Krefeld) ont fait l'objet d'investigations environnementales complètes avant cession : aucun point particulier n'a, à la connaissance de la Société, été soulevé lors des négociations liées aux cessions.

La situation des établissements en activité vis-à-vis de la pollution des sols est décrite au chapitre 4 « Informations sociales, environnementales et sociétales » du présent Document de référence.

3.1.7 Principaux marchés du Groupe

Compte tenu de l'importance des procédés industriels intégrés et du développement des activités aval, seule la répartition de l'activité par marché et par zone géographique est pertinente.

3.1.7.1 Activités du Groupe par zone géographique

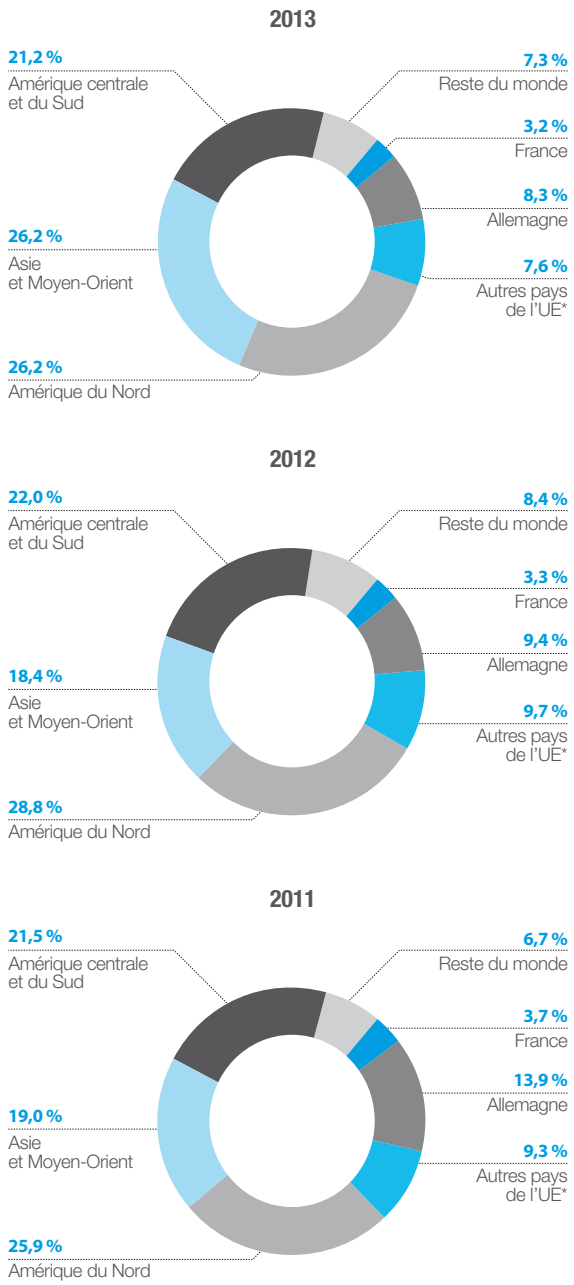

(*) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à :

- 5 578 millions d'euros en 2013 dont 19 % en Europe ;
- 5 326 millions d'euros en 2012 dont 22 % en Europe ; et
- 5 296 millions d'euros en 2011 dont 27 % en Europe.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de destination des produits se répartit comme suit :

	France	Allemagne	Autres pays de l'UE [(a)]	CEI	Amérique du Nord	Chine	Autres Asie et Moyen-Orient	Total Asie et Moyen-Orient	Brésil	Autres Amérique centrale et du Sud	Total Amérique du Sud	Reste du monde	Total 2013
TOTAL 2013 *(en milliers d'euros)*	**180 715**	**461 538**	**423 018**	**53 160**	**1 462 206**	**222 556**	**1 239 591**	**1 462 147**	**1 105 206**	**79 315**	**1 184 521**	**351 009**	5 578 314
(en %)	3,24 %	8,27 %	7,58 %	0,95 %	26,21 %	4,00 %	22,22 %	26,21 %	19,81 %	1,42 %	21,23 %	6,30 %	100,00

(a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

	France	Allemagne	Autres pays de l'UE [(a)]	CEI	Amérique du Nord	Chine	Autres Asie et Moyen-Orient	Total Asie et Moyen-Orient	Brésil	Autres Amérique centrale et du Sud	Total Amérique du Sud	Reste du monde	Total 2012
TOTAL 2012 *(en milliers d'euros)*	176 581	501 740	517 755	37 678	1 532 836	147 962	830 767	978 729	1 080 799	88 848	1 169 647	412 051	5 326 017
(en %)	3,32	9,42	9,70	0,71	28,78	2,78	15,60	18,38	20,29	1,67	21,96	7,74	100,00

(a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

	France	Allemagne	Autres pays de l'UE [(a)]	CEI	Amérique du Nord	Chine	Autres Asie et Moyen-Orient	Total Asie et Moyen-Orient	Brésil	Autres Amérique centrale et du Sud	Total Amérique du Sud	Reste du monde	Total 2011
TOTAL 2011 *(en milliers d'euros)*	196 541	736 162	493 677	48 866	1 372 225	249 573	756 832	1 006 405	1 052 551	85 665	1 138 216	305 670	5 295 762
(en %)	3,71	13,90	9,32	0,88	25,91	4,71	14,29	19,00	19,88	1,62	21,49	5,77	100,00

(a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

3.1.7.2 Activités du Groupe par marché

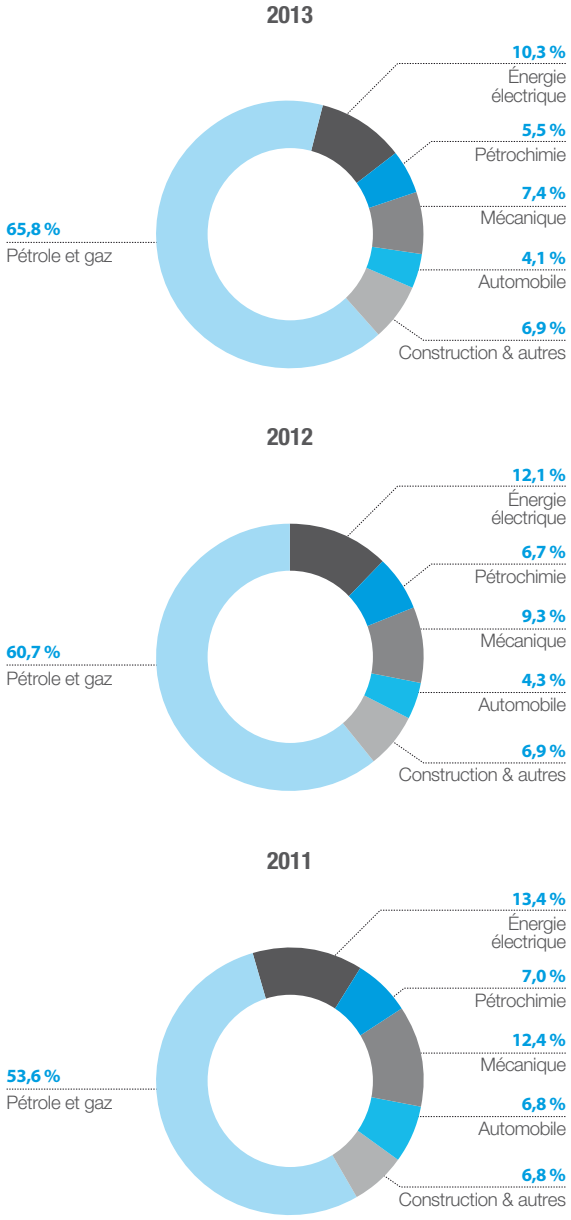

Au 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires du Groupe en valeur absolue et en pourcentage du chiffre d'affaires par marchés s'établit comme suit :

Marchés	Chiffre d'affaires *(en millions d'euros)*	Chiffre d'affaires *(en %)*
Pétrole et gaz	3 669	65,8 %
Énergie électrique	572	10,3 %
Pétrochimie	309	5,5 %
Mécanique	415	7,4 %
Automobile	231	4,1 %
Construction et autres	382	6,9 %
TOTAL	**5 578**	**100 %**

3.1.7.3 Modifications de périmètre

Au titre des trois derniers exercices, les principales modifications du périmètre ont été les suivantes :

En 2011

Le 25 novembre 2011, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited (« Zamil Pipes ») en Arabie Saoudite. Cette acquisition a apporté à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage de tubes pour forage pétrolier et gazier opérationnelles d'une capacité de 100 000 tonnes de tubes par an. Fin 2011, le Groupe a également acquis la participation d'Europipe GmbH dans la société Tubos Soldados Atlântico Ltda (TSA) et a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société brésilienne de 24,7 % à 95,9 %.

En 2012 et 2013

En 2012 et 2013, aucune modification du périmètre par croissance externe n'est intervenue.

3.1.8 Éléments relatifs à la position concurrentielle de la Société

Les informations ci-dessous sont détaillées selon les différents marchés où intervient Vallourec. Elles reposent sur des analyses internes du Groupe et constituent des estimations qui lui sont propres.

3.1.8.1 Pétrole et gaz

Vallourec intervient sur trois marchés : les tubes filetés sans soudure pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz destinés à l'exploration et à la production pétrolière (OCTG), les tiges de forage, les tubes de conduites offshore et onshore de transport de pétrole et de gaz :

- sur le marché des OCTG, Vallourec se situe, en termes de volumes mondiaux livrés, parmi les trois plus gros acteurs de produits premium :
  - sur le marché des connexions haut de gamme qui répondent aux besoins de performances techniques exigeantes, la gamme VAM®, qui fait l'objet d'une coopération avec NSSMC, est en position de leader mondial,
  - sur le marché OCTG au Brésil, Vallourec est leader. Il travaille en étroite collaboration avec Petrobras, notamment pour le développement local de produits destinés à répondre aux contraintes et besoins des champs pré-salifères offshore,
  - les principaux concurrents du Groupe sur le marché OCTG sont Tenaris, NSSMC, JFE, US Steel Tubulars, TMK, TPCO, et Voest Alpine Tubulars ;
- sur le marché des tiges de forage, Vallourec occupe la deuxième place du marché mondial en volume derrière NOV Grant Prideco (États-Unis). Les autres concurrents proviennent principalement de Chine ;
- sur les marchés des conduites offshore, Vallourec est numéro deux mondial derrière Tenaris et devant NSSMC.
  - Le groupe est notamment présent sur les projets en grandes profondeurs (supérieures à 500 mètres) et très grandes profondeurs (supérieures à 1 500 mètres), qui exigent des produits de haute technicité.
  - Vallourec se positionne également comme le leader mondial des solutions de soudage pour les conduites offshore à travers sa filiale Serimax, qui propose maintenant des solutions de soudage pour les conduites onshore.
  - Vallourec a lancé fin 2013 une nouvelle offre haut de gamme de tubes soudés en acier inoxydable destinés à être intégrés aux ombilicaux des champs pétroliers et gaziers offshore.

3.1.8.2 Énergie électrique

Vallourec est le leader mondial du secteur, offrant la gamme de tubes, de dimensions et de nuances d'acier (incluant des nuances d'acier brevetées) la plus large au monde. Le Groupe intervient sur plusieurs applications :

- tubes sans soudure en acier carbone et alliés, majoritairement pour les centrales thermiques : panneaux écrans, collecteurs, économiseurs, évaporateurs, surchauffeurs, resurchauffeurs, piping. Ses principaux concurrents sont Baosteel, Chengde et NSSMC ;
- tubes sans soudure en alliage de nickel pour les générateurs de vapeur de centrales nucléaires : sur ces marchés à exigences techniques très élevées, Vallourec dispose d'une part de marché largement supérieure à celles de ses deux principaux concurrents NSSMC et Sandvik ;
- tubes soudés en titane ou en acier inoxydable pour applications dans les centrales électriques (condenseurs, réchauffeurs d'eau basse et haute pression, équipements de séchage et réchauffage de vapeur) : Vallourec est leader mondial sur ce marché, à travers sa filiale Vallourec Heat Exchanger Tubes. Ses principaux concurrents sont Shinhan, NSSMC et Schoeller.

3.1.8.3 Mécanique

Vallourec est leader européen des tubes sans soudure pour applications mécaniques. Ce marché se caractérise par :

- une grande diversité des applications : tubes pour vérins hydrauliques, grues de construction et de génie civil, structures de bâtiments industriels, d'ouvrages collectifs, de plateformes pétrolières ; etc.
- la concurrence de nombreuses techniques alternatives : tubes soudés (provenant en particulier de Tata Steel), barres d'acier forées, tubes étirés à froid, tubes forgés, formés, etc.

3.1.8.4 Pétrochimie

Vallourec intervient sur plusieurs applications :

- tubes sans soudure pour raffineries, complexes pétrochimiques, usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (GNL) et unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO) : Vallourec est l'un des acteurs significatifs du marché, les principaux concurrents étant Tenaris, Arcelor Mittal, NSSMC et des groupes chinois ;
- tubes soudés en titane pour les échangeurs de chaleur des centrales de dessalement d'eau de mer et des unités de liquéfaction (GNL) de Gaz Naturel : Vallourec est l'un des leaders du marché mondial à travers l'activité de sa filiale Vallourec Heat Exchanger Tubes. Les principaux concurrents sont NSSMC ainsi que de nouveaux acteurs chinois et coréens.

3.1.8.5 Automobile

Sur le marché européen des bagues de roulements à billes élaborées à partir de tubes sans soudure, Vallourec, via sa filiale Vallourec Bearing Tubes, occupe la deuxième position et intervient sur plusieurs applications, notamment pour l'industrie automobile. Les principaux concurrents sont Ovako et Fomas.

En Amérique latine, Vallourec Tubos do Brasil S.A. est le leader du marché pour la fabrication des pièces suivantes élaborées à partir de tubes forgés ou de tubes sans soudure, roulés à chaud ou étirés à froid : axes de suspension, colonnes de direction, cardans de transmission et cages à billes. Vallourec Tubos do Brasil S.A. offre ainsi une gamme complète du roulement aux axes de roue pour les segments poids lourds, principalement, mais également pour les véhicules légers, les engins de chantiers et les machines agricoles.

3.1.9 Dépendance à l'égard de l'environnement économique, industriel et financier

3.1.9.1 Répartition des approvisionnements en matières premières au 31 décembre 2013

Au cours de l'exercice 2013, les achats consommés se sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013
Ferrailles et ferro-alliages	408 477	377 964
Ronds/billettes	826 019	846 775
Plats	66 826	38 795
Tubes	192 845	295 718
Divers [(a)]	304 737	230 889
TOTAL	**1 798 903**	**1 790 141**

(a) Dont variations des stocks.

3.1.9.2 Principaux clients

Les vingt principaux clients, en termes de chiffre d'affaires réalisé, sont les entreprises suivantes :

Nom	Pays d'origine	Marchés de Vallourec	Activité
Ados	Émirats Arabes Unis	Pétrole et gaz	Compagnie services pétroliers
Aramco	Arabie Saoudite	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Areva	France	Énergie électrique	Construction de centrales
Champions Pipe & Supply	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
CNOOC	Chine	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
DongFang	Chine	Énergie électrique	Construction de centrales
Doosan	Corée	Énergie électrique	Construction de centrales
Exxon	États-Unis	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Hoberg & Driesch	Allemagne	Mécanique/Autres	Distributeur
Lukoil	Russie	Pétrole et gaz	Compagnie Pétrolière
Petrobras	Brésil	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Pipeco Services	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Premier Pipe	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Pyramid	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Salzgitter	Allemagne	Automobile/Mécanique	Fabrication de tubes
Shell	Pays Bas	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Technip	France	Pétrole et gaz	Ingénierie et Construction
ThyssenKrupp	Allemagne	Mécanique/Autres	Distributeur
Toolpushers	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Total	France	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière

En 2013, les cinq clients les plus importants ont représenté 25 % du chiffre d'affaires.

3.2 Politique d'investissements

3.2.1 Décisions d'investissements

Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et recouvrent les besoins de :

- sécurité des hommes et des installations, respect des obligations légales telles que sécurité et règles environnementales ;
- développement des activités par croissance interne et externe ;
- amélioration des performances économiques des unités de production et de la qualité des produits du Groupe ;
- maintenance, et le cas échéant remplacement des équipements obsolètes.

Les décisions d'investissements font l'objet d'un processus dédié comprenant systématiquement une étude d'impact économique et une analyse des risques afin de garantir que les projets sélectionnés soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimum attendu sur les capitaux employés.

Le Groupe attache une très grande importance, dans l'ensemble de ses projets d'investissement, à ce que les conséquences environnementales de même que les économies d'énergie soient particulièrement mises en avant.

3.2.2 Principaux investissements

3.2.2.1 Principaux investissements réalisés au cours de la période 2011-2013

Au cours des années récentes, les programmes d'investissements industriels ont été principalement orientés vers l'accroissement des capacités et la rationalisation des outils de production, la réorganisation des activités par métier, la qualité, la maîtrise des procédés, l'adaptation des lignes de produits à l'évolution des besoins de la clientèle, l'accroissement des capacités de finition des produits premium et la réduction des coûts de production.

Au cours des trois derniers exercices, la répartition des investissements a été la suivante :

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS HORS VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE (CORPORELS, INCORPORELS ET BIOLOGIQUES)

En millions d'euros	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Europe	139,1	122,1	182,5
Amérique du Nord	337,9	359,8	191,7
Amérique centrale et du Sud	371,6 [a]	190,7 [d]	205,5 [f]
Asie	79,4	96,7	42,9
Autres	0,9	2,5	0,7
TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	**928,9** [a]	**771,7** [d]	**623,3** [f]
Dont investissements décaissés au cours de l'exercice	909,1 [b]	803,1 [e]	567,0 [g]
ACQUISITIONS ET INVESTISSEMENTS FINANCIERS	**80,3** [c]	**0**	**0**

(a) Dont 41,2 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(b) Dont 49,7 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(c) Vallourec a notamment acquis 100 % du capital de la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited (Arabie Saoudite) et 19,5 % de la société Tianda Oil Pipe Company Limited (Chine).

(d) Dont 28,8 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(e) Dont 28,7 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(f) Dont 23 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(g) Dont 23,2 millions d'euros pour les actifs biologiques.

Les programmes les plus importants réalisés en 2011, 2012 et 2013 ont été les suivants :

En 2011

L'année 2011 a été marquée par un programme d'investissements très élevé, composé pour les trois quarts de la poursuite de programmes initiés les années précédentes.

Les principaux investissements en 2011 ont été :

- la poursuite de la reconfiguration de la mine et le lancement d'une usine de concentration de minerais qui permettra d'augmenter à la fois la productivité et les réserves accessibles (Brésil) ;
- la création d'un atelier de filetage de joints premium à Youngstown et l'augmentation de la capacité de filetage de manchons à Houston, afin de répondre aux besoins grandissants de tubes OCTG pour les gaz de schiste (États-Unis) ;
- l'extension du Centre de Recherche de VAM USA LLC à Houston permettant une accélération du développement des produits filetés premium grâce à la création de moyens de tests supplémentaires (États-Unis) ;
- l'augmentation de la capacité de filetage, de traitement thermique et de finition de tubes casing de la société V & M do Brasil SA afin de répondre aux besoins croissants de Petrobras en grades premium élevés (Brésil) ;
- l'augmentation de la capacité de forgeage à chaud d'essieux pour voitures et camions de V & M do Brasil permettant de suivre la forte augmentation de la demande ;
- la plantation de respectivement 1 912 et 7 694 hectares d'eucalyptus pour les besoins de V & M do Brasil SA et de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil ;
- le démarrage de la construction d'une nouvelle usine de production de tubes pour générateurs de vapeur à Nansha, dans la province du Guangdong au sud-est de la Chine, destinée à accompagner la forte croissance du parc nucléaire chinois ;
- la création d'un portail informatique unique comprenant une plate-forme d'échanges interne au Groupe dans le monde entier, un espace de travail collaboratif, les actualités du Groupe et des informations de référence ;
- la poursuite des investissements de la nouvelle tuberie de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil à Jeceaba ;
- la poursuite de la construction de la nouvelle tuberie à Youngstown (Ohio, États-Unis) ;
- l'augmentation de capacité de l'usine de V & M Changzhou (Chine) ;
- un important programme de rénovation et développement en traitement thermique, permettant une augmentation de la capacité disponible tout en diminuant la consommation d'énergie et le taux d'émission de gaz (Allemagne, Brésil) ; et
- des programmes concernant la simplification des flux de produit (*lean manufacturing*) permettant d'améliorer encore la productivité et l'efficacité des ateliers.

En 2012

L'année a été marquée par un programme d'investissements encore élevé, quoique diminué par rapport à 2011, composé pour les trois quarts de la poursuite de programmes initiés les années précédentes.

Les principaux investissements initiés en 2012 ont été :

- la plantation de 1 240 et 707 hectares d'eucalyptus pour les besoins respectifs de V & M do Brasil SA et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil ;
- le lancement d'un important programme de rénovation sur l'aciérie de Saint-Saulve (France) ;
- le début d'un programme pluriannuel de constructions de nouveaux fours de carbonisation pour production de charbon de bois, concernant 40 nouveaux fours en 2012 (V & M Florestal (Brésil)) ;
- l'augmentation de la capacité de filetage pour joints premium et intégraux dans de nombreux sites (V & M Deutschland à Rath (Allemagne), V & M France à Aulnoye (France), V & M Star et VAM USA à Houston (États-Unis), Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil à Jeceaba (Brésil)) ;
- le remplacement d'une dresseuse, associée à une amélioration du flux de produit, dans l'usine de Muskogee de V & M Star (États-Unis) ; et
- la construction d'une ligne de revêtement de tiges de forage pour l'usine d'Abou Dhabi de VAM Drilling (Émirats Arabes Unis).

En 2013

L'année 2013 s'est traduite par une diminution du programme d'investissements (- 29 % par rapport à 2012) en raison de la fin progressive des projets stratégiques importants engagés au Brésil, aux États-Unis et en Chine. Les programmes initiés en 2012 et auparavant ont néanmoins représenté encore 53 % des dépenses 2013.

Les investissements ont concerné :

- l'acquisition des actifs de Lupatech Tubular Services Rio das Ostras Unit, une société de services pétroliers et gaziers basée à Rio das Ostras, RJ, Brésil ;
- les travaux de rénovation de l'aciérie de Saint-Saulve (France) ;
- la nouvelle tuberie de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil à Jeceaba (Brésil) et la tuberie à Youngstown (Ohio, États-Unis) ;
- la nouvelle unité de production de tubes de générateurs de vapeur destinés aux centrales nucléaires à Ghangzhou (Chine) ;
- la nouvelle tuberie de tubes de grosses dimensions pour les applications Powergen et Industrie à Changzhou (Chine) :
- la plantation de 2 300 et 3 900 hectares d'eucalyptus pour les besoins respectifs de Vallourec Tubos do Brasil S.A. et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil ;
- un important programme de rénovation et développement en traitement thermique, permettant une augmentation de la capacité disponible tout en diminuant la consommation d'énergie et le taux d'émission de gaz (Allemagne, France, Brésil) ;
- la poursuite des augmentations de capacités en filetage de joints premium, en particulier à Youngstown, afin de répondre aux besoins grandissants de tubes OCTG pour les gaz de schiste (États-Unis), en France, en Allemagne et en Arabie Saoudite ;

- la fin des travaux d'augmentation de la capacité de forgeage à chaud d'essieux pour voitures et camions de V & M do Brasil ;
- l'accroissement des moyens de Recherche et Développement en Europe et au Brésil ;
- l'augmentation des capacités de finition et la simplification des flux du laminoir Stiefel de Rath (Allemagne) ;
- l'initiation d'un projet informatique destiné à créer un portail client ; et
- de manière plus générale, l'amélioration de la sécurité des équipements et des hommes, la réduction des coûts et la maintenance des installations existantes.

3.2.2.2 Principaux investissements prévus en 2014

Le programme d'investissements 2014 devrait présenter une nouvelle diminution significative pour s'établir aux alentours de 500 millions d'euros, 50 % du budget consistant en la poursuite des programmes initiés en 2013 ou auparavant. Il devrait porter sur :

- la fin des investissements sur la nouvelle tuberie à Youngstown (Ohio, États-Unis) ;
- la fin du programme de rénovation et d'augmentation de capacité de traitement thermique au Brésil ;
- la poursuite des augmentations de capacité de filetage de joints premium à Youngstown ;
- la poursuite de l'augmentation des moyens de Recherche et Développement en Europe et au Brésil ;
- la poursuite de l'augmentation des capacités de finition du laminoir Stiefel de Rath.

De nouveaux investissements seront également engagés en 2014 pour augmenter la capacité de production d'aciers alliés de l'aciérie de Saint-Saulve, accroître la capacité du laminoir Pèlerin de Rath, renforcer les capacités de filetage de tubes de grands diamètres et d'accessoires pour les marchés OCTG aux États-Unis, en Europe et en Asie. Enfin, une partie significative des investissements restera affectée à l'amélioration de la sécurité des hommes et des installations, la réduction des coûts, la maintenance des installations existantes ou la diminution de l'impact environnemental du Groupe.

À partir de 2015, les investissements industriels bruts devraient s'établir en moyenne à 450 millions d'euros par an.

3.3 Recherche et Développement – Propriété industrielle

La Direction de la Recherche et du Développement a été regroupée depuis le 1er janvier 2010 avec la Direction de la Technologie au sein de la Direction Technologie, Recherche et Développement (R&D), et Innovation (TRDI). Les objectifs ce cette Direction sont :

- le leadership en technologies et en solutions technologiques pour les segments d'activité de Vallourec ; et
- la fourniture de choix pour les produits et solutions tubulaires premium.

Les missions de la Direction TRDI sont :

- la promotion de l'innovation et le pilotage de la R&D et de la Technologie pour permettre l'émergence d'innovations incrémentales et de rupture pour être et rester en tête de la compétition en se différenciant à travers de nouveaux produits et des solutions sur mesure ;
- le déploiement de la culture d'innovation (grâce à Vallourec University), du *Knowledge Management*, du travail d'équipe dans et entre les Divisions, des collaborations et des réseaux d'expertise, éléments clés pour l'innovation qui est un processus combinant l'apprentissage et l'induction ;
- le développement et la promotion des meilleures pratiques et des meilleures technologies disponibles pour produire les solutions premium, grâce aux communautés de procédés et aux experts en technologie.

3.3.1 Recherche et Développement

3.3.1.1 Politique de Recherche et Développement

Vallourec consacre un effort important et croissant à la Recherche et au Développement, notamment dans le domaine de l'énergie. Cet effort porte sur trois domaines :

- procédés de fabrication (charbon de bois, élaboration des aciers, coulée continue de barres d'acier, laminage de tubes, traitements thermiques, contrôles non destructifs, soudage, usinage, revêtement et filetage) ;
- nouveaux produits et produits améliorés ;
- nouveaux services et nouvelles solutions (assistance au client pour la spécification, l'utilisation ou la transformation du tube).

L'organisation de la Recherche et Développement au sein de Vallourec s'appuie sur des équipes de Recherche et Développement basées dans les Divisions du Groupe, près des clients et des usines.

Une Direction unique, la Direction de la Technologie, de la Recherche et Développement et de l'Innovation rassemble toutes les compétences de Vallourec en technologie, en Recherche et Développement et en innovation. Dans un environnement mondial très concurrentiel, le Groupe souhaite ainsi renforcer son organisation pour mieux anticiper les besoins futurs de ses clients et y répondre avec des solutions innovantes élaborées à partir de produits et de services différenciés.

Cette organisation est structurée autour de six centres dédiés spécifiquement à des produits, des procédés ou des technologies :

- en France, à Aulnoye, se trouvent :
  - le Centre de Recherche historique du Groupe, le **« Vallourec Research Center France »**, consacré à la métallurgie, aux contrôles non destructifs, à la résistance à la corrosion, aux traitements de surface, aux simulations produits et procédés, aux OCTG et aux applications mécaniques,
  - le **« Vallourec Research Center Connections »** notamment en charge de la connexion filetée VAM® ;
- en Allemagne, à Düsseldorf :
  - le **« Vallourec Research Center Germany »** est dédié aux applications destinées aux centrales thermiques et aux conduites de pétrole et de gaz,
  - le **« Vallourec Research Center Technology »** en charge des recherches sur le laminage à chaud de tubes. Ce centre historique, situé à Düsseldorf, est chargé des innovations dans les procédés-cœur de Vallourec. Il vient d'être renforcé par un laboratoire de laminage, le « Vallourec Centre de Compétence Riesa », doté des équipements les plus modernes, et permet à Vallourec d'accélérer les innovations de procédés tant en termes de méthodologie que d'outillage. Ses équipements flexibles de laminage et de forgeage permettent de repousser les limites actuelles du laminage des aciers et alliages dans le Groupe ;
- au Brésil :
  - l'unité de recherche **« Vallourec Research Center Brazil »**, regroupant des équipes d'experts et des laboratoires de tests et d'essais, adapte les solutions du Groupe et en élabore de nouvelles pour ses clients brésiliens,
  - un nouveau centre de compétence, le « **Vallourec Centre de Compétence Rio** » est implanté dans le parc industriel de l'Université de Rio de Janeiro pour se rapprocher encore plus de CENPES, le centre de recherche de Petrobras ;
- aux États-Unis d'Amérique, à Houston :
  - le **« Vallourec Competence Center USA »** se consacre aux développements spécifiques VAM® pour le marché américain et bénéficie de l'expérience des équipes R&D regroupées de VAM USA et d'Atlas Bradford®. La capacité de test de ce centre a été doublée. Cinq stations d'essais dans le monde testent maintenant en grandeur réelle le comportement des joints VAM® dans les conditions d'utilisation les plus sévères des puits.

Pour accompagner son programme de recherche, d'essais et d'expertise, Vallourec s'appuie en outre sur des partenaires de recherche comme le « Salzgitter Mannesmann Forschung » situé à Duisbourg.

L'innovation est un axe stratégique majeur du Groupe au service du client. Elle s'appuie sur :

- la promotion de l'innovation ;
- le leadership R&D et technologique générant les nécessaires innovations de rupture ;
  - l'avance technique différenciant les nouveaux produits du Groupe et ses solutions sur mesure,
  - le déploiement de la culture d'innovation, le *Knowledge Management*, le travail d'équipe et en réseau,
  - un partenariat technique intense entre client et fournisseur,
  - des programmes de recherche plus fondamentale menés avec des laboratoires universitaires en Europe et dans le monde.

Cette organisation se traduit par une amélioration constante de la gamme de produits, de services et de solutions qui s'appuie sur des procédés fiables, flexibles et compétitifs.

Le Groupe développe des programmes de Recherche et Développement en association avec des partenaires de premier plan dans leur domaine d'activité, notamment :

- Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation [(1)] avec qui une coopération est en place depuis 1976 dans le domaine des joints spéciaux (ligne de produits VAM®) pour le pétrole et le gaz. Les lancements du « VAM® 21 », une nouvelle connexion filetée premium répondant aux exigences les plus sévères du marché (ISO CAL IV), et d'une nouvelle solution de lubrification sans graisse et sèche Cleanwell Dry®, sont le reflet du dynamisme de ce partenariat ;
- Tubacex : coopération pour le développement de tubes sans soudure en aciers inoxydables et alliages visant à renforcer l'offre destinée aux marchés Pétrole et gaz et de la production d'électricité. Cette coopération vise les applications les plus exigeantes en termes de corrosion ou de tenue à haute température et mobilise les ressources de Recherche et Développement des deux groupes ;
- Petrobras : solutions tubulaires innovantes pour l'exploration et l'exploitation de réservoirs pétroliers et gaziers les plus difficiles (mer très profonde, couches géologiques de sels épaisses, corrosion, CO_2…) ;
- Total : connexions premium permettant d'atteindre des conditions d'exploitation inégalées dans des puits difficiles de type Haute Pression / Haute Température ;
- BHP : connexions spécifiques développées pour les applications shales ;
- British Petroleum : développement de tiges de forage à haute performance pour forage horizontal (ERD) ;
- Hitachi Power Europe, Alstom, Doosan, VGB [(2)] : développement d'aciers à haute performance pour des centrales électriques ultra-supercritiques et advanced ultra-supercritiques.

L'effectif chargé des activités de Recherche et Développement dans le Groupe s'élève à plus de 500 personnes. Pour renforcer la position stratégique du Groupe en matière de compétitivité et d'innovation, Vallourec a mis en place le programme « Expert Career » qui permet de proposer de nouvelles opportunités de carrière aux ingénieurs du Groupe en Technologie et Recherche et Développement. Ceux-ci ont désormais le choix, à chaque étape de leur carrière, entre des responsabilités de management ou d'expertises techniques, avec le même niveau de reconnaissance. Des passerelles sont ainsi établies entre les deux voies, à niveau équivalent, sous la coordination de la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

En 2013, les frais de Recherche et Développement se sont élevés à 87,4 millions d'euros, en légère diminution par rapport à l'année précédente.

(1) Depuis le 1er octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

(2) Association européenne d'électriciens, de chaudiéristes et de leurs fournisseurs.

3.3.1.2 Activités de Recherche et Développement

Les besoins en acier et les exigences du développement durable renforcent l'intérêt de la filière fonte/charbon de bois du Brésil que Vallourec améliore de manière permanente et qui concilie respect de l'environnement et compétitivité. La sélection scientifique des arbres, l'amélioration des programmes de nutrition de la forêt et l'industrialisation de la carbonisation continue du charbon de bois constituent les axes forts de ce programme.

L'élaboration et la coulée continue des aciers à haut niveau de chrome (> 9 %) constituent une base pour les solutions de haute technologie du Groupe.

Ces technologies font l'objet de nombreux travaux. Les nouvelles coulées continues combinant de nombreuses innovations permettent au Groupe de disposer d'outils de forte capacité et de qualité accrue, renforçant ainsi son autonomie en matière d'approvisionnements en aciers premium.

La fabrication à chaud de tubes d'acier est une technologie fondamentale pour le Groupe constamment améliorée au travers d'innovations.

Le procédé breveté Premium Forged Pipes (PFP®) développé pour la fabrication de tubes de gros diamètres et de fortes épaisseurs, en particulier pour les secteurs de la mécanique et de l'énergie, a été déployé industriellement en Europe depuis 2008 et en Chine depuis 2012.

Le laboratoire de laminage ouvert à Riesa (Allemagne) en 2010 permet de développer les technologies innovantes propres à Vallourec et d'accélérer ses progrès en matière d'outillages et de procédés de production à chaud, y compris pour les technologies les plus récentes de laminage à chaud de tubes, telles que « PQF » ou « PFP® ».

Les contrôles non destructifs font l'objet de développements approfondis permettant de s'assurer de la haute fiabilité des produits du Groupe. Les innovations réalisées dans ce secteur sont des facteurs de forte différenciation. Les communautés de procédés ont été déployées au sein du Groupe. Elles permettent des progrès rapides et continus par le partage des meilleures pratiques pour les procédés principaux du Groupe : filetage, élaboration et coulée continue de l'acier, traitements thermiques, chauffe des ronds, laminage à chaud, contrôles non destructifs.

La finition des tubes (revêtement, marquage, usinage...) fait l'objet d'une nouvelle communauté de procédés.

Les conditions d'exploitation pétrolière et gazière plus difficiles nécessitent le développement d'aciers plus résistants et de nouvelles connexions filetées plus performantes : mer profonde, réservoirs profonds « haute température et haute pression », récupération améliorée de pétrole par injection de vapeur, gaz et pétrole de schiste, réservoirs pré-salifères brésiliens… Les projets sont nombreux notamment en mer du Nord, au Brésil, aux États-Unis, dans le Golfe du Mexique, en Alaska, en Afrique de l'Ouest, en Malaisie et au Moyen-Orient.

Le développement de nuances d'acier résistant à la corrosion H2S (hydrogène sulfuré) est essentiel pour l'industrie pétrolière et gazière. Cette gamme de grades dite Sour Service s'est élargie avec le « VM125SS », spécialement destiné aux applications haute température et haute pression, et dont le succès se poursuit.

La nouvelle génération de connexion filetée premium, VAM® 21, est maintenant commercialisée dans une large gamme dimensionnelle. Cette connexion innovante est la seule à offrir une performance conforme à l'ISO 13679 CAL IV (dernière révision), qui est la spécification technique exigée par les clients pétroliers pour les applications les plus sévères. Elle a été adoptée par de nombreux clients (majors et indépendants) dans le monde entier. Des versions à forte capacité en couple ainsi que des versions dédiées aux tubes épais sont venus récemment compléter la gamme.

Cleanwell® est un lubrifiant (revêtement « sec ») développé pour les connexions filetées en remplacement des graisses polluantes, tout en assurant l'étanchéité de la connexion et en la protégeant efficacement contre les grippages et la corrosion. Les demandes pour des produits respectant l'environnement et facilitant la mise en œuvre de tubes sont fortes, notamment en mer du Nord. Cette famille de revêtements couvre également des applications de plus en plus variées, notamment pour des applications à basse température.

Pour les nouveaux gisements dits « gaz ou pétrole de schiste », des connexions filetées spécifiques sont en développement. Le VAM® SG a été mis au point en un temps record grâce à une relation étroite avec les clients afin de leur offrir les performances précises dont ils avaient besoin. En effet, l'exploitation des gaz de schiste s'effectue à partir de puits comportant de longues sections horizontales (de 1 500 à 3 000 mètres) qui nécessitent l'application de couples importants sur les tubulaires lors de leur mise en œuvre, ainsi que par une fracturation à haute pression, qui sollicitent fortement la connexion.

Mise sur le marché cette année et dédiée aux puits à longue section latérale, la gamme de produits VAM® EDGE offre des performances qui permettent de maximiser la production des puits en rendant possible l'augmentation de longueur de puits en contact avec le réservoir.

Pour les situations les plus difficiles, et notamment pour les puits déviés comportant de longues sections horizontales, une connexion très performante, le VAM® HTF, a été développée et commercialisée avec succès. Cette connexion filetée premium d'encombrement minimum comporte une étanchéité métal contre métal et des filets variables autobloquants qui lui permettent d'atteindre des couples très élevés.

Grâce à la famille de filetages VAM® RISER, Vallourec occupe une position de leader pour les applications en mer profonde. Ces tubes filetés qui relient la plateforme flottante avec les fonds marins doivent résister à des contraintes de fatigue exceptionnelles et ont nécessité le développement de hautes technologies et des tests de validation spécifiques. De nombreux projets sont mis en œuvre au Brésil, en Australie, dans le Golfe du Mexique et en Indonésie.

Le développement de solutions CRA – aciers et alliages résistant aux environnements très corrosifs – est effectué dans le cadre du partenariat Recherche et Développement avec Tubacex et renforce la position du Groupe pour les puits difficiles et corrosifs.

Depuis sa création, Vallourec Drilling Products est devenu en cinq ans un leader sur le plan technologique, notamment en développant des garnitures de forage (y compris tiges de forage, tiges lourdes, *landing strings*…) :

- des connexions à haut couple VAM® Express, VAM® EIS et VAM® CDS, à l'excellente fiabilité opérationnelle, à grande performance et à très faible taux de réparation ;
- des grades d'acier très élevés (165 ksi) pour les forages très fortement déviés et une large gamme d'aciers pour toutes applications, y compris pour les puits à environnement très corrosif ;
- des "Risers" haute pression, lien entre la plateforme pétrolière et le fond de la mer, qui surpassent les exigences les plus sévères ;
- l'extension de la gamme de produits Hydroclean® pour résoudre les problèmes de nettoyage des puits.

Le secteur de l'énergie électrique sert l'ensemble des demandes pour la construction de centrales thermiques à flamme (charbon, lignite, fuel, etc.), qui utilisent une gamme étendue et variée de tubes de diamètres et de nuances d'aciers alliés pour lesquels le Groupe occupe une position de leader.

L'acier allié à 12 % de chrome, VM12 SHC, conçu par Vallourec pour une utilisation à température élevée, est maintenant utilisé dans des centrales électriques à rendement amélioré dites ultra-supercritiques. Les tubes en aciers inoxydables font l'objet d'un travail de développement conjoint avec Tubacex et permettent de compléter l'offre du Groupe pour les centrales les plus performantes.

L'offre de produits innovants s'étend aux condenseurs et échangeurs thermiques dont l'environnement peut être très agressif (eau de mer). Des solutions utilisant des assemblages bimatières sont développées pour élargir la palette des offres. L'amélioration des échanges de chaleur constitue également un axe d'innovation majeur (tubes ailetés...).

Les solutions pour les futures générations de centrales nucléaires sont aussi en cours de développement et les recherches sur les matériaux sont très soutenues.

Les références du Groupe sur les marchés de la construction se multiplient : ponts, stades, aéroports, etc. Des solutions tubulaires très innovantes sont développées pour des bâtiments industriels ou commerciaux, notamment en Allemagne et au Brésil. Le système tubulaire de structure de toit breveté PREON® permet d'augmenter considérablement la portée et est désormais utilisé dans de nombreux projets.

Le développement de nouvelles fondations tubulaires pour les éoliennes marines est un nouveau champ d'application prometteur où les contraintes environnementales sont très sévères et où les tubes constituent une excellente solution en développement.

L'allègement et l'amélioration des performances des conduites sous-marines est clé pour l'exploitation du pétrole et du gaz. Les nouveaux aciers à très hautes caractéristiques mécaniques font l'objet de travaux communs avec des partenaires et Serimax afin d'optimiser les opérations de soudage.

Les équipements de soudage offshore font l'objet de développements intenses pour améliorer leur productivité, leur fiabilité et leur facilité d'utilisation. « Saturnax 09 » a ainsi été choisi et récemment validé pour un très grand projet en Afrique de l'Ouest.

Enfin pour le marché des ombilicaux, une innovation (tubes soudés premium en acier inoxydable) permettant des gains de performance significatifs est en cours de validation.

3.3.2 Propriété industrielle

Le renforcement de l'organisation du Groupe dans le domaine de la propriété industrielle s'est poursuivi avec le suivi de projets de Recherche et Développement majeurs et le déploiement de séances de sensibilisation à la propriété industrielle des équipes de Recherche et Développement, tant en France qu'à l'étranger.

L'activité de dépôts de brevets par le Groupe est restée très soutenue en 2013. Le Groupe a ainsi déposé 19 nouveaux brevets de base et procédé à plus de 400 extensions géographiques de brevets. Le budget consacré par le Groupe pour la protection des inventions par brevets a continué de progresser en 2013.

Le Département de Propriété Industrielle a par ailleurs réussi avec succès à écarter plusieurs oppositions de concurrents visant des brevets majeurs.

En 2013, Vallourec a poursuivi le déploiement de la protection de ses marques centrales par enregistrement.

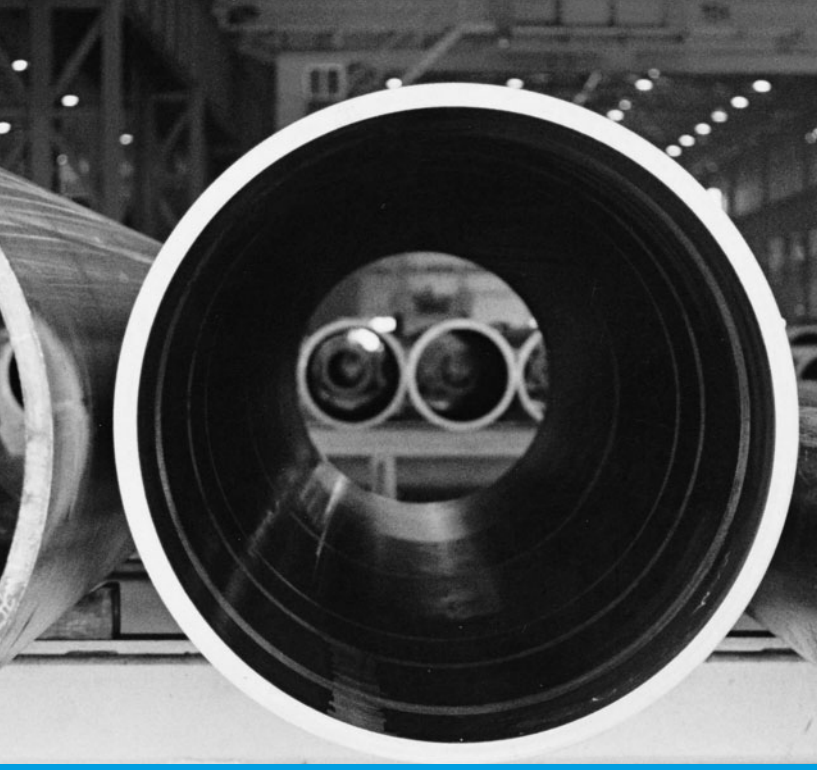

4

Informations sociales, environnementales et sociétales

4.1 Informations sociales 64

4.1.1 Effectifs 64
4.1.2 Rémunérations 70
4.1.3 Organisation du temps de travail 72
4.1.4 Relations sociales 73
4.1.5 Processus de gestion des talents 74
4.1.6 Sécurité et santé 75
4.1.7 Promotion et respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail 76
4.1.8 Formation 76
4.1.9 Égalité de traitement 78
4.1.10 Éthique 79

4.2 Informations environnementales 80

4.2.1 Politique générale en matière environnementale 80
4.2.2 Utilisation durable des ressources 82
4.2.3 Rejets dans l'air, l'eau et le sol 84
4.2.4 Changement climatique 87
4.2.5 Biodiversité 88

4.3 Informations sociétales 89

4.3.1 Impact territorial économique et social de l'activité 89
4.3.2 Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe 89
4.3.3 Sous-traitance et fournisseurs 90
4.3.4 Loyauté des pratiques 90

Annexes 91

Annexe 1 – Rapport des Commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 91
Annexe 2 – Indicateurs environnementaux individualisés des sociétés exclues des indicateurs environnementaux consolidés 93
Annexe 3 – Note méthodologique 93
Annexe 4 – Table de concordance entre les informations requises au titre de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre 96
Annexe 5 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux 98

La démarche proactive de Vallourec dans les domaines sociaux, environnementaux et sociétaux est formalisée dans la Charte de développement durable du Groupe. Pérenniser les activités grâce à des produits compétitifs et innovants, entretenir des relations durables avec les parties prenantes ainsi que protéger l'environnement et utiliser raisonnablement les ressources constituent les trois objectifs que le Groupe s'est fixés pour agir en acteur responsable et accompagner ses clients sur le long terme. La Charte de développement durable du groupe Vallourec est disponible sur le site www.vallourec.com.

Ce chapitre expose les engagements du groupe Vallourec dans le domaine de la « Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale ». Il a vocation à décrire la politique mise en place par le Groupe et les principes qui la guident. Il détaille les actions engagées en matière de sécurité, de santé et de gestion des Ressources Humaines, les relations développées avec les populations et les autorités locales ainsi que les efforts entrepris pour préserver l'environnement.

Pour la première fois en 2013, Vallourec a déployé dans l'ensemble du Groupe une enquête de satisfaction auprès de ses salariés comportant 75 questions visant notamment à mesurer leur perception des valeurs et de la responsabilité du Groupe, leur motivation ainsi que leur appréciation des conditions de travail, de la rémunération, des avantages sociaux et du style de management.

Le taux de participation à cette enquête a été élevé puisque 80 % des salariés y ont répondu. La synthèse des réponses relativement homogènes montre que la culture du Groupe est une réalité au-delà des différences culturelles locales. 76 % des répondants déclarent être motivés, avoir une bonne opinion de la réputation du Groupe et être bien informés, et considèrent que leurs conditions de travail sont bonnes. En revanche, ils attendent une meilleure reconnaissance de leur performance et le renforcement de la collaboration entre les équipes. Enfin, près de 80 % des salariés pensent que Vallourec agit en entreprise responsable et est respectueuse des questions environnementales.

Ces enseignements permettront de bâtir des plans d'action multiples qui seront déclinés au niveau local et accompagnés d'une communication appropriée.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », et celle du 16 juin 2011 en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités ont conduit au renforcement de la publication normée et institutionnelle sur ces sujets. Elles encouragent la coexistence d'informations financières et extra-financières permettant à l'entreprise d'illustrer comment elle intègre les enjeux de développement durable dans son action à court, moyen et long terme.

Le groupe Vallourec s'attache à rendre compte de façon concrète des résultats de sa démarche en publiant des informations relatives aux 42 thématiques énumérées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce sur un périmètre mondial. Une table de concordance entre les informations requises au titre de l'article précité et les informations présentées dans le présent chapitre figure en Annexe 4 du présent chapitre. Ces informations témoignent de l'engagement du Groupe en matière de Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale et font ressortir les résultats de ses actions prioritaires. La manière dont Vallourec a procédé à leur collecte et leur consolidation et les limites attachées à cette collecte sont exposés dans la note méthodologique figurant en Annexe 3 du présent chapitre. Les Commissaires aux comptes ont mené des travaux de vérification sur ces indicateurs avec un niveau d'assurance modérée ainsi que sur la cohérence des politiques décrites, ayant donné lieu au rapport figurant en Annexe 1 du présent chapitre.

Sauf précision contraire dans le texte, l'ensemble des informations mentionnées dans ce chapitre se rapporte à Vallourec, l'ensemble de ses filiales, au sens de l'article 233-1 du Code de commerce, et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. À défaut, les indicateurs individualisés des sociétés consolidées exclues des indicateurs consolidées sont présentés en Annexe 2 du présent chapitre.

Les facteurs de risques, leur gestion et les procédures de contrôle interne relatifs aux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux sont décrits dans le chapitre 5 « Facteurs de risques » et le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance figurant en Annexe 1 du chapitre 7 « Gouvernement d'entreprise » du Document de référence 2013.

4.1 Informations sociales

Le périmètre des indicateurs sociaux recouvre les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable. Il n'a pas évolué entre 2012 et 2013.

4.1.1 Effectifs

Au 31 décembre 2013, 24 053 salariés travaillaient sur plus de 50 sites de production ou de service sous contrat Vallourec (contrats à durée déterminée ou indéterminée), contre 23 177 salariés à fin 2012, soit une augmentation de 3,8 %.

Dans 12 pays, Vallourec emploie au moins 100 salariés permanents. Ces pays, classés par ordre d'effectif décroissant, sont les suivants :

Pays	Nombre de salariés 2012	2013
Brésil	8 151	8 429
France	5 260	5 280
Allemagne	4 138	4 014
États-Unis	2 484	2 756
Indonésie	953	980
Chine	630	713
Royaume-Uni	468	559
Mexique	311	319
Arabie Saoudite	124	238
Émirats Arabes Unis	148	174
Malaisie	184	173
Inde	110	107

4.1.1.1 Évolution des effectifs par zone géographique

Effectifs inscrits au 31 décembre (CDD et CDI)	2012	2013	Variation 2012/2013	Répartition 2012	Répartition 2013
Europe	9 904	9 891	- 0,13 %	43 %	41 %
Brésil	8 151	8 429	3,41 %	35 %	35 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	2 859	3 154	10,31 %	12 %	13 %
Asie	1 922	2 098	9,15 %	9 %	9 %
Moyen-Orient	272	412	51,47 %	1 %	2 %
Afrique	69	69	0 %	NS	NS
TOTAL	**23 177**	**24 053**	**3,77 %**	**100 %**	**100 %**

Les effectifs du Groupe évoluent pour accompagner la croissance des activités du Groupe aux États-Unis et en Chine, et pour renforcer la présence locale au Moyen-Orient. Les effectifs en Europe sont stables.

4.1.1.2 Répartition des effectifs par catégorie professionnelle des salariés permanents

	Ouvriers	ATAM	Cadres
2012	67 %	18 %	15 %
2013	66 %	18 %	16 %

La catégorie des ouvriers représente toujours les deux tiers des effectifs.

Celle des ATAM recouvre le personnel administratif, les techniciens et l'encadrement terrain (agents de maîtrise).

La catégorie des cadres est proportionnellement plus représentée en France (20,36 % de l'effectif en France) que dans le reste du monde, compte tenu de la localisation du siège social à Boulogne-Billancourt (France), qui accueille les équipes de direction et les fonctions supports du Groupe.

4.1.1.3 Répartition des effectifs par sexe

Au 31 décembre 2013, le nombre de femmes sous contrat à durée indéterminée s'établit à 2 562, soit une augmentation de 5 % par rapport à fin 2012, et représente ainsi 11 % de l'effectif permanent total. Les femmes sont peu présentes au sein de la catégorie des ouvriers et se concentrent essentiellement sur les postes administratifs et commerciaux ainsi que dans les métiers fonctionnels.

La proportion de femmes cadres, bien qu'en augmentation dans toutes les régions du monde, reste modeste. Dans ce contexte, le Groupe a lancé, en 2012, un programme d'actions destiné à attirer et retenir les femmes dans ses rangs, et à leur confier plus de responsabilités.

% de femmes (permanents)	Europe		Brésil		ALENA		Asie		Monde	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Ouvriers	2 %	2 %	5 %	5 %	2 %	1 %	15 %	15 %	4 %	4 %
ATAM	33 %	33 %	27 %	29 %	34 %	29 %	26 %	26 %	30 %	30 %
Cadres	20 %	21 %	23 %	23 %	18 %	19 %	17 %	19 %	21 %	21 %
TOTAL	**11 %**	**11 %**	**10 %**	**10 %**	**11 %**	**10 %**	**19 %**	**19 %**	**11 %**	**11 %**

4.1.1.4 Répartition des effectifs par âge, sexe et zone géographique

Les pyramides d'âge par zone géographique font apparaître :

- au Brésil et en Asie, une population jeune et majoritairement concentrée sur la tranche d'âge 25/35 ans, avec un âge moyen de 35 ans au Brésil et 34 ans en Chine ;
- dans la zone ALENA, une répartition équilibrée sur l'ensemble de 25 à 60 ans et un âge moyen de 38 ans au Mexique, et 43 ans aux États-Unis et au Canada ;
- en Europe, les salariés de plus de 50 ans sont surreprésentés et ceux qui ont entre 36 et 49 ans sont les moins nombreux, l'âge moyen étant de 43 ans en France et 46 ans en Allemagne.

Les femmes, très minoritaires, sont présentes dans toutes les classes d'âge sous réserve du Brésil où l'on constate une forte concentration dans la catégorie des moins de 30 ans.

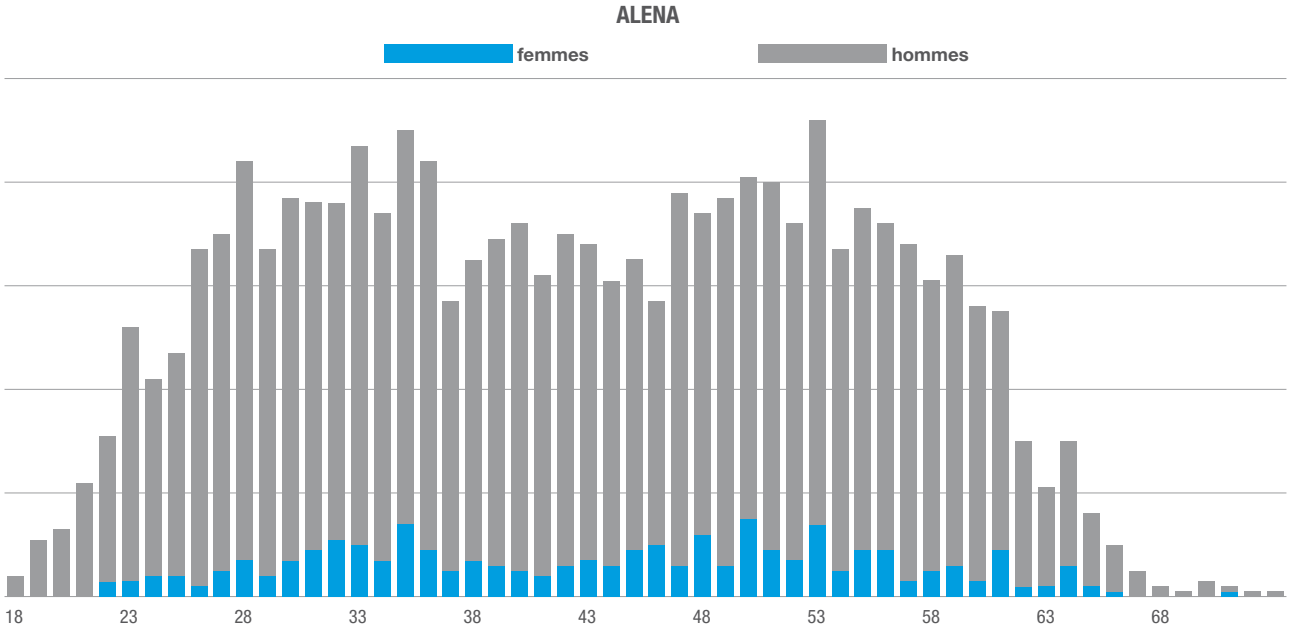

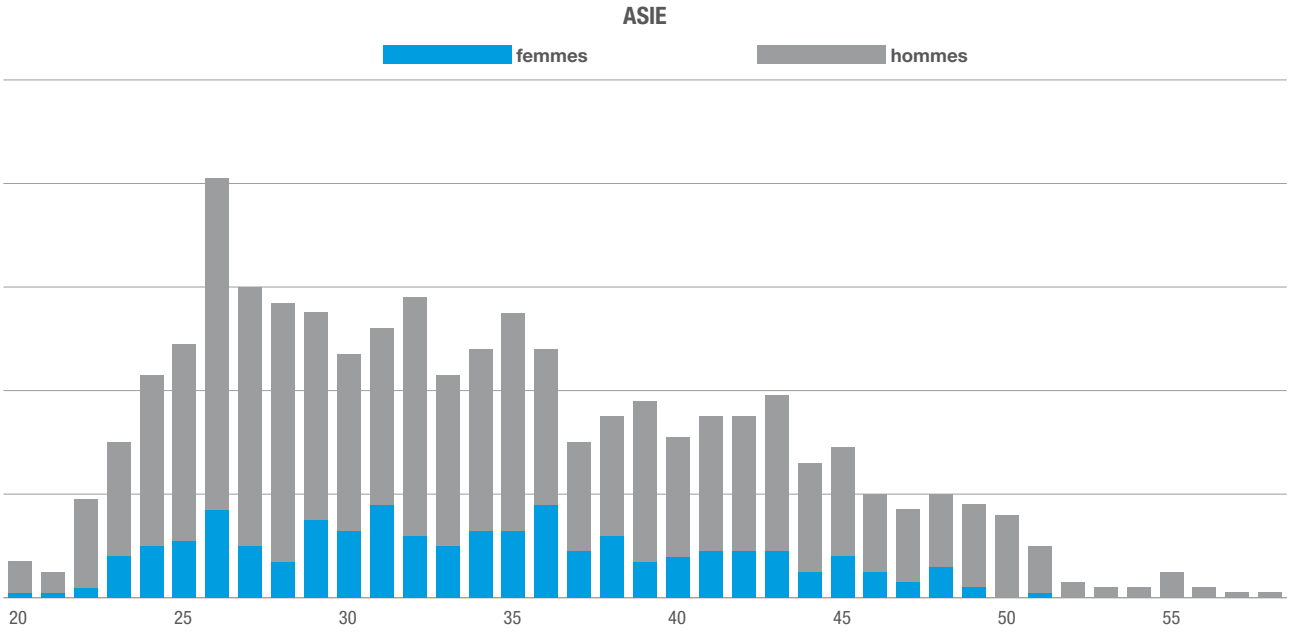
ASIE
femmes
hommes
20
25
30
35
40
45
50
55

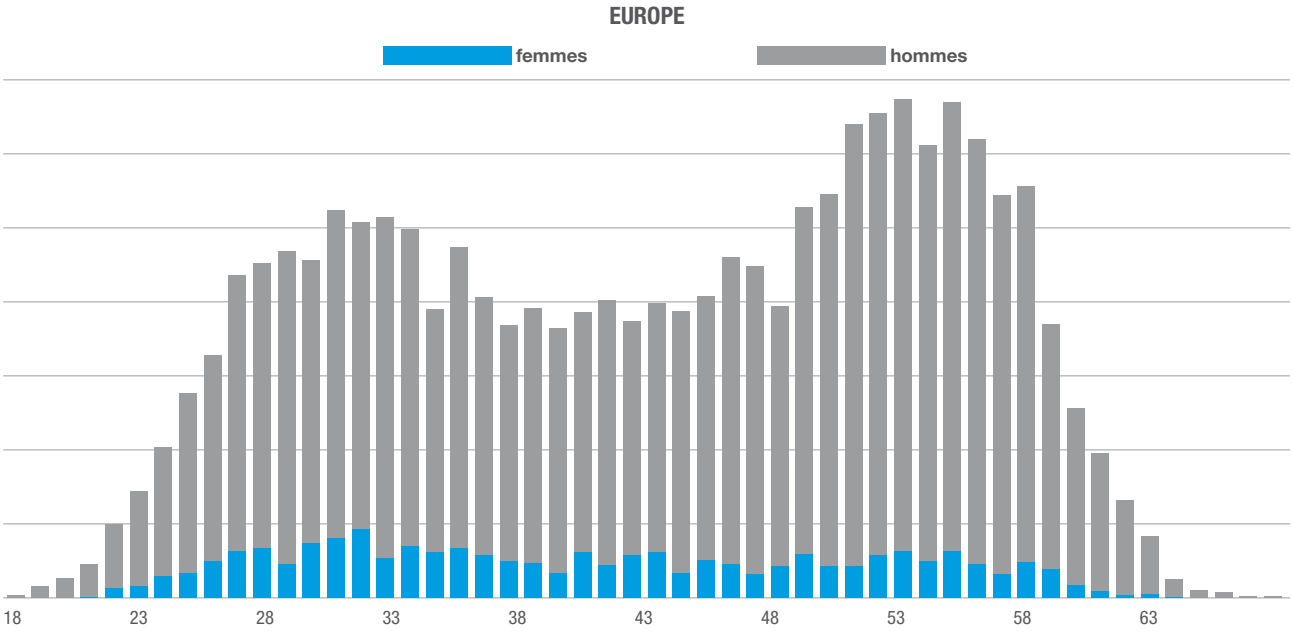
EUROPE
femmes
hommes
18
23
28
33
38
43
48
53
58
63

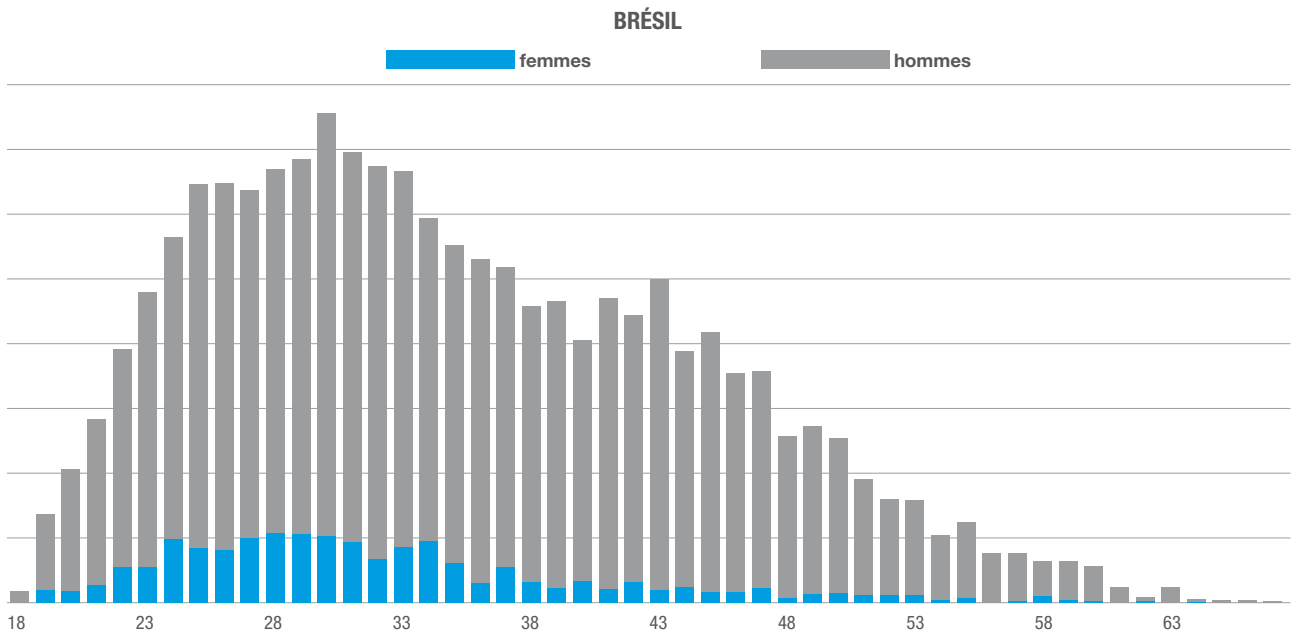
BRÉSIL
femmes
hommes
18
23
28
33
38
43
48
53
58
63

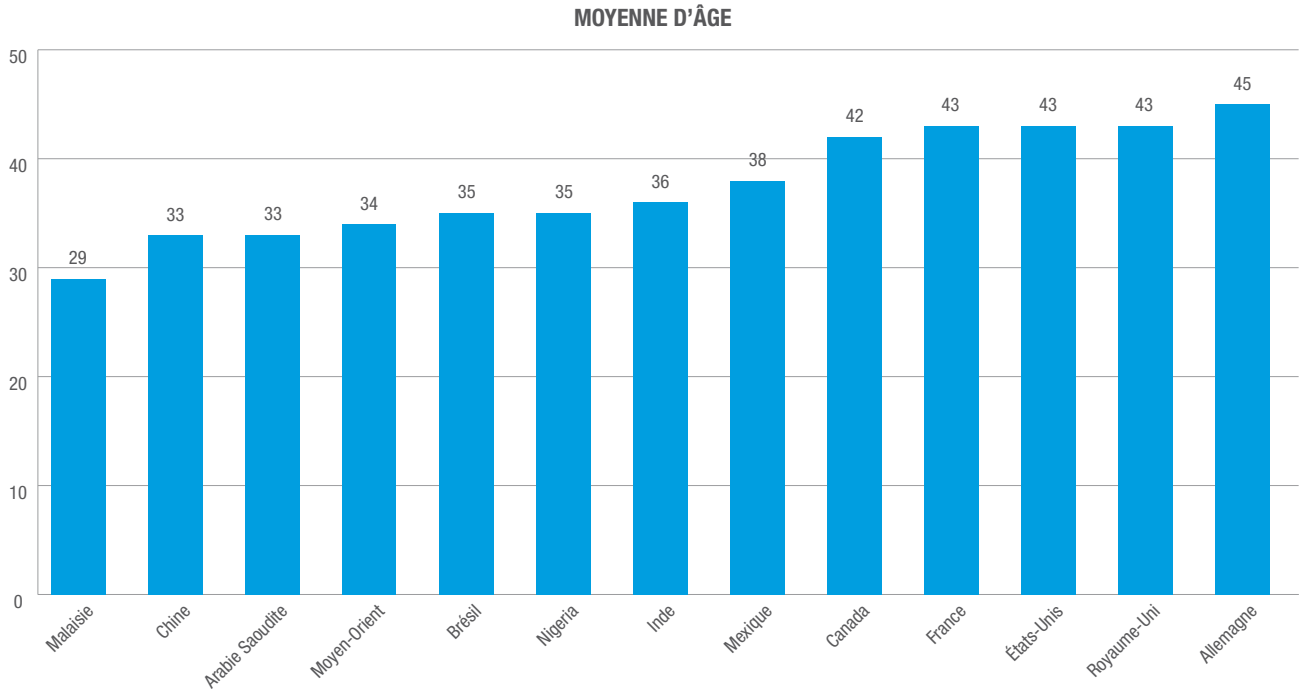
MOYENNE D'ÂGE
50
40
30
20
10
0
29
33
33
34
35
35
36
38
42
43
43
43
45
Malaisie
Chine
Arabie Saoudite
Moyen-Orient
Brésil
Nigeria
Inde
Mexique
Canada
France
États-Unis
Royaume-Uni
Allemagne

4.1.1.5 Embauches et mutations

En 2013, les sociétés du Groupe ont embauché – hors mutations entre sociétés du Groupe – 2 638 salariés permanents, soit 12 % de l'effectif permanent, ratio stable par rapport à fin 2012 (11 %).

À fin 2013, le nombre de mutations concertées s'établit à 292, en forte augmentation par rapport à fin 2012 (153 mutations). Plus de la moitié d'entre elles ont été réalisées en France (92 mutations) et en Allemagne (68 mutations), le solde se répartissant principalement entre le Brésil (42 mutations), la Chine (44 mutations) et les États-Unis (25 mutations).

36 % du total des embauches et mutations ont été réalisées au Brésil, notamment au sein de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil dont la montée en charge a nécessité la mobilisation d'importantes ressources.

L'Europe et la zone ALENA ont représenté respectivement 28 % (228 en Allemagne, 366 en France et 216 au Royaume-Uni) et 21 % des entrées.

La répartition de tous les mouvements en entrées (cumulant les embauches et les mutations) par catégorie professionnelle est la suivante :

Répartition des embauches et mutations par catégorie professionnelle et par pays

	Ouvriers				ATAM				Cadres				Total			
	En nombre		En % [(a)]		En nombre		En % [(a)]		En nombre		En % [(a)]		En nombre		En % [(b)]	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Brésil	940	807	86 %	77 %	69	120	6 %	11 %	81	125	7 %	12 %	1 090	1 052	41 %	36 %
Europe	325	468	52 %	58 %	121	121	19 %	15 %	176	224	28 %	28 %	622	813	23 %	28 %
ALENA	412	423	73 %	67 %	87	94	16 %	15 %	61	112	11 %	18 %	560	629	21 %	21 %
Asie	138	152	47 %	55 %	122	77	42 %	28 %	31	45	11 %	16 %	291	274	11 %	9 %
Autres	77	143	81 %	88 %	8	15	8 %	9 %	10	4	11 %	2 %	95	162	4 %	5 %
TOTAL GROUPE	**1 892**	**1 993**	**71 %**	**68 %**	**407**	**427**	**15 %**	**15 %**	**359**	**510**	**14 %**	**17 %**	**2 658**	**2 930**	**100 %**	**100 %**

(a) Pourcentage d'entrées dans la zone géographique par rapport au nombre total d'entrées dans le monde.

(b) Pourcentage d'entrées dans la catégorie professionnelle par rapport au nombre total d'entrées dans la zone géographique.

Les États-Unis et le Brésil ont embauché respectivement 22 % et 13 % de leur effectif permanent principalement dans la catégorie des ouvriers, pour assurer la montée en charge des usines de Youngstown (États-Unis) et de Jeceaba (Brésil).

En Europe, les embauches ont représenté 9 % de l'effectif permanent et ont été réalisées principalement en vue d'assurer le remplacement des départs en retraite et le renforcement des directions fonctionnelles (28 % d'embauches concernent des fonctions de cadres).

En 2013, 344 femmes ont été embauchées.

Répartition des embauches et mutations de femmes par catégorie professionnelle

	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
Année	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Europe	3 %	3 %	50 %	40 %	21 %	19 %	17 %	13 %
Brésil	8 %	8 %	46 %	49 %	30 %	17 %	12 %	13 %
ALENA	3 %	2 %	31 %	20 %	18 %	16 %	9 %	7 %
Asie	11 %	13 %	24 %	31 %	13 %	18 %	12 %	19 %
TOTAL	**6 %**	**5 %**	**37 %**	**36 %**	**22 %**	**18 %**	**13 %**	**12 %**

4.1.1.6 Départs

En 2013, 9 % en moyenne des salariés sous contrat permanent ont quitté le Groupe, taux en léger retrait par rapport à fin 2012 (10 %). Cette diminution des départs par rapport à fin 2012 est reflétée dans tous les pays ou continents d'implantation du Groupe à l'exception de l'Europe, où le taux moyen des départs a progressé de 2 points.

Les pourcentages de départs par zone géographique sont les suivants :

Départs (hors mutations) sur effectifs permanents	Brésil	Chine	Europe	États-Unis	Total
2010	6 %	11 %	6 %	18 %	7 %
2011	9 %	10 %	6 %	15 %	9 %
2012	13 %	11 %	5 %	15 %	10 %
2013	**10 %**	**8 %**	**7 %**	**14 %**	**9 %**

4.1.1.7 Motifs de fin de contrat de travail (contrats permanents)

	Brésil		États-Unis		Europe		Chine		Total	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Retraite	11 %	14 %	4 %	5 %	37 %	47 %	3 %	5 %	15 %	21 %
Démission	15 %	12 %	30 %	46 %	31 %	21 %	80 %	75 %	26 %	25 %
Licenciement	73 %	72 %	43 %	41 %	20 %	20 %	16 %	18 %	51 %	47 %
Autres motifs	1 %	2 %	23 %	8 %	12 %	12 %	1 %	2 %	8 %	7 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

Au Brésil, où le recours aux contrats temporaires est exceptionnel, le taux de rupture des contrats permanents à l'initiative de l'employeur est élevé.

En Chine, le taux de démissions est traditionnellement et culturellement très élevé.

Aux États-Unis, les démissions et les licenciements sont à parts égales dans les motifs de rupture.

En Europe, les départs en retraite sont la première cause de départ. S'agissant de la France, la société Vallourec Heat Exchanger Tubes (anciennement Valtimet) a fait l'objet, en 2013, d'une restructuration accompagnée d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Grâce aux départs en retraite, y compris par des mesures anticipées, et mutations dans d'autres sociétés du Groupe présentes localement, la réduction d'effectif (32 postes) a pu être conduite à son terme sans aucun licenciement.

4.1.1.8 Effectifs en contrats à durée déterminée et intérimaires

Compte tenu de la forte cyclicité de ses marchés, Vallourec doit pouvoir s'adapter rapidement aux variations d'activité. Sa politique repose sur l'existence d'un personnel permanent pour répondre au niveau d'activité pérenne d'une part, et d'un personnel temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) pour faire face aux surcroîts d'activité d'autre part. Pour appréhender cette problématique, les effectifs permanents sont gérés sur la base d'un effectif type pour une activité standard moyenne à 3/5 ans. Les variations d'activité en pic ou en creux sont résolues avec les solutions locales de flexibilité (prêts entre usines, aménagement du temps de travail en Europe, intérimaires, contrats à durée déterminée).

Au niveau du Groupe, l'effectif temporaire s'est maintenu à 10 % de l'effectif total, le Brésil restant très en-dessous de ce taux moyen compte tenu du recours exceptionnel aux contrats temporaires.

Répartition entre permanents et temporaires au 31 décembre

	Total		Dont Brésil		Dont ALENA		Dont Asie		Dont Europe	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Permanents	21 996	22 664	8 098	8 255	2 717	2 921	1 683	1 792	9 195	9 251
CDD (hors apprentis)	655	702	3	30	142	233	239	906	236	97
Intérim	1 646	1 503	27	18	84	98	480	500	838	849
% flexibilité	10 %	10 %	0,4 %	1 %	8 %	11 %	43 %	45 %	12 %	10 %

4.1.2 Rémunérations

4.1.2.1 Masse salariale

En 2013, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 1 186 millions d'euros (1 147 millions d'euros en 2012) dont :

- 809 millions d'euros au titre des salaires (779 millions d'euros en 2012) ;
- 56 millions d'euros au titre de la participation et de l'intéressement (42 millions d'euros en 2012) ;
- 15 millions d'euros au titre des charges liées aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance (20 millions d'euros en 2012) ;
- 302 millions au titre des charges sociales (304 millions d'euros en 2012).

L'augmentation de 3,3 % de la masse salariale par rapport à l'année précédente résulte des effets combinés des politiques salariales et des variations des devises par rapport à l'euro.

La répartition de la masse salariale par pays est la suivante :

	Répartition de la masse salariale		Répartition des effectifs moyens	
	2012	2013	2012	2013
Allemagne	23 %	23 %	19 %	18 %
Brésil	23 %	22 %	34 %	33 %
Chine	1 %	1 %	3 %	3 %
États-Unis	16 %	17 %	10 %	11 %
France	31 %	30 %	24 %	24 %
Mexique	1 %	1 %	1 %	1 %
Royaume-Uni	3 %	3 %	2 %	2 %
Divers	2 %	3 %	7 %	8 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

4.1.2.2 Salaires moyens

La politique de rémunérations de Vallourec repose sur des rémunérations motivantes et équitables compte tenu des conditions du marché local de l'emploi, incluant des mécanismes d'intéressement aux résultats.

Le salaire moyen en France intègre l'ensemble des salaires, y compris ceux des équipes de direction du Groupe.

Salaires moyens y compris intéressement et charges sociales	Salaires moyens y compris intéressement 2012 *(en euros)*	Salaires moyens y compris intéressement 2013 *(en euros)*	Dont % charges sociales 2012	Dont % charges sociales 2013
Allemagne	63 580	66 440	20 %	21 %
Brésil	36 010	35 950	64 %	65 %
Chine	16 320	16 930	21 %	21 %
États-Unis	80 350	87 150	27 %	29 %
France	66 950	67 780	52 %	48 %
Mexique	30 230	29 200	15 %	15 %
Royaume-Uni	67 060	68 240	27 %	19 %

4.1.2.3 Intéressement et participation

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2013, ils ont représenté 56 millions d'euros.

En France, un plan d'épargne entreprise (PEE) et un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

4.1.2.4 Actionnariat salarié

En 2013, le Groupe a reconduit :

- pour la sixième année consécutive, un plan d'actionnariat salarié « Value », dénommé « Value 13 », au bénéfice des salariés et ayants droit assimilés de la plupart des entités du groupe Vallourec situées en France, en Allemagne, au Brésil, aux États-Unis, aux Émirats Arabes Unis, au Royaume-Uni, au Mexique, en Chine et au Canada. Près de 15 000 salariés dans ces neuf pays, soit 67,5 % des effectifs éligibles, ont choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe. Ce taux de participation témoigne de l'attachement des collaborateurs de Vallourec à leur entreprise et de leur confiance dans la stratégie et l'avenir du Groupe. Les actions détenues par les salariés représentent 7,37 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2013, contre 7,14 % au 31 décembre 2012 ;
- pour la cinquième année consécutive, un plan d'attribution sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 130 464 actions de performance, à raison d'un maximum de six actions de performance par bénéficiaire, au profit de 21 744 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas, en Russie et à Singapour.

4.1.3 Organisation du temps de travail

4.1.3.1 Rythme de travail – Régimes horaires particuliers

La politique du Groupe est guidée par la recherche de flexibilité et de réactivité, pour s'adapter à la demande des clients.

Les rythmes de travail permettent d'adapter le fonctionnement des installations aux nécessités de la production. Le travail en continu (24h/24h) pendant cinq ou six jours par semaine avec trois, quatre ou cinq équipes alternantes est généralisé sur la majorité des sites de production.

Pour minimiser la pénibilité des rythmes de travail, des organisations de travail adaptées aux rythmes physiologiques font l'objet d'études puis d'expérimentations, en concertation avec les médecins du travail et le personnel.

Des solutions innovantes sont mises en place, qui dépendent étroitement des facteurs culturels et des législations nationales applicables.

4.1.3.2 Durée du travail

Comme en 2012, la France et, dans une moindre mesure, l'Allemagne ont été confrontées à une sous-activité, avec respectivement 61 000 heures et 3 000 heures de chômage partiel.

Le tableau ci-après reflète le nombre d'heures travaillées et le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées au cours des deux derniers exercices. Il a été renseigné, pour chacun des pays, sur la base du nombre d'heures de travail de l'effectif inscrit. Bien que le dispositif des heures supplémentaires ne s'applique pas aux cadres, le nombre moyen d'heures supplémentaires a été calculé sur l'ensemble du personnel permanent (personnel inscrit) y compris les cadres.

	Nombre moyen d'heures travaillées par salarié		Dont nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par salarié dans l'année	
	2012	2013	2012	2013
Allemagne	1 469	1 480	123	116
Brésil	2 029	2 022	104	117
Chine	2 100	2 173	233	255
États-Unis	2 128	2 154	286	315
France	1 535	1 515	31	29
Mexique	2 701	2 674	179	167
Royaume-Uni	2 203	2 158	199	162

4.1.3.3 Horaires individualisés et temps partiel

En France, la quasi-totalité du personnel ATAM bénéficie d'un horaire individualisé, permettant d'aménager les heures d'arrivée et de départ en fonction des contraintes personnelles et des nécessités du service.

Par ailleurs, 84 salariés (en France : 18 ouvriers, 37 ATAM et 29 cadres) ont, en 2013, exercé leurs fonctions à temps partiel, pour un motif d'ordre personnel ou sur prescription médicale (mi-temps thérapeutique).

4.1.3.4 Absentéisme

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées (maladies, maternités, accidents de travail et de trajet) ramené au nombre d'heures effectivement travaillées. Il se situe, pour chaque pays, dans la moyenne basse des taux observés dans des industries comparables.

	Taux d'absentéisme	
	2012	2013
Europe	5,5 %	5,5 %
Brésil	3,9 %	3,6 %
ALENA	1,6 %	1,3 %
Asie	1,4 %	1,1 %
TOTAL	**3,8 %**	**3,5 %**

4.1.4 Relations sociales

4.1.4.1 Organisation du dialogue social

Plus de 19 000 collaborateurs du Groupe dans une vingtaine de pays, soit environ 82 % des effectifs, sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société.

Le dialogue social entre les salariés et l'employeur est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale.

- Au niveau européen

  Un Comité européen composé de 30 représentants français, allemands et britanniques est informé de l'activité, des résultats et de la stratégie du Groupe en Europe et dans le monde. Une réunion plénière est organisée chaque année en présence de la Direction Générale à l'issue de la publication des résultats du Groupe. Une réunion préparatoire se tient la veille pour permettre aux représentants de préparer les débats. Par ailleurs, un bureau restreint composé de deux représentants allemands, deux représentants français et un représentant écossais se réunit alternativement dans l'un ou l'autre pays, cinq fois par an. Le bureau rencontre le Président du Directoire et le Directeur des Ressources Humaines deux fois par an de manière programmée et en cas d'événements marquants pour le Groupe.

  Un Conseil de Surveillance, composé à parité de représentants du personnel français et allemands, participe à la gestion du fonds commun de placement d'entreprise qui a été constitué à l'occasion de l'offre d'actionnariat salarié ouverte en France et en Allemagne en 2006. C'est parmi les membres des Conseils de Surveillance des fonds communs de placement d'entreprise qu'a été désigné en décembre 2010 un membre du Conseil de Surveillance de Vallourec représentant les salariés actionnaires.

- En France, la représentation du personnel s'effectue à plusieurs niveaux

  Le Comité de Groupe est l'instance de représentation de l'ensemble des sociétés françaises. Il comprend 20 représentants, choisis par les organisations syndicales parmi les élus des comités d'entreprise et se réunit une fois par an en présence du Directoire. Il reçoit des informations générales sur le Groupe (examen des comptes, activité, investissements, etc.). Il est assisté d'un expert-comptable. Il est également associé à la gestion des régimes de prévoyance et d'épargne salariale.

  Dans chaque société, les comités d'entreprise, les comités centraux d'entreprise et les comités d'établissement, élus, sont informés et consultés sur la vie économique de l'entreprise ou l'établissement. Ils participent à la gestion des budgets d'activité sociale.

  Les délégués du personnel élus dans chaque établissement présentent les réclamations individuelles et collectives du personnel relatives aux salaires et à la réglementation du travail.

  Lorsque des négociations s'engagent au niveau du Groupe, chacune des organisations syndicales représentatives dans le Groupe désigne des représentants et une commission de négociation se constitue.

  En 2013, les trois organisations syndicales représentatives sont la CGT, la CFDT et la CFE/CGC (syndicats ayant recueilli au moins 10 % des suffrages sur les résultats consolidés de l'ensemble des comités d'entreprise ou d'établissement). Un accord « pour une gestion pro-active de l'emploi dans le cadre du contrat intergénérationnel » a été signé fin 2013. Cet accord, qui fixe des objectifs spécifiques vis-à-vis des jeunes et des seniors, vient notamment compléter les dispositions de l'accord sur la pénibilité signé en 2012.

  Au niveau de chaque société, les discussions ont porté sur les salaires, la durée et l'organisation du travail ainsi que sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

  Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) traitent des questions relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail.

  Suite à l'enquête de satisfaction qui a été menée auprès de l'ensemble du personnel des sociétés françaises en 2010, des plans d'action visant à renforcer la motivation et l'efficacité des équipes ont été mis en œuvre en 2011 et poursuivis en 2012 et 2013.

- En Allemagne, les relations sociales sont organisées selon les principes de la codétermination, conformément aux dispositions de la loi sur les comités d'entreprise du 15 janvier 1972 (Betriebsverfassungsgesetz).

  Le comité d'entreprise (Betriebsrat), dont les membres sont élus par le personnel, représente les salariés. Il est associé aux décisions qui concernent les affaires internes de l'entreprise et donne son accord préalable dans un certain nombre de domaines touchant à la gestion du personnel. Il est étroitement associé aux questions relatives à la sécurité. L'employeur ne prend part aux réunions que s'il est invité, ou si celles-ci se tiennent à sa demande.

  Un comité économique (Wirtschaftsausschuß) assiste le comité d'entreprise. Il se réunit une fois par mois en présence de l'employeur.

  Le comité des cadres (Sprecherausschuß) représente les cadres.

  Les négociations salariales ont lieu en dehors de l'entreprise entre l'organisation des employeurs Arbeitgeberverband Stahl et le syndicat Industriegewerkschaft Metall, qui représente la majorité des salariés. En 2009, la signature d'un accord sur le chômage partiel a permis de porter l'indemnisation du chômage partiel à hauteur de 90 % du salaire net d'activité.

  Les accords étant pluriannuels, un nouvel accord a été signé au 1er mars 2013 concernant la politique salariale.

  Par ailleurs, des accords spécifiques à la société Vallourec Deutschland GmbH ou à ses établissements peuvent être signés avec le comité d'entreprise (Betriebsrat). Ainsi, en 2013, a été signé un accord avec le comité central de Vallourec Deutschland GmbH concernant les règles de bonus pour les salariés sous grille salariale collective, sur les taux d'intérêt garantis applicables aux dépôts volontaires sur les fonds d'épargne retraite.

  A également été actualisé au niveau société un accord sur l'adaptation du temps de travail et le travail à temps partiel du personnel senior.

  Un nouvel accord a été signé avec le comité d'entreprise de l'usine de Reisholz concernant la mise en place de dispositifs de vidéosurveillance afin d'accroître la prévention des atteintes aux biens ou aux personnes et aussi de la sécurité. D'autres accords locaux ont concerné la mise à jour des accords d'établissement en matière de durée du travail.

- Au Royaume-Uni, la représentation du personnel s'effectue par l'intermédiaire de quatre organisations syndicales dont trois représentent le personnel ouvrier et une le personnel administratif et technicien. En 2013, les négociations ont porté sur les salaires, la mise en place d'une prime exceptionnelle forfaitaire et d'une prime de productivité et résultats pour le personnel de l'usine de Bellshill. Des accords ont également porté sur l'harmonisation des droits à congés des différentes catégories de personnel. Enfin, un accord a également porté sur les vêtements de travail d'hiver pour le personnel de production.
- Au Brésil, la majorité du personnel est représentée par un syndicat. Un organe spécifique, le Conselho Representativo dos Empregados (CRE) a été mis en place en 1999 pour permettre la représentation des employés de Vallourec Tubos do Brasil S.A. dans l'usine de Barreiro. Ses treize représentants sont élus pour deux ans. Le CRE permet une concertation sur les questions internes telles que notamment la sécurité, les conditions de travail, les promotions et les mutations. Les organisations syndicales sont représentées par six salariés, désignés par le syndicat et payés par Vallourec Tubos do Brasil S.A.. Les organisations sont seules compétentes pour négocier sur les salaires, l'intéressement et les systèmes de rémunération. Ces négociations notamment sur la politique salariale ont eu lieu au niveau de la branche en 2013. Des accords sur les rémunérations spécifiques aux activités minières et forestières ont également été signés.

  Pour Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, le système de représentation est identique à celui de Vallourec Tubos do Brasil S.A. mais les négociations ont lieu au niveau de l'entité et non de la branche. En 2013, l'accord a porté principalement sur la politique salariale.
- Au Mexique, le syndicat représente principalement les ouvriers et employés auxquels s'appliquent les accords collectifs. Pour cette population salariée dont la liste est établie par voie d'accord, le syndicat pour lequel la cotisation et l'adhésion sont obligatoires peut proposer des candidats à l'embauche. Les négociations portent sur les salaires et les avantages en nature.
- Aux États-Unis, les salariés se prononcent régulièrement, conformément à la réglementation locale, par vote sur le mode de représentation du personnel et ont choisi jusqu'à présent l'absence de syndicat dans l'entreprise. Une nouvelle consultation des salariés organisée en janvier 2014 a encore confirmé ce choix. Le dialogue social s'organise donc autour de rencontres très fréquentes sur le terrain entre la Direction et le personnel.
- En Chine, lorsque le syndicat national est représenté dans l'usine par un salarié, celui-ci est l'interlocuteur direct de la Direction pour tout ce qui concerne le personnel. S'il n'existe pas de représentant du syndicat, le dialogue social s'organise par contact direct entre les ouvriers et la Direction via des instances *ad hoc*.

4.1.4.2 Communication interne du Groupe

La communication interne a pour ambition de susciter et de nourrir l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des salariés du Groupe dans le monde. Vallourec entretient le dialogue avec eux et les informe à travers différents canaux :

- l'intranet Vallourec Inside touche environ 10 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays. Il diffuse en temps réel des informations relatives à la stratégie, aux objectifs et aux résultats et promeut les réalisations des équipes à travers le monde. Une e-newsletter bimensuelle relaie l'actualité du site. *Vallourec Inside* propose également à chacun la possibilité d'ouvrir des espaces collaboratifs qui favorisent le travail en réseau et accroissent la réactivité et la performance. Plus de 3 000 personnes sont réunies dans environ 170 espaces consacrés aux principales thématiques du Groupe (procédés de fabrication, métiers, recherche et innovation) ;
- Vallourec Info, le magazine de tous les salariés, offre à chaque collaborateur une vision d'ensemble de l'actualité du Groupe, dans la langue de son pays. La diffusion rapide d'informations clés se fait également sous forme d'affichage dans les établissements du Groupe ;
- une communication spécifique à certains projets sensibilise les salariés aux sujets clés du Groupe – l'éthique et les valeurs (*Vallourec Way*), l'excellence opérationnelle (CAPTEN+), la sécurité (CAPTEN+ Safe), l'environnement –, ou les mobilise dans les moments forts (souscription au plan d'actionnariat salarié « Value », enquête interne « Opinion »…) ;
- lors des conventions annuelles ou de réunions locales, l'équipe dirigeante du Groupe va à la rencontre des managers pour des temps d'information et d'échanges. Ces réunions, qui ont été au nombre de six en 2013, ont rassemblé près de 2 000 managers au total.

La communication interne du Groupe s'appuie également sur les ressources locales dans les pays et sociétés, qui relaient les messages, nourrissent les remontées du terrain et animent leurs propres outils de communication (journaux, intranets…).

4.1.5 Processus de gestion des talents

Le système d'information de gestion des talents dénommé « Talent 360 » (gestion des objectifs, référentiel de compétences, évaluation individuelle, gestion du potentiel, plan de succession) a été déployé début 2011. La mise en œuvre de cet outil, qui s'est accompagnée d'une forte mobilisation de tous les managers, a permis de systématiser la pratique des entretiens individuels sur une base annuelle.

Dans les pays où ce dispositif est en place, les taux de réalisation des entretiens annuels de la population cadre sont supérieurs à 95 %.

En 2013, l'harmonisation du processus de gestion des talents s'est poursuivie par l'intégration de nouveaux pays et l'extension à des populations non cadres.

4.1.6 Sécurité et santé

4.1.6.1 Sécurité [1]

La sécurité constitue la première priorité du Groupe, dont l'objectif est de devenir une référence et un modèle de réussite en la matière. Fin 2013, tous les sites du Groupe, à l'exception de deux d'importance secondaire, sont certifiés OSHAS 18001.

En 2008, le Groupe a lancé un programme ambitieux d'amélioration de la sécurité sur trois ans, dénommé « CAPTEN Safe ». Animé par la volonté de créer une rupture et d'agir sur l'ensemble des leviers de la sécurité, ce programme a permis d'obtenir une progression très sensible de la performance du Groupe puisque le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées (LTIR) pour les salariés et le personnel intérimaire, qui était de 9,2 en 2008, a été réduit à 5,3 en 2009 et 3,16 en 2010. Fort de ce succès et dans un souci d'amélioration continue et permanent de la culture sécurité du Groupe, Vallourec a reconduit en 2011 un nouveau programme d'amélioration de la sécurité sur trois ans (2011-2013), dénommé « CAPTEN+ Safe ». À fin 2012 et 2013, le LTIR [2] s'est établi à respectivement 2,60 et 2,26. Le taux de gravité des accidents [3] en 2013, qui s'établit à 0,12, est resté quasiment stable par rapport à 2012 (0,11) alors qu'il était de 0,20 en 2010. Malgré ces résultats, qui font ressortir une diminution de 75 % des accidents du travail avec arrêt (LTIR) entre 2008 et 2013, le Groupe a eu à déplorer trois accidents mortels en 2013 [4] (contre deux en 2012 – aucun accident mortel en 2011 [5]), parmi ses salariés et reste très mobilisé sur les enjeux de sécurité.

Le Groupe a en outre décidé de suivre le nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées (TRIR) [2], qui est passé de 31 en 2008 à 5,51 en 2013. Au niveau de chaque site, les situations dites de « presqu'accident » font l'objet de fiches d'observations systématiques qui sont analysées puis communiquées par l'encadrement.

Chaque fois qu'un accident avec arrêt ou qu'un événement qui aurait pu avoir de graves conséquences se produit, le Comité Exécutif en est immédiatement informé.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les principaux outils suivants :

- la mise en place de comités de pilotage à tous les niveaux de l'entreprise ;
- des visites de sécurité (près de 34 000 visites en 2013) ;
- le déploiement permanent d'une évaluation du risque en matière de sécurité et d'actions de prévention ;
- la mise en place de Groupes d'Amélioration Continue (GAC) axés sur la sécurité (367 GAC en 2013).

En complément du programme d'amélioration de la sécurité, un plan d'action spécifique visant à prévenir les accidents mortels a été lancé en 2013 dont les principales modalités sont les suivantes :

- l'analyse des risques ;
- la consignation des énergies lors d'interventions ;
- l'installation de barrières et de capotages de machines ;
- la lutte contre les comportements complaisants.

Pour les sites dont la performance est inférieure à la moyenne ou dont le risque d'accidents mortels est élevé, le Groupe a mis en place un plan de surveillance renforçant l'implication de la chaîne hiérarchique du site et comportant les principales mesures suivantes :

- l'observation sur le terrain de la performance du programme de la gestion des risques ;
- le responsable hiérarchique du Directeur de chaque site procède lui-même à la visite sécurité du site en présence du responsable sécurité, audite le fonctionnement des groupes de projet locaux, s'assure que les 12 « Règles d'or » en matière de sécurité sont connues et respectées.

La formation et la sensibilisation aux règles de sécurité sont essentielles au moment de l'intégration dans le Groupe et font l'objet de rappels réguliers. Les programmes concernent le personnel temporaire au même titre que le personnel permanent. Aux États-Unis, au Brésil et en Europe, un programme original de formation à la sécurité par e-learning permet de tester de manière permanente la connaissance et la compréhension des règles de sécurité par le personnel.

De nombreuses opérations de sensibilisation sont également menées : campagnes de communication sur le thème des accidents aux mains ou aux yeux, audits croisés entre les usines, amélioration des plans de prévention en cas d'intervention d'entreprises extérieures.

La démarche « *Safe Start*® », qui repose sur le comportement individuel des employés et la capacité de prendre des initiatives en situation de risque, a été lancée en 2012 et poursuivra son déploiement en 2013.

Afin de marquer son attachement aux enjeux de la sécurité, le Conseil de Surveillance inclut depuis plusieurs années des objectifs sécurité dans la part variable des membres du Directoire.

4.1.6.2 Santé

À l'instar de la sécurité, la santé constitue une préoccupation majeure et permanente du Groupe. Plusieurs actions de formation ont été menées dans ce domaine pour un total de 12 000 heures et ont rassemblé 2 560 participants.

Les réglementations relatives aux maladies d'origine professionnelle sont très différentes selon les pays, ce qui rend pour le moment difficile le recensement et la consolidation des données dans ce domaine. Néanmoins, les principaux risques associés aux activités du Groupe ont trait à la surdité, aux troubles musculo-squelettiques et affections pulmonaires.

Le Groupe mène diverses actions couvrant les principales préoccupations suivantes :

- la mise en place de services de santé pluridisciplinaires sur les sites, permettant de mener des actions de prévention auprès des salariés ;

(1) Pour l'année 2012, les résultats des filiales brésiliennes Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et Tubos Soldados Atlântico Ltda ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs relatifs à la sécurité.

(2) Sur la base des effectifs du Groupe et des intérimaires.

(3) Sur la base des effectifs du Groupe et hors intérimaires.

(4) Sur la base des effectifs du Groupe et des intérimaires, hors sous-traitants.

(5) Sur une base comparable à celle de 2012 (deux accidents mortels ayant été néanmoins recensés chez les sous-traitants).

- l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pénibilité du travail : l'ergonomie est intégrée tant dans la conception que dans l'aménagement des postes de travail. En France, suite à l'accord sur la prévention de la pénibilité signé en 2012, les membres des comités de direction, les techniciens et chefs de projet ainsi que les salariés qui participent aux groupes de travail d'amélioration continue reçoivent une formation à l'ergonomie. L'enquête de satisfaction (Opinion 2013) menée en fin d'année dans l'ensemble des pays du Groupe permet – à travers des questions ciblées sur la perception par les salariés de leurs conditions de travail – de donner des pistes d'amélioration et de mesurer les évolutions sur cette problématique par rapport aux enquêtes précédentes ;
- la prévention des risques psychosociaux : avec l'aide des médecins du travail salariés du Groupe et le recours, le cas échéant, à des intervenants spécialisés, Vallourec aide ses salariés à gérer le stress au travail généré par les relations professionnelles ou la difficulté à concilier vie professionnelle et vie personnelle. En France, un accord a été signé avec les partenaires sociaux sur ce thème ;
- la prévention du risque chimique : l'utilisation sanitaire des produits et substances chimiques est une préoccupation essentielle pour Vallourec. La base de données les répertoriant est mise à jour régulièrement afin d'assurer un suivi rigoureux de leurs évolutions et réactions et de prévenir ainsi les risques d'effets nocifs. Tous produits ou substances entrant sur les sites de production sont contrôlés et validés par les responsables HSE locaux. Les services médicaux sont très souvent sollicités afin de fournir une analyse complète des risques. Des plans de substitution des produits jugés critiques ont été définis et les équipes HSE, en lien avec la R&D et les fournisseurs, ont élaboré des programmes de tests et de qualification des produits de substitution. Ces programmes sont parfois longs et requièrent, dans certains cas, des adaptations ou modifications des processus de fabrication. Les contrôles légaux des atmosphères de travail ont été réalisés et ont permis de conforter les évaluations des risques.

Fin 2013, plus de 57 % (40 % en 2012) des 357 substances identifiées comme CMR [1] avaient été remplacées [2]. À ce titre, quatre plans d'actions spécifiques ont été déployés au niveau Groupe et portent sur :

- les fibres céramiques réfractaires : Vallourec a écrit et diffusé une instruction unique couvrant l'ensemble des pays. Les matériaux contenant ce type de fibres présents dans les fours seront progressivement déposés lors des opérations de maintenance lorsqu'il existe une solution alternative. En 2013, les sites de Vallourec Star et Vallourec Fittings ont procédé au remplacement des réfractaires et éliminé les fibres correspondantes ;
- les graisses au plomb : des tests et qualifications sont en cours pour remplacer les graisses au plomb utilisées sur les filetages non soumis à haute température ;
- le chromage des mandrins : un test industriel va être mené pour valider une solution alternative au chromage des mandrins ; et
- les phosphates de nickel : ils vont être progressivement remplacés après mise au point d'une solution alternative avec un fournisseur spécialisé.

4.1.7 Promotion et respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Dans son « Accord sur les principes de responsabilité applicables dans le groupe Vallourec », approuvé par le Comité européen le 9 avril 2008, Vallourec a affirmé son engagement de se conformer aux principes fondamentaux édictés par les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail, et en particulier :

- la convention n° 29 sur le travail forcé ou obligatoire du 28 juin 1930 ;
- la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical du 9 juillet 1948 ;
- la convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective du 8 juin 1949 ;
- la convention n° 100 sur l'égalité de rémunération du 29 juin 1951 ;
- la convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé du 25 juin 1957 ;
- la convention n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession) du 25 juin 1958 ;
- la convention n° 138 sur l'âge minimum du 26 juin 1973 ; et
- la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants du 17 juin 1999.

Ce texte fait partie intégrante de la Charte éthique de Vallourec, qui a fait l'objet d'une large information auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

4.1.8 Formation

Le Groupe a besoin d'un personnel formé, motivé et capable de s'adapter aux évolutions des métiers et des marchés. Il s'attache à concilier ses besoins d'évolution, et les aspirations individuelles de ses salariés, en leur permettant une véritable évolution de carrière.

En 2013, plus de 582 000 heures ont été consacrées à la formation professionnelle des salariés, pour un montant représentant 1,74 % de la masse salariale (coûts pédagogiques et rémunération des stagiaires par rapport à la rémunération hors charges). Le léger retrait de l'effort de formation par rapport à 2012 (597 000 heures pour un montant représentant 2,4 % de la masse salariale) reflète pour partie la mise en œuvre d'un programme global d'économies qui a touché l'ensemble des postes de dépenses mais aussi la progression d'une démarche LMS (*Learning Management System*) qui permet une optimisation des coûts.

La proportion de personnes formées dans l'année – c'est-à-dire ayant reçu au moins sept heures de formation cumulées sur l'année – est de 62 %.

(1) Les produits chimiques ou les préparations peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Ils font l'objet de classements dans une catégorie dite « CMR ». Au sens de l'article R. 231-51 du Code du travail, sont considérées comme agents CMR toutes substances ou toutes préparations Cancérogènes (C), Mutagènes (M) et Toxiques pour la reproduction (R).

(2) Certains sites ont précisé leur inventaire. De nouvelles substances ont, par ailleurs, été officiellement classifiées comme CMR.

Salariés formés au moins 1 journée par an (en cumul) [a] en 2013	Europe	Brésil	États-Unis	Asie	Total
Ouvriers	30 %	49 %	46 %	32 %	40 %
ATAM	12 %	9 %	11 %	9 %	11 %
Cadres	11 %	13 %	14 %	5 %	11 %
TOTAL	**53 %**	**70 %**	**71 %**	**46 %**	**62 %**

(a) Pourcentages calculés sur le nombre total de salariés.

Salariés formés au moins 1 journée par an (en cumul) [a] en 2012	Europe	Brésil	États-Unis	Asie	Total
Ouvriers	35 %	54 %	48 %	31 %	43 %
ATAM	14 %	11 %	14 %	24 %	14 %
Cadres	10 %	15 %	15 %	7 %	12 %
TOTAL	**59 %**	**80 %**	**77 %**	**62 %**	**69 %**

(a) Pourcentages calculés sur le nombre total de salariés.

Type de formations dispensées en 2013	Europe	Brésil	États-Unis	Asie	Total
Nombre moyen d'heures de formation par salarié (sous contrat CDI ou CDD)	24h	28h	19h	17h	25h
% formation technique et professionnelle	54 %	18 %	34 %	36 %	36 %
% formation Hygiène, Sécurité et Environnement	20 %	34 %	46 %	18 %	28 %
% autres formations (management, efficacité personnelle, informatique, langue)	26 %	48 %	20 %	46 %	36 %

Type de formations dispensées en 2012	Europe	Brésil	États-Unis	Asie	Total
Nombre moyen d'heures de formation par salarié (sous contrat CDI ou CDD)	25 h	28 h	25 h	21 h	26 h
% formation technique et professionnelle	32 %	27 %	36 %	35 %	30 %
% formation Hygiène, Sécurité et Environnement	24 %	29 %	42 %	19 %	28 %
% autres formations (management, efficacité personnelle, informatique, langue)	44 %	45 %	22 %	46 %	42 %

L'ensemble de ces chiffres inclut les formations dispensées par Vallourec University.

4.1.8.1 Vallourec University

Depuis sa création en 2011, l'ambition de Vallourec University est d'être un lieu d'excellence où employés et clients se rencontrent pour créer et partager une culture commune et enrichir leurs connaissances par un apprentissage continu. Elle vise à renforcer certaines valeurs importantes pour Vallourec aujourd'hui : l'orientation client, la créativité, l'innovation et le respect pour les personnes et leurs différentes cultures. Vallourec University offre des programmes de formation pour les salariés de Vallourec à travers le monde. Il s'agit d'un centre d'excellence où les salariés peuvent apprendre, partager et développer leurs capacités sur des thématiques telles que la créativité, l'innovation et le service client.

En 2013, 256 employés ont participé à des programmes internationaux, et 4 844 employés à des programmes régionaux.

L'année 2013 a également été marquée par l'introduction d'une formation E-Learning qui a permis à 1 193 participants de se former à des modules d'enseignement adaptés aux spécificités du groupe Vallourec (innovation, gestion de projets, Business Knowledge, gestion des risques).

Les objectifs sont les suivants :

- assurer une compréhension commune des valeurs de Vallourec et de la culture d'entreprise ;
- favoriser l'excellence stratégique, managériale et technique pour développer l'avantage concurrentiel du Groupe.

Pour atteindre ces objectifs, Vallourec University a développé quatre principes (« expérimenter, échanger, apprendre et appliquer ») à la base de toutes ses formations. Les participants ont l'occasion d'échanger sur leurs expériences et d'acquérir de nouvelles connaissances en alternant les modules théoriques et pratiques, en appliquant et adaptant les méthodes apprises à leurs besoins spécifiques. Les formations sont systématiquement liées aux objectifs stratégiques du Groupe, des Divisions et des équipes.

Vallourec University propose une offre de formation sur mesure et veille à développer les compétences de l'ensemble du personnel du Groupe en cohérence avec la stratégie du Groupe. Son centre d'apprentissage est fondé sur quatre piliers majeurs :

- le « leadership », qui prépare à gérer les difficultés spécifiques rencontrées dans les missions de management et de leadership ;
- la formation à la demande, qui se concentre sur des thèmes importants aujourd'hui chez Vallourec tels que la formation interculturelle, la gestion de projet, la prise de parole en public et la finance pour les non-spécialistes ;
- la formation fonctionnelle, qui vise à améliorer les compétences pratiques et techniques pour chaque « famille » de métiers ;
- la formation à l'excellence opérationnelle, qui dispense une expertise relative aux processus et aux technologies dans le cadre des priorités et des lignes directrices du Groupe, notamment en vue de contribuer au développement d'une culture d'entreprise unifiée.

Les activités de Vallourec University portent sur le *Learning Center*, les *Think Tanks* et les *External Stakeholders*. Le *Learning Center* est la branche principale et couvre toutes les actions de formation. Ses modules sont mis en œuvre au niveau national et international, visent le développement continu et l'amélioration des compétences des employés pour satisfaire aux exigences spécifiques de chaque niveau de responsabilité et des différentes zones géographiques.

Les *Think Tanks* ont trois objectifs principaux : la gestion du changement, l'orientation client et l'innovation. Les deux premiers objectifs visent à intégrer la gestion du changement individuel et organisationnel pour assurer l'atteinte des résultats de Vallourec. Les « Innovation workshops » sont conçus pour développer les modes de pensée innovants et créatifs et déploient des méthodes de résolution des problèmes.

Les activités à l'attention des *External Stakeholders* visent à améliorer l'image de la marque auprès des clients et des fournisseurs, en leur offrant les formations « *business knowledge* » et « *tubular essentials* ». Cela contribue également à attirer de nouveaux talents, en renforçant la marque employeur de Vallourec.

En 2012, Vallourec University s'est doté d'un *Learning Management System* (LMS), outil de gestion de la formation offrant aux salariés un accès plus direct à la formation. Cet outil, visant à améliorer la gestion et l'accès à la formation, est déployé progressivement dans le Groupe depuis mai 2012. Il permet un suivi rigoureux des temps et des budgets de formation, offre la possibilité aux salariés de consulter l'offre de formation disponible dans le Groupe, d'effectuer directement leurs demandes de formations pour eux-mêmes ou pour leurs collaborateurs, de consulter leur historique de formation et celui de leurs collaborateurs.

Grâce à ce nouvel outil, Vallourec University offre désormais des formations sur mesure ou génériques, déployées rapidement dans les différents sites Vallourec, pour tous les collaborateurs connectés au LMS. Ces offres s'intègrent dans une stratégie de formation en *Blended Learning* où les formations en face à face sont préparées ou renforcées par des séquences de formation en *e-learning*, permettant une meilleure acquisition des apprentissages et une réduction du temps passé en salle. Au cours des prochaines années, Vallourec University continuera à développer une gamme de nouvelles formations en face à face et en *e-learning*.

4.1.8.2 Autres programmes de formation

Tous les ans, chaque société du Groupe élabore son programme de formation en cohérence avec les orientations pédagogiques du Groupe. Des programmes de formation spécifiques ont été mis en place pour les personnes recrutées au Brésil, aux États-Unis, en France et en Chine dans le cadre du démarrage des grands investissements stratégiques du Groupe.

4.1.8.3 Apprentissage et alternance

Afin d'assurer au mieux le transfert et l'amélioration du savoir-faire dans le contexte du déséquilibre de la pyramide d'âge en Europe, et d'accueillir un plus grand nombre de jeunes talents disposant d'un cursus de formation adapté aux besoins de ses activités, le Groupe maintient un programme dynamique d'apprentissage en Allemagne avec 299 apprentis en 2013 (292 apprentis en 2012) et en France, où 213 alternants ont suivi leur cursus de formation en 2013, soit une augmentation de 33 % par rapport à fin 2012. Le Brésil compte 144 apprentis et le Royaume-Uni 31.

4.1.9 Égalité de traitement

4.1.9.1 Égalité hommes/femmes

La politique du Groupe, définie par le Directoire, s'articule autour des deux objectifs suivants :

- le renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels, et en particulier ceux de la production ; et
- l'accession des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

Des indicateurs ont été mis en place afin d'assurer le suivi et la traçabilité des actions entreprises par le Groupe. Suivis par une commission spécifique animée par un membre du Comité Exécutif, ils portent sur :

- le pourcentage de femmes occupant des postes cadres opérationnels en production, commercial et Recherche et Développement : au 31 décembre 2013, 14 % de ces postes sont occupés par des femmes ;

- le pourcentage des femmes identifiées – dans les plans de successions issus d'une démarche de GPEC [1] – pour prendre à court terme des fonctions de direction : au 31 décembre 2013, ce taux s'établit à 9 % ;
- le nombre de femmes qui occupent actuellement une fonction de direction : au 31 décembre 2013, 9 % des postes de direction sont occupés par des femmes.

Des plans d'action ont été déployés en France à la suite des accords négociés sur ce sujet. Ils incluent des actions de communication auprès des établissements d'enseignement pour attirer les candidatures féminines et de sensibilisation des managers en fonction, ainsi que la mise en place d'équipements adaptés (vestiaires en usine par exemple). Les enquêtes de rémunérations n'ont pas montré de différence de traitement entre les hommes et les femmes. Elles sont régulièrement renouvelées.

4.1.9.2 Handicaps

À fin 2013, 2,51 % des collaborateurs du Groupe présentaient un handicap ou une restriction médicale obligeant à un aménagement de leur poste (2,6 % à fin 2012).

Des politiques et des actions existent dans les principaux pays suivants :

- en Allemagne et au Brésil : la priorité est donnée au maintien de l'emploi des collaborateurs présentant un handicap ;
- au Royaume-Uni : un accord d'entreprise sur le handicap a été mis en place ;
- en France : Vallourec a signé la Charte de l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

4.1.9.3 Lutte contre les discriminations

Dans le cadre du déploiement de la Charte d'éthique (voir *infra* section 4.1.10 « Éthique »), une sensibilisation de l'ensemble des salariés sur le thème de la discrimination a été réalisée à partir d'exemples du quotidien.

En France, la formation des cadres managers comprend un module spécifique sur ce sujet.

Dans le cadre de l'enquête de satisfaction conduite auprès des salariés en 2013, 76 % d'entre eux se sont déclarés d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle *« Vallourec comprend et encourage la diversité au sein de ses salariés (par exemple en matière de sexe, origine ethnique ou géographique, religion, âge, nationalité, handicap, etc). »*

4.1.10 Éthique

Les normes d'éthique du Groupe sont exposées dans un document unique : la Charte d'éthique.

La Charte d'éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte d'éthique prescrit également des règles de conduite sur des sujets variés, tels que les conflits d'intérêts, les relations avec les tiers et la préservation des actifs de manière à protéger en toutes circonstances la réputation et l'image du Groupe.

La Charte d'éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a été traduite à cette fin en cinq langues. Elle a été également mise en ligne sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte d'éthique auprès de tous les collaborateurs, notamment les cadres, un délégué à la Charte d'éthique a été nommé. Il est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte d'éthique ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte d'éthique pour les nouveaux salariés ;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte d'éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin, il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité ; et
- établir un rapport annuel destiné au Président du Directoire et portant sur la mise en œuvre de la Charte d'éthique.

Le délégué à la Charte d'éthique rend compte au Président du Directoire. Il s'appuie sur un réseau de correspondants locaux organisé par zones géographiques. Ceux-ci rendent compte périodiquement de leur activité au délégué à la Charte d'éthique dans le cadre des missions qui lui sont dévolues.

Un Comité d'éthique, animé par le délégué à la Charte d'éthique, réunit des représentants de directions fonctionnelles (Juridique, Achats, Ressources Humaines…). Il a vocation à se tenir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion du délégué à la Charte d'éthique, les orientations en matière d'éthique et de veiller à leur déploiement effectif.

(1) Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte d'éthique et avec les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement dans le cadre d'un Programme Mondial de Conformité à la Légalité.

Conçu et animé par la Direction Juridique du Groupe, ce programme a pour objet de sensibiliser les responsables du Groupe aux lois et règlements applicables dans ces domaines notamment dans le cadre de formations internes. Il vise à répondre aux risques auxquels ils pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous.

Alors que les actions de formation se sont poursuivies au niveau mondial en 2013, un programme d'e-learning sera déployé à compter du premier trimestre 2014 afin de sensibiliser l'ensemble des ATAM et des cadres du Groupe aux lois et règlements en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement.

4.2 Informations environnementales

La nature des activités de Vallourec Mineração Ltda (extraction minière), éloignée du cœur de métier du Groupe (fabrication de tubes sans soudure), génère individuellement un bilan environnemental sans proportion avec le bilan environnemental moyen des sites du Groupe. Afin de ne pas nuire à la cohérence des informations consolidées du Groupe, les résultats de cette société ne sont pas pris en compte. Ils sont néanmoins publiés en Annexe 2 du présent chapitre.

L'ensemble des données environnementales de la filiale brésilienne Tubos Soldados Atlântico Ltda, acquise fin 2011, et 56 % des données environnementales de l'usine de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (pourcentage correspondant à la participation en capital de Vallourec) sont inclus dans le dispositif de reporting environnemental de l'exercice 2013.

4.2.1 Politique générale en matière environnementale

Au travers de son système de production, Vallourec a notamment pour objectif de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement. Cet engagement est explicité dans la Charte de développement durable publiée par le Groupe en 2011.

En 2013, Vallourec a établi une feuille de route environnementale pour chacune des trois activités suivantes : Upstream, OCTG et Vallourec Tubos do Brasil. Ces feuilles de route constituent un plan stratégique sur la période 2013-2018 pour des projets environnementaux ciblés (énergie, eau, déchets, risque chimique et bruit) dont la finalité est de minimiser l'empreinte environnementale du Groupe. Elles s'attachent à fixer les objectifs, définir les ressources nécessaires, y compris les investissements, faire apparaître les progrès et les économies, ainsi qu'à déterminer les priorités.

4.2.1.1 Management environnemental

Conformément aux règles et orientations définies au niveau du Groupe, le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé de l'ensemble des actions dans ce domaine.

La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée de coordonner les actions en matière d'environnement. Elle s'appuie sur les Responsables Environnement des Divisions et des sites de production, chargés de déployer et relayer la politique du Groupe à travers :

- un management homogène de la performance environnementale, des risques, des projets, de la communication et du partage entre tous les établissements du Groupe ;
- une incitation des établissements à améliorer leurs performances environnementales ; et
- un développement des compétences environnementales.

Ces structures existent dans l'ensemble des pays : ainsi, au total et pour l'ensemble du Groupe, plus de 110 personnes réparties dans les sites de production de chaque pays sont spécialisées dans le domaine de l'environnement.

Les contacts entre les pays se sont développés et permettent des progrès réciproques par la comparaison des performances et des solutions apportées par chacun, notamment lors de séminaires environnementaux.

La Direction Environnement est chargée de coordonner et piloter ces actions de benchmarking interne, et en particulier de rassembler et consolider l'ensemble des données environnementales du Groupe.

Les résultats sont consolidés mensuellement et communiqués chaque trimestre aux sites et au Comité Exécutif sous la forme d'un rapport propre à chaque entité.

4.2.1.2 Le système de gestion Vallourec : Vallourec Management System (VMS)

Appliqué à la mise en œuvre des politiques Qualité, Santé, Sécurité et Environnement définies par la Direction, le Vallourec Management System (VMS) a pour objectif fondamental l'amélioration de la performance du Groupe dans ces domaines.

Ce système permet d'assurer la conformité des actions au plan stratégique ainsi que le progrès continu. Il garantit également que les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, ISO/TS

16949, API et ASPE), de la santé et de la sécurité (OHSAS 18001), de l'Environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001) sont prises en compte.

Le système de gestion Vallourec est structuré autour de trois axes principaux suivants :

- les plans d'action de la gestion de la qualité totale (Total Quality Management (TQM) ;
- les comités de pilotage ; et
- les Groupes d'Amélioration Continue (GAC).

Il s'appuie sur les trois fondamentaux que sont :

- la prévention ;
- la maîtrise de la variabilité des processus ; et
- l'amélioration de l'efficience.

4.2.1.3 Audits et certifications

Des audits environnementaux internes sont organisés régulièrement dans chaque pays pour évaluer la conformité aux réglementations. En particulier, l'audit « Performance & Risque » évalue le niveau de performance environnementale et de risque pour chaque thème environnemental ainsi que le système de management environnemental (SME) mis en place. Le résultat permet de faire apparaître les priorités et les plans d'action correspondants.

Au 31 décembre 2013, les principaux sites du Groupe sont certifiés ISO 14001, représentant plus de 96 % de la production, en léger retrait par rapport à fin 2012 (99 %) en raison de l'évolution du périmètre des indicateurs environnementaux qui inclut désormais Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil. La certification de la société brésilienne Tubos Soldados Atlântico Ltda, acquise fin 2011, a été obtenue en 2013. Celle de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil devrait intervenir en 2015.

4.2.1.4 Respect de la législation

La conformité des activités des sites de production aux dispositions législatives et réglementaires est régulièrement évaluée à l'aide d'audits externes.

En France, une veille réglementaire a été mise en place sur un portail intranet dédié à l'environnement accessible à tous les sites de production. La revue régulière et systématique des évolutions réglementaires permet l'actualisation ou la mise en place d'actions qui s'inscrivent dans le cadre soit d'une démarche de progrès continu, soit de nouveaux investissements ou de modifications organisationnelles. L'architecture du portail intranet a été revue en 2013 pour faciliter l'accès aux informations utiles aux sites.

4.2.1.5 Formation et sensibilisation

La formation et la sensibilisation des salariés à l'environnement, au développement durable et à l'efficacité énergétique sont développées au niveau des usines par différents outils : campagne d'affichage, publications périodiques, réunions d'information, programme de compliance. Le Programme Mondial de Conformité à la Légalité, conçu et animé par la Direction Juridique Groupe, comporte un volet de sensibilisation au respect de la réglementation environnementale (voir *supra* paragraphe 4.1.10 « Éthique » et *infra* « Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance », Annexe 1 du chapitre 7 du présent Document de référence).

En 2013, le nombre total d'heures de formation dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement s'est élevé à 164 000 heures (166 000 heures en 2012).

Le site de la tuberie de Saint-Saulve a développé, avec l'aide d'un prestataire extérieur, un concept innovant d'e-learning sous forme d'un jeu interactif dans le domaine de l'environnement dont l'objectif est de former l'ensemble du personnel, pendant deux heures, aux fondamentaux de la démarche de prévention environnementale autour des quatre thèmes suivants :

- l'importance de la conformité à la politique environnementale, aux procédures et aux exigences du système de management environnemental ;
- les risques environnementaux ;
- les règles à suivre en précisant les rôles et responsabilités de chacun ;
- les conséquences en cas d'écarts constatés.

4.2.1.6 Investissements

Le Groupe intègre systématiquement une dimension développement durable dans ses investissements. En particulier, une analyse de risques hygiène, sécurité, environnement (HSE) est effectuée en amont de chaque projet afin de prendre en compte les impacts potentiels et d'anticiper les risques environnementaux. Les actions résultant de ces analyses s'appuient sur les meilleures pratiques et techniques disponibles et couvrent notamment les domaines suivants :

- l'optimisation des conditions de travail par un examen de l'ergonomie, de l'éclairage, du chauffage, de la ventilation des postes de travail ;
- l'efficacité énergétique par une optimisation du rendement lors du choix du type d'énergie utilisée, une récupération de l'énergie disponible (utilisation de gaz émis par les processus de production d'électricité, récupération de chaleur émise par les processus, récupération de l'énergie émise lors du freinage des moteurs…), une amélioration de l'isolation des parois des fours de chauffe et de traitement thermique des tubes, l'installation de régulateurs pour optimiser les consommations d'énergie (chauffage et éclairage) ;
- la diminution des émissions atmosphériques par une amélioration constante des systèmes de captation ;
- la gestion de l'eau grâce au recyclage et à la récupération de l'eau de pluie au moyen de bassins de stockage, et une amélioration de la qualité par un meilleur fonctionnement des stations de traitement et une diminution du volume des eaux rejetées ;
- la gestion des déchets par une amélioration des conditions de collecte, de leur tri et de leur taux de valorisation ;
- la réduction des nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur des ateliers par une diminution prioritaire des émissions de bruit à la source.

En 2013, les investissements ont porté, en particulier, sur :

- l'amélioration des conditions de travail (réduction du bruit, éclairage, chauffage) ;
- les mises en conformité environnementales et des équipements de travail (rétentions, aspirations de fumées, réseaux d'eau et de gaz, systèmes de protection incendie, stockage de produits) ;
- la diminution des consommations d'énergies : amélioration des fours de chauffage et de traitement thermique, automatisation de l'éclairage, isolation des bâtiments ;
- l'amélioration de la gestion de l'eau ;

- l'aménagement et la sécurisation des usines au niveau des toitures, voiries et parkings ;
- le renouvellement des permis d'exploiter.

En 2013, les investissements réalisés dans le cadre de projets visant à une utilisation rationnelle des ressources naturelles et la prise en compte des conséquences du changement climatique (efficacité énergétique et mécanismes de développement propre, réduction de la consommation d'eau, substitution des substances chimiques dangereuses, suppression du bruit et assainissement des passifs environnementaux) se sont élevés à 8,4 millions d'euros. Dans le cadre de ces projets, l'usine de Déville a été équipée d'un système permettant une réduction de 50 % de sa consommation d'eau (soit moins de 1,25 million de m^3 par an de prélèvement d'eau) pour un investissement représentant 1,5 million d'euros.

Le montant des provisions et garanties pour risques environnementaux figure à la Note 16 des états financiers consolidés.

4.2.2 Utilisation durable des ressources

En 2013, le Groupe a réalisé un bilan de l'ensemble des flux massiques nécessaires à la production des tubes sur l'ensemble de ses sites industriels [(1)]. Il en ressort que la production de 2,16 millions de tonnes de tubes nécessite 13,8 millions de tonnes d'entrants de différentes natures dont 64 % d'eau. Néanmoins, 85 % des ressources ainsi consommées sont renouvelables (ferrailles et acier fabriqué à partir de ferrailles, charbon de bois, eau et oxygène), ce qui démontre le caractère limité de l'empreinte environnementale du Groupe, conformément aux principes exprimés dans sa Charte de développement durable. Ce bilan montre également qu'il est essentiel de se préoccuper des conditions de rejet de l'eau, des déchets industriels et des émissions de carbone, sujets sur lesquels le Groupe a engagé des actions depuis plusieurs années.

Pour la première fois en 2013, le Groupe a également réalisé l'analyse de cycle de vie de deux produits caractéristiques de l'activité Pétrole et gaz (*tubing et casing*) en collaboration avec un client final. Dix impacts clés ont été évalués (notamment : carbone, énergie, eau, épuisement des ressources, toxicité, eutrophisation). L'analyse qui s'est attachée à faire apparaître les différences d'impact entre chacune des filières de production d'acier révèle que les impacts proviennent à hauteur d'environ 90 % de la phase de production interne, et à hauteur de 10 % des conditions d'usage par le client. Elle montre aussi l'importance de la durée de vie du produit en exploitation et des conditions effectives de recyclage. Ces enseignements principaux seront publiés en 2014.

4.2.2.1 Gestion de l'eau

Le Groupe considère la gestion de l'eau comme un enjeu majeur du développement durable. Au cours de ces dernières années, la quantité d'eau prélevée a diminué et la qualité des rejets des usines s'est améliorée. L'eau est nécessaire dans les procédés de fabrication des usines. Ses utilisations principales sont :

- le refroidissement des outils à chaud (fabrication d'acier et laminage des tubes), représentant environ 50 % des besoins ;
- le refroidissement des tubes après leur traitement thermique, représentant environ 25 % des besoins ;
- les traitements de surface, les épreuves hydrauliques, le contrôle non destructif des tubes et le refroidissement des autres outils du processus de fabrication.

Les prélèvements d'eau ont diminué au cours des dix dernières années, essentiellement par la mise en place d'outils permettant d'accroître la recirculation. Ils sont passés de 10,6 millions de m^3 en 2003 à 8,79 millions de m^3 en 2013 (incluant Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil). L'élévation du taux de recyclage de l'eau en interne est l'un des objectifs principaux et met en exergue l'importance des systèmes de suivi des consommations pour limiter le risque de fuite. La consommation relative s'est également améliorée régulièrement. Elle s'établit à 1,61 m^3/tonne traitée à fin 2013 contre 2,6 m^3/tonne traitée à fin 2003, soit une diminution de 38 % sur la période.

PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2012-2013

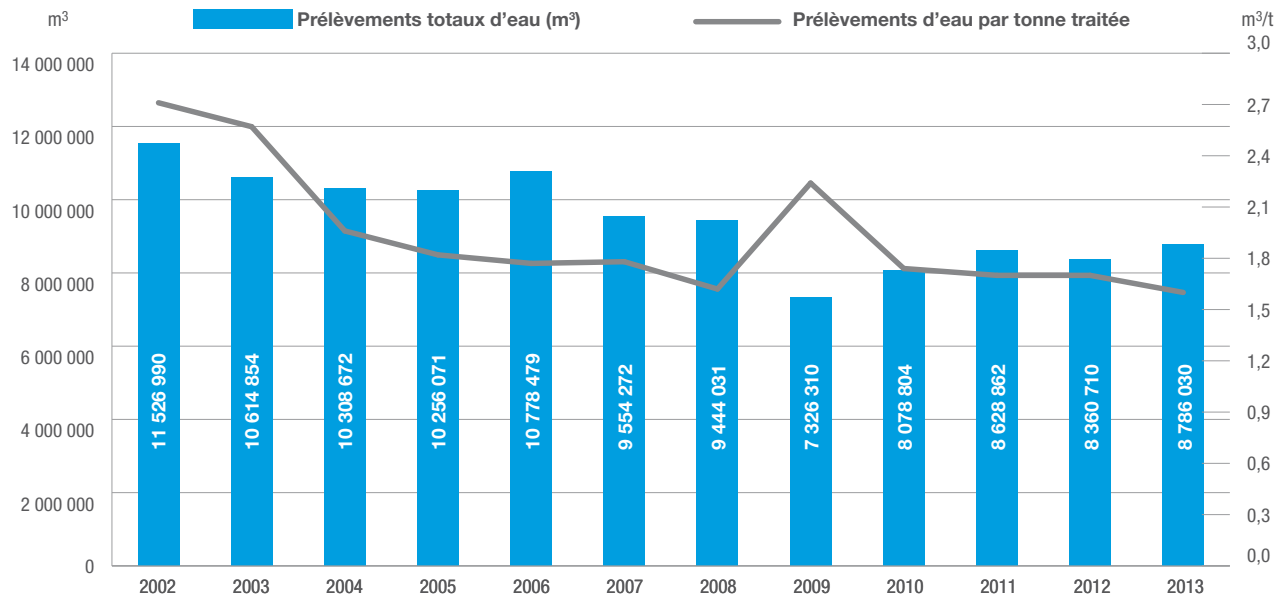

(1) À l'exception de Vallourec Mineração Ltda (activités minières) et Vallourec Florestal Ltda (activités forestières) qui n'exercent pas d'activité de fabrication de tubes.

Diverses améliorations sont en cours comme la mise en place de déshuileurs, la séparation des réseaux de collecte des eaux et la mise en place d'obturateurs à commande manuelle, le site pilote étant la tuberie de Saint-Saulve (France). Malgré toutes les précautions entreprises, le Groupe a eu à déplorer, en 2012, un incident environnemental lié à la qualité du rejet des eaux industrielles sur le site de Vallourec Drilling Products à Cosne (France) ayant conduit à une pollution mineure des sols par des hydrocarbures. Suite à cet incident qui n'a donné lieu à aucune sanction pécuniaire, le Groupe mettra en place en 2014 un système de séparation des eaux et de décantation.

Après plusieurs incidents au niveau des rejets d'eau intervenus au cours des dernières années, l'usine Vallourec Tubes France de Déville a lancé un investissement de 1,5 million d'euros sur 2013 et 2014, les objectifs étant de diviser par plus de deux (réduction de 14 m^3 par tonne à moins de 7 m^3 par tonne) le prélèvement spécifique du site, de réduire de 70 % le tonnage des matières en suspension (MES) rejetées par an et de doubler le temps de rétention sur site avant rejet pour permettre de mieux tamponner les eaux et d'aménager ainsi un temps plus important pour la résolution de problèmes éventuels. À cette fin, ont été réalisés la séparation des rejets industriels et pluviaux, un bassin de tranquillisation et l'installation de nouvelles tours de refroidissement augmentant le taux de recyclage des eaux. La consommation spécifique de l'ensemble du Groupe devrait être réduite de 15 % mi-2014.

Vallourec Mineração Ltda s'inscrit également dans une démarche responsable de la gestion de l'eau. L'eau utilisée par la mine a deux sources : l'eau de la nappe provenant de puits en fond de fouille et l'eau de surface provenant d'un ruisseau. Pour l'exploitation de la mine, l'eau du sol doit être pompée dans la nappe vers un réservoir surélevé et mélangée avec l'eau de surface prélevée. L'essentiel du volume d'eau pompé dans la nappe est rejeté directement dans le milieu naturel, et pour cette raison, n'est pas considéré comme un prélèvement. Le reste est utilisé dans le processus et pour la consommation humaine puis rejeté après traitement.

La problématique de l'eau ne se limite pas à la mesure des prélèvements dans les milieux naturels ou les réseaux publics. L'objectif est de s'intéresser à « l'empreinte eau » au travers de l'utilisation d'un indicateur représentatif appelé « *Water Impact Index* » (Indice d'Impact sur la ressource en eau). Une étude a été réalisée en collaboration avec un partenaire industriel dans sept sites du Groupe en 2012 situés au Brésil, aux États-Unis, en France et en Allemagne. L'indicateur tient compte des volumes prélevés et rejetés, du niveau de qualité (du prélèvement et du rejet) et du facteur de stress (rareté de l'eau et contexte hydrologique). Une meilleure connaissance de l'impact permet une meilleure hiérarchisation des actions et des investissements à réaliser. Son application a permis de montrer que les sites les plus critiques n'étaient pas uniquement ceux dont les prélèvements étaient les plus élevés.

Le calcul de l'indicateur sera précisé au premier semestre 2014 et portera sur d'autres sites. En outre, le Groupe se fixera un objectif précis de réduction du coût total de la gestion de l'eau après un audit approfondi des quatre sites intégrés mi-2014.

Les eaux industrielles peuvent être rejetées dans les réseaux municipaux (majorité des sites) ou dans le milieu naturel après traitement dans les stations d'épuration internes, l'objectif étant de diminuer les quantités rejetées par l'augmentation du recyclage interne. Afin de préserver la qualité des rejets en eau et en conformité avec les réglementations locales applicables, les sites surveillent les paramètres suivants :

- les MES : matières en suspension ;
- la DCO : demande chimique en oxygène ;
- les HCT : hydrocarbures totaux ;
- les métaux (en particulier le fer, le zinc, le chrome et le nickel).

L'usine de Vallourec Drilling Products Tarbes a réalisé une remise à niveau de sa station de traitement de rejet des eaux en 2013. La fréquence de nettoyage des installations a été augmentée. Les valeurs de la DCO (demande chimique en oxygène) sont revenues dans des limites acceptables et désormais mieux maîtrisées. Les actions pour 2014 viseront à réduire les émissions à la source et finaliser avec la municipalité une convention de rejet des eaux usées vers la station d'épuration de la ville.

En 2013, Vallourec a réalisé un investissement important dans une installation de traitement de l'eau à côté de sa nouvelle tuberie de Youngstown (États-Unis). Cette station de traitement des eaux, entièrement automatisée, produit une eau de qualité constante comparable à l'eau potable, tandis que le taux de recirculation atteint 99 %. Les matières solides et les déchets générés par le processus sont recyclés. Le système est capable de clarifier un flux de 10 000 m^3/heure.

4.2.2.2 La consommation de matières premières

L'acier utilisé par Vallourec pour la fabrication des tubes est élaboré en grande partie dans les aciéries du Groupe au Brésil (Belo Horizonte – avec la filière hauts-fourneaux (BOF – *Basic Oxygen Furnace*), et Jeceaba avec la filière électrique (EAF – *Electric Arc Furnace*)), aux États-Unis (Youngstown) et en France (Saint-Saulve). Grâce à la filière électrique, le Groupe privilégie l'utilisation de ferrailles recyclées par rapport à la fabrication de nouvelles quantités d'acier ou de fonte. Pour optimiser l'efficacité de chacun des processus, des Groupes d'Amélioration Continue ont été mis en place. Leurs principaux axes de travail sont les suivants :

- la formalisation précise de règles internes et des besoins des aciéries pour obtenir les nuances d'acier à élaborer en optimisant l'efficacité énergétique des fours ;
- la récupération du maximum de ferrailles possible dans le Groupe en adaptant le tri effectué dans les tuberies aux besoins des aciéries ;
- l'adaptation de l'organisation logistique.

4.2.2.3 La consommation d'énergie

Les consommations énergétiques ont atteint 246 millions d'euros en 2013, en léger retrait par rapport à fin 2012 (255 millions d'euros) en raison principalement de l'arrêt de plusieurs semaines de l'aciérie électrique de Saint-Saulve et d'effets de change.

En vue de réduire de façon significative toutes les consommations énergétiques, le Groupe a, dès 2009, mis en place le projet *GreenHouse* dont l'objectif est de réduire de 20 % la consommation totale de gaz et d'électricité d'ici 2020 à périmètre, mix de produit et niveau d'activité équivalent, l'année 2008 constituant l'année de référence. Dans le cadre de ce projet, Vallourec se prépare à une économie « bas carbone » en contribuant également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le projet *GreenHouse* s'appuie sur une démarche rigoureuse, et notamment sur les méthodologies et outils du Vallourec Management System (voir *supra* paragraphe 4.2.1.2). Il s'articule en particulier autour des éléments suivants :

- un partage de bonnes pratiques dans tous les domaines liés à l'énergie (procédés thermiques, électriques, air comprimé, production de vapeur…). De nombreux *quick wins* ont été mis en place, et des Groupes d'Amélioration Continue ont œuvré

exclusivement dans le domaine de l'énergie pour améliorer les performances du Groupe. Sept orientations portant sur les différents aspects de l'efficacité énergétique ont été rédigées et publiées sous la forme d'un support de travail pour les Groupes d'Amélioration Continue ;

- l'établissement de balances thermiques et d'audits énergétiques : des balances thermiques ont à ce jour été réalisées (représentant plus de 80 % des fours du Groupe). Cette analyse de performance des fours permet de mettre en évidence les sources d'amélioration et de proposer les investissements permettant d'augmenter l'efficacité énergétique, tels que la mise en place de brûleurs régénératifs, de récupérateurs de chaleur des fumées, ou l'amélioration de l'isolation. Les audits énergétiques réalisés sur les sites les plus importants du Groupe permettent d'identifier les équipements ou les ateliers les plus consommateurs d'énergie et d'établir des priorités pour les actions à venir.

En 2013, les consommations d'énergie à la tonne traitée s'établissent à 680 kWh/t pour le gaz et 332 kWh/t pour l'électricité (respectivement 634 kWh/t et 289 kWh/t en 2008). À périmètre 2012 constant (c'est-à-dire hors Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et la nouvelle tuberie de Youngstown (États-Unis)), elles s'élèvent à 643 kWh/t pour le gaz (657 kWh/t en 2012) et 311 kWh/t pour l'électricité (323 kWh/t en 2012).

En tenant compte du niveau d'activité (85 % de celui de 2008), de l'augmentation de la part des produits premium (60 % des produits ayant été traités thermiquement en 2013 contre 44 % en 2008) et de la progression significative de la part des aciers alliés, la performance énergétique du Groupe s'est améliorée de 14 % sur la période 2008-2013.

Le Groupe a mis en place un système de management d'énergie, le Vallourec Energy Management System, basé sur la méthodologie du projet *GreenHouse* et la norme internationale d'efficacité énergétique ISO 50001. Trois sites Vallourec ont été certifiés en 2013 : Vallourec Tubes France (tuberie de Saint-Saulve : certification de niveau 1 en juin 2013), Vallourec Oil & Gas UK Ltd (certification en septembre 2013) et Vallourec Tubos do Brasil S.A. (certification en novembre 2013). Ce dernier site est le premier site sidérurgique brésilien certifié ISO 50001. D'autres sites consommateurs d'énergie se sont engagés dans la même démarche et des groupes de travail sont en cours en Allemagne, en France, aux États-Unis, en Chine et en Indonésie.

D'autres initiatives mises en place en 2013 ont contribué à la maîtrise de l'énergie :

- la formation en efficacité énergétique : plus de 150 personnes ont été formées à l'occasion de formations spécifiques en efficacité énergétique en France en partenariat avec EDF, et au Brésil et en Écosse, avec les experts de chaque site ;
- le système de mesure en temps réel, dit « *Advanced Metering Management* » mis en place dans les plus importants sites au Brésil, en France, en Allemagne, en Écosse et aux États-Unis ;
- l'échange de bonnes pratiques sur la base de benchmark internes et externes.

Le tableau ci-dessous montre l'origine de l'énergie consommée par le Groupe :

Source d'énergie *(en GWh)*	**Renouvelable**	**Non Renouvelable**	**Total**
Électricité achetée	587	1 193	1 780
Électricité produite	69	-	69
Gaz naturel	-	3 708	3 708
Combustible	-	193	193
Charbon de bois	2 155	-	2 155
TOTAL	**2 812**	**5 094**	**7 905**
Énergie consommée *(en %)*	36 %	64 %	100 %

36 % de l'énergie consommée au niveau Groupe est d'origine renouvelable. Au sein de cet ensemble, la part de l'énergie renouvelable des usines brésiliennes de Vallourec Tubos do Brasil S.A. a atteint 84 % de l'énergie consommée. Cette performance exceptionnelle résulte de l'utilisation du charbon de bois produit par Vallourec Florestal d'une part, et de gaz de hauts-fourneaux et du goudron issu de la carbonisation du charbon de bois pour produire de l'électricité d'autre part.

4.2.3 Rejets dans l'air, l'eau et le sol

4.2.3.1 Qualité de l'air

Pour préserver la qualité de l'air aux alentours de ses usines, le Groupe mesure systématiquement les niveaux des rejets atmosphériques et met en œuvre des solutions adaptées à chaque type de rejet émis dans le but de les limiter. Les rejets produits par nos usines sont les suivants :

a) Les vapeurs

- Émissions de NO_x, provenant des fours de chauffe de billettes et de traitement thermique de tubes : afin de limiter ces émissions, tous les fours sont alimentés au gaz naturel, combustible faiblement émetteur, et chaque année, des brûleurs anciens sont remplacés par des brûleurs « bas NO_x » répondant aux meilleures techniques disponibles pour ce type d'émission. En 2013, les émissions ont été de 702 tonnes de NO_x, correspondant à 0,13 kg/tonne produite (650 tonnes de NO_x, correspondant à 0,12 kg/tonne produite en 2011).
- Émissions de composés organiques volatils (COV) provenant de nos installations de huilage, de vernissage et de peinture de tubes, de dégraissage et nettoyage de tubes ou de pièces de machines : des actions sont mises en place chaque année pour diminuer les émissions de COV à la source, celles-ci consistant à supprimer les émissions en utilisant des produits de substitution sans COV, en coordination avec les fournisseurs de produits et, en

cas d'impossibilité, à canaliser et traiter les émissions afin de se conformer à la réglementation applicable.

- Après les progrès de ces dernières années, la principale source d'émission de COV du Groupe est liée à la protection temporaire de tubes OCTG et les efforts pour limiter les émissions de COV porteront dans les années à venir sur les installations correspondantes. Les mesures réalisées montrent que les émissions sont conformes à la réglementation applicable. En 2013, les émissions de COV sont estimées à 464 tonnes (506 tonnes en 2012).
- Émissions de vapeurs huileuses venant des installations de laminage ou formage à froid et des machines-outils. Ces vapeurs sont canalisées et filtrées avant rejet.
- Vapeurs issues des traitements de surface : les installations sont équipées de traitement et de système de captation afin de se conformer à la réglementation applicable.

b) Les particules

- Les principales sources potentielles d'émissions de particules sont les fours des aciéries. Chaque année, les systèmes de captation sont améliorés pour réduire continûment les émissions correspondantes. Les systèmes de captation de poussières pour les aciéries française, américaine et brésiliennes sont maintenant aux meilleurs standards.
- Les tuberies et les usines de finition produisent aussi des poussières au niveau des laminoirs à chaud, des installations de meulage et de polissage des tubes. Des étanchéités, des aspirations et des filtres sont mis en place au niveau des machines pour capter les poussières à la source. Des aspirations et des filtres en toiture peuvent, en cas de besoin, compléter ces dispositifs pour capter les émissions diffuses.
- Les camions, véhicules et autres engins de manutention circulant à l'extérieur des bâtiments sont également sources d'émissions de poussières. Pour éviter que ces nuages de poussières ne gênent le personnel ou le voisinage, les voies de circulation sont revêtues de béton ou de polymères.

4.2.3.2 Sols

Établissements français

Compte tenu de l'ancienneté des sites, l'ensemble des études de sol ont été réalisées à l'initiative du Groupe, sans mise en demeure des autorités. Ces investigations ont conduit des établissements à mettre en place, en accord avec les autorités, une surveillance des eaux souterraines au moyen de piézomètres. La liste des sites sous surveillance est répertoriée dans la base de données officielle BASOL.

Dans le cadre d'un nouvel investissement nécessitant le déplacement de certaines machines et dans un souci de préservation de l'environnement, une caractérisation des sols a été réalisée sur le site de Vallourec Drilling Products à Villechaud. Une pollution aux HCT ayant été identifiée, 71 tonnes de terres polluées ont été envoyées en filière de traitement, représentant un coût de 20 000 euros. Une dernière zone sera purgée en 2014.

Le site de Vallourec Drilling Product à Cosne-sur-Loire continue de traiter les pollutions des sols et de la nappe phréatique identifiées. En 2013, la réalisation de huit nouveaux sondages associée à une série de tests a permis de déterminer l'étendue de la pollution et d'identifier la source. L'ensemble de ces diligences a représenté un coût de 45 000 euros. La récupération des produits hydrocarburés surnageant au toit de la nappe sera réalisée en 2014 à l'aide d'un écrémeur mécanique.

Dans le cadre du projet d'extension de la station d'essai à Aulnoye, une étude de sol a été engagée afin de connaître l'état des sols avant construction et d'identifier si des besoins en dépollution sont nécessaires.

Établissements étrangers

En Allemagne, après avoir effectué les analyses, des surveillances des eaux souterraines sont réalisées, en accord avec les autorités locales, au niveau de deux établissements. Il n'y a, à la connaissance du Groupe, aucune pollution pour les autres usines.

Au Brésil, les seuls risques potentiels se situent sur le site de Barreiro aux endroits où ont été stockés des déchets dans le passé. Un ancien dépôt de laitier (sous-produit métallurgique constitué lors de l'élaboration de l'acier) et un ancien dépôt de boues ont été remis en conformité ; un suivi de l'eau souterraine par piézomètres est effectué. Un programme sur dix ans de remise en conformité d'un ancien site de stockage de déchets industriels solides (bois, plastique, ferrailles, etc.) a débuté en 2004. Son état d'avancement est en ligne avec l'engagement pris auprès des autorités.

Aux États-Unis, des analyses ont été effectuées sur la très grande majorité des sites de production. Ces sites analysés ne présentent, à la connaissance du Groupe, aucun risque de pollution significatif.

4.2.3.3 Recyclage et élimination des déchets

Comme toute activité industrielle, l'activité du Groupe génère des déchets variés et en quantités importantes. La gestion des déchets constitue un enjeu économique et écologique majeur pour le Groupe, qui considère que la majorité d'entre eux doit être désormais considérée comme des produits secondaires ou co-produits à valeur ajoutée (« *by-products* ») et générer un produit d'exploitation.

Les dépenses liées à l'élimination des déchets sont relativement significatives. Dans une logique d'amélioration continue, chaque famille de déchets est suivie mensuellement par chacun des sites dans le but d'en réduire les volumes.

Dans le cadre du projet « *By-Products* », les déchets sont appréhendés comme une ressource à exploiter et non comme une conséquence fatale de la production. Selon leur origine et typologie, ils sont gérés et traités différemment dans le respect des réglementations locales, en privilégiant au maximum les filières de recyclage ou de valorisation énergétique.

Les principaux leviers de progrès engagés sont les suivants :

- la réduction des volumes de déchets ;
- l'augmentation du taux de valorisation ;
- l'identification, la consolidation et l'optimisation des flux tels que les laitiers des hauts-fourneaux et d'aciérie, les boues de process (laminage et traitement de surface), les résidus métalliques, les calamines et les poussières ;
- l'identification des meilleures filières comme les laitiers de hauts-fourneaux au Brésil, vendus à l'industrie du ciment, ou la cession des déchets métalliques dans le cadre de contrats pluriannuels.

En 2013, à titre d'exemple, les équipes locales brésiliennes ont ouvert de nouvelles pistes de gestion des déchets et généré des revenus supplémentaires par la mise en œuvre des initiatives suivantes :

- le regroupement des lieux de stockage ;
- le choix de prestataires en fonction du type de déchet (ex : les laitiers de hauts-fourneaux sont réutilisés dans l'industrie du ciment) ;
- le développement de nouvelles techniques comme l'utilisation des boues comme fertilisant. Le procédé consiste à réutiliser les boues de hauts-fourneaux, un co-produit sidérurgique obtenu à partir du nettoyage des gaz des hauts-fourneaux. L'utilisation de ce co-produit comme solution de fertilisation et de préparation des sols a été testé dans une plantation d'eucalyptus du Groupe sous le contrôle d'experts universitaires et en étroite liaison avec les autorités environnementales. Vallourec a décerné l'« *Environment Award* » au Brésil pour la mise en place de ce nouveau procédé.

Représentant un risque pour la santé et l'environnement, les déchets dangereux font l'objet d'un traitement particulier. L'étude commencée en 2010 et poursuivie en 2012 et 2013 a permis au Groupe d'identifier et de travailler sur deux catégories importantes de déchets dangereux :

- les déchets organiques (boues, huiles) ; et
- les déchets minéraux solides (poussières).

En 2013, l'activité du Groupe a généré 626 406 tonnes de déchets (654 969 tonnes en 2012) dont 8,6 % de déchets dangereux (7,7 % en 2012). Diverses actions ont été menées ou sont en cours de développement pour agir sur le processus de fabrication ou sur les matières premières. Les actions et la détermination du Groupe doivent lui permettre d'atteindre un objectif de taux de valorisation des déchets de 95 % d'ici 2014. À fin 2013, ce taux s'établit à 92,7 %. À périmètre 2012 constant (c'est-à-dire hors Vallourec & Sumitomos Tubos do Brasil et la nouvelle tuberie de Youngstown (États-Unis)), il s'élève à 93 % (91 % en 2012).

QUANTITÉ DE DÉCHETS EN 2013

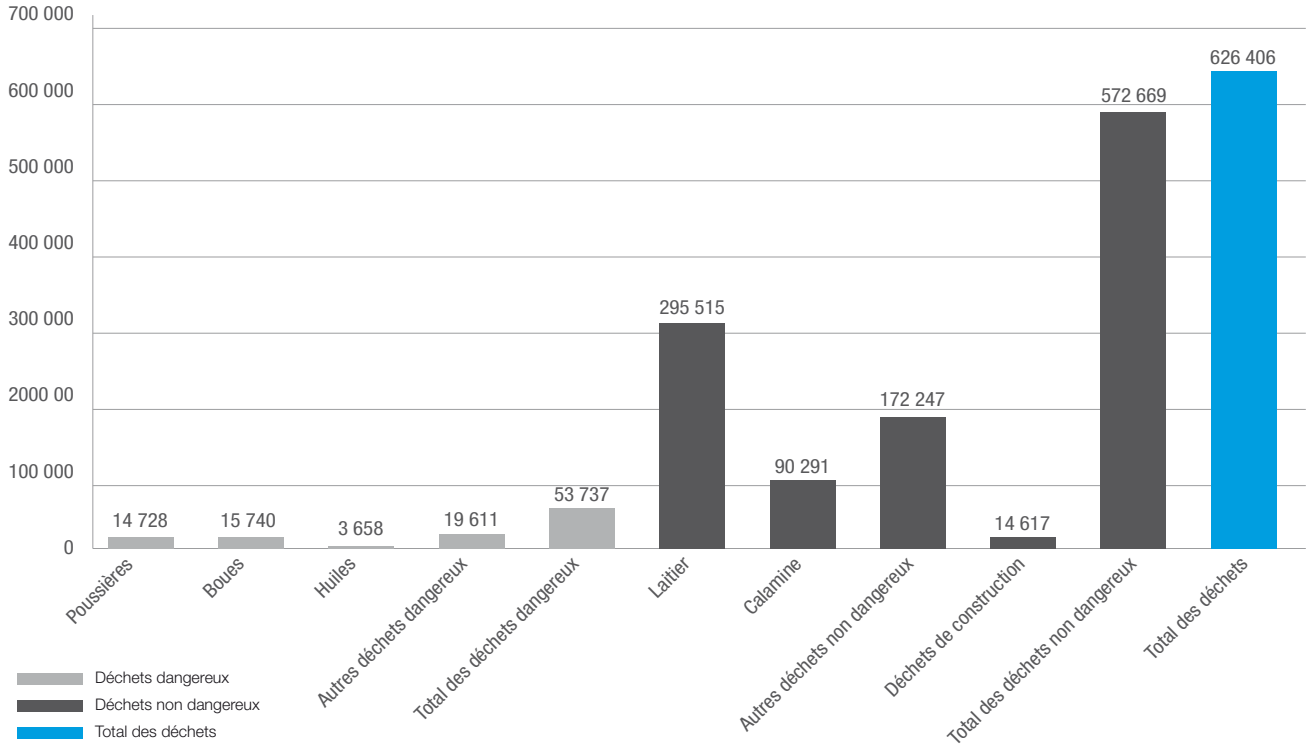

Afin de marquer son attachement à cet enjeu environnemental de gestion des déchets, le Conseil de Surveillance, sur recommandation de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a introduit un objectif de valorisation des déchets dans la part variable 2014 des membres du Directoire.

4.2.3.4 Les nuisances sonores

Par leur nature, les activités du Groupe comportent des nuisances sonores. Le bruit produit provient de sources diverses : les fours des aciéries, la découpe et le stockage des barres d'acier, le choc entre les tubes, ou le procédé de laminage. Plusieurs types d'actions existent pour limiter ces nuisances, les atténuer au maximum voire les supprimer.

La volonté de Vallourec est de protéger ses salariés et de s'intégrer au mieux dans son environnement.

Pour déterminer les niveaux sonores, les sources de bruit sont mesurées et analysées. Selon les contraintes locales, les mesures sont réalisées en interne, en bordure de propriété ou chez les riverains lorsque l'usine est située à proximité d'habitations. Sur certains sites, des systèmes très élaborés ont été installés. Ils permettent d'une part de mesurer les bruits à des endroits précis et d'autre part d'en connaître la provenance. Des logiciels de simulation y sont associés pour évaluer l'atténuation sonore que pourrait apporter l'un ou l'autre des systèmes d'insonorisation existants.

Les actions les plus efficaces sont celles qui permettent une réduction du bruit à sa source. Par exemple, certaines usines remplacent les mouvements à commande pneumatique par des mouvements à commande hydraulique, ou introduisent du caoutchouc entre les tubes, évitant ainsi le choc direct beaucoup plus bruyant. De la même manière, le nettoyage des tubes est réalisé avec des buses à effet venturi et non plus avec des buses classiques.

Lorsque la réduction du bruit à la source est trop contraignante ou impossible, d'autres actions sont engagées comme la mise en place de barrières, le confinement des machines, ou encore les murs antibruit. Pour limiter les impacts des nuisances sonores sur la santé des salariés, les usines du Groupe mettent à la disposition de ceux-ci des bouchons d'oreilles et imposent leur port dans les zones de travail. Afin d'optimiser le confort, des bouchons adaptés à l'oreille de chaque salarié sont proposés. Ils permettent de filtrer certaines fréquences pour faciliter les discussions entre les personnes en atténuant fortement le bruit venant des installations. La surveillance médicale est systématique afin de détecter les personnes susceptibles d'avoir des pertes auditives.

Soucieux de poursuivre la prévention des nuisances sonores, le Comité de Développement Durable a arrêté en janvier 2012 un plan d'action sur le bruit comportant les mesures suivantes :

- disposer de cartes de bruit sur les sites les plus critiques et représentatifs des niveaux sonores atteints dans les différents ateliers et de l'exposition du personnel compte tenu de leur durée de présence et de leur nombre dans les zones concernées ;
- analyser et améliorer les comportements dans les ateliers ;
- se référer aux bonnes pratiques dans le cadre des nouveaux investissements ou des réaménagements ;
- améliorer les conditions de travail des salariés ;
- privilégier les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle.

En 2013, un partenariat avec un prestataire externe, spécialiste en acoustique, a été mis en place afin de réaliser des opérations de mesures en environnement et dans les ateliers (dosimétrie et cartographie), d'analyser les sources de bruit en les priorisant et de proposer des solutions en assistant si besoin les Groupes d'Amélioration Continue. Ce partenariat, qui couvre exclusivement les sites français, pourrait être étendu à l'ensemble des implantations du Groupe. Afin d'en tirer tous les enseignements utiles, une base de données « Bonnes Pratiques », consultable par tous les sites du Groupe en temps réel, est en cours d'élaboration en vue de faire partager à toute la communauté concernée les réalisations significatives en matière de réduction du bruit.

Un questionnaire sur le bruit envoyé à tous les sites du Groupe a permis de mettre en évidence les conclusions suivantes :

- dans le cadre des mesures en ateliers, 80 % des sites réalisent des cartographies (mesures à des points fixes pendant une durée déterminée) ;
- 55 % des mesures en ateliers sont réalisées en dosimétrie avec port de dosimètres par les opérateurs durant leur temps de travail ;
- 50 % des sites ont un plan d'action pour réduire le bruit à la source dans les ateliers ;
- dans environ 40 % des sites, les mesures en ateliers et en environnement sont réalisées sur une base respectivement annuelle et trisannuelle.

En 2013, des travaux importants ont été réalisés dans les halls de production du site de Rath (Allemagne) (remplacement de 600 m^2 en toiture et 1 100 m^2 en bardage de surfaces plastifiées par des surfaces vitrées laminées, installation de systèmes de graissage automatique des voies ferrées), qui ont permis d'obtenir en périphérie du site des réductions sonores allant de deux à cinq décibels.

4.2.4 Changement climatique

4.2.4.1 Rejets de gaz à effet de serre

La réduction des gaz à effet de serre reste une des priorités de Vallourec.

Le Groupe utilise dans ses trois aciéries de Saint-Saulve (France), Youngstown (États-Unis) et Jeceaba le procèdé de fabrication « EAF » (*Electric Arc Furnace*), faiblement émetteur de CO_2.

L'aciérie de Saint-Saulve entre dans le champ d'application de la Directive européenne du 23 avril 2009 sur le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne (Directive ETS – *Emission Trading System*). Les quotas alloués à l'aciérie ont été en 2013 de 69 130 tonnes (106 000 tonnes en 2012). Les émissions 2013, estimées à 50 000 tonnes, sont inférieures aux quotas 2013 alloués (69 130 tonnes) et à celles de 2012 (56 397 tonnes). Cette dernière amélioration est liée à un niveau de production de l'aciérie en deçà de la capacité nominale de l'aciérie, à des améliorations significatives de l'efficacité énergétique et à l'arrêt du four électrique dans le cadre des travaux d'extension de l'aciérie.

Depuis 2013, les tuberies françaises et allemandes ainsi que le site de Vallourec Drilling à Aulnoye entrent dans le champ d'application de la Directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne. En 2013, les quotas alloués aux tuberies s'établissaient à 380 000 tonnes, les émissions sur la période étant estimées à 306 000 tonnes.

Le Groupe utilise également la biomasse comme source d'énergie pour ses hauts-fourneaux au Brésil. Il y possède 237 000 hectares environ de plantations d'eucalyptus, destinées à la production de charbon de bois. La forêt native, constituant environ un tiers de la surface, est maintenue en l'état, tandis que l'autre partie est cultivée : chaque année, environ un septième de la forêt est coupé pour la production du charbon de bois, et cette même surface est reboisée. Pendant la croissance, les arbres absorbent du CO_2 : le CO_2 émis par la combustion du charbon lors de la fabrication de la fonte est donc réabsorbé ensuite par la forêt. Les principales émissions de CO_2 de ce procédé sont liées à l'émission de méthane pendant le processus de carbonisation du bois. Une analyse détaillée du cycle du carbone, menée avec le concours d'experts universitaires et institutionnels, est actuellement en cours et viendra préciser, sur une longue période, les quantités de carbone mises en jeu.

Au Brésil, le projet « *Clean Development Mechanism* » (CDM) de génération d'électricité à partir de gaz de haut-fourneaux, qui avait déjà généré plus de 170 000 tonnes de CO_2 en crédits de carbone entre 2006 et 2012, a été renouvelé auprès des instances spécialisées de l'ONU. Un autre projet CDM de réduction des émissions de méthane dans le processus de carbonisation de bois au sein de Vallourec Florestal a également été approuvé en 2013. Grâce à ces nouvelles technologies, il est ainsi possible, pour une même quantité de bois, de produire plus de charbon et de réduire les émissions de méthane.

Le Groupe a procédé en 2011 à la refonte du bilan carbone complet de ses activités, avec l'aide d'un cabinet extérieur, « Carbone 4 », qui distingue les émissions directes, les émissions indirectes résultant de l'électricité et les émissions indirectes résultant d'autres sources d'énergie (voir le tableau ci-après). Ce bilan n'a pas montré une augmentation des émissions du Groupe. Ayant permis de mieux connaître ces émissions, il constitue une base de travail pour conduire dans les prochaines années des plans d'amélioration.

Nature des émissions	Composant	2011 Tonnes de CO_2	2012 Tonnes de CO_2	2013 Tonnes de CO_2
Émissions directes	Combustion du gaz naturel (fours)	656 332	612 360	695 743
	Émissions de méthane (carbonisation du bois)	270 933	271 663	306 811
	Émissions liées à la production de l'acier	81 680	85 078	75 489
	Transports et manutentions internes	41 833	38 866	49 549
	TOTAL	**1 050 778**	**1 007 967**	**1 127 592**
Émissions indirectes (électricité)	Électricité achetée	462 931	507 754	580 311
	TOTAL	**462 931**	**507 754**	**580 311**
Émissions indirectes (autres)	Achats de matières premières et services	1 836 270	1 764 027	1 918 842
	Transport externe	625 999	601 897	659 952
	Traitement des déchets	239 225	242 652	224 417
	Pertes liées au transport de l'énergie (gaz et électricité)	148 433	142 691	160 716
	Émissions liées aux immobilisations (équipements dans les usines)	115 872	137 942	157 322
	Transport du personnel	68 688	74 026	73 764
	TOTAL	**3 034 487**	**2 963 235**	**3 195 013**
BILAN CARBONE COMPLET (COUVRANT LES TROIS FORMES D'ÉMISSION)		**4 548 196**	**4 478 956**	**4 902 916**
BILAN CARBONE KG CO_2/TONNE TUBE		**879**	**903**	**899**

L'objectif du Groupe étant d'améliorer sa connaissance de ses sources d'émission pour mieux les maîtriser, les données logistiques européennes terrestres et maritimes au niveau Groupe, telles que recueillies par un cabinet d'expertise externe mandaté par la Direction Logistique du Groupe, ont été intégrées dans le calcul des émissions liées au transport des marchandises afin de mieux connaître les flux. Avec un ratio d'émissions directes de 206,7 kg de CO_2 par tonne ou 202,2 grammes de CO_2 par euro de chiffre d'affaires, Vallourec est un faible émetteur par rapport aux groupes industriels de taille comparable. En 2014, il fixera et publiera ses objectifs d'émissions pour les prochaines années.

En 2013, Vallourec a cherché à enrichir son rapport au « *Carbon Disclosure Project* » (CDP [1]). Son évaluation en termes de transparence et de performance s'est significativement améliorée puisque ses notations entre 2012 et 2013 ont respectivement été portées de 63 à 85, et de D à B.

4.2.4.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique

À ce jour, le Groupe ne dispose pas encore d'étude qui identifie les risques liés aux conséquences du changement climatique.

Il apparaît que certains événements exceptionnels pourraient devenir plus fréquents (tempêtes et ouragans) et endommager les installations du Groupe. Les conditions dans lesquelles les sites sont exploités pourraient aussi se dégrader (capacité de disposer de l'eau nécessaire au processus de fabrication des tubes, conditions de travail dans les ateliers, fonctionnement des équipements en période de canicule, interruption de la chaîne de production). Par ailleurs, l'écosystème propre aux forêts exploitées par le Groupe pourrait évoluer ou se fragiliser à long terme.

Il convient donc de recenser soigneusement ces risques nouveaux et de les évaluer en tenant compte de la diversité des implantations géographiques, des processus de fabrication et des recommandations que les autorités publiques diffusent progressivement. Il sera alors possible de construire des plans d'adaptation si la nécessité apparaît. Une telle démarche, partant d'une approche générale pour se concentrer ensuite sur les situations qui seraient jugées critiques, a été décidée en 2013 et sera engagée en 2014.

4.2.5 Biodiversité

Certaines activités spécifiques du Groupe ont un lien direct avec la biodiversité de sorte que des mesures très concrètes tendant à la préserver sont mises en place depuis plusieurs années. La filiale brésilienne Vallourec Tubos do Brasil S.A. anime le centre d'éducation environnementale de Barreiro. Ce centre de 20 hectares comprend trois écosystèmes : la « cerrado » (savane), la végétation de transition et la « mata atlantica » (forêt atlantique).

La filiale brésilienne Vallourec Florestal Ltda exerce des activités d'exploitation forestière et de carbonisation, en vue de produire le charbon de bois utilisé comme source d'énergie dans l'aciérie. Elle y mène des programmes de surveillance de la faune et de la flore, en collaboration avec l'université du Minas Gerais et de Lavras. Il s'agit de mesurer l'impact des activités sur le milieu naturel, et de mettre en place les mesures de gestion appropriées en vue de la préservation et l'équilibre

(1) Cf. www.cdp.net

de la biodiversité. Le maintien de « couloirs écologiques » garantit la libre circulation des animaux. Cette société joue ainsi un rôle fondamental dans la conservation de la nature, en protégeant les écosystèmes représentatifs de cette région. Un programme de surveillance, à l'aide de caméras, a permis d'identifier des centaines d'espèces d'oiseaux, et des douzaines d'espèces de mammifères, dont certaines sont menacées d'extinction.

Vallourec Mineração Ltda exerce des activités minières dans la ville de Brumadinho, à une cinquantaine de kilomètres du complexe industriel de Barreiro. Il y apparaît une transition entre deux écosystèmes : la « cerrado » (savane) et la « mata atlantica » (forêt atlantique). Afin de mieux contrôler l'impact de ses activités sur le milieu naturel, Vallourec Mineração Ltda assure un suivi régulier de la biodiversité de son site, ainsi que des régions avoisinantes. Une réserve de 200 hectares est également en place dans la forêt atlantique, avec la conservation de nombreuses espèces animales : par exemple, 148 espèces différentes d'oiseaux ont été dénombrées. La société veille également à la restauration environnementale des régions minières. Ainsi, en 2008, 167 000 m^2 de surface exploitée ont été récupérés avec la plantation d'espèces natives de la région. Ces zones sont désormais couvertes d'espèces diverses, d'arbres, d'herbes et de légumineuses.

Des études ont également été menées dans les principaux sites de Vallourec en vue d'étudier l'impact de l'activité sur la biodiversité. Aucun risque important n'a été mis en évidence.

En France, une étude sur la faune et la flore a été conduite, avec le concours d'un cabinet d'expertise, dans le cadre du projet d'extension du centre de recherche d'Aulnoye. Un plan d'action, approuvé par les autorités, sera déployé en 2014 afin de préserver les espèces animales protégées sur le site et de conduire le projet sans perturber l'écosystème existant.

4.3 Informations sociétales

4.3.1 Impact territorial économique et social de l'activité

En 2013, les achats du Groupe se sont répartis géographiquement comme suit : 35 % en Europe, 22 % en Amérique du Nord, 29 % en Amérique du Sud et 14 % dans le reste du monde.

Les achats locaux sont principalement des achats portant sur la ferraille, des opérations de sous-traitance, de maintenance, de fournitures et de prestations ordinaires pour satisfaire les besoins de la production ou hors production. Les fournisseurs concernés sont en général capables d'intervenir dans la journée si nécessaire, et la distance entre leur implantation et l'usine concernée n'excède pas 80 kilomètres.

Les achats locaux, dont le montant est estimé en 2013 à 1,7 milliard d'euros (montant équivalent à 2012), ont représenté environ 45 % des achats (part analogue à celle de 2012) et contribué directement au soutien de l'économie locale. La proportion d'achats locaux est assez homogène dans les différentes zones géographique. Elle s'élève toutefois à 48 % aux États-Unis contre 35 % en Chine.

4.3.2 Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe

4.3.2.1 Actions engagées

Le Groupe entretient de nombreuses relations avec les parties prenantes locales, telles que les organisations professionnelles et administratives, les associations de riverains ou celles ayant un objectif social ou environnemental en lien avec l'activité de ses sites. Bien qu'aucune évaluation méthodique d'ensemble n'ait encore été réalisée, les relations sont jugées bonnes et n'ont pas fait apparaître de situations conflictuelles. Les actions engagées au profit des parties prenantes locales sont principalement menées dans les pays où les attentes des populations riveraines sont les plus fortes et où les systèmes sociaux ne sont pas aussi développés que dans les pays occidentaux, à savoir au Brésil et en Indonésie. À l'exception de ces deux pays, les demandes de soutien exprimées sont peu nombreuses.

Conformément aux recommandations du Comité de Développement Durable, l'échelon local dispose de l'autonomie de décider des actions à entreprendre, sous l'autorité de la ligne managériale, en privilégiant les lignes directrices suivantes :

- cohérence des actions entreprises au sein d'une même région ;
- dialogue continu et de qualité ;
- priorité aux actions soutenues par les salariés du Groupe ;
- préférence aux actions en faveur de l'enseignement, la santé et le développement local.

Au Brésil, pour des raisons à la fois historiques, culturelles et réglementaires et parce que le site de Barreiro est situé au milieu d'un quartier très urbanisé de Belo Horizonte, la relation avec les parties prenantes locales et, en particulier, les populations pauvres fait l'objet depuis longtemps d'un suivi structuré en étroite liaison avec les autorités locales. Un effort exceptionnel a été consenti depuis plusieurs années pour la réhabilitation d'un cinéma historique du centre-ville destiné à devenir un grand centre culturel qui a été ouvert au public en octobre 2013. Depuis sa création, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil a aussi mis en place des programmes de soutien économique et culturel auprès des populations locales.

En Indonésie, la filiale PT Citra Tubindo TBK est engagée depuis de nombreuses années dans des programmes d'assistance éducative et médicale à la population et d'équipements, des investissements culturels ainsi que dans des opérations de protection de l'environnement.

En Europe et aux États-Unis, compte tenu du niveau de développement des infrastructures sociales, les initiatives entreprises portent sur des montants limités et tendent, en général, à soutenir des initiatives pédagogiques, culturelles ou sportives, à financer des œuvres sociales et caritatives, à réhabiliter des centres culturels ou encore à soutenir le tissu économique local.

En 2013, la communauté des animateurs locaux a été informée des principales initiatives de chacun des sites afin de permettre un partage des bonnes pratiques et susciter de nouvelles idées.

4.3.2.2 Ressources utilisées

Les ressources consacrées au financement de partenariats ont été d'environ 8,7 millions d'euros en 2013, en augmentation par rapport à 2012 (7,9 millions).

4.3.2.3 Partenariat « GoodPlanet »

Bien que le niveau de ses émissions carbone soit relativement limité, le Groupe a poursuivi en 2013 son soutien financier aux actions engagées par la fondation « GoodPlanet », dont les objectifs sont de sensibiliser les populations aux enjeux du réchauffement climatique et de mettre en œuvre des programmes de compensation de l'action des gaz à effet de serre.

4.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Depuis 2013, la fonction Achats du Groupe a été entièrement réorganisée pour une meilleure maîtrise des fournisseurs, une gouvernance plus forte et plus centralisée, et le déploiement d'outils et de processus communs à l'ensemble des entités du Groupe. Cette organisation, qui renforce les équipes des directions opérationnelles et clarifie les processus, s'appuie sur une expertise par nature d'achat pour faciliter la mise en œuvre de synergies.

Dans ce cadre, une Direction de la Performance et de la Qualité Fournisseurs a été instituée. Cette nouvelle Direction, opérationnelle depuis janvier 2013, a mis en place durant l'année de nombreux outils et processus visant au meilleur contrôle des fournisseurs, de leur choix et de leur performance : mise en place de stratégies d'achat par famille, d'un processus formel d'attribution des contrats, de mesures de la performance fournisseurs, d'analyse des risques fournisseurs, tous ces nouveaux processus prenant directement et prioritairement en compte les critères de la responsabilité sociale et environnementale et les enjeux du développement durable, de l'éthique et de la sécurité.

En application de cette politique, Vallourec a, en 2013 :

- d'une part, conduit, sur l'ensemble de ses sites, plus de 700 audits ou analyses de risques fournisseurs – cet effort sera poursuivi en 2014 avec le même niveau d'objectif ; et
- d'autre part, mené une évaluation formelle et systématique des fournisseurs (production et hors production) en matière de responsabilité sociale et environnementale à l'aide d'un cabinet spécialisé. 315 fournisseurs, en commençant par les plus importants, ont été évalués dans le cadre de ce projet. Cette évaluation fait apparaître que 70 % des fournisseurs déjà évalués éditent un rapport formel concernant leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre, 81 % publient un rapport sur leurs indicateurs Hygiène/Santé/Environnement, et 59 % justifient être certifiés ISO 14001.

Les exigences de Vallourec en matière de développement durable, d'éthique et de sécurité ont été l'un des messages principaux délivrés aux fournisseurs lors du premier *Supplier Day* de Vallourec, organisé en octobre 2013 avec les 60 plus gros fournisseurs du Groupe, représentant 15 % de la masse d'achats.

Conformément aux nouvelles lois en provenance des Etats-Unis,Vallourec a également engagé la recherche d'éventuels « minéraux de la guerre » (« *Conflict Minerals* ») en provenance de la République démocratique du Congo. En 2013, cette recherche a porté, en priorité, sur les fournisseurs livrant les usines américaines du Groupe. La synthèse des réponses aux 700 questionnaires envoyés et dépouillés grâce à un logiciel spécialisé n'a pas révélé que les produits fabriqués par le Groupe comportaient des « minéraux de la guerre » en provenance de la République démocratique du Congo. L'enquête se poursuivra en 2014 sur les fournisseurs dans les familles d'achats concernées afin d'atteindre une couverture mondiale au cours du premier semestre 2014.

4.3.4 Loyauté des pratiques

4.3.4.1 Actions engagées pour prévenir la corruption

Les actions engagées pour prévenir la corruption sont exposées à la section 4.1.10 « Éthique » ci-dessus.

La Charte d'éthique du Groupe est connue et consultable par tous les fournisseurs. La démarche systématique d'évaluation des fournisseurs de Vallourec au regard de critères de responsabilité sociale et environnementale, engagée en 2013 (voir *supra* paragraphe 4.3.3), a permis de mesurer que 54 % des fournisseurs de Vallourec déjà évalués ont eux aussi mis en place formellement un Code ou une Charte d'éthique des affaires.

Par ailleurs, les relations avec les parties prenantes locales et les fournisseurs n'ont fait l'objet, en 2013, d'aucune remarque ou plainte en lien avec le respect des valeurs énoncées dans la Charte d'éthique du Groupe.

4.3.4.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Cette thématique n'est pas applicable à l'activité du groupe Vallourec. En effet, les produits fabriqués par le Groupe sont destinés à des industriels qui les mettent en œuvre ou les transforment. Ils sont vendus soit directement au client final, soit à des distributeurs qui les vendent à leur tour pour des applications diverses. Ils ne sont jamais mis à disposition des consommateurs individuels. Par ailleurs, les produits sont faits d'acier, métal qui ne présente aucun danger pour la santé publique. Il convient de signaler que l'acier n'est pas concerné par la réglementation « Reach » et que les résultats d'une analyse de cycle de vie conduite sur deux types de tubes ont montré un très faible niveau de toxicité sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

ANNEXES

Annexe 1 – Rapport des Commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vallourec, désignés organismes tiers indépendants, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC le 12 septembre 2013 pour Deloitte & Associés et le 28 octobre 2013 pour KPMG, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société, dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (« Attestation de présence des Informations RSE ») ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (« Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE »).

Nos travaux ont été réalisés entre octobre 2013 et février 2014. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité des Informations RSE, à la norme internationale ISAE 3000 [(1)].

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article R. 225-105 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société Vallourec ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en annexe 3 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec une quinzaine de personnes contribuant à la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place par la Société d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à assurer l'exhaustivité et la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes [(1)] :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites et de paliers que nous avons sélectionnés [(2)] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 24 % des informations quantitatives sociales et en moyenne 33 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 mars 2014

KPMG Audit	**Deloitte & Associés**
Département de KPMG S.A.	
Catherine Porta	Jean-Marc Lumet
Associée	*Associé*

(1) Informations sociales : Informations quantitatives : effectif, nombre de salariés ayant suivi une formation, nombre d'heures de formation, pourcentage de cadres ayant suivi un entretien de performance, rémunérations, mouvements dont licenciements, taux d'absentéisme, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail ; informations qualitatives : effectifs couverts par des accords collectifs, programmes régionaux et internationaux de formation.
Informations environnementales : Informations quantitatives : consommation d'électricité, consommation de gaz naturel, émissions de CO_2 (scopes 1 et 2), consommation d'eau de ville, consommation d'eau de surface/sol, Rejets d'eau, quantité de déchets non dangereux, quantité de déchets dangereux, pourcentage de déchets valorisés (dont recyclés) ; informations qualitatives : feuilles de route environnementales, ressources consommées pour la production des tubes, suivi des nuisances sonores, analyse de cycle de vie relative à deux types de tubes.*
Informations sociétales : répartition géographique des achats locaux, convention Fournisseurs Monde.

** Scope 1 : émissions associées à la combustion de gaz naturel, au transport interne, aux procédés de production de charbon de bois et d'acier ; Scope 2 : émissions associées à la consommation d'électricité.*

(2) Informations sociales hors sécurité : Vallourec en France et Vallourec aux États-Unis.
Informations environnementales, sécurité et formation : Vallourec Tubes France Déville, Vallourec Star Youngstown, Vallourec Star Houston et Vallourec Drilling Products USA Houston.
Informations sécurité : Vallourec Deutschland Rath Pilger Mill et Rath Plug Mill.

Annexe 2 – Indicateurs environnementaux individualisés des sociétés exclues des indicateurs environnementaux consolidés

Indicateurs	Unités	Vallourec Mineração Ltda
Consommation d'électricité	kWh	37 028 935
Consommation de gaz	kWh	-
Consommation d'eau de ville	m^3	-
Consommation d'eau de surface/sol	m^3	4 246 725
Rejets d'eau	m^3	-
Déchets non dangereux	Tonnes	728
Déchets dangereux	Tonnes	120
Déchets totaux	Tonnes	848
Émissions de CO_2 (scopes 1 et 2)	T. eq. CO_2	17 835

Vallourec Mineração exploite la mine de Pau Branco, située dans les villes de Nova Lima et Brumadinho, dans l'état du Minas Gerais. La mine de Pau Branco a une superficie totale de 1 373 hectares, constituée de 32 % d'espace industriel, 20 % de zone de protection environnementale et 48 % d'espace inexploité.

Annexe 3 – Note méthodologique

Destiné à informer les actionnaires et le plus large public sur les actions entreprises par Vallourec en faveur du développement durable, le chapitre 4 du Document de référence est établi en conformité avec la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, et notamment son article 225 ainsi que les textes d'application. Les informations qui y figurent sont issues des bases de données des systèmes déployés à travers le monde, dans chaque site concerné.

Outre une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux, plusieurs assertions intégrées à ce rapport ont fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance modérée par les Commissaires aux comptes. Ces assertions définissent clairement la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que ses actions en ces domaines.

RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS

Vallourec a défini son référentiel en reprenant la définition des indicateurs figurant dans la loi Grenelle 2. Les autres indicateurs ont été construits en s'inspirant de ceux publiés par le Global Reporting Initiative (GRI) dans sa troisième version dont l'objectif est de proposer des indicateurs aptes à rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale.

Les indicateurs environnement et sécurité ont été repris dans le système de reporting « ERMIT », qui permet un suivi et une consolidation mensuelle. Ils font l'objet d'une fiche de définition fournie dans les quatre principales langues de travail du Groupe (français, anglais, allemand et portugais) par la Direction du Développement Durable à son réseau de correspondants.

Les indicateurs sociaux ont également fait l'objet d'une définition précise et uniforme pour l'ensemble du Groupe, reprise dans une procédure. Ces indicateurs sont collectés mensuellement au niveau de chaque site à l'aide d'un fichier Excel. La consolidation se fait d'abord par pays, sous la responsabilité du correspondant RH local, et ensuite au niveau Groupe sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines.

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Les périmètres de reporting environnement et sécurité sont déterminés suivant les règles établies par la Direction Développement Durable de Vallourec. Le périmètre inclut :

1. les sites ayant une activité industrielle. Sont ainsi exclus du reporting environnement : le centre informatique « IT Europe » à Saint-Saulve, les bureaux administratifs et sièges, ainsi que tous les bureaux de vente. Les centres de recherche sont également exclus, à l'exception du Vallourec Research Center France, dont l'activité est plus variée. Quant à la consolidation des indicateurs sécurité, tous les sites sont concernés, à l'exception des petits bureaux commerciaux ;
2. les sites appartenant à Vallourec depuis plus de six mois. Cette règle est à considérer quand une opération de cession ou d'acquisition intervient ;
3. les sites justifiant d'une activité industrielle effective au cours de l'exercice. Sont ainsi exclus du périmètre les sites en construction ne justifiant pas d'un minimum de six mois d'activité (cas en 2013 de Valinox Guangzhou en Chine) ;
4. les sites pour lesquels Vallourec détient plus de 50 % des droits de vote. À l'inverse, les sites pour lesquels Vallourec est minoritaire ne sont pas intégrés dans le périmètre (c'est le cas de l'aciérie HKM en Allemagne et de la tuberie de Tianda en Chine détenues à hauteur de 20 %) ;
5. compte tenu de son importance, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, détenu à 56 % par le Groupe, est consolidé à due concurrence pour les données environnementales. Le périmètre du reporting social inclut les sociétés entrant dans la périmètre de consolidation comptable. Les effectifs sont consolidés à 100 %.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Sous réserve de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, les sociétés et sites intégrés dans le périmètre suivant les règles décrites ci-dessus ne sont pas traités par mise en équivalence, mais considérés au même titre au moment de la consolidation du reporting, à savoir comme étant détenu à 100 % par le Groupe.
2. Principe de prudence : la consolidation est établie sur la base d'appréciations prudentes afin d'éviter le risque de transfert et de réputation.
3. Principe de spécialisation d'un exercice : les exercices sont indépendants l'un de l'autre.

CONSOLIDATION ET VÉRIFICATION

Les indicateurs sociaux sont collectés mensuellement au niveau de chaque site à l'aide d'un fichier Excel. La consolidation se fait d'abord par pays, sous la responsabilité du correspondant RH local, et ensuite au niveau Groupe sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines.

Les indicateurs environnement sont consolidés et vérifiés chaque mois par la Direction du Développement Durable (respect des délais, sincérité, exhaustivité). En cas de doute ou d'incohérence, les sites concernés sont interrogés, et doivent donner toute explication relative à la bonne compréhension des indicateurs renseignés, ainsi qu'à l'atteinte ou non des objectifs établis pour l'année. Cette étape est essentielle tant pour la qualité des rapports que pour l'assurance d'un suivi des indicateurs et d'une démarche de progrès continu. De plus, pour vérifier et comparer les données, la Direction du Développement Durable publie trimestriellement une synthèse auprès de la Direction et de tous les sites.

Les indicateurs sécurité sont diffusés mensuellement, après vérification, auprès de la Direction générale, des Divisions et de l'ensemble des sites.

VÉRIFICATION DES ASSERTIONS

Une sélection d'« assertions » présentées dans le présent rapport ont fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance modérée par les Commissaires aux comptes de Vallourec. Pour chaque assertion présentée, Vallourec a préparé un dossier en vue de démontrer de façon complète et rigoureuse la mise en œuvre de sa politique.

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES ET CAS PARTICULIERS

Le tableau qui suit réunit quelques exceptions ou règles particulières.

Problématique	Usines concernées	Description
Détermination du périmètre de reporting (Règle n° 1)	Vallourec Mineração	Le site de Vallourec Mineração au Brésil a une activité très différente des autres sites de Vallourec (production de minerais de fer pour approvisionner une partie du site brésilien intégré de Vallourec Tubos do Brasil). Ses indicateurs environnementaux sont suivis comme dans toute usine de Vallourec, mais ne sont pas consolidés au niveau Groupe. Ils sont reflétés sur une base individuelle en Annexe 2. En revanche, les indicateurs sécurité et sociaux de Vallourec Mineração sont consolidés avec l'ensemble des autres résultats du Groupe.
Qualité des eaux de rejet	Vallourec Tubes France (aciérie et tuberie de St Saulve, Déville et Aulnoye), Vallourec Drilling Tarbes, Vallourec Tubes Deutschland Rath, Vallourec Star Houston, PTCT, VSB	Les indicateurs de suivi de la qualité des eaux rejetées (MES, DCO, HCT et métaux) ne sont consolidés que pour les sites qui rejettent l'eau directement dans le milieu naturel après traitement interne dans leur station de traitement des effluents. Ces indicateurs sont calculés sur la base d'une moyenne des concentrations pondérée par les débits d'eau rejetée. Les prélèvements sont trimestriels en Allemagne et aux États-Unis, et au minimum hebdomadaire en France.
Déchets	Toutes usines	Les déchets (dangereux/non dangereux) « historiques » produits sur une période antérieure à celle sur laquelle porte le reporting et entreposés sur site ne sont pas comptabilisés dans le tonnage global de déchets consolidés.
Boues issues des hauts-fourneaux et aciérie	Vallourec Tubos do Brasil S.A.	Au Brésil, les boues générées par les hauts-fourneaux sont classées comme déchets non dangereux, et elles constituent des déchets différant totalement des boues issues des tuberies.
Poussières issues des hauts-fourneaux et aciérie	Vallourec Tubos do Brasil S.A.	Au Brésil, les poussières générées par les hauts-fourneaux sont classées comme non dangereuses, et elles constituent des déchets différant totalement des autres types de poussières produites par les aciéries américaine et française.

Problématique	Usines concernées	Description
Méthane	Vallourec Florestal	Lors de l'estimation des émissions de méthane, les calculs sont basés sur l'étude statistique figurant dans les Annexes 5 et 6 du « Project Design Document Form (CDM PDD) – Version 03 » enregistré comme projet CDM 8606 à la UNFCCC : « Carbonization Project – Mitigation of Methane Emissions in the Charcoal Production of V & M Florestal, Minas Gerais, Brazil », disponible sur : https://cdm.unfccc.int/Projects/DB/BVQI1354824411.24/view Selon cette étude, les émissions de méthane durant le processus dépendent du rendement gravimétrique de combustion du bois dans les fours (Annexe 5), soit le rapport entre la masse finale de charbon de bois sec (après combustion) et la masse initiale de bois (Annexe 6).
Consommation d'eau	Vallourec Mineração	À partir de 2011, les consommations d'eau du site correspondent uniquement à la partie utilisée dans le processus.
Matières premières	Toutes usines	Les indicateurs de matières premières (minerai de fer, boulettes de minerai de fer, charbon de bois, poussière de charbon de bois, ferrailles, fonte) correspondent aux quantités chargées dans les fours. Les ferrailles sont considérées chez Vallourec comme un « coproduit » et ne sont intégrées ni dans l'indicateur de déchets, ni dans le taux de valorisation.
Rémunérations	Toutes	L'indicateur « Rémunération » est calculé comme la somme des rémunérations du personnel, des charges de sécurité sociale et des charges de prévoyance.
Turnover	Toutes	L'indicateur turnover est calculé comme le rapport de la somme des départs des employés permanents lors de l'exercice considéré divisé par l'effectif permanent total en fin de période. Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : retraite, démission, licenciement, et autres (décès, changements de catégorie, ruptures conventionnelles, rupture de période d'essai).
Mode de comptabilisation des jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail aux États-Unis	Toutes	Aux États-Unis, les jours d'arrêt pour accident du travail ne sont plus décomptés au-delà du 180e jour en accord avec la réglementation OSHA en vigueur. Cette méthode de comptabilisation est spécifique aux États-Unis et diffère de la règle préconisée par le Groupe de comptabilisation des jours d'arrêt.

CALCULS DE PRODUCTION

Par tonne traitée, Vallourec entend la tonne produite dans chaque usine (nombre d'unités d'œuvre produites dans l'usine), qu'il s'agisse d'acier, de tubes à chaud ou de tubes parachevés à froid. Les productions de chaque usine sont additionnées pour constituer le total de la production en tonnes traitées ou unités d'œuvre de Vallourec.

Pour les sites intégrés, tels que Vallourec Star à Youngstown et Vallourec Tubos do Brasil S.A. à Belo Horizonte, la production totale est ainsi constituée de la somme des productions d'acier et de tubes.

La production de minerai de fer de Vallourec Mineração ainsi que la production de charbon de bois de Vallourec Florestal ne sont, en revanche, pas pris en considération dans la production totale de Vallourec.

Par tonne expédiée, Vallourec entend les tonnes expédiées à ses clients pendant l'année : il s'agit du chiffre officiel de production repris dans les résultats du Groupe.

Les données environnementales sont systématiquement exprimées en valeur absolue et en valeur relative, tant dans les graphiques que dans les tableaux de résultats chiffrés.

Les valeurs relatives sont rapportées soit à la production exprimée en tonnes traitées (ce qui permet un benchmarking entre les différents sites), soit à la production expédiée de tubes (ce qui contribue à estimer l'empreinte environnementale des tubes expédiés chez les clients).

Annexe 4 – Table de concordance entre les informations requises au titre de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre

1° INFORMATIONS SOCIALES		
a) Emploi		
1.	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	4.1.1.3 et 4.1.1.4 (p. 66-68)
2.	Les embauches et les licenciements	4.1.1.5 et 4.1.1.7 (p. 69-70)
3.	Les rémunérations et leur évolution	4.1.2 (p. 70-71)
b) Organisation du travail		
4.	L'organisation du temps de travail	4.1.3 (p. 72)
5.	L'absentéisme	4.1.3.4 (p. 73)
c) Relations sociales		
6.	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	4.1.4.1 (p. 73)
7.	Le bilan des accords collectifs	4.1.4.1 (p. 73)
d) Santé et sécurité		
8.	Les conditions de santé et de sécurité au travail	4.1.6 (p. 75-76)
9.	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	4.1.4.1 / 4.1.6 (p. 73-74 / 75-76)
10.	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	4.1.6.1 et 4.1.6.2 (p. 75-76)
e) Formation		
11.	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	4.1.8 (p. 76-77)
12.	Le nombre total d'heures de formation	4.1.8 (p. 76-77)
f) Égalité de traitement		
13.	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	4.1.9.1 (p. 78-79)
14.	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	4.1.9.2 (p. 79)
15.	La politique de lutte contre les discriminations	4.1.9.3 et 4.1.10 (p. 79-80)
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives		
16.	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	4.1.7 (p. 76)
17.	À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	4.1.7 (p. 76)
18.	À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	4.1.7 (p. 76)
19.	À l'abolition effective du travail des enfants	4.1.7 (p. 76)
2° INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES		
a) Politique générale en matière environnementale		
20.	L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	4.2.1.1 et 4.2.1.3 (p. 80-81)
21.	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	4.2.1.5 (p. 81)
22.	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	4.2.1.1 et 4.2.1.5 (p. 80-81)
23.	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	4.2.1.6 (p. 81) et Note 16 des états financiers (p. 168)
b) Pollution et gestion des déchets		
24.	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.2.3 (p. 84)
25.	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	4.2.3.3 (p. 85)

26.	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	4.2.3.4 (p. 86)
c) Utilisation durable des ressources		
27.	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	4.2.2.1 (p. 82)
28.	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	4.2.2.2 (p. 83)
29.	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.2.2.3 (p. 83)
30.	L'utilisation des sols	4.2.3.2 (p.85)
d) Changement climatique		
31.	Les rejets de gaz à effet de serre	4.2.4.1 (p. 87)
32.	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	4.2.4.2 (p. 88)
e) Protection de la biodiversité		
33.	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	4.2.5 (p. 88-89)
3° INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE		
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société		
34.	En matière d'emploi et de développement régional	4.3.2.1 (p. 88-89)
35	Sur les populations riveraines ou locales	4.3.2.1 (p. 88-89)
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
36.	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	4.3.2.1 (p. 88-89)
37.	Les actions de partenariat ou de mécénat	4.3.2.2 (p. 90)
c) Sous-traitance et fournisseurs		
38.	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	4.3.3 (p. 90)
39.	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	4.3.3 (p. 90)
d) Loyauté des pratiques		
40.	Les actions engagées pour prévenir la corruption	4.3.4.1 (p. 90)
41.	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	4.3.4.2 (p. 90)
e) Autres actions engagées		
42.	En faveur des droits de l'homme	4.1.7 / 4.1.9 (p. 76 / 78-79)

Annexe 5 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux

INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Indicateurs	Unités	2009	2010	2011	2012	2013
Production	Tonnes traitées	3 273 973	4 642 266	5 175 558	4 959 229	5 456 271
	Tonnes expédiées	1 503 000	1 888 000	2 251 000	2 092 000	2 159 000
Prélévements d'eau	m^3/an	7 326 310	8 078 804	8 628 862	8 360 710	8 786 030
	m^3/tonne traitée	2,2	1,74	1,67	1,69	1,61
	m^3/tonne expédiée	4,9	4,28	3,83	3,99	4,07
Rejets d'eau	m^3/an	4 830 400	4 903 721	5 257 296	5 596 360	5 494 232
	m^3/tonne traitée	1,5	1,06	1,02	1,13	1,01
	m^3/tonne expédiée	3,2	2,6	2,34	2,68	2,54
	Métaux totaux mg/l.rejeté	1,14	1,14	1,11	1,09	0,81
Déchets						
Déchets non dangereux	tonnes/an	465 047	588 614	616 828	604 425	572 669
Déchets dangereux	tonnes/an	47 745	59 904	48 985	50 544	53 737
% déchets valorisés	%	N.D.	86	89	91	93
Total des déchets (1)	tonnes/an	512 793	628 518	665 813	654 969	626 406
	kg/tonne traitée	157	135	129	132	115
	kg/tonne expédiée	341	333	296	313	290
Énergie						
Gaz naturel	GWh/an	2 652	3 238	3 496	3 257	3 708
	kWh/tonne traitée	810	697	675	657	680
	kWh/tonne expédiée	1 764	1 715	1 553	1 557	1 717
Électricité	GWh/an	1 197	1 521	1 598	1 603	1 812
	kWh/tonne traitée	366	328	309	323	332
	kWh/tonne expédiée	796	806	710	766	839
CO_2 (2)						
Total des émissions	tonnes/an	739 807	961 264	1 050 778	1 007 967	1 127 592
	kg CO_2 eq./tonne traitée	226	207	203	203	207
	kg CO_2 eq./tonne expédiée	492	509	467	482	522

Production d'acier *(tonnes)*	Hauts-fourneaux			Fours électriques		Aciéries
Usine	Minerai	Pellets	Charbon de bois	Ferrailles	Dont % de recyclage interne	Fonte mise en œuvre
Vallourec Tubos do Brasil – Barreiro	251 643	460 300	296 033	69 068	100	489 467
Vallourec France – Saint-Saulve				335 941	29	335 941
Vallourec Star – Youngstown				705 920	10	735 117
TOTAL	**251 643**	**460 300**	**296 033**	**1 110 929**	**27**	**1 560 525**

(1) Ne sont pas consolidés dans ce total les déchets exceptionnels provenant d'années antérieures : en 2010, 26 057 tonnes de déchets exceptionnels dangereux (Barreiro : 26 050 tonnes ; Mülheim : 7 tonnes).

(2) On notera que le facteur d'émission du méthane a été revu suivant les valeurs officielles à partir de 2010.

INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIALE

	2009	2010	2011	2012	2013
Effectifs	18 567	20 561	22 204	23 177	24 053
Turnover	9	7	8	10	9

Effectifs détaillés	2012	2013	Variation	Répartition 2012	Répartition 2013
Europe	9 904	9 891	- 0,13	43	41
Brésil	8 151	8 429	3,41	35	35
NAFTA	2 859	3 154	10,32	12	13
Asie	1 922	2 098	9,16	8	9
Moyen-Orient	272	412	51,47	1	2
Afrique	69	69	0	0	0
TOTAL	**23 177**	**24 053**	**3,78**	**100**	**100**

Embauches et mutations	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Europe	468	58	121	15	224	28	813	28
Brésil	807	77	120	11	125	12	1 052	36
NAFTA	423	67	94	15	112	18	629	21
Asie	152	55	77	28	45	16	274	9
Autres	143	88	15	9	4	2	162	5
TOTAL	**1 993**	**68**	**427**	**15**	**510**	**17**	**2 930**	**100**

% de femmes dans les effectifs permanents en 2013

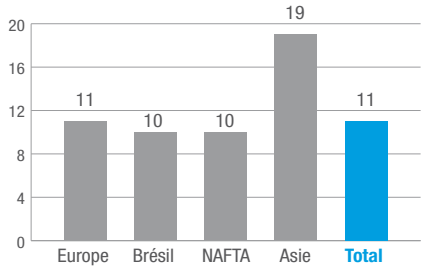

% de femmes parmi les recrutements en 2013

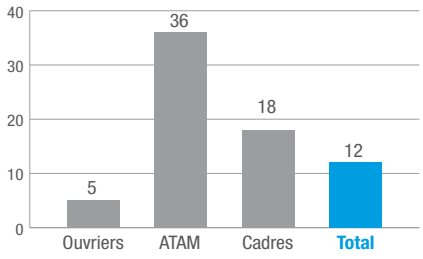

% de cadres ayant suivi un entretien de performance

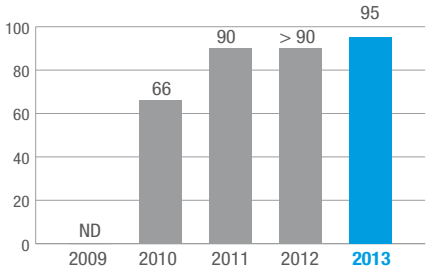

	2009	2010	2011	2012	2013
Sécurité					
LTIR [1]	5,27	3,16	2,79	2,6	2,26
TRIR [2]	18,6	12,8	9,4	7,1	5,51
Taux de gravité	0,33	0,2	0,11	0,11	0,12
Formation					
Nombre de salariés ayant suivi une formation	N.D.	12 691	16 027	15 942	14 912
Nombre d'heures de formation	520 000	650 346	677 931	597 379	582 000

	Europe	Brésil	États-Unis	Asie	Total
% de salariés formés au moins une journée par an en 2013	53	70	71	46	62
Nombre moyen d'heures de formation en 2013	24	28	19	17	25

(1) LTIR (Lost Time Injury Rate) : nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.

(2) TRIR (Total Recordable Injury Rate) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

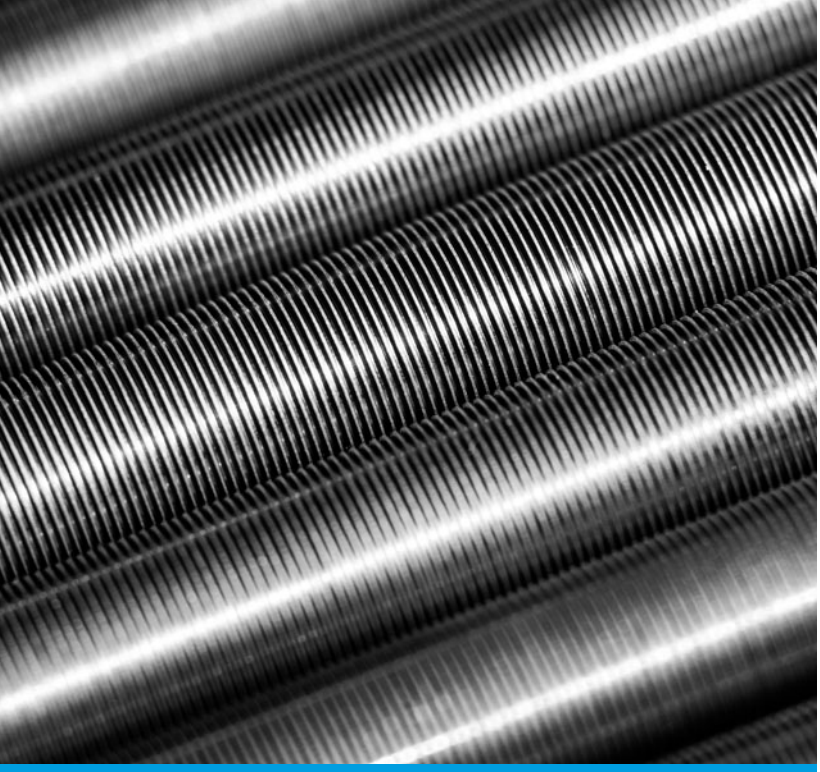

5

Facteurs de risques

5.1 Principaux risques 102

5.1.1 Risques juridiques 102
5.1.2 Risques industriels et liés à l'environnement 102
5.1.3 Risques opérationnels 103
5.1.4 Autres risques particuliers 105
5.1.5 Risques de marché (taux, change, crédit, actions) et de liquidité 107

5.2 Gestion des risques 112

5.2.1 Dispositif coordonné de gestion des risques 112
5.2.2 Mesures de gestion des principaux risques opérationnels 112

5.3 Politique en matière d'assurances 113

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section, avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques sont, à la date du présent Document de référence, ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date du présent Document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, peuvent exister.

5.1 Principaux risques

Le Groupe exerce son activité dans un environnement en forte évolution induisant de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle.

Le Groupe a procédé à une évaluation des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité ou sur ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous. En outre, d'autres risques, dont il n'a pas actuellement connaissance ou qu'il considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir le même effet négatif.

5.1.1 Risques juridiques

Le Groupe estime qu'il n'existe pas actuellement de contrat d'approvisionnement, de contrat commercial ou financier susceptible d'avoir une influence significative sur son activité ou sur sa rentabilité.

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et peut être soumis à des enquêtes ou des contrôles fiscaux, douaniers ou d'autorités nationales ou *supra*nationales. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque tangible est identifié et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible.

À la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige, contrôle ou enquête fiscale, douanière ou d'une autorité d'une autre nature susceptible d'affecter substantiellement l'image, l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société ou du Groupe. Néanmoins, il est toujours possible qu'un tel litige ou contrôle survienne et puisse alors être générateur d'un tel impact.

Le Groupe est propriétaire de tous les actifs essentiels nécessaires à l'exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donnés sur des actifs incorporels, corporels ou financiers, de caractère significatif. Il n'est toutefois pas exclu que le développement du Groupe requière dans le futur ce type d'engagement significatif.

5.1.2 Risques industriels et liés à l'environnement

5.1.2.1 Nature des risques

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas actuellement de risques industriels ou liés à l'environnement particuliers résultant des procédés de production ou de l'utilisation et du stockage des substances nécessaires à la mise en œuvre de ces procédés, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

Toutefois, dans les différents pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, notamment en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Chine, ses activités de production sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la maîtrise des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques (réglementation REACH en Europe), l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels spéciaux, la pollution atmosphérique et aquatique et la protection des sites. Les activités du Groupe pourraient, à l'avenir, être soumises à des réglementations encore plus strictes entraînant l'engagement de dépenses de mise en conformité ou le paiement de taxes.

Toutes les usines en France sont soumises au régime de l'autorisation d'exploitation, conformément aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 (modifiée) relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 codifié à l'article R. 512-1 du Code de l'environnement. Les évolutions majeures sur les sites (investissements, extensions, réaménagements, etc.) font l'objet de mises à jour des autorisations en concertation avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) locales.

Bien que le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et plus généralement aux lois et aux réglementations applicables en France et à l'étranger en matière environnementale selon les principes de développement durable qu'il s'est donnés et, au-delà, de prendre toutes les précautions permettant de prévenir des incidents environnementaux, la nature même de son activité industrielle est génératrice de risques pour l'environnement. Le Groupe n'est donc pas à l'abri de la survenance d'un sinistre environnemental susceptible d'avoir un impact non négligeable sur la poursuite de l'exploitation de sites qui seraient alors touchés, ainsi que sur sa situation financière.

Par ailleurs, les autorités réglementaires et les tribunaux peuvent imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement. En raison du long passé industriel de plusieurs sites du Groupe en exploitation ou désaffectés, les sols ou les eaux souterraines de certains de ces sites peuvent avoir été contaminés et des contaminations pourraient être découvertes ou survenir dans le futur. Vallourec pourrait alors se trouver dans l'obligation de dépolluer ces sites. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant aux résultats de Vallourec.

5.1.2.2 Évaluation des risques

Les entités opérationnelles évaluent les risques industriels et environnementaux de leurs activités préalablement à leur développement et régulièrement pendant les opérations. Elles appliquent les obligations réglementaires des pays où s'exercent ces activités et ont développé des procédures spécifiques d'évaluation.

Sur les sites présentant des risques technologiques significatifs, des analyses de risques sont réalisées lors de nouveaux développements d'activités et mises à jour en cas de modification significative des installations existantes, puis sont périodiquement actualisées. Avec pour objectifs d'harmoniser ces analyses et de renforcer la maîtrise des risques, Vallourec s'est doté d'une méthodologie adaptée aux obligations réglementaires locales. En France, aucun des établissements du Groupe soumis à autorisation n'est classé SEVESO : chacun élabore un plan d'urgence ou plan de prévention interne résultant des analyses de risques de l'établissement.

Des dispositions analogues sont prises sur les autres sites industriels européens de Vallourec.

En outre, des études d'impact sur l'environnement sont effectuées en amont de tout développement industriel, avec notamment une analyse de l'état initial des sites, une prise en compte de leurs vulnérabilités et le choix des mesures de réduction ou de suppression des incidences. Ces études prennent également en compte les impacts sanitaires des activités sur les populations avoisinantes. Elles sont conduites selon des méthodologies communes. Dans les pays qui prévoient des procédures d'autorisation et de contrôle du déroulement des projets, aucun de ces projets ne démarre avant que les administrations compétentes n'accordent les autorisations en fonction des études qui leur sont présentées.

Toutes les entités de Vallourec assurent le suivi des évolutions réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et les normes locales ou internationales sur l'évaluation et la maîtrise des risques industriels et environnementaux. L'information comptable en matière environnementale figure dans le bilan consolidé du Groupe à la rubrique « Provisions » (voir Note 16 de l'annexe aux comptes consolidés). Les dépenses futures pour restitution des sites sont comptabilisées par le Groupe selon les principes comptables indiqués dans la Note 2.14 de l'annexe aux comptes.

5.1.2.3 Maîtrise des risques

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences et leurs impacts sur l'environnement. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable. Les études peuvent être assorties, au cas par cas, d'une évaluation du coût des mesures de maîtrise des risques et de réduction des impacts.

Vallourec s'efforce de minimiser l'impact éventuels des risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management, par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées, ainsi que par une politique d'investissements respectueuse de l'environnement et réductrice de risques industriels.

5.1.3 Risques opérationnels

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas actuellement de risques particuliers réalisés ou en instance de réalisation susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la structure financière de la Société ou du Groupe.

Toutefois, les activités du Groupe et de chacun de ses secteurs d'activité comportent un certain nombre de risques pouvant se matérialiser et affecter la Société. Ces derniers sont décrits ci-après.

Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes

Le marché des tubes est traditionnellement soumis à des tendances cycliques découlant en partie de l'influence des conditions macroéconomiques, liées notamment à l'évolution du prix du pétrole et du gaz, qui influe sur la demande de certains de ses produits. D'autres secteurs sont sensibles à l'environnement économique général, en particulier les secteurs de la mécanique, de l'industrie automobile et de la génération d'énergie électrique.

Une détérioration de l'environnement économique mondial et des marchés financiers pourrait avoir un effet significatif défavorable sur le chiffre d'affaires, les résultats, la capacité d'autofinancement et les perspectives du Groupe.

Risques liés à la concurrence

Vallourec évolue dans un environnement international fortement concurrentiel. Afin de faire efficacement face à la pression exercée par cette concurrence, le Groupe a adopté une stratégie de différenciation en se spécialisant dans les solutions premium destinées aux marchés de l'énergie. En effet, répondre aux besoins complexes de clients exigeants sur des marchés sophistiqués nécessite des compétences en termes de proximité, d'innovation, de qualité et de services associés, que peu de fabricants sont en mesure d'offrir.

Le Groupe n'en demeure pas moins confronté à la concurrence, dont l'intensité varie selon les marchés :

- dans le secteur du pétrole et du gaz, les connexions premium pour tubes OCTG constituent le principal critère différenciant. Protégées par des brevets, elles sont l'assurance pour le client d'une parfaite étanchéité de sa colonne de tubes, et donc du respect de ses exigences en matière de sécurité, d'environnement,

et de performance. Cependant, la forte concurrence qui sévit sur le marché des tubes OCTG de commodité est susceptible d'exercer une pression à la baisse sur les prix de l'ensemble du marché, y compris ceux des tubes et connexions premium ;

- dans le secteur de l'énergie électrique, les solutions premium se caractérisent par des aciers fortement alliés capables de résister à des conditions extrêmes de température et de pression, exigeant des compétences métallurgiques élevées et des outils à la pointe de la technologie. Leader mondial des solutions premium pour centrales supercritiques et ultra-supercritiques, le Groupe a pu constater depuis 2009 un durcissement de la concurrence dans ce secteur, en particulier sur le marché chinois, lié à la volonté de certains clients de donner la préférence à quelques fabricants locaux montés en gamme, même au prix d'une réduction de leurs exigences techniques ;
- dans ses autres secteurs d'activité (pétrochimie, mécanique, automobile, construction), le Groupe est confronté à une plus forte concurrence en raison de la moindre sophistication des besoins des clients. Le Groupe occupe néanmoins des positions de leader régional en Europe et au Brésil, grâce à une grande proximité lui permettant d'offrir des délais de livraison courts et des services associés. Il s'efforce par ailleurs d'innover afin de créer de nouvelles offres différenciées, comme les aciers à grain fin pour grues industrielles, ou les solutions PREON® pour la construction de bâtiments industriels.

Risques liés à la dépendance à l'égard de clients

En 2013, le Groupe a réalisé 25 % de son chiffre d'affaires avec ses cinq clients les plus importants (voir *supra* chapitre 3, section 3.1.9.2 « Principaux clients »). Historiquement, la qualité des produits et des relations avec le Groupe n'a pas conduit les clients à procéder à des changements soudains de fournisseurs. En outre, fin 2012, Vallourec a conclu avec Petrobras un contrat sur cinq ans pour la fourniture de produits OCTG premium.

Toutefois, la plupart des clients ne sont généralement pas tenus d'acheter un montant fixe de produits ou de services sur une période donnée et pourraient décider de résilier leurs contrats, de ne pas les renouveler ou de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Risques liés à l'appartenance du Groupe à une industrie consommatrice de matières premières et d'énergie

La production de tubes est consommatrice de matières premières telles que le minerai de fer, le charbon, le coke et la ferraille. Le Groupe dispose de certaines sources d'approvisionnement en propre et maintient des sources externes d'approvisionnement diversifiées quand cela est possible.

Plus généralement, les matières premières et l'énergie constituent un poste de charges important pour le Groupe.

Une hausse du coût des matières premières et de l'énergie entraîne corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe. Les incertitudes sur l'évolution des conditions économiques, conjuguées à un environnement international fortement concurrentiel du marché des tubes, rendent incertaine la capacité du Groupe à répercuter une augmentation du coût des matières premières et de l'énergie dans ses commandes, ce qui pourrait réduire les marges du Groupe et, par conséquent, avoir un impact négatif sur ses résultats.

Risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents

Le Groupe poursuit une partie significative de ses activités dans les pays émergents, notamment parce que la proximité avec les clients de ces pays permet d'accroître sa réactivité et la pertinence de ses offres. Les risques associés à l'exploitation d'activités dans ces pays peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière et des risques de change accrus. Des risques portent aussi sur les personnels, déployés en mission ou de façon permanente, et ce en dépit des procédures mises en place par la Direction Sûreté du Groupe. Le Groupe peut ne pas être en mesure de se prémunir ou de se couvrir contre ces risques et pourrait être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait affecter ses salariés et/ou avoir un impact sur ses résultats.

Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés

Le marché des tubes est sujet à des évolutions technologiques. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la manière dont ces évolutions pourraient affecter à terme les activités du Groupe.

Les innovations technologiques pourraient affecter la compétitivité des produits et des services actuels du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants et sur les revenus générés par les licences du Groupe. Les résultats financiers du Groupe pourraient en être affectés, et le Groupe pourrait se retrouver en situation de désavantage concurrentiel, s'il était dans l'incapacité de développer ou d'accéder (soit seul, soit par le biais d'alliances) à des technologies, des produits ou des services nouveaux avant ses concurrents.

Par ailleurs, le risque existe d'un accès par des concurrents à certains secrets de fabrication du Groupe, ou à certaines innovations non encore brevetées ou non brevetables. Les procédures mises en place par la Direction Sûreté et par la Direction Informatique peuvent ne pas être en mesure de s'en prémunir. Les résultats financiers du Groupe pourraient alors en être affectés.

Risques liés à des défectuosités ou défauts de fabrication

Le positionnement du Groupe sur le marché des solutions tubulaires premium requiert la mise en œuvre d'un programme exigeant de contrôle de la qualité de ses produits et services. Toutefois, le Groupe ne peut totalement exclure que certains de ses produits ou services comportent des défectuosités ou défauts de fabrication ou réalisation susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes ou aux installations attenantes aux tubes, d'entraîner une interruption d'activité de sa clientèle ou d'autres tiers, ou encore de provoquer des dommages environnementaux. Bien que le Groupe poursuive une démarche de contrôle de la qualité de ses produits et services prenant en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux de manière à délivrer des produits et services exempts de défectuosités ou de défauts, des défectuosités ou défauts pourraient se présenter sur les produits ou services du Groupe, ce qui serait susceptible d'entraîner une indemnisation de la part du Groupe, ou une baisse de la demande pour ces produits et services ou encore de nuire à la réputation de sécurité et de qualité de ceux-ci et, en conséquence, d'avoir un impact significatif sur la situation financière, les résultats et l'image des activités du Groupe.

Risques liés à des défaillances dans les équipements du Groupe

La réussite du Groupe dans la réalisation de ses commandes implique un haut degré de fiabilité de ses actifs. Le Groupe pourrait néanmoins

subir des pannes d'équipements ou des indisponibilités pour d'autres raisons telles que dégradations, incendie, explosion ou virus informatique. Ces défaillances pourraient entraîner des retards dans la livraison des commandes en cours ou des commandes suivantes pour la réalisation desquelles il est prévu d'utiliser ces actifs. Bien que le Groupe poursuive un programme de maintenance et de prévention régulier de manière à conserver tous ses actifs en bon état de marche, le Groupe ne peut exclure que des défaillances puissent se produire. Toute défaillance d'équipement est susceptible de mécontenter la clientèle du Groupe et d'avoir un impact sur les coûts des commandes et, en conséquence, d'affecter de manière significative la situation financière, les résultats et l'image du Groupe.

Risques liés à des faiblesses de contrôle interne et/ou risque de fraude

Le profil international du Groupe induit des processus administratifs, financiers et opérationnels complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers, et portés par différents systèmes d'information. Dans ce contexte, Vallourec pourrait subir un risque de contrôle interne, induit par la réalisation de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées. Vallourec pourrait également être victime de phénomènes de fraudes (vols, détournements, etc.). Toutefois, Vallourec a développé une démarche structurée et formalisée de revue permanente de son contrôle interne (voir *infra* « Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance », Annexe 1 du chapitre 7 du présent Document de référence). Cette démarche s'appuie sur un corpus de règles et procédures diffusées à l'ensemble des filiales, et dont l'adhésion est pilotée par des revues et audits réguliers. Ces règles et procédures sont régulièrement remises à jour afin d'être en ligne avec les évolutions des processus de Vallourec. Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent également une composante d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe, en vigueur depuis 2009 et diffusée très largement auprès de l'ensemble du personnel, qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

5.1.4 Autres risques particuliers

Risques liés aux Ressources Humaines

Le succès de Vallourec repose sur le maintien au sein du Groupe de personnes clés et sur l'embauche de salariés qualifiés. Il dépend également, dans une large mesure, de la forte contribution continue de ses principaux cadres. Un nombre limité de personnes a la responsabilité de gérer l'activité du Groupe, y compris les relations avec les clients et les titulaires de licences. Si le Groupe venait à perdre les services d'un membre significatif de son équipe de direction, que ce soit en cas de débauchage par un concurrent ou pour toute autre raison, il pourrait se trouver en moindre capacité de mener à bien sa stratégie industrielle et commerciale ou perdre des clients et des titulaires de licences importants ou encore subir un impact négatif sur l'exploitation de ses activités.

La performance du Groupe dépend également des talents et des efforts d'un personnel hautement qualifié. Les produits, les services et les technologies du Groupe sont complexes, et la croissance future et le succès du Groupe dépendent en grande partie des compétences de ses ingénieurs et d'autres personnes clés. La formation continue du personnel déjà compétent est également nécessaire pour conserver un niveau d'innovation élevé et s'adapter aux évolutions technologiques. La capacité à recruter, à retenir et à développer des équipes de qualité est un facteur critique de succès pour le Groupe qui, en cas d'échec, pourrait avoir un impact négatif sur ses performances opérationnelles.

Afin de limiter l'impact éventuel de ces risques, le Groupe dispose d'un ensemble de programmes de gestion des ressources, tels que notamment des entretiens de performance, la définition de plans de succession pour les personnes clés dans chaque Division ou de programmes de développement des différentes catégories de personnel, y compris les hauts potentiels. Ces différents programmes sont suivis régulièrement au niveau du Comité Exécutif.

Risques liés à la sécurité du travail et à la santé

L'importance de la main d'œuvre industrielle dans les activités du Groupe rend la maîtrise de la sécurité et de la santé des salariés particulièrement importante.

En 2008, le Groupe a lancé un programme ambitieux d'amélioration de la sécurité sur trois ans, dénommé « *Cap Ten Safe* ». Animé par la volonté de créer une rupture et d'agir sur l'ensemble des leviers de la sécurité, ce programme a permis d'obtenir une progression très sensible de la performance du Groupe puisque le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées (LTIR), qui était de 9,2 en 2008, a été réduit à 3,16 en 2010. Fort de ce succès et dans un souci d'amélioration continue et permanent de la culture sécurité du Groupe, Vallourec a reconduit en 2011 un nouveau programme d'amélioration de la sécurité sur trois ans (2011-2013), dénommé « CAPTEN+ Safe ». À fin 2012 et 2013, le LTIR s'est établi à respectivement 2,60 et 2,26. Malgré ces résultats qui font ressortir une diminution de 75 % des accidents du travail avec arrêt (LTIR) entre 2008 et 2013, le Groupe a eu à déplorer trois accidents mortels en 2013, et reste très mobilisé sur les enjeux de sécurité.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les principaux outils suivants :

- la mise en place de comités de pilotage à tous les niveaux de l'entreprise ;
- des visites de sécurité (34 000 en 2013) ;
- le déploiement permanent d'une évaluation du risque en matière de sécurité et d'actions de prévention ;
- la mise en place de Groupes d'Amélioration Continue (GAC) axés sur la sécurité (367 GAC en 2013) ;
- le déploiement d'un plan d'actions spécifique visant à prévenir les accidents mortels.

En matière de santé, le Groupe a également entrepris de nombreuses mesures en vue de réduire la pénibilité au travail et prévenir les risques psychosociaux et chimiques (voir *supra* chapitre 4 « Informations sociales, environnementales et sociétales », section 4.1.6 « Sécurité et santé »). En France, certaines filiales du Groupe font l'objet de procédures civiles relatives à l'utilisation de l'amiante. Ces procédures sont engagées par certains de leurs employés ou anciens employés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante, en vue d'obtenir une décision leur permettant de recevoir une indemnisation

complémentaire de la part des caisses de Sécurité sociale. Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante ne puisse être prévue avec une certitude raisonnable, le Groupe considère que celles-ci n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Cependant, le Groupe ne peut pas assurer que le nombre d'affaires liées à l'amiante ou que des cas nouveaux n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Malgré toute l'attention que le Groupe apporte à la santé et la sécurité des salariés, la survenance d'accidents ou la recrudescence des maladies professionnelles demeure un risque.

Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle

Les risques financiers directement liés à la propriété intellectuelle proviennent principalement des actions contentieuses engagées par des tiers à l'encontre du Groupe ou de l'appropriation par des concurrents de ses technologies. Afin de limiter ces risques, le Groupe dispose d'une Direction de la Propriété Intellectuelle composée de personnes qualifiées et expérimentées en charge de (i) prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, tout en veillant au respect des droits des tiers, et de (ii) sensibiliser les collaborateurs du Groupe à l'intérêt d'une meilleure protection de ses actifs incorporels.

Les lois et règlements de certains pays dans lesquels le Groupe est présent peuvent néanmoins ne pas assurer une protection des droits de propriété intellectuelle aussi étendue et efficace que celle existant dans d'autres pays, tels que la France, l'Allemagne ou les États-Unis.

Afin de préserver son avance technologique, le Groupe continue de renforcer sa politique de protection de ses actifs immatériels au niveau mondial.

Dans cette perspective, le Groupe poursuit ses efforts en matière de :

- protection de ses produits innovants (par brevets) et secrets de fabrique (par des procédures visant spécifiquement à les conserver au secret) ;
- protection de ses signes distinctifs (tels que logos et marques commerciales) utilisés pour désigner ses produits et services, au travers de démarches/procédures appropriées pour faire respecter sa position, tant au plan national qu'international, et maintenir son avantage concurrentiel.

La protection de la propriété intellectuelle du Groupe permet de récompenser et de valoriser ses efforts en matière de recherche et de développement, et d'éviter toute forme de pillage technologique constatée au travers d'actes de concurrence déloyale ou de parasitisme.

Malgré toutes les actions entreprises, si le Groupe ne parvenait pas à conserver, renouveler et opposer avec succès ses droits de propriété intellectuelle et à protéger son savoir-faire associé, le Groupe risquerait de perdre son avance technologique ; ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur ses résultats.

Risques liés au développement de partenariats, à la cession ou à l'acquisition de sociétés

Depuis plusieurs années, le Groupe met en œuvre une politique de croissance externe active qui lui a ainsi permis d'acquérir :

- en 2008, aux États-Unis, auprès de Grant Prideco, les activités des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™, expertes dans le domaine de la technologie des joints premium ;
- en 2009, la société DPAL FZCO, située à Dubaï, qui commercialise une large gamme de tiges de forage et, en Indonésie, le contrôle de la société PT Citra Tubindo TBK à hauteur de 78,2 %, les usines de PT Citra Tubindo de Batam réalisant notamment le traitement thermique et le filetage de tubes OCTG, ainsi que des accessoires spécifiques à destination des marchés Pétrole et gaz de la zone Asie-Pacifique ;
- en 2010, la société Protools, le plus important producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient et la société Serimax, leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les conduites offshore ; et
- en 2011, 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure et Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited (« Zamil Pipes »), la première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite.

Bien que le Groupe apporte tout le soin possible à la rédaction et à la négociation des contrats d'acquisition ou de cession susvisés et à sa protection sous la forme de garanties obtenues ou sous d'autres formes, il ne peut écarter le risque de survenance d'un passif, d'une dépréciation d'actifs ou d'une revendication susceptible de naître de l'un de ces contrats.

Risques liés à la réalisation de nouvelles unités de production

Le Groupe s'est attaché à moderniser et à renforcer de manière active et substantielle ses moyens industriels au cours de ces dernières années.

Le Groupe a ainsi lancé en 2007, conjointement avec le groupe Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries – SMI [(1)]), la construction d'une nouvelle usine de production d'acier et de tubes sans soudure premium dans l'État du Minas Gerais au Brésil, dont la montée en puissance progressive s'est poursuivie en 2013, les premières livraisons commerciales ayant été réalisées fin 2011.

En 2010, le Groupe a annoncé :

- la construction d'une nouvelle unité de production de tubes de petits diamètres à Youngstown (Ohio) pour accompagner le développement de l'exploitation de gisements de gaz de schistes argileux aux États-Unis. Après un démarrage de la réception des installations en octobre 2012, les premières livraisons commerciales ont eu lieu en décembre 2012 et marqué le début de la montée en charge des équipements ;
- l'accroissement des capacités de son usine de Vallourec (Changzhou) en Chine par la construction d'une nouvelle unité de forgeage et de traitement thermique permettant d'intégrer localement l'ensemble des opérations de fabrication de tubes de grands diamètres sans soudure. Cette extension a été inaugurée le 13 septembre 2012 et les premières commandes ont été livrées fin 2012 ; et
- la construction d'une usine de production de tubes pour générateurs de vapeur à Nansha, dans la province du Guangdong au sud-est de la Chine. L'inauguration de cette nouvelle usine a eu lieu le 6 juin 2013.

En 2011, le Groupe a annoncé :

- la construction d'une nouvelle unité de filetage premium à Youngstown (Ohio) en vue d'accompagner le développement du forage pétrolier et gazier non conventionnel dans les formations schisteuses, qui génère

(1) Depuis le 1er octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

une demande accrue de connexions premium. Les premières lignes devraient être opérationnelles en 2015 ;

- la construction d'une nouvelle unité de fabrication de tubes roulés soudés à Venarey-Les Laumes (France). Les premières qualifications ont eu lieu en 2012 et 2013. Le nouvel équipement a démarré fin 2013 et permettra au Groupe de servir le secteur des conduites sous-marines « ombilicales » du marché Pétrole et gaz.

Bien que le Groupe veille à protéger ses intérêts et à obtenir des garanties adéquates de ses fournisseurs et sous-traitants pour la réalisation et la mise en service de ces investissements majeurs, il est possible que ces projets très complexes fassent l'objet de retards, de dépassements de budgets ou encore de non-conformités au moment de la mise en service de ces diverses installations ; et qu'il en résulte pour le Groupe des dommages, des pertes, et d'autres conséquences négatives significatives excédant le plafond et les termes des garanties et des autres protections juridiques obtenues lors de la conclusion des engagements contractuels correspondants.

Risques liés à la stratégie de développement du Groupe

Dans le cadre de sa politique de développement, le Groupe a procédé à des opérations de croissance externe (au travers notamment d'acquisitions d'activités ou de sociétés) et interne par la construction de nouvelles unités de production. Bien que le Groupe examine et instruise tout projet d'investissement dans le cadre d'une procédure très stricte, il ne peut exclure que les hypothèses sous-tendant la rentabilité des projets d'investissement ne se vérifient pas ou qu'il ne réussisse pas l'intégration des sociétés acquises ou fusionnées. En conséquence, les bénéfices attendus des opérations de croissance externe ou interne futures ou réalisées pourraient ne pas se réaliser dans les délais et niveaux attendus et affecter la situation financière du Groupe.

Call options prévues dans certains accords de coopération industrielle liant Vallourec aux sociétés Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries – SMI) et Sumitomo Corporation

Certains accords de coopération industrielle liant Vallourec aux sociétés Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries – SMI [(1)]) et Sumitomo Corporation comportent des clauses réciproques de changement de contrôle, aux termes desquelles chaque partie bénéficie, sous certaines conditions, d'une option d'achat de la participation de l'autre partie, ou d'un droit de résiliation, selon le cas, en cas de changement de contrôle de cette dernière.

NSSMC et/ou Sumitomo Corporation bénéficient ainsi, en cas de changement de contrôle de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit d'acquérir les actions détenues par le groupe Vallourec dans le capital des sociétés VAM USA LLC (née de la fusion aux États-Unis le 27 février 2009 de VAM USA avec V & M Atlas Bradford®), Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et VAM Holding Hong Kong. Réciproquement, Vallourec bénéficie, sous certaines conditions, du droit d'acquérir les actions détenues par NSSMC (et, en ce qui concerne VSB, les actions détenues par Sumitomo Corporation) dans le capital de ces sociétés en cas de changement de contrôle de NSSMC ou de ses actionnaires de contrôle directs ou indirects.

En outre, NSSMC bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Oil & Gas France (VOGF), de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit de résilier le contrat de Recherche et Développement conclu entre VOGF (anciennement VMOGF) et NSSMC le 1er avril 2007, tout en conservant le droit d'utiliser les résultats des recherches et développements obtenus en commun et d'en faire bénéficier ses éventuels licenciés, VOGF bénéficiant des mêmes droits en cas de changement de contrôle de NSSMC. Si NSSMC exerce ce droit de résiliation, NSSMC bénéficiera également du droit de poursuivre son utilisation des marques VAM® pendant trois années à compter de la date de cette résiliation.

5.1.5 Risques de marché (taux, change, crédit, actions) et de liquidité

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) aux risques de marché, lesquels sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions, et (ii) au risque de liquidité.

Une description des risques de marché et de liquidité figure par ailleurs en Notes 8 et 15 des états financiers consolidés, figurant dans le chapitre 6, section 6.1 du présent Document de référence.

5.1.5.1 Risques de marché

Risques de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la partie de la dette qui est à taux variable.

Une partie de la dette financière à taux variable avait été convertie à taux fixe. Ainsi 300 millions de dollars US (échéance : avril 2013) avaient fait l'objet d'un swap à 4,36 % hors *spread*. Ce prêt a été remboursé le 17 avril 2013.

Un emprunt de 100 millions d'euros souscrit à taux fixe (3,75 % hors *spread*) auprès du groupe Crédit Agricole en octobre 2008 a été tiré fin janvier 2009.

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt auprès de la BNDES (*Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social*).

Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est utilisé pour un montant de 214,6 millions de reals brésiliens au 31 décembre 2013. Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil a également souscrit en 2010 un contrat de location-financement à taux fixe.

Vallourec a émis :

- le 7 décembre 2011 un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 % ;
- en août 2012, deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et 55 millions d'euros à 15 ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 300,9 millions d'euros (environ 13,7 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2013. Aucune autre ligne de financement significative à taux fixe n'arrivera à maturité contractuelle au cours des 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2013, hormis l'encours, au 31 décembre 2013, de 325 millions d'euros de billets de trésorerie émis au plus à un an, ainsi que diverses lignes de financement (pour 147 millions d'euros) au sein des filiales brésiliennes.

(1) Depuis le 1er octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

Compte tenu de la politique de couverture du risque de taux d'intérêt du Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 3 millions d'euros de la charge financière annuelle du Groupe, sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constants, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact ne tient pas compte du risque de taux sur les billets de trésorerie à échéance maximum d'un an et sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme (à échéance maximum de trois mois).

Les tableaux ci-après présentent une synthèse de la situation du Groupe au regard des risques de taux d'intérêt au cours des exercices 2013 et 2012 :

TOTAL DE LA DETTE AU 31/12/2013

En milliers d'euros	**Autres emprunts**	**Liquidités**
Taux fixe à l'origine	1 893 032	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	0	-
Taux fixe	1 893 032	-
Taux variable	300 940	563 316
TOTAL	**2 193 972**	**563 316**

TOTAL DE LA DETTE AU 31/12/2012

En milliers d'euros	**Autres emprunts**	**Liquidités**
Taux fixe à l'origine	1 594 546	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	229 742	-
Taux fixe	1 824 288	-
Taux variable	335 738	546 160
TOTAL	**2 160 026**	**546 160**

Risques de change

RISQUE DE CONVERSION

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2013, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réals brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 30,8 millions d'euros. Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (525,4 millions d'euros au 31 décembre 2013) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du réal brésilien.

RÉSERVE DE CONVERSION – PART DU GROUPE

En milliers d'euros	**31/12/2012**	**31/12/2013**
USD	45 510	- 18 363
GBP	- 10 733	- 12 407
BRL	- 128 050	- 513 799
CNY	32 847	29 153
Autres	- 4 596	- 9 984
	- 65 023	**- 525 400**

Ainsi, le Groupe considère que l'occurrence d'un tel risque n'est, à sa connaissance, pas susceptible de menacer son équilibre financier.

RISQUE DE TRANSACTION

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que celle du pays de leur immatriculation.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations de Vallourec (environ 37,7 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2013) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US. Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

- il existe un phénomène d'ajustement, sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
- certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme. Le Groupe a parfois recours à des options.

Des annulations de commandes pourraient donc entraîner des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre des deux derniers exercices, les contrats à terme ferme en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change *En milliers d'euros*	**31/12/2012**	**31/12/2013**
Contrat de change à terme : ventes à terme	2 025 445	2 015 532
Contrat de change à terme : achats à terme	145 626	124 312
Options de change sur ventes	-	-
Options de change sur achats	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-
TOTAL	**2 171 071**	**2 139 844**

ÉCHÉANCES DES CONTRATS AU 31/12/2013

Contrats sur transactions commerciales *En milliers d'euros*	**Total**	**1 an**	**1 à 5 ans**	**> 5 ans**
Contrats de change : ventes à terme	2 015 532	1 932 565	82 967	-
Contrats de change : achats à terme	124 312	112 110	12 202	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
TOTAL	**2 139 844**	**2 044 675**	**95 169**	

Les ventes à terme (2 016 millions d'euros sur les 2 140 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,33 et USD/BRL de 2,37. Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2013 comme en 2012, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place, depuis 2011, des ventes à terme pour 376,4 millions de dollars US (272,9 millions d'euros) et 162,8 millions de yuans chinois (19,5 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en dollars US, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent entre 2014 et 2016 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

Risques de crédit

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés, dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
- les créances clients et les comptes rattachés ;
- les dérivés qui ont une juste valeur positive :
  - concernant les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe, ils ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur),
  - concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie,
  - concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Au 31 décembre 2013, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 85,5 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit 7,9 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Par ailleurs, Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédits et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ; et
- la politique de recouvrement commercial.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2013 s'élevaient à 843,4 millions d'euros, soit 77,5 % du total des créances clients nettes. Les échéances de ces créances sont les suivantes :

Au 31 décembre 2013	0 à 30 jrs	30 à 60 jrs	60 à 90 jrs	90 à 180 jrs	> à 180 jrs	Total
Non échues (en millions d'euros)	555,3	155,4	62,9	61,3	8,5	843,4

RISQUES ACTIONS

Les actions propres détenues par Vallourec au 31 décembre 2013 comprennent (i) les actions affectées à des, plans d'attribution en faveur de certains salariés ou dirigeants mandataires sociaux du Groupe et (ii) les actions figurant au compte du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque.

(i) S'agissant des actions affectées à des plans d'attribution en faveur de certains salariés ou dirigeants mandataires sociaux du Groupe, Vallourec détient :

- 112 483 actions propres acquises le 5 juillet 2001 après, notamment, (i) attribution définitive en 2011 de 44 074 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 3 mai 2007, 6 631 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 1er septembre 2008, 23 280 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2009, (ii) attribution définitive en 2012 de 3 680 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2010, (iii) attribution définitive en 2013 de 5 113 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2009, 59 964 actions dans le cadre du plan « Value 08 » et (iv) attributions anticipées de 2 095 actions ;
- 3 106 actions propres acquises en 2008 dans le cadre du programme de rachat d'actions du 4 juin 2008, après (i) attribution définitive en 2011 de 26 844 actions et (ii) attribution définitive en 2013 de 70 050 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 17 décembre 2009 ;
- 18 064 actions propres acquises en 2010 dans le cadre du programme de rachat d'actions du 31 mai 2010, après attribution définitive en 2012 de 81 936 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 15 mars 2010 ;
- 286 089 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du programme de rachat d'actions du 7 juin 2011, après (i) attribution définitive en 2012 de 27 534 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 30 novembre 2010 et (ii) attribution définitive en 2013 de 58 069 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 30 mars 2011 et 28 308 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 18 novembre 2011 ;
- 400 000 actions propres acquises en 2012 dans le cadre du programme de rachat d'actions du 31 mai 2012.

Ces chiffres tiennent compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue le 9 juillet 2010. Le Directoire, en consultation avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter les actions auto-détenues à la couverture des plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié du Groupe.

(ii) Avec effet au 2 juillet 2012, Vallourec a mis en place un contrat de liquidité avec Rothschild & Cie Banque. Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 9 000 000 d'euros ;
- 490 500 actions.

Dans le cadre de ce contrat de liquidité, Vallourec détenait, au 31 décembre 2013, 475 000 actions pour une valeur de 18,8 millions d'euros.

Vallourec détient, par ailleurs, des titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (voir *infra* chapitre 6, comptes consolidés, Note 4 « Autres actifs non courants »).

À sa connaissance, le Groupe n'était pas, au 31 décembre 2013, autrement exposé aux risques actions.

5.1.5.2 Risques de liquidité

Après avoir procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, la Société considère être en mesure de faire face à ses futures échéances. Au 31 décembre 2013, les échéances des emprunts et dettes financières courants s'élèvent à 814 881 milliers d'euros ; les échéances des emprunts et dettes financières non courants s'élevant à 1 379 091 milliers d'euros sont détaillées ci-après :

ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES NON COURANTS (> 1 AN)

En milliers d'euros	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2012	**61 229**	**22 452**	**121 297**	**665 438**	**539 858**	**1 410 274**
› Crédits-bails	12 070	11 884	12 110	26 545	45 741	108 350
› Autres dettes financières non courantes	115 851	13 610	657 887	10 547	472 846	1 270 741
AU 31/12/2013	**127 921**	**25 494**	**669 997**	**37 092**	**518 587**	**1 379 091**

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mise en place en Europe, autour de Vallourec et de sa sous-holding Vallourec Tubes et, dans une moindre mesure, autour des filiales au Brésil (voir ci-dessous).

Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

En Europe

Courant avril 2008, Vallourec a contracté un emprunt de 300 millions de dollars US sur cinq ans avec un syndicat de sept banques. Cet emprunt a été remboursé à son échéance le 17 avril 2013.

En novembre 2008, Vallourec a contracté un crédit de 100 millions d'euros auprès du groupe Crédit Agricole, pour une durée de six ans (échéance fin octobre 2015). Ce crédit a été tiré fin janvier 2009.

Enfin, en février 2011, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 1 milliard d'euros à échéance 2016. Au 31 décembre 2013, ce crédit d'1 milliard d'euros n'était pas tiré.

En complément du financement mis en place par Vallourec, le Groupe a négocié en juillet 2012, au profit de Vallourec Tubes, quatre lignes bilatérales à moyen terme (trois ans) de 100 millions d'euros chacune dont trois d'entre elles ont été prorogées d'une année en 2013. Deux autres lignes bilatérales de montant et de maturité similaires ont été mises en place en 2013. Au 31 décembre 2013, aucune de ces six lignes n'était tirée. L'ensemble de ces contrats bancaires prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 % calculé au 31 décembre de chaque année.

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait entraîner le remboursement de tout ou partie du crédit à la demande de chaque banque participante. Il est aussi prévu que le crédit deviendrait immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (*cross default*), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros. Au 31 décembre 2013, Vallourec avait émis un encours de 325 millions d'euros pour des maturités de un à 12 mois. Ce programme de billets de trésorerie est noté A-2 par l'agence de notation Standard & Poor's.

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et 55 millions d'euros à 15 ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Au 31 décembre 2013, la valeur de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe est respectivement de 673,6 millions d'euros, 400,9 millions d'euros et 52,5 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe. Ils comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société ou de la réglementation fiscale.

Au Brésil

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt de 448,8 millions de réals brésiliens auprès de la BNDES (*Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social*). Cet emprunt à taux fixe

de 4,5 % est libellé en réals brésiliens et a été mis en place pour une durée de huit ans. Il est amortissable depuis le 15 février 2012.

Au 31 décembre 2013, cet emprunt était utilisé pour un montant de 214,6 millions de réals brésiliens.

Au cours de l'exercice 2010, cette même société au Brésil a souscrit un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 570 millions de réals brésiliens et portant sur des installations nécessaires au fonctionnement de l'usine située sur le site de Jeceaba.

Aux États-Unis d'Amérique

Les sociétés américaines du Groupe bénéficient d'un ensemble de lignes bancaires bilatérales qui ont été renouvelées en 2013 pour un montant total de 348 millions de dollars US. Aucune de ces lignes n'est utilisée au 31 décembre 2013. Ces programmes à moins d'un an comportent des clauses relatives à l'endettement de chacune des sociétés concernées et une clause de changement de contrôle.

En 2013, Vallourec Star, LP a mis en place un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 63,4 millions de dollars US avec une maturité finale de cinq ans.

Au 31 décembre 2013, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités.

L'ensemble des dispositions susvisées suffisaient au 31 décembre 2013 aux besoins du Groupe en matière de liquidité.

5.2 Gestion des risques

5.2.1 Dispositif coordonné de gestion des risques

En complément des procédures de contrôle interne émises par les directions fonctionnelles, et pour promouvoir l'amélioration et l'extension du contrôle interne, Vallourec s'appuie sur une politique formelle de gestion des risques. Une Direction de la Gestion des Risques assure le déploiement de cette politique, sa cohérence et sa transversalité. Le Responsable de la gestion des risques du Groupe assiste les Divisions dans l'identification et l'analyse de leurs risques, par une méthode d'auto-évaluation systématique. Une cartographie des risques est en place pour chacune des Divisions, ainsi que pour l'ensemble du Groupe. Chaque cartographie détaille les risques principaux, avec leurs scénarios, leurs occurrences passées, les contrôles pratiqués par d'autres sociétés. Ces risques peuvent être stratégiques, opérationnels, financiers, réglementaires ou d'image. L'ensemble des divisions du Groupe est couvert par ce dispositif depuis 2007. Le Responsable de la gestion des risques du Groupe participe aux Comités des Risques semestriels dans les divisions et au niveau central. Ces Comités valident des plans d'action dimensionnés aux enjeux.

Le Responsable de la gestion des risques du Groupe organise le reporting centralisé sur la gestion des risques, en liaison avec les Risk Managers des principales Divisions.

Une description plus détaillée du processus de gestion des risques est disponible dans le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce (voir *infra* Annexe 1 du chapitre 7 du présent Document de référence).

5.2.2 Mesures de gestion des principaux risques opérationnels

5.2.2.1 Gestion des risques liés au caractère cyclique du marché des tubes

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- la diversité des applications de ses produits dans l'énergie (hydrocarbure, nucléaire et éolienne), dans la pétrochimie, la mécanique, l'automobile et la construction ;
- la diversité géographique de ses marchés partout dans le monde ;
- la promotion de partenariats à long terme avec les clients majeurs ; et
- la flexibilité, à savoir :
  - la faculté de substitution développée entre certains des plus de 50 sites de production dans plus de 20 pays, et
  - la réduction des coûts fixes dans chacun des sites.

5.2.2.2 Gestion des risques liés à la concurrence

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- une stratégie de positionnement premium, appuyée sur la croissance, l'innovation, la proximité des clients et la compétitivité ;
- un effort majeur d'innovation, et le développement de solutions tubulaires justifiant des partenariats à long terme avec les clients les plus exigeants ; et

- une défense des savoir-faire industriels par les brevets et par la protection des secrets.

5.2.2.3 Gestion des risques liés à l'appartenance du Groupe à une industrie consommatrice de matières premières et d'énergie

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- certaines sources d'approvisionnement en propre (mine de fer, forêt d'eucalyptus au Brésil), et le maintien de sources externes d'approvisionnement diversifiées à chaque fois que cela est possible ;
- une réduction continue des consommations, en particulier par la modélisation des fours et la fiabilisation des processus ; et
- la répercussion des variations éventuelles des prix d'approvisionnement sur les recettes de la Société, à travers l'ajustement de ses prix de vente.

5.2.2.4 Gestion des risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- pour les personnels, déployés en mission ou de façon permanente : des procédures d'évaluation des risques sécuritaires et sanitaires, ainsi que des procédures de veille, de protection et d'urgence mises en place par la Direction Sûreté du Groupe avec l'appui des meilleurs prestataires externes ; et
- pour l'exploitation d'activités exposées à l'instabilité politique, économique, sociale ou financière et aux risques de change : des moyens alternatifs de production situés dans d'autres pays, et, le développement de plans de continuité d'activité destinés à augmenter autant que possible la résilience de l'activité en local.

5.2.2.5 Gestion des risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- un effort majeur d'investissement dans de nouveaux outils productifs, et d'innovation, conduisant notamment à l'ouverture depuis 2011 de nouveaux centres de production, de R&D et de stations d'essais proches des marchés du Groupe, notamment aux États-Unis et au Brésil ; et
- une défense des savoir-faire industriels par les brevets (coordonnée par la Direction de la Propriété Industrielle) et par la protection des secrets (coordonnée par la Direction Sûreté, qui s'appuie sur des experts régionaux et sur un correspondant Sûreté par site).

5.2.2.6 Gestion des risques liés à des défectuosités ou défauts de fabrication

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- une démarche du contrôle de la qualité des produits prenant en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux comme les ISO 9001, ISO/TS, API, EN 102010, et aussi ABNT au Brésil ;
- l'obtention de la qualification de la part des clients les plus exigeants, notamment sur les marchés du nucléaire et du pétrole ;
- une amélioration continue, pilotée par le Vallourec Management System (VMS), et appuyée sur trois piliers : les *plans Total Quality Management* (TQM), des comités de pilotage et des groupes chargés de l'amélioration continue (GAC) ; et
- en complément, depuis 2012 : le programme CAPTEN+ Quality, qui organise une approche par usines pilotes, dans le but de créer un ensemble de « bonnes pratiques » déployé ensuite dans l'ensemble des usines.

5.2.2.7 Gestion des risques liés à des défaillances dans les équipements du Groupe

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- un programme de maintenance régulier de manière à conserver tous les actifs en bon état de marche ;
- le déploiement d'audits externes réguliers de prévention des dommages, sous les angles « casse machine », incendies, explosions et catastrophes naturelles ; et
- en complément : les principaux sites se dotent d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) afin de réduire les conséquences sur la clientèle et sur les coûts d'une défaillance d'équipement, par la préparation de solutions rapides de remise en fonctionnement et/ou de processus alternatifs de production.

5.3 Politique en matière d'assurances

La politique du Groupe en matière de protection contre les risques accidentels se fonde sur la prévention et la souscription de polices d'assurances. Cette politique est coordonnée par la Direction des Ressources Humaines pour la sécurité des personnes et par la Direction des Assurances pour les autres domaines.

La politique décrite ci-dessous est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par le Directoire des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

Les risques industriels assurés par le Groupe s'articulent autour de deux grands types d'assurances souscrites auprès d'assureurs de premier plan :

- l'assurance dommages ;
- l'assurance responsabilité civile.

La politique du Groupe en matière d'achat d'assurances des risques industriels répond aux objectifs suivants :

- la souscription de contrats d'assurance communs pour permettre, d'une part, une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées, et, d'autre part, de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales ;
- l'optimisation des seuils et moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance par des franchises adaptées.

En 2013, l'optimisation du montant des primes payées aux assureurs du marché a été poursuivie.

La politique du Groupe en matière d'assurances consiste à définir la politique globale de couverture d'assurance des activités du Groupe à partir notamment de l'expression des besoins des filiales à sélectionner et à contracter avec un prestataire interne (le courtier Assurval, filiale à 100 % de Vallourec) et les prestataires externes (courtiers, assureurs, etc.), ainsi qu'à animer et à coordonner le réseau des gestionnaires d'assurance des principales filiales.

La mise en œuvre de la politique de couverture des risques par l'assurance est faite en coordination avec la politique de gestion des risques au sein d'une seule et même Direction au siège de Vallourec. Elle tient compte de l'assurabilité des risques liés aux activités du Groupe, des capacités disponibles du marché d'assurance et de réassurance, des primes proposées par rapport à la nature des garanties offertes, des exclusions, des limites et sous-limites et des franchises.

Les principales actions de l'exercice 2013 ont notamment porté sur :

- la poursuite des efforts d'identification des risques, de prévention et de protection, grâce notamment au système d'évaluation des risques « dommages aux biens et pertes d'exploitation » des installations les plus significatives ;
- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance d'informations détaillées sur la Société ; et
- une restructuration de certaines polices, et la poursuite du déploiement des programmes du Groupe.

La politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs (sinistre maximum possible), à évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation de sinistres, à participer à la mise en œuvre des mesures destinées à en limiter la probabilité d'apparition et l'ampleur des dommages en cas de réalisation et, enfin, à arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels. Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires).

Les principaux contrats communs à toutes les divisions du Groupe sont détaillés ci-après.

Assurance dommages

Cette assurance couvre tous les dommages matériels directs et non exclus atteignant les biens, ainsi que les frais et les pertes consécutifs à ces dommages.

L'indemnité contractuelle comporte plusieurs exclusions ou limitations de garantie.

À titre d'illustration, pour les catastrophes naturelles aux États-Unis (cyclones, etc.), le plafond assuré s'élevait en 2013 à 60 millions de dollars US.

Les franchises en dommages matériels sont comprises, selon la taille du risque considéré, entre 15 000 et 800 000 euros (à la charge des filiales concernées).

Les principaux programmes prévoient des garanties formulées soit en valeur totale rapportée, soit sur la base de limites contractuelles d'intervention par sinistre. Dans ce dernier cas, les limites sont fixées sur la base de scénarios majeurs estimés selon les règles du marché des assurances.

L'assurance des pertes d'exploitation et des frais supplémentaires d'exploitation est souscrite en fonction de chaque analyse de risque, en tenant compte notamment des plans de secours existants.

Assurance responsabilité civile

Cette assurance couvre la responsabilité encourue à la suite de préjudices causés aux tiers, soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après livraison d'un bien ou d'une prestation.

L'indemnité comporte également une limite de garantie.

Pour les assurances dommages et responsabilité civile, les contrats se répartissent entre contrat principal Groupe et contrats locaux. Le contrat Groupe intervient en différence de conditions et en différence de limites des contrats locaux émis par l'apériteur.

Le plafond assuré pour la responsabilité civile générale et produits a été rehaussé en 2009, 2011 et 2012, pour tenir compte de l'augmentation de la taille du Groupe et des niveaux d'indemnisation pratiqués par le marché en la matière.

Avantages sociaux

Conformément à la législation en vigueur et aux accords d'entreprise, des programmes de protection du personnel contre les risques d'accidents et de frais médicaux sont élaborés au niveau des entités opérationnelles.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux, qui a pour objet de garantir ces derniers contre un sinistre résultant de réclamations introduites à leur encontre, mettant en jeu la responsabilité civile personnelle et solidaire pouvant leur incomber en raison des préjudices causés à des tiers et imputables à une faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions.

6

Patrimoine, situation financière, résultats

6.1 Comptes consolidés 116

6.1.1 État de la situation financière du groupe Vallourec 116
6.1.2 Compte de résultat du groupe Vallourec 118
6.1.3 État du résultat global 119
6.1.4 État de variation des capitaux propres, part du Groupe 120
6.1.5 État de variation des intérêts minoritaires 121
6.1.6 État des flux de trésorerie 122
6.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 123
A – Principes de consolidation 123
B – Périmètre de consolidation 140
C – Notes aux états financiers 142

6.2 Comptes sociaux de la société Vallourec 194

6.2.1 Bilan de la Société 194
6.2.2 Compte de résultat de la Société 195
6.2.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 195
A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes 195
B – Principes comptables 196
C – Notes relatives aux postes de bilan 197
D – Notes relatives aux postes du compte de résultat 205
E – Autres informations 205

6.1 Comptes consolidés

6.1.1 État de la situation financière du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012 [(a)]	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	1	223 467	206 153
Écarts d'acquisition	1	511 382	494 923
Immobilisations corporelles brutes	2.1	5 833 970	5 837 658
Moins : amortissements cumulés	2.1	- 1 513 858	- 1 686 945
Immobilisations corporelles nettes	2.1	4 320 112	4 150 713
Actifs biologiques	2.2	196 134	178 005
Titres mis en équivalence	3	161 977	172 712
Autres actifs non courants	4	408 098	436 962
Impôts différés – actif	5	213 186	187 301
TOTAL		**6 034 356**	**5 826 769**
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	6	1 429 714	1 423 439
Clients et comptes rattachés	7	968 957	1 098 773
Instruments dérivés – actif	8	59 351	91 788
Autres actifs courants	9	202 567	296 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	546 160	563 313
TOTAL		**3 206 749**	**3 473 418**
TOTAL DES ACTIFS		**9 241 105**	**9 300 187**

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012 [a]	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES	12		
Capital		249 893	256 319
Primes		817 137	929 055
Réserves consolidées		3 549 026	3 706 223
Réserves, instruments financiers		- 249	27 584
Réserves de conversion		- 65 023	- 525 400
Résultat de la période		221 152	261 860
Actions propres		- 43 426	- 55 129
Capitaux propres – part du Groupe		**4 728 510**	**4 600 512**
Intérêts minoritaires	**14**	**415 387**	**385 431**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**5 143 897**	**4 985 943**
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	15	1 410 274	1 379 091
Engagements envers le personnel	18	215 032	182 118
Provisions	16	12 872	12 475
Impôts différés – passif	5	189 746	209 418
Autres passifs long terme	17	196 835	212 992
TOTAL		**2 024 759**	**1 996 094**
PASSIFS COURANTS			
Provisions	16	153 299	137 615
Emprunts et concours bancaires courants	15	749 752	814 881
Fournisseurs		677 715	832 899
Instruments dérivés – passif	8	15 402	24 066
Dettes d'impôt		42 542	38 889
Autres passifs courants	19	433 739	469 800
TOTAL		**2 072 449**	**2 318 150**
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**9 241 105**	**9 300 187**

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

6.1.2 Compte de résultat du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	2012 [(a)]	2013
Chiffre d'affaires	22	5 326 018	5 578 314
Coûts industriels des produits vendus [(b)]	23	- 3 937 975	- 4 035 733
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche [(b)]	24	- 575 594	- 559 459
Autres [(b)]	25	- 24 331	- 63 099
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**788 118**	**920 023**
Amortissements industriels	27	- 237 507	- 269 736
Autres amortissements	27	- 65 709	- 73 223
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	28	- 1 766	- 26 050
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	28	- 6 667	- 17 204
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**476 469**	**533 810**
Produits financiers		20 119	25 111
Charges d'intérêt		- 104 138	- 110 450
Coût financier net		- 84 019	- 85 339
Autres charges et produits financiers		342	773
Autres charges d'actualisation		- 9 747	- 6 309
RÉSULTAT FINANCIER	**29**	**- 93 424**	**- 90 875**
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		**383 045**	**442 935**
Impôts sur les bénéfices	30	- 114 609	- 147 659
Résultat des sociétés mises en équivalence	3	6 503	3 574
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		**274 939**	**298 850**
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		**274 939**	**298 850**
Part des minoritaires		53 787	36 990
Part du Groupe		**221 152**	**261 860**
Part du Groupe :			
Résultat net par action	13	1,8	2,1
Résultat net dilué par action	13	1,8	2,1

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».
(b) Avant amortissements.

6.1.3 État du résultat global

En milliers d'euros	Notes	2012 [(a)]	2013
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		**274 939**	**298 850**
Autres éléments du résultat global :			
Variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		- 39 997	12 588
Impôt correspondant à la variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		13 448	- 4 679
Éléments non recyclables en compte de résultat		**- 26 549**	**7 909**
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en devise étrangère	12 et 14	- 281 754	- 475 851
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		85 348	12 528
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		- 1 822	20 252
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		- 27 909	- 4 621
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		-	- 100
Éléments recyclables en compte de résultat		**- 226 137**	**- 447 792**
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔT)		**- 252 686**	**- 439 883**
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		**22 253**	**- 141 033**
Part des minoritaires		42 090	22 136
Part du Groupe		**- 19 837**	**- 163 169**

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

6.1.4 État de variation des capitaux propres, part du Groupe

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers – nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres – part du Groupe	Total intérêts minoritaires	Total capitaux propres
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011 TEL QUE PUBLIÉ	**242 869**	**732 568**	**3 349 473**	**205 932**	**- 55 773**	**- 46 330**	**401 547**	**4 830 286**	**380 022**	**5 210 308**
Retraitements liés au changement de méthode comptable [a]	-	-	- 45 336	-	-	-	-	- 45 336	- 787	- 46 123
SITUATION AU 1ER JANVIER 2012 RETRAITÉ	**242 869**	**732 568**	**3 304 137**	**205 932**	**- 55 773**	**- 46 330**	**401 547**	**4 784 950**	**379 235**	**5 164 185**
Variation des écarts de conversion	-	-	-	- 270 955	-	-	-	- 270 955	- 10 800	- 281 755
Instruments financiers	-	-	-	-	57 346	-	-	57 346	93	57 439
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	- 25 518	-	-	-	-	- 25 518	- 973	- 26 491
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	- 1 822	-	-	- 1 822		- 1 822
Autres éléments du résultat global	-	-	*- 25 518*	*- 270 955*	*55 524*	-	-	*- 240 949*	*- 11 680*	*- 252 629*
RÉSULTAT 2012	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**221 152**	**221 152**	**53 787**	**274 939**
Résultat global	-	-	*- 25 518*	*- 270 955*	*55 524*	-	*221 152*	*- 19 797*	*42 107*	*22 310*
Affectation du résultat net 2011	-	-	401 547	-	-	-	- 401 547			
Variation de capital et primes	6 640	78 979	-	-	-	-	-	85 619	-	85 619
Variation des actions propres	-	-	- 5 299	-	-	2 904	-	- 2 395	-	- 2 395
Dividendes distribués [b]	384	5 590	- 156 420	-	-	-	-	- 150 446	- 27 770	- 178 216
Paiements en actions	-	-	30 303	-	-	-	-	30 303	-	30 303
Autres et variations de périmètre	-	-	276	-	-	-	-	276	21 815	22 091
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012 RETRAITÉ	**249 893**	**817 137**	**3 549 026**	**- 65 023**	**- 249**	**- 43 426**	**221 152**	**4 728 510**	**415 387**	**5 143 897**
Variation des écarts de conversion	-	-	-	- 460 377	-	-	-	- 460 377	- 15 474	- 475 851
Instruments financiers	-	-	-	-	7 681	-	-	7 681	226	7 907
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	7 515					7 515	394	7 909
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	20 152	-	-	20 152	-	20 152
Autres éléments du résultat global	-	-	*7 515*	*- 460 377*	*27 833*	-	-	*- 425 029*	*- 14 854*	*- 439 883*
RÉSULTAT 2013	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**261 860**	**261 860**	**36 990**	**298 850**
Résultat global	-	-	*7 515*	*- 460 377*	*27 833*	-	*261 860*	*- 163 169*	*22 136*	*- 141 033*
Affectation du résultat net 2012	-	-	221 152	-	-		- 221 152	-	-	-
Variation de capital et primes	3 749	65 475	-	-	-	-	-	69 224	-	69 224
Variation des actions propres	-	-	- 6 166	-	-	- 11 703	-	- 17 869	-	- 17 869
Dividendes distribués [c]	2 677	46 443	- 85 503	-	-	-	-	- 36 383	- 49 949	- 86 332
Paiements en actions	-	-	19 799	-	-	-	-	19 799	-	19 799
Autres et variations de périmètre	-	-	400	-	-	-	-	400	- 2 143	- 1 743
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013	**256 319**	**929 055**	**3 706 223**	**- 525 400**	**27 584**	**- 55 129**	**261 860**	**4 600 512**	**385 431**	**4 985 943**

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

(b) Montants nets de la soulte de 0,2 million d'euros.

(c) Montants nets de la soulte de 0,1 million d'euros.

6.1.5 État de variation des intérêts minoritaires

En milliers d'euros	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers – nettes d'impôt	Résultat net de la période	Intérêts minoritaires
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011 TEL QUE PUBLIÉ	**311 757**	**12 419**	**570**	**55 276**	**380 022**
Retraitements liés au changement de méthode comptable [(a)]	- 787	-	-	-	- 787
SITUATION AU 1ER JANVIER 2012 RETRAITÉ	**310 970**	**12 419**	**570**	**55 276**	**379 235**
Variation des écarts de conversion	-	- 10 800	-	-	- 10 800
Instruments financiers	-	-	93	-	93
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	- 973	-	-	-	- 973
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	*- 973*	*- 10 800*	*93*		*- 11 680*
RÉSULTAT 2012	**-**	**-**	**-**	**53 787**	**53 787**
Résultat global	*- 973*	*- 10 800*	*93*	*53 787*	*42 107*
Affectation du résultat net 2011	55 276	-	-	- 55 276	-
Dividendes distribués	- 27 770	-	-	-	- 27 770
Variations de périmètre et autres	21 815	-	-	-	21 815
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012 RETRAITÉ	**359 318**	**1 619**	**663**	**53 787**	**415 387**
Variation des écarts de conversion	-	- 15 474	-	-	- 15 474
Instruments financiers	-	-	226	-	226
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	394	-	-	-	394
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	*394*	*- 15 474*	*226*	-	*- 14 854*
RÉSULTAT 2013	**-**	**-**	**-**	**36 990**	**36 990**
Résultat global	*394*	*- 15 474*	*226*	*36 990*	*22 136*
Affectation du résultat net 2012	53 787	-	-	- 53 787	-
Dividendes distribués	- 49 949	-	-	-	- 49 949
Variations de périmètre et autres	- 2 143	-	-	-	- 2 143
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013	**361 407**	**- 13 855**	**889**	**36 990**	**385 431**

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

6.1.6 État des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2012 [(a)]	2013
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	**274 939**	**298 850**
Dotations nettes aux amortissements et provisions	375 416	379 503
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	- 28 381	- 6 316
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	30 303	19 796
Plus ou moins-values de cessions	3 909	10 051
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 6 503	- 3 574
Dividendes reclassés en autres flux d'investissements	- 1 349	- 4 063
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**648 334**	**694 247**
Coût de l'endettement financier net	84 019	85 339
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	114 609	147 659
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**846 962**	**927 245**
Intérêts versés	- 104 138	- 110 450
Impôts payés	- 221 505	- 133 081
Intérêts encaissés	20 119	25 111
Capacité d'autofinancement	**541 438**	**708 825**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 66 453	- 182 675
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (1)	**474 985**	**526 150**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 774 424	- 543 747
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs biologiques	- 28 692	- 23 248
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 726	49 111
Incidence des acquisitions (variations de périmètre)	0	0
Trésorerie des filiales acquises (variation de périmètre)	0	0
Incidence des cessions (variations de périmètre)	0	0
Trésorerie des filiales cédées (variation de périmètre)	- 1 627	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	- 12 069	9 253
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (2)	**- 814 086**	**- 508 631**
Augmentation et diminution des fonds propres	85 619	69 224
Dividendes versés au cours de l'exercice		
› Dividendes versés en numéraire aux actionnaires de la société mère	- 150 446	- 36 383
› Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées	- 32 923	- 26 547
Mouvements sur actions propres	- 2 395	- 17 189
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	707 851	2 125 722
Remboursements d'emprunts	- 557 421	- 2 029 756
Variation de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées	0	0
Autres flux liés aux opérations de financement	- 14 474	- 29 481
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (3)	**35 811**	**55 590**
Incidence de la variation des taux de change (4)	- 14 449	- 56 441
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1 + 2 + 3 + 4)	**- 317 739**	**16 668**
Trésorerie à l'ouverture	**845 416**	**527 677**
Trésorerie à la clôture	**527 677**	**544 345**
Variation	- 317 739	16 668

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

La trésorerie représente les liquidités et équivalents de trésorerie diminués des concours bancaires d'une échéance inférieure à trois mois à l'origine.

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET ANNÉE 2013

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012	Variation	31/12/2013
Trésorerie brute (1)	10	546 160	17 152	563 312
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	15	18 483	484	18 967
TRÉSORERIE (3) = (1) - (2)		**527 677**	**16 668**	**544 345**
Endettement financier brut (4)	15	2 141 544	33 461	2 175 005
ENDETTEMENT FINANCIER NET = (4) - (3)		**1 613 867**	**16 793**	**1 630 660**

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET ANNÉE 2012

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	Variation	31/12/2012
Trésorerie brute (1)	10	901 886	- 355 726	546 160
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	15	56 470	- 37 987	18 483
TRÉSORERIE (3) = (1) - (2)		**845 416**	**- 317 739**	**527 677**
Endettement financier brut (4)	15	2 038 923	102 621	2 141 544
ENDETTEMENT FINANCIER NET = (4) - (3)		**1 193 507**	**420 360**	**1 613 867**

6.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

En milliers d'euros (m€) sauf indications contraires.

A – Principes de consolidation

1. BASES DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire de Vallourec le 25 février 2014 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application du Règlement n° 1606/2002 de la Commission Européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union européenne, les états financiers consolidés de la société Vallourec sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2013 et sont disponibles sur le site internet de la Société www.vallourec.fr.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS de l'IASB (*International Accounting Standards Board*), les normes IAS (*International Accounting Standard*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont appliqués de façon constante sur les périodes présentées à l'exception de :

Nouveaux textes d'application obligatoire

Les amendements à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1er janvier 2012, et les principaux impacts pour Vallourec sont décrits dans la Note 2.15 « Engagements de retraite et assimilés ».

Les amendements à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » – présentation des autres éléments du résultat global, sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1er janvier 2012. Ils traitent de la présentation des autres éléments du résultat global qui sont désormais regroupés selon leur recyclage ou non au compte de résultat.

La norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » concerne principalement l'évaluation des instruments financiers. L'application de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Les comptes consolidés du groupe Vallourec au 31 décembre 2013 ne sont pas impactés par les autres textes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation

Le Groupe n'applique par anticipation aucune des autres normes ou interprétations qui ne seront d'application obligatoire que pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014.

Les effets attendus de l'application des normes IFRS 10 et 11 au 1er janvier 2014 ont été examinés. Le Groupe n'anticipe pas de changement de méthode de consolidation ni de modification du périmètre de consolidation. Le Groupe évalue actuellement les dispositions d'IFRS 12 sur les informations à fournir en comparaison avec les informations actuellement requises.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ainsi que ceux des actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat ou les capitaux propres (cf. paragraphe 2.18).

2.2 Recours à des estimations

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction de Vallourec à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Dans le contexte économique actuel, le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment l'évaluation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des écarts d'acquisition, des actifs financiers, des instruments financiers dérivés, des stocks et en-cours, des provisions pour risques et charges et des impôts différés.

2.3 Consolidation des filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les comptes de Vallourec et de ses filiales couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

Les filiales sont intégrées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Une filiale est contrôlée lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, sa politique financière et opérationnelle afin d'obtenir les avantages liés à l'activité.

Les comptes consolidés incluent 100 % des actifs, passifs, et du résultat global de la filiale. Les capitaux propres et le résultat global sont scindés entre la part détenue par le Groupe et celle des actionnaires minoritaires.

Les résultats des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultat à compter des dates effectives de prise de contrôle. Ceux des sociétés cédées sont pris en compte jusqu'à la perte de contrôle.

Les flux sur le compte de résultat et le bilan relatifs aux transactions commerciales et financières intra-groupe sont éliminés.

2.4 Consolidation des sociétés sous contrôle conjoint

Les participations du Groupe dans des entreprises contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Une société est considérée sous contrôle conjoint lorsqu'il y a partage de l'activité économique de la Société en vertu d'un accord contractuel entre les parties, et lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles requièrent l'accord unanime de tous les actionnaires.

Les comptes consolidés incluent, ligne à ligne, la fraction représentative des intérêts du Groupe dans chacun des postes de l'actif, du passif et du résultat global.

2.5 Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat global reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.6 Conversion des monnaies étrangères

2.6.1 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS EN DEVISES DES FILIALES

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les actifs et passifs des filiales étrangères y compris les écarts d'acquisition sont convertis aux cours officiels de change à la date de clôture de la période. Les comptes de résultat des filiales étrangères sont convertis au cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion sont inscrits dans les capitaux propres, et sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion » en ce qui concerne la part Groupe.

Toutefois, conformément à l'option autorisée par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le groupe Vallourec a choisi de reclasser au poste « Réserves consolidées », les « Réserves de conversion » accumulées au 1er janvier 2004 résultant du mécanisme de conversion des comptes des filiales étrangères.

Lors de la cession d'une filiale étrangère, les écarts de change accumulés au compte « Réserves de conversion » depuis le 1er janvier 2004 sont affectés en compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

2.6.2 CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la Société. Elles sont converties au cours spot du jour de la mise en place de l'instrument de couverture lorsque la transaction fait l'objet d'une opération de couverture (cf. paragraphe 2.18.4). En l'absence de couverture, les opérations en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change constatés par rapport au cours d'enregistrement initial des transactions concourent au résultat financier.

2.7 Immobilisations corporelles et actifs biologiques

2.7.1 ÉVALUATION AU COÛT NET D'AMORTISSEMENT ET DE DÉPRÉCIATION

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprise, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et le cas échéant, des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.11).

2.7.2 APPROCHE PAR COMPOSANTS

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale (fours, équipements industriels lourds…), sont identifiés par les services techniques, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) est immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

L'approche par composants est également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du prix d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions.

2.7.3 FRAIS D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION

Les frais d'entretien et de réparation récurrents ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.7.4 AMORTISSEMENTS

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Principales catégories d'immobilisations	Amortissement linéaire Durée d'utilité
Constructions	
Bâtiments administratifs et commerciaux	40
Bâtiments industriels/ Ouvrages d'infrastructures	30
Agencements et aménagements	10
Installations techniques, matériel et outillage	
Installations industrielles	25
Équipements de production spécifique	20
Équipements de production standard	10
Autres (automates…)	5
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5
Matériel et mobilier de bureau	10
Matériel informatique	3

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculés compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

2.7.5 IMMOBILISATIONS ACQUISES DANS LE CADRE D'UNE ACQUISITION D'ENTREPRISES

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

2.7.6 DÉPRÉCIATION

Les immobilisations corporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités de IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.11 ci-après).

2.7.7 ACTIFS BIOLOGIQUES

Le Groupe possède des actifs biologiques au Brésil constitués de forêts d'eucalyptus exploitées pour les besoins internes en coke. Ces derniers sont évalués selon les principes définis par la norme IAS 41 « Agriculture ». La présence d'un marché actif au Brésil conduit le Groupe à évaluer ces actifs à leur juste valeur, diminuée des coûts de cession, lors de la comptabilisation initiale ainsi qu'à chaque date de clôture.

2.8 Contrats de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe (cf. paragraphe 2.7) et de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

2.9 Écarts d'acquisition

Le Groupe évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

- d'une part le total de :
  - la juste valeur de la contrepartie transférée ;
  - le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires valorisés soit à la juste valeur – *goodwill* global -, soit à la valeur comptable – *goodwill* partiel) ;
  - la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;
- et d'autre part le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, avec l'aide d'experts indépendants.

Chaque regroupement d'entreprise concerné donne lieu au choix entre l'application de la méthode du *goodwill* partiel ou total.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. paragraphe 2.11 – Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur la ligne « Dépréciation d'actifs et écarts d'acquisition ».

Conformément aux dispositions de IFRS 3 Révisée et IAS 27 amendée, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres la différence entre le prix payé et la quote-part de minoritaires rachetée dans des sociétés préalablement contrôlées.

Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.10 Immobilisations incorporelles

2.10.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement ;
- sa capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Une revue des principaux projets de Recherche et Développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services centraux coordonnant les études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe, notamment dans ses activités liées au pétrole et à l'énergie, en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles à une activation conformément aux critères de IAS 38. Les avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe, sont extrêmement difficiles à démontrer. Il ressort qu'au cours de l'année 2013, de même qu'en 2012, aucun coût sur un projet d'envergure et répondant aux critères de la norme n'a été identifié.

2.10.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Elles comprennent essentiellement des brevets et marques qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être évaluée lors de la phase d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation par l'entreprise lorsqu'elles ont une durée de vie finie.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle (en application d'IAS 20). En cas d'insuffisance entre les émissions réelles et les quotas alloués par l'État, une provision est constatée. Les éléments d'évaluation de ces quotas disponibles à la date d'arrêté sont présentés dans les Notes 16 et 21 aux états financiers.

2.10.3 DÉPRÉCIATION

Les immobilisations incorporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités de IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.11).

2.11 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constitueraient des indices de perte de valeur.

Le test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire les écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par rapport aux flux futurs nets de trésorerie actualisés générés par les actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe, intégrant une prime de risque du marché et une prime de risque spécifique du secteur. Ce taux est ajusté le cas échéant d'une prime de risque pour tenir compte de la zone géographique considérée.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne spécifique dans compte de résultat. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en priorité l'écart d'acquisition, puis le cas échéant les autres immobilisations de l'UGT.

Par ailleurs l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des évènements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à justifier une dépréciation de ces actifs.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont Vallourec Europe (ex V & M Europe), Vallourec do Brasil (ex V & M do Brasil), Vallourec North America (ex V & M North America), Vallourec Heat Exchanger Tubes (ex Valtimet), Valinox Nucléaire, Serimax et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil.

2.12 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le cas échéant des provisions pour dépréciation sont constituées.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats…). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué du prix de revient, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main-d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal. Les coûts administratifs et généraux sont exclus de cette valorisation.

2.13 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et passifs associés est considéré comme destiné à la vente, conformément à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », lorsque :

- il est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel ;
- la vente est hautement probable. Ceci est le cas lorsque la Direction est engagée dans un plan actif de cession et de recherche d'un acquéreur, à un prix raisonnable, dont la réalisation doit être effective dans un délai d'un an maximum.

Les actifs, groupes d'actifs ou activités destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de leur juste valeur (prix de cession estimé), nette des coûts relatifs à la cession. Ils sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan.

Seules les branches complètes d'activités abandonnées sont présentées distinctement au compte de résultat.

2.14 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux ou pour remise en état de sites). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, les charges afférentes ne sont provisionnées que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillés ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (techniques, garanties, contrôles fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

2.15 Engagements de retraite et assimilés

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par des actuaires indépendants. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité…). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent les filiales françaises du Groupe ainsi que celles implantées en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Brésil.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis et au Brésil, la couverture des frais médicaux.

L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

2.16 Paiements en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions de performance qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

  Les options sont évaluées à la date d'octroi, selon le modèle Black & Scholes.
- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'attributions d'actions dans lesquels les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de performance (pourcentage du résultat brut d'exploitation consolidé). Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.
- Vallourec propose à ses salariés de participer à des plans d'actionnariat réservés. Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

2.17 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

2.18 Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers ainsi que les instruments dérivés.

La présentation des instruments financiers est définie par les normes IAS 32 et IFRS 7. L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont régies par la norme IAS 39.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans les comptes. Les variations de juste valeur des instruments couverts sont également enregistrées à chaque clôture (cf. paragraphe 2.18.4 Instruments dérivés et comptabilité de couverture).

En outre, conformément à IAS 32, la vente d'un *put* à un actionnaire minoritaire d'une entreprise sous contrôle exclusif donne lieu à la constatation d'un passif financier à hauteur de la juste valeur actualisée du montant du rachat estimé. Le Groupe comptabilise ce passif financier par prélèvement sur le montant des intérêts minoritaires et par prélèvement sur les capitaux propres – part du Groupe, pour la partie de la dette excédant ces intérêts minoritaires.

2.18.1 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : autres titres de participation et créances rattachées, des prêts de participation à l'effort construction, des cautions ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Évaluation initiale

L'évaluation initiale des actifs financiers non dérivés s'effectue à leur juste valeur à la date de la transaction majorée des coûts de transaction exceptée pour la catégorie d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

Dans la plupart des cas, la juste valeur à la date de la transaction est le coût historique soit le coût d'acquisition de l'actif.

Classification et évaluation lors des arrêtés comptables

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés selon IAS 39 dans l'une des quatre catégories ci-après en vue de leur évaluation au bilan :

Catégories	Évaluation	Comptabilisation des variations de valeur
Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat	Juste valeur	Variation de juste valeur en résultat
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	Coût amorti	Non applicable
Prêts et créances	Coût amorti	Non applicable
Actifs financiers disponibles à la vente	Principe général : juste valeur	Variation de juste valeur en autres éléments du résultat global
	Mais coût amorti pour les instruments de capitaux propres détenus dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable (actions non cotées sur un marché actif notamment)	Non applicable

Actifs financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat

Cette catégorie d'actifs comprend :

- des actifs détenus à des fins de transaction c'est-à-dire acquis par l'entreprise dans l'objectif de dégager un profit à court terme ;
- les instruments dérivés non expressément désignés comme des instruments de couverture.

Pour Vallourec, les actifs concernés sont tous les actifs de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités…).

Les valeurs mobilières de placement (Sicav, FCP…) sont évaluées à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont pas soumises à un test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, à échéance fixée, que l'entreprise a l'intention et la capacité de garder jusqu'à l'échéance, autres que des créances et des prêts et autres que les actifs financiers désignés par l'entreprise dans les deux autres catégories (évalués en juste valeur par le résultat, disponibles à la vente).

Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

Prêts et créances

Ils correspondent à la plupart des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif.

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les créances rattachées, les prêts longs termes et les prêts de participation à l'effort de construction ;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Le coût amorti des créances à court terme telles les créances clients équivaut le plus souvent à leur coût historique.

Les prêts aux salariés sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont ceux notamment qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories.

Dans le groupe Vallourec, on retrouve notamment dans cette catégorie les placements en titres de capitaux propres. Il s'agit généralement :

- de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet de tests de dépréciation lors des arrêtés des comptes consolidés ;
- de titres cotés évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres hormis lorsqu'une baisse de juste valeur significative ou durable inférieure à son coût d'acquisition, est constatée. Dans ce cas, la perte correspondante est comptabilisée définitivement en résultat.

Le caractère significatif ou durable est défini dans la Note 4 « Autres actifs non courants », au cas par cas.

Test de dépréciation des actifs financiers

Les actifs évalués au coût amorti et les actifs disponibles à la vente valorisés à leur coût doivent faire l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation s'il existe un indicateur de perte de valeur tel que :

- des difficultés financières importantes, une forte probabilité de faillite ou de restructuration de la contrepartie ;
- un risque élevé de non recouvrement des créances ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de facilités non initialement prévues ;
- une rupture de contrat effective telle que le défaut de paiement d'une échéance (intérêt, principal ou les deux) ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier concerné.

Pour les actifs évalués au coût amorti, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie, déterminés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier.

La perte de valeur ainsi déterminée est comptabilisée en résultat financier sur la période.

En ce qui concerne les « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » et les « Prêts et créances », si au cours des exercices suivants, les conditions ayant généré la perte de valeur disparaissent, la dépréciation doit être reprise, sans toutefois que la valeur nette comptable devienne supérieure au coût amorti à la date de la reprise.

En ce qui concerne les autres titres de participation non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente » dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, aucune dépréciation comptabilisée en compte de résultat ne peut être reprise sur les périodes ultérieures, même en cas d'appréciation de la valeur des titres.

2.18.2 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités en compte courant bancaire et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

Le tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie ci-dessus, nette des découverts et des concours bancaires courants dont l'échéance est inférieure à trois mois.

L'endettement net mentionné dans ce même tableau correspond à l'ensemble des dettes financières diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.18.3 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts bancaires portant intérêts et des instruments dérivés.

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts produisant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction associés. De tels coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont constatés dans le résultat financier de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (cf. ci-après), les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées pour la part efficace en capitaux propres et pour le solde en résultat financier.

2.18.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Exposition du Groupe aux risques de change sur les transactions commerciales

En dehors de la couverture de certains passifs financiers (cf. paragraphe 2.18.3), le Groupe est essentiellement engagé dans des contrats de couverture en vue de contrôler son exposition aux risques de change induits par les prises de commandes et ventes réalisées par certaines filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement. Notamment, une part significative du chiffre d'affaires de Vallourec est facturée par les sociétés européennes en dollars US. Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar peuvent modifier à ce titre la marge opérationnelle du Groupe.

Le Groupe gère son exposition au risque de change en mettant en place des couvertures sur la base de prévisions de prises de commandes des clients régulièrement mises à jour. Les créances et produits d'exploitation qui seront générés par les commandes sont de ce fait couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes à terme de devises.

Dans une moindre mesure, le Groupe peut être amené à conclure des achats à terme de devises pour couvrir des engagements d'achats en devises.

Évaluation et présentation des instruments dérivés

Les variations de valeurs des instruments dérivés par rapport à leur date de mise en place sont évaluées à chaque clôture.

La juste valeur des contrats à terme en devises est calculée à partir des conditions et données du marché. Couvrant des opérations commerciales, ces dérivés sont présentés au bilan dans les actifs et passifs courants.

Comptabilisation des opérations de couverture

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales entrent dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dans le respect des critères de IAS 39 :

- documentation de la relation de couverture : nature du sous-jacent couvert, durée de la couverture, instrument de couverture utilisé, taux spot de la couverture, points de terme… ;
- réalisation du test d'efficacité à la mise en place de l'instrument dérivé et actualisation du test au minimum à chaque fin de trimestre, pour les couvertures de flux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations de couverture au sein du Groupe est la suivante :

À la clôture, la variation de l'instrument de couverture par rapport à sa date de mise en place est évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au bilan dans des comptes d'instruments dérivés actif ou passif. Sont distinguées :

- la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture (différence entre le cours spot à la date de mise en place de la couverture et le cours spot à la date de valorisation, c'est-à-dire à la clôture).

  Si la couverture est efficace et tant que le chiffre d'affaires (ou l'achat) couvert n'est pas comptabilisé, les variations de valeur intrinsèque sont comptabilisées dans les capitaux propres, conformément aux principes de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie futurs (*cash-flow hedge*).

  Si l'instrument de couverture n'est pas efficace (cas rare compte tenu des procédures mises en place par le Groupe), la variation de valeur intrinsèque de l'instrument dérivé est enregistrée dans le résultat financier ;
- la variation de la valeur temps (report / déport). Cette variation est systématiquement comptabilisée en résultat financier, cette composante n'étant pas intégrée dans la relation de couverture.

Le chiffre d'affaires (l'achat), correspondant aux prévisions (ordres d'achat) couvertes, est enregistré au cours spot de la date de la mise en place du contrat de couverture. La créance client (la dette fournisseur) est enregistrée initialement à ce même cours spot.

À chaque arrêté, les créances clients et dettes fournisseurs en devises couvertes sont évaluées et comptabilisées au cours de la devise à la date de clôture. La différence par rapport au cours d'enregistrement initial (cours spot à la date de mise en place de la couverture) ou au cours de la dernière clôture constitue un écart de change (perte ou gain) comptabilisé dans le résultat financier de la période.

À partir du moment où l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) est enregistré au bilan, la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture précédemment constatée dans les capitaux propres est reclassée en résultat financier. Les variations de valeurs de l'instrument de couverture et du sous-jacent impactent alors symétriquement le résultat financier.

2.19 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Conformément à IAS 12, des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux, dans les conditions énoncées ci-après.

Les principales natures d'impôts différés comptabilisés sont :

- les impôts différés actifs long terme (provisions pour retraite des sociétés françaises) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés actifs sur des éléments court terme récurrents (provision pour congés payés…) ou non récurrents (participation des salariés, provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement…) lorsqu'il existe une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés liés à l'annulation d'écritures passées uniquement pour des raisons fiscales dans les comptes locaux (provisions réglementées…) ainsi qu'aux retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation ;
- les déficits reportables.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date d'arrêté des comptes.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'impôt, différé et exigible, est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres (cf. notamment comptabilisation des instruments de couverture paragraphe 2.18.4 et écarts actuariels sur engagements post-emplois 2.15 Engagements de retraite et assimilés).

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs nets ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité raisonnable de recouvrement dans un avenir prévisible examinée à chaque date de clôture.

2.20 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résultant de la vente des produits finis est constaté au compte de résultat lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- les principaux risques et avantages liés au droit de propriété sont transférés à l'acheteur ;
- le vendeur ne conserve ni la participation à la gestion, telle qu'elle incombe généralement au propriétaire, ni le contrôle effectif sur les biens cédés ;
- il est probable que les avantages économiques résultant de la vente bénéficieront à l'entreprise ;
- le montant du produit et les coûts engagés (ou devant l'être) dans le cadre de la vente peuvent être mesurés de manière fiable.

Les produits résultant de prestations de services sont constatés au compte de résultat au prorata de l'état d'avancement de l'opération à la clôture.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due ou des frais connexes.

Dans le cas de vente avec clause de réserve de propriété, la vente est comptabilisée à la livraison du bien si les risques et les avantages ont été transférés à l'acquéreur.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui résulte de l'accord passé entre l'entreprise et le client, déduction faite de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consentis.

Se reporter aux paragraphes 2.6.2 et 2.18.4 pour les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires en devises étrangères.

2.21 Détermination du résultat d'exploitation

La présentation du compte de résultat observe une classification par destination.

Le résultat d'exploitation est obtenu par différence des produits et charges avant impôt autres que ceux de nature financière, autres que ceux liés aux résultats des sociétés mises en équivalence, et hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer la performance récurrente du Groupe. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation qui présentent un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 (cf. paragraphe 2.11) ;
- les charges de restructuration ou liées à des mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des évènements ou des décisions d'envergure ;
- les plus-values ou moins-values de cessions ;
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité…).

2.22 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (options, actions de performance) et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

3. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs présentés selon l'organisation interne du Groupe répondent à la définition des secteurs opérationnels identifiés et regroupés selon la norme IFRS 8. Cette information correspond à celle qui est examinée par le Comité Exécutif.

Le Groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs opérationnels suivants réconciliés avec les données consolidées :

- « Tubes sans soudure ». Il regroupe l'ensemble des entités détenant les outils de production et de commercialisation dédiés à l'activité principale du Groupe de réalisation de tubes sans soudure en aciers au carbone et alliés laminés à chaud, soit lisses, soit filetés pour le pétrole ou le gaz. Cette activité se caractérise par une forte intégration du *process* de fabrication depuis l'élaboration de l'acier et le laminage à chaud, jusqu'aux stades de parachèvement finaux qui permettent d'obtenir des produits s'adressant à des marchés variés (Pétrole et gaz, énergie électrique, chimie et pétrochimie, automobile et mécanique…) ;
- « Speciality Products ». Ce secteur intègre des activités diverses dont les caractéristiques sont très différentes des précédentes, mais qui ne sont pas présentées à part du fait de leur poids relatif peu élevé, comme l'y autorise IFRS 8. Il inclut la production de tubes inoxydables et en titane ainsi que des activités de transformation et d'usinage spécifique.

Par ailleurs, une information géographique distinguant cinq zones déterminées sur la base d'une analyse des risques et rendements spécifiques qui y sont attachés est présentée :

- l'Union européenne ;
- l'Amérique du Nord (États-Unis, Mexique, Canada) ;
- l'Amérique du Sud (Brésil principalement) ;
- l'Asie ;
- le Reste du Monde (Moyen-Orient principalement).

Secteurs opérationnels

La Note 31 présente, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs et aux investissements pour les exercices 2013 et 2012.

Informations géographiques

Par ailleurs, en complément de l'information sectorielle, la Note 31 présente, par zones géographiques, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation) pour les exercices 2013 et 2012.

4. COMPARABILITÉ DES EXERCICES

Les amendements à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1er janvier 2012, et les principaux impacts pour Vallourec sont les suivants :

- la suppression de la méthode du corridor relative à la comptabilisation dans le résultat de l'exercice de l'amortissement des pertes et gains actuariels des régimes d'avantages du personnel à prestations définies : ainsi, les pertes et gains actuariels non encore comptabilisés au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés au 1er janvier 2012 ;
- en outre, les pertes et gains actuariels générés postérieurement au 1er janvier 2012 sont immédiatement reconnus en autres éléments du résultat global et ne seront jamais recyclés en résultat. Ainsi, les états financiers consolidés de l'exercice 2012 ont été ajustés de l'annulation de l'amortissement des pertes et gains actuariels en coûts industriels et résultat financier, et de la comptabilisation des pertes et gains actuariels générés en 2012 en autres éléments non recyclables du résultat global ;
- le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime intervenue à compter du 1er janvier 2012 est intégralement comptabilisé en résultat, la part des engagements non encore acquis n'étant plus amortie sur la durée d'acquisition des droits. Ainsi, les coûts des services passés non encore comptabilisés au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés au 1er janvier 2012, et les états financiers consolidés de l'exercice 2012 ont été ajustés de l'annulation de l'amortissement des coûts des services passés en coûts industriels ;
- le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements, la surperformance étant prise en capitaux propres.

L'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » a conduit au retraitement des états financiers consolidés de l'exercice 2012 à des fins de comparaison. Les impacts détaillés y afférents sont présentés comme suit :

4.1 Impact sur le compte de résultat 2012

En milliers d'euros	31/12/2012 tel que publié	Impact IAS 19 révisée	31/12/2012 retraité
Chiffre d'affaires	5 326 018	-	5 326 018
Coûts industriels des produits vendus [(a)]	- 3 940 424	2 449	- 3 937 975
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche [(a)]	- 575 594	-	- 575 594
Autres [(a)]	- 24 331	-	- 24 331
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**785 669**	**2 449**	**788 118**
Amortissements industriels	- 237 507	-	- 237 507
Autres amortissements	- 65 709	-	- 65 709
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	- 1 766	-	- 1 766
Cessions d'actifs et frais de restructuration	- 6 667	-	- 6 667
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**474 020**	**2 449**	**476 469**
Produits financiers	20 119	-	20 119
Charges d'intérêt	- 104 138	-	- 104 138
Coût financier net	- 84 019	-	- 84 019
Autres charges et produits financiers	342	-	342
Autres charges d'actualisation	- 13 933	4 186	- 9 747
RÉSULTAT FINANCIER	**- 97 610**	**4 186**	**- 93 424**
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	**376 410**	**6 635**	**383 045**
Impôts sur les bénéfices	- 112 394	- 2 215	- 114 609
Résultat des sociétés mises en équivalence	6 503	-	6 503
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	**270 519**	**4 420**	**274 939**
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	**270 519**	**4 420**	**274 939**
Part des minoritaires	53 761	26	53 787
Part du Groupe	**216 758**	**4 394**	**221 152**
Part du Groupe :			
Résultat net par action	1,8	-	1,8
Résultat net dilué par action	1,8	-	1,8

(a) Avant amortissements.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	31/12/2012 tel que publié	Impact IAS 19 révisée	31/12/2012 retraité
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	**270 519**	**4 420**	**274 939**
Variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	-	- 39 997	- 39 997
Impôt correspondant à la variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	-	13 448	13 448
Éléments non recyclables en compte de résultat	**0**	**- 26 549**	**- 26 549**
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en devise étrangère	- 281 284	- 470	- 281 754
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	85 348	-	85 348
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente	- 1 822	-	- 1 822
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	- 27 909	-	- 27 909
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente	-	-	-
Éléments recyclables en compte de résultat	**- 225 667**	**- 470**	**- 226 137**
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔT)	**- 225 667**	**- 27 019**	**- 252 686**
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	**44 852**	**- 22 599**	**22 253**
Part des minoritaires	42 952	- 862	42 090
Part du Groupe	**1 900**	**- 21 737**	**- 19 837**

4.2 Impact sur le bilan au 1er janvier 2012

ACTIF

En milliers d'euros	01/01/2012 publié	Impact IAS 19 révisée	01/01/2012 retraité
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	276 950		276 950
Écarts d'acquisition	519 803		519 803
Immobilisations corporelles brutes	5 394 514		5 394 514
Moins : amortissements cumulés	- 1 328 239		- 1 328 239
Immobilisations corporelles nettes	4 066 275		4 066 275
Actifs biologiques	184 299		184 299
Titres mis en équivalence	146 713		146 713
Autres actifs non courants	289 014		289 014
Impôts différés – actif	140 806	19 806	160 612
TOTAL	**5 623 860**	**19 806**	**5 643 666**
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	1 388 977		1 388 977
Clients et comptes rattachés	1 057 871		1 057 871
Instruments dérivés – actif	39 705		39 705
Autres actifs courants	182 510		182 510
Trésorerie et équivalents de trésorerie	901 886		901 886
TOTAL	**3 570 949**		**3 570 949**
TOTAL DES ACTIFS	**9 194 809**	**19 806**	**9 214 615**

PASSIF

En milliers d'euros	01/01/2012 publié	Impact IAS 19 révisée	01/01/2012 retraité
CAPITAUX PROPRES			
Capital	242 869		242 869
Primes	732 568		732 568
Réserves consolidées	3 349 473	- 45 336	3 304 137
Réserves, instruments financiers	- 55 773		- 55 773
Réserves de conversion	205 932		205 932
Résultat de la période	401 547		401 547
Actions propres	- 46 330		- 46 330
Capitaux propres – part du Groupe	**4 830 286**	**- 45 336**	**4 784 950**
Intérêts minoritaires	**380 022**	**- 787**	**379 235**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**5 210 308**	**- 46 123**	**5 164 185**
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	1 189 221		1 189 221
Engagements envers le personnel	116 705	65 929	182 634
Provisions	9 929		9 929
Impôts différés – passif	198 817		198 817
Autres passifs long terme	92 113		111 919
TOTAL	**1 606 785**	**65 929**	**1 672 714**
PASSIFS COURANTS			
Provisions	120 297		120 297
Emprunts et concours bancaires courants	906 172		906 172
Fournisseurs	668 680		668 680
Instruments dérivés – passif	115 697		115 697
Dettes d'impôts	62 485		62 485
Autres passifs courants	504 385		504 385
TOTAL	**2 377 716**		**2 377 716**
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	**9 194 809**	**19 806**	**9 214 615**

4.3 Impact sur le bilan au 31 décembre 2012

ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2012 tel que publié	Impact IAS 19 révisée	31/12/2012 retraité
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	223 467		223 467
Écarts d'acquisition	511 382		511 382
Immobilisations corporelles brutes	5 833 970		5 833 970
Moins : amortissements cumulés	- 1 513 858		- 1 513 858
Immobilisations corporelles nettes	4 320 112		4 320 112
Actifs biologiques	196 134		196 134
Titres mis en équivalence	161 977		161 977
Autres actifs non courants	408 098		408 098
Impôts différés – actif	182 171	31 015	213 186
TOTAL	**6 003 341**	**31 015**	**6 034 356**
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	1 429 714		1 429 714
Clients et comptes rattachés	968 957		968 957
Instruments dérivés – actif	59 351		59 351
Autres actifs courants	202 567		202 567
Trésorerie et équivalents de trésorerie	546 160		546 160
TOTAL	**3 206 749**		**3 206 749**
TOTAL DES ACTIFS	**9 210 090**	**31 015**	**9 241 105**

PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2012 tel que publié	Impact IAS 19 révisée	31/12/2012 retraité
CAPITAUX PROPRES			
Capital	249 893		249 893
Primes	817 137		817 137
Réserves consolidées	3 619 880	- 70 854	3 549 026
Réserves, instruments financiers	- 249		- 249
Réserves de conversion	- 64 450	- 573	- 65 023
Résultat de la période	216 758	4 394	221 152
Actions propres	- 43 426		- 43 426
Capitaux propres – part du Groupe	**4 795 543**	**- 67 033**	**4 728 510**
Intérêts minoritaires	**417 019**	**- 1 632**	**415 387**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**5 212 562**	**- 68 665**	**5 143 897**
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	1 410 274		1 410 274
Engagements envers le personnel	115 352	99 680	215 032
Provisions	12 872		12 872
Impôts différés – passif	189 746		189 746
Autres passifs long terme	196 835		196 835
TOTAL	**1 925 079**	**99 680**	**2 024 759**
PASSIFS COURANTS			
Provisions	153 299		153 299
Emprunts et concours bancaires courants	749 752		749 752
Fournisseurs	677 715		677 715
Instruments dérivés – passif	15 402		15 402
Dettes d'impôts	42 542		42 542
Autres passifs courants	433 739		433 739
TOTAL	**2 072 449**		**2 072 449**
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	**9 210 090**	**31 015**	**9 241 105**

4.4 Impact sur le tableau des flux de trésorerie 2012

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/2012 tel que publié	Impact IAS 19 révisée	31/12/2012 retraité
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	**270 519**	**4 420**	**274 939**
Dotations nettes aux amortissements et provisions	377 865	- 2 449	375 416
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	- 24 195	- 4 186	- 28 381
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	30 303		30 303
Plus ou moins-values de cessions	3 909		3 909
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 6 503		- 6 503
Dividendes reclassés en autres flux d'investissements	- 1 349		- 1 349
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**650 549**	**- 2 215**	**648 334**
Coût de l'endettement financier net	84 019		84 019
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	112 394	2 215	114 609
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**846 962**	**0**	**846 962**
Intérêts versés	- 104 138		- 104 138
Impôts payés	- 221 505		- 221 505
Intérêts encaissés	20 119		20 119
Capacité d'autofinancement	**541 438**	**0**	**541 438**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 66 453		- 66 453
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (1)	**474 985**	**0**	**474 985**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 774 424		- 774 424
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs biologiques	- 28 692		- 28 692
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 726		2 726
Incidence des acquisitions (variations de périmètre)	0		0
Trésorerie des filiales acquises (variation de périmètre)	0		0
Incidence des cessions (variations de périmètre)	0		0
Trésorerie des filiales cédées (variation de périmètre)	- 1 627		- 1 627
Autres flux liés aux opérations d'investissement	- 12 069		- 12 069
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (2)	**- 814 086**	**0**	**- 814 086**
Augmentation et diminution des fonds propres	85 619		85 619
Dividendes versés au cours de l'exercice			0
› Dividendes versés en numéraire aux actionnaires de la société mère	- 150 446		- 150 446
› Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées	- 32 923		- 32 923
Mouvements sur actions propres	- 2 395		- 2 395
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	707 851		707 851
Remboursements d'emprunts	- 557 421		- 557 421
Variation de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées	0		0
Autres flux liés aux opérations de financement	- 14 474		- 14 474
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (3)	**35 811**	**0**	**35 811**
Incidence de la variation des taux de change (4)	- 14 449		- 14 449
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1 + 2 + 3 + 4)	**- 317 739**	**0**	**- 317 739**
Trésorerie à l'ouverture	**845 416**	**0**	**845 416**
Trésorerie à la clôture	**527 677**	**0**	**527 677**
Variation	- 317 739	0	- 317 739

B – Périmètre de consolidation

	% intérêt 31/12/2012	% contrôle 31/12/2012	% intérêt 31/12/2013	% contrôle 31/12/2013
Sociétés intégrées globalement				
Vallourec Carex Automotive Components (Changzhou) Co., Ltd (ex Changzhou Carex Valinox Components) – Chine	95,0	100,0	95,0	100,0
Changzhou Valinox Great Wall (ex Changzhou Valinox Great Wall Welded tubes) – Chine	62,5	100,0	62,5	100,0
Kestrel Wave Investment Ltd – Hong Kong	100,0	100,0	100,0	100,0
P.T. Citra Tubindo – Indonésie	78,2	78,2	78,2	78,2
Premium Holding Limited – Hong Kong	100,0	100,0	100,0	100,0
Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd – Arabie Saoudite	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Angola Ltd – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Australia – Australie	-	-	100,0	100,0
Serimax Do Brasil Serviços de Soldagem e Fabricaçao Ltda – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Holdings S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Ltd – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax North America Llc – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax OOO – Russie	-	-	100,0	100,0
Serimax Russia S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax South East Asia Pte Ltd – Singapour	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Welding Services Malaysia sdn bhd – Malaysia	100,0	100,0	100,0	100,0
Tubos Soldados Atlântico – Brésil	95,8	95,9	100,0	100,0
Umax Services Ltd – Grande Bretagne	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Al Qahtani Tubes LLC – Arabie Saoudite	65,0	65,0	65,0	65,0
Vallourec (Changzhou) Co.Ltd (ex V & M Changzhou) – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Uruguay – Uruguay	100,0	100,0	100,0	100,0
Valinox Nucléaire S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Valinox Nucléaire Tubes (ex Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou) Co. Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Middle East FZE (ex Vallourec & Mannesmann Middle East FZE) – Émirats Arabes Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec RUS (ex Vallourec & Mannesmann Rus.) – Russie	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd (ex V & M Tubes Asia Pacific) – Singapour	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Bearing Tubes (ex Valti) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Beijing (ex V & M Beijing) Co. Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Canada Inc. (ex VAM Canada) – Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Deutschland GmbH (ex V & M Deutschland) – Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Products France (ex Vam Drilling France) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Products USA (ex Vam Drilling USA) Inc. – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Fittings (ex Interfit) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Florestal Ltda (ex V & M Florestal) – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia (ex Valinox Asia) – France	62,5	65,8	62,5	65,8
Vallourec Heat Exchanger Tubes (ex Valtimet sas) – France	95,0	95,0	95,0	95,0
Vallourec Heat Exchanger Tubes Inc. (ex Valtimet Inc) – États-Unis	95,0	100,0	95,0	100,0

	% intérêt 31/12/2012	% contrôle 31/12/2012	% intérêt 31/12/2013	% contrôle 31/12/2013
Vallourec Heat Exchanger Tubes Ltd (ex CST Valinox) – Inde	95,0	100,0	95,0	100,0
Vallourec Holdings Inc. (ex V & M Holdings Inc) – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Industries Inc. – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Mannesman Oil and Gas Nigeria Freezone Ltd (ex VMOG Nigeria) – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Mannesman Oil and Gas Nigeria Ltd (ex VAM Onne) – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Mineração Ltda (ex V & M Mineração) – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas France S.A.S. (ex VM Oil and Gas France) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas Nederland B.V. – Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas UK Ltd (ex VM Oil and Gas UK) – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil and Gas Mexico SA de CV (ex VAM Mexico) – Mexique	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec One S.A.S. (ex V & M One) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec S.A. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Services S.A. (ex V & M Services) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Star (ex V & M Star) – États-Unis	80,5	80,5	80,5	80,5
Vallourec Transportes e Serviços do Brasil Ltda – Brésil	-	-	100,0	100,0
Vallourec Tube-Alloy LLC (ex V & M Tubes Alloy) – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubes Canada Inc. – Canada [(a)]	100,0	100,0	-	-
Vallourec Tubes France S.A.S. (ex V & M France) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubes S.A.S. (ex V & M Tubes) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubos do Brasil S.A. (ex V & M Do Brasil) – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Umbilicals S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec USA Corporation (V & M Usa Corp) – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Products Middle East FZE (ex VAM Drilling Middle East FZE) – Dubai	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Drilling Protools Oil Equipment Manufacturing Llc – Émirats Arabes Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Far East – Singapour	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM Field Services Angola – Angola	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Field Services Beijing – Chine	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM USA LLC – États-Unis	51,0	51,0	51,0	51,0
Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd (ex VMOG China) – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés intégrées proportionnellement				
Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda – Brésil	56,0	50,0	56,0	50,0
VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments – Chine	51,0	50,0	51,0	50,0
VAM Holding Hong Kong Limited – Hong Kong	51,0	50,0	51,0	50,0
Sociétés mises en équivalence				
Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) – Allemagne	20,0	20,0	20,0	20,0
Poongsan Valinox – Corée	47,5	50,0	47,5	50,0
Xi'an Baotimet Valinox Tubes – Chine	37,1	49,0	37,1	49,0
Tianda Oil Pipe Co. Ltd – Chine	19,5	19,5	19,5	19,5
Sociétés ad-hoc				
Le Groupe ne contrôle pas de société ad-hoc				

(a) Société fusionnée avec Vallourec Canada Inc. au 1er janvier 2013.

2013

Aucune variation de périmètre significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2013.

2012

Aucune variation de périmètre significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2012.

C – Notes aux états financiers

Note 1	Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	143
Note 2.1	Immobilisations corporelles	145
Note 2.2	Actifs biologiques	146
Note 3	Titres mis en équivalence	147
Note 4	Autres actifs non courants	147
Note 5	Impôts différés	148
Note 6	Stocks et en-cours	151
Note 7	Clients et comptes rattachés	152
Note 8	Instruments financiers	152
Note 9	Autres actifs courants	162
Note 10	Trésorerie et équivalents de trésorerie	163
Note 11	Regroupements d'entreprises	163
Note 12	Capitaux propres	163
Note 13	Résultat par action	164
Note 14	Intérêts minoritaires	165
Note 15	Emprunts et dettes financières	165
Note 16	Provisions	168
Note 17	Autres passifs long terme	169
Note 18	Engagements envers le personnel	170
Note 19	Autres passifs courants	180
Note 20	Informations relatives aux parties liées	180
Note 21	Engagements et éventualités	183
Note 22	Chiffre d'affaires	184
Note 23	Coûts industriels des produits vendus	184
Note 24	Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	184
Note 25	Autres	188
Note 26	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	188
Note 27	Amortissements	189
Note 28	Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition, cessions d'actifs et frais de restructuration	189
Note 29	Résultat financier	190
Note 30	Rapprochement impôt théorique et impôt réel	190
Note 31	Information sectorielle	191
Note 32	Événements postérieurs à la clôture	193

NOTE 1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Concessions, brevets, licences et autres droits	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition
VALEURS BRUTES				
Au 31/12/2011	**83 711**	**428 925**	**512 636**	**519 826**
Acquisitions	2 455	2 329	4 784	-
Cessions	- 502	- 4 803	- 5 305	-
Effet des variations de change	- 1 623	- 6 873	- 8 496	- 8 421
Autres variations	239	468	707	-
Au 31/12/2012	**84 280**	**420 046**	**504 326**	**511 405**
Acquisitions	5 012	40 902	45 914	2 141
Cessions	- 30	- 220	- 250	-
Effet des variations de change	- 3 092	- 19 564	- 22 656	- 18 603
Autres variations	6 001	1 827	7 828	-
AU 31/12/2013	**92 171**	**442 991**	**535 162**	**494 943**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 31/12/2011	**- 48 078**	**- 187 608**	**- 235 686**	**- 23**
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 6 208	- 50 667	- 56 875	-
Cessions	501	4 803	5 304	-
Effet des variations de change	1 390	4 060	5 450	-
Autres variations		948	948	-
Au 31/12/2012	**- 52 395**	**- 228 464**	**- 280 859**	**- 23**
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 7 373	- 53 625	- 60 998	-
Cessions	30	36	66	-
Effet des variations de change	2 357	10 426	12 783	3
Autres variations		- 1		-
AU 31/12/2013	**- 57 381**	**- 271 628**	**- 329 009**	**- 20**
VALEURS NETTES				
Au 31/12/2012	**31 885**	**191 582**	**223 467**	**511 382**
AU 31/12/2013	**34 790**	**171 363**	**206 153**	**494 923**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Vallourec consacre en permanence un effort important à la Recherche et Développement, notamment dans le domaine de l'énergie. Il se répartit en trois domaines :

- procédés de fabrication (charbon de bois, élaboration des aciers, laminage de tubes, contrôles non destructifs, mise en forme, soudage et usinage) ;
- produits nouveaux et amélioration de produits ;
- nouveaux services (assistance au client pour la spécification, l'utilisation ou la transformation du tube).

Aucun coût sur un projet d'envergure et répondant aux critères d'activation de la norme n'a été identifié et immobilisé.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à la technologie et savoir-faire, aux marques, aux carnets de commande, aux relations clients acquis notamment à l'occasion de regroupements d'entreprise. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité (durée d'amortissement comprise entre 5,5 et 15 ans).

En 2013, les immobilisations incorporelles acquises sont constituées entre autres d'une indemnité de non concurrence amortissable sur une durée de 5,5 ans, dont le montant net au 31 décembre s'élève à 28 millions d'euros.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie autres que les écarts d'acquisition.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Unité génératrice de trésorerie (UGT) (cf. paragraphe 2.11 Principes de consolidation) *En milliers d'euros*	**Vallourec do Brasil**	**Vallourec North America**	**Vallourec Europe**	**Serimax**	**Autres**	**Total**
Au 31/12/2011	**3 208**	**309 288**	**164 690**	**36 316**	**6 301**	**519 803**
Effet des variations de change	- 31	- 5 978	- 2 253		- 159	- 8 421
Au 31/12/2012	**3 177**	**303 310**	**162 437**	**36 316**	**6 142**	**511 382**
Effet des variations de change	- 44	- 13 316	- 4 332	-	- 908	- 18 600
Acquisitions	-	-	2 141	-	-	2 141
AU 31/12/2013	**3 133**	**289 994**	**160 246**	**36 316**	**5 234**	**494 923**

Origine des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés et la part du Groupe dans les actifs et passifs acquis, y compris les passifs éventuels, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation à la juste valeur est réalisée avec l'aide d'experts indépendants.

Tests de dépréciation

Les écarts d'acquisition sont testés à chaque clôture annuelle. La valeur d'utilité des UGT est définie comme la somme des flux futurs de trésorerie – Méthode des DCF *discounted cash flows* (cf. paragraphe 2.11 – Principes et méthodes comptables). L'évolution du contexte économique peut influer sur certaines estimations et rendre plus difficile l'appréhension des perspectives du Groupe pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs. Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constitueraient des indices de perte de valeur.

FLUX FUTURS DE TRÉSORERIE

Le Groupe retient des flux futurs de trésorerie, issus des dernières prévisions, sur une période de cinq ans, correspondant à la meilleure estimation d'un cycle complet d'activité. Celles-ci ont été établies en tenant compte des variations cycliques affectant à la fois les prix de vente, les volumes et les coûts des matières premières. Au-delà des cinq ans, le Groupe utilise une année normative généralement calculée comme la moyenne des cinq dernières années et par conséquent représentative d'un cycle complet d'activité. Cette année normative est projetée à l'infini en appliquant un taux de croissance de 1,5 % à 2 %, selon l'Unité Génératrice de Trésorerie concernée. Ce taux de croissance prend en compte l'inflation long-terme, les prévisions de croissance des marchés principaux du groupe Vallourec, notamment le marché Pétrole et gaz.

TAUX D'ACTUALISATION

L'actualisation des flux futurs de trésorerie a été réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital applicable aux entreprises du secteur. Ce taux est défini comme la somme du coût des fonds propres et du coût de la dette après impôts, pondérés en fonction de leur part respective.

Les principales composantes du coût moyen pondéré du capital sont :

- une prime de risque marché ;
- un taux sans risque correspondant à une moyenne des bons du trésor pour chaque zone. Il varie entre les zones Europe, États-Unis et Brésil et se situe entre 2,5 % et 3 % ;
- un bêta calculé sur la base d'un échantillon des entreprises du secteur, spécifique à chaque UGT (généralement compris entre 1,1 et 1,3) ;
- un risque pays spécifique pour les activités situées en dehors de l'Europe et des États-Unis.

La mise en œuvre de ces paramètres aboutit à un taux d'actualisation de 8,6 % pour Serimax, 8,2 % pour Vallourec Europe, 8,3 % pour Vallourec North America et de 10,1 % pour Vallourec do Brasil.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La source de revenus principale de Vallourec est la vente de produits et services à l'industrie du Pétrole et du Gaz, et le niveau de ces revenus est dépendant des prix internationaux du pétrole et du gaz naturel. Vallourec utilise notamment le nombre moyen d'appareils de forage actifs – publié par Baker Hughes – comme indicateur général de l'activité Pétrole et gaz. Ces hypothèses sont plus particulièrement axées sur le marché principal de chaque UGT : les États-Unis pour Vallourec North America, l'Amérique du Sud pour Vallourec do Brasil, et la mer du Nord, le Moyen-Orient et la zone Asie-Pacifique pour Vallourec Europe.

Par ailleurs, pour Vallourec Europe, Vallourec North America et Vallourec do Brasil, les hypothèses clé incluent également le prix des matières premières : ferraille, coke, charbon et minerai de fer. Les taux de change font également partie des hypothèses clés pour la détermination des flux de trésorerie futurs.

Une analyse de la sensibilité du calcul de la variation des paramètres a été réalisée et n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation ou une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduirait pas à devoir constater une dépréciation. De plus, une analyse de sensibilité complémentaire, prenant en compte la dernière année des cinq ans de prévisions comme année normative, a démontré que le calcul actuel de la valeur d'utilité des UGT du groupe Vallourec aboutit à une évaluation très prudente de leur valeur recouvrable.

La comparaison des valeurs comptables des UGT avec leur valeur d'utilité n'a abouti à aucune dépréciation au 31 décembre 2013.

Eu égard au contexte économique européen, une analyse de sensibilité complémentaire sur la valorisation des actifs corporels et incorporels de l'UGT Vallourec Europe a été réalisée. Le test résiste à une diminution de 10 % du résultat brut d'exploitation sur chacune des cinq années par rapport aux prévisions des flux futurs de trésorerie.

NOTE 2.1 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages industriels	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEURS BRUTES						
Au 31/12/2011	**123 945**	**602 101**	**3 095 266**	**1 278 403**	**294 798**	**5 394 514**
Acquisitions	64	15 687	118 841	573 026	30 568	738 186
Cessions	- 41	- 343	- 19 949	- 1 794	- 14 848	- 36 975
Effet des variations de change	- 9 988	- 39 130	- 174 165	- 42 840	- 15 849	- 281 972
Autres variations	4 880	268 276	925 967	- 1 173 518	- 5 388	20 217
Au 31/12/2012	**118 860**	**846 591**	**3 945 960**	**633 277**	**289 281**	**5 833 970**
Acquisitions	332	24 911	153 902	352 353	22 887	554 385
Cessions	- 1	- 724	- 65 428	- 5 663	- 6 777	- 78 593
Effet des variations de change	- 15 379	- 69 536	- 295 891	- 55 766	- 25 471	- 462 043
Autres variations	5 180	64 475	408 853	- 499 265	10 696	- 10 061
AU 31/12/2013	**108 992**	**865 717**	**4 147 396**	**424 936**	**290 616**	**5 837 658**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Au 31/12/2011	**- 28 114**	**- 154 665**	**- 1 043 799**	**- 820**	**- 100 841**	**- 1 328 239**
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 1 476	- 28 740	- 189 766	- 284	- 20 914	- 241 180
Cessions	-	192	16 102	-	14 629	30 923
Effet des variations de change	2 521	4 251	30 716	-	5 207	42 695
Autres variations	-	- 1 799	- 2 301	-	- 13 957	- 18 057
Au 31/12/2012	**- 27 069**	**- 180 761**	**- 1 189 048**	**- 1 104**	**- 115 876**	**- 1 513 858**
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 975	- 33 339	- 214 037		- 26 121	- 274 472
Pertes de valeur	-	- 278	- 3 909	- 123	-	- 4 310
Cessions	-	616	15 779	-	3 047	19 442
Effet des variations de change	3 748	9 164	61 142	-	9 904	83 958
Autres variations	-	-	2 263	-	32	2 295
AU 31/12/2013	**- 24 296**	**- 204 598**	**- 1 327 810**	**- 1 227**	**- 129 014**	**- 1 686 945**
VALEURS NETTES						
Au 31/12/2012	**91 791**	**665 830**	**2 756 912**	**632 173**	**173 405**	**4 320 112**
AU 31/12/2013	**84 696**	**661 119**	**2 819 586**	**423 709**	**161 602**	**4 150 713**

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS HORS VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

	2012		2013	
En milliers d'euros	Incorporels et corporels	Biologiques	Incorporels et corporels	Biologiques (voir Note 2.2)
Europe	122 081	-	182 490	-
Amérique du Nord	359 790	-	191 743	-
Amérique du Sud	161 903	28 767	182 480	22 988
Asie	96 724	-	42 847	-
Autres	2 472	-	739	-
TOTAL	**742 970**	**28 767**	**600 299**	**22 988**
	771 737		623 287	
Note 1 : acquisition d'immobilisations incorporelles	4 784	-	45 914	-
Note 2.1 : acquisition d'immobilisations corporelles	738 186	-	554 385	-
Total des investissements industriels	**742 970**	**-**	**600 299**	**-**
Variation des dettes sur immobilisations et des apports des partenaires [(a)]	31 454	- 75	- 56 552	260
TOTAL	**774 424**	**28 692**	**543 747**	**23 248**
Tableau de trésorerie : investissements décaissés au cours de l'année s'élèvent à :	803 116		566 995	

(a) En 2012, la part de l'augmentation de capital dans la société Vallourec Star souscrite par notre partenaire Nippon Steel Sumitomo Metal Corp. (ex.Sumitomo) est présentée en diminution des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations pour un montant de 21,2 millions d'euros.

En 2013, la variation des dettes sur immobilisations comprend une dette relative à un contrat de location-financement pour - 48 millions d'euros (voir ci-dessous).

CONTRATS DE LOCATION

Le contrat de location-financement signé en 2010 portant sur la construction d'un équipement de traitement de l'eau chez Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil présente une valeur nette comptable de 165 millions d'euros au 31 décembre 2013.

En 2013, Vallourec Star a mis en place un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 64,3 millions de dollars US avec une maturité de cinq ans.

NOTE 2.2 Actifs biologiques

En milliers d'euros	2012	2013
Valeur nette au 31 décembre	196 134	178 005

La filiale brésilienne Vallourec Florestal exploite des forêts d'eucalyptus principalement destinés à produire le charbon de bois utilisé dans les hauts-fourneaux de Vallourec do Brasil et Vallourec & Sumitomo do Brasil.

Au 31 décembre 2013, la Société exploitait environ 112 823 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 232 777 hectares.

Le chiffre d'affaires de Vallourec Florestal s'élève à 83,7 millions d'euros en 2013 contre 111,6 millions d'euros en 2012.

NOTE 3 Titres mis en équivalence

Les principales sociétés mises en équivalence (valeur comptable individuelle supérieure à 10 millions d'euros) sont listées ci-dessous.

En milliers d'euros	HKM	Filiales de PT Citra Tubindo [(a)]	Tianda Oil Pipe	Autres	Total
Au 31/12/2012	**58 089**	**36 851**	**54 905**	**12 132**	**161 977**
Augmentation de capital	14 600				14 600
Effet des variations de change		- 785	- 977	- 357	- 2 119
Dividendes versés	- 7	- 4 113	- 620	- 529	- 5 269
Autres				- 52	- 52
Contribution au résultat de la période	6	2 222	1 026	321	3 575
AU 31/12/2013	**72 688**	**34 175**	**54 334**	**11 515**	**172 712**

(a) Il s'agit des titres immobilisés détenus par P.T. Citra Tubindo dans des sociétés non cotées, non contrôlées directement par Vallourec.

Principales données sociales

En milliers d'euros		Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat Net
HKM – Allemagne	**2013**	**363 438**	**2 501 576**	**31**
	2012	290 440	2 755 704	33
Filiales P.T. Citra Tubindo – Indonésie	**2013**	**48 986**	**47 835**	**4 342**
	2012	55 856	91 409	12 635
Tianda Oil Pipe – Chine	**2013**	**278 637**	**401 293**	**5 264**
	2012	281 561	486 763	3 977

La contribution au résultat des sociétés mises en équivalence est la suivante :

En milliers d'euros	2012	2013
HKM	7	6
Poongsan Valinox	1 002	380
Filiales de P.T. Citra Tubindo	5 589	2 222
Tianda Oil Pipe	775	1 026
Xi'an Baotimet Valinox Tubes	- 870	- 60
TOTAL	**6 503**	**3 574**

NOTE 4 Autres actifs non courants

En milliers d'euros	Autres placements en titres de capitaux propres	Prêts	Autres immobilisations financières	Autres	Total
Au 31/12/2011	**67 626**	**4 441**	**41 572**	**175 375**	**289 014**
Valeur brute	69 314	7 138	39 103	293 746	409 301
Provisions	- 700	-	- 503	-	- 1 203
Au 31/12/2012	**68 614**	**7 138**	**38 600**	**293 746**	**408 098**
Valeur brute	86 675	6 184	41 194	304 429	438 482
Provisions	- 1 162	-	- 358		- 1 520
AU 31/12/2013	**85 513**	**6 184**	**40 836**	**304 429**	**436 962**

Au 31 décembre 2013, les titres classés en actifs disponibles à la vente concernent presque exclusivement les titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., cotés à la Bourse de Tokyo acquis courant 2009 pour un montant total de 81,9 millions d'euros.

Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. ont signé le 31 décembre 2009 un contrat de partenariat d'une durée de sept ans incluant une prise de participation réciproque dans leur capital pour un montant d'environ 120 millions de dollars. Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. et Vallourec, partenaires dans Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, coopèrent au développement du joint VAM.

Au regard du caractère stratégique et durable de la participation, Vallourec a fixé des seuils au-delà desquels une baisse de la valeur liquidative des titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. présenterait un caractère significatif ou prolongé nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation par le compte de résultat :

- 3 ans pour le caractère prolongé d'une baisse ;
- 40 % pour le caractère significatif d'une baisse.

La juste valeur de ces titres au 31 décembre 2013, basée sur leur valeur liquidative de 84,4 millions d'euros, présente un gain de + 2,4 millions d'euros qui est comptabilisé dans les capitaux propres. Pour mémoire la valeur liquidative des titres au 31 décembre 2012 était de 64,1 millions d'euros et dégageait une perte de valeur de 17,8 millions d'euros comptabilisée en capitaux propres.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement par des dépôts et cautionnements au Brésil (20,4 millions d'euros au 31 décembre 2013, voir aussi Note 16), versés notamment dans le cadre de contentieux fiscaux.

Les autres actifs non courants sont composés essentiellement de créances fiscales à plus d'un an au Brésil et aux États-Unis pour 136,6 millions d'euros et d'un prêt d'actionnaires accordé à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, intégrée proportionnellement, pour un montant de 166,7 millions d'euros.

Échéances des autres actifs non courants *En milliers d'euros*	**Entre 1 et 5 ans**	**5 ans et plus**	**Total**
VALEURS BRUTES AU 31/12/2012			
Prêts	4 910	2 228	7 138
Autres placements en titres de capitaux propres	-	69 314	69 314
Autres immobilisations financières	317 021	15 828	332 849
TOTAL	**321 931**	**87 370**	**409 301**
VALEURS BRUTES AU 31/12/2013			
Prêts	3 511	2 673	6 184
Autres placements en titres de capitaux propres	-	86 675	86 675
Autres immobilisations financières	226 154	119 469	345 623
TOTAL	**229 665**	**208 817**	**438 482**

NOTE 5 Impôts différés

Les principales bases de calcul des impôts différés sont :

- récurrentes : les provisions pour congés payés, contribution sociale de solidarité ;
- non récurrentes : les provisions réglementées annulées, la participation des salariés, les provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement ainsi que les retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation ;
- récurrentes long terme : les provisions pour engagements en matière de retraites non déductibles fiscalement, les écarts d'évaluation sur les actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les impôts différés sont reconnus selon la méthode du report variable.

Les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêté des comptes.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 28 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % de l'impôt de base dû, pour les sociétés françaises ; le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1 % pour être égal à 34,43 %. La loi de finances rectificative pour 2011 n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 a instauré une contribution exceptionnelle égale à 5 % du montant de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Cette contribution est temporaire mais la loi de finances pour 2013 dans son article 30 a étendu de deux ans sa période d'application ; elle s'applique ainsi aux exercices 2011 à 2014. Le taux de cette contribution est passé à 10,7 %.

Les taux d'imposition différée retenus pour les sociétés françaises en 2013, inchangés par rapport à 2012, sont de 34,43 % pour les taxations courantes et 0 % pour les plus ou moins-values à long terme.

Les taux d'imposition différée retenus en 2013, inchangés par rapport à 2012, sont de 31,6 % pour l'Allemagne, 34 % pour le Brésil et 36,5 % pour les États-Unis.

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont classées en charges d'exploitation.

En milliers d'euros	2012	2013
Impôts différés actif	213 186	187 301
Impôts différés passif	189 746	209 418
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS /(IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF) NETS	**23 440**	**- 22 117**

Présentation des impôts différés par base :

Au 31/12/2012 [(a)] *En milliers d'euros*	**Actifs**	**Passifs**	**Net Impôts différés actif**
Immobilisations	-	254 503	
Autres actifs et passifs	18 130	-	
Stocks	42 626	-	
Engagements envers le personnel	63 158	-	
Instruments dérivés	-	11 410	
Réserves distribuables et de conversion	130	-	
SOLDE NET	**124 044**	**265 913**	**- 141 869**
Activation des déficits ordinaires	165 309	-	165 309
TOTAL	**289 353**	**265 913**	**23 440**

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

Au 31/12/2013 *En milliers d'euros*	**Actifs**	**Passifs**	**Net Impôts différés actif**
Immobilisations	-	330 926	
Autres actifs et passifs	40 249	-	
Stocks	48 032	-	
Engagements envers le personnel	53 303	-	
Instruments dérivés	-	20 693	
Réserves distribuables et de conversion	129	-	
SOLDE NET	**141 713**	**351 619**	**209 906**
Activation des déficits ordinaires	187 789	-	- 187 789
TOTAL	**329 502**	**351 619**	**22 117**

Les impôts différés en valeur brute du Groupe au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 s'analysent comme suit :

Au 31/12/2012 [(a)] *En milliers d'euros*	**Valeur brute**	**Impôt différé correspondant**	**Impôt différé reconnu**	**Impôt différé non reconnu**
Reports fiscaux déficitaires	571 388	186 655	165 309	21 346
Autres actifs d'impôts	-	125 173	124 044	1 129
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS	**-**	**311 828**	**289 353**	**22 475**
Passifs d'impôts			- 265 913	
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS			**- 265 913**	
TOTAL			**23 440**	**22 475**

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

Au 31/12/2013 *En milliers d'euros*	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	768 188	231 192	187 789	43 403
Autres actifs d'impôts	-	141 713	141 713	
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS	**-**	**372 905**	**329 502**	**43 403**
Passifs d'impôts			- 351 619	
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS			**- 351 619**	
TOTAL			**- 22 117**	**43 403**

Les reports fiscaux déficitaires en 2013 concernent principalement Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, le groupe d'intégration fiscale France, Vallourec Changzhou (Chine), Saudi Seamless Pipes Factory Ltd (Arabie Saoudite) et Vallourec Star (USA).

Les impôts différés actifs ont été reconnus sur tous les déficits reportables et une dépréciation a été constatée lorqu'il n'existe pas d'assurance raisonnable de récupération de ces actifs d'impôts différés dans un futur prévisible, ou lorsqu'il est estimé que l'imputation de ces déficits sur les bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain.

Les analyses menées concluent à une assurance raisonnable de la récupération des impôts différés actifs nets dans un futur prévisible notamment pour Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (montant de 81,5 millions d'euros d'impôts différés actifs nets pour la part détenue par Vallourec) présentant un horizon de recouvrement supérieur à 10 ans et inférieur à la durée de vie moyenne des immobilisations industrielles.

Ces analyses se fondent sur les prévisions disponibles les plus récentes validées par le management, conformes à la dernière revue stratégique du Groupe et dans le cas de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, structure dédiée à notre partenaire Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. et à nous -mêmes, sur la prédictibilité du chiffre d'affaires et des résultats de cette structure.

Les impôts différés non reconnus concernent principalement le Brésil pour 28 millions d'euros.

Les variations d'impôts différés se décomposent comme suit :

Actif/ (Passif) net d'impôt *En milliers d'euros*	2012 [(a)]	2013
SOLDE AU 1ER JANVIER	**- 38 148**	**23 440**
Effet des variations de taux change	- 6 718	- 9 351
Comptabilisé en résultat	80 834	- 27 649
Comptabilisé dans les réserves	- 15 103	- 8 320
Variation de périmètre et autres	2 575	- 237
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	**23 440**	**- 22 117**

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

Le montant de l'impôt différé comptabilisé en réserves correspond principalement à la variation des impôts différés calculés sur les instruments dérivés et les écarts actuariels des engagements de retraites et assimilés envers le personnel.

NOTE 6 Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Matières premières et marchandises	Produits en cours de production	Produits intermédiaires et finis	Total
VALEURS BRUTES				
Au 31/12/2011	**603 170**	**461 786**	**420 133**	**1 485 089**
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	- 45 190	33 824	90 814	79 448
Effet des variations de change	- 12 951	- 5 761	- 21 819	- 40 531
Autres variations	1 166	-	8 833	9 999
Au 31/12/2012	**546 195**	**489 849**	**497 961**	**1 534 005**
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	33 325	35 804	3 970	73 099
Effet des variations de change	- 25 064	- 14 972	- 37 534	- 77 570
Autres variations	975	-	8 126	9 101
AU 31/12/2013	**555 431**	**510 681**	**472 523**	**1 538 635**
DÉPRÉCIATION				
Au 31/12/2011	**- 52 360**	**- 13 096**	**- 30 656**	**- 96 112**
Effet des variations de change	1 273	73	2 698	4 044
Dotations	- 21 104	- 8 510	- 23 556	- 53 170
Reprises	27 215	3 990	10 909	42 114
Autres variations	1 885	798	- 3 850	- 1 167
Au 31/12/2012	**- 43 091**	**- 16 745**	**- 44 455**	**- 104 291**
Effet des variations de change	2 348	361	3 040	5 749
Dotations	- 27 705	- 10 025	- 28 677	- 66 407
Reprises	21 739	5 721	21 566	49 026
Autres variations	603	-	124	727
AU 31/12/2013	**- 46 106**	**- 20 688**	**- 48 402**	**- 115 196**
VALEURS NETTES				
Au 31/12/2012	**503 104**	**473 104**	**453 506**	**1 429 714**
AU 31/12/2013	**509 325**	**489 993**	**424 121**	**1 423 439**

NOTE 7 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	Avances et acomptes versés sur commandes	Créances clients et comptes rattachés (brut) [a]	Provisions pour dépréciation	Total
Au 31/12/2011	**25 673**	**1 043 492**	**- 11 294**	**1 057 871**
Variations de périmètre	- 7	317	23	333
Effet des variations de change	- 1 587	- 27 919	301	- 29 205
Variations des valeurs brutes	- 5 195	- 52 892	-	- 58 087
Dotations aux provisions	-	-	- 11 853	- 11 853
Reprises de provisions	-	-	7 655	7 655
Autres variations	3	892	1 348	2 243
Au 31/12/2012	**18 887**	**963 890**	**- 13 820**	**968 957**
Variations de périmètre				
Effet des variations de change	- 1 449	- 63 922	616	- 64 755
Variations des valeurs brutes	- 6 604	201 891	-	195 287
Dotations aux provisions	-	-	- 5 606	- 5 606
Reprises de provisions	-	-	4 640	4 640
Autres variations	1	1	248	250
AU 31/12/2013	**10 835**	**1 101 860**	**- 13 922**	**1 098 773**

(a) Sur les modalités de comptabilisation et d'évaluation cf. Principes et méthodes comptables paragraphe 2.18.1.

NOTE 8 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers du bilan sont présentés et évalués selon les différentes catégories conformes à la norme IAS 39.

8.1 INCIDENCE DES NORMES IAS 32 ET IAS 39 SUR LES CAPITAUX PROPRES ET LE RÉSULTAT

Comme précisé au paragraphe 2.18 des principes et méthodes comptables, les principales incidences des normes IAS 32 et 39 concernent la comptabilisation des contrats de couverture conclus par le Groupe au regard de ses opérations commerciales d'achats et de ventes en devises et la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe a également swappé en taux fixe une partie de sa dette à taux variable. Les autres conséquences du passage aux normes IAS 32 et 39 ont eu peu d'impact sur les comptes (évaluation des prêts logement consentis au personnel selon la méthode du taux d'intérêt effectif, valorisation à leur juste valeur des valeurs mobilières de placement).

En ce qui concerne les couvertures de change, la relation de couverture s'appuie sur le cours spot des devises. La partie report/déport des instruments dérivés est systématiquement considérée comme non efficace et est passée en compte de résultat (résultat financier). Les créances et dettes en devises ont été revalorisées au cours spot au 31 décembre.

Les instruments de couverture passent d'une position nette active de 43,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 à une position nette active de 67,7 millions d'euros au 31 décembre 2013.

La variation de l'euro face au dollar américain au cours de l'exercice 2013 explique l'essentiel des 9,7 millions d'euros de variation de la valeur intrinsèque des couvertures affectées aux prévisions de ventes et d'achats en devise et des 19,0 millions d'euros de variation de la valeur intrinsèque des couvertures adossées aux créances et aux dettes.

Les instruments financiers à caractère spéculatif restent exceptionnels et s'expliquent par la non-efficacité d'une relation de couverture au regard de la norme IAS 39. Leurs variations de valeur n'impactent pas le résultat de change de manière significative.

Postes du bilan concernés *En milliers d'euros*	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Variations en 2013 Total	Dont réserves	Dont résultat
1 – Instruments dérivés comptabilisés au bilan [a]					
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme [b] liées aux carnets de commandes et offres commerciales	25 185	34 917	9 732	9 326	406
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liés aux créances clients (et aux dettes commerciales [b])	1 071	20 117	19 046	-	19 046
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liés aux créances financières (et aux dettes financières)	12 055	10 270	- 1 785	-	- 1 785
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux carnets de commandes et offres commerciales	-	-	-	-	-
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux dettes commerciales	-	-	-	-	-
Comptabilisation du report/déport	735	- 1 023	- 1 758	- 868	- 890
Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	- 2 657	-	2 657	2 657	-
Variations de valeurs liées aux instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	7 559	3 441	- 4 118	-	- 4 118
Variations de valeurs liées aux dérivés non qualifiés	1	-	-	-	- 1
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	**43 949**	**67 722**	**23 773**	**11 115**	**12 658**
› dont instruments dérivés – actifs	59 351	91 788			
› dont instruments dérivés – passifs	15 402	24 066			
2 – Créances (dettes) couvertes en devises – écart de conversion					
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes [b] et créances commerciales)	- 713	- 32 030	- 31 317	-	- 31 317
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes et créances financières)	- 19 877	2 546	22 423	-	22 423
INCIDENCES DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**23 359**	**38 238**	**14 879**	**11 115**	**3 764**
3 – Évaluation créances (dettes [b]) non couvertes en devises – écart de conversion [c]	**- 85**	**- 627**	**- 542**	**-**	**- 542**
4 – Évaluation des prêts construction au taux d'intérêt effectif	**- 622**	**- 642**	**- 20**	**-**	**- 20**
5 – Évaluation des VMP à juste valeur	**8**	**13**	**5**	**-**	**5**
6 – Évaluation des autres placements en titres de capitaux propres à juste valeur	**- 14 482**	**5 626**	**20 108**	**20 108**	**-**
7 – Impôts différés	**- 4 078**	**- 8 968**	**- 4 890**	**- 4 621**	**- 269**
TOTAL	**4 100**	**33 640**	**29 540**	**26 602**	**2 938**
Contrepartie – cf. état de variation des capitaux propres					
Réserves de réévaluation des instruments financiers	414	28 473	28 059	28 059	
› dont part Groupe	- 249	27 584	27 833	27 833	
› dont part des minoritaires	663	889	226	226	
Autres réserves de consolidation	10 719	2 229	- 8 490	- 8 490	
Résultat	- 7 033	2 938	9 971	7 033	2 938
TOTAL	**4 100**	**33 640**	**29 540**	**26 602**	**2 938**

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, - = position passive.

(b) Montants non significatifs.

(c) La variation des écarts d'évaluation de - 0,6 million d'euros est à rapprocher du résultat de change réalisé au cours de l'exercice 2013.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2012 était de 25,2 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2013, environ 79 % de la variation de juste valeur positive attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2012 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2012 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2013.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent plus de 91 % des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2012.

Postes du bilan concernés *En milliers d'euros*	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Variations en 2012 Total	Dont réserves	Dont résultat
1 – Instruments dérivés comptabilisés au bilan [a]					
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme [b] liées aux carnets de commandes et offres commerciales	- 51 558	25 185	76 743	76 598	145
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liées aux créances clients (et aux dettes commerciales [b])	- 39 765	1 071	40 836	-	40 836
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (achats à terme) liées aux créances financières (et aux dettes financières)	10 508	12 055	1 547	-	1 547
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux carnets de commandes et offres commerciales	-	-	-	-	-
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux dettes commerciales	-	-	-	-	-
Comptabilisation du report/déport	9 884	735	- 9 149		- 9 149
Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	- 12 442	- 2 657	9 785	9 785	
Variations de valeurs liées aux instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	7 380	7 559	179	-	179
Variations de valeurs liées aux dérivés non qualifiés	1	1	-	-	-
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	**- 75 992**	**43 949**	**119 941**	**86 383**	**33 558**
› dont instruments dérivés – actifs	39 705	59 351			
› dont instruments dérivés – passifs	115 697	15 402			
2 – Créances (dettes [b]) couvertes en devises – écart de conversion					
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes [b] et créances commerciales)	37 194	- 713	- 37 907	-	- 37 907
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes et créances financières)	- 17 904	- 19 877	- 1 973	-	- 1 973
INCIDENCES DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**- 56 702**	**23 359**	**80 061**	**86 383**	**- 6 322**
3 – Évaluation créances (dettes [b]) non couvertes en devises – écart de conversion [c]	**26**	**- 85**	**- 111**	**-**	**- 111**
4 – Évaluation des prêts construction au taux d'intérêt effectif	**- 889**	**- 622**	**267**	**-**	**267**
5 – Évaluation des VMP à juste valeur	**5**	**8**	**3**	**-**	**3**
6 – Évaluation des autres placements en titres de capitaux propres à juste valeur	**- 12 681**	**- 14 482**	**- 1 801**	**- 1 801**	**-**
7 – Impôts différés	**24 701**	**- 4 078**	**- 28 779**	**- 27 909**	**- 870**
TOTAL	**- 45 540**	**4 100**	**49 640**	**56 673**	**- 7 033**
Contrepartie – cf. état de variation des capitaux propres					
Réserves de réévaluation des instruments financiers	- 55 203	414	55 617	55 617	
› dont part Groupe	- 55 773	- 249	55 524	55 524	
› dont part des minoritaires	570	663	93	93	
Autres réserves de consolidation	5 511	10 719	5 208	5 208	
Résultat	4 152	- 7 033	- 11 185	- 4 152	- 7 033
TOTAL	**- 45 540**	**4 100**	**49 640**	**56 673**	**- 7 033**

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, - = position passive.

(b) Montants non significatifs.

(c) La variation des écarts d'évaluation de 0,1 million d'euros est à rapprocher du résultat de change réalisé au cours de l'exercice 2012.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2011 était de -51,6 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2012, environ 93 % de la variation de juste valeur négative attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2011 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2011 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2012.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent près de 95 % des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2011.

8.2 INFORMATION SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DU RISQUE DE MARCHÉ ET LA MANIÈRE DONT IL EST GÉRÉ PAR LE GROUPE

Les risques de marché sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions. Le risque de liquidité est abordé en Note 15.

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de la société Vallourec et de la sous-holding Vallourec Tubes.

TOTAL DE LA DETTE

Au 31/12/2012 *En milliers d'euros*	**Autres emprunts**	**Liquidités**
Taux fixe à l'origine	1 893 032	
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe		
Taux fixe	**1 893 032**	
Taux variable	**300 940**	**563 312**
TOTAL	**2 193 972**	**563 312**

Au 31/12/2011 *En milliers d'euros*	**Autres emprunts**	**Liquidités**
Taux fixe à l'origine	1 594 546	
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	229 742	
Taux fixe	**1 824 288**	
Taux variable	**335 738**	**546 160**
TOTAL	**2 160 026**	**546 160**

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable.

Une partie de la dette financière à taux variable avait été convertie à taux fixe. Ainsi 300 millions de dollars US (échéance : avril 2013) avaient fait l'objet d'un swap à 4,36 % hors *spread*. Ce prêt a été remboursé le 17 avril 2013.

Le montant des emprunts à taux fixe à l'origine inclut pour 1 096,2 millions d'euros l'emprunt obligataire émis le 7 décembre 2011 pour un montant nominal de 650 millions d'euros ainsi que les deux placements privés obligataires émis en août 2012 pour un montant total de 455 millions d'euros, ajustés des frais financiers estimés selon la méthode du coût du capital amorti, ainsi que pour 325,0 millions d'euros l'encours de billets de trésorerie qui sont émis à taux fixe dont la maturité est au plus à un an.

En complément, un emprunt de 100 millions d'euros souscrit à taux fixe (3,75 % hors *spread*) auprès du groupe Crédit Agricole en octobre 2008 a été tiré fin janvier 2009.

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt auprès de la BNDES (*Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social*). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est utilisé pour un montant de 214,6 millions de reals brésiliens au 31 décembre 2013. Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil a également souscrit en 2010 un contrat de location-financement à taux fixe.

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Enfin, Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 300,9 millions d'euros (environ 13,7 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2013.

Aucune ligne de financement significative à taux fixe n'arrivera à maturité contractuelle au cours des 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2013, hormis :

- l'encours de 325 millions d'euros de billets de trésorerie émis au plus à un an ;

- diverses lignes de financement au sein des filiales brésiliennes (pour 147 millions d'euros),

Compte tenu de la politique de couverture du risque de taux d'intérêt du Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 3,0 millions d'euros de la charge financière annuelle du Groupe, sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constant, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact ne tient pas compte du risque de taux sur les billets de trésorerie émis au plus à un an et sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme (au plus à trois mois).

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2013, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en reals brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 30,8 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 525,4 millions d'euros au 31 décembre 2013) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du real brésilien.

Réserve de conversion – part du Groupe *En milliers d'euros*	**31/12/2012**	**31/12/2013**
USD	45 510	- 18 363
GBP	- 10 733	- 12 407
Real brésilien	- 128 050	- 513 799
Yuan chinois	32 847	29 153
Autres	- 4 597	- 9 984
TOTAL	**- 65 023**	**- 525 400**

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que celle du pays de leur implantation.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations de Vallourec (environ 37,7 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2013) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US.

Les fluctuations de change entre l'euro, le real brésilien (BRL) et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

1. il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
2. certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme. Le Groupe a parfois recours à des options.

Des annulations de commandes pourraient donc provoquer des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulée dans le compte de résultat consolidé.

Nous estimons que l'impact d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des devises traitées sur l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une diminution ou une augmentation de 128,6 millions d'euros de la valeur intrinsèque comptabilisée dans les fonds propres consolidés au 31 décembre 2013. L'essentiel de ces montants proviendraient des évolutions du dollar US contre l'euro et dans une moindre mesure du BRL contre l'euro.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre 2013, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change *En milliers d'euros*	**2012**	**2013**
Contrat de change à terme : ventes à terme	2 025 445	2 015 532
Contrat de change à terme : achats à terme	145 626	124 312
Options de change sur ventes	-	-
Options de change sur achats	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-
TOTAL	**2 171 071**	**2 139 844**

ÉCHÉANCES DES CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Contrats sur transactions commerciales *En milliers d'euros*	**Total**	**< 1 an**	**1 à 5 ans**	**> 5 ans**
Contrats de change : ventes à terme	2 015 532	1 932 565	82 967	-
Contrats de change : achats à terme	124 312	112 110	12 202	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
TOTAL	**2 139 844**	**2 044 675**	**95 169**	

Les ventes à terme (2 016 millions d'euros sur les 2 140 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,33 et USD/BRL de 2,37.

Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2013, comme en 2012, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- depuis 2011, des ventes à terme pour 376,4 millions de Dollars USD (272,9 millions d'euros) et pour 162,8 millions de Yuans chinois (19,5 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en USD, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent entre 2014 et 2016 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

En dehors des emprunts et dettes financières libellés en devises Vallourec ne couvre pas ses autres actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises (risques de conversion).

Risques de crédit

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
- les créances clients et comptes rattachés ;
- les dérivés qui ont une juste valeur positive.

1. Prêts 1 % construction : ces prêts ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).
2. Dépôts de garantie et créances fiscales sur le Brésil : il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds déjà versés pour tout ou partie.
3. Créances clients et comptes rattachés :
   - concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 85,5 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit 7,9 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédit et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ;
- la politique de recouvrement commercial.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2013 s'élevaient à 843,4 millions d'euros, soit 77,5 % du total des créances clients nettes.

Les échéances de ces créances clients sont les suivantes (millions d'euros) :

Au 31 décembre 2013 *En milliers d'euros*	**0 à 30 jrs**	**30 à 60 jrs**	**60 à 90 jrs**	**90 à 180 jrs**	**> à 180 jrs**	**Total**
Non échues	555,3	155,4	62,9	61,3	8,5	843,4

Risques actions

Les actions propres détenues par Vallourec au 31 décembre 2013 comprennent :

D'une part, les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

Dans ce cadre, Vallourec détient :

- 112 483 actions propres acquises le 5 juillet 2001 après, notamment, attribution définitive en 2011 de 44 074 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 3 mai 2007, 6 631 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 1er septembre 2008, 23 280 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2009, attribution définitive en 2012 de 3 680 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2010 et attribution définitive en 2013 de 5 113 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2009, de 59 964 actions dans le cadre du Plan « Value 08 » et après attribution anticipée de 2 095 actions ;
- 3 106 actions propres acquises en 2008 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 4 juin 2008 après attribution définitive en 2011 de 26 844 actions et attribution définitive en 2013 de 70 050 dans le cadre du plan d'actions de performance du 17 décembre 2009 ;
- 18 064 actions propres acquises en 2010 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 31 mai 2010, après attribution définitive en 2012 de 81 936 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 15 mars 2010 ;
- 286 089 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive en 2012 de 27 534 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 30 novembre 2010, attribution définitive en 2013 de 58 069 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 30 mars 2011 et 28 308 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 18 novembre 2011 ;
- 400 000 actions propres acquises en 2012 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 31 mai 2012.

Ces chiffres tiennent compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue le 9 juillet 2010.

Le Directoire, en consultation avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter ces actions auto-détenues à la couverture des plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié du Groupe.

D'autre part, les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie Banque, soit 475 000 actions pour une valeur de 18,8 millions d'euros.

Avec effet au 2 juillet 2012, Vallourec a mis en place en 2007 un contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie Banque. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013 (sixième résolution). Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 9 000 000 d'euros ;
- 490 500 actions.

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

Les montants inscrits au bilan sont détaillés en fonction des modalités de valorisation retenues pour chaque instrument financier.

2013 *En milliers d'euros*	Notes	Catégorie [a]	Valeur brute au 31/12/2013	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants	**4**					
Titres de participation cotés		ADV	84 370	-	84 370	-
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	2 305	-	2 305	-
Prêts		P&C	6 184	6 184	-	-
Autres immobilisations financières		P&C / ADE [b]	41 194	41 194	-	-
Créances clients et comptes rattachés	**7**	**P&C**	**1 101 860**	**1 101 860**	**-**	**-**
Instruments dérivés actifs	**8**					
Instruments financiers de couverture [f]		CFT	91 788	-	40 057	51 731
Instruments financiers spéculatifs		AF-JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	**9**	**P&C**	**296 105**	**296 105**	**-**	**-**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**10**	**AF-JVpR**	**563 312**	**-**	**-**	**563 312**
PASSIFS						
Emprunts et dettes financières [c] [e] auprès des établissements de crédit	**15**	**CA-TIE**	**364 301**	**364 301**	**-**	**-**
Autres	**15**	**CA-TIE**	**606 129**	**606 129**	**-**	**-**
Emprunts et concours bancaires courants [d] [e]	**15**	**CA-TIE**	**18 967**	**18 967**	**-**	**-**
Fournisseurs		**CA**	**832 899**	**832 899**	**-**	**-**
Instruments dérivés passifs	**8**					
Instruments financiers de couverture		CFT	24 066	-	6 059	18 007
Instruments financiers spéculatifs		PF-JVpR		-	-	
Autres passifs courants	**19**	**CA**	**469 800**	**469 800**	**-**	**-**

(a) AF-JVpR – Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat
ADE – Actifs détenus jusqu'à leur échéance
P & C – Prêts et créances
ADV – Actifs disponibles à la vente
CFT – Couverture de flux de trésorerie
PF-JVpR – Passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat
CA – Coût amorti
CA-TIE – Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

(b) Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

(c) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de 12 mois.

(d) Les emprunts devant être remboursés dans les 12 mois sont inscrits en passifs courants.

(e) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. À défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

(f) Y compris le warrant « Value 09 », « Value 10 », « Value 11 », « Value 12 » et « Value 13 » dont la juste valeur au 31 décembre 2013 s'élève à 3,5 millions d'euros.

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

(A) prioritairement, en fonction de prix cotés sur un marché actif ; les titres de participation cotés sont valorisés ainsi ;

(B) à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.).

			Juste Valeur		
2013 **Rubriques au bilan et classes d'instruments** *En milliers d'euros*	**Catégorie**	**Total de la juste valeur au bilan**	**Cours côtés (A)**	**Modèle interne avec paramètres observables (B)**	**Modèle interne avec paramètres non observables**
ACTIFS					
Titres de participation cotés	ADV	84 370	84 370	-	-
Autres placements en titres de capitaux propres	ADV	2 305	-	2 305	-
Instruments dérivés actifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	91 788	-	91 788	-
Instruments financiers spéculatifs	PF-JVpR	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**AF-JVpR**	**563 312**	**563 312**	**-**	**-**
PASSIFS					
Instruments dérivés passifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	24 066	-	24 066	-
Instruments financiers spéculatifs	PF-JVpR	-	-	-	-

2012 *En milliers d'euros*	Notes	Catégorie [a]	Valeur brute au 31/12/2012	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants	**4**					
Titres de participation cotés		ADV	64 118	-	64 118	-
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	5 196	-	5 196	-
Prêts		P&C	7 138	7 138	-	-
Autres immobilisations financières		P&C / ADE [b]	39 103	39 103	-	-
Créances clients et comptes rattachés	**7**	**P&C**	**963 890**	**963 890**	**-**	**-**
Instruments dérivés actifs	**8**					
Instruments financiers de couverture [f]		CFT	59 351	-		59 351
Instruments financiers spéculatifs		AF-JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	**9**	**P&C**	**202 567**	**202 567**	**-**	**-**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**10**	**AF-JVpR**	**546 160**	**-**	**-**	**546 160**
PASSIFS						
Emprunts et dettes financières [c] [e] auprès des établissements de crédit	**15**	**CA-TIE**	**528 031**	**528 031**	**-**	**-**
Autres	**15**	**CA-TIE**	**425 702**	**425 702**	**-**	**-**
Emprunts et concours bancaires courants [d] [e]	**15**	**CA-TIE**	**18 483**	**18 483**	**-**	**-**
Fournisseurs		**CA**	**677 715**	**677 715**	**-**	**-**
Instruments dérivés passifs	**8**					
Instruments financiers de couverture		CFT	15 402	-	-	15 402
Instruments financiers spéculatifs		PF-JVpR	2	-	-	2
Autres passifs courants	**19**	**CA**	**433 739**	**433 739**	**-**	**-**

(a) AF-JVpR – Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat
ADE – Actifs détenus jusqu'à leur échéance
P & C – Prêts et créances
ADV – Actifs disponibles à la vente
CFT – Couverture de flux de trésorerie
PF-JVpR – Passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat
CA – Coût amorti
CA-TIE – Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

(b) Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

(c) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de 12 mois.

(d) Les emprunts devant être remboursés dans les 12 mois sont inscrits en passifs courants.

(e) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. À défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

(f) Y compris le warrant « Value 08 », « Value 09 », « Value 10 », « Value 11 » et « Value 12 » dont la juste valeur au 31 décembre 2012 s'élève à 7,6 millions d'euros.

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

(A) prioritairement, en fonction de prix cotés sur un marché actif ; les titres de participation cotés sont valorisés ainsi ;

(B) à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.)

2012 Rubriques au bilan et classes d'instruments *En milliers d'euros*	Catégorie	Total de la juste valeur au bilan	Juste Valeur Cours côtés (A)	Juste Valeur Modèle interne avec paramètres observables (B)	Juste Valeur Modèle interne avec paramètres non observables
ACTIFS					
Titres de participation cotés	ADV	64 118	64 118	-	-
Autres placements en titres de capitaux propres	ADV	5 196	-	5 196	-
Instruments dérivés actifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	59 351	-	59 351	-
Instruments financiers spéculatifs	PF-JVpR	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**AF-JVpR**	**546 160**	**546 160**	**-**	**-**
PASSIFS					
Instruments dérivés passifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	15 400	-	15 400	-
Instruments financiers spéculatifs	PF-JVpR	2	-	2	-

NOTE 9 Autres actifs courants

En milliers d'euros	Créances sur personnel et organismes sociaux	Créances fiscales hors IS	Charges constatées d'avance	État, impôt sur les bénéfices	Autres créances	Total
Au 31/12/2011	**5 417**	**67 201**	**27 384**	**26 175**	**56 333**	**182 510**
Effet des variations de change	- 171	- 1 797	- 1 536	- 673	- 1 313	- 5 490
Autres variations	- 962	3 091	10 980	- 7 147	19 585	25 547
Au 31/12/2012	**4 284**	**68 495**	**36 828**	**18 355**	**74 605**	**202 567**
Effet des variations de change	- 241	- 6 216	- 2 853	- 1 612	- 3 940	- 14 862
Autres variations	74	35 410	5 521	15 528	51 867	108 400
AU 31/12/2013	**4 117**	**97 689**	**39 496**	**32 271**	**122 532**	**296 105**

L'augmentation des autres actifs courants correspond principalement à une hausse des taxes récupérables.

NOTE 10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	Valeurs mobilières de placement (Brut)	Disponibilités	Total
Au 31/12/2011	**638 153**	**263 733**	**901 886**
Effet des variations de change	- 10 750	- 4 695	- 15 445
Variations de périmètre		- 1 627	- 1 627
Autres variations	- 334 263	- 4 391	- 338 654
Au 31/12/2012	**293 140**	**253 020**	**546 160**
Effet des variations de change	- 41 174	- 15 703	- 56 877
Variations de périmètre			
Autres variations	131 858	- 57 829	74 029
AU 31/12/2013	**383 824**	**179 488**	**563 312**

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est constitué des liquidités en comptes courants bancaires et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

NOTE 11 Regroupements d'entreprises

Cette note présente les regroupements d'entreprises dont le total bilan est supérieur à 100 millions d'euros.

Aucun regroupement d'entreprise n'est intervenu en 2013 et en 2012.

NOTE 12 Capitaux propres

CAPITAL

Le capital de Vallourec est composé de 128 159 600 actions ordinaires au nominal de 2 euros entièrement libérées au 31 décembre 2013 contre 124 946 356 au 31 décembre 2012 au nominal de 2 euros.

2013

Le 25 juin 2013, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013 s'est traduite par la création de 1 338 791 actions nouvelles émises au prix de 36,69 euros soit une augmentation de capital de 49,1 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 10 décembre 2013, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié « Value 13 », 1 874 453 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 36,95 euros pour la formule à effet de levier et de 34,78 euros pour la formule classique soit une augmentation de capital de 69,2 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

2012

Le 27 juin 2012, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 s'est traduite par la création de 192 112 actions nouvelles émises au prix de 31,10 euros soit une augmentation de capital de 5,9 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 6 décembre 2012, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié « Value 12 », 3 319 835 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 25,79 euros soit une augmentation de capital de 85,6 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

RÉSERVES, INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à l'IAS 39 Instruments financiers, cette réserve est alimentée par deux types d'opérations :

- les opérations de couverture de change efficaces affectées au carnet de commandes et aux offres commerciales. Les variations des valeurs intrinsèques constatées à la clôture sont comptabilisées dans les capitaux propres ;
- les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt (à taux fixe) ont été contractés. Ils font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres.

RÉSERVES DE CONVERSION

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux propres et du résultat de ces sociétés. Ces réserves ne sont reprises en résultat qu'en cas de cession partielle ou totale et perte de contrôle de l'entité étrangère.

En milliers d'euros	USD	GBP	BRL	CNY	Autres	Total
Au 31/12/2011	**74 997**	**- 11 096**	**111 834**	**35 225**	**- 5 028**	**205 932**
Variations	- 29 487	363	- 239 884	- 2 378	431	- 270 955
Au 31/12/2012 [a]	**45 510**	**- 10 733**	**- 128 050**	**32 847**	**- 4 597**	**- 65 023**
Variations	- 63 873	- 1 674	- 385 749	- 3 694	- 5 387	- 460 377
AU 31/12/2013	**- 18 363**	**- 12 407**	**- 513 799**	**29 153**	**- 9 984**	**- 525 400**

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

PRINCIPAUX COURS DE CHANGE UTILISÉS (EURO / DEVISES) : CONVERSION DES ÉLÉMENTS DU BILAN (TAUX DE CLÔTURE) ET DU COMPTE DE RÉSULTAT (TAUX MOYEN)

Pour 1 euro	USD	GBP	BRL	CNY
2012				
Taux moyen	1,28	0,81	2,51	8,11
Taux clôture	1,32	0,82	2,70	8,22
2013				
Taux moyen	1,33	0,85	2,87	8,16
Taux clôture	1,38	0,83	3,26	8,35

NOTE 13 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options dilutives.

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

Résultat par action	**2012 [a]**	**2013**
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	**221 152**	**261 860**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	121 797 523	125 632 911
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	- 869 091	- 1 101 787
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	120 928 432	124 531 124
RÉSULTAT PAR ACTION *(en euros)*	**1,8**	**2,1**
Résultat par action comparable à 2013 *(en euros)*		
Effet de la dilution - options d'achat, de souscription d'actions et actions de performance	355 560	1 155 374
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	121 283 992	125 686 498
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION *(en euros)*	**1,8**	**2,1**
Résultat par action comparable à 2013 *(en euros)*	1,8	-

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

Dividendes versés au cours de l'exercice	**2012**	**2013**
› au titre de l'exercice précédent *(en euros)*	1,30	0,69
› au titre d'acompte sur l'exercice en cours *(en euros)*	-	-

NOTE 14 Intérêts minoritaires

En milliers d'euros	Réserves	Écart de conversion	Résultat	Total
Au 31/12/2012 [(a)]	359 981	1 619	53 787	415 387
AU 31/12/2013	**362 296**	**- 13 855**	**36 990**	**385 431**

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

Les intérêts minoritaires concernent essentiellement le groupe Nippon Steel Sumitomo Metal Corp.

NOTE 15 Emprunts et dettes financières

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mis en place en Europe, autour de Vallourec et de sa sous-holding Vallourec Tubes et pour une moindre mesure autour des filiales au Brésil et aux États-Unis (cf. ci-dessous).

Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

En Europe

Courant avril 2008, Vallourec a contracté un emprunt de 300 millions de dollars US sur cinq ans avec un syndicat de sept banques. Cet emprunt a été remboursé à son échéance le 17 avril 2013.

En novembre 2008, Vallourec a contracté un crédit de 100 millions d'euros auprès du groupe Crédit Agricole, pour une durée initiale de six ans (échéance fin octobre 2015). Ce crédit a été tiré fin janvier 2009.

Enfin, en février 2011, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1 milliard d'euros à échéance 2016. Au 31 décembre cette ligne n'est pas tirée.

En complément du financement mis en place par Vallourec, le Groupe a négocié en juillet 2012, au profit de Vallourec Tubes, quatre lignes bilatérales à moyen terme (trois ans) de 100 millions d'euros chacune dont trois d'entre elles ont été prorogées d'une année en 2013. Deux autres lignes bilatérales de montant et de maturité similaires ont été mises en place en 2013. Au 31 décembre 2013, aucune de ces six lignes n'était tirée.

L'ensemble de ces contrats bancaires prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie du crédit sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (*cross default*), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2013, Vallourec avait un encours de 325 millions d'euros pour des maturités de un an au plus. Ce programme de billets de trésorerie est noté A-2 par Standard & Poor's.

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Les valeurs de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe sont respectivement de 673,6 millions d'euros ; 400,9 millions d'euros et de 52,5 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des demandes de remboursement anticipées au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

Au 31 décembre 2013, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités et l'ensemble des dispositions susvisées suffisait au 31 décembre 2013 aux besoins du Groupe en matière de liquidité.

Au Brésil

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt de 448,8 millions de reals brésiliens auprès de la BNDES (*Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social*). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est libellé en reals brésiliens et a été mis en place pour une durée de huit ans. Il est amortissable depuis le 15 février 2012. Au 31 décembre 2013, cet emprunt est utilisé pour un montant de 214,6 millions de reals brésiliens.

Au cours de l'exercice 2010, cette même société au Brésil a souscrit un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 570 millions de reals brésiliens et portant sur des installations nécessaires au fonctionnement de l'usine située sur le site de Jeceaba.

Aux États-Unis

Les sociétés américaines du Groupe bénéficient d'un ensemble de lignes bancaires bilatérales qui ont été renouvelées en 2013 pour un montant total de 348 millions de dollars US. Aucune de ces lignes n'est utilisée au 31 décembre 2013. Ces programmes à moins d'un an comportent des clauses relatives à l'endettement de chacune des sociétés concernées et une clause de changement de contrôle.

En 2013, Vallourec Star a mis en place un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 64,3 millions de dollars US avec une maturité finale de cinq ans.

DETTES FINANCIÈRES – PASSIFS NON COURANTS

En milliers d'euros	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunts de crédit-bail	Emprunt obligataire	Autres emprunts et dettes financières assimilées	Total
Au 31/12/2011	**433 215**	**111 124**	**643 115**	**1 767**	**1 189 221**
Émission de nouveaux emprunts	57 550	1 332	451 171	1 035	511 088
Remboursements	- 28 191	- 7 833	-	- 103	- 36 127
Reclassements	- 230 427	- 140	-	- 1 194	- 231 761
Effet des variations de change	- 11 142	- 10 959	-	- 46	- 22 147
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-
Au 31/12/2012	**221 005**	**93 524**	**1 094 286**	**1 459**	**1 410 274**
Émission de nouveaux emprunts	15 232	42 604	1 937	5 479	65 252
Remboursements	- 47 564	- 11 813	-	413	- 58 964
Reclassements	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	- 15 085	- 15 805	-	- 10 547	- 41 437
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Autres variations	-	- 158	-	4 124	3 966
AU 31/12/2013	**173 588**	**108 352**	**1 096 223**	**928**	**1 379 091**

DETTES FINANCIÈRES – PASSIFS COURANTS

En milliers d'euros	Concours bancaires	Intérêts courus non échus sur concours bancaires	Emprunts auprès des établissements de crédit (< 1 an)	Intérêts courus non échus sur emprunts auprès des établissement de crédit	Autres emprunts et dettes financières assimilées (< 1 an)	Total
Au 31/12/2011	**56 425**	**45**	**375 425**	**4 067**	**470 210**	**906 172**
Reclassements	4 119	-	231 621	-	1 338	237 078
Effet des variations de change	- 823	-	- 5 931	3	- 17 637	- 24 388
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres variations	- 41 242	- 41	- 294 089	34 221	- 67 959	- 369 110
Au 31/12/2012	**18 479**	**4**	**307 026**	**38 291**	**385 952**	**749 752**
Reclassements	-	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	- 435	- 1	- 23 544	- 5	- 43 983	- 67 968
Variation de périmètre	-	-	-	-	- 5 515	- 5 515
Autres variations	879	41	- 92 769	- 6 853	237 314	138 612
AU 31/12/2013	**18 923**	**44**	**190 713**	**31 433**	**573 768**	**814 881**

ENDETTEMENT PAR DEVISE

En milliers d'euros	USD	EUR	REAL	Autres	Total
Au 31/12/2012 – milliers de devises	621 477	1 461 239	590 374	n/a	n/a
Au 31/12/2012 – milliers d'euros	471 030	1 461 239	218 366	9 391	2 160 026
Au 31/12/2013 – milliers de devises	**422 034**	**1 563 883**	**950 884**	**n/a**	**n/a**
AU 31/12/2013 – MILLIERS D'EUROS	**306 021**	**1 563 883**	**291 897**	**32 171**	**2 193 972**

ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES NON COURANTS (> 1 AN)

En milliers d'euros	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2012	**61 229**	**22 452**	**121 297**	**665 438**	**539 858**	**1 410 274**
Crédits-bails	12 070	11 884	12 110	26 545	45 741	108 350
Autres dettes financières non courantes	115 851	13 610	657 887	10 547	472 846	1 270 741
AU 31/12/2013	**127 921**	**25 494**	**669 997**	**37 092**	**518 587**	**1 379 091**

ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES COURANTS

2013 *En milliers d'euros*	< 3 mois	> 3 mois et < 1 an	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	54 282	136 431	190 713
Autres emprunts et dettes assimilées	103 844	457 840	561 684
Dette de crédit-bail	1 441	10 643	12 084
Intérêts courus sur emprunts	25 157	6 276	31 433
Concours bancaires (trésorerie passive)	18 967	-	18 967
AU 31/12/2013	**203 691**	**611 190**	**814 881**

L'ENDETTEMENT PAR TAUX

Le tableau ci-dessous regroupe la part courante et non courante des emprunts auprès des établissements de crédit et des autres emprunts et dettes financières assimilées.

En milliers d'euros	Taux < 3 %	taux 3 à 6 %	taux 6 à 10 %	taux >10 %	Total
Au 31/12/2012					
Taux fixes à l'origine	234 217	1 306 911	53 418	-	1 594 546
Taux variables à l'origine swappés à taux fixes	-	229 742	-	-	229 742
Taux fixes	234 217	1 536 653	53 418	-	1 824 288
Taux variables	150 432	81 865	97 668	5 773	335 738
TOTAL	**384 649**	**1 618 518**	**151 086**	**5 773**	**2 160 026**
Au 31/12/2013					
Taux fixes à l'origine	328 315	1 530 320	30 812	3 585	1 893 032
Taux variables à l'origine swappés à taux fixes	-	-	-	-	-
Taux fixes	328 315	1 530 320	30 812		1 893 032
Taux variables	271 397	13 131	13 406	3 006	300 940
TOTAL	**599 712**	**1 543 451**	**44 218**	**3 006**	**2 193 972**

L'endettement contracté à un taux supérieur à 6 % provient des sociétés basées au Brésil et en Inde.

L'endettement à taux fixe à l'origine à un taux inférieur à 3 % concerne essentiellement les billets de trésorerie.

NOTE 16 Provisions

Passifs non courants

En milliers d'euros	Provision pour environnement
Au 31/12/2011	**9 929**
Dotations de l'exercice	554
Utilisations	- 45
Effet des variations de change	- 1 347
Autres	3 781
Au 31/12/2012	**12 872**
Dotations de l'exercice	672
Utilisations	- 42
Effet des variations de change	- 2 406
Autres	1 379
AU 31/12/2013	**12 475**

Cette provision couvre notamment les coûts de traitement de terrains industriels : l'ensemble des coûts probables a fait l'objet d'une provision.

La provision couvre également les coûts de remise en état de la mine au Brésil : elle est dotée au fur et à mesure des volumes de minerais extraits.

Passifs courants *En milliers d'euros*	Litiges et engagements commerciaux	Commandes en carnet – Pertes à terminaison	Mesures d'adaptation	Risques fiscaux (impôts, taxes, contrôles...)	Autres	Total
Au 31/12/2011	**43 497**	**9 531**	**2 936**	**41 580**	**22 753**	**120 297**
Dotations de l'exercice	36 889	45 712	-	6 220	14 036	102 857
Utilisations	- 18 547	- 14 949	- 681	- 5 398	- 6 862	- 46 437
Autres reprises	- 8 561	-	- 4	- 4 213	- 2 322	- 15 100
Effet des variations de change	- 2 005	- 521	- 250	- 3 315	- 2 228	- 8 319
Variations de périmètre et autres	- 598	2 834	-	- 4 764	2 529	1
Au 31/12/2012	**50 675**	**42 607**	**2 001**	**30 110**	**27 906**	**153 299**
Dotations de l'exercice	31 045	41 303	816	1 234	16 940	91 338
Utilisations	- 42 412	- 39 549	- 2 259	- 1 314	- 8 517	- 94 051
Autres reprises	-	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	- 3 126	- 868	-	- 4 513	- 4 649	- 13 156
Variations de périmètre et autres	- 436	-	-	196	425	185
AU 31/12/2013	**35 746**	**43 493**	**558**	**25 713**	**32 105**	**137 615**

PROVISIONS POUR LITIGES, ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET PERTES SUR COMMANDES EN CARNET

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

PROVISION POUR RISQUES FISCAUX

Cette provision couvre essentiellement des risques consécutifs à des contentieux fiscaux au Brésil, certains couverts par des dépôts de garantie (voir Note 4).

L'administration fiscale brésilienne a remis en cause un jugement au terme duquel le Groupe avait obtenu en 2006 le remboursement de 137 millions de reals de taxes IPI (228 millions de reals intérêts inclus fin 2013). Ce jugement avait été émis en dernière instance de façon définitive. Le Groupe estimant qu'une issue favorable sur ce dossier est plus probable qu'improbable, aucune provision n'a été constituée.

AUTRES PROVISIONS COURANTES

Elles sont constituées de provisions diverses au titre de remises clients, pénalités de retard et divers risques identifiés à la clôture, aucune n'étant individuellement significative.

Pour 2013 et 2012, les émissions réelles annuelles de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas alloués par l'État, et en conséquence aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

NOTE 17 Autres passifs long terme

Autres passifs long terme *En milliers d'euros*	
Au 31/12/2011	**92 113**
Effet des variations de change	- 18 448
Autres variations	123 170
Au 31/12/2012	**196 835**
Effet des variations de change	- 39 842
Autres variations	55 999
AU 31/12/2013	**212 992**

Les autres passifs long terme sont essentiellement composés d'autres dettes hors exploitation à plus d'un an et d'un prêt d'actionnaires accordé à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, intégrée proportionnellement, pour un montant de 166,7 millions d'euros.

La variation du poste en 2013 s'explique par le prêt accordé par Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et par la hausse des dettes sur acquisitions d'immobilisations.

NOTE 18 Engagements envers le personnel

L'application rétrospective d'IAS 19 révisée a conduit à retraiter les données présentées dans cette note.

En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2012 retraité					
Valeur actualisée de l'obligation	**241 076**	**53 243**	**106 454**	**77 593**	**478 366**
Retraite	215 612	48 972	106 454	71 451	442 489
Engagements de préretraite	10 255	-	-	-	10 255
Médailles du travail et avantages médicaux	15 209	4 271	-	6 142	25 622
Juste valeur des actifs du régime	- 134 544	- 3 636	- 105 019	- 20 135	- 263 334
PROVISION	**106 532**	**49 607**	**1 435**	**57 458**	**215 032**
Au 31/12/2013					
Valeur actualisée de l'obligation	**231 709**	**49 325**	**116 795**	**64 133**	**461 962**
Retraite	207 844	45 220	116 795	59 934	429 793
Engagements de préretraite	8 872	-	-	-	8 872
Médailles du travail et avantages médicaux	14 993	4 105	-	4 199	23 297
Juste valeur des actifs du régime	- 133 701	- 6 181	- 117 079	- 22 883	- 279 844
PROVISION	**98 008**	**43 144**	**- 284**	**41 250**	**182 118**

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la durée des régimes, sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres
Au 31/12/2012				
Taux d'actualisation	3,20 %	3,20 %	4,45 %	de 4,05 % à 10,56 %
Rendement calculé des actifs du régime	3,20 %	3,20 %	4,45 %	de 4,05 % à 10,56 %
Augmentation des salaires	2,75 %	2,87 %	3,25 %	de 3,5 % à 10,00 %
Au 31/12/2013				
Taux d'actualisation	3,50 %	3,50 %	4,40 %	de 5 % à 11,76 %
Rendement à long terme des actifs du régime	3,50 %	3,50 %	4,40 %	de 5 % à 11,76 %
Augmentation des salaires	2,24 %	1,66 %	3,65 %	de 3,5 % à 8 %

Un recensement exhaustif des régimes à prestations définies a été réalisé en 2003 et mis à jour en 2010, sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Pour les exercices 2012 et 2013 :

- le montant des versements du Groupe aux actifs de couverture est de 10,3 millions d'euros en 2012 et 7,6 millions d'euros en 2013 ;
- le rendement constaté des actifs financiers s'élève à 20,8 millions d'euros en 2012 et 16,6 millions d'euros en 2013.

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les écarts d'expérience générés courant 2013 représentent pour le Groupe des pertes qui s'élèvent à 11,8 millions d'euros (0,6 million d'euros de gains en 2012).

Le Groupe prévoit de verser en 2014 un montant de 32,1 millions d'euros de prestations au titre des régimes à prestations définies dont 20,3 millions d'euros en Allemagne, 4,4 millions d'euros au Royaume-Uni, 3,7 millions d'euros en France et 1,8 million d'euros au Brésil.

Les régimes qui sont totalement ou partiellement externalisés représentent un engagement total de 376 millions d'euros d'engagement au 31 décembre 2013 pour des actifs de 280 millions d'euros.

Pour la zone euro, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, obligations d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières. Les taux n'ont pas été retraités pour tenir compte d'un risque crédit spécifique non intégré dans les paniers d'obligation choisis. En 2013, une augmentation générale des taux d'actualisation a entraîné une diminution globale des engagements générant des gains actuariels sur l'exercice de 16 millions d'euros.

Les actifs de couverture offrent une performance supérieure aux rendements attendus (taux d'actualisation) de 6,8 millions d'euros.

FRANCE

Les engagements en France correspondent notamment aux indemnités de fin de carrière, régime de retraite supplémentaire et à des régimes de type médailles du travail.

Au 31 décembre 2013 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation d'environ 6,6 millions d'euros de ces engagements.

Le 14 septembre 2005, un régime de retraite complémentaire a été institué en faveur de cadres dirigeants avec constitution d'un actif de couverture. Le régime est partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. S'agissant d'un régime à prestations définies, ce plan fait l'objet d'une évaluation actuarielle et d'une comptabilisation selon IAS 19R pour les salariés en activité. Au 31 décembre 2013, l'engagement s'élève à 11 millions d'euros pour un actif de 6 millions d'euros.

ALLEMAGNE

Les salariés du Groupe en Allemagne bénéficient de divers dispositifs (retraite, rémunération différée, primes de jubilés, préretraite) qui constituent des engagements long terme pour le Groupe.

Au 31 décembre 2013 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation d'environ 21,7 millions d'euros de ces engagements.

En Allemagne, une modification de régime a généré un profit exceptionnel de 7,5 millions d'euros, le taux de revalorisation de garantie étant passé de 5 % à 2,75 % depuis le 1er janvier 2013.

ROYAUME-UNI

Le Groupe participe au financement d'un régime de retraite à prestations définies au profit des salariés du Groupe. Les engagements sont externalisés et gérés par des acteurs reconnus sur les marchés financiers.

La bonne performance des actifs au Royaume-Uni entraîne un surfinancement du régime au 31 décembre 2013 ce qui permet d'afficher un actif dans les comptes du Groupe de 0,3 million d'euros.

Au 31 décembre 2013 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation d'environ 17,4 millions d'euros de ces engagements.

BRÉSIL

Au Brésil, l'employeur participe au financement d'indemnités de fin de carrière et de primes de jubilés. Les indemnités de fin de carrière sont partiellement externalisées dans un fonds de pension dont le total des actifs s'élève à 0,9 million d'euros en 2013 (1,1 million d'euros en 2012). Le paiement d'une cotisation est intervenue pour 0,4 million d'euros cette année (0,5 million d'euros en 2012).

MEXIQUE

Les engagements au Mexique restent peu significatifs pour le Groupe.

ÉTATS-UNIS

L'hypothèse d'augmentation des prestations médicales est dégressive de 2014 à 2019 : de 7,8 % à 5,0 % pour les actifs, de 7,3 % à 5,0 % pour les retraités.

Il n'y a pas eu d'événements significatifs courant 2013 qui auraient pu avoir un impact significatif sur l'engagement.

AUTRES PAYS

Les engagements des autres pays sont provisionnés selon les normes locales. Ils sont jugés non significatifs au niveau du Groupe.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence, la variation des droits existants en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, les coûts des services passés enregistrés dans la période, le rendement calculé des actifs de régime, les effets des réductions ou liquidations de plans, l'amortissement des écarts actuariels pour les engagements autres que les retraites. La part relative à l'actualisation des droits est enregistrée en résultat financier et le rendement des actifs de régime est enregistré dans les produits financiers. Ces charges se décomposent comme suit :

CHARGE DE L'EXERCICE

En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2012 retraité					
Coût des services rendus	5 669	2 714	2 148	3 099	13 630
Charges d'intérêt sur l'obligation	8 999	2 091	5 035	3 740	19 865
Rendement calculé des actifs du régime	- 5 777	- 165	- 4 591	- 971	- 11 504
Pertes (+) / Gains (-) actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	1 708	442	-	443	2 593
Coût des services passés	-	-	-	-	-
Effet de toute réduction ou liquidation	-	-	-	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	**10 599**	**5 082**	**2 592**	**6 311**	**24 584**
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	**11 608**	**128**	**6 707**	**2 309**	**20 752**

En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2013					
Coût des services rendus	5 090	3 443	2 081	3 768	14 382
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 391	1 721	4 490	3 159	16 761
Rendement calculé des actifs du régime	- 4 328	- 128	- 4 545	- 919	- 9 920
Pertes (+) / Gains (-) actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	3 181	- 269	-	- 1 003	1 909
Coût des services passés	- 7 454	-	-	-	- 7 454
Effet de toute réduction ou liquidation	-	- 393	-	-	- 393
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	**3 880**	**4 374**	**2 026**	**5 005**	**15 285**
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	**734**	**90**	**12 892**	**2 882**	**16 598**

Les variations de l'actif liées à ces avantages sont les suivantes :

Variations des actifs liés *En milliers d'euros*	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2011	**122 921**	**3 507**	**91 921**	**16 220**	**234 569**
Valeur de l'actif	122 921	3 508	91 921	16 220	234 570
Rendement constaté des actifs	11 608	128	6 707	2 309	20 752
Cotisations	15	-	8 196	2 892	11 103
Prestations payées	-	-	- 3 901	- 722	- 4 623
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	-	-	2 096	- 564	1 532
Au 31/12/2012	**134 544**	**3 636**	**105 019**	**20 135**	**263 334**
Valeur de l'actif	134 544	3 635	105 019	20 153	263 351
Rendement constaté des actifs	734	90	12 892	2 882	16 598
Cotisations	- 1 577	2 456	5 460	1 988	8 327
Prestations payées	-	-	- 4 337	- 914	- 5 251
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	- 67	- 67
Effet des variations de change	-	-	- 1 955	- 1 159	- 3 114
AU 31/12/2013	**133 701**	**6 181**	**117 079**	**22 883**	**279 844**

Évolution de l'obligation *En milliers d'euros*	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2011	**206 781**	**44 183**	**101 997**	**64 244**	**417 205**
Coût des services rendus	5 669	2 714	2 148	3 099	13 630
Charges d'intérêt sur l'obligation	8 999	2 091	5 035	3 740	19 865
Cotisations du personnel	-	-	858	-	858
Pertes (+) /Gains (-) actuariels générés dans l'exercice	-	-	-	-	-
Réévaluations :	-	-	-	-	-
› ajustements liés à l'expérience	- 867	209	- 304	313	- 649
› écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-	-	-
› écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	32 731	6 966	- 1 767	13 448	51 378
Acquisitions / cessions	-	-	-	-	-
Versement des prestations	- 12 237	- 2 920	- 3 901	- 2 379	- 21 437
Modification du régime	-	-	-	-	-
Écart de change	-	-	2 388	- 4 872	- 2 484
Autres	-	-	-	-	-
AU 31/12/2012	**241 076**	**53 243**	**106 454**	**77 593**	**478 366**

Évolution de l'obligation *En milliers d'euros*	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2012	**241 076**	**53 243**	**106 454**	**77 593**	**478 366**
Coût des services rendus	5 090	3 443	2 081	3 768	14 382
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 391	1 721	4 490	3 159	16 761
Cotisations du personnel	-	-	668	78	746
Pertes (+) /Gains (-) actuariels générés dans l'exercice	-	-	-	-	-
Réévaluations :	-	-	-	-	-
› ajustements liés à l'expérience	7 307	1 055	1 422	2 034	11 818
› écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	94	-	- 483	49	- 340
› écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	- 7 681	- 5 615	8 516	- 11 388	- 16 168
Acquisitions / cessions		-	-	-	-
Versement des prestations	- 13 697	- 4 132	- 4 337	- 2 517	- 24 683
Modification du régime	- 7 454	-	-	-	- 7 454
Écart de change	-	-	- 2 016	- 8 176	- 10 192
Autres	- 417	- 390	-	- 467	- 1 274
AU 31/12/2013	**231 709**	**49 325**	**116 795**	**64 133**	**461 962**

Les mouvements au cours de l'exercice du passif net comptabilisé au bilan sont les suivants :

Évolution de la provision *En milliers d'euros*	**Allemagne**	**France**	**Royaume-Uni**	**Autres**	**Total**
PROVISION / (ACTIF) AU 31/12/2011	**83 858**	**40 675**	**10 075**	**48 026**	**116 705**
Charge totale de l'exercice	10 599	5 082	2 592	6 311	24 584
Montants reconnus en OCI – Réévaluation	25 430	6 771	- 4 186	11 982	39 997
Prestations ou contributions aux fonds	- 12 252	- 2 920	- 7 338	- 4 549	- 27 059
Effet des variations de change	-	-	292	- 4 312	- 4 020
Variation de périmètre et autres	- 1 103	- 1	-	-	- 1 104
PROVISION / (ACTIF) AU 31/12/2012	**106 532**	**49 607**	**1 435**	**57 458**	**215 032**
Charge totale de l'exercice	3 880	4 374	2 026	5 005	15 285
Montants reconnus en OCI – Réévaluation	- 283	- 4 252	1 109	- 9 162	- 12 588
Prestations ou contributions aux fonds	- 12 120	- 6 588	- 4 792	- 3 443	- 26 943
Effet des variations de change	-	-	- 62	- 8 608	- 8 670
Variation de périmètre et autres	- 1	3	-	-	2
PROVISION / (ACTIF) AU 31/12/2013	**98 008**	**43 144**	**- 284**	**41 250**	**182 118**

Les actifs de couverture se détaillent ainsi :

Royaume-Uni *En milliers d'euros*	**31/12/2013 Part**	**31/12/2012 Part**
Action (UK et Overseas)	53,00 %	49,00 %
Obligation	32,00 %	32,00 %
Immobilier	9,00 %	13,00 %
Autres (Cash & Index Linked Gilts)	6,00 %	6,00 %

États-Unis *En milliers d'euros*	**31/12/2013 Part**	**31/12/2012 Part**
Action	58,00 %	50,00 %
Obligation	33,00 %	39,00 %
Immobilier	-	8,00 %
Autres	9,00 %	3,00 %

France *En milliers d'euros*	**31/12/2013 Part**	**31/12/2012 Part**
Action	-	-
Obligation	-	-
Immobilier	-	-
Autres	100,00 %	100,00 %

En Allemagne, les fonds sont investis à 72 % en obligations.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses indiquées ci-dessus.

Une variation d'un point de pourcentage des hypothèses respectives aurait les impacts suivants sur l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture :

	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Taux d'actualisation	- 52,8	60,2
Taux d'augmentation des salaires	15	- 14,4
Taux de revalorisation des prestations de retraite	31,4	- 29,4

Montants comptabilisés en charges pour les régimes à cotisations définies *En milliers d'euros*	Ouvriers	Direction, cadres et ATAM	Total
Au 31/12/2012			
Part employeur des cotisations de retraite	7 981	9 524	17 505
Assurance vie payée par l'employeur	8 709	4 517	13 226
Autres cotisations de retraite	452	6	458
TOTAL	**17 142**	**14 047**	**31 189**
Au 31/12/2013			
Part employeur des cotisations de retraite	7 695	11 589	19 284
Assurance vie payée par l'employeur	12 063	8 446	20 509
Autres cotisations de retraite	472	85	557
TOTAL	**20 230**	**20 120**	**40 350**

AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE)

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2007 à 2013 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2007, 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

En milliers d'euros	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013
Date d'attribution	03/09/2007	01/09/2008	01/09/2009	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012	02/09/2013
Date de maturité	03/09/2011	01/09/2012	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/04/2017	01/04/2018
Date d'expiration	03/09/2014	01/09/2015	01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	30/08/2020	01/09/2021
Nombre de bénéficiaires à l'origine	65	9	303	349	743	387	406
Prix d'exercice en euros	95,30	91,77	51,67	71,17	60,71	37	46,15
Nombre d'options attribuées	294 600	143 600	578 800	512 400	684 521	530 400	602 465

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2012	2013
Total à l'ouverture de l'exercice	2 151 887	2 655 087
Options distribuées	530 400	602 465
Options exercées	-	-
Options non exercées à la date d'expiration	-	-
Options radiées [(a)]	- 27 200	- 74 273
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**2 655 087**	**3 183 279**
Dont options pouvant être exercées	421 200	944 800

(a) Bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

Le détail du nombre d'options en cours de validité par plan est le suivant :

	2012	2013
Plan 2007	277 600	277 600
Plan 2008	143 600	143 600
Plan 2009	536 800	523 600
Plan 2010	491 200	481 900
Plan 2011	677 287	637 214
Plan 2012	528 600	516 900
Plan 2013		602 465

Valorisation des plans [(a)] *En milliers d'euros*	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013
Charge de l'exercice 2007	705	-	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2008	2 912	711	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2009	1 817	1 445	820	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2010	1 561	895	1 581	694	-	-	-
Charge de l'exercice 2011	1 083	746	1 321	2 253	853	-	-
Charge de l'exercice 2012	-	768	1 493	638	1 175	176	-
Charge de l'exercice 2013	-	-	815	1 162	882	511	450
Charge cumulée au 31 décembre 2013	**8 078**	**4 565**	**6 030**	**4 747**	**2 910**	**687**	**450**
Hypothèses							
Prix de l'action à la date d'attribution	99,00 €	95,42 €	50,65 €	70,34 €	62,93 €	36,87 €	46,33 €
Volatilité [(b)]	35,00 %	35,00 %	43,00 %	35,00 %	35,00 %	35,00 %	30,00 %
Taux sans risque [(c)]	4,20 %	4,40 %	2,39 %	2,60 %	3,01 %	1,92 %	2,16 %
Prix d'exercice	95,30 €	91,77 €	51,67 €	71,17 €	60,71 €	37,00 €	46,15 €
Taux de dividendes [(d)]	3,75 %	3,50 %	5,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'option	29,10 €	31,79 €	17,11 €	24,05 €	18,50 €	9,36 €	10,41 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes et de la politique de dividendes du Groupe.

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2007 à 2013 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2007, 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Date d'attribution	Durée d'acquisition	Durée de conservation	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre théorique d'actions attribuées
Plan « Value 08 »	16/12/2008	4,5 ans	-	8 697	67 712
Plan 2009 [a]	31/07/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	53	26 668
Plan « Value 09 »	17/12/2009	4,6 ans	-	8 097	69 400
Plan 1-2-3 [b]	17/12/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	17 404	104 424
Plan 03/2010 [c]	15/03/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	848	190 540
Plan 07/2010 [d]	31/07/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2	4 280
Plan « Value 10 »	03/12/2010	4,6 ans	-	9 632	83 462
Plan 2-4-6 [e]	03/12/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	12 098	72 588
Plan 2011 [f]	30/03/2011	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 157	214 271
Plan « Value 11 »	18/11/2011	4,6 ans	-	841	6 462
Plan 2-4-6 2011 [g]	15/12/2011	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	13 053	78 318
Plan 2012 [h]	30/03/2012	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 591	286 718
Plan 2-4-6 2012 [i]	30/03/2012	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 686	130 116
Plan « Value 12 »	06/12/2012	4,6 ans	-	737	4 395
Plan 2013 [j]	29/03/2013	3 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 647	295 225
Plan 2-4-6 2013 [k]	29/03/2013	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 744	130 464
Plan « Value 13 »	10/12/2013	4,6 ans	-	732	4 028

(a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français, en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(b) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2010 au 30 septembre 2011. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(c) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010 et 2011. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(d) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010, 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(e) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2011 au 30 septembre 2012. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(f) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2015 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2013, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2011 et 2012 : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(g) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et en 2016 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2012 au 30 septembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(h) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2016 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2012 et 2013. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2012 et 2013 : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(i) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et en 2016 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(j) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2017 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2013, 2014 et 2015. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2013, 2014 et 2015 : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(k) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et en 2017 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2007, 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Nombre théorique initial d'actions attribuées	Nombre d'actions annulées	Nombre théorique d'actions acquises ou en cours d'acquisition	Nombre d'actions livrées
Plan « Value 08 »	67 712	- 8 928	58 784	58 784
Plan 2009	26 668	- 1 547	25 121	28 387
Plan « Value 09 »	69 400	- 3 912	65 488	-
Plan 1-2-3	104 424	- 7 446	96 978	96 978
Plan 03/2010	190 540	- 10 080	180 460	81 936
Plan 07/2010	4 280	-	4 280	3 680
Plan « Value 10 »	83 462	- 2 778	80 684	-
Plan 2-4-6	72 588	- 3 882	68 706	29 442
Plan 2011	214 271	- 4 428	209 843	58 069
Plan « Value 11 »	6 462	- 685	5 777	-
Plan 2-4-6 2011	78 318	- 6 678	71 640	28 308
Plan 2012	286 718	- 14 376	272 342	-
Plan 2-4-6 2012	130 116	- 6 720	123 396	-
Plan « Value 12 »	4 395	- 258	4 137	-
Plan 2013	295 225	- 1 715	293 510	-
Plan 2-4-6 2013	130 464	- 1 806	128 658	-
Plan « Value 2013 »	4 028	-	4 028	-

Valorisation des plans [a] *En milliers d'euros*	**Plan « Value 08 »**	**Plan 2009**	**Plan « Value 09 »**	**Plan 1-2-3**	**Plan 03/2010**	**Plan 07/2010**
Charge de l'exercice 2007	-	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2008	17	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2009	414	271	83	63	-	-
Charge de l'exercice 2010	411	459	692	1 671	3 544	58
Charge de l'exercice 2011	412	290	657	1 639	3 368	128
Charge de l'exercice 2012	366	14	689	865	1 648	28
Charge de l'exercice 2013	32	17	563	693	1 139	44
Charge cumulée au 31 décembre 2013	**1 652**	**1 051**	**2 684**	**4 931**	**9 699**	**258**
Hypothèses						
Prix de l'action à la date d'attribution	41,08 €	46,15 €	59,50 €	60,50 €	72,65 €	74,71 €
Volatilité [b]	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Taux sans risque [c]	3,03 %	2,37 %	2,40 %	2,24 %	2,01 %	1,67 %
Taux de dividendes [d]	7,30 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Juste valeur de l'action tranche 1	28,12 €	37,32 € (résidents français) ou 35,71 € (résidents non français)	46,04 €	52,07 € (résidents français) ou 49,28 € (résidents non français)	62,22 € (résidents français) ou 59,18 € (résidents non français)	66,94 € (résidents français) ou 66,14 € (résidents non français)
Juste valeur de l'action tranche 2	-	-	-	-	-	-
Juste valeur de l'action tranche 3	-	-	-	-	-	-

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Valorisation des plans [a] *En milliers d'euros*	**Plan « Value 10 »**	**Plan 2-4-6**	**Plan 2011**	**Plan « Value 11 »**	**Plan 2-4-6 2011**	**Plan 2012**
Charge de l'exercice 2010	136	127	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2011	1 088	1 654	3 673	-	-	-
Charge de l'exercice 2012	1 134	1 530	2 560	51	1 095	2 994
Charge de l'exercice 2013	1 033	564	- 80	39	892	970
Charge cumulée au 31 décembre 2013	**3 391**	**3 875**	**6 153**	**90**	**1 987**	**3 964**
Hypothèses						
Prix de l'action à la date d'attribution	72,77 €	72,87 €	78,98 €	41,01 €	45,53 €	47,50 €
Volatilité [b]	40 %	40 %	35 %	35 %	35 %	35 %
Taux sans risque [c]	1,93 %	1,78 %	2,69 %	2,07 %	2,13 %	1,36 %
Taux de dividendes [d]	3,00 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Juste valeur de l'action	62,49 €	65,44 € (résidents français) ou 64,51 € (résidents non français)	70,81 € (résidents français) ou 69,92 € (résidents non français)	36,31 €	40,32 € (résidents français) ou 40,31 € (résidents non français)	41,34 € (résidents français) ou 42,05 € (résidents non français)

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Valorisation des plans [a] *En milliers d'euros*	**Plan 2-4-6 2012**	**Plan « Value 12 »**	**Plan 2013**	**Plan 2-4-6 2013**	**Plan « Value 13 »**
Charge de l'exercice 2012	1 267	7	-	-	-
Charge de l'exercice 2013	1 541	22	2 053	860	2
Charge cumulée au 31 décembre 2013	**2 808**	**29**	**2 053**	**860**	**2**
Hypothèses					
Prix de l'action à la date d'attribution	47,50 €	34,15 €	37,50 €	37,50 €	42,51 €
Volatilité [b]	35 %	35 %	30 %	30 %	30 %
Taux sans risque [c]	1,36 %	0,91 %	0,85 %	0,85 %	0,90 %
Taux de dividendes [d]	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Juste valeur de l'action	41,34 € (résidents français) ou 42,05 € (résidents non français)	29,33 €	31,20 € (résidents français) ou 33,20 € (résidents non français)	31,20 € (résidents français) ou 33,20 € (résidents non français)	36,50 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

L'impact dans le compte de résultat des plans d'actionnariat salariés est présenté à la Note 24.

NOTE 19 Autres passifs courants

En milliers d'euros	Dettes sociales	Dettes fiscales	Dettes liées à l'acquisition d'actifs	Produits constatés d'avance	Autres dettes courantes	Total
Au 31/12/2011	**232 716**	**57 503**	**131 471**	**11 817**	**70 878**	**504 385**
Effet des variations de change	- 7 296	- 1 958	- 5 221	- 12	- 506	- 14 993
Autres variations	18 722	3 569	- 54 641	- 5 623	- 17 680	- 55 653
Au 31/12/2012	**244 142**	**59 114**	**71 609**	**6 182**	**52 692**	**433 739**
Effet des variations de change	- 11 940	- 4 977	- 5 908	- 43	- 5 728	- 28 596
Autres variations	27 553	12 942	- 1 403	1 004	24 561	64 657
AU 31/12/2013	**259 755**	**67 079**	**64 298**	**7 143**	**71 525**	**469 800**

Les variations des autres passifs courants sont constituées principalement par une dette relative à des dividendes à payer à des minoritaires et une augmentation des dettes de participation et intéressement.

NOTE 20 Informations relatives aux parties liées

Les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

En milliers d'euros	Ventes aux parties liées	Achats auprès des parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Au 31/12/2012				
HKM	5 127	500 052	37	33 260
Rothschild & Cie [(a)]	-	-	-	-
Sociétés intégrées proportionnellement	21 779	40 448	4 505	53 476
Au 31/12/2013				
HKM	2 610	460 688	130	92 245
Rothschild & Cie [(a)]	-	-	-	-
Sociétés intégrées proportionnellement	26 581	135 798	4 613	84 732

(a) Rothschild et Cie est considéré comme partie liée en raison de la présence au sein du Conseil de Surveillance du Groupe du Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild.

Les achats concernent principalement les achats de ronds d'acier à HKM, produits utilisés comme matières premières dans la fabrication par les laminoirs européens de Vallourec Deutschland et Vallourec Tubes France.

Les opérations réalisées en 2013 avec Rothschild & Cie sont liées au mandat de conseil pour assister le Directoire.

Avec effet au 2 juillet 2012, Vallourec a mis en place un contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013 (sixième résolution).

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 9 000 000 d'euros ;
- 490 500 actions.

S'agissant de la société Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, intégrée proportionnellement, le total du bilan s'établit à 1 464,2 millions d'euros. En 2013, le Groupe n'a pas investi en capital et la Société a généré 133,1 millions d'euros de chiffre d'affaires pour le Groupe.

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le montant global des rémunérations versées aux membres du Comité Exécutif, dans sa composition au 31 décembre (14 personnes en 2013 contre 15 personnes en 2012) ainsi que les engagements de retraite à la clôture, s'établissent comme suit :

En milliers d'euros	2012	2013
Rémunérations et avantages en nature	7 146	6 162
Paiements fondés sur des actions [(a)]	2 302	1 514
Engagement de départ en retraite	1 176	1 236
Engagement de retraite complémentaire	6 887	7 380

(a) Information fournie à partir des Plans 2013, 2012, 2011, 2010 et 2009 d'option de souscription d'actions, d'actions de performance et d'actionnariat salarié.

Options de souscription ou d'achat d'actions (Note 18) attribuées au Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

	2012 [(a)]	2013 [(a)]
Options de souscription attribuées le 3 septembre 2007 exerçables du 3 septembre 2011 jusqu'au 3 septembre 2014	53 000	53 000
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	53 000	53 000
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2008 exerçables du 1er septembre 2012 jusqu'au 1er septembre 2015	108 000	100 400
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	108 000	100 400
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2009 exerçables du 1er septembre 2013 jusqu'au 1er septembre 2019	124 800	118 800
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	124 800	118 800
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2010 exerçables du 1er septembre 2014 jusqu'au 1er septembre 2020	113 400	108 900
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	113 400	108 900
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2011 exerçables du 1er septembre 2015 jusqu'au 1er septembre 2021	113 216	108 716
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	113 216	108 716
Options de souscription attribuées le 31 août 2012 exerçables du 1er septembre 2016 jusqu'au 1er septembre 2022	55 500	51 000
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	55 500	51 000
Options de souscription attribuées le 2 septembre 2013 exerçables du 3 avril 2018 jusqu'au 1er septembre 2021	-	111 000
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	-	111 000

(a) Les chiffres des plans ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions.

Actions de performance (Note 18) attribuées au Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

	2012 [(a)]	2013 [(a)]
Plan « Value 08 » du 16 décembre 2008		
Nombre théorique d'actions attribuées	42	42
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	42
Plan « Value 09 » du 17 décembre 2009		
Nombre théorique d'actions attribuées	24	24
Plan du 15 mars 2010		
Nombre théorique d'actions attribuées	25 380	24 480
Nombre d'actions acquises durant l'année	23 095	-
Plan du 31 juillet 2010		
Nombre théorique d'actions attribuées	4 000	4 000
Nombre d'actions acquises durant l'année	3 080	-
Plan « Value 10 » du 03 décembre 2010		
Nombre théorique d'actions attribuées	42	42
Plan 246 du 03 décembre 2010		
Nombre théorique d'actions attribuées	54	48
Nombre d'actions acquises durant l'année	48	-
Plan du 30 mars 2011		
Nombre théorique d'actions attribuées	31 777	25 200
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	-
Plan « Value 11 » du 15 décembre 2011		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-
Plan 246 du 15 décembre 2011		
Nombre théorique d'actions attribuées	60	54
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	42
Plan du 30 mars 2012		
Nombre théorique d'actions attribuées	35 095	28 518
Plan 246 du 30 mars 2012		
Nombre théorique d'actions attribuées	72	66
Plan « Value 12 » du 18 novembre 2012		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-
Plan du 29 mars 2013		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	28 833
Plan 246 du 29 mars 2013		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	66
Plan « Value 13 » du 14 novembre 2013		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-

(a) Les chiffres des plans ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions.

Concernant les engagements de retraite accordés aux dirigeants, il n'existe pas de régime spécifique ; les dirigeants bénéficient du régime de retraite complémentaire du groupe Vallourec (type article 39) instauré en 2005 (Note 18).

Il n'y avait au 31 décembre 2013 ni prêt ni caution accordés aux dirigeants par la société mère Vallourec et ses filiales contrôlées.

NOTE 21 Engagements et éventualités

Du fait de son activité en Europe, le Groupe s'est vu allouer un quota d'émissions de gaz à effet de serre de 449 325 tonnes en 2013.

Vallourec est concerné par la troisième période d'échange de quotas d'émissions (2013-2020). Bien qu'à partir de 2013, une partie des quotas alloués ne soit plus gratuite et sera mise aux enchères sur le marché, le secteur de la métallurgie est un secteur exposé à risque de « fuite de carbone » et continuera à bénéficier de quotas gratuits à partir de 2013 et jusqu'en 2027.

ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS (HORS INSTRUMENTS FINANCIERS)

En milliers d'euros	2012	2013
Commandes fermes d'immobilisations	74 690	11 272
Cautionnements reçus et engagements reçus	111 104	124 116
Autres engagements reçus	58 409	32 512
TOTAL	**244 203**	**167 900**
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS (HORS INSTRUMENTS FINANCIERS)	**700 052**	**525 696**

ENGAGEMENTS DONNÉS PAR ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	2013	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
Bilan				
Emprunts et dettes financières à long terme	2 193 972	814 881	860 504	518 587
Hors bilan				
Cautions de marché et lettres de crédit données	164 207	74 473	89 734	-
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	90 729	-	5 919	84 810
Contrat de location à long terme	72 613	9 134	21 865	41 614
Commandes fermes d'immobilisations données	23 771	11 272	-	12 499
Autres engagements	174 376	81 104	69 840	23 432
TOTAL	**525 696**	**175 983**	**187 358**	**162 355**

En milliers d'euros	2012	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
Bilan				
Emprunts et dettes financières à long terme	2 160 026	749 752	870 416	539 858
Hors bilan				
Cautions de marché et lettres de crédit données	153 302	81 279	71 986	37
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	118 047	9 648	10 070	98 329
Contrat de location à long terme	79 870	9 670	25 828	44 372
Pensions et indemnités de départ à la retraite (écarts actuariels)	99 281	-	66 352	32 929
Commandes fermes d'immobilisations données	74 690	74 690	-	-
Autres engagements	174 862	59 674	30 995	84 193
TOTAL	**700 052**	**234 961**	**205 231**	**259 860**

Les commandes fermes d'immobilisations concernaient principalement Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et Vallourec Changzhou en 2012.

Le contrat de co-entreprise signé par les deux actionnaires, Vallourec et Sumitomo prévoit de bénéficier d'une option d'achat de la participation de l'autre actionnaire en cas de changement de contrôle de celui-ci.

Les principaux cours de change utilisés, pour le compte de résultat, sont décrits en Note 12.

La conversion des éléments du compte de résultat se fait au taux moyen.

NOTE 22 Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2012	2013
Ventes en France	176 581	180 715
Ventes en Allemagne	501 740	461 538
Autres pays de l'Union européenne	516 756	423 018
Amérique du Nord (Nafta)	1 532 836	1 462 206
Amérique du Sud	1 169 647	1 184 521
Asie	978 729	1 462 147
Reste du monde	449 729	404 169
TOTAL	**5 326 018**	**5 578 314**

NOTE 23 Coûts industriels des produits vendus

En milliers d'euros	2012 [(a)]	2013
Coûts directs sur ventes	- 379 355	- 401 467
Coûts des matières premières consommées	- 1 574 813	- 1 587 917
Coûts de main-d'œuvre	- 867 476	- 902 630
Autres coûts industriels	- 1 150 169	- 1 123 062
Variation de stocks part non matière	33 838	- 20 657
TOTAL	**- 3 937 975**	**- 4 035 733**
Amortissements	- 237 507	- 269 736
TOTAL (Y COMPRIS AMORTISSEMENTS)	**- 4 175 482**	**- 4 305 469**

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

NOTE 24 Coûts administratifs, commerciaux et de recherche

En milliers d'euros	2012	2013
Frais de Recherche et Développement	- 92 820	- 87 384
Frais commerciaux et dépenses de marketing	- 120 666	- 101 602
Frais généraux et administratifs	- 362 108	- 370 473
TOTAL	**- 575 594**	**- 559 459**
Amortissements	- 65 709	- 73 223
TOTAL (Y COMPRIS AMORTISSEMENTS)	**- 641 303**	**- 632 682**

CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF MOYEN DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Charges de personnel *En milliers d'euros*	**2012**	**2013**
Salaires et traitements	- 779 470	- 809 422
Intéressement et participation	- 42 448	- 56 544
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	- 30 303	- 19 797
Plan d'option de souscription 3 septembre 2007	-	-
Plan d'option de souscription 1er septembre 2008	- 768	-
Plan d'option de souscription 1er septembre 2009	- 1 493	- 815
Plan d'option de souscription 1er septembre 2010	- 638	- 1 162
Plan d'option de souscription 1er septembre 2011	- 1 175	- 882
Plan d'option de souscription 30 août 2012	- 176	- 511
Plan d'option de souscription 2 septembre 2013	-	- 450
Plan d'attribution d'actions de performance du 3 mai 2007	-	-
Plan d'attribution d'actions de performance du 1er septembre 2008	-	-
Plan actionnariat salarié « Value 08 » décembre 2008 incluant le plan d'attribution d'actions du 16 décembre 2008	- 366	- 32
Plan d'attribution d'actions de performance du 31 juillet 2009	- 15	- 17
Plan actionnariat salarié « Value 09 » du 12 décembre 2009 incluant le plan d'attribution d'actions du 12 décembre 2009	- 689	- 563
Plan d'attribution d'actions de performance 1-2-3 du 17 décembre 2009	- 865	- 693
Plan d'attribution d'actions de performance du 15 mars 2010	- 1 648	- 1 139
Plan d'attribution d'actions de performance du 31 juillet 2010	- 28	- 44
Plan actionnariat salarié « Value 10 » du 17 novembre 2010 incluant le plan d'attribution d'actions du 17 novembre 2010	- 1 134	- 1 033
Plan d'attribution d'actions de performance 2-4-6 du 3 décembre 2010	- 1 530	- 564
Plan d'attribution d'actions de performance du 30 mars 2011	- 2 560	80
Plan actionnariat salarié « Value 11 » du 18 novembre 2011 incluant le plan d'attribution d'actions du 18 novembre 2011	- 51	- 39
Plan d'attribution d'actions de performance 2-4-6 du 18 novembre 2011	- 1 095	- 892
Plan d'attribution d'actions de performance du 30 mars 2012	- 2 994	- 970
Plan d'attribution d'actions de performance 2-4-6 du 30 mars 2012	- 1 267	- 1 541
Plan actionnariat salarié « Value 12 » du 12 novembre 2012 incluant le plan d'attribution d'actions du 12 novembre 2012	- 11 811	- 22
Plan d'attribution d'actions de performances du 29 mars 2013	-	- 2 053
Plan d'attribution d'actions de performance 2-4-6 du 29 mars 2013	-	- 860
Plan actionnariat salarié « Value 13 » du 14 novembre 2013 incluant le plan d'attribution d'actions du 14 novembre 2013	-	- 5 595
Charges sociales	- 294 867	- 300 932
TOTAL	**- 1 147 088**	**- 1 186 695**

Le Groupe a estimé, et pris en compte, les charges qui pourraient être engagées dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) et concernant l'ensemble des sociétés françaises.

2013

Un plan d'actionnariat salarié a été proposé aux salariés. Afin de satisfaire aux exigences légales et fiscales de chaque pays, des formules différentes ont été proposées :

- FCPE levier : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE à un nombre d'actions Vallourec décotées de 15 % leur permettant de bénéficier, à l'échéance de la durée de blocage de leurs avoirs, d'un multiple de performance sur les actions Vallourec et d'une protection sur leur investissement initial hors effet de change. Le multiple de la hausse est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange ;
- FCPE classique : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE des actions Vallourec à un cours décoté de 20 % et bénéficient des dividendes éventuels ;
- Action et *Stock Appreciation Rights* (SAR) : les salariés, par l'acquisition d'un titre à un prix décoté de 15 %, bénéficient d'un SAR (protection sur leur investissement initial, hors effet de change, et multiple de performance sur ce titre) qui sera versé par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 20 % ;
- Cash et *Stock Appreciation Rights* (SAR) : les salariés, par un placement sur un compte bancaire rémunéré, bénéficient de SAR (multiple de performance sur ce placement) qui seront versés au salarié par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 20 %.

La charge IFRS 2 résultant de l'avantage accordé au salarié dans le cadre du plan d'actionnariat salarié est évaluée à la date d'attribution. La juste valeur de l'avantage correspond, pour la formule classique, à la valeur de l'avantage économique octroyé diminué du coût d'incessibilité pour le salarié, et, pour les formules à levier, à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié. Pour la formule « Action et SAR » viennent s'ajouter la décote du titre détenu par le salarié et la valorisation de l'option le protégeant sur son investissement initial.

Caractéristiques des plans Value	2012	2013
Date d'attribution	12 novembre 2012	14 novembre 2013
Maturité des plans	3 juillet 2017	2 juillet 2018
Prix de référence	32,23 €	43,47 €
Prix de souscription	25,78 €	34,78 €
Prix de souscription pour la formule levier		36,95 €
Décote	20 %	15 % et 20 %
Montant global souscrit	85 617	69 223
Nombre total d'actions souscrites	3 319 835	1 874 453
Décote totale	21 413	12 259
Multiple par action		
› Formule FCPE levier	7,2	6,8
› Formule Action + SAR	6,2	4,9
› Formule Cash + SAR	7,2	6,3
Hypothèses de valorisation		
Volatilité [(a)]	30 %	30 %
Taux sans risque [(b)]	0,91 %	0,90 %
Taux de dividende annuel [(c)]	3,00 %	3,00 %
Charge IFRS 2 globale [(d)]	**11 804**	**5 593**

(a) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(d) Calculée à partir d'un modèle binomial d'évolution du cours de l'action.

Cet avantage a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel de 5,6 millions d'euros en 2013 comparée à 11,8 millions d'euros en 2012.

La charge IFRS 2 résultant des *Stocks Appreciation Rights* (SAR) est réévaluée à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur correspondant à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié.

Paramètres d'évaluation de la juste valeur des SAR	« Value 09 »	« Value 10 »	« Value 11 »	« Value 12 »	« Value 13 »
Date d'évaluation	31 décembre 2013	31 décembre 2013	31 décembre 2013	31 décembre 2013	31 décembre 2013
Date de maturité	1er juillet 2014	1er juillet 2015	1er juillet 2016	1er juillet 2017	1er juillet 2018
Cours de l'action à la date d'évaluation	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €
Multiple par action					
› Formule Action et SAR	4,7	4,8	6,2	6,06	4,9
› Formule Cash et SAR	5,9	6	7,2	7,2	6,3
Hypothèses de valorisation					
Volatilité [a]	33 %	33 %	33 %	35 %	35 %
Taux sans risque [b]	0,11 %	0,15 %	0,35 %	0,59 %	0,87 %
Taux de dividende annuel [c]	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Charge IFRS 2 de l'exercice [d]	**- 60**	**- 71**	**- 229**	**- 539**	**686**

(a) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(d) Calculée à partir d'un modèle binomial d'évolution du cours de l'action.

La dette envers les salariés résultant des SAR a donné lieu à un produit inclus dans les charges de personnel de 0,2 million d'euros.

Le produit résultant des warrants est réévalué à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur de l'instrument dérivé conformément à la norme IAS 39.

Paramètres d'évaluation de la juste valeur des warrants	« Value 09 »	« Value 10 »	« Value 11 »	« Value 12 »	« Value 13 »
Date d'évaluation	31 décembre 2013	31 décembre 2013	31 décembre 2013	31 décembre 2013	31 décembre 2013
Date de maturité	1er juillet 2014	1er juillet 2015	1er juillet 2016	1er juillet 2017	1er juillet 2018
Cours de l'action à la date d'évaluation	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €
Multiple par action					
› Formule Action et SAR	4,7	4,8	6,2	6,06	4,9
› Formule Cash et SAR	5,9	6	7,2	7,2	6,3
Hypothèses de valorisation [a]					
Volatilité implicite	33 %	33 %	33 %	35 %	35 %
Taux d'intérêt	de 0,30 % à 0,75 %	de 0,3 % à 0,41 %	de 0,30 % à 0,76 %	de 0,30 % à 1,03 %	de 0,30 % à 1,29 %
Dividende annuel (en euros)	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €
Produit IAS 39 de l'exercice	**- 70**	**- 74**	**- 249**	**- 547**	**633**

(a) Hypothèses de la banque structurant l'opération.

La charge correspondant aux warrants versés par la banque ayant complété l'investissement des salariés à l'employeur est comptabilisée dans les charges de personnel pour 0,3 million d'euros en 2013 dans la mesure où il est destiné à couvrir le produit lié aux SAR (voir ci-dessus).

Effectif moyen des sociétés intégrées [a]	2012	2013
Cadres	3 115	3 249
Atam	3 975	4 092
Ouvriers	14 914	14 927
TOTAL	**22 004**	**22 268**

(a) Les effectifs des sociétés consolidées par intégration proportionnelle sont retenus à hauteur des pourcentages d'intérêts détenus.

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2013 sont de 22 912 personnes contre 22 196 personnes au 31 décembre 2012.

NOTE 25 Autres

En milliers d'euros	2012	2013
Intéressement et participation	- 42 448	- 56 544
Redevances pour concessions et brevets	29 210	29 022
Autres charges et produits	- 11 093	- 35 577
TOTAL	**- 24 331**	**- 63 099**

Dotations aux provisions nettes de reprises *En milliers d'euros*	2012	2013
Le montant des dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat brut d'exploitation s'élève à	- 59 494	- 4 904

NOTE 26 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	KPMG		Deloitte	
	Montant (HT)			
	2012	2013	2012	2013
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	214	218	206	210
%	20 %	19 %	12 %	12 %
Filiales intégrées globalement	785	839	1 412	1 470
%	73 %	73 %	86 %	86 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
Émetteur	70	69	31	14
%	6 %	6 %	2 %	1 %
Filiales intégrées globalement	12	19	0	6
%	1 %	2 %	0 %	0 %
SOUS-TOTAL	**1 081**	**1 145**	**1 649**	**1 700**
%	100 %	100 %	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0
%	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	0	0	0	0
%	0 %	0 %	0 %	0 %
SOUS-TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
%	0 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL	**1 081**	**1 145**	**1 649**	**1 700**

NOTE 27 Amortissements

En milliers d'euros	2012	2013
Par destination		
Amortissements industriels	- 237 507	- 269 736
Amortissements des immobilisations affectées à la Recherche et Développement	- 7 186	- 8 767
Amortissements – Contrats et départements commerciaux	- 36 937	- 39 186
Amortissements – Frais généraux et administratifs	- 21 586	- 25 270
TOTAL	**- 303 216**	**- 342 959**
Par nature		
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles (voir Note 1)	- 56 875	- 60 998
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles (voir Note 2)	- 241 180	- 274 472
Dotations nettes aux amortissements des actifs biologiques	- 5 161	- 7 489
TOTAL	**- 303 216**	**- 342 959**

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculées compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

NOTE 28 Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition, cessions d'actifs et frais de restructuration

En milliers d'euros	2012	2013
Mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions)	- 744	- 3 151
Résultats de cessions d'actifs immobilisés et autres	- 5 923	- 14 053
TOTAL	**- 6 667**	**- 17 204**

En milliers d'euros	2012	2013
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	- 1 799	- 24 953
Dépréciation de stocks spécifiques d'installations arrêtées	33	- 1 097
TOTAL	**- 1 766**	**- 26 050**

Les dépréciations d'actifs comprennent une provision de 20,6 millions d'euros avant impôt comptabilisée suite à une escroquerie aux virements internationaux dont a été victime une filiale de Vallourec.

NOTE 29 Résultat financier

En milliers d'euros	2012 [(a)]	2013
Produits financiers		
Revenus de valeurs mobilières de placement	17 423	23 952
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 696	1 159
TOTAL	**20 119**	**25 111**
Charges d'intérêts	**- 104 138**	**- 110 450**
Autres charges et produits financiers		
Revenu des titres	1 349	4 063
Revenu des prêts et créances	2 578	2 736
Pertes (-) ou profits (+) de change et variation du report / déport	- 3 741	- 8 147
Dotations aux provisions, nettes de reprises	104	- 755
Autres charges et produits financiers	52	2 876
TOTAL	**342**	**773**
Autres charges d'actualisation		
Charges financières d'actualisation sur retraites	- 9 914	- 5 610
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs et de passifs	167	- 699
TOTAL	**- 9 747**	**- 6 309**
RÉSULTAT FINANCIER	**- 93 424**	**- 90 875**

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

NOTE 30 Rapprochement impôt théorique et impôt réel

Ventilation de la charge d'impôt *En milliers d'euros*	2012 [(a)]	2013
Charge courante d'impôts	- 195 443	- 120 009
Impôts différés (voir Note 5)	80 834	- 27 650
CHARGE NETTE	**- 114 609**	**- 147 659**
Résultat des sociétés intégrées	268 436	295 276
Charge d'impôts	- 114 609	- 147 659
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔTS	**383 045**	**442 935**
Taux d'imposition légal société consolidante (voir Note 5)	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	- 131 882	- 152 503
Impact des principaux déficits reportables	- 2 265	- 26 964
Impact des différences permanentes	27 600	20 438
Autres impacts	- 3 836	- 4 072
Impact des différences de taux d'imposition	- 4 226	15 442
CHARGE NETTE	**- 114 609**	**- 147 659**
TAUX D'IMPOSITION RÉEL	**30 %**	**33 %**

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

Les différences permanentes s'analysent principalement par le résultat des minoritaires, par les retenues à la source, par la variation de la quote-part de frais et charges sur les distributions de dividendes et par l'impact des attributions d'actions gratuites.

Les différences de taux d'imposition reflètent principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (France 34,4 %, Allemagne 31,6 %, États-Unis 36,5 %, Brésil 34,0 %, Chine 25,0 % et Arabie Saoudite 20 %).

NOTE 31 Information sectorielle

SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements pour les exercices 2012 et 2013.

INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS, LES ACTIFS ET LES PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

2013 *En milliers d'euros*	**Tubes sans soudure**	**Speciality Products**	**Holdings & divers** [a]	**Opérations inter-secteurs**	**Total**
Compte de résultat					
Ventes à des clients externes	5 394 786	182 470	1 058		5 578 314
Résultat brut d'exploitation	978 129	329	- 50 310	- 8 125	920 023
Dotations aux amortissements	- 327 607	- 14 806	- 981	435	- 342 959
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	- 23 306	- 2 744	-	-	- 26 050
Cession d'actifs et frais de restructurations	- 16 284	- 1 355	435	0	- 17 204
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**610 932**	**- 18 576**	**- 50 856**	**- 7 690**	**533 810**
Produits non répartis					25 884
Charges non réparties					- 116 759
Résultat avant impôts					442 935
Impôts sur les bénéfices					- 147 659
Résultat des sociétés mises en équivalence					3 574
Résultat net de l'ensemble consolidé					298 850
Bilan					
Actifs non courants	5 440 365	209 142	4 648 194	- 4 470 932	5 826 769
Actifs courants	2 737 438	147 673	130 516	- 105 522	2 910 105
Trésorerie	572 766	16 521	777 682	- 803 656	563 313
TOTAL ACTIFS	**8 750 569**	**373 336**	**5 556 392**	**- 5 380 110**	**9 300 187**
Capitaux propres	4 356 002	129 190	3 833 883	- 3 718 563	4 600 512
Intérêts des minoritaires	378 963	6 502	-	- 34	385 431
Passifs long terme	1 510 444	45 527	1 192 655	- 752 532	1 996 094
Passifs courants	2 505 160	192 117	529 854	- 908 981	2 318 150
TOTAL PASSIFS	**8 750 569**	**373 336**	**5 556 392**	**- 5 380 110**	**9 300 187**
Flux					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	584 927	34 363	3 997		623 287
Autres informations					
Effectifs moyens	20 927	1 144	197		22 268
Charges de personnel	- 1 082 855	- 43 884	- 59 956		- 1 186 695

(a) Vallourec et Vallourec Tubes.

2012 [a] *En milliers d'euros*	Tubes sans soudure	Speciality Products	Holdings & divers [b]	Opérations inter-secteurs	Total
Compte de résultat					
Ventes à des clients externes	5 099 426	225 499	1 093	-	5 326 018
Résultat brut d'exploitation	815 530	14 360	- 41 260	- 512	788 118
Dotations aux amortissements	- 288 204	- 14 621	- 826	435	- 303 216
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	- 1 808	42	-	-	- 1 766
Cession d'actifs et frais de restructurations	- 7 442	- 67	842	-	- 6 667
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**518 076**	**- 286**	**- 41 244**	**- 77**	**476 469**
Produits non répartis					20 461
Charges non réparties					- 113 885
Résultat avant impôts					383 045
Impôts sur les bénéfices					- 114 609
Résultat des sociétés mises en équivalence					6 503
Résultat net de l'ensemble consolidé					274 939
Bilan					
Actifs non courants	5 689 347	190 743	4 412 621	- 4 258 355	6 034 356
Actifs courants	2 512 044	117 520	167 056	- 136 031	2 660 589
Trésorerie	387 539	39 285	916 513	- 797 177	546 160
TOTAL ACTIFS	**8 560 452**	**347 009**	**5 494 192**	**- 5 191 563**	**9 241 105**
Capitaux propres	4 394 306	139 254	3 612 214	- 3 417 264	4 728 510
Intérêts des minoritaires	407 316	8 095	-	- 24	415 387
Passifs long terme	1 632 786	18 918	1 209 466	- 836 411	2 024 759
Passifs courants	2 154 522	181 281	674 510	- 937 864	2 072 449
TOTAL PASSIFS	**8 560 452**	**347 009**	**5 494 192**	**- 5 191 563**	**9 241 105**
Flux					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	732 582	37 321	1 834	-	771 737
Autres informations					
Effectifs moyens	20 675	1 136	193	-	22 004
Charges de personnel	- 1 042 550	- 46 730	- 64 711	6 903	- 1 147 088

(a) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

(b) Vallourec, Vallourec Tubes et la filiale de commercialisation Vallourec Tubes Canada.

ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les tableaux suivants présentent, par zone géographique, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation des sociétés).

2013 *En milliers d'euros*	**Europe**	**Amérique du Nord**	**Amérique du Sud**	**Asie**	**Reste du Monde**	**Total**
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	1 065 271	1 462 206	1 184 521	1 462 147	404 169	5 578 314
Bilan						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts acquisition (nettes)	1 121 877	1 547 520	1 746 458	611 162	2 777	5 029 794
Flux						
Investissements corporels, incorporels et biologiques	182 490	191 743	205 468	42 847	739	623 287
Autres informations						
Effectifs moyens	9 836	2 742	7 299	2 321	70	22 268
Charges de personnel	- 661 408	- 219 679	- 262 385	- 41 313	- 1 910	- 1 186 695

2012 *En milliers d'euros*	**Europe**	**Amérique du Nord**	**Amérique du Sud**	**Asie**	**Reste du Monde**	**Total**
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	1 195 077	1 532 836	1 169 647	978 729	449 729	5 326 018
Bilan						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts acquisition (nettes)	1 061 002	1 582 131	1 977 911	627 312	2 739	5 251 095
Flux						
Investissements corporels, incorporels et biologiques	122 079	359 790	190 670	96 724	2 474	771 737
Autres informations						
Effectifs moyens	9 856	2 634	7 477	1 972	65	22 004
Charges de personnel	- 645 738	- 196 096	- 269 317	- 34 397	- 1 540	- 1 147 088

NOTE 32 Événements postérieurs à la clôture

Le 13 février 2014, Vallourec annonce la signature d'une ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune.

Cette ligne de crédit sera disponible pour les besoins de financement généraux du Groupe. Elle remplace la ligne de crédit existante de 1 milliard d'euros venant à échéance en février 2016, permettant de conforter la flexibilité financière de Vallourec et d'allonger la maturité de ses ressources.

6.2 Comptes sociaux de la société Vallourec

6.2.1 Bilan de la Société

Actif

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2013
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	414	414
Immobilisations corporelles	93	129
Titres de participations	2 056 410	2 056 410
Actions propres	940	19 402
Titres immobilisés	59 400	80 403
Créances, prêts, autres immobilisations financières	1 000 000	1 011 756
TOTAL I	**3 117 257**	**3 168 514**
ACTIF CIRCULANT		
Créances d'exploitation	1 310	1 469
Autres créances	1 389 283	1 523 063
Valeurs mobilières de placement	46 165	37 826
Disponibilités	5	6
Charges constatées d'avance	163	695
Charges à répartir	10 685	8 711
Écarts de conversion actif	22 920	0
TOTAL II	**1 470 531**	**1 571 770**
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	**4 587 788**	**4 740 284**

Passif

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital	249 893	256 319
Primes	820 827	932 745
Écart de réévaluation	634	634
Réserves	83 037	83 738
Report à nouveau	1 319 897	1 528 008
Acompte sur dividende	0	0
Résultat de l'exercice	294 316	263 324
TOTAL I	**2 768 604**	**3 064 768**
Provisions pour risques et charges	24 344	27 739
Dettes financières	1 706 670	1 561 225
Dettes d'exploitation	4 185	4 134
Autres dettes	83 985	82 418
Écarts de conversion	0	0
TOTAL II	**1 819 184**	**1 675 516**
TOTAL DU PASSIF (I+II)	**4 587 788**	**4 740 284**

6.2.2 Compte de résultat de la Société

En milliers d'euros	2012	2013
Chiffre d'affaires	10 508	10 478
Reprises sur provisions, transferts de charges	8 392	11 030
Autres produits	993	964
Services extérieurs	- 10 112	- 10 038
Impôts taxes et versements assimilés	- 578	- 1 272
Charges de personnel	- 3 163	- 5 713
Autres charges d'exploitation	- 761	- 773
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 16 176	- 13 183
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**- 10 897**	**- 8 507**
Produits financiers	**398 254**	**340 091**
De participations	372 301	268 705
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	457	46 639
Autres intérêts et produits assimilés	1 343	775
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	21 718	22 547
Différences positives de change	2 335	1 425
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	100	0
Charges financières	**- 89 626**	**- 69 697**
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	- 24 152	- 5 417
Intérêts et charges assimilées	- 65 410	- 55 138
Différences négatives de change	- 64	- 9 142
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
RÉSULTAT FINANCIER	**308 628**	**270 394**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**297 731**	**261 887**
Produits exceptionnels	2 651	255
Charges exceptionnelles	- 10 733	- 9 659
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**- 8 082**	**- 9 404**
Impôts sur les bénéfices	4 667	10 841
RÉSULTAT	**294 316**	**263 324**

6.2.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

En milliers d'euros (m€) sauf indications contraires.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont le total est de 4 740,3 millions d'euros et au compte de résultat dégageant un bénéfice de 263,3 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

La société Vallourec établit des comptes consolidés.

A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Le 25 juin 2013, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013, s'est traduite par la création de 1 338 791 actions nouvelles émises au prix de 36,69 euros soit une augmentation de capital de 49,1 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 10 décembre 2013, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié Value 13, 1 874 453 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 36,95 euros pour la formule à effet de levier et de 34,78 euros pour la formule classique, soit une augmentation de 69,2 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

B – Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement 99-03) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, permanence des méthodes).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les constructions sont amorties suivant le mode linéaire sur une durée de 40 années pour les ensembles immobiliers affectés à des opérations non professionnelles.

TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euro au cours du jour de l'opération.

Les provisions pour dépréciation des participations sont calculées par référence à la valeur d'usage qui tient compte de différents critères tels que le montant de la situation nette consolidée, la rentabilité, le cours de Bourse, les perspectives d'évolution de la Société...

ACTIONS PROPRES

Les actions propres inscrites dans l'actif immobilisé comprennent :

- les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe ;
- les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, les actions affectées à des opérations d'attribution ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (se reporter ci-dessous au paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

Concernant les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, la valeur comptable est la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur actuelle des titres (soit le cours moyen du dernier mois).

La présentation dans le bilan des actions propres est la suivante :

- les actions acquises avant 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, sont classées en actif immobilisé ;
- les actions propres acquises depuis 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés sont classées en valeurs mobilières de placement ;
- les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont classées en actif immobilisé.

CRÉANCES & DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés ponctuelles de recouvrement. Celles-ci sont alors évaluées créance par créance.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions propres acquises depuis 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, ont été classées en valeurs mobilières de placement.

CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les pertes latentes résultant de la conversion en euros sont évaluées en tenant compte des couvertures à terme et enregistrées en provision pour risque de change.

La Société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de taux de change et d'intérêt. Toutes les positions sont prises au moyen d'instruments négociés, soit sur des marchés organisés, soit de gré à gré, et sont évaluées à leur valeur de marché, en hors bilan, à chaque arrêté.

PROVISIONS POUR RISQUE & CHARGE

Pension de retraite

Les pensions sont assurées par un organisme extérieur et la Société n'a donc pas d'engagement à ce titre.

Indemnités de départ en retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel en activité sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

L'hypothèse d'un départ volontaire dans 100 % des cas est retenue.

Les hypothèses actuarielles varient suivant les spécificités des régimes en vigueur dans la Société et selon la convention collective applicable.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 3.5 % (inflation incluse) ;
- taux d'inflation de 2 % ;
- taux de rotation du personnel variable selon l'âge et la catégorie ;
- table de mortalité INSEE 2006/2008.

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite et des contrats de retraite complémentaire sont évalués par un actuaire externe sur la base d'un calcul actuariel (méthode des crédits projetés) et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Au 31 décembre 2013, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, zone euro, obligation d'entreprise notée AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières.

Les écarts actuariels générés sont amortis selon la règle du corridor sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés.

Provision sur actions affectées à des opérations d'attribution

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, dès qu'une sortie de ressources devient probable, un passif est comptabilisé par la Société. Cette provision est évaluée sur la base du produit entre :

- le coût d'entrée des actions ou, lorsqu'elles étaient détenues antérieurement à la date de leur affectation au plan d'attribution, la valeur nette comptable des actions diminuée du prix susceptible d'être acquitté par les bénéficiaires ;
- le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution (satisfaction des conditions de présence et de performance) apprécié à la date de clôture.

Une provision pour risques et charges est constatée à chaque clôture, depuis la mise en place de ces plans, au *prorata temporis*, à hauteur des coûts relatifs aux attributions d'actions de performance faites aux salariés, dirigeants ou mandataires de Vallourec et de ses filiales.

Autres provisions

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui ne représentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

C – Notes relatives aux postes de bilan

1. MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Actif immobilisé *En milliers d'euros*	**31/12/2012**	**Entrée Dotation**	**Sortie Reprise**	**31/12/2013**	**Dont écart de réévaluation**	**Dont entreprises liées**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**414**			**414**		
Marques	414			414		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**93**			**129**	**23**	
Terrains	93			93	23	
Constructions	113			113		
Amortissement Constructions	*- 113*			*- 113*		
Immobilisations en cours	0			36		
TITRES DE PARTICIPATIONS	**2 056 410**			**2 056 410**		**2 056 410**
Titres de participations	2 056 410			2 056 410		2 056 410
Provisions Titres de participations	0			0		
TITRES IMMOBILISÉS & ACTIONS PROPRES	**60 340**	**17 266**	**22 199**	**99 805**		
Titres immobilisés	81 947			81 947		
Provisions Autres Titres Immobilisés	*- 22 547*	*- 1 544*	*22 547*	*- 1 544*		
Actions Propres	940	20 710	- 348	21 302		
Provisions sur Actions Propres	0	*- 1 900*		*- 1 900*		
CRÉANCES, PRÊTS, AUTRES	**1 000 000**	**11 756**		**1 011 756**		**1 011 756**
Prêts	1 000 000			1 000 000		1 000 000
Intérêts courus	0	11 756		11 756		11 756
TOTAUX	**3 117 257**	**29 022**	**22 199**	**3 168 514**	**23**	**3 068 166**

Titres immobilisés et Actions Propres

LES TITRES NIPPON STEEL SUMITOMO METAL CORPORATION (NSSMC)

Les titres NSSMC, cotés à la Bourse de Tokyo, ont été acquis courant 2009 pour un montant total de 81,9 millions d'euros, à un prix moyen de 230,8 yens par action. NSSMC et Vallourec sont partenaires dans VSB et dans le développement du joint VAM. Ces partenariats revêtent un caractère stratégique pour Vallourec.

La valeur de ces titres au 31 décembre 2013, basée sur leur cours moyen de décembre 2013 s'élève à 80,4 millions d'euros (contre 59,4 millions d'euros fin 2012). La perte de valeur de 1,5 million d'euros a été comptabilisée en provision pour dépréciation au résultat financier (contre 22,5 millions d'euros fin 2012).

LES ACTIONS PROPRES

a) Le contrat de Liquidité

Avec effet au 2 juillet 2012, Vallourec a mis en place en 2007, un contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie Banque. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013 (sixième résolution) et est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

En 2013, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 2 632 759 actions, soit 2,05 % du capital social au 31 décembre 2013, pour un montant total de 107 651 908 euros et à un cours moyen pondéré de 40,89 euros par action et les ventes cumulées ont porté sur 2 157 759 actions, soit 1,68 % du capital social au 31 décembre 2013, pour un montant total de 87 120 049 euros et à un cours moyen pondéré de 40,38 euros par action.

En 2013, la plus-value dégagée au titre de ce contrat de liquidité s'est élevée à 0,2 million d'euros.

Les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité s'élèvent à 475 000 actions pour une valeur nette de 18,8 millions d'euros.

b) Autres actions propres

Les actions acquises avant 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, classées en actif immobilisé s'élèvent à 0,59 million d'euros au 31 décembre 2013.

En 2013, Vallourec a attribué définitivement :

- 59 964 actions dans le cadre du plan d'actions « Value 08 » ;
- 5 113 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2009.

Créances, prêts, autres immobilisations financières

PRÊTS

Le 31 décembre 2011, Vallourec a mis en place un prêt de 1 000 millions d'euros au profit de Vallourec Tubes pour financer les besoins long-terme de sa filiale, rémunéré au taux fixe de 4.6 % par an et à échéance le 31 décembre 2015.

INTÉRÊTS COURUS

Au 31 décembre 2013, les intérêts courus non échus liés au prêt s'élèvent à 11,8 millions d'euros.

2. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement comprennent :

Sicav et Fonds commun de placement

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2013	Évaluation 31/12/2013	Moins-value provisionnée	Plus-value latente
Sicav et Fonds commun de placement	2 999	2 999	3 008	-	9
TOTAL	**2 999**	**2 999**	**3 008**	**0**	**9**

Vallourec fait partie de la centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et de la centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars mises en place au niveau de Vallourec Tubes.

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires sans risques. Vallourec ne réalise des transactions financières qu'avec des établissements financiers de premier plan.

Actions Propres

En milliers d'euros	31/12/2012	Entrée Dotation	Sortie Reprise	31/12/2013
Actions Propres	43 125	0	9 298	33 827
Provision dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	**43 125**	**0**	**9 298**	**33 827**

En 2013, Vallourec n'a pas acquis d'actions propres.

En 2013, Vallourec a attribué définitivement :

- 70 050 actions (4,2 millions d'euros) dans le cadre du plan d'actions de performance du 17 décembre 2009 à l'issue de la période d'acquisition de quatre ans ;
- 58 069 actions (3,8 millions d'euros) dans le cadre du plan d'actions de performance du 30 mars 2011 ;
- 28 308 actions (1,3 million d'euros) dans le cadre du plan d'actions 2-4-6 du 18 novembre 2011.

Au 31 décembre 2013, Vallourec détient 819 742 actions propres (dont 112 483 actions placées en titres immobilisées).

3. ÉTAT DES CRÉANCES & DES DETTES

Créances *En milliers d'euros*	**Valeur brute**	**Dont produits à recevoir**	**Dont entreprises liées**	**Valeur brute - 1 an**	**Valeur brute + 1 an**
CRÉANCES ET PRÊTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**1 011 756**		**1 011 756**	-	**1 011 756**
CRÉANCES D'EXPLOITATION	**1 469**			**1 469**	
Avances et acomptes fournisseurs	415		407	415	-
Créances clients et comptes rattachés	898		-	898	-
Autres créances d'exploitation	156		-	156	-
AUTRES CRÉANCES	**1 523 063**		**1 485 349**	**1 523 063**	-
Créances liés à l'intégration fiscale	0		-	-	-
État – Impôt sur les bénéfices	37 714		-	37 714	-
Avance trésorerie intragroupe	1 477 884		1 477 884	1 477 884	-
Créances diverses	7 465		7 465	7 465	-
TOTAUX	**2 536 288**		**2 497 105**	**1 524 532**	**1 011 756**

Prêts accordés au cours de l'exercice : Néant.

Prêts remboursés au cours de l'exercice : Néant.

Créances représentées par des effets de commerce : Néant.

Dettes *En milliers d'euros*	**Valeur brute**	**Dont charges à payer**	**Dont entreprises liées**	**- 1 an**	**+ 1 an**	**+ 5 ans**
DETTES FINANCIÈRES	**1 561 225**	**31 210**	-	**356 213**	**100 012**	**1 105 000**
Emprunts obligataires	1 105 000	-	-	-	-	1 105 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	131 210	31 210	-	31 210	100 000	-
Billets de trésorerie	325 000	-	-	325 000	-	-
Emprunts et dettes financières divers	15	-	-	3	12	-
Avance trésorerie intragroupe	0	-	-	-	-	-
DETTES D'EXPLOITATION	**4 134**	**1 348**	**408**	**4 134**	-	-
Dettes fournisseurs	1 286	941	408	1 286	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 848	407	-	2 848	-	-
AUTRES DETTES	**82 418**	**316**	**33 758**	**82 418**	-	-
Dettes fiscales (impôts sociétés)	0	-	-	-	-	-
Autres dettes divers	82 418	316	33 758	82 418	-	-
TOTAUX	**1 647 777**	**32 874**	**34 166**	**442 765**	**100 012**	**1 105 000**

Dettes financières

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Au 31 décembre 2013, les valeurs de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe sont de respectivement de 673,6 millions d'euros, 400,9 millions d'euros et 52,5 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des demandes de remboursement anticipées au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

EMPRUNTS & DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Courant avril 2008, Vallourec a contracté un emprunt de 300 millions de dollars US sur cinq ans avec un syndicat de sept banques. Cet emprunt a été remboursé à son échéance, le 17 avril 2013.

En novembre 2008, Vallourec a contracté un crédit de 100 millions d'euros auprès du Groupe Crédit Agricole, pour une durée de six ans (échéance fin octobre 2015). Ce crédit a été tiré fin janvier 2009.

Au 31 décembre 2013, les intérêts courus sur emprunts s'élèvent à 31,2 millions d'euros.

Enfin, en février 2011, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1 milliard d'euros à échéance 2016. Au 31 décembre 2013, cette ligne n'est pas tirée.

BILLETS DE TRÉSORERIE

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2013, Vallourec avait émis un encours de 325 millions d'euros pour des maturités de 1 à 12 mois. Ce programme de billets de trésorerie est noté A-2 par Standard & Poor's.

4. ÉCARTS DE CONVERSION SUR LES DETTES ET LES CRÉANCES LIBELLÉES EN DEVISES

Les écarts de conversion de 22,9 millions d'euros fin 2012 portaient sur l'emprunt de 300 millions de dollars US échu le 17 avril 2013.

5. FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS

Conformément à la méthode préférentielle recommandée par le Conseil National de la Comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés.

En milliers d'euros	31/12/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Frais d'émission d'emprunts	10 685	-	1 974	8 711

6. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Résultat de l'exercice	Primes et Réserves	Capitaux propres
Situation au 31/12/2011	**121 434 409**	**242 869**	**458 554**	**1 837 691**	**2 539 114**
Affectation du résultat 2011	-	-	- 458 554	458 554	-
Augmentation de capital	3 511 947	7 024	-	84 570	91 594
Écart de réévaluation	-	-	-	-	-
Dividende distribué	-	-	-	- 156 420	- 156 420
Acompte sur dividende	-	-	-	-	-
Résultat 2012	-	-	294 316	-	294 316
Variation	*3 511 947*	*7 024*	*- 164 238*	*386 704*	*229 490*
Situation au 31/12/2012	**124 946 356**	**249 893**	**294 316**	**2 224 395**	**2 768 604**
Affectation du résultat 2012	-	-	- 294 316	294 316	-
Augmentation de capital	3 213 244	6 426	-	111 917	118 343
Écart de réévaluation	-	-	-	-	-
Dividende distribué	-	-	-	- 85 503	- 85 503
Acompte sur dividende	-	-	-	-	-
Résultat 2013	-	-	263 324	-	263 324
Variation	*3 213 244*	*6 426*	*- 30 992*	*320 730*	*296 164*
SITUATION AU 31/12/2013	**128 159 600**	**256 319**	**263 324**	**2 545 125**	**3 064 768**

Le capital de Vallourec est composé de 128 159 600 actions ordinaires au nominal de 2 euros entièrement libérées au 31 décembre 2013 contre 124 946 356 au 31 décembre 2012 au nominal de 2 euros.

Le 25 juin 2013, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2013, s'est traduite par la création de 1 338 791 actions nouvelles émises au prix de 36,69 euros soit une augmentation de capital de 49,1 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 10 décembre 2013, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié « Value 13 », 1 874 453 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 36,95 euros pour la formule à effet de levier et de 34,78 euros pour la formule classique, soit une augmentation de 69,2 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

7. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2007 à 2013 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2007, 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013
Date d'attribution	03/09/2007	01/09/2008	01/09/2009	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012	02/09/2013
Date de maturité	03/09/2011	01/09/2012	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/04/2017	01/04/2018
Date d'expiration	03/09/2014	01/09/2015	01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	30/08/2020	01/09/2021
Nombre de bénéficiaires à l'origine	65	9	303	349	743	387	406
Prix d'exercice en euros	95,30	91,77	51,67	71,17	60,71	37,00	46,15
Nombre d'options attribuées	294 600	143 600	578 800	512 400	684 521	530 400	602 465

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2012	2013
Total à l'ouverture de l'exercice	2 151 887	2 655 087
Options distribuées	530 400	602 465
Options exercées	-	-
Options non exercées à la date d'expiration	-	-
Options radiées [(a)]	- 27 200	- 74 273
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**2 655 087**	**3 183 279**
Dont options pouvant être exercées	421 200	944 800

(a) Bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

Le détail du nombre d'options en cours de validité par plan est le suivant :

	2012	2013
Plan 2007	277 600	277 600
Plan 2008	143 600	143 600
Plan 2009	536 800	523 600
Plan 2010	491 200	481 900
Plan 2011	677 287	637 214
Plan 2012	528 600	516 900
Plan 2013	-	602 465

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008, 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Date d'attribution	Durée d'acquisition	Durée de conservation	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre théorique d'actions attribuées
Plan « Value 08 »	16/12/2008	4,5 ans	-	8 697	67 712
Plan 2009 [a]	31/07/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	53	26 668
Plan « Value 09 »	17/12/2009	4,6 ans	-	8 097	69 400
Plan 1-2-3 [b]	17/12/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	17 404	104 424
Plan 03/2010 [c]	15/03/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	848	190 540
Plan 07/2010 [d]	31/07/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2	4 280
Plan « Value 10 »	03/12/2010	4,6 ans	-	9 632	83 462
Plan 2-4-6 [e]	03/12/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	12 098	72 588
Plan 2011 [f]	30/03/2011	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 157	214 271
Plan « Value 11 »	18/11/2011	4,6 ans	-	841	6 462
Plan « 2,4,6 » 2011 [g]	15/12/2011	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	13 053	78 318
Plan 2012 [h]	30/03/2012	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 591	286 718
Plan « 2,4,6 » 2012 [i]	30/03/2012	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 686	130 116
Plan « Value 12 »	06/12/2012	4,6 ans	-	737	4 395
Plan 2013 [j]	29/03/2013	3 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 647	295 225
Plan « 2,4,6 » 2013 [k]	29/03/2013	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 744	130 464
Plan « Value13 »	10/12/2013	4,6 ans	-	732	4 028

(a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français, en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(b) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2010 au 30 septembre 2011. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(c) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010 et 2011. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(d) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010, 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(e) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2011 au 30 septembre 2012. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(f) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2015 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varie de 0 à 1,25.
Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2013, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2011 et 2012 :
– le taux de croissance du chiffe d'affaires à périmètre constant ;
– le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période ; et
– la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.
Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(g) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et en 2015 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2012 au 30 septembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(h) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2016 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2012 et 2013. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varie de 0 à 1,25.
Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2014, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2012 et 2013 :
– le taux de croissance du chiffe d'affaires à périmètre constant ;
– le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période ; et
– la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.
Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(i) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et en 2016 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(j) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2017 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2013, 2014 et 2015. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2013, 2014 et 2015 :
– le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant ;
– le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période ; et
– la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.
Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(k) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et en 2017 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Nombre théorique initial d'actions attribuées	Nombre d'actions annulées	Nombre théorique d'actions acquises ou en cours d'acquisition	Nombre d'actions livrées
Plan « Value 08 »	67 712	- 8 928	58 784	58 784
Plan 2009	26 668	- 1 547	25 121	28 387
Plan « Value 09 »	69 400	- 3 912	65 488	-
Plan 1-2-3	104 424	- 7 446	96 978	96 978
Plan 03/2010	190 540	- 10 080	180 460	81 936
Plan 07/2010	4 280	-	4 280	3 680
Plan « Value 10 »	83 462	- 2 778	80 684	-
Plan 2-4-6	72 588	- 3 882	68 706	29 442
Plan 2011	214 271	- 4 428	209 843	58 069
Plan « Value 11 »	6 462	- 685	5 777	-
Plan 2-4-6 2011	78 318	- 6 678	71 640	28 308
Plan 2012	286 718	- 14 376	272 342	-
Plan 2-4-6 2012	130 116	- 6 720	123 396	-
Plan « Value 12 »	4 395	- 258	4 137	-
Plan 2013	295 225	- 1 715	293 510	-
Plan 2-4-6 2013	130 464	- 1 806	128 658	-
Plan « Value 2013 »	4 028	-	4 028	-

8. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

	31/12/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises sans objet	31/12/2013
Provisions pour risques et charges	0	-	-	-	0
Provisions pour départ à la retraite	182	98	-	-	280
Provisions retraite complémentaire	1 728	649	- 1 488	-	889
Provisions pour charges actions de performance	22 434	12 436	- 8 300	0	26 570
TOTAUX	**24 344**	**13 183**	**- 9 788**	**0**	**27 739**
› Dont comptabilisés en exploitation	-	13 183	- 9 788	0	-
› Dont comptabilisés en exceptionnel	-	-	-	0	-

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice en application du Règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Le solde de la provision pour charges afférentes aux plans d'actions de performance (plans 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013) s'élève à 26,57 millions d'euros.

Provisions pour départ à la retraite

L'engagement total pour départ en retraite, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2013 est de 0,5 million d'euros.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 0,2 million d'euros. Les engagements non reconnus au bilan correspondent à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

Les principales modifications par rapport aux évaluations de l'exercice précédent portent sur la base de salaire utilisée dans le calcul des indemnités et le changement du taux d'actualisation.

Provisions pour retraite complémentaire

L'engagement total pour départ en retraite complémentaire, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2013 est de 1,4 million d'euros.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 0,5 million d'euros. Les engagements non reconnus au bilan correspondent à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

La reprise de provision pour retraite complémentaire est principalement liée au versement de 1,2 million d'euros à un fonds collectif de gestion des retraites.

Information sur les risques de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la partie de la dette qui est à taux variable.

Vallourec a eu recours à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe.

Une partie de la dette financière à taux variable avait été convertie à taux fixe. Ainsi, 300 millions de dollars US (échéance : avril 2013) avaient fait l'objet d'un swap à 4,36 % hors spread. Ce prêt à été remboursé le 17 avril 2013.

Information sur les risques de change

Au 31 décembre 2013, Vallourec n'est pas exposée au risque de change, l'emprunt de 300 millions de dollars US contracté en 2008 a été remboursé à son échéance le 17 avril 2013.

D – Notes relatives aux postes du compte de résultat

1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Le Chiffre d'affaire

Le chiffre d'affaires de 10,5 millions d'euros correspond principalement à la refacturation aux filiales du groupe des coûts des plans d'attribution d'actions de performance de l'actionnariat salariés (pour 7,3 millions d'euros) et à des prestations à sa filiale Vallourec Tubes (2,5 millions d'euros).

Autres produits d'exploitation

Vallourec a facturé des redevances au titre de l'utilisation de sa marque à hauteur de 1 million d'euros.

2. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Charges financières : 59 milliers d'euros.

Produits financiers : 268 705 milliers d'euros.

3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice est une perte de 9,4 millions d'euros.

Il comprend :

- une charge de 9,6 millions d'euros liée à la levée des plans d'attribution d'actions de performance 1-2-3 de 2009, 2-4-6 de 2011 et de celui de mars 2011;
- un produit de 0,2 million d'euros sur le contrat de liquidité.

E – Autres informations

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

L'effectif de la Société est constitué de sept personnes, dont les trois mandataires sociaux (membres du Directoire).

FISCALITÉ

Intégration fiscale

La Société a opté depuis le 1er janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de cinq ans en cinq ans.

En 2013, le périmètre du groupe fiscal comprend : Vallourec, Assurval, Vallourec Fittings (ex Interfit), Vallourec Bearing Tubes (ex Valti), Vallourec Heat Exchanger Tubes (ex Valtimet), Vallourec Université France (ex Valsept), Vallourec Umbillicals, Valinox Nucléaire, Vallourec Tubes (ex Vallourec & Mannesmann Tubes), Vallourec Drilling Products France(ex Vam Drilling France), Vallourec Tubes France (ex V & M France), Vallourec Oil & Gas France (ex V & M Oil & Gas France), Vallourec One (ex V & M One), Vallourec Services (ex V & M Services), Serimax Holding SA, Serimax SAS et Serimax Russia, Val27, Val28, Val29.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt résultant de l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par les filiales n'est pas constatée en profit mais figure en autres dettes pour un montant de 42,7 millions d'euros.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec elle-même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec.

En 2013, le montant du profit d'impôt inscrit au compte de résultat s'élève à 10,8 millions d'euros.

Le groupe fiscal Vallourec est déficitaire en 2013 et son déficit reportable est de 249,5 millions d'euros à fin 2013.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires *En milliers d'euros*	**Montant 31/12/2013 (base)**
Accroissement	-
Allègements	
Provision pour retraite	1169
Provision pour actionnariat salariés	13 230
Provision pour congés payés	19
Provision contribution sociale de solidarité	6
Plus-values latentes sur OPVCM	0

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

En milliers d'euros	**Résultat avant impôt**	**Impôt dû**	**Résultat net**
Courant	261 887	-	261 887
Exceptionnel	- 9 404	-	- 9 404
SOUS-TOTAL	**252 483**	**0**	**252 483**
Charge propre à Vallourec	0	0	0
Résultat lié à l'intégration fiscale	0	10 841	10 841
TOTAL VALLOUREC	**252 483**	**10 841**	**263 324**

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Organes d'administration

Les jetons de présence versés au cours de l'exercice se sont élevés à 0,5 million d'euros.

Organes de direction

Cette information n'est pas communiquée car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule société Vallourec.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Les engagements sont les suivants :

- Indemnité Départ en retraite : 255 milliers d'euros (perte actuarielle).
- Indemnité retraite complémentaire : 500 milliers d'euros (perte actuarielle).
- Location longue durée véhicule : 44 milliers d'euros.

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Vallourec a signé le 12 février 2014 une ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019, avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune.

Cette ligne de crédit est disponible pour les besoins de financement généraux du Groupe. Elle remplace la ligne de crédit existante de 1 milliard d'euros venant à échéance en février 2016, permettant de conforter la flexibilité financière de Vallourec et d'allonger la maturité de ses ressources.

Annexe aux comptes sociaux de la société Vallourec – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et mise en distribution du dividende

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

(en euros)	**2013**
Bénéfice net de l'exercice	263 323 881,77
Dotation à la réserve légale	- 642 648,80
Report à nouveau bénéficiaire	1 528 008 298,69
BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	**1 790 689 531,66**
DIVIDENDE	**103 809 276**
Solde affecté en totalité au compte report à nouveau	1 686 880 255,66

Le dividende d'un montant de 103 809 276 euros à verser aux actionnaires de Vallourec – sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2013 – correspond à une distribution de 0,81 euro par action d'une valeur nominale de 2 euros.

7

Gouvernement d'entreprise

7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance 210

7.1.1 Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance 210
7.1.2 Fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance 233
7.1.3 Participation au capital des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance 239
7.1.4 Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance 240
7.1.5 Prêts et garanties 240
7.1.6 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages 240
7.1.7 Gestion des conflits d'intérêts 241
7.1.8 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise 241

7.2 Rémunérations et avantages de toute nature 242

7.2.1 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux 242
7.2.2 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe 251

7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel 252

7.3.1 Options et actions de performance 252
7.3.2 Intéressement, participation et plan d'épargne 267
7.3.3 Actionnariat salarié 268

Annexes 269

Annexe 1 – Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec 269
Annexe 2 – Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2013 des membres du Directoire 282
Annexe 3 – Respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF 296
Annexe 4 – Récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2013 297

7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1994 a approuvé l'adoption du mode de gestion duale avec Conseil de Surveillance et Directoire.

Cette organisation crée une séparation entre les fonctions de direction exercées par le Directoire et les fonctions de contrôle de cette direction, dévolues au Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires :

- le Directoire, instance collégiale, assure la gestion du Groupe avec les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions légales et réglementaires et dans le cadre des statuts ; et
- le Conseil de Surveillance est responsable du contrôle permanent de la gestion ; il reçoit l'information nécessaire pour exercer sa mission.

7.1.1 Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

7.1.1.1 Organes de direction

7.1.1.1.1 Le Directoire

Au 31 mars 2014, le Directoire est composé des trois membres suivants :

	Année de naissance	Date de 1re nomination au Directoire	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président				
Philippe Crouzet	1956	01/04/2009	15/03/2012	15/03/2016
Membres				
Jean-Pierre Michel – Directeur Général	1955	01/04/2006	15/03/2012	15/03/2016
Olivier Mallet – Directeur Financier et Juridique	1956	30/09/2008	15/03/2012	15/03/2016

M. Philippe CROUZET

Président du Directoire [1]

Date de première nomination : 1er avril 2009

Date du dernier renouvellement : 15 mars 2012

Échéance du mandat : 15 mars 2016

Naissance : né le 18 octobre 1956

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration
- Maître des requêtes au Conseil d'État
- Vingt-trois ans d'expérience industrielle dans le groupe Saint-Gobain
- Président du Directoire de Vallourec depuis le 1er avril 2009

Mandats exercés par M. Philippe CROUZET

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président du Directoire de Vallourec (depuis 2009)
- Président de Vallourec Tubes (depuis 2009)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil S.A. (Brésil) (depuis 2009)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2009)
- Président et membre du Conseil de Surveillance de V & M France (jusqu'en 2012)
- Administrateur de VMOG France (jusqu'en 2012)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Finalourec (Luxembourg) (jusqu'en 2010)

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Administrateur d'Électricité de France

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président de Saint-Gobain Distribution Bâtiment (jusqu'en 2009)
- Président du Conseil de Surveillance de Point P (jusqu'en 2009)
- Président du Conseil de Surveillance de Lapeyre (jusqu'en 2009)
- Président de Aquamondo (jusqu'en 2009)
- Président de Partidis (jusqu'en 2009)
- Président de Projeo (jusqu'en 2009)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président de Saint-Gobain Distribution (Suisse) (jusqu'en 2009)
- Président de Saint-Gobain Distribution Nordic (Suède) (jusqu'en 2009)
- Président du Conseil d'Administration de Dahl International (Suède) (jusqu'en 2009)
- Membre du Conseil de Surveillance de Raab Karcher Baustoffe (Allemagne) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria (Espagne) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de Norandex Distribution (États-Unis) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de Saint-Gobain Building Distribution (Royaume-Uni) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de Jewson (Royaume-Uni) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de Meyer Owerseas Investment (Royaume-Uni) (jusqu'en 2009)

M. Philippe Crouzet ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

(1) Le Conseil de Surveillance du 25 février 2009 a nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 1er avril 2009 M. Philippe Crouzet, qui a ainsi pris la succession de M. Pierre Verluca pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de Président du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

M. Jean-Pierre MICHEL

Membre du Directoire et Directeur Général [1]

Date de première nomination : 1er avril 2006

Date de renouvellement : 15 mars 2012

Échéance du mandat : 15 mars 2016

Naissance : né le 17 mai 1955

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'École Polytechnique, Institut Français de Gestion
- Plus de 30 ans de carrière au sein du groupe Vallourec (Direction d'usines, Contrôle de Gestion, Président de différentes Divisions)
- Membre du Directoire de Vallourec (depuis le 1er avril 2006)
- Directeur Général de Vallourec (depuis 2009)

Mandats exercés par M. Jean-Pierre MICHEL

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Directoire et Directeur Général de Vallourec (depuis respectivement 2006 et 2009)
- Administrateur et Directeur Général de Vallourec Tubes (depuis 2006)
- Administrateur de Vallourec Heat Exchanger Tubes (depuis 2006)
- Administrateur de Vallourec Services (depuis 2006)
- Administrateur de Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia (depuis 2004)
- Gérant de Vallourec One (depuis 2004)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil S.A. (Brésil) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil) (depuis 2007)
- Administrateur de Vallourec Industries Inc. (États-Unis) (depuis 2001)
- Administrateur de Vallourec Holdings, Inc. (États-Unis) (depuis 2004)
- Administrateur de VAM USA LLC (États-Unis) (depuis 2009)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH (depuis 2009)
- Membre du Comité Exécutif de Vallourec Star, LP (États-Unis) (depuis 2002)
- Administrateur de Vallourec USA Corporation (États-Unis) (depuis 2000)
- Administrateur de Vallourec Drilling Products USA, Inc. (États-Unis) (depuis 2005)
- Administrateur de Vallourec Oil & Gas UK Ltd (Royaume-Uni) (depuis 2000)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de V & M France (jusqu'en 2012)
- Administrateur de VMOG France (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Valti (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Interfit (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Valinox Nucléaire (jusqu'en 2012)
- Administrateur de VAM Drilling France (jusqu'en 2012)
- Président de Valtimet (jusqu'en 2008)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président du Conseil de Surveillance de V & M do Brasil SA (Brésil) (jusqu'en 2009)
- Président du Conseil d'Administration de Vallourec Industries Inc. (États-Unis) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de V & M Atlas Bradford® (États-Unis) (jusqu'en 2009)
- Administrateur V & M TCA (États-Unis) (jusqu'en 2009)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (jusqu'en 2009)
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Finalourec (Luxembourg) (jusqu'en 2010)

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Néant

M. Jean-Pierre Michel ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

(1) Le Conseil de Surveillance a nommé, dans sa séance du 7 mars 2006, en qualité de membre du Directoire à compter du 1er avril 2006 M. Jean-Pierre Michel. Il a renouvelé, dans sa séance du 3 juin 2008, son mandat de membre du Directoire à effet du 4 juin 2008 à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 jusqu'au 15 mars 2012, et l'a nommé, dans sa séance du 25 février 2009, en qualité de Directeur Général avec effet immédiat. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé ses mandats de membre du Directoire et de Directeur Général, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

M. Olivier MALLET

Membre du Directoire [1]

Date de première nomination :
30 septembre 2008

Date du dernier renouvellement :
15 mars 2012

Échéance du mandat : 15 mars 2016

Naissance : né le 14 juillet 1956

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration – Inspecteur Général des Finances
- Conseiller technique au sein de plusieurs cabinets ministériels et de celui du Premier ministre (1988-1993)
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif chargé des finances de Thomson multimédia (1995-2001)
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif de Pechiney (2001-2004)
- Directeur Financier Adjoint (2004-2006) puis Directeur du secteur Mines, Chimie et Enrichissement du groupe Areva (2006-2008)
- Membre du Directoire de Vallourec depuis le 30 septembre 2008, Directeur Financier et Juridique

Mandats exercés par M. Olivier MALLET

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Directoire de Vallourec (depuis 2008)
- Président-Directeur Général de Vallourec Services (depuis 2008)
- Directeur Général et Administrateur de Vallourec Tubes (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Heat Exchanger Tubes (depuis 2008)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président de Vallourec Holdings, Inc. (États-Unis) (depuis 2009)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil S.A. (Brésil) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Canada Inc. (Canada) (depuis 2008) [a]
- Administrateur de Vallourec Holdings, Inc. (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec USA Corporation (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Tube-Alloy, LLC (depuis 2008)
- Président (depuis 2009) et Administrateur (depuis 2008) de Vallourec Industries Inc.
- Administrateur de Vallourec Drilling Products USA, Inc. (États-Unis) (depuis 2008)
- Membre du Comité Exécutif de VAM USA LLC (depuis 2009)
- Membre du Comité Exécutif de Vallourec Star, LP (États-Unis) (depuis 2008)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil de Surveillance de V & M France (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Vallourec Mannesmann Oil & Gas France (jusqu'en 2012)
- Administrateur d'Interfit (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Valti (jusqu'en 2012)
- Administrateur de V & M Atlas Bradford® (États-Unis) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de V & M TCA (États-Unis) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de Finalourec (Luxembourg) (jusqu'en 2010)

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

- Néant

(a) Vallourec Tubes Canada Inc. a été absorbée par Vallourec Canada Inc. (anciennement VAM Canada Inc.) le 1er janvier 2013.

(1) Le Conseil de Surveillance a nommé, dans sa séance du 29 septembre 2008, en qualité de membre du Directoire M. Olivier Mallet à compter du 30 septembre 2008 jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2012 jusqu'au 15 mars 2016.

M. Olivier MALLET

Membre du Directoire

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président-Directeur Général de CFMM (jusqu'en 2008)
- Président-Directeur Général de CMM (jusqu'en 2008)
- Président de ANC Expansion 1 (jusqu'en 2008)
- Président de SET (jusqu'en 2008)
- Membre du Conseil de Surveillance d'Eurodif (jusqu'en 2008)
- Représentant permanent de Areva NC au Conseil d'Administration de Comurhex et Sofidif (jusqu'en 2008)
- Administrateur de SGN, TN International (jusqu'en 2008)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Songaï Mining Corp. (Afrique du Sud) (jusqu'en 2008)
- Président du Conseil d'Administration de UG GmbH (Allemagne) (jusqu'en 2008)
- Administrateur de Areva NC Australia (Australie) (jusqu'en 2008)
- Administrateur de La Mancha Resources (Canada) (jusqu'en 2008)
- Administrateur de Areva Resources Canada (Canada) (jusqu'en 2008)
- Président du Conseil d'Administration de PMC Inc. et de Comin (États-Unis) (jusqu'en 2008)
- Administrateur de Areva NC Inc. (États-Unis) (jusqu'en 2008)
- Administrateur de CRI USA (États-Unis) (jusqu'en 2008)
- Administrateur de Katco (Kazakhstan) (jusqu'en 2008)
- Vice-Président, représentant permanent de Areva NC au Conseil d'Administration de Cominak (Niger) (jusqu'en juin 2008)
- Président du Conseil d'Administration, représentant permanent de Areva NC au Conseil d'Administration de Somair (Niger) (jusqu'en 2008)

M. Olivier Mallet ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

7.1.1.1.2 Gestion opérationnelle

Vallourec poursuit une phase de transformation profonde. Cette transformation s'est accompagnée d'une réorientation des activités du Groupe autour de trois lignes directrices : un recentrage sur les marchés de l'énergie, un développement international et une importante adaptation de son organisation industrielle, particulièrement sur le continent européen, qui souffre de la crise.

Le Groupe doit s'appuyer sur ses ressources, en se concentrant sur l'excellence industrielle et en renforçant la réactivité et l'efficacité globale de son organisation.

Pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques et ses décisions clés, le Directoire a décidé de mettre en place deux comités, le *Group Management Committee* (GMC) et l'*Operational Committee* (OPCOM) à partir du 3 février 2014.

LE GROUP MANAGEMENT COMMITTEE

Le Group Management Committee examine et formule des propositions au Directoire sur l'ensemble des actions et changements nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il assure la gestion quotidienne des activités fonctionnelles et opérationnelles. Il se réunit une fois toutes les deux semaines, sous la présidence de M. Philippe Crouzet. Au 31 mars 2014, il est composé des neuf membres suivants :

- M. Philippe Crouzet, Président du Directoire ;
- M. Jean-Pierre Michel, membre du Directoire ;
- M. Olivier Mallet, membre du Directoire ;
- M. Philippe Carlier, Directeur de la branche Upstream – Industry ;
- M. Nicolas de Coignac, Directeur de la branche Powergen – Speciality Powergen – Pipe Project ;
- M. François Curie, Directeur des Ressources Humaines Groupe ;
- Mme Stéphanie Fougou, Directrice Juridique Groupe ;
- M. Didier Hornet, Directeur de la branche OCTG – Drilling ; et
- M. Alexandre Lyra, Directeur de la branche Brasil.

Le secrétariat du *Group Management Committee* est assuré par Mme Clémentine Marcovicci, Directrice du Plan Stratégique.

L'OPERATIONAL COMMITTEE

L'*Operational Committee* assure le suivi des grands projets et programmes qui ont un impact sur la performance opérationnelle du Groupe. Il se réunit une fois par mois, sous la présidence de M. Philippe Crouzet. Au 31 mars 2014, il est composé des neuf membres du Group Management Committee (cf. *supra*) ainsi que des huit autres membres suivants :

- M. Flavio de Azevedo, Directeur Technologie, Recherche, Développement et Innovation ;
- M. Dirk Bissel, Directeur de la Division Drilling Products ;
- M. Andreas Denker, Directeur de la Division Industry ;
- M. Pierrre Frentzel, Directeur des Projets Stratégiques ;
- M. Skip Herald, Directeur OCTG, Amérique de Nord ;
- M. Jean-Yves Le Cuziat, Directeur *Strategic Marketing & Sourcing* ;
- Mme Laurence Pernot, Directrice de la Communication Groupe ; et
- M. Dominique Richardot, Directeur de la Division Pipe Projects.

Cette nouvelle instance s'est substituée au Comité Exécutif, qui, au 31 décembre 2013, était composé des trois membres du Directoire ainsi que des personnes suivantes : MM. Flavio de Azevedo, Dirk Bissel, Philippe Carlier, Nicolas de Coignac, François Curie, Andreas Denker, Didier Hornet, Jean-Yves Le Cuziat, Pierre Frentzel, Alexandre Lyra et Dominique Richardot.

7.1.1.2 Le Conseil de Surveillance

7.1.1.2.1 Politique de composition du Conseil de Surveillance

La politique du Conseil relative à sa composition repose sur les quatre objectifs fondamentaux suivants :

- une sélection de membres compétents ;
- une composition équilibrée, créatrice de valeur ;
- le respect de l'intérêt social ;
- un effectif assurant la fluidité des échanges et l'expression de chaque membre.

1. LA SÉLECTION DE MEMBRES COMPÉTENTS

Conscient que sa qualité première doit résider dans la qualité de ses membres, le Conseil s'attache à accueillir en son sein des membres ayant exercé des fonctions managériales à haute responsabilité et/ou disposant d'une expertise reconnue en matière financière, stratégique, industrielle ou juridique. Par ailleurs, lors de leur entrée en fonction et tout au long de leur mandat, chaque membre a la possibilité, s'il le souhaite, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation.

2. UNE COMPOSITION ÉQUILIBRÉE, CRÉATRICE DE VALEUR

Comme tout acteur de l'entreprise, le Conseil de Surveillance est engagé au service du processus de création de valeur. Par conséquent, au-delà des enjeux de performance sociétale, il s'attache à assurer la diversité de ses membres qu'il considère comme un vecteur essentiel de la créativité et de l'innovation. La diversité des genres et des expériences apporte des sensibilités distinctes au Conseil qui participent favorablement à la bonne gouvernance, elle-même porteuse d'avantages compétitifs. À ce jour, le Conseil est composé de onze membres disposant d'expériences diverses, acquises, pour la plupart d'entre eux, dans un environnement international, source d'enrichissement cognitif. Par ailleurs, au sein de cet effectif, 36 % sont des membres féminins ou des membres de nationalité étrangère (brésilienne, allemande, néerlandaise et britannique), la présidence du Conseil étant assumée par Mme Vivienne Cox, britannique. Conscient de la richesse de la diversité, le Conseil entend poursuivre les efforts de diversification de ses membres.

3. LE RESPECT DE L'INTÉRÊT SOCIAL

Le Conseil considère que chaque membre est gardien de l'intérêt social et doit accomplir ses missions avec objectivité et indépendance, en vue de gagner et conserver la confiance de tous les actionnaires qui l'ont nommé.

Par conséquent, au-delà de la qualification de membre indépendant, le Conseil veille à proposer à l'Assemblée Générale des membres intègres, disposant d'une éthique forte les conduisant à agir dans le souci permanent de l'intérêt social et de l'ensemble des actionnaires et propre à éviter les conflits d'intérêts. À ce titre, chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote

de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Lorsque l'un des membres se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre.

En 2012, les règlements intérieurs du Conseil de Surveillance et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ont été modifiés pour renforcer la prévention des risques de conflits d'intérêts. Désormais, un membre ne peut accepter d'autre mandat ou d'autre fonction, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs et les membres du Directoire doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

4. UN EFFECTIF ASSURANT LA FLUIDITÉ DES ÉCHANGES ET L'EXPRESSION DE CHAQUE MEMBRE

Bien que la loi permette qu'un Conseil puisse comprendre jusqu'à 18 membres, le Conseil souhaite limiter son effectif à 12 membres afin d'assurer une fluidité des échanges satisfaisante et permettre à chaque membre de s'exprimer, encourageant ainsi l'action et l'implication de chacun. À cet égard, la Présidente du Conseil, comme son prédécesseur, encourage les interventions des membres et veille à ce que chaque membre puisse exprimer son avis.

7.1.1.2.2 Composition du Conseil de Surveillance au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014, le Conseil de Surveillance est composé de onze membres et d'un Censeur.

	Année de naissance	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Principale autre fonction exercée
Présidente					
Vivienne Cox	1959	31/05/2010	-	AGO 2014 Comptes 31/12/2013	Administratrice de BG Group Plc, Pearson Plc et Rio Tinto Plc
Vice-Président					
Patrick Boissier	1950	15/06/2000	AGO 07/06/2011	AGO 2015 Comptes 31/12/2014	Président-Directeur Général de DCNS
Membres					
Olivier Bazil	1946	31/05/2012	-	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Administrateur de Legrand, Michelin, Château Palmer et Firmenich International
Pascale Chargrasse	1960	13/12/2010	AGO 07/06/2011	AGO 2015 Comptes 31/12/2014	Chargée d'affaires de Valinox Nucléaire
Jean-François Cirelli	1958	13/05/2009	AGO 31/05/2012	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF-SUEZ
Michel de Fabiani	1945	10/06/2004	AGO 31/05/2010	AGO 2014 Comptes 31/12/2013	Administrateur de BP France et Valéo
José Carlos Grubisich	1957	31/05/2012	-	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Président de la société Eldorado Brasil Celulose S.A. Administrateur de Halliburton
Anne-Marie Idrac	1951	07/06/2011	-	AGO 2015 Comptes 31/12/2014	Administratrice de Saint-Gobain, Bouygues, Total et Mediobanca
Edward G. Krubasik	1944	06/03/2007	AGO 31/05/2012	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Membre du Conseil Général de Commerzbank
Alexandra Schaapveld	1958	31/05/2010	-	AGO 2014 Comptes 31/12/2013	Membre du Conseil de Surveillance de Holland Casino, Bumi Armada Berhad et Société Générale
Société Bolloré	NA	13/11/2008	AGO 31/05/2010	AGO 2014 Comptes 31/12/2013	
Représentée par Cédric de Bailliencourt	1969	01/01/2011	-	AGO 2014 Comptes 31/12/2013	Directeur Financier du Groupe Bolloré
Censeur					
François Henrot	1949	13/12/2010	AGO 07/06/2011	AGO 2015 Comptes 31/12/2014	Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild

7.1.1.2.3 Présentation des membres du Conseil de Surveillance

Mme Vivienne COX

Présidente du Conseil de Surveillance [1]

Présidente du Comité Stratégique [2]

Membre du Comité Financier et d'Audit

Date de première nomination : 31 mai 2010

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Date de première nomination à la présidence du Conseil : 30 mai 2013

Naissance : 29 mai 1959

Nationalité : britannique

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92200 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômée de l'Université d'Oxford et de l'INSEAD et Docteur honoraire de l'Université de Hull
- Vingt-huit ans de carrière au sein du groupe BP
- Directrice Générale de la Division BP Gaz, Électricité et Énergies Renouvelables (2004-2009)
- Commissaire de l'Airport Commission du Ministère des Transports du gouvernement britannique (depuis 2012)

Mandats exercés par Mme Vivienne COX

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Présidente du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administratrice, membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations (depuis 2012) et *Senior Independent Director* (depuis 2013) de Pearson Plc
- Administratrice et membre du Comité du Développement Durable de BG Group Plc (depuis 2012)
- Administratrice et membre du Comité des Nominations (depuis 2005) et du Comité du Développement Durable de Rio Tinto Plc (depuis 2011)
- *Lead Independent Director* du Ministère du Développement International du gouvernement britannique (depuis 2010)
- Administratrice de Climate Group (depuis 2010)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil d'Administration et des Comités des Nominations et des Rémunérations de l'INSEAD (jusqu'en 2013)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Présidente non-exécutive et Administratrice de la société de conseil et d'investissement Climate Change Capital Limited (jusqu'en 2012)
- Membre du Comité *Offshore Advisory* de Mainstream Renewable Power (jusqu'en 2012)
- Vice-Présidente exécutif de BP Plc (jusqu'en 2009)

(1) Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 27 mars 2013, a nommé en qualité de Présidente du Conseil de Surveillance, avec effet à compter de la clôture de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, Mme Vivienne Cox, membre du Conseil depuis 2010, qui a ainsi pris la succession de M. Jean-Paul Parayre (dont le mandat de Président du Conseil arrivait à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013).

(2) M. Edward G. Krubasik assurait la présidence du Comité Stratégique depuis le 3 mai 2007, date à laquelle ce Comité avait été rétabli après sa dissolution en 2002. Dans un souci de bonne gouvernance, le Conseil de Surveillance a souhaité organiser la rotation de la présidence de ce Comité et décidé, dans sa séance du 27 juillet 2011, de nommer en qualité de Présidente du Comité Stratégique Mme Vivienne Cox qui a ainsi pris la succession de M. Edward G. Krubasik.

M. Patrick BOISSIER [1]

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Date de première nomination : 15 juin 2000

Date du dernier renouvellement : 7 juin 2011

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014

Date de première nomination à la vice-présidence du Conseil de Surveillance : 18 avril 2005

Naissance : 18 février 1950

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
DCNS
40-42, rue du Docteur Finlay
75732 Paris Cedex 15

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'École Polytechnique
- Trente ans de Direction d'entreprises industrielles dans les domaines de la métallurgie, des biens d'équipement, de la construction navale et des services

Mandats exercés par M. Patrick BOISSIER

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président-Directeur Général de DCNS
- Administrateur de l'Institut Français de la Mer
- Membre du Conseil de Surveillance de Steria
- Administrateur du Musée National de la Marine

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Directeur Général de Cegelec (jusqu'en 2008)
- Président-Directeur Général de Chantiers de l'Atlantique (jusqu'en 2008)
- Administrateur de Sperian Protection (jusqu'en 2009)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

(1) L'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2011 a renouvelé, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Patrick Boissier pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le Conseil de Surveillance réuni à l'issue de cette Assemblée a, sur proposition de M. Jean-Paul Parayre, reconduit M. Patrick Boissier dans ses fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat.

M. Olivier BAZIL [1]

Membre du Conseil de Surveillance

Président du Comité Financier et d'Audit [2]

Membre du Comité Stratégique

Date de première nomination : 31 mai 2012

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2016 statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Naissance : 22 septembre 1946

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et de Harvard Business School
- Adjoint du Secrétaire Général, responsable de l'information financière et du développement de la stratégie de croissance du Groupe Legrand (1973)
- Directeur Financier de Legrand (1979)
- Directeur Général Adjoint et Vice-Président du Conseil d'Administration de Legrand (1994)
- Directeur Général Délégué de Legrand (de 2000 à 2011)

Mandats exercés par M. Olivier BAZIL

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Administrateur de Legrand
- Membre du Conseil de Surveillance de Michelin
- Administrateur du Château Palmer

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Firmenich International

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Directeur Général Délégué et Vice-Président du Conseil d'Administration de Legrand (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Legrand France (jusqu'en 2011)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président du Conseil d'Administration de TLC Legrand Electrical Technology (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Dipareena Electricals (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Legrand Elektrik Sanayi (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Eltas (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Estap Dis Ticaret (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Estap Elektrik (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Estap Middle East Fzc (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Parkfield Holdings Limited (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Legrand SNC FZE Dubaï (jusqu'en 2011)
- Membre du Conseil de Surveillance de Legrand ZRT (jusqu'en 2011)
- Administrateur de O.A.O. Kontaktor (jusqu'en 2011)
- Gérant de Rhein Vermogensverwaltung (jusqu'en 2011)
- Président du Conseil d'Administration de TCL Legrand International Electrical (Hu He Hao Te) Co. Ltd. (jusqu'en 2011)
- Administrateur de TCL Wuxi (jusqu'en 2011)
- Président du Conseil de Surveillance de PT Legrand Indonesia (jusqu'en 2011)
- Président du Conseil d'Administration de Inform Elektronikt (jusqu'en 2011)

(1) L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a nommé M. Olivier Bazil en qualité de membre du Conseil de Surveillance, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

(2) Le Conseil de Surveillance du 31 mai 2012 a nommé M. Olivier Bazil en qualité de Président du Comité Financier et d'Audit et membre du Comité Stratégique.

Mme Pascale CHARGRASSE

Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires

Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance [1]

Date de première nomination : 13 décembre 2010 [2]

Date du dernier renouvellement : 7 juin 2011

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014

Naissance : 10 juillet 1960

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
Valinox Nucléaire
5, avenue du Maréchal-Leclerc
BP 50
21501 Montbard

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômée de l'IUT d'Orsay et titulaire d'un DUT en informatique
- Salariée du groupe Vallourec depuis 1985, occupant actuellement un poste de chargée d'affaires au sein de Valinox Nucléaire, filiale à 100 % de Vallourec
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Vallourec Actions
- Représentante syndicale au Comité de Groupe

Mandats exercés par Mme Pascale CHARGRASSE

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

(1) Le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2013 a nommé Mme Pascale Chargrasse en qualité de membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

(2) Mme Pascale Chargrasse a été cooptée par le Conseil de Surveillance du 13 décembre 2010 en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, en remplacement de M. François Henrot, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. L'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2011 a ratifié cette cooptation et renouvelé, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires de Mme Pascale Chargrasse pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Jean-François CIRELLI

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du Comité Stratégique

Date de première nomination : 13 mai 2009

Date du dernier renouvellement : 31 mai 2012 [1]

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2016 statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Naissance : 9 juillet 1958

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
GDF SUEZ
1 Place Samuel-de-Champlain
92930 Paris-La Défense Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, licencié en droit
- Différentes fonctions à la Direction du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances (1985-1995)
- Conseiller technique puis Conseiller économique à la Présidence de la République (1995-2002)
- Directeur Adjoint du cabinet du Premier ministre (2002-2004)
- Président-Directeur Général de Gaz de France (2004-2008)
- Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF SUEZ depuis juillet 2008

Mandats exercés par M. Jean-François CIRELLI

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF SUEZ [a]
- Président du Conseil d'Administration de GDF SUEZ Trading [a]
- Administrateur de GDF SUEZ Énergie Services [a]
- Administrateur de Suez Environnement Company [a]

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Vice-Président du Conseil d'Administration d'Electrabel (Belgique) [a]
- Administrateur d'International Power (Royaume-Uni) [a]
- Administrateur de GDF SUEZ Energy Management Trading (Belgique) [a]

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président-Directeur Général de Gaz de France (jusqu'en 2008)
- Président de la Fondation d'entreprise Gaz de France (jusqu'en 2009)
- Administrateur de Neuf Cegetel (jusqu'en 2009)
- Membre du Conseil de Surveillance d'Atos Origin (jusqu'en 2009)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique) [a]

(a) Mandat exercé au sein du groupe GDF SUEZ.

(1) L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-François Cirelli pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

M. Michel de FABIANI

Membre du Conseil de Surveillance [1]

Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance [2]

Date de première nomination : 10 juin 2004

Date du dernier renouvellement : 31 mai 2010

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Naissance : 17 juin 1945

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
Chambre de Commerce franco-britannique
10, rue de la Bourse
75001 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- CFO de BP Europe (1991-1994)
- *Commercial Director* de BP Europe (1994-1997)
- CEO de la joint-venture BP Mobil Europe (1997-2001)
- *Regional President* de BP Europe (1997-2004)
- Président Directeur Général de BP France (1995-2004)

Mandats exercés par M. Michel de FABIANI

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Administrateur de BP France
- Administrateur de Valeo
- Vice-Président de la Chambre de Commerce franco-britannique

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de EBtrans (Luxembourg)
- Président de Hertford British Hospital Corporation (Royaume-Uni)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Administrateur de Rhodia (jusqu'en 2011)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Star Oil (Mali) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de SEMS (Maroc) (jusqu'en 2009)

(1) Sur proposition de la Banque Publique d'Investissement Participations (BPI, anciennement Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)), agréée par le Conseil de Surveillance, M. Michel de Fabiani siège, depuis le 4 août 2011, au titre de la BPI au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec.

(2) Le Conseil de Surveillance du 28 mars 2011 a nommé en qualité de Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, avec effet immédiat, M. Michel de Fabiani en remplacement de M. Jean-Paul Parayre.

M. José Carlos GRUBISICH [1]

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du Comité Stratégique [2]

Date de première nomination : 31 mai 2012

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2016 statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Naissance : 19 février 1957

Nationalité : brésilienne

Adresse professionnelle :
Eldorado Braseil
Celulose e Papel
Rua General Furtado do Nascimento, no 66
CEP 05464-070 São Paulo – SP – Brésil

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômé du programme de gestion avancée (*Advanced Management Program*) de la Fundaçao Dom Cabral et de l'INSEAD
- Directeur Général de Rhodia pour le Brésil et l'Amérique latine (1996)
- Président-Directeur Général du groupe Rhône-Poulenc pour le Brésil (1997)
- Vice-Président et membre du Comité Exécutif (*Executive Board*) de Rhodia Group Worldwide et Président de Rhodia Fine Organics Worldwide (1999)
- Président-Directeur Général de la société brésilienne Braskem S.A. (pétrochimie) (2002)
- Président-Directeur Général de la société brésilienne ETH Bioenergia S.A. (bioénergie) (2008-2012)
- Président de la société Eldorado Brasil Celulose S.A. (depuis 2012)

Mandats exercés par M. José Carlos GRUBISICH

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en mai 2012)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président de la société Eldorado Brasil Celulose S.A. (depuis 2012)
- Administrateur de Halliburton (depuis 2013)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président-Directeur Général de la société brésilienne ETH Bioenergia S.A. (bioénergie) (jusqu'en 2012)
- Membre du Conseil de Braskem S.A. (jusqu'en 2012)

(1) M. José Carlos Grubisich a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

(2) Le Conseil de Surveillance du 31 mai 2012 a nommé en qualité de membre du Comité Stratégique M. José Carlos Grubisich.

Mme Anne-Marie IDRAC

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (1)

Date de première nomination : 7 juin 2011

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014

Naissance : 27 juillet 1951

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
9, place Vauban
75007 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancienne élève de l'École Nationale d'Administration
- Diplômée de l'Institut d'Études Politiques et de l'Université de Paris II
- Secrétaire d'État aux transports (1995-1997)
- Présidente Directrice Générale de la RATP (2002-2006)
- Présidente du Conseil d'Administration de la SNCF (2006-2008)
- Secrétaire d'État au commerce extérieur (2008-2010)

Mandats exercés par Mme Anne-Marie IDRAC

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Administratrice de Bouygues (depuis 2012)
- Administratrice de Total (depuis 2012)
- Administratrice de Saint-Gobain (depuis 2011)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administratrice de Mediobanca (Italie) (depuis 2011)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Présidente du Conseil d'Administration de la SNCF (2006-2008)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

(1) Le Conseil de Surveillance du 26 juillet 2012 a nommé en qualité de membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance Mme Anne-Marie Idrac.

M. Edward-Georg KRUBASIK

Membre du Conseil de Surveillance [1]

Date de première nomination : 6 mars 2007

Date du dernier renouvellement : 31 mai 2012

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2016 statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Naissance : 19 janvier 1944

Nationalité : allemande

Adresse professionnelle :
Maximilian Strasse 35 A
80539 Münich
Allemagne

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Docteur en physique nucléaire (Karlsruhe), chercheur à l'université de Stanford, MBA de l'Insead à Fontainebleau, Professeur honoraire de l'université de Münich
- Associé et Directeur de McKinsey & Company, Inc. pendant vingt-trois ans (1973-1996)
- Membre du Comité Exécutif de Siemens AG (1997-2006)
- Président de Orgalime (2006-2007)
- Ancien Président du Comité Fédéral du Conseil Économique, du Développement et de l'Innovation (Allemagne), de la Fédération de l'Industrie Électrique et Électronique (Allemagne) et du Comité Industrie et Technologie du Conseil Économique de la Bavière, ancien Vice-Président de la Fédération des industries allemandes (Allemagne), et ancien membre du Conseil Économique du Gouvernement Fédéral

Mandats exercés par M. Edward-Georg KRUBASIK

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil Général de Commerzbank (Allemagne)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil de Surveillance de Dresdner Bank (Allemagne) (jusqu'en 2008)
- Président de Honsel AG (Allemagne) (jusqu'en 2010)
- Membre du Conseil de Surveillance de Asahi Tec (Japon) (jusqu'en 2013)

(1) L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Edward G. Krubasik pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Mme Alexandra SCHAAPVELD

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du Comité Financier et d'Audit

Date de première nomination : 31 mai 2010

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Naissance : 5 septembre 1958

Nationalité : néerlandaise

Adresse professionnelle :
Jacob Obrechtstraat 67
1067 KJ Amsterdam
Pays-Bas

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômée de Politique, Philosophie et Économie de l'Université d'Oxford et titulaire d'une Maîtrise en Économie du Développement de l'Université Erasmus
- Vingt-cinq ans de carrière au sein du groupe ABN AMRO
- Directrice en charge de l'expertise sectorielle du groupe ABN AMRO (2001-2004)
- Directrice de la Division banque d'investissement du groupe ABN AMRO (2004-2007)
- Directrice de Royal Bank of Scotland pour l'Europe (2007-2008)

Mandats exercés par Mme Alexandra SCHAAPVELD

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Administratrice de Société Générale

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil de Surveillance de Holland Casino
- Membre du Conseil de Surveillance de FMO
- Membre du Conseil de Surveillance de Bumi Armada Berhad (Malaisie)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil de Surveillance de l'Université d'Amsterdam et du Centre Médical Universitaire (jusqu'en 2012)

Société BOLLORÉ

Membre du Conseil de Surveillance

Date de première nomination :
13 novembre 2008 [1]

Date du dernier renouvellement :
31 mai 2010

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Adresse professionnelle :
Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux

Mandats exercés par la société BOLLORÉ

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président de Compagnie Saint-Gabriel [a]
- Administrateur de Bolloré Énergie [a], Havas [a], SFDM [a], Société de Culture des Tabacs et Plantations Industrielles [a], Financière de Cézembre [a], MP 42 [a], Fred & Farid Group et W & Cie
- Administrateur de CSA TMO Holding [a]

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Administrateur de Blue Solutions (ex-BatScap) [a] et et Financière Moncey [a] (jusqu'en 2013)
- Administrateur de Fred & Farid Paris (jusqu'en 2013)
- Administrateur de Transisud [a] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Bolloré Média (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Bolloré Média Digital (Ex- Direct Soir jusqu'en 2012)
- Administrateur de Euro Média France (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Direct 8 (jusqu'en 2011)
- Administrateur de IER (jusqu'en 2010)
- Administrateur de SAGA (jusqu'en 2010)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de SDV Mauritanie SA (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Abidjan Terminal (ex-SETV jusqu'en 2011)

(a) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

(1) Pour faire suite à des simplifications de structures du Groupe Bolloré, la société Bolloré a été nommée par le Conseil du 13 novembre 2008 en qualité de membre du Conseil de Surveillance en lieu et place de la Société Financière de Sainte-Marine (Groupe Bolloré). Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009.

M. Cédric de BAILLIENCOURT

Représentant permanent de la société Bolloré

Date de première nomination : 1er janvier 2011

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat de représentant permanent : Assemblée Générale 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Naissance : 10 juillet 1969

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
Tour Bolloré
31/32 quai de Dion-Bouton
92 811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, DESS de Communication politique et sociale
- 17 ans dans le Groupe Bolloré, Directeur des Participations (depuis 1996), Directeur Général (depuis 2002) et Vice-Président de Financière de l'Odet, Vice-Président de Bolloré (depuis 2002), Directeur Financier du Groupe Bolloré depuis 2008

Mandats exercés par M. Cédric de BAILLIENCOURT

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Vice-Président-Directeur Général de Financière de l'Odet [(a)]
- Vice-Président de Bolloré [(a)]
- Président du Directoire de Compagnie du Cambodge [(a)]
- Président des Conseils d'Administration de Compagnie des Tramways de Rouen [(a)], Financière Moncey [(a)], Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard [(a)] et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois [(a)]
- Président de Blueboat (ex-Compagnie de Bénodet) [(a)], Compagnie de Treguennec [(a)], Compagnie de Cornouaille [(a)], Compagnie de Guénolé [(a)], Compagnie de Guilvinec [(a)], Compagnie de Pleuven [(a)], Financière V [(a)], Financière de Beg Meil [(a)], Financière de Bréhat [(a)], Financière d'Ouessant [(a)], Bluestorage (ex-Financière de Loctudy) [(a)], Financière du Perguet [(a)], Financière de Sainte-Marine [(a)], Financière de Pont-Aven [(a)], Imperial Mediterranean [(a)], Compagnie des Glénans [(a)]
- Gérant de Socarfi [(a)], Compagnie de Malestroit [(a)]
- Administrateur de Bolloré [(a)], Bolloré Participations [(a)], Compagnie des Tramways de Rouen [(a)], Financière V [(a)], Financière Moncey [(a)], Omnium Bolloré [(a)], Société Industrielle et Financière de l'Artois [(a)], Financière de l'Odet [(a)], Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard [(a)]
- Membre du Conseil de Surveillance de Sofibol [(a)]
- Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge [(a)]
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils de Socotab [(a)], de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa) [(a)]
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'Administration d'Havas [(a)]
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Surveillance de la Banque Hottinguer
- Administrateur du Musée National de la Marine

(a) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours (suite)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président du Conseil d'Administration de Plantations des Terres Rouges [(a)], de PTR Finances [(a)] et de SFA [(a)]
- Administrateur de African Investment Company [(a)] Champ de mars Investissements [(a)], Financière Nord Sumatra [(a)], Financière du Champ de mars [(a)], Forestière Équatoriale [(a)], BB Group [(a)], Plantations des Terres Rouges [(a)], SFA [(a)], de PTR Finances [(a)], Sorebol [(a)] et Technifin [(a)]
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg au Conseil de Pargefi SA [(a)]
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Nord Sumatra Investissements [(a)]
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia, Socfinaf (ex-Intercultures), Socfinde, Terrasia, Socfin (ex-Socfinal), Induservices SA, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Agro Products Investment Company
- Représentant permanent de SAFA au Conseil de SAFA Cameroun (depuis 2013)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président de Omnium Bolloré (jusqu'en 2013)
- Représentant Permanent de Bolloré au Conseil de Blue Solutions (ex-BatScap) (jusqu'en 2013)
- Président de Bluely (ex-Financière de Kerdevot) (jusqu'en 2013)
- Président et Administrateur de Sofibol (jusqu'en 2012)
- Gérant de Financière du Loch (jusqu'en 2012)
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué de Financière de Kéréon [(a)] (jusqu'en 2011)
- Président de Financière de Port La Forêt [(a)] (jusqu'en 2008)
- Administrateur de Saga [(a)] (jusqu'en 2010)
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Compagnie des Glénans [(a)] (jusqu'en 2009) et de Sogescol (jusqu'en 2012)
- Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge [(a)] (jusqu'en 2008)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Arlington Investissements SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Dumbarton Invest SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Elycar Investissements SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Latham Invest SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Peachtree Invest SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Renwick Invest SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Swann Investissements SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Représentant permanent de Sofimap au Conseil de SHAN [(a)] (jusqu'en 2009)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Plantations des Terres Rouges [(a)] (jusqu'en 2010)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Red Lands Roses [(a)] (jusqu'en 2008)

(a) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

7.1.1.2.4 Censeur du Conseil de Surveillance

M. François HENROT

Censeur du Conseil de Surveillance

Date de première nomination :
13 décembre 2010

Date du dernier renouvellement :
7 juin 2011

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014

Naissance : 3 juillet 1949

Nationalité : française

Adresse professionnelle :
Banque Rothschild & Cie
23 bis, avenue de Messine
75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Directeur Général puis Président du Directoire de la Compagnie Bancaire (1985-1995)
- Membre du Conseil de Surveillance de Paribas et Président du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord (1995-1997)
- Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque (1997-2010) et Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild (depuis 2010)

Mandats exercés par M. François HENROT

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Censeur du Conseil de Surveillance

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2010)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild [(a)]
- Associé-Gérant de Rothschild & Cie [(a)]
- Membre du Conseil de Surveillance de Rexel

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil de Yam Invest N.V. (Pays-Bas)
- Président du Conseil de Copeba (Belgique)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque (jusqu'en 2011) [(a)]
- Membre du Conseil de Surveillance des 3 Suisses (jusqu'en 2013)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

(a) Mandat exercé au sein du groupe Rothschild.

7.1.1.2.5 Présidents d'honneur

M. Jean-Paul PARAYRE

Président d'honneur de Vallourec depuis le 31 mai 2013

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'École Polytechnique
- Président du Directoire de PSA Peugeot-Citroën (1977-1984)
- Directeur Général puis Président du Directoire de Dumez (1984-1990)
- Vice-Président Directeur Général de Lyonnaise des Eaux Dumez (1990-1992)
- Vice-Président Directeur Général de Bolloré (1994-1999)
- Président-Directeur Général de Saga (1996-1999)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (2000-2013)

L'Assemblée Générale du 30 mai 2013 a marqué la fin du dernier mandat de M. Jean-Paul Parayre. Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec à partir de 1989, il en est devenu Président en 2000 succédant à M. Arnaud Leenhardt. Sous son impulsion, le Conseil a veillé à la parfaite intégration de Mannesmann do Brasil dans le Groupe puis a contribué à l'élaboration d'une stratégie de développement à l'international axée sur les marchés de l'énergie. Celle-ci s'est s'illustrée dès 2002 par l'acquisition, aux États-Unis, de North Star, puis d'Atlas Bradford® qui constitueront la base d'une position américaine forte. Dès 2001, le Conseil a engagé une réflexion sur la structure capitalistique du Groupe issue du rapprochement en 1997 des activités tubes à chaud et tubes OCTG de Vallourec et de Mannesmannröhren-Werke. Elle débouchera sur le rachat en 2005 des parts minoritaires du partenaire allemand dans Vallourec & Mannesmann. Vallourec a ainsi été mis en mesure de conduire son développement en toute indépendance au moment où de nombreuses opportunités de croissance apparaissaient. Le Conseil de Surveillance a alors apporté un soutien constant à la mise en œuvre d'une stratégie de croissance organique qui, à partir d'une base européenne modernisée, fait aujourd'hui de Vallourec un leader technologique global, capable de servir ses clients sur les marchés en forte croissance du pétrole et du gaz, grâce notamment à la création d'unités industrielles en Chine, au Brésil et aux États-Unis, avec en dernier lieu le démarrage fin 2011 d'une usine intégrée dans l'État du Minas Gerais et, fin 2012, d'une nouvelle tuberie dans l'Ohio. À l'échéance de son mandat, le Conseil de Surveillance a tenu à cette occasion à marquer sa gratitude envers M. Jean-Paul Parayre pour l'action conduite sous sa présidence qui s'est traduite par une création de valeur exceptionnelle pour le Groupe et ses actionnaires.

Mandats exercés par M. Jean-Paul PARAYRE

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2013)
- Représentant permanent de Vallourec au Conseil d'Administration de Vallourec Tubes (jusqu'en 2013)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA
- Administrateur de la Société Financière du Planier

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Administrateur de Bolloré (jusqu'en 2013)
- Président du Conseil de Surveillance de Stena Maritime [(a)] (jusqu'en 2013)
- Administrateur de la SNEF (jusqu'en 2009)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Gérant B de Stena International Sarl (Luxembourg) [(a)] (jusqu'en 2013)

(a) Mandat exercé au sein du groupe Stena.

M. Arnaud LEENHARDT

Président d'honneur de Vallourec depuis le 15 juin 2000

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'école Polytechnique
- Quarante-trois ans d'exercice au sein du groupe Vallourec, essentiellement en Direction d'usines et en Direction Générale
- Président-Directeur Général de Vallourec (1981-1994)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (1994-2000)
- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (2006-2010)

Ayant accompli l'ensemble de sa carrière au sein du groupe Vallourec dont il a assumé la présidence de 1981 à 2000, M. Arnaud Leenhardt a été à l'origine de nombreuses décisions déterminantes qui ont permis le développement du Groupe et le succès de ses produits.

Mandats exercés par M. Arnaud LEENHARDT

EN RELATION AVEC LE GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2010)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

HORS GROUPE VALLOUREC (FRANCE ET ÉTRANGER)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président d'honneur de l'UIMM

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Fives (ex Fives-Lille) (jusqu'en 2011)
- Membre du Conseil de Surveillance d'ODDO et Cie (jusqu'en 2009)
- Administrateur d'AON France (jusqu'en 2008)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Néant

7.1.2 Fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

7.1.2.1 Fonctionnement du Directoire

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées générales des actionnaires et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance en application des statuts et, le cas échéant, des règlements intérieurs.

Conformément aux dispositions statutaires (article 9 des statuts), le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus qui sont nommés et, le cas échéant, renouvelés dans leurs fonctions par le Conseil de Surveillance. Au 31 mars 2014, le Directoire est composé de trois membres dont les mandats ont une durée de quatre années.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Directoire a adopté un règlement intérieur qui constitue un document interne destiné à organiser son fonctionnement et ses relations avec le Conseil de Surveillance. Il est inopposable aux tiers.

Le Directoire est en charge de la gestion de la Société et de la conduite de ses activités. Il doit, conformément à la loi, aux statuts et aux règlements intérieurs, obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance dans certains cas (cf. *infra* paragraphe 7.1.2.2). Il se réunit une fois par semaine.

7.1.2.2 Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est l'organe de contrôle de la Société dont le Directoire assure la gestion et la direction. Le Conseil de Surveillance s'assure que la stratégie appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations qu'il a approuvées.

À ce titre, la mission du Conseil de Surveillance est double :

- celle d'assurer un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire en opérant les vérifications et contrôles qu'il juge opportun ;
- celle d'assurer un contrôle périodique de la gestion de la Société : une fois par trimestre à l'occasion du rapport d'activité que lui présente le Directoire et dans les trois mois de la clôture de chaque exercice lors de la présentation par le Directoire des comptes annuels, des comptes consolidés et du rapport de gestion destinés à l'Assemblée des actionnaires ainsi que lors de la présentation des comptes semestriels.

Outre les obligations légales d'autorisations préalables (cautions, avals et garanties – cessions d'immeubles ou de participations – constitution de sûretés), le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable à l'accomplissement par le Directoire des actes suivants :

- réaliser toutes augmentations de capital en numéraire ou par incorporation de réserves, autorisées par l'Assemblée Générale ;
- réaliser toutes autres émissions de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale.
- procéder au rachat par la Société de ses propres actions ;
- attribuer aux dirigeants et/ou aux membres du personnel du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, procéder à des attributions gratuites d'actions ou toutes autres attributions d'avantages de caractère similaire dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- établir tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, passer ou dénoncer tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la Société, et plus généralement réaliser toute opération significative (telle que des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou opérations de restructuration interne) (i) de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière du Groupe ou la nature des risques ou (ii) se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe.

Lorsqu'elle trouve à s'appliquer, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise aussi bien pour la société Vallourec que pour les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (périmètre de consolidation comptable).

Le Conseil de Surveillance définit la composition du Directoire, en nomme les membres et peut les révoquer. Il peut également proposer à l'Assemblée Générale de mettre fin à leurs fonctions. Une fois par an, le Conseil de Surveillance réalise l'évaluation des performances du Directoire et conduit une réflexion sur l'avenir de celui-ci.

Le Conseil de Surveillance fixe les rémunérations des membres du Directoire ainsi que le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance qui leur est attribué et/ou tout autre avantage de caractère similaire.

Il détermine les modalités de perception des jetons de présence et leur répartition entre les membres du Conseil. Il fixe également la rémunération du Président et, le cas échéant, du Vice-Président et les moyens qui leur sont alloués pour l'exercice de leurs fonctions. En 2013, le Conseil de Surveillance s'est réuni sept fois.

Le Président du Conseil de Surveillance fixe l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après consultation du Président du Directoire.

Une fois par trimestre, le Directoire, présente au Conseil de Surveillance un rapport décrivant de la façon la plus complète possible la marche des affaires du Groupe ainsi que toute information utile sur la situation financière, la trésorerie, les engagements et la situation de liquidité.

Le Directoire consulte le Conseil de Surveillance sur la proposition de dividende à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il présente en fin d'année le budget, le programme d'investissements et le plan de financement prévisionnels de l'année suivante ainsi que le plan stratégique.

Le Conseil de Surveillance, lors de ses réunions, peut demander au Directoire de compléter son information sur des sujets particuliers par une présentation lors de la réunion suivante.

Le compte-rendu des activités du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2013 est exposé dans le Rapport de la Présidente du Conseil figurant en Annexe 1 du présent chapitre.

Dans l'exercice de ses missions, le Conseil de Surveillance est informé régulièrement, en la personne de son Président, par le Directoire de tout événement significatif concernant la marche des affaires. Il se fait communiquer par celui-ci toute information qu'il juge utile et nécessaire pour exercer sa mission de contrôle. Dans un souci de méthode, la collecte de ces informations, à l'initiative de tout membre du Conseil, est assurée par le Président du Conseil de Surveillance. Les informations particulières utiles à l'exercice des missions de chacun des Comités du Conseil de Surveillance sont réunies par le Président de chacun de ces Comités auprès du Directoire.

Au-delà des dispositions ci-dessus, l'information permanente du Conseil de Surveillance est assurée par un dialogue fréquent et régulier entre le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire.

Par exception à ce qui précède, lorsque l'un des membres du Conseil se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, le Président du Conseil de Surveillance s'assure, en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre, sans préjudice des obligations de ce dernier décrites ci-après.

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui est également seule compétente pour les renouveler dans leurs fonctions et, le cas échéant, les révoquer. La durée de leurs mandats est de quatre années. Au 31 mars 2014, il est composé de onze membres qui ont tous été désignés par l'Assemblée Générale.

Compte tenu du calendrier d'échéance des mandats en cours, les renouvellements des mandats des membres du Conseil de Surveillance interviennent de manière échelonnée et permettent ainsi au Conseil de Surveillance de bénéficier d'un renouvellement harmonieux des mandats de ses membres.

Le Conseil de Surveillance de Vallourec a arrêté, lors de ses délibérations du 17 avril 2003, son règlement intérieur (mis à jour le 7 novembre 2013) destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et d'organisation ainsi que ses méthodes de travail. Ce règlement est de portée strictement interne et n'a pas pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts ou aux lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Il peut être amendé ou complété, à tout moment, par délibérations du Conseil de Surveillance. Il a été révisé régulièrement afin d'en harmoniser les termes avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un Vice-Président pour une durée maximum correspondant à celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-Président sont rééligibles et peuvent être révoqués, à tout moment, par le Conseil de Surveillance. Ils sont notamment chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats étant toutefois précisé que les pouvoirs du Vice-Président s'exercent en cas d'absence du Président ou à sa demande, et dans les mêmes conditions. Le Vice-Président porte en particulier à l'attention du Président les observations concernant le respect des obligations déontologiques fixées par le règlement intérieur du Conseil.

Aux termes de ses obligations déontologiques, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu :

- avant d'accepter ses fonctions, de prendre connaissance des obligations générales ou particulières à sa charge et notamment des textes légaux ou réglementaires, des recommandations du Code AFEP-MEDEF et des éventuels compléments que le Conseil pourrait leur avoir apportés ainsi que des règles de fonctionnement interne dont le Conseil s'est doté ;
- de participer, sauf empêchement particulier, aux réunions du Conseil et, le cas échéant, du/des Comité(s) au(x) quel(s) il appartient ainsi qu'aux réunions des Assemblées Générales d'actionnaires ;
- de s'informer. À cet effet, il doit demander dans les délais appropriés les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil et, le cas échéant, du ou des Comité(s) au(x) quel(s) il appartient ;
- de respecter les obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de sa fonction et notamment de respecter la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de cumul de mandats ;
- de se comporter comme représentant de l'ensemble des actionnaires et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société ;
- de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts ;
- d'être actionnaire de la Société à titre personnel pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du Conseil, à hauteur d'un minimum de 500 actions Vallourec ;
- eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de ses fonctions, de se considérer comme initié permanent et, à ce titre, en particulier, de respecter les dispositions prises par le Conseil concernant les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier lié au titre Vallourec (options, warrants, etc.), à savoir trente (30) jours calendaires précédant les quatre publications de résultats (annuels, semestriels et résultats des premier et troisième trimestres) ainsi que le jour de ces publications et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié » ;
- de se considérer comme astreint à un véritable secret professionnel à l'égard de toute information non publique, quel qu'en soit le support (écrit ou oral), recueillie, dans le cadre de ses fonctions, à l'occasion d'une réunion du Conseil ou d'un Comité (notamment les dossiers du Conseil et des Comités, les échanges, débats et délibérations du Conseil et des Comités), ou entre deux réunions (information permanente), et de prendre toutes mesures utiles pour que la confidentialité soit préservée notamment en s'abstenant de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique ;
- de déclarer, dans les conditions fixées par les dispositions légales et règlementaires à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et la Société les transactions réalisées sur les instruments financiers émis par la Société ;

- de respecter le « Code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres de Vallourec et aux délit et manquement d'initié » ;
- de se conformer aux règles de déontologie de l'article 20 du Code AFEP-MEDEF de juin 2013.

Une fois par an, un point de l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est consacré à l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil de Surveillance dont les conclusions pour l'exercice 2013 sont exposées dans le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance (voir *infra* Annexe 1 du présent chapitre 7).

Lors de leur première nomination, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent un guide comportant un ensemble de documents relatifs à la gouvernance (statuts, règlements intérieurs, Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Code de bonne conduite…) et aux activités du Groupe. Sur demande des membres, des visites d'usines en France et à l'étranger sont organisées. En 2011, un Conseil de Surveillance s'est tenu à Belo Horizonte au Brésil, permettant ainsi aux membres de visiter les usines de Vallourec Tubos do Brasil S.A. et de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil ainsi que la mine de Pau Branco et la forêt d'eucalyptus de Vallourec Florestal Ltda.

Les membres ont par ailleurs la possibilité, s'ils le souhaitent, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation.

Sur demande des membres, le Groupe peut également organiser des sessions spécifiques de formation interne et externe à leur rôle de membre du Conseil de Surveillance. La formation interne est dispensée par le Directeur Juridique Groupe sur la base de la documentation sociale et boursière du Groupe et des questions particulières soulevées par le membre préalablement à la réunion de formation. Elle est complétée par une formation externe dispensée par un organisme indépendant spécialisé dans la formation des administrateurs.

Les membres du Conseil de Surveillance ont la faculté de rencontrer les principaux cadres-dirigeants du Groupe, y compris hors la présence des membres du Directoire. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable. Dans un souci de méthode, les demandes d'entretien avec les principaux cadres-dirigeants du Groupe, à l'initiative de tout membre, sont adressées au Président du Conseil de Surveillance.

7.1.2.3 Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2013

En 2013, le Conseil de Surveillance s'est réuni sept fois. Le taux d'absentéisme est extrêmement faible et les membres absents ont donné pouvoir pour être représentés (voir *infra* Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, Annexe 1 du présent chapitre 7). La durée moyenne des réunions a été d'environ 4 h 30. Comme chaque année depuis 2011, une réunion s'est tenue sur une journée entière afin que les membres disposent de plus temps pour échanger avec le Directoire sur le plan stratégique.

7.1.2.4 Membres indépendants et membres liés à la Société

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 11 décembre 2013, a examiné, au cas par cas, la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de juin 2013, s'appuyant en la matière sur les recommandations formulées par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (voir *infra* section 7.1.2.6).

Comme les années précédentes, toutes les dispositions ont été prises pour que le Conseil comprenne en son sein des membres indépendants, pour assurer les actionnaires et le marché de l'accomplissement de ses missions avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires, et prévenir ainsi les risques de conflit d'intérêts avec la Société et sa Direction.

Au 31 décembre 2013, il en résulte qu'au regard du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, la totalité des membres du Conseil doivent être considérés comme libres d'intérêt vis-à-vis de la Société et qu'en conséquence la proportion de membres indépendants du Conseil de Surveillance s'établit à 100 % (contre 83 % à fin 2012) [1].

7.1.2.5 Diversité au sein du Conseil de Surveillance : internationalisation et féminisation de ses membres

Selon une préconisation résultant de l'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance réalisée en 2009, la composition du Conseil de Surveillance s'est, depuis 2010, sensiblement modifiée pour atteindre une représentation mieux équilibrée des femmes et des hommes ainsi qu'une plus grande internationalisation.

Au 31 décembre 2013, le Conseil de Surveillance est ainsi composé, hors Censeur :

- de quatre femmes (Mmes Vivienne Cox, Pascale Chargrasse, Anne-Marie Idrac et Alexandra Schaapveld) et de sept hommes, soit une proportion de femmes supérieure à 36 %. Il comprend donc un nombre de femmes supérieur aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF selon lesquelles chaque Conseil doit atteindre un pourcentage d'au moins 20 % de femmes avant avril 2013 ainsi qu'aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle selon lesquelles la proportion des membres du Conseil de Surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 % à l'issue de la première Assemblée Générale suivant le 1er janvier 2014 ;
- de quatre personnes de nationalité étrangère Mmes Vivienne Cox (britannique) et Alexandra Schaapveld (néerlandaise) et MM. Edward G. Krubasik (allemand) et José-Carlos Grubisich (brésilien), soit une proportion de membres de nationalité étrangère de 36 %.

Dans le cadre de l'auto-évaluation formalisée réalisée en 2013, il est préconisé de poursuivre les efforts de diversification pour renforcer la proportion de membres féminins et, le cas échéant, de membres de nationalité étrangère (voir *infra* Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, Annexe 1 du présent chapitre 7).

7.1.2.6 Comités institués au sein du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est assisté de trois Comités spécialisés :

- le Comité Financier et d'Audit ;
- le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ;
- le Comité Stratégique.

Le Conseil de Surveillance désigne les membres de chacun des Comités, fixe leurs attributions et détermine leur rémunération. Ces Comités ont un rôle consultatif et de préparation de certaines

(1) Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, Mme Pascale Chargrasse qui représente les salariés actionnaires n'est pas décomptée pour établir la proportion de membres indépendants.

délibérations du Conseil. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et avis. Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé quelques jours avant la réunion. En séance, chaque présentation est effectuée, le cas échéant, en présence d'un ou plusieurs membres du Directoire, par le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée, et donne lieu à débat. Un compte rendu des réunions est rédigé à l'attention des membres du Conseil.

Pour l'accomplissement de leurs missions, les Comités peuvent procéder ou faire procéder à toute étude, le cas échéant, par le recours à des experts extérieurs. Ils peuvent inviter à leurs réunions toute personne extérieure de leur choix.

La durée du mandat des membres de chacun des Comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance sauf recomposition anticipée du Comité. Sous cette réserve, le mandat de membre d'un Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que celui de membre du Conseil de Surveillance.

La composition d'un Comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

Comité Financier et d'Audit

COMPOSITION

Le Comité Financier et d'Audit est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus, choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance présentant des compétences en matière financière ou comptable. Au 31 mars 2014, il est composé de trois membres : M. Olivier Bazil (Président) et Mmes Vivienne Cox et Alexandra Schaapveld, tous indépendants. L'ensemble de ces membres présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable et disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité Financier et d'Audit. Le Président, M. Olivier Bazil, a exercé durant plus de 35 ans au sein du groupe Legrand notamment dans les domaines de la finance et du contrôle de gestion (pour une description de l'expertise et de l'expérience des membres du Comité Financier et d'Audit : voir *supra* section 7.1.1.2.2). Lors de leur première nomination, les membres bénéficient d'une information particulière sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles du Groupe.

ATTRIBUTIONS

Le Comité Financier et d'Audit a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans ce cadre, le Comité Financier et d'Audit assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière.

  À ce titre, le Comité se voit présenter :

  - chaque trimestre l'information financière rétrospective et prévisionnelle,
  - l'exposition aux risques et les engagements hors-bilan significatifs du Groupe,
  - à sa demande, des sujets comptables susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'élaboration des comptes.

  Le Comité reçoit, pour avis, les projets de communication financière externe ;

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

  À ce titre, sont présentés chaque année au Comité :

  - le plan d'audit interne,
  - le compte rendu du déroulement et des principaux résultats des audits,
  - une synthèse des actions menées en matière de gestion des risques ;

- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes.

  À ce titre, les Commissaires aux comptes présentent chaque semestre au Comité le résultat de leur audit en soulignant, le cas échéant, les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant les travaux, et les options comptables retenues.

  Dans ce cadre, le Comité donne au Conseil de Surveillance son avis sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;

- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

  À ce titre, le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, soumet au Conseil de Surveillance une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale, est destinataire de la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes et reçoit une synthèse annuelle des prestations fournies au groupe Vallourec par les Commissaires aux comptes et les réseaux auxquels ils sont affiliés.

Outre ces missions, le Comité Financier et d'Audit peut être saisi par le Conseil de Surveillance ou son Président de tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil.

De même, à la demande du Conseil de Surveillance ou de son Président, il peut procéder à l'étude de tout dossier spécifique afin d'en déterminer les implications financières.

D'une manière plus générale, le Comité Financier et d'Audit examine les éléments de la stratégie financière du Groupe.

FONCTIONNEMENT

Le Comité Financier et d'Audit se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes périodiques et annuels avant présentation au Conseil de Surveillance. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance. En 2013, le Comité Financier et d'Audit s'est réuni six fois avec un taux de présence effective de 100 %. Il a pour interlocuteur habituel le membre du Directoire en charge des Finances, et, le cas échéant, les collaborateurs désignés par celui-ci. Il rencontre également les responsables des finances et de la comptabilité, de la trésorerie, de l'audit interne, de la gestion des risques et du contrôle interne, ainsi que les Commissaires aux comptes, y compris, si le

Comité le souhaite, hors la présence des membres du Directoire. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable. Il peut également convier le Président du Directoire à participer à ses travaux, et prendre contact, dans l'exercice de ses attributions, avec les principaux cadres dirigeants, après en avoir informé le Président du Directoire et à charge d'en rendre compte au Conseil de Surveillance.

Un dossier complet comportant l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour est adressé à chacun des membres du Comité six jours avant la date de la réunion. Dans ce dossier, sont également inclus, pour les réunions se rapportant à la présentation des résultats financiers, les comptes correspondants. Les réunions du Comité consacrées à l'examen des résultats annuels, semestriels et trimestriels se tiennent généralement deux jours avant les réunions du Conseil de Surveillance statuant sur le même objet. Toutefois, en 2013, la réunion du Comité examinant les comptes du troisième trimestre s'est tenue la veille de celle du Conseil.

Chaque année, le Comité procède à une évaluation de ses activités et en rend compte au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence, après en avoir informé le Président du Conseil de Surveillance ou le Conseil lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

Le Comité Financier et d'Audit est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

ACTIVITÉS DU COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT EN 2013

En 2013, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les prévisions 2013 et les perspectives 2014 ;
- les projets de communication financière du Groupe ;
- la situation trimestrielle de trésorerie et le plan de financement à moyen et long terme ;
- la politique de dividendes et la proposition de dividende au titre de l'exercice 2012 ;
- la revue des hypothèses 2013 ;
- les évolutions des principes comptables et les options comptables pour la préparation de la clôture de l'exercice 2013 ;
- le budget 2014 ;
- le plan d'audit interne et externe ;
- l'évolution structurelle du besoin en fonds de roulement ;
- le retour sur investissements des capitaux employés (ROCE) ;
- la cartographie des risques ;
- l'organisation de la gestion des risques et du contrôle interne au sein du Groupe ;
- le Rapport de la Présidente du Conseil sur le contrôle interne et la gestion des risques ;
- les engagements hors bilan ;
- l'offre d'actionnariat salarié ;
- la politique de couverture des risques de taux de change et de taux d'intérêt ;
- les principaux contrats et engagements du groupe ; et
- les commissions de gestion et les redevances intra-Groupe.

Les Commissaires aux comptes ont assisté à toutes les réunions du Comité Financier et d'Audit au titre de l'exercice 2013. Ils lui ont présenté un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat en soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.

Conjointement avec le Responsable de la gestion des risques, le Responsable des finances a effectué une présentation portant sur l'exposition aux risques et les engagements hors-bilan significatifs du Groupe.

Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

COMPOSITION

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 31 mars 2014, il est composé de quatre membres, tous indépendants [1] : MM. Michel de Fabiani (Président) et Patrick Boissier, et Mmes Anne-Marie Idrac et Pascale Chargrasse (représentant les salariés actionnaires). Le Président du Directoire est associé aux travaux concernant les nominations et la gouvernance, sauf dans les cas où il est question de sa situation personnelle.

ATTRIBUTIONS

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant le suivi des questions relatives aux nominations et rémunérations des mandataires sociaux et à la gouvernance du Groupe. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Les attributions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance sont les suivantes :

Nominations

- Préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire et détermination des critères à retenir.
- Établissement des propositions de nomination ou de renouvellement.
- Examen régulier de la composition du Directoire et établissement d'un plan de succession des membres du Directoire pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession notamment en cas de vacance imprévue.
- Examen régulier de la composition du Conseil et de ses Comités et proposition d'évolution de cette composition lorsqu'un changement paraît approprié.

(1) Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, Mme Pascale Chargrasse qui représente les salariés actionnaires n'est pas décomptée pour établir la proportion de membres indépendants.

Les propositions du Comité pour les fonctions de membres du Conseil sont guidées par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Elles prennent en compte, en particulier, les équilibres à rechercher au sein du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société et de la diversité des compétences, des genres et des nationalités. Le Comité veille à ce que ses propositions assurent au Conseil l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

Le Comité réalise ses études sur les candidats potentiels avant toute démarche auprès de ces derniers.

Rémunérations

- Propositions sur le montant et la répartition des jetons de présence attribués aux membres du Conseil, ainsi que la rémunération des membres des Comités.
- Propositions de rémunération du Président du Conseil.
- Rémunération des membres du Directoire : le Comité est chargé de recommander au Conseil la structure et le niveau de la rémunération de chacun des membres du Directoire (part fixe, part variable et avantages en nature).
- Actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions pour les membres du Directoire.
- Politique d'attribution des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe.

Concernant les membres de l'*Operational Committee*, le Comité est informé de leur nomination, de la politique de rémunération et du plan de succession les concernant.

Gouvernance

- Réflexion sur le fonctionnement des organes sociaux, particulièrement au regard de l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées et de celle des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et, le cas échéant, proposition au Conseil d'une actualisation des règles de gouvernance de la Société.
- Préparation de l'évaluation annuelle du Conseil et des recommandations faisant suite à cette évaluation.
- Examen et suivi de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil et la Société, pouvant notamment conduire le Conseil à demander un engagement exprès au membre se trouvant dans une telle situation.
- Examen de demandes de Membres du Conseil de Surveillance concernant la prise de nouveaux mandats ou fonctions extérieures à la Société.
- Examen de l'indépendance des Membres du Conseil au regard de critères précis et rendus publics.

FONCTIONNEMENT

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance se réunit au moins deux fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance. En 2013, il s'est réuni huit fois avec un taux de présence effective de 100 %.

Chaque année, le Comité procède à une évaluation de ses propres activités et en rend compte au Conseil.

Le Comité peut prendre contact, dans l'exercice de ses attributions, avec les principaux cadres dirigeants, après en avoir informé le Président du Directoire et à charge d'en rendre compte au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité veille à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE EN 2013

En 2013, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les rémunérations des membres du Directoire pour 2012, 2013 et 2014 ainsi que le rapport sur les rémunérations 2013 en vue de la mise en œuvre du dispositif « *Say on Pay* » ;
- la politique de Vallourec en matière d'association du personnel aux résultats du Groupe (offre internationale d'actionnariat salarié « Value 13 », plan mondial d'attribution d'actions de performance « 2, 4, 6 », plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions aux cadres (y compris les membres du Comité Exécutif) ;
- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés et à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ces derniers d'une partie des actions issues de la levée des options et des actions de performance attribuées ;
- les dispositifs liés à la cessation des fonctions de membres du Directoire de MM. Philippe Crouzet, Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet ;
- la politique de composition du Conseil de Surveillance ;
- la succession de la présidence du Conseil ayant conduit à la désignation de Mme Vivienne Cox, en qualité de Présidente du Conseil ;
- la rémunération de la Présidente du Conseil, du Vice-Président du Conseil, des membres du Conseil de Surveillance, des membres des Comités et du Censeur ;
- l'évaluation annuelle du Conseil de Surveillance et des Comités ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités ;
- l'indépendance des membres du Conseil ;
- la représentation des salariés au Conseil et/ou Comités ayant conduit à la désignation de Mme Pascale Chargrasse, représentante des salariés actionnaires, au Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ;
- l'actionnariat des membres du Conseil ; et
- les modifications des règlements intérieurs du Conseil et des Comités tenant compte de la révision du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de juin 2013.

Comité Stratégique

COMPOSITION

Le Comité Stratégique est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 31 mars 2014, il est composé de quatre membres : Mme Vivienne Cox (Présidente) et MM. Olivier Bazil, Jean-François Cirelli et José-Carlos Grubisich, tous indépendants.

ATTRIBUTIONS

Le Comité Stratégique a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant les orientations stratégiques du Groupe et son avenir à long terme. À cette fin, il formule des avis, des propositions et des recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans le cadre de ses missions, le Comité Stratégique examine :

- chaque année le plan stratégique du Groupe présenté par le Directoire et son évolution, ainsi que les hypothèses sur lesquelles il est fondé ;
- tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la Société et plus généralement toute opération significative (telle que des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou opérations de restructuration interne) de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière du Groupe ou la nature des risques. Dans ce cadre, le Comité examine :

(i) les opérations d'investissement lorsqu'elles dépassent un montant de 50 millions d'euros ; et

(ii) les opérations d'acquisition ou de cession, lorsqu'elles dépassent un montant de 50 millions d'euros ; et

(iii) à l'issue de leur mise en œuvre, les conditions de la réalisation et l'atteinte des objectifs des opérations autorisées par le Conseil de Surveillance.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil de Surveillance dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil de Surveillance de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance. En 2013, il s'est réuni cinq fois avec un taux de présence effective de 85 % en moyenne.

Il a pour interlocuteur habituel le membre du Directoire en charge des Opérations, et, le cas échéant, les collaborateurs désignés par celui-ci.

Chaque année, le Comité procède à une synthèse de ses activités et en rend compte au Conseil.

Le Comité peut convier le Président du Directoire à participer à ses travaux, et prendre contact, dans l'exercice de ses attributions, avec les principaux cadres dirigeants, après en avoir informé le Président du Directoire et à charge d'en rendre compte au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence, après en avoir informé le Président du Conseil de Surveillance ou le Conseil lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

Le Comité Stratégique est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

7.1.2.7 Censeur

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2006 a décidé dans sa sixième résolution la création de la fonction de Censeur. Les Censeurs ont notamment pour mission de veiller à la stricte application des statuts.

Le nombre de Censeurs ne peut excéder deux. Ils assistent aux réunions du Conseil et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Au 31 mars 2014, M. François Henrot officie en qualité de Censeur. Au cours des exercices 2012 et 2013, il a participé activement à la préparation de la succession du Président du Conseil de Surveillance dont le mandat arrivait à échéance le 30 mai 2013.

7.1.3 Participation au capital des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la Société, le nombre d'actions détenues par chacun des membres du Directoire est le suivant :

Membres du Directoire	Nombre d'actions Vallourec détenues
M. Philippe Crouzet	20 412
M. Jean-Pierre Michel	5 874
M. Olivier Mallet	9 542

À la connaissance de la Société, le nombre d'actions Vallourec détenues par chacun des membres du Conseil de Surveillance et le censeur, au 31 décembre 2013, est le suivant :

Membres du Conseil de Surveillance		Nombre d'actions Vallourec détenues [1]
Mme	Vivienne Cox (Présidente)	1 921
M.	Patrick Boissier (Vice-Président)	609
M.	Olivier Bazil	1 209
Mme	Pascale Chargrasse	200
M.	Jean-François Cirelli	665
M.	Michel de Fabiani	575
Mme	Anne-Marie Idrac	313
M.	José Carlos Grubisich	100
M.	Edward G. Krubasik	1 016
Mme	Alexandra Shaapveld	700
Société	Bolloré [a]	2 084 963
M.	François Henrot (Censeur)	538

(1) Dans sa séance du 7 novembre 2013, le Conseil de Surveillance a porté le nombre d'actions Vallourec que chaque membre du Conseil est tenu de détenir de 50 à 500 actions. Pour les membres dont le mandat était en cours à la date de l'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation, soit le 7 novembre 2013, l'échéance de mise en conformité avec ladite obligation a été fixée au 31 décembre 2014.

(a) Dont 117 actions Vallourec sont détenues par Bolloré SA et 2 084 846 par la Compagnie de Cornouaille, société du groupe Bolloré. M. Cédric de Bailliencourt, représentant permanent de la société Bolloré depuis le 1er janvier 2011, ne détient pas d'actions Vallourec à titre personnel.

7.1.4 Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la Société :

- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de Vallourec et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

7.1.5 Prêts et garanties

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance par la Société ou une société du Groupe.

7.1.6 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

7.1.7 Gestion des conflits d'intérêts

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil de Surveillance et le Directoire ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance assure un suivi permanent de l'indépendance des membres au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et le Conseil de Surveillance y consacrant un point de son ordre du jour au moins une fois par an.

Chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Lorsque l'un des membres se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre.

Depuis 2012, un membre ne peut accepter d'autre mandat ou d'autre fonction, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs et les membres du Directoire doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

7.1.8 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance a décidé, en 2008, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Vallourec se conforme à l'ensemble des recommandations prescrites par ce Code dans les conditions reflétées dans le tableau de synthèse figurant en Annexe 3 du présent chapitre 7.

En considération de ce qui précède, Vallourec considère qu'elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

7.2 Rémunérations et avantages de toute nature

Les rémunérations et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Vallourec par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et les recommandations les plus récentes de l'AMF. Ils doivent être lus à la lumière du rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2013 du Directoire qui comporte une description de la politique des rémunérations des membres du Directoire (voir *supra* Annexe 2 du présent chapitre 7).

7.2.1 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

7.2.1.1 Rémunérations des membres du Directoire

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations des membres du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2013.

a) Synthèse des rémunérations et des options et actions de performance attribuées à chaque membre du Directoire (selon le format du tableau n° 1 proposé par le Code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant les exercices 2012 et 2013.

En euros	Exercice 2012	Exercice 2013
Philippe Crouzet, Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir *infra* b) du paragraphe 7.2.1.1)	1 040 276	1 324 485
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* c) du paragraphe 7.2.1.1) [(a)]	-	343 530
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* e) du paragraphe 7.2.1.1) [(b)]	496 080	281 517
TOTAL	**1 536 356**	**1 949 532**
Jean-Pierre Michel, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir *infra* b) du paragraphe 7.2.1.1)	582 949	709 932
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* c) du paragraphe 7.2.1.1) [(a)]	-	156 150
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* e) du paragraphe 7.2.1.1) [(b)]	243 906	138 403
TOTAL	**826 855**	**1 004 485**
Olivier Mallet, Directeur Financier		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir *infra* b) du paragraphe 7.2.1.1)	526 065	646 132
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* c) du paragraphe 7.2.1.1) [(a)]	-	124 920
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* e) du paragraphe 7.2.1.1) [(b)]	198 432	112 600
TOTAL	**724 497**	**883 652**

(a) La totalité des options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2013 est subordonnée à des conditions de performance. Leur valorisation figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés. Leur valorisation réelle est égale à zéro si le cours de l'action est égal ou inférieur à 46,15 euros. Aucune option n'avait été consentie aux membres du Directoire au cours de l'exercice 2012.

(b) La totalité des actions de performance attribuées en 2012 et 2013 aux membres du Directoire est subordonnée à des conditions de performance. La valorisation des actions de performance figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés.

b) Récapitulatif des rémunérations de chaque membre du Directoire (selon le format du tableau n° 2 proposé par le Code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)

	Exercice 2012		Exercice 2013	
En euros	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Philippe Crouzet, Président du Directoire				
Rémunération fixe	760 000	760 000	760 000	760 000
Rémunération variable annuelle	275 000	555 000	560 000	275 000
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature [(a)]	5 284	5 284	4 493	4 493
TOTAL	**1 040 276**	**1 320 276**	**1 324 485**	**1 039 485**
Jean-Pierre Michel, Directeur Général				
Rémunération fixe	445 908	445 908	450 000	450 000
Rémunération variable annuelle	132 000	275 000	255 000	132 000
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature [(a)]	5 041	5 041	4 932	4 932
TOTAL	**582 949**	**725 949**	**709 932**	**586 932**
Olivier Mallet, Directeur Financier				
Rémunération fixe	394 893	394 893	400 000	400 000
Rémunération variable annuelle	125 000	247 000	240 000	125 000
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature [(a)]	6 180	6 180	6 132	6 132
TOTAL	**526 073**	**648 073**	**646 132**	**531 132**

(a) L'avantage en nature valorisée correspond à une voiture.

Les principes et règles de détermination des rémunérations monétaires variables des membres du Directoire ainsi que le détail des avantages en nature sont exposés, pour l'exercice 2013, dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2013 (voir Annexe 2 du présent chapitre 7) et, pour l'exercice 2012, dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance 2012 (Annexe 1 du chapitre 7 du Document de référence 2012).

c) Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2013 à chaque membre du Directoire par Vallourec et chaque société du Groupe (selon le format du tableau n° 4 proposé par le Code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice [a]	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe Crouzet	Plan 2013 02/09/2013	Options de souscription d'actions	343 530 €	33 000 *soit 0,026 % du capital social* [b]	46,15 €	Du 03/03/2018 au 01/09/2021 (inclus)
Jean-Pierre Michel	Plan 2013 02/09/2013	Options de souscription d'actions	156 150 €	15 000 *soit 0,012 % du capital social* [b]	46,15 €	Du 03/03/2018 au 01/09/2021 (inclus)
Olivier Mallet	Plan 2013 02/09/2013	Options de souscription d'actions	124 920 €	12 000 *soit 0,009 % du capital social* [b]	46,15 €	Du 03/03/2018 au 01/09/2021 (inclus)
TOTAL			**624 600 €**	**60 000 *soit 0,047 % du capital social*** [b]		

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible. Il ne pourrait être augmenté par application d'un coefficient de performance plus élevé.

(b) Sur la base du capital social au 31 décembre 2013.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2013 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur quatre années et mesurées sur la base des quatre critères quantifiés suivants :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi (ROCE) sur les années 2014, 2015, 2016 et 2017 comparé au taux prévisionnel de rendement du capital investi inscrit au budget 2014, 2015, 2016 et 2017 (pondération 40 %) ;
- le chiffre d'affaires (CA) de 2014, 2015, 2016 et 2017 comparé au CA inscrit au budget 2014, 2015, 2016 et 2017 (pondération 30 %) ;
- la performance relative de l'action Vallourec entre l'année 2013 et l'année 2017 par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 15 %) ;
- la performance relative du RBE Vallourec entre l'année 2013 et l'année 2017 par rapport au même panel que celui mentionné ci-dessus (pondération 15 %).

Le nombre d'options définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période de performance sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1. Le nombre d'options attribuées sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1 en cas d'atteinte de la performance cible. L'atteinte des objectifs budgétaires des deux premiers critères correspond au coefficient 1, soit la performance maximum.

Le caractère confidentiel des deux premiers critères quantifiés des options de souscription d'actions ne permet pas d'en divulguer la teneur. Toutefois, à l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

d) Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2013 par chaque membre du Directoire

Aucun des membres du Directoire n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2013 au titre de plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au cours des exercices antérieurs.

e) Actions de performance attribuées durant l'exercice 2013 à chaque membre du Directoire par Vallourec et chaque société du Groupe (selon le format du tableau n° 6 proposé par le Code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice [(a)]	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe Crouzet	Plan 2013 29/03/2013	9 023 *soit 0,007 % du capital social* [(b)]	281 517 €	29/03/2016	29/03/2018	Oui
Jean-Pierre Michel	Plan 2013 29/03/2013	4 436 *soit 0,0035 % du capital social* [(b)]	138 403 €	29/03/2016	29/03/2018	Oui
Olivier Mallet	Plan 2013 29/03/2013	3 609 *soit 0,0028 % du capital social* [(b)]	112 600 €	29/03/2016	29/03/2018	Oui
TOTAL		**17 068 *soit 0,013 % du capital social*** [(b)]	**532 520 €**			

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible. Il pourrait être augmenté par application d'un coefficient de performance de 1,33 en cas de surperformance.

(b) Sur la base du capital social au 31 décembre 2013.

Les actions de performance attribuées aux membres du Directoire en 2013 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur trois années et mesurées sur la base des quatre critères quantifiés suivants :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) des années 2013, 2014 et 2015 comparé au ROCE inscrit au budget des années 2013, 2014 et 2015 (pondération 40 %) ;
- le chiffre d'affaires consolidé à taux de change et périmètre constants (CA) des années 2013, 2014 et 2015 comparé au CA inscrit au budget des années 2013, 2014 et 2015 (pondération 30 %) ;
- la performance boursière relative de l'action Vallourec entre l'année 2013 et l'année 2015 par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 15 %) ;
- la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) entre l'année 2013 et l'année 2015 par rapport au même panel que celui mentionné ci-dessus (pondération 15 %).

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1,33. Le nombre d'actions de performance attribuées sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1,33 en cas de surperformance. Le caractère confidentiel des deux premiers critères quantifiés des actions de performance ne permet pas d'en divulguer la teneur. Toutefois, à l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

f) Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2013 pour chaque membre du Directoire (selon le format du tableau n° 7 proposé par le Code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition [(a)]
Philippe Crouzet	Plan 2009 31/07/2009	10 195	2 549
Jean-Pierre Michel	Plan 2009 31/07/2009	2 893	723
Olivier Mallet	Plan 2009 31/07/2009	3 853	963
TOTAL	**-**	**16 941**	**4 235**

(a) Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan.

La période d'appréciation de la performance du plan d'attribution d'actions de performance du 30 mars 2011 est arrivée à échéance le 30 mars 2013. Les actions attribuées initialement au titre de ce plan, dans le cadre de la seizième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 4 juin 2008, étaient soumises à trois conditions de performance appréciées sur les exercices 2011 et 2012 :

- le ratio du résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (pondération 40 %) : aucune action n'était acquise (coefficient 0) si la moyenne des ratios réalisés en 2011 et 2012 était inférieure à 12 % – le coefficient était de 1 si cette moyenne était supérieure à 12 %, et de 1,33 si cette moyenne était supérieure ou égale à 24 % ;
- la croissance du chiffre d'affaires consolidé (pondération 30 %) : aucune action n'était acquise (coefficient 0) si le chiffre d'affaires 2012 était inférieur ou égal à 5,390 milliards d'euros – le coefficient était de 1 si ce chiffre d'affaires était égal à 5,750 milliards d'euros, et de 1,33 si ce chiffre d'affaires était supérieur ou égal à 5,870 milliards d'euros ;
- la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 30 %).

Après application de ces conditions, le nombre d'actions effectivement acquises par chacun des membres du Directoire en application des conditions de performance s'établit comme suit :

Plan d'actions de performance du 30 mars 2011	Philippe Crouzet	Jean-Pierre Michel	Olivier Mallet	Total
Nombre d'actions de performance attribuées le 30 mars 2011 [(a)]	9 023	4 436	3 609	17 068
Nombre d'actions de performance acquises le 30 mars 2013 en application des conditions de performance	1 696	834	678	3 208
Pourcentage d'actions acquises le 30 mars 2013 rapporté au nombre d'actions de performance initialement attribuées le 30 mars 2011	18,8 %	18,8 %	18,8 %	18,8 %

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible. Il pouvait être augmenté par application d'un coefficient de 1,33 en cas de surperformance.

g) Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (selon le format du tableau n° 8 proposé par le Code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)

L'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions figure au paragraphe 7.3.1.1 du présent chapitre.

h) Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (selon le format du tableau n° 9 proposé par le Code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)

L'historique des attributions d'actions de performance figure au paragraphe 7.3.1.2 du présent chapitre.

i) Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (selon le format du tableau n° 9 proposé par l'Autorité des Marchés Financiers)

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice *(en €)*	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
Options attribuées durant l'exercice aux dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé	46 565	46,15	Plan d'options de souscription d'actions du 2 septembre 2013
Options levées durant l'exercice par les dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	-	-	-

L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 2 septembre 2013 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance.

S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi (ROCE) sur les années 2014, 2015, 2016 et 2017 comparé au taux prévisionnel de rendement du capital investi inscrit au budget 2014, 2015, 2016 et 2017 (pondération 40 %) ;
- le chiffre d'affaires (CA) de 2014, 2015, 2016 et 2017 comparé au CA inscrit au budget 2014, 2015, 2016 et 2017 (pondération 30 %) ;
- la performance relative de l'action Vallourec entre l'année 2013 et l'année 2017 par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 15 %) ;
- la performance relative du RBE Vallourec entre l'année 2013 et l'année 2017 par rapport au même panel que celui mentionné ci-dessus (pondération 15 %).

j) Synthèse du statut et des dispositifs de départ des membres du Directoire (selon le format du tableau n° 10 proposé par le Code AFEP-MEDEF et du tableau n° 11 proposé par l'Autorité des Marchés Financiers)

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire [e]		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions [f]		Indemnités relatives à une clause de non concurrence [g]	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe Crouzet Président du Directoire *Date de première nomination : 1er avril 2009* [a] *Date de nomination à la Présidence du Directoire : 1er avril 2009* [a] *Date de renouvellement : 15 mars 2012* [a] *Échéance du mandat : 15 mars 2016* [a]		X	X		X		X	
Jean-Pierre Michel Membre du Directoire *Date de première nomination : 7 mars 2006* [b] *Date de renouvellement : 15 mars 2012* [b] *Échéance du mandat : 15 mars 2016* [b]	X [d]		X			X		X
Olivier Mallet Membre du Directoire *Date de première nomination : 30 septembre 2008* [c] *Date de renouvellement : 15 mars 2012* [c] *Échéance du mandat : 15 mars 2016* [c]	X [d]		X		X			X

(a) Le Conseil de Surveillance du 25 février 2009 a nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 1er avril 2009 M. Philippe Crouzet, qui a ainsi pris la succession de M. Pierre Verluca, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de Président du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

(b) Le Conseil de Surveillance a nommé, dans sa séance du 7 mars 2006, en qualité de membre du Directoire à compter du 1er avril 2006 M. Jean-Pierre Michel. Il a, dans sa séance du 3 juin 2008, renouvelé son mandat de membre du Directoire à effet du 4 juin 2008 à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 jusqu'au 15 mars 2012, et l'a nommé, dans sa séance du 25 février 2009, en qualité de Directeur Général avec effet immédiat. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé ses mandats de membre du Directoire et de Directeur Général, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

(c) Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008 a nommé en qualité de membre du Directoire M. Olivier Mallet à compter du 30 septembre 2008 jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

(d) Le contrat de travail est suspendu pendant la durée du mandat social de membre du Directoire.

(e) Pour un descriptif du régime de retraite supplémentaire, voir infra *7.2.2.2.*

(f) Pour un descriptif des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, voir le Rapport du Conseil sur les rémunérations 2013 des membres du Directoire figurant en Annexe 2 du présent chapitre 7.

(g) Pour un descriptif de l'indemnité de la clause de non-concurrence, voir le Rapport du Conseil sur les rémunérations 2013 membres du Directoire figurant en Annexe 2 du présent chapitre 7.

7.2.1.2 Jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance

Rémunérations 2013

Le montant global des jetons de présence que le Conseil de Surveillance a réparti entre ses membres en 2013 s'est inscrit dans le cadre de l'enveloppe annuelle des jetons de présence de 520 000 euros autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2010 (Dixième résolution).

Sur cette base, chaque membre du Conseil de Surveillance a perçu, au titre de sa participation aux réunions du Conseil de Surveillance tenues en 2013, une rémunération maximum de 33 000 euros [1], dont une part fixe de 16 500 euros (soit la moitié de jetons de présence) et une part variable de 16 500 euros (soit la moitié des jetons de présence) assise sur son assiduité auxdites réunions [2].

Le Président du Conseil de Surveillance a par ailleurs perçu, outre ses jetons de présence, une rémunération de 250 000 euros [3].

(1) Ce montant a été réduit prorata temporis dans le cas d'une nomination ou d'une fin de mandat en cours d'exercice.

(2) Cette règle s'applique depuis 2010. Jusqu'en 2008, chaque membre du Conseil de Surveillance de Vallourec recevait un jeton de présence fixé à 28 000 euros par an, sans que son assiduité aux réunions du Conseil soit prise en compte. Pour tenir compte des recommandations du Code AFEP-MEDEF de 2008, le Conseil de Surveillance avait adopté, à compter du 1er juillet 2009, un nouveau dispositif de rémunération en répartissant en deux fractions égales la somme de 28 000 euros, portée à 33 000 euros en 2010, dont l'une était acquise en toute hypothèse et l'autre attribuée en fonction de l'assiduité.

(3) Compte tenu de la succession de la présidence du Conseil intervenue en 2013, cette rémunération a été réduite prorata temporis en fonction de la durée des mandats effectivement exercée par le Président en fonction du 1er janvier au 30 mai 2013 et son successeur nommé à compter du 30 mai 2013.

Rémunérations 2014

Le principe d'un montant de jetons de présence de 33 000 euros par an et par membre, en vigueur depuis 2010, sera inchangé. Toutefois, pour tenir compte de la nouvelle recommandation du Code AFEP-MEDEF de juin 2013 qui requiert que la fraction des jetons de présence assise sur l'assiduité soit prépondérante par rapport à la part fixe, le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 7 novembre 2013, a, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, décidé de fixer la part fixe à 12 000 euros (soit 1/3 des jetons de présence) et la part variable assise sur l'assiduité à 21 000 euros (soit 2/3 des jetons de présence).

Lors de la même réunion, le Conseil de Surveillance a également pris de nouvelles dispositions à l'égard de sa Présidente et de son Vice-Président, les intéressés n'ayant pas pris part aux délibérations et au vote les concernant.

S'agissant de la Présidente du Conseil, la structure de sa rémunération a été simplifiée : l'ensemble des composantes de sa rémunération qui prévalaient jusqu'à fin 2013 (jetons de présence et rémunération annuelle fixe) ont été agrégées pour ne conserver qu'une rémunération annuelle fixe de 320 000 euros. Cette approche conduira à ne plus prendre en compte d'éventuelles variations liées à l'assiduité mais est justifiée par le fait que la prise en compte de l'assiduité de la Présidente du Conseil n'apparaît pas déterminante dans la mesure où celle-ci exerce des fonctions et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil et des Comités.

Dans le cadre d'une revue de son fonctionnement interne, le Conseil de Surveillance du 7 novembre 2013 a également décidé d'étendre le rôle de son Vice-Président. Celui-ci est ainsi chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats en cas d'absence de la Présidente mais également à sa demande. Il a aussi pour mission de porter à l'attention de la Présidente les observations concernant le respect des obligations déontologiques des membres du Conseil. Par conséquent, le Conseil, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé d'allouer au Vice-Président du Conseil de Surveillance, ès qualité, un montant supplémentaire fixe de jetons de présence de 12 500 euros par an.

La Présidente du Conseil, de même que les autres membres, ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit.

7.2.1.3 Rémunérations des membres des Comités

En 2013, les membres des Comités ont perçu, dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 520 000 euros susvisée, des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités, à raison chacun(e) de 2 500 euros par séance, les Présidents des Comités ayant perçu quant à eux 3 500 euros par séance.

Pour tenir compte de l'évolution de la pratique de marché, le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 7 novembre 2013, a décidé, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, qu'à compter du 1er janvier 2014, chaque membre d'un Comité du Conseil, y compris le Président du Comité, percevrait 2 500 euros par réunion, en fonction de l'assiduité, le Président percevant en sus une part fixe annuelle de :

- 12 500 euros s'agissant du Comité Financier et d'Audit ;
- 6 250 euros s'agissant du Comité Stratégique ; et
- 6 250 euros s'agissant du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Compte tenu de l'évolution de la composition du Conseil et de ses Comités et du nombre croissant de leurs réunions, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 de porter l'enveloppe annuelle des jetons de présence de 520 000 euros à 650 000 euros.

7.2.1.4 Rémunération des Censeurs

La rémunération des Censeurs, dont le montant et les modalités de calcul sont identiques à ceux de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres et Censeur du Conseil de Surveillance (selon le format proposé du tableau n° 3 proposé par le Code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)

Membres et Censeurs du Conseil de Surveillance *En euros*		**Montants versés en 2012**	**Montants versés en 2013**
M.	Jean-Paul Parayre (Président du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale du 30 mai 2013)	283 000 [(a)]	129 929 [(b)]
Mme	Vivienne Cox (Présidente du Conseil à compter de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013)	49 786	204 233 [(c)]
M.	Olivier Bazil (Membre depuis le 31/05/2012)	32 542	56 900
M.	Patrick Boissier	36 857	45 025
Mme	Pascale Chargrasse	30 643 [(d)]	36 007 [(e)]
M.	Jean-François Cirelli	36 286	36 134
M.	Michel de Fabiani	47 000	54 233
M.	José Carlos Grubisich (Censeur du 09/11/2011 au 31/05/2012 et Membre depuis le 31/05/2012)	32 073	38 230
M.	François Henrot	25 929	27 243
Mme	Anne-Marie Idrac (Membre depuis le 7 juin 2011)	35 857	42 802
M.	Edward G. Krubasik	42 000	29 339
Mme	Alexandra Shaapveld (Membre depuis le 31 mai 2010)	45 500	40 579
M.	Jean-Claude Verdière (Membre jusqu'au 31 mai 2012)	30 464	-
	Société Bolloré, représentée par Cédric de Bailliencourt	33 000	29 339
TOTAL		**760 937**	**769 993**

(a) Dont 33 000 euros de jetons de présence et 250 000 euros au titre de la présidence du Conseil de Surveillance.

(b) Dont 25 929 euros de jetons de présence et 104 000 euros au titre de la présidence du Conseil de Surveillance (la part fixe des jetons de présence et la rémunération annuelle fixe de 250 000 euros ayant été réduites prorata temporis *pour tenir compte de la durée du mandat effectivement exercée en 2013 par M. Jean-Paul Parayre, soit du 1er janvier 2013 au 30 mai 2013).*

(c) Dont 58 233 euros de jetons de présence et 146 000 euros au titre de la présidence du Conseil de Surveillance (la rémunération annuelle fixe de la présidence du Conseil de 250 000 euros ayant été réduite prorata temporis *pour tenir compte de la durée du mandat effectivement exercée en 2013 par Mme Vivienne Cox, soit du 31 mai 2013 au 31 décembre 2013).*

(d) Ce montant s'ajoute aux rémunérations fixe et variable et à la valorisation des 65 actions de performance reçues en 2012 par Mme Pascale Chargrasse au titre de son contrat de travail au sein du Groupe, soit 55 552 euros.

(e) Ce montant s'ajoute aux rémunérations fixe et variable et à la valorisation des 65 actions de performance reçues en 2013 par Mme Pascale Chargrasse au titre de son contrat de travail au sein du Groupe, soit 55 943 euros.

7.2.2 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe

7.2.2.1 Rémunérations des principaux cadres dirigeants du Groupe

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées en 2013 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux cadres dirigeants du Groupe (soit les membres du Comité Exécutif dans sa composition au cours de l'exercice 2013 hors les membres du Directoire) est de 4 004 527 euros. La partie variable a représenté 23,9 % du montant global.

La charge liée aux options de souscription d'actions ainsi qu'aux actions de performance dont bénéficient les principaux cadres dirigeants, attribuées au cours de l'exercice, et comptabilisée au compte de résultat 2013, s'élève à 1 514 milliers d'euros.

7.2.2.2 Engagements de retraite

Conformément aux pratiques de marché et afin de fidéliser les cadres dirigeants du Groupe, les membres du Directoire, comme les autres cadres dirigeants du Groupe remplissant les conditions d'éligibilité (soit 42 personnes au 31 décembre 2013), disposent d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies permettant l'amélioration de leur revenu de remplacement à condition qu'ils prennent leur retraite au jour de leur départ du Groupe.

Ce régime, toujours ouvert, n'accorde aucun avantage particulier aux membres du Directoire par rapport aux cadres dirigeants salariés éligibles du Groupe, et s'applique aux bénéficiaires dont la rémunération brute de base (hors part variable et primes exceptionnelles) est supérieure à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale pendant une durée consécutive de trois ans. Cet avantage apparaît modéré, la retraite supplémentaire du Groupe étant plafonnée à 20 % du salaire moyen de base des trois dernières années, hors part variable, et limité à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale.

Ce dispositif a été approuvé par les Assemblées Générales des 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution).

Les droits potentiels ouverts à titre individuel pour chacun des trois membres du Directoire au 31 décembre 2013 sont les suivants :

Membres du Directoire	Rémunération de référence au 31 décembre 2013	Droits potentiels annuels pour 2013	Cumul des droits potentiels annuels au 31 décembre 2013 (a)	Plafond des droits potentiels (b)	Conditions d'ancienneté
Philippe Crouzet	760 000 €	2 %	9,50 %	20 %	36 mois
Jean-Pierre Michel	450 000 €	2 %	15,34 %	20 %	36 mois
Olivier Mallet	400 000 €	1,7 %	9,25 %	20 %	36 mois

(a) En pourcentage de la rémunération de référence (rémunération de base hors part variable).

(b) Plafonné à 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années, hors part variable et limité à 4 plafonds annuels de la Sécurité sociale.

Les ayants droit peuvent conserver le bénéfice de ce régime supplémentaire si, passé l'âge de 55 ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci.

La rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice de ce régime supplémentaire de retraite.

Le montant des engagements de retraite des membres du Comité Exécutif est reflété à la Note 20 des états financiers consolidés figurant à la section 6.1 du présent Document de référence.

7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 13 mai 2009, s'est prononcé favorablement sur le renforcement de la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec présenté par le Directoire.

En 2013, cette politique a été déclinée lors des séances du Conseil de Surveillance du 20 février (plan d'attribution d'actions de performance à l'ensemble du personnel et plan d'attribution d'actions de performance à 1 644 cadres, hors membres du Directoire), du 27 mars (plan d'actionnariat salarié « Value 13 ») et du 30 juillet (plan d'attribution d'options de souscription d'actions à 406 bénéficiaires, hors membres du Directoire). Le Conseil de Surveillance a également arrêté, dans ses séances des 27 mars et 30 juillet 2013, les principes de rémunération des membres du Directoire sous forme d'actions de performance et d'options de souscription d'actions.

Ces éléments d'information ont été rendus publics conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF par des insertions sur le site internet de la Société en date des 2 avril et 30 juillet 2013 (www.vallourec.com).

Vallourec vise ainsi, en premier lieu, à compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée et aussi à constituer un actionnariat salarié significatif, cohérent avec ses ambitions de développement. Cette politique est progressivement étendue à toutes les catégories de personnel du Groupe dans le monde, en fonction des possibilités offertes par le cadre légal et réglementaire local et des contraintes budgétaires (rapport entre le nombre de collaborateurs dans un pays et le coût de mise en place de l'offre).

En 2013, le Groupe a ainsi reconduit :

- pour la sixième année consécutive (voir *infra* section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), un plan d'actionnariat salarié « Value », dénommé « Value 13 » au bénéfice des salariés et ayants droit assimilés de la plupart des entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, au Mexique et au Royaume-Uni ;
- pour la cinquième année consécutive (voir *infra* section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), un plan international d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un maximum de six actions par bénéficiaire, au profit de 21 744 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas et en Russie (à l'exclusion des membres du Directoire).

Vallourec vise en second lieu à renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par une attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnées à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Ces attributions ont été progressivement étendues à un nombre croissant de cadres du Groupe selon un périmètre et un volume définis sur la base de la grille Hay mise en place au niveau mondial. Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ;
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Les bénéficiaires sont ainsi incités à mobiliser leurs efforts pour contribuer à une amélioration des résultats du Groupe et porter ce dernier vers les objectifs qu'il s'est fixés.

7.3.1 Options et actions de performance

Le Conseil de Surveillance fixe le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, ainsi que leurs conditions d'attribution aux membres du Directoire.

Il approuve le nombre maximum de bénéficiaires et le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance que le Directoire se propose d'attribuer dans le cadre d'un plan au bénéfice du personnel du Groupe.

Le Directoire détermine les conditions de mise en œuvre de toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, en ce compris l'identification des bénéficiaires de ces plans et, concernant les options de souscription ou d'achat d'actions, le prix de référence. Il s'assure par ailleurs de la bonne exécution de chacun des plans et en rend compte au Conseil de Surveillance dans le cadre de la mission de contrôle de celui-ci.

Les nombres d'actions de performance et d'options mentionnés dans les paragraphes 7.3.1.1 et 7.3.1.2 ci-après correspondent à l'application du coefficient 1, équivalent à la performance cible. Par ailleurs, certains chiffres ont été ajustés, lorsque nécessaire, pour tenir compte de la division par deux du nominal des actions intervenue le 9 juillet 2010.

7.3.1.1 Options d'achat et/ou de souscription d'actions

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS : PLAN 2007

Date de l'Assemblée	6 juin 2007
Date du Directoire	3 septembre 2007
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	65
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrit par :	294 600
› Philippe Crouzet :	NA
› Jean-Pierre Michel :	22 000 soit 0,02 % du capital social
› Olivier Mallet :	NA
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [(a)]	0,02 % [(a) (b)]
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	64 000
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [(b)]	0,23 % [(b)]
Point de départ d'exercice des options	3 septembre 2011
Date d'expiration de la période d'exercice	3 septembre 2014
Prix d'exercice [(c)]	95,30 euros
Conditions de performance	Non
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	17 000
Options restantes au 31 décembre 2013	277 600
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2013 [(b)]	0,22 %

(a) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2014.

(b) Sur la base des 128 159 600 actions composant le capital social au 31 décembre 2013.

(c) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS : PLAN 2008

Date de l'Assemblée	6 juin 2007
Date du Directoire	1er septembre 2008
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	9
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrit par :	143 600
› Philippe Crouzet :	NA
› Jean-Pierre Michel :	24 000 soit 0,02 % du capital social
› Olivier Mallet :	46 000 soit 0,04 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [a]	0,06 % [a] [b]
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	45 600
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [b]	0,11 % [b]
Point de départ d'exercice des options	1er septembre 2012
Date d'expiration de la période d'exercice	1er septembre 2015
Prix d'exercice [c]	91,77 euros
Conditions de performance	Oui [d]
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	0
Options restantes au 31 décembre 2013	143 600
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2013 [b]	0,11 %

(a) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2014.
(b) Sur la base des 128 159 600 actions composant le capital social au 31 décembre 2013.
(c) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.
(d) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2008 et 2009.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS : PLAN 2009

Date de l'Assemblée	4 juin 2009
Date du Directoire	1er septembre 2009
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	303
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrit par :	578 800
› Philippe Crouzet :	44 000 soit 0,03 % du capital social
› Jean-Pierre Michel :	20 000 soit 0,02 % du capital social
› Olivier Mallet :	16 000 soit 0,01 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [(a)]	0,06 % [(a) (b)]
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	48 000
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [(b)]	0,45 % [(b)]
Point de départ d'exercice des options	1er septembre 2013
Date d'expiration de la période d'exercice	1er septembre 2019
Prix d'exercice [(c)]	51,67 euros
Conditions de performance	Oui [(d)]
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	55 200
Options restantes au 31 décembre 2013	523 600
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2013 [(b)]	0,41 %

(a) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2014.
(b) Sur la base des 128 159 600 actions composant le capital social au 31 décembre 2013.
(c) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.
(d) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS : PLAN 2010

Date de l'Assemblée	4 juin 2009
Date du Directoire	1er septembre 2010
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	349
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrit par :	512 400
› Philippe Crouzet :	33 000 soit 0,03 % du capital social
› Jean-Pierre Michel :	15 000 soit 0,01 % du capital social
› Olivier Mallet :	12 000 soit 0,01 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [a]	0,05 % [a] [b]
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	51 800
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [b]	0,40 % [b]
Point de départ d'exercice des options	1er septembre 2014
Date d'expiration de la période d'exercice	1er septembre 2020
Prix d'exercice [c]	71,17 euros
Conditions de performance	Oui [d]
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	30 500
Options restantes au 31 décembre 2013	481 900
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2013 [b]	0,37 %

(a) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2014.
(b) Sur la base des 128 159 600 actions composant le capital social au 31 décembre 2013.
(c) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.
(d) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2010, 2011, 2012 et 2013.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS : PLAN 2011

Date de l'Assemblée	4 juin 2009
Date du Directoire	1er septembre 2011
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	743
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrit par :	684 521
› Philippe Crouzet :	33 000 soit 0,03 % du capital social
› Jean-Pierre Michel :	15 000 soit 0,01 % du capital social
› Olivier Mallet :	12 000 soit 0,01 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [(a)]	0,05 % [(a) (b)]
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	52 300
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [(b)]	0,53 % [(b)]
Point de départ d'exercice des options	1er septembre 2015
Date d'expiration de la période d'exercice	1er septembre 2021
Prix d'exercice [(c)]	60,71 euros
Conditions de performance	Oui [(d)]
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	47 307
Options restantes au 31 décembre 2013	637 214
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2013 [(b)]	0,49 %

(a) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2014.

(b) Sur la base des 128 159 600 actions composant le capital social au 31 décembre 2013.

(c) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.

(d) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS : PLAN 2012

Date de l'Assemblée	31 mai 2012
Date du Directoire	31 août 2012
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	387
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrit par :	530 400
› Philippe Crouzet :	0
› Jean-Pierre Michel :	0
› Olivier Mallet :	0
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [(a)]	0 % [(a) (b)]
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	53 800
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [(b)]	0,41 % [(b)]
Point de départ d'exercice des options	1er avril 2017
Date d'expiration de la période d'exercice	31 août 2020
Prix d'exercice [(c)]	37 euros
Conditions de performance	Oui [(d)]
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	13 500
Options restantes au 31 décembre 2013	516 900
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2013 [(b)]	0,40 %

(a) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2014.

(b) Sur la base des 128 159 600 actions composant le capital social au 31 décembre 2013.

(c) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.

(d) L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 31 août 2012 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014, 2015 et 2016 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014, 2015 et 2016 et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS : PLAN 2013

Date de l'Assemblée	31 mai 2012
Date du Directoire	2 septembre 2013
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	406
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrit par :	602 465
› Philippe Crouzet :	33 000 soit 0,03 % du capital social
› Jean-Pierre Michel :	15 000 soit 0,01 % du capital social
› Olivier Mallet :	12 000 soit 0,01 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [(a)]	0,05 % [(a) (b)]
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	46 565
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [(b)]	0,47 % [(b)]
Point de départ d'exercice des options	3 mars 2018
Date d'expiration de la période d'exercice	1er septembre 2021
Prix d'exercice [(c)]	46,15 euros
Conditions de performance	Oui [(d)]
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	-
Options restantes au 31 décembre 2013	602 465
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2013 [(b)]	0,47 %

(a) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2014.

(b) Sur la base des 128 159 600 actions composant le capital social au 31/12/2013.

(c) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.

(d) L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 2 septembre 2013 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables.

La valorisation des plans d'options figure aux Notes 18 et 20 des états financiers consolidés, figurant à la section 6.1 du présent Document de référence.

7.3.1.2 Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions

7.3.1.2.1 Plans d'attribution d'actions de performance

ACTIONS DE PERFORMANCE : PLAN 2008

Date de l'Assemblée	4 juin 2008
Date du Directoire	1er septembre 2008
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	41
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont le nombre pouvant être acquis par :	23 180 [a]
› Philippe Crouzet :	NA
› Jean-Pierre Michel :	800 [b] soit 0,001 % du capital social
› Olivier Mallet :	1 200 [c] soit 0,001 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [d]	0,002 % [d] [e]
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	10 320 [f]
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [e]	Aucune
Conditions de performance	Oui [g]
Date de la fin de la période d'acquisition	1er septembre 2010 et 2011
Date de la fin de la période de conservation	1er septembre 2012 et 2013
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	2 100
Actions de performance restantes au 31 décembre 2013	Aucune (plan arrivé à échéance le 1er septembre 2013)
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2013 [e]	Aucune

(a) Soit 30 829 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.
(b) Soit 1 064 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.
(c) Soit 1 596 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.
(d) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2014.
(e) Sur la base des 128 159 600 actions composant le capital social au 31 décembre 2013.
(f) Soit 13 726 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.
(g) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2008 et 2009.

ACTIONS DE PERFORMANCE : PLAN 2009

Date de l'Assemblée	4 juin 2008
Date du Directoire	31 juillet 2009
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	53
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont le nombre pouvant être acquis par :	26 668 [a]
› Philippe Crouzet :	9 022 [b] soit 0,007 % du capital social
› Jean-Pierre Michel :	3 410 [c] soit 0,003 % du capital social
› Olivier Mallet :	2 560 [d] soit 0,002 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [e]	0,013 % [e] [f]
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	4 196 [g]
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [b]	Aucune
Conditions de performance	Oui [h]
Date de la fin de la période d'acquisition	31 juillet 2011 ou 2013
Date de la fin de la période de conservation	31 juillet 2013
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	1 547
Actions de performance restantes au 31 décembre 2013	Aucune (plan arrivé à échéance le 31 juillet 2013)
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2013 [f]	Aucune

(a) Soit 35 468 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.
(b) Soit 11 999 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.
(c) Soit 4 535 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.
(d) Soit 3 405 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.
(e) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2014.
(f) Sur la base des 128 159 600 actions composant le capital social au 31 décembre 2013.
(g) Soit 5 581 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.
(h) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2009 et 2010.

ACTIONS DE PERFORMANCE : PLANS 2010

Date de l'Assemblée	4 juin 2008
Date du Directoire	15 mars 2010 et 31 juillet 2010
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	850
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont le nombre pouvant être acquis par :	194 820 [a]
› Philippe Crouzet :	9 000 [b] soit 0,007 % du capital social
› Jean-Pierre Michel :	4 400 [c] soit 0,003 % du capital social
› Olivier Mallet :	3 600 [d] soit 0,003 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [e]	0,01 % [e] [f]
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	11 380 [g]
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [b]	Aucune
Conditions de performance	Oui [h]
Date de la fin de la période d'acquisition	15 mars et 31 juillet 2012 ou 2014
Date de la fin de la période de conservation	15 mars et 31 juillet 2014
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	10 080
Actions de performance restantes au 31 décembre 2013	184 740
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2013 [f]	Aucune

(a) Soit 259 111 actions sur la base du coefficient maximum de 1.
(b) Soit 9 000 actions sur la base du coefficient maximum de 1.
(c) Soit 4 400 actions sur la base du coefficient maximum de 1.
(d) Soit 3 600 actions sur la base du coefficient maximum de 1.
(e) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2014.
(f) Sur la base des 128 159 600 actions composant le capital social au 31 décembre 2013.
(g) Soit 11 900 actions sur la base du coefficient maximum de 1.
(h) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2010 et 2011.

ACTIONS DE PERFORMANCE : PLAN 2011

Date de l'Assemblée	4 juin 2008
Date du Directoire	30 mars 2011
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	1 157
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont le nombre pouvant être acquis par :	214 271 [a]
› Philippe Crouzet :	9 023 [b] soit 0,007 % du capital social
› Jean-Pierre Michel :	4 436 [c] soit 0,003 % du capital social
› Olivier Mallet :	3 609 [d] soit 0,003 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [a]	0,01 % [e] [f]
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	7 995 [g]
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [b]	Aucune
Conditions de performance	Oui [h]
Date de la fin de la période d'acquisition	30 mars 2013 ou 2015
Date de la fin de la période de conservation	30 mars 2015
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	4 428
Actions de performance restantes au 31 décembre 2013	209 843
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2013 [b]	Aucune

(a) Soit 269 204 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33, selon le cas.

(b) Soit 12 000 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(c) Soit 5 900 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(d) Soit 4 800 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(e) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2014.

(f) Sur la base des 128 159 600 actions composant le capital social au 31 décembre 2013.

(g) Soit 9 994 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25.

(h) Conditions de performance : S'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2011 et 2012, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2011 et 2012, et mesurée sur la base des trois critères quantifiés suivants : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.

ACTIONS DE PERFORMANCE : PLAN 2012

Date de l'Assemblée	7 juin 2011
Date du Directoire	30 mars 2012
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	1 591
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont le nombre pouvant être acquis par :	286 718 [a]
› Philippe Crouzet :	9 023 [b] soit 0,007 % du capital social
› Jean-Pierre Michel :	4 436 [c] soit 0,003 % du capital social
› Olivier Mallet :	3 609 [d] soit 0,003 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [e]	0,01 % [e] [f]
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	7 898 [g]
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [f]	Aucune
Conditions de performance	Oui [h]
Date de la fin de la période d'acquisition	30 mars 2014 ou 2016
Date de la fin de la période de conservation	30 mars 2016
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	14 376
Actions de performance restantes au 31 décembre 2013	272 342
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2013 [f]	Aucune

(a) Soit 357 712 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33 selon le cas.

(b) Soit 12 000 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(c) Soit 5 900 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(d) Soit 4 800 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(e) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2014.

(f) Sur la base des 128 159 600 actions composant le capital social au 31 décembre 2013.

(g) Soit 10 505 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(h) Conditions de performance : S'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2012 et 2013, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire et du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2012 et 2013, et mesurée sur la base des trois critères quantifiés suivants : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.

ACTIONS DE PERFORMANCE : PLAN 2013

Date de l'Assemblée	31 mai 2012
Date du Directoire	29 mars 2013
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	1 647
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont le nombre pouvant être acquis par :	295 225 [(a)]
› Philippe Crouzet :	9 023 soit 0,007 % du capital social
› Jean-Pierre Michel :	4 436 soit 0,003 % du capital social
› Olivier Mallet :	3 609 soit 0,003 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [(b)]	0,01 % [(b) (c)]
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	10 955 [(d)]
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [(b)]	Aucune
Conditions de performance	Oui [(e)]
Date de la fin de la période d'acquisition	29 mars 2016 ou 2017
Date de la fin de la période de conservation	29 mars 2018
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	1 715
Actions de performance restantes au 31 décembre 2013	293 510
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2013 [(b)]	Aucune

(a) Soit 371 389 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33 selon le cas.

(b) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2014.

(c) Sur la base des 128 159 600 actions composant le capital social au 31 décembre 2013.

(d) Soit 14 570 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(e) Conditions de performance : S'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014 et 2015, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire et du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014 et 2015, et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables.

Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils ont, par ailleurs, l'interdiction de recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

Par ailleurs, eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Directoire sont tenus de respecter les dispositions prises par le Conseil concernant les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier lié au titre Vallourec (options, warrants, etc.), à savoir trente (30) jours calendaires précédant les quatre publications de résultats (annuels, semestriels et résultats des premier et troisième trimestres) ainsi que le jour de ces publications et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié ».

PLANS INTERNATIONAUX D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE AUX SALARIÉS [1]

	Plan 1-2-3 (2009)	Plan 2-4-6 (2010)	Plan 2-4-6 (2011)	Plan 2-4-6 (2012)	Plan 2-4-6 (2013)
Date d'Assemblée	04/06/2008	04/06/2008	07/06/2011	07/06/2011	31/05/2012
Date d'attribution par le Directoire	17/12/2009	03/12/2010	18/11/2011	30/03/2012	29/03/2013
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	17 404	12 098	13 053	21 686	21 744
Nombre maximum total d'actions de performance	104 424	72 588	78 318	130 116	130 464
dont nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0	0	0	0	0
Nombre de dirigeants mandataires sociaux concernés	0	0	0	0	0
Nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	60	60	60	60	60
Dilution potentielle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Condition de performance	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2010 et 2011)*	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2011 et 2012)*	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2012 et 2013)*	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2012 et 2013)*	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2013, 2014 et 2015)*
Durée d'acquisition	2 ou 4 ans	2 ou 4 ans	2 ou 4 ans	2 ou 4 ans	3 ou 4 ans
Durée de conservation	2 ou 0 an(s)	2 ou 0 an(s)	2 ou 0 an(s)	2 ou 0 an(s)	2 ou 0 an(s)
Nombre d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	7 446	3 882	6 678	6 720	1 806
Actions de performance au 31 décembre 2013	Aucune (plan arrivé à échéance le 17 décembre 2013)	68 706	71 640	123 396	128 658

(1) Pour un descriptif de ces plans, voir infra *section 7.3.3 « Actionnariat salarié ».*

7.3.1.2.2 Attribution gratuite d'actions

Les plans d'attribution gratuite d'actions (sans condition de performance) ont été uniquement mis en œuvre dans le cadre des offres d'actionnariat salarié « Value » (voir *infra* section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), réalisées chaque année depuis 2008, et au seul bénéfice des salariés et ayants droit assimilés non-résidents fiscaux français de certaines sociétés du Groupe, comme substitut de l'abondement consenti aux autres salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises du groupe Vallourec.

	Plan « Value 08 »	Plan « Value 09 »	Plan « Value 10 »	Plan « Value 11 »	Plan « Value 12 »	Plan « Value 13 »
Date de l'Assemblée	04/06/2008	04/06/2009	04/06/2009	07/06/2011	31/05/2012	31/05/2012
Date d'attribution par le Directoire	16/12/2008	17/12/2009	03/12/2010	18/11/2011	06/12/2012	10/12/2013
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	8 697	8 097	9 632	841	737	732
Nombre total d'actions gratuites	67 712	69 400	83 462	6 462	4 395	4 028
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0	0	0	0	0	0
Nombre de dirigeants concernés	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	174	120	120	80	60	60
Dilution potentielle	0	0	0	0	0	0
Conditions de performance	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Durée d'acquisition	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans
Durée de conservation	0	0	0	0	0	0
Nombre d'actions attribuées gratuitement, annulées depuis l'attribution	8 928	3 912	2 778	685	258	0

La valorisation des plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions figure aux Notes 18 et 20 des états financiers consolidés, figurant à la section 6.1 du présent Document de référence.

7.3.2 Intéressement, participation et plan d'épargne

Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

En millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013
	4,70	3,23	3,22	2,40	2,56

Intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes d'intéressement qui permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise, en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ce titre au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013
	36,60	46,28	10,23	10,23	6,58

Plan d'épargne d'entreprise

Le Groupe a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long terme. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2009 PEE	2009 PERCO	2010 PEE	2010 PERCO	2011 PEE	2011 PERCO	2012 PEE	2012 PERCO	2013 PEE	2013 PERCO
	2,95 [(a)]	1,04 [(a)]	2,4 [(b)]	0,4 [(b)]	3,1 [(c)]	0,6 [(c)]	3,6 [(d)]	0,7 [(d)]	4,1 [(e)]	0,6 [(e)]

(a) Dont 907 847 euros au titre de l'opération « Value 09 ».

(b) Dont 1 047 964 euros au titre de l'opération « Value 10 ».

(c) Dont 1 161 716,91 euros au titre de l'opération « Value 11 ».

(d) Dont 2 077 757,23 euros au titre de l'opération « Value 12 ».

(e) Dont 1 923 536,19 euros au titre de l'opération « Value 13 ».

7.3.3 Actionnariat salarié

7.3.3.1 Offres internationales d'actionnariat salarié

Depuis 2008, le Groupe réalise chaque année une offre internationale d'actionnariat salarié dans ses principaux pays d'implantation, sous le nom « Value », dénomination suivie des deux derniers chiffres de l'année de son déploiement (pour un descriptif des offres déployées de 2008 à 2012, voir section 6.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2011 et section 7.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2012).

En 2013, l'offre « Value 13 » a été déployée dans neuf pays (Brésil, Canada, Chine, France, Allemagne, Mexique, Émirats Arabes Unis, Royaume-Uni et États-Unis) et s'est traduite par la réalisation, le 10 décembre 2013, d'une augmentation de capital d'un montant brut total de 69,2 millions d'euros par émission de 1 874 453 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 34,78 euros pour la formule classique et 36,95 euros pour la formule à effet de levier, conformément aux autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 mai 2013 en vertu des quinzième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions. Près de 15 000 salariés, dans les neuf pays concernés, représentant 68 % des effectifs éligibles, ont choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe. Les actions détenues par suite représentaient au 31 décembre 2013 7,37 % du capital social de Vallourec, contre 7,14 % au 31 décembre 2012.

À titre de substitution de l'abondement consenti aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises et des sociétés du Groupe dont le siège social est situé en Allemagne, au Brésil, au Mexique, aux Émirats Arabes Unis et au Royaume-Uni et participant à « Value 13 », le Directoire a concomitamment mis en place dans le cadre de l'offre « Value 13 » un plan d'attribution gratuite d'actions existantes, portant sur un nombre maximum de 4 028 actions, soit 0,003 % du capital social à cette date, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du groupe Vallourec dont le siège social est situé au Canada et aux États-Unis (hors les salariés de VAM USA LLC), qui ont participé à une formule actions + SAR dans le cadre de l'offre « Value 13 ».

Les six offres internationales d'actionnariat salarié déployées depuis 2008 ont rencontré un vif succès puisque leur taux moyen de souscription s'est établi à 68 % et a conduit à porter la part de l'actionnariat salarié de 0,16 % au 31 décembre 2007, à 1,53 % fin 2008, 2,60 % fin 2009, 3,41 % fin 2010, 4,97 % fin 2011, 7,14 % à fin décembre 2012 pour s'établir à 7,37 % au 31 décembre 2013. Ces succès sont d'autant plus significatifs qu'ils sont intervenus dans un contexte marqué par la crise financière internationale.

En souscrivant massivement, les salariés ont manifesté leur attachement au Groupe ainsi que leur confiance dans la stratégie et l'avenir de Vallourec. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a coopté, le 13 décembre 2010, Mme Pascale Chargrasse en qualité de membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires. L'Assemblée Générale du 7 juin 2011 a ratifié sa cooptation et renouvelé son mandat qui arrivait à échéance pour une durée de quatre années.

Ces plans permettent également au Groupe de réaliser les trois objectifs qu'il s'était fixés pour chacune de ces opérations :

- associer un plus grand nombre de ses salariés à sa performance ;
- renforcer « l'esprit Groupe », ciment de sa culture ;
- construire avec eux une relation pérenne contribuant à stabiliser l'actionnariat de Vallourec.

Une description des opérations « Value 08 », « Value 09 », « Value 10 », « Value 11 », « Value 12 » et « Value 13 » est reflétée à la Note 24 des états financiers consolidés figurant à la section 6.1 du présent Document de référence.

7.3.3.2 Plans internationaux d'attribution d'actions de performance aux salariés

Depuis 2009, le Groupe réalise chaque année un plan international d'attribution d'actions de performance à l'ensemble des salariés de la plupart des entités du Groupe (à l'exclusion des membres du Directoire).

Dénommé « Plan 1-2-3 » lors de son lancement en 2009 puis « Plan 2-4-6 » à compter de 2010 pour tenir compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action Vallourec intervenue en juillet 2010, ces plans permettent à chacun des salariés inclus dans le périmètre d'attribution de recevoir zéro ou deux ou quatre ou six actions Vallourec en fonction de la performance du Groupe. En 2013, le Plan 2-4-6 s'est traduit par l'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 130 464 actions de performance, soit 0,10 % du capital social au 31 décembre 2013, à raison d'un maximum de six actions par bénéficiaire, au profit de 21 744 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas et en Russie (pour une synthèse des plans internationaux d'attribution d'actions de performance déployés de 2009 à 2013, voir *supra* section 7.3.1.2.1 « Plans d'attribution d'actions de performance »).

ANNEXES

Annexe 1 – Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, la Présidente du Conseil de Surveillance de la société Vallourec (ci-après « Vallourec » ou la « Société ») rend compte aux actionnaires, dans le présent rapport :

- de la composition du Conseil de Surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ainsi que des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux (A) ;
- des modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales de la Société (B) ;
- des informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (C) ;
- des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société (D) ;
- des principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les avantages et rémunérations de toute nature accordés aux mandataires sociaux (E) ; et
- du Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société (F).

Pour la rédaction du présent rapport, Vallourec s'est appuyé sur le Cadre de Référence de l'AMF du 22 juillet 2010, complété de son guide d'application, et le rapport final sur le Comité d'Audit en date du 22 juillet 2010, émis par un groupe de travail constitué par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent rapport a été rédigé par la Direction Juridique du Groupe, sous la responsabilité du Directoire, après consultation de la Direction Financière, la Direction de la Trésorerie, la Direction de l'Audit Interne, la Direction de la Communication, la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière, la Direction des Investissements, la Direction de la Qualité, la Direction de la Sécurité, la Direction du Développement Durable, la Direction de la Technologie, de la Recherche et Développement et de l'Innovation, la Direction des Achats, le Direction des Systèmes d'Information, la Direction des Risques et la Direction des Ressources Humaines.

Il a été présenté au Comité Financier et d'Audit le 24 février 2014 et approuvé par le Conseil de Surveillance du 26 février 2014.

A – Conseil de Surveillance : composition, représentation internationale, équilibre des femmes et des hommes, et conditions de préparation et d'organisation des travaux

La composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités, et notamment leur représentation internationale et diversité des genres, ainsi que leurs règlements intérieurs respectifs sont exposés dans le chapitre 7 du Document de référence 2013 consacré au gouvernement d'entreprise qui fait partie intégrante du présent rapport.

En 2013, le Conseil s'est réuni sept fois. La durée moyenne des réunions a été d'environ 4 heures 30. La réunion du 7 novembre 2013 s'est tenue sur une journée entière afin que les membres disposent de plus de temps pour échanger avec le Directoire sur le plan stratégique.

Afin de s'assurer de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions est arrêté très tôt. Celui de 2013 a été adopté par le Conseil du 28 mars 2012 et celui de 2014 par le Conseil du 27 mars 2013 sur la base de sept réunions.

Le taux de présence effective des membres du Conseil aux réunions du Conseil, calculé sur la base du nombre de membres présents rapporté à l'effectif total des membres du Conseil, a été supérieur à 95 % en moyenne pour les réunions de 2013.

Dates des réunions du Conseil (Exercice 2013)	Taux de participation
20 février	11/12 (92 %)
27 mars	12/12 (100 %)
2 mai	12/12 (100 %)
29 mai	10/12 (83 %)
30 juillet	11/11 (100 %)
7 novembre	11/11 (100 %)
11 décembre	10/11 (91 %)

Le taux de présence individuelle aux réunions du Conseil de Surveillance, calculé sur la base du nombre de réunions auxquelles chacun des membres a effectivement participé, rapporté au nombre total des réunions du Conseil, a été, en moyenne sur l'année 2013, pour chacun des membres du Conseil le suivant :

Membres du Conseil de Surveillance en 2013	Taux de participation [(a)]
Vivienne Cox	7/7 (100 %)
Jean-Paul Parayre [(a)]	4/4 (100 %)
Olivier Bazil	7/7 (100 %)
Patrick Boissier	6/7 (86 %)
Pascale Chargrasse	7/7 (100 %)
Jean-François Cirelli	6/7 (86 %)
Michel de Fabiani	7/7 (100 %)
José Carlos Grubisich	7/7 (100 %)
Anne-Marie Idrac	6/7 (86 %)
Edward G. Krubasik	7/7 (100 %)
Alexandra Schaapveld	6/7 (86 %)
Société Bolloré représentée par Cédric de Bailliencourt	7/7 (100 %)

(a) Prorata temporis *jusqu'à l'échéance du mandat.*

Les membres du Conseil absents étaient représentés.

Les membres du Directoire ont été présents à toutes les réunions du Conseil sauf pour les points de l'ordre du jour qui les concernaient directement.

La réunion est confirmée en moyenne une semaine à l'avance par l'envoi d'une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente réunion sur lequel les membres du Conseil sont invités à faire part de leurs remarques éventuelles avant même la réunion du Conseil, ainsi que le dossier comportant, sauf exception, l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Dans ce dossier est également inclus, pour les réunions se rapportant à l'examen des activités trimestrielles, le rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance sur la marche de la Société. Le Conseil s'appuie, le cas échéant, sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Les débats sont animés par la Présidente du Conseil de Surveillance qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants. Les éventuels conflits d'intérêts sont gérés conformément aux principes exposés au paragraphe 7.1.7 du Document de référence 2013.

Les Commissaires aux comptes de la société Vallourec ont assisté aux séances du Conseil qui ont examiné les comptes annuels et semestriels.

Depuis 2008, le Conseil de Surveillance réalise chaque année une évaluation formalisée de son fonctionnement pilotée par la Direction Juridique sous le contrôle du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, sur la base d'un questionnaire comportant sept thèmes d'évaluation dont un thème exclusivement dédié aux Comités. En 2013, cette évaluation a été conduite par un consultant externe sélectionné par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. La synthèse des réponses des membres du Conseil, qui a été communiquée aux membres du Conseil et discutée lors de la séance du 26 février 2014, montre un degré de satisfaction élevé de l'ensemble des membres qui constatent l'amélioration continue de la gouvernance ainsi que la qualité, la transparence et le climat constructif des échanges au sein du Conseil, et avec le Directoire. La répartition des missions entre le Directoire et le Conseil de Surveillance est claire et permet à chacun d'assumer pleinement son rôle dans le respect de leurs attributions respectives. Le fonctionnement et le compte-rendu des travaux des Comités ont, par ailleurs, été jugés très satisfaisants.

Pour l'avenir, ont été préconisées et étudiées les pistes d'amélioration suivantes : l'accroissement du temps dédié à la présentation et l'examen des enjeux stratégiques, et la poursuite des efforts de diversification des membres du Conseil en vue d'assurer le maintien de la diversité et de la complémentarité des compétences, et de renforcer l'équilibre des femmes et des hommes et la représentation internationale en son sein.

En ce qui concerne la marche des affaires, le Conseil de Surveillance a, en 2013, principalement consacré ses travaux à l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels et de l'activité du Groupe, à l'évolution de la sécurité sur les sites industriels, à la politique de dividende, au suivi des projets stratégiques, à la politique de financement, à la conduite des grands projets, au plan stratégique, au budget 2014, à la politique du Groupe en matière d'égalité professionnelle et salariale ainsi qu'aux projets et négociations en cours.

Sur le plan de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance a en particulier examiné les sujets suivants :

- les rémunérations des trois membres du Directoire pour 2012, 2013 et 2014 ainsi que le rapport sur les rémunérations en vue de la mise en œuvre du dispositif « *Say on Pay* » ;
- la politique de Vallourec en matière d'association du personnel aux résultats du Groupe (offre internationale d'actionnariat salarié « Value 13 », plan mondial d'attribution d'actions de performance « 2, 4, 6 », plan d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription aux cadres (y compris les membres du Comité Exécutif) ;

- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés et à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ces derniers d'une partie des actions issues de la levée des options et des actions de performance attribuées ;
- les dispositifs liés à la cessation des fonctions de membres du Directoire de MM. Philippe Crouzet, Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet ;
- la politique de composition du Conseil de Surveillance ;
- la succession de la présidence du Conseil ayant conduit à la désignation de Mme Vivienne Cox, en qualité de Présidente du Conseil ;
- la rémunération de la Présidente du Conseil, du Vice-Président du Conseil, des membres du Conseil de Surveillance, des membres des Comités et du Censeur ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités ;
- l'indépendance des membres du Conseil ;
- la représentation des salariés au Conseil et/ou Comités ayant conduit à la désignation de Mme Pascale Chargrasse, représentante des salariés actionnaires, au Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ;
- l'actionnariat des membres du Conseil ; et
- les modifications des règlements intérieurs du Conseil et des Comités pour tenir compte de la révision du Code AFEP-MEDEF de juin 2013.

B – Participation des actionnaires aux Assemblées Générales de la Société

Chaque actionnaire de la Société a le droit de participer aux Assemblées Générales de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires et sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. L'article 12 des statuts relatif aux Assemblées Générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation à celles-ci. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins quatre ans.

Considérant que l'attention aux actionnaires est une valeur essentielle, Vallourec s'efforce, chaque fois qu'il le peut, d'améliorer leur participation aux Assemblées Générales, en les sensibilisant par avance par des publications supplémentaires aux exigences légales dans des journaux spécialisés et par la diffusion d'une lettre aux actionnaires adressée dans les semaines précédant chaque Assemblée Générale annuelle.

Il ressort de la liste de présence établie lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013 que 1 942 actionnaires étaient présents, représentés, ou avaient voté par correspondance, possédant 73 611 593 actions ayant droit de vote sur les 123 962 572, soit 59,38 % des actions ayant droit de vote, et 77 166 444 droits de vote sur les 127 804 594, soit 60,37 % des droits de vote. Dans ce décompte, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la Banque Publique d'Investissement Participations (anciennement dénommée Fonds Stratégique d'Investissement-FSI) figuraient pour un nombre cumulé de 8 947 629 actions représentant autant de droits de vote, soit 7,22 % du capital et 7 % des droits de vote nets.

C – Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après.

1. Structure du capital social et participations directes ou indirectes déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Un tableau détaillant la structure du capital social de Vallourec et les participations directes et indirectes dans son capital déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce est présenté à la section 2.3 du Document de référence 2013.

2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

L'article 8 paragraphe 5 des statuts de la Société prévoit une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social (voir section 2.1.9 du Document de référence 2013).

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société, les droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant pour toutes assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

3. Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

L'article 12 paragraphe 4 des statuts prévoit que les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions. Sous cette réserve, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

4. Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel

Conformément à l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, les conseils de surveillance des FCPE Vallourec Actions, FCPE Value France Germany UK et FCPE Value Brasil Mexico UAE décident de l'apport des titres de la Société à une offre publique d'achat ou d'échange sur ces titres.

5. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote

Sous réserve de l'accord conclu entre Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries) [1] le 26 février 2009 (voir section 2.3.1 du Document de référence 2013), il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

6. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire de la Société

Aucune stipulation des statuts, ou d'une convention conclue entre la Société et un tiers ne comporte d'obligation ou de règle particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des membres du Directoire de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

7. Pouvoirs du Directoire en cas d'offre publique

Depuis 2009, les Assemblées Générales appelées à se prononcer sur l'autorisation au Directoire d'acheter les actions de la Société écartent expressément la possibilité que les rachats d'actions soient effectués en période d'offre publique sur les titres de la Société. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 de reconduire cette interdiction.

Par ailleurs, le Directoire ne dispose pas de délégation de compétence de l'Assemblée Générale en vue d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans les conditions de l'article L. 233-32 II du Code de commerce. Il n'est pas envisagé de soumettre un projet de résolution en ce sens à l'Assemblée Générale du 28 mai 2014.

8. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle. Parmi les plus significatifs, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique : certains accords industriels avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries) [1] et Sumitomo Corporation (voir section 5.1.4 « Autres risques particuliers » du Document de référence 2013), la ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019, conclu le 12 février 2014 (voir chapitre 6 « Patrimoine, situation financière, résultats » du Document de référence 2013 – Événements postérieurs à la clôture), et les emprunts obligataires émis en décembre 2011 et août 2012 (voir section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital » du Document de référence 2013).

9. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les dispositifs liés à la cessation des fonctions des mandats sociaux et/ou, selon le cas, des contrats de travail de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, et MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire, sont décrits dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2013 des membres du Directoire figurant en Annexe 2 du chapitre 7 du Document de référence 2013 qui fait partie intégrante du présent rapport.

D – Procédures de gestion des risques et de contrôle interne

1. Gestion des risques

1.1 Objectifs et principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques est un levier de management du Groupe qui contribue en priorité à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs.

Par ailleurs, la gestion des risques vise également à :

- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ; et
- mobiliser les salariés du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Les principaux risques auxquels le Groupe fait face sont décrits au chapitre 5 du Document de référence 2013.

Les risques sont gérés par les unités industrielles et de ventes, ainsi que par les directions fonctionnelles.

En outre, Vallourec adopte une démarche transversale détaillée dans la « Politique de Gestion des Risques du Groupe ». La Direction de Gestion des Risques apporte un support méthodologique pour la mise en œuvre de cette politique.

Les Comités des Risques constitués au niveau de chaque Division et du Directoire évaluent les contrôles destinés à réduire les risques par rapport aux « bonnes pratiques ». La Direction de Gestion des Risques promeut ainsi des contrôles de plus en plus complets et adaptés. Ceci favorise le développement du contrôle interne par l'anticipation des risques et la revue des « bonnes pratiques » de contrôle. Si besoin est, ces contrôles sont améliorés par des plans d'action pilotés par les Directeurs de Divisions et le Directoire.

(1) Depuis le 1er octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

1.2 Dispositif de gestion des risques

L'identification des risques consiste à recenser auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles les principaux risques auxquels le Groupe est confronté. La Direction de Gestion des Risques analyse ces risques et en établit une cartographie, l'exercice visant notamment à déterminer leur réduction, transfert, suppression ou acceptation. Les priorités sont définies non seulement en fonction des probabilités d'occurrence et/ou les conséquences des risques, mais aussi des marges de progrès du contrôle jusqu'aux « bonnes pratiques ».

Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des Divisions et du Directoire. Chaque cartographie intègre les principaux risques avec leurs scénarios, les expériences passées internes et externes, les contrôles en place et les « bonnes pratiques ».

La gestion des risques est assurée par les Divisions et le Directoire lors de comités semestriels auxquels le responsable de la gestion des risques participe pour alimenter les réflexions et garantir la cohérence des actions au niveau du Groupe. Chaque Comité réunit le Directeur de la Division concernée et ses principaux adjoints. Des Directeurs fonctionnels intéressés par des risques spécifiques peuvent également être conviés, en particulier, les Directions Technologie, Recherche et Développement et Innovation, et des Systèmes d'Information. Chaque Comité traite les points suivants :

- validation et suivi des plans d'action, présentés par le propriétaire de chaque risque prioritaire ;
- validation des indicateurs clés sur les risques qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles après clôture du plan d'action et la pérennité de ces contrôles ;
- mise à jour de l'auto-évaluation des risques prioritaires.

Par ailleurs, des plans de continuité sont déployés dans le but d'assurer la permanence des actions.

Des informations complémentaires, notamment sur les mesures de gestion des principaux risques opérationnels, figurent à la section 5.2 « Gestion des risques » du chapitre 5 du Document de référence 2013 qui fait partie intégrante du présent rapport.

2. Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Le contrôle interne et l'audit interne s'appuient sur les résultats de l'analyse des risques, pour respectivement améliorer le dispositif de contrôle interne, et définir le plan d'audit interne.

3. Contrôle interne

3.1 Objectifs et principes généraux de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est élaboré et mis en œuvre avec une forte implication du personnel du groupe Vallourec et vise à fournir une assurance raisonnable que les quatre objectifs suivants pourront être atteints :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la bonne application des instructions transmises et le respect des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes (notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs) ; et
- la fiabilité des informations financières.

Le processus de contrôle interne est en constante évolution pour s'adapter aux changements de l'environnement économique et réglementaire, de l'organisation du Groupe, et de sa stratégie. Indépendamment de ces évolutions, les activités de contrôle clés des processus de contrôle interne et de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière.

Afin de garantir la cohérence des actions quotidiennes menées dans le monde au nom du Groupe, Vallourec a mis en place un ensemble de procédures clés de contrôle interne. Elles constituent le socle des règles internes applicables à l'ensemble de ses collaborateurs et de ses unités.

Situées au cœur du dispositif du contrôle interne de Vallourec, ces procédures permettent de donner un cadre aux actions de chacun. Elles portent en particulier sur l'éthique, la conformité aux lois et règlements, la délégation d'autorité, la confidentialité des informations, la prévention du délit d'initié, la procédure de relations avec les médias ainsi que la communication financière.

3.1.1 L'ÉTHIQUE

Les normes d'éthique du Groupe sont exposées dans un document unique : la Charte d'éthique.

La Charte d'éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte d'éthique prescrit également des règles de conduite sur des sujets variés, tels que les conflits d'intérêts, les relations avec les tiers et la préservation des actifs de manière à protéger en toutes circonstances la réputation et l'image du Groupe.

La Charte d'éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a été traduite à cette fin en cinq langues. Elle a été également mise en ligne sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte d'éthique auprès de tous ses collaborateurs, notamment ses cadres, un délégué à la Charte d'éthique a été nommé. Il est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte d'éthique ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte d'éthique pour les nouveaux salariés ;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte d'éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité ; et

- établir un rapport annuel destiné au Président du Directoire et portant sur la mise en œuvre de la Charte d'éthique.

Le délégué à la Charte d'éthique rend compte au Président du Directoire. Il s'appuie sur un réseau de correspondants locaux organisé par zones géographiques. Ceux-ci rendent compte périodiquement de leur activité au délégué à la Charte d'éthique dans le cadre des missions qui lui sont dévolues.

Un Comité d'éthique, animé par le délégué à la Charte d'éthique, réunit des représentants de directions fonctionnelles (Juridique, Achats, Ressources Humaines…). Il a vocation à se tenir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion du délégué à la Charte d'éthique, les orientations en matière d'éthique et de veiller à leur déploiement effectif.

3.1.2 LA CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte d'éthique et avec les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement dans le cadre d'un Programme Mondial de Conformité à la Légalité.

Conçu et animé par la Direction Juridique du Groupe, ce programme a pour objet de sensibiliser les responsables du Groupe aux lois et règlements applicables dans ces domaines notamment dans le cadre de formations internes. Il vise à répondre aux risques auxquels ils pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous.

Alors que les actions de formation se sont poursuivies au niveau mondial en 2013, un programme d'e-learning sera déployé à compter du premier trimestre 2014 afin de sensibiliser l'ensemble des ATAM et des cadres du Groupe aux lois et règlements en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement.

3.1.3 LA DÉLÉGATION D'AUTORITÉ

La latitude de gestion confiée à chaque responsable au sein du Groupe doit demeurer compatible avec le maintien d'un contrôle général, la stratégie arrêtée et l'application de règles communes à l'ensemble des entités du Groupe.

Pour répondre à ces impératifs, la procédure d'Autorité Déléguée a pour objet, à l'échelle du Groupe, de définir clairement les niveaux d'approbations nécessaires et préalables aux engagements principaux susceptibles d'être pris par chacune des entités qui le composent. Elle ne saurait constituer une dérogation aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette procédure a été enrichie en décembre 2012 avec un mode opératoire facilitant la traçabilité des processus décisionnels.

3.1.4 LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Dans un contexte de concurrence très vive, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux obligations qui s'imposent à eux en matière de confidentialité. Vallourec a donc établi une Charte de confidentialité visant, d'une part, à lui permettre d'exercer son activité dans les meilleures conditions face à la concurrence et, d'autre part, à protéger les personnes travaillant au sein de Vallourec en les informant des obligations de confidentialité qu'elles doivent respecter.

3.1.5 LA PRÉVENTION DU DÉLIT D'INITIÉ

Vallourec dispose d'un Code de bonne conduite relatif à la prévention du délit et manquement d'initié pouvant survenir lors d'opérations sur ses titres.

Ce Code concerne non seulement les mandataires sociaux de Vallourec, mais également tous les salariés et partenaires du Groupe. Il est adressé à tout nouvel initié dont Vallourec tient la liste à jour.

Son objectif est de répondre au principe de précaution pour (i) protéger les personnes à tous les niveaux en les sensibilisant à la réglementation boursière et aux sanctions applicables, afin de leur éviter toute mise en cause éventuelle, (ii) protéger Vallourec et son Groupe, notamment des risques d'atteinte à son image et à sa réputation et de dégradation de la valeur de son titre, et (iii) conserver la confiance des investisseurs et préserver l'égalité entre les actionnaires.

Le Directeur Juridique du Groupe est en charge de la fonction déontologique, dont la principale mission est de veiller au respect des dispositions du Code de bonne conduite, étant précisé que la responsabilité finale du respect de la réglementation applicable incombe à chaque initié. Il met notamment à jour et tient à disposition de l'AMF trois listes d'initiés (Hauts Responsables, Initiés Internes, Initiés Externes). Les initiés ont l'obligation de s'abstenir d'intervenir sur les titres de Vallourec en période de fenêtres négatives, étant précisé que toute personne doit s'abstenir d'intervenir sur les titres, même en dehors des « fenêtres négatives », si elle détient une information privilégiée.

3.1.6 LA PROCÉDURE DE RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Vallourec a défini une procédure de relations avec les médias qui vise à garantir le développement de l'image du Groupe et la promotion de ses activités, tout en assurant la cohérence des messages et en protégeant sa réputation.

Toute démarche d'information vis-à-vis des médias, qu'elle soit proactive ou sollicitée et qu'elle se fasse, notamment par voie de communiqué de presse, de conférence, d'interview ou de conversation téléphonique, fait l'objet d'un processus de validation interne.

3.1.7 LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Vallourec a mis en place une procédure de communication financière visant à organiser les conditions dans lesquelles les informations financières sont communiquées au public, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les rapports financiers annuel et semestriel et les informations financières trimestrielles font ainsi l'objet d'un processus de validation interne avant leur publication et leur dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

3.2 Dispositif de contrôle interne

Le Directoire fixe la politique de contrôle interne et veille à sa mise en œuvre par les dirigeants de chaque entité du Groupe.

Pour assurer la cohérence du Groupe à travers le monde, le Directoire s'appuie sur des directions fonctionnelles qui établissent les procédures, transmettent des instructions et s'assurent de leur application.

Au cours du premier trimestre 2013, une filiale de Vallourec a été victime d'une escroquerie significative aux virements internationaux. L'enquête judiciaire pénale suit son cours, tout comme les recours contentieux engagés par Vallourec. Une campagne de sensibilisation a immédiatement été menée auprès de l'ensemble de la communauté financière du Groupe et de ses banques.

Le Groupe a lancé un plan de renforcement de son dispositif de contrôle interne sur trois ans (2013-2015) destiné à mieux structurer et coordonner les démarches existantes.

Le dispositif de contrôle interne existant est décrit à travers les fonctions clés du groupe Vallourec en la matière comme suit.

3.2.1 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE TRAITANT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

3.2.1.1 Reporting financier et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable est centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée au travers d'un logiciel de reporting et de consolidation, implanté dans toutes les filiales consolidées.

Les remontées de reportings par les filiales sont mensuelles et effectuées dans le mois qui suit. Les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans le même délai d'un mois. Le reporting des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

3.2.1.2 Information financière externe

Vallourec publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre, notamment un bilan et un compte de résultat consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité du Directoire. Les Commissaires aux comptes procèdent à un contrôle des comptes annuels et à un examen limité des comptes semestriels. Ils n'effectuent aucune diligence sur les informations trimestrielles.

3.2.1.3 Trésorerie et financement

En charge de la stratégie de financement du Groupe, la Direction de la Trésorerie et du Financement assure la gestion de la liquidité bancaire et organise l'accès aux financements de marché.

Les décisions relatives aux financements et placements à plus d'un an sont de la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement. Les financements et les placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque, suivi des garanties financières données.

La Direction de la Trésorerie et du Financement veille à l'optimisation et au contrôle de la trésorerie au moyen :

- de prévisions élaborées par les sociétés du Groupe ;
- de la centralisation de la trésorerie Euro et Dollars US des principales sociétés européennes ; et
- depuis 2013, d'une centralisation de la gestion de trésorerie en Yuan chinois des principales sociétés chinoises au niveau de Vallourec Beijing Co. Ltd et d'une centralisation de gestion de trésorerie en Dollar US de certaines sociétés américaines au niveau de Vallourec Holding, Inc.

Elle est également responsable de la stratégie de gestion des risques de change et de taux.

Dans cette perspective, une centralisation des opérations de couverture de change des ventes en Dollar US a été mise en place avec les principales sociétés du Groupe.

Les opérations en devises ou de couverture de change sont régies par des règles émises par la Direction de la Trésorerie et du Financement et, plus généralement, l'ensemble des opérations de trésorerie qui sont du ressort de chaque société, sont réalisées dans le cadre d'une politique générale de trésorerie et de gestion des risques.

La Direction de la Trésorerie et du Financement assure un suivi des dettes, des placements et des opérations de change des filiales. Dans le cadre de ce suivi, elle élabore un reporting mensuel communiqué au Directoire.

3.2.1.4 Procédures et instructions de reporting financier et comptable

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a établi des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises ou étrangères. Ces procédures sont regroupées par thème et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de reporting et du référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

Afin d'assurer la cohérence entre les données financières et comptables d'une part et les règles et outils de gestion d'autre part, le Groupe a conçu un recueil (le Manuel de Gestion) synthétisant les définitions, principes et règles de contrôle de gestion et de construction de l'information financière. Ce document est diffusé auprès des collaborateurs en charge de l'élaboration et du contrôle de l'information financière et de gestion. Il a pour objectif de contribuer à la qualité et à l'homogénéité de cette information.

3.2.1.5 Contrôle interne de l'information comptable et financière

Le questionnaire de contrôle interne développé par Vallourec est inspiré du manuel de référence du COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) dans sa version d'origine et répond aux dispositions du guide d'application du Cadre de Référence de l'AMF relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs. Il porte actuellement sur les cycles comptables et financiers suivants : investissements, achats, stocks, ventes, trésorerie, provisions, personnel, taxes et processus de reporting.

Les sociétés nouvelles au sein du Groupe doivent procéder à une autoévaluation de leurs procédures comptables et financières sur la base de ce questionnaire.

Les sociétés consolidées par intégration globale font régulièrement l'objet d'une revue du contrôle interne sur la base de ce questionnaire. Les résultats de cette revue sont communiqués aux Directions des sociétés et Divisions concernées, au Directoire, au Comité Financier et d'Audit, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes. La mise en œuvre des principales recommandations émises à l'issue de cette revue fait l'objet d'un suivi et d'échanges avec les Commissaires aux comptes.

3.2.2 AUTRES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE CLÉS

3.2.2.1 Investissements industriels

Le Comité Exécutif examine plusieurs fois par an la situation des investissements du Groupe, présentée par la Direction des Investissements. Il examine les budgets, les autorisations d'investissements, ainsi que les décaissements prévus et réalisés. Selon les procédures « *Large Capex Orientation* » et « *Large Capex Approval* », les projets dont le coût prévisionnel est supérieur à cinq millions d'euros, ou inférieur lorsqu'ils présentent un caractère stratégique, font l'objet d'un dossier établi par la Division concernée et d'une note de la Direction du Contrôle de Gestion, avant d'être soumis pour approbation au Directoire.

La Direction des Investissements effectue un contrôle mensuel du respect des objectifs annuels et s'assure, avec les Divisions concernées, que les mesures correctives sont prises en cas de dérive.

Des contrôles a posteriori sont effectués, à l'initiative de la Direction des Investissements ou de la Direction du Contrôle de Gestion, sur les dépenses, les objectifs attendus et la rentabilité des investissements. Ces contrôles sont effectués sur tous les projets, autorisés au cours des exercices antérieurs et en situation de production. Des audits de conduite de projet peuvent être également réalisés pendant la phase de mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, afin de tirer tous les enseignements utiles des expériences de gestion de projets du Groupe, le Comité Stratégique examine les conditions de mise en œuvre des projets d'investissement à l'issue de leur réalisation.

En 2013, Vallourec s'est doté d'une nouvelle direction fonctionnelle, le « *Large Project Office* ». L'objectif est de mettre en œuvre de « bonnes pratiques » pour gérer les grands projets industriels, afin de fiabiliser leur réalisation, notamment en termes de coûts, de délais et de qualité.

3.2.2.2 Système de management

Vallourec dispose d'un système de management (Vallourec Management System – VMS) qui est mis en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe. Le VMS est structuré en trois composantes principales :

- les plans « *Total Quality Management* » permettent la maîtrise et l'amélioration des processus, au travers d'un plan de progrès annuel associant actions, indicateurs clés de performance et objectifs ;
- les Groupes d'Amélioration Continue (GAC) organisent l'engagement du personnel dans le progrès continu en mettant en œuvre une méthode standardisée de résolution de problèmes au service du plan de progrès annuel ;
- les comités de pilotage assurent l'engagement du management, le suivi et le soutien de la démarche de progrès.

Le VMS assure, outre la maîtrise des processus et le progrès continu, la conformité des actions aux axes du plan stratégique. Dans tous les domaines d'activité clés, notamment la Santé et la Sécurité, la Qualité et l'Environnement, les directions fonctionnelles accompagnent les entités du Groupe dans le déploiement du VMS, le partage et la capitalisation des « bonnes pratiques » et le développement des compétences des managers.

En 2013, Vallourec s'est, par ailleurs, doté d'une direction fonctionnelle « *Lean Management* » visant à tendre vers l'excellence opérationnelle avec une approche structurée.

3.2.2.3 Qualité – sécurité

Qualité

La Direction Qualité du Groupe est chargée de définir les standards applicables dans l'ensemble du Groupe en termes de niveaux de performance qualité à atteindre et de méthodes et d'outils spécifiques à mettre en œuvre pour l'amélioration continue de la qualité des produits et la maîtrise des processus de fabrication. Elle en assure la promotion, accompagne leur mise en œuvre, met en place les formations nécessaires et anime le partage des bonnes pratiques. Par le biais d'audits qu'elle réalise dans tous les sites du Groupe, en complément de ceux réalisés par les organismes extérieurs de certification, elle s'assure de la bonne compréhension et l'application appropriée de ces pratiques dans tous les processus contribuant à la satisfaction des clients.

La démarche Qualité de Vallourec prend en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux, notamment en matière de standardisation, traitement des problèmes, maîtrise de la variabilité et prévention des risques.

Dans le cadre du VMS (voir *supra* paragraphe 3.2.2.2), la Direction de la Qualité définit les systèmes, les méthodes et les outils applicables dans le Groupe, en conformité avec les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001 ou ISO/TS 16 949, API, ASME, etc.).

Sécurité

Animé par la volonté d'agir sur l'ensemble des leviers de la sécurité, Vallourec a reconduit en 2011 son programme triennal (2011-2013) d'amélioration de la sécurité.

Dénommé « CAPTEN+ Safe », ce programme s'inscrit dans le cadre du VMS en cohérence avec les trois principes fondamentaux suivants : l'engagement de tout le management, l'implication de tout le personnel et la mise en place des indicateurs de suivi appropriés (voir section 4.1.6.1 « Sécurité » et section 5.1.4 « Autres risques particuliers » (*Risque lié à la sécurité du travail et à la santé*) du Document de référence 2013).

Partageant la préoccupation du Directoire en matière de sécurité, le Conseil de Surveillance ouvre chacune de ses séances sur l'évolution de la performance sécurité.

Dans le cadre du VMS (voir *supra* paragraphe 3.2.2.2), la Direction de la Sécurité définit les systèmes, les méthodes et les outils applicables dans le Groupe, en conformité avec les exigences de la sécurité (normes OHSAS 18001).

3.2.2.4 Développement durable

Le développement durable est piloté au sein de Vallourec par un membre du Comité Exécutif auquel est rattachée la Direction du Développement Durable.

Elle fait des propositions au Comité de Développement Durable, auquel participent deux membres du Directoire, les Directeurs de Divisions et ceux des principales directions fonctionnelles. Les Divisions mettent en œuvre les orientations fixées.

Dans ce cadre, la Direction du Développement Durable a autorité sur la Direction de l'Environnement qui est chargée de coordonner et d'animer les actions des responsables Santé et Environnement des Divisions. Ceux-ci ont notamment pour mission de veiller à la conformité aux lois et règlements des activités et d'améliorer les performances environnementales en application de la « Charte de développement durable » de Vallourec. Le volet environnemental de cette Charte traite notamment de l'eau, des déchets, des produits dangereux, des émissions et du bruit. Des audits annuels, ou biannuels selon l'importance des sites, sont réalisés localement. Un rapport des performances environnementales est communiqué chaque trimestre aux responsables concernés.

Les informations requises en application de la loi du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle 2 », figurent au chapitre 4 du Document de référence 2013 dont l'objet est de faire ressortir l'engagement de l'entreprise sur les thématiques Ressources Humaines, environnementales, sociétales et éthiques ainsi que les progrès réalisés. Ces informations sont auditées. L'objectif de certification ISO 14001 de l'ensemble des sites de production est quasiment atteint.

La Direction du Développement Durable pilote le programme d'amélioration de la performance énergétique avec un objectif de réduction de 20 % des consommations spécifiques avant 2020 sur la base du référentiel 2008 en faisant évoluer les pratiques ainsi qu'en investissant dans de nouveaux équipements. Ces actions ont également pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

En 2013, plusieurs sites ont obtenu la certification ISO 50001 relative au management de l'énergie.

Dans le cadre du VMS (voir *supra* paragraphe 3.2.2.2), la Direction du Développement Durable définit les systèmes, les méthodes et les outils applicables dans le Groupe, en conformité avec les exigences du management de la santé et de l'environnement (ISO 14001).

3.2.2.5 Recherche et Développement

La Direction de la Recherche et du Développement, regroupée avec la Direction de la Technologie au sein de la Direction Technologie R&D et Innovation, a établi des procédures à l'échelle du Groupe concernant la gestion des programmes de développement de nouveaux produits et procédés industriels. Les processus ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées, notamment en ce qui concerne les aspects de propriété intellectuelle.

Des projets sélectionnés bénéficient d'actions de formations et de missions d'assistance spécifiques réalisées par des professionnels expérimentés. Les portefeuilles de projets des Divisions sont suivis en particulier pour leurs enjeux et leurs risques.

Chaque année, des audits sont également effectués par la Direction QSMS dans le cadre du VMS.

3.2.2.6 Achats

En 2013, la Direction Achats a poursuivi sa démarche d'amélioration continue du contrôle interne. Celle-ci se décline du stade de l'achat initial (évaluation produit, sélection fournisseurs et contrats) jusqu'à son traitement (réception des quantités nécessaires au prix convenu et aux conditions de livraison et de paiement fixées).

En début de processus, la Direction des Achats centralise l'analyse de l'ensemble des achats afin de déterminer les biens et services les plus stratégiques. Sur cette base, les stratégies d'achats sont élaborées en collaboration avec les clients internes et validées par le management. Tout en tenant compte des usages commerciaux, l'accent est mis sur la formalisation des contrats et commandes afin d'éviter toutes contestations ultérieures.

Dans le but de réaliser des achats compétitifs et de qualité, les fournisseurs sont sélectionnés sur la base d'une grille d'analyse. Celle-ci prend en compte à la fois la santé financière des fournisseurs et des critères de qualité, délais, et prix.

À l'issue du processus d'achat et en complément du contrôle des factures fournisseurs, un contrôle qualité est également réalisé pour certains produits ou services.

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts et toute relation contraire à l'éthique entre la Direction des Achats et les fournisseurs, tout achat significatif est soumis à un Comité *ad hoc*, composé de représentants de la Direction des Achats et du client interne, qui est tenu de se prononcer sur la base d'une grille d'offres comparatives.

3.2.2.7 Systèmes d'information

Le plan d'audit de la sécurité du système d'information du Groupe, sur la période 2009-2013, a été finalisé pour l'ensemble des zones géographiques. En 2013, la Direction des Systèmes d'Information a défini un référentiel de contrôle interne en matière de sécurité du système d'information. L'approche consiste à élaborer des points de contrôles adaptés à la maturité des systèmes d'information locaux. Elle permet de vérifier, au travers de mesure objectives, le degré d'application de la politique globale de sécurité informatique. Ce dispositif vient renforcer la cohérence et l'analyse des indicateurs utilisés.

Par ailleurs, les actions de sensibilisation des collaborateurs à la protection de l'information et l'accompagnement de projets se sont poursuivis :

- la gestion des profils SAP est désormais assurée en continu suite à l'achèvement du projet GRC ;
- la seconde phase de mise en service du progiciel SAP chez Vallourec Star LP s'est poursuivie tandis que son déploiement a débuté chez Vallourec Oil and Gas France ;
- les Smartphones du Groupe ont été remplacés par une solution homogène et tous les appareils sont supervisés par un outil de gestion de flotte de mobiles ;
- un plan portant sur la sécurité de l'informatique des usines du Groupe a débuté en France. Il s'agit d'un plan pluriannuel qui, après la France, va s'étendre en Allemagne et ensuite aux autres zones géographiques du Groupe. Ce plan consiste principalement à renforcer la sécurité des couches basses de l'informatique des usines, proches des ateliers de production.

3.2.2.8 Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines s'appuie sur une démarche de contrôle interne pour l'ensemble de son fonctionnement : mission, formation et gestion des talents, climat social, respect des réglementations internes au groupe Vallourec et des dispositions légales et réglementaires en vigueur, gestion des rémunérations et de la paie, protection des données privées et des informations dans les domaines sociaux et humains.

Dans ce cadre, chaque pays disposant d'un service de Ressources Humaines peut procéder à une autoévaluation de son fonctionnement selon un questionnaire standardisé. Sur la base des réponses reçues, la Direction des Ressources Humaines Groupe procède à des audits ponctuels ou réguliers, ainsi qu'au suivi des plans d'actions correctifs ou d'amélioration.

Un Comité de suivi incluant la responsable de l'Audit Interne Groupe, le responsable de la Gestion des Risques, le responsable Sécurité Informatique Groupe et le responsable Contrôle Interne RH Groupe a été mis en place avec un cycle de réunions mensuelles. Cette démarche permet également d'identifier les « bonnes pratiques » pouvant être généralisées de manière transverse.

Dans le cadre de la gestion des talents, la Direction des Ressources Humaines identifie les postes clés dans le Groupe, analyse les risques de défaillance, puis élabore en conséquence des plans de développement et de succession. En outre, la gestion des Ressources Humaines permet de disposer des personnes possédant l'expertise et les compétences nécessaires à l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

En 2013, une revue de l'autoévaluation a été conduite dans plusieurs pays. Dans le cadre d'un audit externe visant à améliorer les processus de contrôle interne du Groupe, le processus RH a été considéré comme une « bonne pratique » avec quelques opportunités d'amélioration en matière de communication et de généralisation. Ce processus de contrôle interne RH permet de détecter des anomalies ou des dérives qui sont analysées et suivies.

Dans le cadre d'une enquête de satisfaction du personnel, un questionnaire a été adressé à tout le personnel du Groupe. Il a notamment été demandé aux salariés d'exprimer leur point de vue sur la compréhension et l'application des principes contenus dans la Charte d'éthique (cf. *supra*, paragraphe 3.1.1 du présent rapport). La synthèse des réponses a montré que la communication et la sensibilisation sur les processus de contrôle interne et les principes de la Charte d'éthique pourraient encore être améliorées et renforcées.

3.2.2.9 Relations commerciales

Afin de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a établi une procédure traitant de la gestion des risques clients (limites de crédit et délégations, assurance-crédit) et élaboré des conditions générales de vente ayant vocation à être appliquées par toutes les unités du Groupe afin d'harmoniser les pratiques et de réduire l'exposition aux risques.

Les procédures de revue des contrats et candidatures aux appels d'offres des Divisions ont été révisées en 2012 afin de déployer un nouvel outil d'évaluation et de synthèse du risque juridique associé aux ventes. Le déploiement de cet outil améliore l'efficacité de l'analyse des conditions juridiques applicables aux contrats de vente conclus par les filiales du Groupe avec leurs clients, et permet d'administrer avec précision les écarts par rapport aux standards du Groupe et la remontée de statistiques. Les conditions générales et les documents types font l'objet d'une mise à jour régulière afin de suivre les évolutions du marché et de la règlementation.

Par ailleurs, la Direction Juridique et la Direction de Gestion des Risques travaillent en étroite collaboration. Elles assurent une veille afin d'identifier les « bonnes pratiques » de gestion du risque juridique contractuel dans une perspective d'amélioration continue.

3.2.2.10 Assurances

Les principaux risques industriels sont couverts par deux assurances Groupe :

- une assurance dommages (dommages matériels directs et non explicitement exclus atteignant les biens ainsi que les frais et pertes consécutifs à ces dommages) ;
- une assurance responsabilité civile (responsabilité à la suite de préjudices causés à des tiers pendant l'exploitation ou après livraison ou prestation).

4. Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et le contrôle interne sont déployés dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social. Celles dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint disposent d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés, et cohérents avec la législation en vigueur localement.

L'intégration dans le dispositif de contrôle interne des nouvelles entités acquises est réalisée dans l'année suivant l'acquisition.

5. Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

5.1 Le Directoire

Le Directoire, agissant directement ou par délégation, est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il conçoit et met en œuvre les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés à la taille du Groupe, son activité et son organisation, et notamment définit les rôles et responsabilités à cet égard dans le Groupe.

Il procède à une surveillance continue des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'objectif, d'une part d'en préserver l'intégrité, et d'autre part, de les améliorer, notamment en les adaptant aux changements d'organisation et d'environnement. Il initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Il veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Le Directoire s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

5.2 Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par le Directoire pour gérer les risques : l'organisation, les rôles et les fonctions des principaux acteurs, la démarche, la structure de reporting des risques et de suivi du fonctionnement des dispositifs de contrôle. Il acquiert notamment une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Conseil de Surveillance veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par le Groupe soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs, et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion du Groupe.

En particulier, le Conseil de Surveillance vérifie auprès du Directoire que le dispositif de pilotage des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité de l'information financière par le Groupe et à donner une image fidèle de ses résultats et de sa situation financière.

5.3 Le Comité Financier et d'Audit

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité Financier et d'Audit assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ; et
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité Financier et d'Audit s'assure du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, sur la base des informations qui lui sont communiquées par le Directoire ou qu'il demande. Il veille à l'existence des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et à leur déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. En revanche, il n'intervient pas dans la mise en œuvre des dits systèmes.

Pour réaliser sa mission de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le Comité Financier et d'Audit prend connaissance des résultats des travaux de l'audit interne et de l'audit externe réalisés sur ces sujets, afin de s'assurer qu'en cas de dysfonctionnements relevés, les plans d'actions appropriés ont été mis en place et des suites ont été données.

5.4 Le responsable de la gestion des risques

Le responsable de la gestion des risques s'assure du déploiement et de la mise en œuvre du processus global de gestion des risques tel que défini par le Directoire. À ce titre il met en place un dispositif structuré, permanent et adaptable visant à l'identification, à l'analyse et au traitement des principaux risques. Il anime le dispositif de gestion des risques et apporte un support méthodologique aux directions opérationnelles et fonctionnelles de l'entreprise.

5.5 La responsable de l'audit interne

La Direction de l'Audit Interne est désormais rattachée à un membre du Directoire. Elle rend compte de ses travaux au Comité Financier et d'Audit une fois par semestre.

La définition de ses missions, pouvoirs et responsabilités est formalisée par une « Charte d'audit interne ». Cette Charte, approuvée postérieurement à la clôture de l'exercice 2013, se décline autour des quatre thèmes suivants : mandat d'audit interne ; devoir de rendre compte de ses actions et responsabilités ; autorité de l'audit interne ; principes d'audit interne.

Pour élaborer son plan d'audit, la Direction de l'Audit Interne prend notamment en considération les revues de contrôle interne, la cartographie des risques du Groupe et les demandes du Directoire et des responsables de Divisions et des directions fonctionnelles.

En 2013, la Direction de l'Audit Interne a initié un plan visant à faire progresser la structuration du processus d'audit interne de façon significative. Au titre des points à améliorer d'ici 2015, elle a notamment identifié la nécessité :

- de standardiser la communication de ses résultats ;
- d'homogénéiser les règles et procédures fournissant un cadre à son activité.

5.6 Les salariés

Chaque salarié concerné et notamment les responsables de Divisions et des directions fonctionnelles disposent de l'information nécessaire pour faire fonctionner et surveiller les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, au regard des responsabilités et des objectifs qui leur ont été assignés.

Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent par ailleurs une composante d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise (cf. *supra* paragraphe 3.1.1).

6. Rôle des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes prennent connaissance des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se faire, en toute indépendance, une opinion sur leur pertinence.

Ils certifient les comptes et, dans ce cadre, peuvent identifier au cours de l'exercice des risques significatifs et des faiblesses majeures de contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Ils présentent leurs observations sur le présent Rapport de la Présidente, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

7. Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Contribuant à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la maîtrise des risques, le dispositif de gestion de risque et contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints et que l'ensemble des risques, notamment d'erreurs ou de fraudes, sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Le profil international du Groupe induit des processus complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers, et portés par différents systèmes d'information. Dans ce contexte, Vallourec pourrait subir un risque de contrôle interne, induit par la réalisation de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées. Vallourec pourrait également être victime de phénomènes de fraudes (vols, détournements, etc.). Toutefois, Vallourec a développé une démarche structurée et formalisée de revue permanente de son contrôle interne comme en témoigne les développements du présent rapport. Cette démarche s'appuie sur un corpus de règles et procédures diffusées à l'ensemble des filiales, et dont l'adhésion est pilotée par des revues et audits réguliers. Ces règles et procédures sont régulièrement remises à jour afin d'être en ligne avec les évolutions des processus de Vallourec. Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent également une dimension d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe, en vigueur depuis 2009 et diffusée très largement auprès de l'ensemble du personnel, qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

E – Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

1. Rémunérations des membres du Directoire

Les rémunérations dues ou attribuées aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2013 sont exposées dans le chapitre 7 du Document de référence 2013 qui fait partie intégrante du présent rapport (voir également le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2013 des membres du Directoire figurant en Annexe 2 dudit chapitre 7).

Pour 2014, le Conseil de Surveillance a déterminé les parts fixes des rémunérations monétaires des membres du Directoire et reconduit les principes de détermination de leurs parts variables qui prévalaient en 2013. En conséquence, les rémunérations monétaires fixes et variables sont arrêtées comme suit.

	M. Philippe Crouzet Président du Directoire	M. Jean-Pierre Michel, Membre du Directoire	M. Olivier Mallet, Membre du Directoire
Part fixe *En euros*	798 000	450 000	400 000
Part variable cible *En % de la part fixe*	100 %	75 %	75 %
Part variable maximum *En % de la part fixe*	135 %	100 %	100 %

La part fixe de M. Philippe Crouzet a ainsi été portée de 760 000 euros à 798 000 euros (soit une augmentation de 5 %). Le Conseil de Surveillance considère cette réévaluation de la part fixe appropriée pour les raisons suivantes :

- la nouvelle organisation interne des fonctions effective depuis le 3 février 2014 renforce les responsabilités directes de M. Philippe Crouzet puisque l'ensemble des divisions opérationnelles du Groupe lui sont désormais directement rattachées ;
- les enquêtes de rémunérations conduites par un consultant externe, sous la responsabilité du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, montrent un positionnement sensiblement en dessous de la médiane, notamment sur la part fixe ;
- la part fixe de M. Philippe Crouzet n'a jamais été augmentée depuis son entrée en fonctions en 2009. Son pourcentage d'augmentation décidée en 2014 (soit 5 %) apparaît modéré au regard de l'augmentation générale des salaires des collaborateurs français du Groupe qui a été en moyenne d'environ 11 % sur la même période.

Le montant de cette part fixe applicable à compter du 1er janvier 2014 restera inchangée jusqu'à l'échéance du mandat de M. Philippe Crouzet le 15 mars 2016.

Les parts variables 2014 des membres du Directoire seront déterminées sur la base des objectifs suivants :

	Membres du Directoire		
Objectifs de la part variable 2014	**Philpe Crouzet (part variable cible : 100 % de la part fixe)**	**Jean-Pierre Michel (part variable cible : 75 % de la part fixe)**	**Olivier Mallet (part variable cible : 75 % de la part fixe)**
1. Objectifs de performance financière Résultat brut d'exploitation, résultat net consolidé part du Groupe et flux net de trésorerie disponible	Pondération : 60 %	Pondération : 45 %	Pondération : 45 %
2. Objectifs de performance opérationnelle	Pondération : 40 %	Ponderation : 30 %	Pondération : 30 %
2.1 Responsabilité sociale, environnementale et sociétale Sécurité et revalorisation des déchets	Pondération : 10 %	Pondération : 7,5 %	Pondération : 7,5 %
2.2 Axes de progrès	Pondération : 30 % Compétitivité et développement international	Pondération : 22,5 % Excellence industrielle et performance des projets industriels	Pondération : 22,5 % Contrôle interne, organisation de la fonction financière et contrôle opérationnel
TOTAL DE LA PART VARIABLE CIBLE	**100 %**	**75 %**	**75 %**

2. Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

Rémunérations 2013

Le montant global des jetons de présence que le Conseil de Surveillance a réparti entre ses membres en 2013 s'est inscrit dans le cadre de l'enveloppe annuelle des jetons de présence de 520 000 euros autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2010 (Dixième résolution).

Sur cette base, chaque membre du Conseil de Surveillance a perçu, au titre de sa participation aux réunions du Conseil de Surveillance tenues en 2013, une rémunération maximum de 33 000 euros [(1)], dont une part fixe de 16 500 euros (soit la moitié de jetons de présence) et une part variable de 16 500 euros (soit la moitié des jetons de présence) assise sur son assiduité auxdites réunions [(2)].

Le Président du Conseil de Surveillance a par ailleurs perçu, outre ses jetons de présence, une rémunération de 250 000 euros [(3)].

Rémunérations 2014

Le principe d'un montant de jetons de présence de 33 000 euros par an et par membre, en vigueur depuis 2010, sera inchangé. Toutefois, pour tenir compte de la nouvelle recommandation du Code AFEP-MEDEF de juin 2013 qui requiert que la fraction des jetons de présence assise sur l'assiduité soit prépondérante par rapport à la part fixe, le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 7 novembre 2013, a, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, décidé de fixer la part fixe à 12 000 euros (soit 1/3 des jetons de présence) et la part variable assise sur l'assiduité à 21 000 euros (soit 2/3 des jetons de présence).

Lors de la même réunion, le Conseil de Surveillance a également pris de nouvelles dispositions à l'égard de sa Présidente et de son Vice-Président, les intéressés n'ayant pas pris part aux délibérations et au vote les concernant.

S'agissant de la Présidente du Conseil, la structure de sa rémunération a été simplifiée : l'ensemble des composantes de sa rémunération qui prévalaient jusqu'à fin 2013 (jetons de présence et rémunération annuelle fixe) ont été agrégées pour ne conserver qu'une rémunération annuelle fixe de 320 000 euros. Cette approche conduira à ne plus prendre en compte d'éventuelles variations liées à l'assiduité mais parait justifiée par le fait que la prise en compte de l'assiduité de la Présidente du Conseil n'apparaît pas déterminante dans la mesure où celle-ci exerce des fonctions et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil et des Comités.

Dans le cadre d'une revue de son fonctionnement interne, le Conseil de Surveillance du 7 novembre 2013 a également décidé d'étendre le rôle de son Vice-Président. Celui-ci est ainsi chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats en cas d'absence de la Présidente mais également à sa demande. Il a aussi pour mission de porter à l'attention de la Présidente les observations concernant le respect des obligations déontologiques des membres du Conseil. Par conséquent, le Conseil, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé d'allouer au Vice-Président du Conseil de Surveillance, ès qualité, un montant supplémentaire fixe de jetons de présence de 12 500 euros par an.

La Présidente du Conseil, de même que les autres membres, ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit.

3. Rémunérations des membres des Comités

En 2013, les membres des Comités ont perçu, dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 520 000 euros susvisée, des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités, à raison chacun(e) de 2 500 euros par séance, les Présidents des Comités ayant perçu quant à eux 3 500 euros par séance.

Pour tenir compte de l'évolution de la pratique de marché, le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 7 novembre 2013, a décidé, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, qu'à compter du 1er janvier 2014, chaque membre d'un Comité du Conseil, y compris le Président du Comité, percevrait 2 500 euros par réunion, en fonction de l'assiduité, le Président percevant en sus une part fixe annuelle de :

- 12 500 euros s'agissant du Comité Financier et d'Audit ;
- 6 250 euros s'agissant du Comité Stratégique ; et
- 6 250 euros s'agissant du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Compte tenu de l'évolution de la composition du Conseil et de ses Comités et du nombre croissant de leurs réunions, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 de porter l'enveloppe annuelle des jetons de présence de 520 000 euros à 650 000 euros.

4. Rémunération des Censeurs

La rémunération des Censeurs, dont le montant et les modalités de calcul sont identiques à ceux de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance.

(1) Ce montant a été réduit prorata temporis dans le cas d'une nomination ou d'une fin de mandat en cours d'exercice.

(2) Cette règle s'applique depuis 2010. Jusqu'en 2008, chaque membre du Conseil de Surveillance de Vallourec recevait un jeton de présence fixé à 28 000 euros par an, sans que son assiduité aux réunions du Conseil soit prise en compte. Pour tenir compte des recommandations du Code AFEP-MEDEF de 2008, le Conseil de Surveillance avait adopté, à compter du 1er juillet 2009, un nouveau dispositif de rémunération en répartissant en deux fractions égales la somme de 28 000, portée à 33 000 euros en 2010, dont l'une était acquise en toute hypothèse et l'autre attribuée en fonction de l'assiduité.

(3) Compte tenu de la succession de la présidence du Conseil intervenue en 2013, cette rémunération a été réduite prorata temporis en fonction de la durée des mandats effectivement exercée par le Président en fonctions du 1er janvier au 30 mai 2013 et son successeur nommé à compter du 30 mai 2013.

F – Gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance a décidé, en 2008, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Les conditions dans lesquelles la Société applique ces recommandations sont exposées dans le tableau de synthèse figurant en Annexe 3 du présent chapitre 7 qui fait partie intégrante du présent rapport.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que révisé en juin 2013 est disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.com).

Annexe 2 – Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2013 des membres du Directoire

Exercice 2013

Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé de juin 2013 (le « Code AFEP-MEDEF ») dans la perspective du vote consultatif des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 28 mai 2014, sur les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à chacun des trois membres du Directoire, M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, et MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire.

La politique des rémunérations des membres du Directoire est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (le « CNRG »), qui souhaite que celle-ci soit perçue comme juste et équilibrée tant par les actionnaires que les salariés.

Vallourec opère sur le marché mondial de la production des tubes sans soudure dont l'appréhension requiert des compétences spécifiques que seul un nombre restreint de talents sont capables d'assumer. Des hauts potentiels capables de relever des défis ambitieux sont essentiels pour assurer la rentabilité du Groupe et générer de la valeur. La politique de rémunérations vise à poursuivre cet objectif en permettant au Groupe d'attirer et de retenir les meilleurs talents dont la contribution sera de nature à augmenter la création de valeur au bénéfice des actionnaires.

1. La gouvernance en matière de politique des rémunérations des membres du Directoire

La politique de rémunération des membres du Directoire est revue chaque année. Elle est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG. La définition de cette politique tient compte du travail accompli, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée par chacun des membres du Directoire et s'appuie sur des analyses du contexte de marché basées notamment sur des enquêtes de rémunération réalisées par des consultants externes.

1.1 La composition et le rôle du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance en matière de rémunérations des membres du Directoire

Au 31 décembre 2013, le CNRG est composé de quatre membres, dont trois sont indépendants et un représente les salariés actionnaires. Il ne comporte aucun dirigeant mandataire social du groupe Vallourec et est présidé par un membre indépendant. Ses membres sont :

- M. Michel de Fabiani, Président et membre indépendant ;
- M. Patrick Boissier, membre indépendant ;
- Mme Pascale Chargrasse, représentante des salariés actionnaires ; et
- Mme Anne-Marie Idrac, membre indépendant.

En matière de rémunérations des membres du Directoire, le CNRG :

- prépare l'évaluation annuelle des membres du Directoire ;
- propose au Conseil de Surveillance les principes de la politique de rémunération des membres du Directoire, et notamment les critères de détermination, la structure et le niveau de cette rémunération (part fixe et variable), y compris les avantages en nature et de prévoyance ou de retraite ;
- propose au Conseil le nombre d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chacun des membres du Directoire ; et
- formule au Conseil des propositions sur les dispositifs liés à la cessation des fonctions des membres du Directoire.

Afin d'assurer une cohérence entre les rémunérations versées aux membres du Directoire et celles prévalant au sein du Groupe, le CNRG examine la politique d'attribution des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe et est informé de la politique de rémunération des membres du Operational Committee.

Le Document de référence 2013 comporte une description de l'activité du CNRG au cours de l'exercice écoulé.

Pour la préparation de ses travaux en matière de rémunérations des membres du Directoire, le CNRG sollicite des études externes et notamment des enquêtes de rémunérations afin de lui permettre d'apprécier la situation du marché. Il sélectionne et pilote les consultants concernés afin de s'assurer de leur compétence, et veille à leur indépendance et objectivité. Le CNRG fixe lui-même la composition des panels de référence.

Le CNRG rencontre également les responsables fonctionnels internes, notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique, avec lesquels il organise des réunions transverses afin de s'assurer de la cohérence de ses travaux avec la politique sociale et la gouvernance du Groupe.

Le CNRG associe à sa réflexion des experts en gouvernance et en ingénierie de la rémunération des dirigeants qui sont invités à faire partager leur savoir-faire et leur expérience à l'occasion de réunions de travail auxquelles sont également conviés les responsables fonctionnels internes.

En amont de la tenue effective des réunions du CNRG, le Président du CNRG échange avec les consultants sollicités et les autres membres du CNRG, et tient plusieurs réunions de travail avec les responsables fonctionnels internes afin de s'assurer que toutes les questions examinées par le CNRG sont documentées de manière exhaustive et pertinente.

Le CNRG s'adjoint également l'expertise du Comité Financier et d'Audit pour déterminer et apprécier la pertinence des critères quantitatifs financiers de la rémunération monétaire variable et des instruments d'incitation à long terme attribués aux membres du Directoire.

Le CNRG rend compte oralement de ses travaux aux réunions du Conseil de Surveillance. Un compte-rendu écrit de chaque réunion du Comité est établi par le secrétaire du Comité sous l'autorité du Président du Comité et transmis aux membres du Comité. Il est inclus dans les dossiers de la réunion du Conseil suivant celle durant laquelle il est rapporté.

1.2 Le rôle du Conseil de Surveillance en matière de rémunérations des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance fixe, sur recommandations du CNRG, l'ensemble des composantes des rémunérations des membres du Directoire à court et long terme (part fixe, part variable, instruments de fonds propres [actions de performance et stock-options]) ainsi que les avantages en nature et de prévoyance ou de retraite et les dispositifs de départ particuliers.

Lors de la présentation du compte rendu des travaux du CNRG sur les rémunérations des membres du Directoire, le Conseil de Surveillance délibère sur les rémunérations des membres du Directoire hors la présence de ceux-ci.

Tous les éléments de rémunérations potentiels ou acquis des membres du Directoire sont rendus publics après la réunion du Conseil les ayant arrêtés par une insertion sur le site internet de Vallourec.

2. La politique du Conseil de Surveillance en matière de rémunérations des membres du Directoire

2.1 Les principes généraux de la politique du Conseil en matière de rémunérations des membres du Directoire

Les décisions du Conseil de Surveillance sur les rémunérations des membres du Directoire sont animées par les principes suivants :

- **la compétitivité :** le Conseil de Surveillance veille à ce que les rémunérations soient adaptées au marché sur lequel Vallourec opère. À cette fin, le CNRG analyse les données d'un panel de 15 sociétés cotées à Paris comparables au regard du chiffre d'affaires, des effectifs, de l'implantation internationale et de la capitalisation boursière, et cible un positionnement des membres du Directoire autour de la médiane de l'échantillon ;
- **l'équilibre entre les rémunérations fixe, variable court terme et variable long terme :** le CNRG veille à équilibrer les rémunérations dans leurs trois composantes (part fixe, part variable annuelle et instruments de fonds propres d'incitation à long terme) ;
- **la reconnaissance de la performance à court et long terme :** la structure de rémunérations des membres du Directoire comporte une part monétaire variable assise sur la performance de l'exercice écoulé (performance court terme) et des instruments de fonds propres reflétant la performance sur une durée de trois ans s'agissant des actions de performance, et de quatre ans s'agissant des stock-options (performance long terme) ;
- **la cohérence des rémunérations entre chacun des membres du Directoire :** les rémunérations des membres du Directoire sont fixées en fonction de leurs responsabilités au sein du Groupe, dans le respect d'un rapport de proportion raisonnable, afin d'encourager la collégialité de l'engagement du Directoire, pris dans son ensemble, à l'égard du Groupe ;
- **la cohérence avec la structure des rémunérations des salariés prévalant dans le Groupe :** la majorité des cadres du Groupe bénéficient d'une structure de rémunération qui, comme celle des membres du Directoire, comporte une part fixe et une part variable ainsi que des instruments de fonds propres d'incitation à long terme.

2.2 Le statut des membres du Directoire

M. Philippe Crouzet ne dispose d'aucun contrat de travail. Il détient 20 412 actions Vallourec.

MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet sont titulaires de contrats de travail dont l'exécution est suspendue pendant la durée de leurs fonctions de membres du Directoire. Ils détiennent respectivement 5 874 et 9 542 actions Vallourec.

2.3 Les composantes des rémunérations des membres du Directoire

2.3.1 POIDS DES COMPOSANTES DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Les principales composantes des rémunérations des membres du Directoire assorties de leurs finalités se définissent comme suit :

Composante	Finalités
Part fixe	Rôle et responsabilité assumés par chacun des membres du Directoire
Part variable	Association à la performance court terme par la réalisation des objectifs annuels
Actions de performance	Association à la performance moyen terme et alignement avec les intérêts des actionnaires
Stock-options	Association à la performance long terme et alignement avec les intérêts des actionnaires

Au titre de 2013, à la cible, le poids respectif de chacun de ces éléments se répartit comme suit :

M. Philippe CROUZET

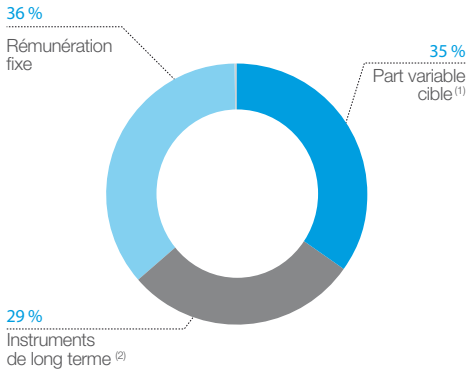

M. Jean-Pierre MICHEL

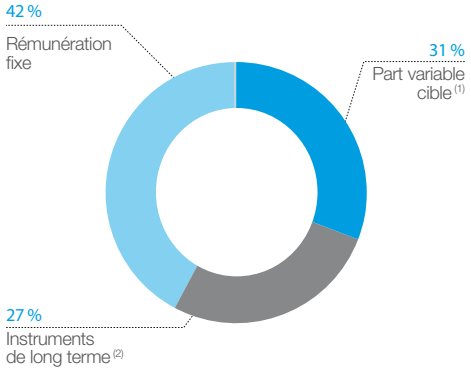

M. Olivier MALLET

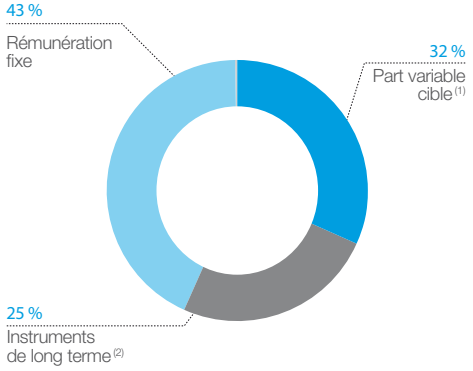

(1) La part variable est intégrée pour son montant à la cible.

(2) Actions de performance et options de souscription d'actions attribuées au titre de l'année 2013 selon la valorisation comptable IFRS respectivement de mars et septembre 2013.

2.3.2 LA PART FIXE

La part fixe est déterminée tous les ans sur la base de la responsabilité assumée par chacun des membres du Directoire et du secteur d'activité de Vallourec. À cet effet, le CNRG s'appuie sur des enquêtes de rémunérations réalisées par des consultants externes. Il compose le panel et pratique, le cas échéant, des ajustements en fonction du chiffre d'affaires, de la capitalisation boursière et du secteur d'activité des sociétés du panel afin d'assurer une parfaite comparabilité et donc une corrélation élevée entre la part fixe et la taille du Groupe.

Par ailleurs, la part variable de la rémunération étant déterminée comme un pourcentage de la part fixe, le Conseil de Surveillance porte une attention particulière à ce que la part fixe soit mesurée.

Sur ces bases, les parts fixes de MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, fixées en 2008, ont été augmentées en 2012 de respectivement 4,65 % et 6,67 % pour s'établir en 2013 à respectivement 450 000 et 400 000 euros. Celle de M. Philippe Crouzet qui s'élevait jusqu'en 2013 à 760 000 euros n'avait pas, à sa demande, évolué depuis son entrée en fonction en 2009. Pour l'exercice 2014, cette part fixe a été portée à 798 000 euros (soit une augmentation de 5 %) [1].

Au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs français entre 2009 et 2013, les évolutions des parts fixes des membres du Directoire sur la même période apparaissent modérées, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS FIXES DES SALARIÉS FRANÇAIS DU GROUPE ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE SUR LA PÉRIODE 2009-2013

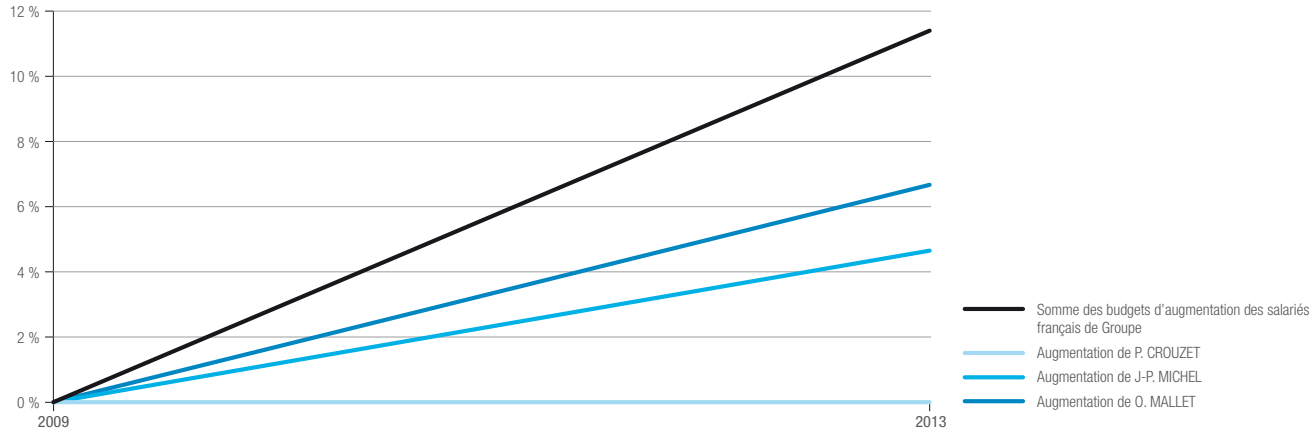

2.3.3 LA PART VARIABLE

La part variable vise à associer les membres du Directoire à la performance court terme du Groupe. Sa structure est revue et fixée chaque année par le Conseil de Surveillance, sur recommandations du CNRG. Déterminée sur une base annuelle (adossée à l'exercice social), elle correspond à un pourcentage de la part fixe et comporte des objectifs planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des objectifs cibles fixés par le Conseil de Surveillance et des objectifs maximum traduisant une surperformance par rapport aux objectifs cibles. Au titre de l'exercice 2013, la part variable de M. Philippe Crouzet pouvait varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximums. Pour MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, les parts variables pouvaient varier de 0 à 75 % de leurs parts fixes à la cible et atteindre 100 % en cas d'atteinte des objectifs maximums. En synthèse, les éléments de rémunérations monétaires des membres du Directoire s'établissaient comme suit :

	M. Philippe Crouzet Président du Directoire	M. Jean-Pierre Michel, Membre du Directoire	M. Olivier Mallet, Membre du Directoire
Part fixe *En euros*	760 000	450 000	400 000
Part variable cible *En % de la part fixe*	100 %	75 %	75 %
Part variable maximum *En % de la part fixe*	135 %	100 %	100 %

(1) Pour un exposé des motifs de cette augmentation, voir communiqué du 4 mars 2014 sur les rémunérations 2013 et 2014 du Directoire ou le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance figurant en Annexe 1 du chapitre 7 du Document de référence 2013.

Les parts variables sont subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis de nature quantitative et qualitative dont les seuils minimum, cible et maximum sont fixés par le Conseil de Surveillance sur la base du budget, après un examen approfondi du CNRG et du Comité Financier et d'Audit, en veillant à neutraliser les effets de seuil générés par les objectifs quantitatifs.

En 2013, les objectifs de nature quantitative représentaient 80 % de la part variable cible de M. Philippe Crouzet et 85 % de celles de MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet.

Les objectifs de la part variable sont définis chaque année sur la base d'indicateurs financiers et opérationnels clés du Groupe en ligne avec la nature de ses activités, sa stratégie et ses valeurs. Au sein de cet ensemble, figure, au titre la part variable 2013, un indicateur sociétal assis sur la performance en matière de sécurité du Groupe. Afin de renforcer l'engagement du Directoire sur les questions mettant en jeu la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du Groupe, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du CNRG, a, au titre de la part variable 2014, introduit un objectif de revalorisation des déchets en plus de celui de la sécurité.

Jusqu'en 2012, les objectifs de la part variable et leur pondération étaient strictement identiques pour chacun des membres du Directoire. A compter de 2013, le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG, s'est engagé dans une démarche d'individualisation des parts variables des membres du Directoire en introduisant quelques variations de pondération des objectifs et ce afin de mieux refléter la nature et les responsabilités assumées par chacun d'eux. Dans la continuité de cette démarche, le Conseil de Surveillance a, au titre de la part variable 2014, renforcé cette individualisation en retenant, pour chacun des membres du Directoire, des objectifs qui leurs sont propres à hauteur de 30 % de leurs parts variables.

Dans ce cadre, les parts variables de chacun des membres du Directoire au titre de l'exercice 2013 ont été déterminées comme suit :

	Membres du Directoire		
Part variable 2013	**Philippe Crouzet**	**Jean-Pierre Michel**	**Olivier Mallet**
Structure et niveau de la part variable (exprimée en pourcentage de la part fixe)	Part variable : 100 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 135 % au maximum en cas de performance exceptionnelle.	Part variable : 75 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 100 % au maximum en cas de performance exceptionnelle.	Part variable : 75 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 100 % au maximum en cas de performance exceptionnelle.
Objectifs de performance financière	Poids dans la part variable cible : 62,5 %.	Poids dans la part variable cible : 46,8 %.	Poids dans la part variable cible : 50,6 %.
Résultat net consolidé part du Groupe	Ce critère variait de 0 à 25 % si la cible était atteinte.	Ce critère variait de 0 à 18,7 % si la cible était atteinte.	Ce critère variait de 0 à 18,7 % si la cible était atteinte.
Résultat brut d'exploitation	Ce critère variait de 0 à 30 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 40,5 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 22,5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 30 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 22,5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 30 % au maximum.
Maîtrise de l'endettement du Groupe	Ce critère variait de 0 à 7,5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 10,1 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 5,6 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 7,5 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 9,4 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 12,5 % au maximum.
Taux moyen de réalisation des objectifs de performance financière au regard de leur poids dans la part variable cible	41 %	43 %	51 %
Total en valeur absolue des objectifs de performance financière	310 865 €	144 869 €	153 807 €
Objectifs de performance opérationnelle	Poids dans la part variable cible : 37,5 %.	Poids dans la part variable cible : 28,2 %.	Poids dans la part variable cible : 24,4 %.
Sécurité (TRIR)/(LTIR) [(a)]	Ces critères variaient de 0 à 5 % à la cible et pouvaient s'établir à 6,8 % au maximum. La borne basse de l'objectif était le résultat atteint en 2012.	Ces critères variaient de 0 à 3,7 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum. La borne basse de l'objectif était le résultat atteint en 2012.	Ces critères variaient de 0 à 3,7 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum. La borne basse de l'objectif était le résultat atteint en 2012.
Amélioration de la compétitivité et plan d'économies	Ces critères variaient de 0 à 7,5 % à la cible et pouvaient s'établir à 10,1 % au maximum.	Ces critères variaient de 0 à 5,7 % à la cible et pouvaient s'établir à 7,5 % au maximum.	Ces critères variaient de 0 à 5,7 % à la cible et pouvaient s'établir à 7,5 % au maximum.
Montée en charge des nouvelles installations (Brésil et États-Unis)	Ces critères variaient de 0 à 10 % à la cible et pouvaient s'établir à 13,4 % au maximum.	Ces critères variaient de 0 à 11,2 % à la cible et pouvaient s'établir à 15 % au maximum.	Ces critères variaient de 0 à 7,6 % à la cible et pouvaient s'établir à 10 % au maximum.
Développement stratégique Appréciation des progrès dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe	Ce critère qualitatif était à l'appréciation du Conseil de Surveillance. Il variait de 0 à 15 % à la cible et pouvait s'établir à 20,3 % au maximum.	Ce critère qualitatif était à l'appréciation du Conseil de Surveillance. Il variait de 0 à 7,5 % à la cible et pouvait s'établir à 10 % au maximum.	Ce critère qualitatif était à l'appréciation du Conseil de Surveillance. Il variait de 0 à 7,5 % à la cible et pouvait s'établir à 10 % au maximum.
Taux moyen de réalisation des objectifs de performance opérationnelle au regard de leur poids dans la part variable cible	33 %	33 %	29 %
Total en valeur absolue des objectifs de performance opérationnelle	249 135 €	110 131 €	86 193 €
Part variable fixée par le Conseil de Surveillance	560 000 €	255 000 €	240 000 €
Pourcentage de la part variable fixée par le Conseil de Surveillance par rapport à la part variable cible	74 %	76 %	80 %

(a) L'objectif sécurité est mesuré sur la base des résultats des indicateurs de Lost Time Injury Rate (LTIR) et Total Recordable Injury Rate (TRIR), qui mesurent respectivement le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées et le nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

Sur ces bases, le Conseil de Surveillance considère que les parts variables des membres du Directoire reflètent l'évolution des résultats et la performance globale du Groupe.

2.3.4 LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES D'INCITATION À LONG TERME

Actions de performance et options attribuées en 2013

Dans un groupe industriel dont les projets d'investissement peuvent avoir un horizon de rentabilité éloigné, les instruments de fonds propres d'incitation à long terme apparaissent particulièrement appropriés. En conséquence, le Groupe déploie, depuis de nombreuses années, une politique dynamique d'association du personnel aux résultats de l'entreprise par la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions. Le Conseil de Surveillance considère que la combinaison de ces deux outils qui alignent les intérêts des bénéficiaires sur ceux des actionnaires est importante dans la mesure où les actions de performance associent à une performance moyen terme tandis que les options associent à une performance long terme.

En 2013, le Conseil de Surveillance a ainsi autorisé la reconduction :

- pour la cinquième année consécutive, d'un plan international d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un maximum de six actions par bénéficiaire, au profit de 21 744 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas et en Russie (à l'exclusion des membres du Directoire), dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012 ;
- pour la septième année consécutive, d'un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 371 389 actions de performance, au bénéfice de 1 644 cadres et des trois membres du Directoire, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012 ;
- pour la septième année consécutive, un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 602 465 options de souscription d'actions, au bénéfice de 406 cadres et des trois membres du Directoire, dans le cadre de la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012.

Dans cet ensemble qui représente 0,86 % du capital social au 31 décembre 2013, la part attribuée aux membres du Directoire s'établit à 7,49 % de l'ensemble des attributions et 0,065 % du capital social. Pour la détermination du nombre d'actions de performance et d'options attribuées au Directoire, le CNRG examine la juste valeur desdits instruments et définit ensuite un volume d'attribution permettant d'assurer un équilibre des rémunérations dans leurs trois composantes (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme).

Les actions de performance attribuées aux membres du Directoire en 2013 sont soumises à des conditions de performance appréciée sur trois années et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) des années 2013, 2014 et 2015 comparé au ROCE inscrit au budget des années 2013, 2014 et 2015 (pondération 40 %) ;
- le chiffre d'affaires consolidé à taux de change et périmètre constants (CA) des années 2013, 2014 et 2015 comparé au CA inscrit au budget des années 2013, 2014 et 2015 (pondération 30 %) ;
- la performance boursière relative de l'action Vallourec entre l'année 2013 et l'année 2015 par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 15 %) ;
- la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) entre l'année 2013 et l'année 2015 par rapport au même panel que celui mentionné ci-dessus (pondération 15 %).

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1,33. Le nombre d'actions de performance attribuées sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1,33 en cas de surperformance. Le coefficient 1 correspond (i) s'agissant des deux premiers critères, aux objectifs budgétaires des trois exercices sociaux considérés et (ii) s'agissant des troisième et quatrième critères, à une performance identique à celle du panel (avec une évolution linéaire entre le coefficient 1 et les deux bornes minimum et maximum).

Le nombre d'actions de performance attribuées en 2013 pour une performance correspondant au coefficient 1 a été de 9 023 pour M. Philippe Crouzet, 4 436 pour M. Jean-Pierre Michel et 3 609 pour M. Olivier Mallet.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2013 sont soumises à des conditions de performance appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi (ROCE) sur les années 2014, 2015, 2016 et 2017 comparé au taux prévisionnel de rendement du capital investi inscrit au budget 2014, 2015, 2016 et 2017 (pondération 40 %) ;
- le chiffre d'affaires (CA) de 2014, 2015, 2016 et 2017 comparé au CA inscrit au budget 2014, 2015, 2016 et 2017 (pondération 30 %) ;
- la performance relative de l'action Vallourec entre l'année 2013 et l'année 2017 par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 15 %) ;
- la performance relative du RBE Vallourec entre l'année 2013 et l'année 2017 par rapport au même panel que celui mentionné ci-dessus (pondération 15 %).

Le nombre d'options définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période d'acquisition sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1. Le nombre d'options attribuées sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1 en cas d'atteinte d'une performance cible. Le coefficient 1 correspond (i) s'agissant des deux premiers critères aux objectifs budgétaires des quatre exercices sociaux considérés, (ii) s'agissant du troisième critère, à une performance supérieure de 10 % par rapport à celle du panel et (iii) s'agissant du quatrième critère, à une performance supérieur de 20 % à celle du panel.

Le nombre d'options attribuées en 2013 pour une performance correspondant au coefficient 1 a été de 33 000 pour M. Philippe Crouzet, 15 000 pour M. Jean-Pierre Michel et 12 000 pour M. Olivier Mallet.

Le caractère confidentiel des deux premiers critères quantifiés des actions de performance et des options de souscription d'actions ne permet pas d'en divulguer la teneur. Toutefois, à l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

Au sein de l'ensemble des objectifs de performance des actions de performance et des stock-options, les critères relatifs représentent 30 %. Cette pondération, déjà élevée, sera augmentée pour les attributions qui interviendront en 2015.

Le Conseil de Surveillance a constaté que les panels de référence utilisés au soutien des critères relatifs des actions de performance et des options étaient trop étroits, et envisage de procéder à leur réexamen pour les prochains plans d'attribution d'instruments d'incitation à long terme mis en œuvre en 2015.

Actions de performance définitivement acquises en 2013

La période d'appréciation de la performance du plan d'attribution d'actions de performance du 30 mars 2011 est arrivée à échéance le 30 mars 2013. Les actions attribuées initialement au titre de ce plan, dans le cadre de la seizième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 4 juin 2008, étaient soumises à trois conditions de performance appréciées sur les exercices 2011 et 2012 :

- le ratio du résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (pondération 40 %) : aucune action n'était acquise (coefficient 0) si la moyenne des ratios réalisés en 2011 et 2012 était inférieure à 12 % – le coefficient était de 1 si cette moyenne était supérieure à 12 %, et de 1,33 si cette moyenne était supérieure ou égale à 24 % ;
- la croissance du chiffre d'affaires consolidé (pondération 30 %) : aucune action n'était acquise (coefficient 0) si le chiffre d'affaires 2012 était inférieur ou égal à 5,390 milliards d'euros – le coefficient était de 1 si ce chiffre d'affaires était égal à 5,750 milliards d'euros, et de 1,33 si ce chiffre d'affaires était supérieur ou égal à 5,870 milliards d'euros ;
- la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 30 %).

Après application de ces conditions, le nombre d'actions effectivement acquises par chacun des membres du Directoire en application des conditions de performance s'établit comme suit :

Plan d'actions de performance du 30 mars 2011 Membres du Directoire	Philippe Crouzet	Jean-Pierre Michel	Olivier Mallet	Total
Nombre maximum d'actions de performance attribuées le 30 mars 2011 [(a)]	9 023	4 436	3 609	17 068
Nombre d'actions de performance acquises le 30 mars 2013 en application des conditions de performance	1 696	834	678	3 208
Pourcentage d'actions acquises le 30 mars 2013 rapporté au nombre maximum d'actions de performance initialement attribuées le 30 mars 2011	18,8 %	18,8 %	18,8 %	18,8 %

(a) Sur la base d'un coefficient 1 correspondant à la performance cible.

Le Conseil de Surveillance considère que les critères de performance applicables aux stock-options et actions de performance attribués aux membres du Directoire sont corrélés à l'évolution sur le moyen et long terme des résultats et de la performance globale du Groupe.

Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils ont, par ailleurs, l'interdiction de recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

2.3.5 LES AVANTAGES EN NATURE

En matière d'avantages en nature, les membres du Directoire bénéficient, comme la majorité des cadres dirigeants du Groupe (soit 117 personnes), d'une voiture de fonction.

2.3.6 LES JETONS DE PRÉSENCE

Les membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ni jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales directes ou indirectes du groupe Vallourec.

2.3.7 LE RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Conformément aux pratiques de marché et afin de fidéliser les cadres dirigeants du Groupe, les membres du Directoire, comme les autres cadres dirigeants du Groupe remplissant les conditions d'éligibilité (soit 42 personnes au 31 décembre 2013), disposent d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies permettant l'amélioration de leur revenu de remplacement à condition qu'ils prennent leur retraite au jour de leur départ du Groupe.

Ce régime, toujours ouvert, n'accorde aucun avantage particulier aux membres du Directoire par rapport aux cadres dirigeants salariés éligibles du Groupe, et s'applique aux bénéficiaires dont la rémunération brute de base (hors part variable et primes exceptionnelles) est supérieure à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale pendant une durée consécutive de trois ans. Cet avantage apparaît modéré, la retraite supplémentaire du Groupe étant plafonnée à 20 % du salaire moyen de base des trois dernières années, hors part variable, et limité à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale.

Ce dispositif a été approuvé par les Assemblées Générales des 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution).

Les droits potentiels ouverts à titre individuel pour chacun des trois membres du Directoire au 31 décembre 2013 sont les suivants :

Membres du Directoire	Rémunération de référence au 31 décembre 2013	Droits potentiels annuels pour 2013 [(a)]	Cumul des droits potentiels annuels au 31 décembre 2013 [(b)]	Plafond des droits potentiels	Conditions d'ancienneté
Philippe Crouzet	760 000 €	2 %	9,50 %	20 %	36 mois
Jean-Pierre Michel	450 000 €	2 %	15,34 %	20 %	36 mois
Olivier Mallet	400 000 €	1,7 %	9,25 %	20 %	36 mois

(a) En pourcentage de la rémunération de référence (rémunération de base hors part variable).

(b) Plafonné à 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années, hors part variable et limité à 4 plafonds annuels de la Sécurité sociale.

Les ayants droit peuvent conserver le bénéfice de ce régime supplémentaire si, passé l'âge de 55 ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci.

La rémunération globale des membres du Directoire a été déterminée en tenant compte de l'avantage que représente le bénéfice de ce régime de retraite supplémentaire.

Le régime de retraite supplémentaire du Groupe fait apparaître un taux de remplacement qui reste nettement en deçà de la pratique du marché et ce quel que soit le panel de référence utilisé.

2.3.8 LES DISPOSITIFS LIÉS À LA CESSATION DES FONCTIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

En 2013, le Conseil de Surveillance a revu les dispositifs liés à la cessation des fonctions des trois membres du Directoire.

2.3.8.1 Le dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire

Après examen de l'indemnité monétaire de fin de mandat en vigueur depuis l'entrée en fonction de M. Philippe Crouzet le 2 avril 2009, approuvée par l'Assemblée du 4 juin 2009, le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 2 mai 2013, a décidé d'en reconduire les principes en tenant compte de la pratique de marché.

Le même Conseil a également :

- fixé les conditions sous lesquelles M. Philippe Crouzet, en cas de départ, pourra conserver le droit, selon le cas, d'exercer les options de souscription d'actions et/ou de recevoir les actions de performance antérieurement attribuées ; et
- décidé le principe d'une obligation de non-concurrence à la charge de M. Philippe Crouzet.

Indemnité monétaire de fin de mandat de M. Philippe Crouzet

L'indemnité monétaire de fin de mandat de M. Philippe Crouzet ne sera due qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Aucune indemnité ne sera due dans le cas où M. Philippe Crouzet aura la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Philippe Crouzet (ci-après l'« Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe de M. Philippe Crouzet due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation de trois critères de performance appréciée sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ de M. Philippe Crouzet (la « Période de Référence »).

La satisfaction de chacun des critères de performance sera affectée d'une note comprise entre un plancher de 0 point et un plafond de 30 points.

- La première condition de performance « C1 » sera assise sur le taux de résultat brut d'exploitation (RBE) exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des exercices de la Période de Référence. C1 variera de façon linéaire entre 30 points pour un maximum fixé par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, par référence aux taux de RBE réalisés au cours des trois exercices précédant l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, et au moins égal à la moyenne de ces taux ; et 0 point pour un minimum au plus égal au maximum réduit de 6 points de RBE.
- La deuxième condition de performance « C2 » sera assise sur la comparaison entre le résultat brut d'exploitation (RBE) de chacun des exercices de la Période de Référence et le RBE prévu au budget des mêmes exercices, établi par le Directoire et approuvé par le Conseil de Surveillance. C2 variera de façon linéaire entre 0 en cas de RBE réalisé inférieur de 25 % au RBE budgété, et 30 points en cas de RBE réalisé supérieur de 12,5 % au RBE budgété. L'objectif budgétaire est fixé chaque année par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, après examen du budget présenté par le Directoire et examiné préalablement par le Comité Financier et d'Audit.
- La troisième condition de performance « C3 » sera assise sur le pourcentage de la part variable de la rémunération monétaire due à M. Philippe Crouzet au titre de chacun des exercices de la Période de Référence par rapport à la part variable cible de l'exercice considéré. C3 variera de façon linéaire entre 0 et 30 points (et limité à 30) en fonction du pourcentage de la part variable versée par rapport à la part variable cible.

Dans le cas d'un total de C1, C2 et C3 (ci-après le « CP »), en moyenne, sur la Période de Référence, inférieur à 40, aucune indemnité ne sera due. Pour un CP moyen égal à 40 ou 50, l'indemnité sera égale à respectivement 15 ou 18 mois de salaire (1/12e de la Rémunération de Référence), dans la limite de l'Indemnité Maximum. L'indemnité atteindra son maximum, soit 24 mois, dans la limite de l'Indemnité Maximum,

pour un CP moyen égal ou supérieur à 80 en moyenne. Elle variera linéairement entre chacun des seuils 40, 50 et 80.

Si le CP du dernier exercice de la Période de Référence est égal à 0, aucune indemnité ne sera due.

Au titre des exercices 2011, 2012 et 2013, le CP s'établirait à respectivement 68, 30 et 61.

Ce dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 dans sa cinquième résolution.

Conditions sous lesquelles M. Philippe Crouzet pourra conserver le droit, selon le cas, d'exercer les options de souscription d'actions et/ou de recevoir les actions de performance antérieurement attribuées

M. Philippe Crouzet pourra, sur décision du Conseil de Surveillance, conserver, après son départ, le droit, selon le cas, d'exercer les options de souscription d'actions et/ou de recevoir les actions de performance antérieurement attribuées dans les conditions suivantes :

- le départ de M. Philippe Crouzet sera dû exclusivement à un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie ;
- la moyenne des trois critères de performance de l'indemnité de fin de mandat sur les trois exercices précédant la date du départ sera au moins égale à 40 ; et
- les options de souscription d'actions et les actions de performance resteront soumises aux conditions de performance prévues lors de leur attribution initiale.

Ce dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 dans sa vingt-troisième résolution.

Obligation de non-concurrence à la charge de M. Philippe Crouzet

Compte tenu de l'expertise dans le secteur de l'acier acquise par M. Philippe Crouzet depuis son entrée en fonction le 2 avril 2009, le Conseil de Surveillance a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant M. Philippe Crouzet à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil de Surveillance, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ de M. Philippe Crouzet, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président du Directoire de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés intervenant dans le secteur de l'acier, sans restriction de territorialité.

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil, cette obligation donnerait lieu au paiement à M. Philippe Crouzet d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes versées au cours des deux exercices précédant la date du départ.

Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Philippe Crouzet.

Ce dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 dans sa vingt-quatrième résolution.

2.3.8.2 Les dispositifs liés à la cessation des fonctions de MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 11 décembre 2013, a revu le dispositif de départ de MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire de Vallourec et titulaires d'un contrat de travail avec Vallourec Tubes [1] suspendu pendant la durée de leurs fonctions.

Après avoir (i) pris acte de la renonciation de MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet aux indemnités contractuelles de licenciement prévues dans leurs contrats de travail respectifs conclus avec Vallourec Tubes et susceptibles de leur être dues en cas de rupture de leurs contrats de travail puis (ii) constaté que MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet sont, au titre de leurs contrats de travail, bénéficiaires de plein droit, de la Convention Collective des Cadres et Ingénieurs de la Métallurgie (la « **Convention Collective** ») dont l'application est impérative et s'impose à Vallourec, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Jean-Pierre Michel

Sur la base de son ancienneté dans le groupe Vallourec (36 années), M. Jean-Pierre Michel a droit, en application de la Convention Collective, à une indemnité de licenciement dont le montant est égal, au 31 décembre 2013, à 18 mois de rémunérations fixes et variables en cas de rupture de son contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave, soit un montant théorique de 818 milliers d'euros [2].

(1) Dénommée V & M Tubes jusqu'au 30 septembre 2013.

(2) Conformément aux dispositions de la Convention Collective, ce montant théorique a été déterminé sur la base :

- *de l'ancienneté de M. Jean-Pierre Michel acquise depuis la date de son entrée en fonction, en vertu du contrat de travail en cours, sans que soient exclues les périodes de suspension de ce contrat, soit depuis le 1er septembre 1978 ;*
- *du taux d'indemnité en vigueur (1/5 de mois par année d'ancienneté pour la tranche de un à sept ans d'ancienneté et 3/5 de mois par année d'ancienneté pour la tranche au-delà de sept ans d'ancienneté), le résultat étant plafonné à une valeur de 18 mois de traitements ;*
- *de la moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels, dont M. Jean-Pierre Michel aurait bénéficié au cours des 12 derniers mois en application de son contrat de travail ;*
- *d'une rémunération fixe et variable cible annuelle de 546 milliers d'euros au titre du contrat de travail.*

Olivier Mallet

Sur la base de son ancienneté dans le groupe Vallourec (5,5 années), M. Olivier Mallet a droit, en application de la Convention Collective, à une indemnité de licenciement dont le montant est égal, au 31 décembre 2013, à un peu plus d'un mois de rémunérations fixes et variables en cas de rupture de son contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave, soit un montant théorique de 40 milliers d'euros [1].

Compte tenu de cette situation, le Conseil de Surveillance a décidé que M. Olivier Mallet pourra en outre bénéficier d'une indemnité de fin de mandat, en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Cette indemnité ne sera pas due dans le cas où M. Olivier Mallet aura la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Olivier Mallet (ci-après l'« Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe de M. Olivier Mallet due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation de trois critères de performance appréciée sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ de M. Olivier Mallet (la « Période de Référence »).

La satisfaction de chacun des critères de performance sera affectée d'une note comprise entre un plancher de 0 point et un plafond de 30 points.

- La première condition de performance « C1 » sera assise sur le taux de résultat brut d'exploitation (RBE) exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des exercices de la Période de Référence. C1 variera de façon linéaire entre 30 points pour un maximum fixé par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, par référence aux taux de RBE réalisés au cours des trois exercices précédant l'Assemblée Générale 2014 et au moins égal à la moyenne de ces taux ; et 0 point pour un minimum au plus égal au maximum réduit de 6 points de RBE.
- La deuxième condition de performance « C2 » sera assise sur la comparaison entre le résultat brut d'exploitation (RBE) de chacun des exercices de la Période de Référence et le RBE prévu au budget des mêmes exercices, établi par le Directoire et approuvé par le Conseil de Surveillance. C2 variera de façon linéaire entre 0 en cas de RBE réalisé inférieur de 25 % au RBE budgété, et 30 points en cas de RBE réalisé supérieur de 12,5 % au RBE budgété. L'objectif budgétaire est fixé chaque année par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, après examen du budget présenté par le Directoire et examiné préalablement par le Comité Financier et d'Audit.
- La troisième condition de performance « C3 » sera assise sur le pourcentage de la part variable de la rémunération monétaire due à M. Olivier Mallet au titre de chacun des exercices de la Période de Référence par rapport à la part variable cible de l'exercice considéré. C3 variera de façon linéaire entre 0 et 30 points (et limité à 30) en fonction du pourcentage de la part variable versée par rapport à la part variable cible.

Dans le cas d'un total de C1, C2 et C3 (ci-après le « CP »), en moyenne, sur la Période de Référence, inférieur à 40, aucune indemnité ne sera due. Pour un CP moyen égal à 40 ou 50, l'indemnité sera égale à respectivement 15 ou 18 mois de salaire (1/12e de la Rémunération de Référence), dans la limite de l'Indemnité Maximum. L'indemnité atteindra son maximum, soit 24 mois, dans la limite de l'Indemnité Maximum, pour un CP moyen égal ou supérieur à 80 en moyenne. Elle variera linéairement entre chacun des seuils 40, 50 et 80.

Si le CP du dernier exercice de la Période de Référence est égal à 0, aucune indemnité ne sera due.

Au titre des exercices 2011, 2012 et 2013, le CP s'établirait à respectivement 70, 38 et 69.

Le cumul de l'indemnité due au titre de la Convention Collective, et de l'indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Olivier Mallet.

Ce dispositif sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 dans sa cinquième résolution.

(1) Conformément aux dispositions de la Convention Collective, ce montant théorique a été déterminé sur la base :

- *de l'ancienneté de M. Olivier Mallet acquise depuis la date de son entrée en fonction, en vertu du contrat de travail en cours, sans que soient exclues les périodes de suspension de ce contrat, soit depuis juillet 2008 ;*
- *du taux d'indemnité en vigueur (1/5 de mois par année d'ancienneté pour la tranche de un à sept ans d'ancienneté et 3/5 de mois par année d'ancienneté pour la tranche au-delà de sept ans d'ancienneté), le résultat étant plafonné à une valeur de 18 mois de traitements ;*
- *de la moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels, dont M. Olivier Mallet aurait bénéficié au cours des 12 derniers ;*
- *d'une rémunération fixe et variable cible annuelle de 431 milliers d'euros au titre du contrat de travail.*

3. Les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à chacun des trois membres du Directoire

3.1 Les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à M. Philippe Crouzet

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	760 000 €	Aucune évolution depuis 2009.
Rémunération variable annuelle	560 000 €	Cf. paragraphe 2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 343 530 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	33 000 options attribuées pour une performance à la cible, soit 0,026 % du capital social au 31 décembre 2013. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 juillet 2013, dans le cadre de la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 281 517 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	9 023 actions de performance attribuées pour une performance à la cible, soit 0,007 % du capital social au 31 décembre 2013. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2013, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Philippe Crouzet ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	4 493 € *	Voiture
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	**Valeur soumise au vote**	**Présentation**
Indemnité de départ	0 €	Cette indemnité de départ a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 2 mai 2013 et approuvée par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, dans sa cinquième résolution, conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.8.1 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de départ.
Maintien du droit d'exercer les options ou de recevoir les actions de performance attribuées antérieurement au départ	0 €	Cette faculté a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 2 mai 2013 et approuvée par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, dans sa vingt-troisième résolution, conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.8.1 du présent rapport pour une description des conditions sous lesquelles cette faculté pourrait être exercée.
Indemnité de non-concurrence	0 €	Cette indemnité de non-concurrence a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 2 mai 2013 et approuvée par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, dans sa vingt-quatrième résolution, conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.8.1 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	Ce régime a été autorisé par le Conseil de Surveillance, dans ses séances des 14 septembre 2005 et 7 mai 2008, et approuvé par l'Assemblée Générale réunie respectivement les 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution), conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

** La valeur comptable s'établit à 14 523 €.*

3.2 Les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à M. Jean-Pierre Michel

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	450 000 €	Inchangée depuis 2008, la part fixe de M. Jean-Pierre Michel a été augmentée en 2012 de 4,65 % pour s'établir à 450 000 euros.
Rémunération variable annuelle	255 000 €	Cf. paragraphe 2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 156 150 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	15 000 options attribuées, pour une performance à la cible soit 0,012 % du capital social au 31 décembre 2013. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 juillet 2013, dans le cadre de la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 138 403 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	4 436 actions de performance attribuées pour une performance à la cible, soit 0,0035 % du capital social au 31 décembre 2013. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2013, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Jean-Pierre Michel ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	4 932 € *	Voiture
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	**Valeur soumise au vote**	**Présentation**
Indemnité de départ	NA	Il n'existe aucune indemnité de départ. Cf. paragraphe 2.3.8.2 du présent rapport pour une description du dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Jean-Pierre Michel.
Indemnité de non-concurrence	NA	Il n'existe aucune indemnité de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	0 €	Ce régime a été autorisé par le Conseil de Surveillance, dans ses séances des 14 septembre 2005 et 7 mai 2008, et approuvé par l'Assemblée Générale réunie respectivement les 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution), conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

** La valeur comptable s'établit à 14 938 €.*

3.3 Les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à M. Olivier Mallet

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	400 000 €	Inchangée depuis 2008, la part fixe de M. Olivier Mallet a été augmentée en 2012 de 6,67 % pour s'établir à 400 000 euros.
Rémunération variable annuelle	240 000 €	Cf. paragraphe 2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 124 920 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	12 000 options attribuées pour une performance à la cible, soit 0,009 % du capital social au 31 décembre 2013. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 juillet 2013, dans le cadre de la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 112 600 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	3 609 actions de performance attribuées pour une performance à la cible, soit 0,0028 % du capital social au 31 décembre 2013. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2013, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Olivier Mallet ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	6 132 € *	Voiture
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	**Valeur soumise au vote**	**Présentation**
Indemnité de départ	0 €	Cette indemnité de départ a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 11 décembre 2013 et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2014, dans sa cinquième résolution, conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.8.2 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	Il n'existe aucune indemnité de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	0 €	Ce régime a été autorisé par le Conseil de Surveillance, dans ses séances des 14 septembre 2005 et 7 mai 2008, et approuvé par l'Assemblée Générale réunie respectivement les 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution), conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

** La valeur comptable s'établit à 7 440 €.*

Le Conseil de Surveillance

Annexe 3 – Respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après synthétise les recommandations du Code AFEP-MEDEF que Vallourec a choisi de ne pas appliquer et les explications circonstanciées y afférentes.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF (juin 2013)	Applications par la société Vallourec
Le paragraphe 23.2.4 Code AFEP-MEDEF préconise *« de conditionner, suivant des modalités fixées par le Conseil et rendues publiques à leur attribution, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées ».*	Si les attributions d'actions de performance aux membres du Directoire sont soumises à des conditions de performance exigeantes et de présence ainsi qu'à des obligations de conservation, elles ne sont en revanche pas conditionnées à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées. Compte tenu du nombre significatif d'actions Vallourec déjà détenues par les membres du Directoire (voir *supra* paragraphe 7.1.3 du Document de référence 2013) ainsi que des obligations contraignantes de conservation d'actions provenant tant de la levée des options que de l'acquisition définitive des actions de performance, Vallourec estime qu'il n'est pas souhaitable de contraindre les membres du Directoire à acheter d'autres actions sur leurs propres deniers et à constituer un patrimoine mobilier composé quasi-exclusivement d'actions Vallourec.
Le paragraphe 23.2.6 du Code AFEP-MEDEF préconise que les régimes de retraite supplémentaires des mandataires sociaux satisfassent plusieurs conditions dont notamment que *« le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur ».*	Le régime de retraite supplémentaire des membres du Directoire satisfait l'ensemble des conditions recommandées par le Code AFEP-MEDEF sous réserve de celle relative à la condition de présence dans l'entreprise au moment où le bénéficiaire fait valoir ses droits à la retraite, le plan de retraite supplémentaire du Groupe prévoyant que les ayants droit peuvent conserver le bénéfice si, passé l'âge de 55 ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci. Vallourec considère que ce régime reste conditionné à l'achèvement de la carrière de l'entreprise dans la mesure où il suppose une absence de reprise d'activité après le départ de l'entreprise. Par ailleurs, compte tenu de l'ancienneté de certains bénéficiaires de ce plan et notamment ceux ayant effectué la totalité de leur carrière au sein du Groupe, il serait injustifié de leur en faire perdre le bénéfice du seul fait d'un départ subi.
Le paragraphe 16.2.1 du Code AFEP-MEDEF préconise que les délais d'examen des comptes par le Comité d'Audit soient suffisants (au minimum deux jours avant l'examen par le Conseil).	Compte tenu de la présence, au sein du Comité Financier et d'Audit, de membres se déplaçant de l'étranger, la réunion du Comité appelée à examiner les comptes du 3e trimestre s'est tenue la veille de la réunion du Conseil, et non deux jours avant comme recommandé par le Code AFEP-MEDEF. Toutefois, l'envoi systématique aux membres du Comité d'un dossier complet comportant notamment les comptes six jours avant la date de la réunion permet aux membres du Comité de disposer d'un délai d'examen des comptes raisonnable.

Annexe 4 – Récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2013

Déclarant	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Date de réception de la déclaration	Lieu de l'opération	Prix unitaire *(en euros)*	Montant de l'opération *(en euros)*
Vivienne Cox, Présidente du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	03/05/2013	24/05/2013	Londres	33,4989 £	24 864,84 £
Philippe Dupeyré, Directeur Juridique Groupe	Actions	Cession	10/05/2013	01/07/2013	Euronext Paris	41,174	39 290,67
Bolloré, membre du Conseil de Surveillance	Actions	Perception du dividende en actions	25/06/2013	25/06/2013	Euronext Paris	36,69	110,07
Compagnie de Cornouaille, personne morale liée à Bolloré, membre du Conseil de Surveillance	Actions	Perception du dividende en actions	25/06/2013	25/06/2013	Euronext Paris	36,69	1 412 014,65
Gérard Terneyre, Directeur de la Stratégie et du Développement	Actions	Cession	01/08/2013	06/08/2013	Paris	44,545	25 301,56
Olivier Bazil, membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	05/08/2013	26/09/2013	Euronext Paris	44,305	44 305,00
Pierre Frentzel, Directeur des Projets Stratégiques	Actions	Cession	16/09/2013	20/09/2013	Euronext Paris	49,385	47 409,60
Pierre Frentzel, Directeur des Projets Stratégiques	Actions	Cession	24/09/2013	30/09/2013	Euronext Paris	50,70	43 956,90
Jean-Pierre Michel, membre du Directoire, Directeur Général	Actions	Cession	01/10/2013	03/10/2013	Euronext Paris	44,436	195 562,836
Vivienne Cox, Présidente du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	02/10/2013	15/10/2013	Royaume-Uni	44,205	49 856,26

8

Informations concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

8.1 Pétrole et gaz 300

8.2 Énergie électrique 301

8.3 Autres applications 302

8.4 Matières premières 302

8.5 Devises 302

8.6 Tendances de marché et perspectives 2014 302

En 2013, les marchés du Pétrole et gaz de Vallourec ont enregistré une croissance vigoureuse, tandis que les autres marchés, en particulier industriels, sont restés peu porteurs, en raison notamment de l'environnement économique peu favorable en Europe et de la stagnation de la production industrielle au Brésil.

8.1 Pétrole et gaz

Le marché Pétrole et gaz est décrit à la section 3.1.8.1 « Éléments relatifs à la position concurrentielle de la Société – Pétrole et gaz » du présent Document de référence.

En 2013, les dépenses mondiales d'exploration et de production ont représenté 682 milliards de dollars [1], soit une croissance de 10 % par rapport à 2012. Cette tendance devrait se poursuivre avec des dépenses mondiales d'exploration et de production estimées à 723 milliards de dollars [1] en 2014, soit une hausse de 6 % par rapport à 2013. Par ailleurs, l'AIE a estimé le phénomène de déplétion des forages conventionnels à environ 6 % par an [2]. Des dépenses d'investissement importantes dans le pétrole et gaz sont ainsi rendues nécessaires et constituent une opportunité pour les solutions premium proposées par le groupe Vallourec.

La stabilité à un haut niveau des prix du pétrole [3], qui ont atteint en moyenne 109 $/bbl en 2013 contre 112 $/bbl en 2012, concourt également à la hausse des dépenses d'exploration et de production.

D'après le rapport établi par l'AIE, la demande mondiale de pétrole devrait passer d'environ 87 mb/d en 2012 à 95 mb/d en 2020 et 101 mb/d à l'horizon 2035 [4]. Selon ce rapport, la production mondiale de pétrole devrait donc continuer à croître dans les dix prochaines années, avec une part croissante du Brésil et des États-Unis. Vallourec est fortement présent dans ces deux pays, où les forages non-conventionnels et en eau profonde nécessitent davantage de solutions tubulaires premium, cœur de métier de Vallourec.

Aux États-Unis, le nombre d'appareils de forage en activité [5] a atteint 1 757 unités à la fin décembre 2013, soit un nombre quasi-stable par rapport aux 1 763 unités de fin décembre 2012. Le nombre moyen d'appareils de forage en 2013 s'est élevé à 1 761 unités, représentant une baisse de 8 % par rapport à la moyenne de 2012.

Le nombre d'appareils de forage pétrolier a légèrement progressé (+ 1 % par rapport à la moyenne de 2012) avec en moyenne 1 373 unités en activité en 2013 à comparer à une moyenne de 1 359 unités en 2012. Le forage pétrolier, principalement dédié aux hydrocarbures de schiste, concentrait près de 79 % des appareils de forage à la fin décembre 2013 contre 75 % à la fin décembre 2012. Le nombre d'appareils de forage gazier a quant à lui diminué de 31 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 383 unités en activité en moyenne en 2013. Le prix du gaz (Henry Hub) s'est élevé à 3,8 $/Mbtu [6] en moyenne en 2013, soit une hausse de 29 % par rapport à 2012, et a dépassé les 4 $/Mbtu au cours de la période. Toutefois, ce niveau de prix ne permet pas la reprise du forage gazier. Tiré par le forage de pétrole de schiste, le mix produits sur le marché OCTG américain s'oriente vers davantage de connexions semi-premium à plus faible marge que les connections premium.

La diminution du nombre d'unités de forage aux États-Unis a été en partie compensée par l'accroissement de leur efficacité, permettant de forer davantage de puits par unité de forage, et d'augmenter la longueur des puits, ainsi que la consommation de tubes. Ainsi, au cours de l'année 2013, le nombre de puits onshore forés aux États-Unis s'est élevé à 35 676, soit une diminution de 3 % par rapport à 2012. Le nombre de puits par appareil de forage onshore [7] s'est élevé à 5,2 puits en moyenne en 2013 contre 4,9 puits en moyenne en 2012.

Dans le Golfe du Mexique, le nombre de plateformes de forage a atteint 59 unités fin décembre 2013, en hausse de 11 unités depuis décembre 2012.

Bénéficiant de la qualité de son offre de produits et de services élargie, Vallourec a maintenu au long de l'exercice 2013 une activité soutenue de ses usines nord-américaines, notamment au quatrième trimestre, grâce à l'élargissement de l'offre rendue possible par le nouveau laminoir. Ce dernier a permis à Vallourec de mieux répondre aux besoins de ses clients en matière de gamme de produits, de délais et de services. Cette activité nord-américaine a été complétée par des importations de tubes en provenance de ses autres usines, en particulier européennes.

Dans le reste du monde, le nombre d'appareils de forage internationaux en activité [8] a atteint 1335 unités fin 2013, en hausse de 7 % par rapport à fin 2012. Le nombre moyen d'appareils de forage internationaux en activité en 2013 a augmenté de 5 % par rapport à 2012.

Au Brésil, au cours de l'été, le principal client brésilien du Groupe, Petrobras, a mis la priorité sur la génération de trésorerie en augmentant sa production de pétrole à court terme à partir de puits déjà forés. Pour Vallourec, cela s'est traduit dans ses livraisons par davantage de tubing (tubes pour la production de pétrole) et moins de casing (tubes pour l'équipement des nouveaux puits), réduisant temporairement les tonnages de tubes OCTG livrés sur le marché

(1) Barclays Capital – Global 2014 E & P Spending Outlook.
(2) AIE – World Energy Outlook 2013.
(3) Prix du Brent. Thomson Reuters – moyenne de l'année 2013, données collectées en janvier 2014.
(4) AIE – World Energy Outlook 2013 – "New Policies Scenario".
(5) Baker Hugues (nombre d'appareils de forage en activité aux États-Unis d'Amérique) – 27 décembre 2013.
(6) Prix du gaz (Henry Hub). Thomson Reuters – moyenne de l'année 2013, données collectées en janvier 2014.
(7) Baker Hughes (nombre de puits par appareil de forage onshore aux États-Unis d'Amérique) – décembre 2013.
(8) Baker Hugues (nombre d'appareils de forage internationaux en activité = hors Amérique du Nord) – à la fin décembre 2013.

domestique à partir du quatrième trimestre 2013. Cet effet devrait se poursuivre jusqu'à la mi-année 2014.

Toutefois, l'activité au Brésil reste tirée par le plan d'investissement quinquennal de Petrobras (237 milliards de dollars dont 147 milliards destinés à l'exploration et à la production entre 2013 et 2017 [1]), incluant les besoins pour l'exploitation des champs pré-salifères, des forages en eaux très profondes (à plus de 2 000 mètres), loin des côtes et dans un environnement très corrosif. La production de pétrole devrait ainsi passer de 2,2 mb/d en 2012 à 4,1 mb/d en 2020 et environ 6 mb/d en 2035, portant le pays au sixième rang des pays producteurs de pétrole à l'horizon 2035 [2]. Le Brésil devrait devenir le premier producteur mondial de pétrole en eaux profondes [2].

Dans la région EAMEA [3]**,** le niveau d'activité a été élevé, notamment en mer du Nord et au Moyen-Orient, où Aramco a exprimé des besoins importants. Le développement des champs gaziers par les compagnies pétrolières nationales comme en Arabie Saoudite continue de stimuler la demande pour les produits dédiés aux environnements corrosifs.

L'Arabie Saoudite est le plus grand producteur de pétrole au monde et possède les plus grandes réserves mondiales de pétrole conventionnel, suffisantes pour maintenir des niveaux élevés de production lors des prochaines décennies [4]. Sa politique est de maintenir la capacité de production de pétrole brut à 12,5 mb/d – environ 500 kb/d au-dessus du niveau actuel – et de disposer d'une capacité de réserve d'au moins 1,5-2 mb/d (elle était en moyenne de 2,2 mb/d en 2012). Ainsi, plusieurs grands projets sont actuellement en cours pour assurer le maintien de cette capacité. Saudi Aramco a augmenté progressivement le nombre d'appareils de forage dans le pays et cette tendance devrait se poursuivre. Ce développement de nouveaux projets au Moyen-Orient est bénéfique pour la demande de tubes premium Vallourec.

Par ailleurs, l'octroi de nouvelles licences pour le développement offshore en Afrique de l'Ouest a entraîné une forte demande de tubes. En mer du Nord, de nombreux projets HP/HT [5] nécessitent des produits particulièrement haut de gamme.

8.2 Énergie électrique

En 2013, dans le domaine de l'énergie électrique conventionnelle, les besoins de nouveaux équipements en Europe et aux États-Unis sont restés très faibles. Un certain nombre de projets de centrales thermiques ont été repoussés en Europe, principalement en raison des incertitudes sur les politiques environnementales. Aux États-Unis, le durcissement des réglementations environnementales et le faible niveau du prix du gaz résultant de l'abondance de gaz de schiste ont redonné un avantage compétitif à l'utilisation des centrales fonctionnant au gaz, aux dépens de la construction de nouvelles centrales thermiques au charbon.

En revanche, en Asie, les besoins énergétiques très significatifs soutiennent le développement de nouvelles centrales thermiques performantes. La Chine poursuit son processus de remplacement de petites centrales sub-critiques par des centrales supercritiques à meilleur rendement et moins polluantes. L'Inde et la Chine devraient représenter près de 40 % des nouvelles capacités installées dans le monde entre 2013 et 2035 [2].

La Corée du Sud se positionne toujours comme un acteur dynamique en Asie dans le développement de nouvelles capacités, notamment à l'export. Tous ces projets s'inscrivent néanmoins dans un environnement très concurrentiel pour les acteurs internationaux.

Le marché de l'énergie nucléaire a bénéficié depuis plusieurs années d'une reprise liée à la nécessité pour de nombreux pays de réduire les émissions de CO_2. L'accident de Fukushima en mars 2011 a néanmoins conduit certains d'entre eux à revoir leur politique dans le domaine de l'énergie nucléaire. La France et la Chine représentent l'essentiel des ventes de tubes générateurs de vapeur de Vallourec, dans le premier cas, pour des raisons de maintenance, et dans le second, pour la construction de nouvelles centrales nucléaires.

Le Conseil d'État chinois a approuvé au cours du second semestre 2012 le plan de sûreté nucléaire, une étape importante dans le processus visant à relancer la construction de nouvelles centrales nucléaires. La capacité du parc nucléaire chinois [6] devrait ainsi passer de 15 GW en 2013 à 58 GW en exploitation en 2020. Cette croissance devrait se décomposer par un ajout de 13 GW de capacité au cours de la période 2013-2015, puis de 30 GW sur la période 2016-2020. En France, Vallourec bénéficie du programme de remplacement des générateurs de vapeur des centrales EDF permettant de prolonger la vie des réacteurs de 1 300 MW. De nouveaux projets de centrales nucléaires sont également prévus en Asie (Inde, Chine, Vietnam), au Moyen-Orient (Turquie) et en Europe (Angleterre).

(1) Petrobras : Business and Management Plan 2013-2017 – 19 mars 2013.
(2) AIE – World Energy Outlook 2013 – New Policies Scenario.
(3) EAMEA : Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie.
(4) AIE – World Energy Outlook.
(5) HP/HT : Haute Pression/Haute Température.
(6) Nuclear Power in China, World Nuclear Association – 27 novembre 2013.

8.3 Autres applications

En dépit d'un nombre croissant de projets sur le marché de la pétrochimie aux États-Unis d'Amérique, au Moyen-Orient et en Asie, contrastant avec la morosité des marchés en Europe, l'environnement est resté très concurrentiel pour ce type d'applications.

Les marchés hors énergie, en particulier en Europe, sont restés affectés par un environnement économique peu favorable dans un contexte de pression continue sur les prix avec une visibilité limitée.

Au Brésil, une reprise d'activité a été constatée pour les véhicules industriels. Les perspectives d'activité globales du pays ont été révisées à la baisse mais restent positives, avec une prévision de croissance du PIB pour 2013 estimée à + 2,3 % [(1)].

8.4 Matières premières

Après un rebond constaté à la fin de l'année 2012 et au cours du début d'année 2013, les prix spot du minerai de fer ont marqué un repli au cours du second trimestre 2013. Faisant suite à une légère augmentation au cours du troisième trimestre 2013, les prix spot du minerai de fer ont été relativement stables au quatrième trimestre 2013.

Les prix de la ferraille ont été à peu près stables en 2013 et sont restés inférieurs à ceux enregistrés en 2012.

8.5 Devises

Le Groupe demeure sensible à la volatilité des devises étrangères (real brésilien, dollar US) contre l'euro, mais a bénéficié d'un effet de transaction positif lié à des taux de couverture sur les livraisons 2013 plus favorables que ceux de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe a été affecté par un effet de conversion négatif en raison de l'affaiblissement du real brésilien et du dollar US contre l'euro.

En 2014, une stabilisation du real brésilien au niveau actuel devrait avoir un impact positif sur la compétitivité des entités brésiliennes de Vallourec, mais un effet de conversion négatif sur les résultats du Groupe. Une stabilisation du dollar US contre l'euro au niveau enregistré en début d'année 2014 aura en revanche un effet de conversion et de transaction négatif sur les résultats du Groupe.

8.6 Tendances de marché et perspectives 2014

Pour l'activité Pétrole et gaz, Vallourec vise à nouveau une croissance du chiffre d'affaires, notamment dans la zone EAMEA et aux États-Unis.

Dans la zone EAMEA, le chiffre d'affaires devrait continuer de bénéficier d'un marché porteur au Moyen-Orient, qui sera servi par la nouvelle organisation industrielle, alliant les usines européennes, VSB et les usines de finition implantées localement.

Aux États-Unis, le Groupe vise une hausse des volumes, mais le mix continuera à se détériorer, dans un environnement de prix qui devrait rester concurrentiel.

Au Brésil, l'activité de construction de nouveaux puits en baisse par rapport à l'année précédente affectera le premier semestre. Toutefois, le Groupe confirme la reprise attendue des livraisons à Petrobras pour les champs pré-salifères d'ici le milieu de l'année 2014.

Le Groupe n'anticipe pas de changement de tendance sur le marché des centrales conventionnelles, alors que les ventes relatives à l'équipement des centrales nucléaires devraient bénéficier du report de certains projets de 2013 à 2014. La visibilité pour l'activité Industrie & autres reste limitée du fait de la fragilité de la reprise économique.

Le renforcement de l'euro survenu au cours des derniers mois a eu un impact négatif sur les taux de couverture pour la majeure partie des livraisons prévues pour 2014 en provenance d'Europe, et continuerait à peser sur la performance du Groupe s'il devait se poursuivre.

Vallourec réaffirme son engagement en matière de discipline financière et de retour aux actionnaires et, pour y répondre, continuera d'adapter sa base de coûts en Europe, de compenser l'inflation sur les coûts grâce au programme d'économies CAPTEN+, de réduire les dépenses d'investissement et de gérer rigoureusement le besoin en fonds de roulement.

Pour 2014, sur la base des tendances décrites ci-dessus, et sous réserve d'autres changements affectant les marchés et les taux de change, Vallourec vise un chiffre d'affaires et un résultat brut d'exploitation stables ou en croissance modérée ainsi qu'une génération de cash-flow disponible positif.

(1) IHS Global Insight, janvier 2014.

9

Informations complémentaires

9.1 Rapports du Directoire 304

9.1.1 Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2013 304

9.1.2 Rapport complémentaire du Directoire relatif à l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 30 mai 2013 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international « Value 13 » 305

9.1.3 Complément au rapport complémentaire du Directoire du 8 novembre 2013 relatif à l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 30 mai 2013 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international « Value 13 » 313

9.2 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2013 315

9.2.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 315

9.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 316

9.2.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 317

9.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance 320

9.2.5 Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription 321

9.3 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2013 322

9.4 Résultats financiers des cinq derniers exercices 323

9.5 Tables de concordance et informations incluses par référence 324

9.5.1 Table de concordance entre le document de référence et l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 324

9.5.2 Table de concordance entre le Document de référence Vallourec et le rapport financier annuel 327

9.5.3 Table de concordance entre le Document de référence et le rapport de gestion du Directoire 328

9.5.4 Informations incluses par référence 329

9.6 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers 329

9.1 Rapports du Directoire

9.1.1 Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2013

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du Directoire requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document de référence constituant le rapport de gestion.

	Rapport de gestion	Document de référence Chapitres / Sections	Pages
1.	Activités et évolution des affaires du Groupe – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	3.1.2	38-46
2.	Résultats des activités du Groupe – Situation financière et indicateurs de performance	3.1.3 / 3.1.4 / 3.1.5	46-49
3.	Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes	6.1.7	123-139
4.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	3.1.1	37
5.	Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	8	300-302
6.	Délais de paiement des fournisseurs ou des clients	3.1.3.2	48
7.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	2.5	27
8.	Tableau des résultats de Vallourec au cours des cinq derniers exercices	9.4	323
9.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté – Exposition aux risques de taux, de crédit, de liquidité et de trésorerie – Politique en matière de gestion des risques financiers	5	101-114
10.	Utilisation des instruments financiers par le Groupe, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	2.2.6 / 5.1.5	19-20 / 107-112
11.	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	NA	NA
12.	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	NA	NA
13.	Activités en matière de Recherche et Développement	3.3	59-62
14.	Informations sociales, environnementales et sociétales	4	64-100
15.	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	7.1.1	210-232
16.	Rémunérations des mandataires sociaux	7.2.1	242-250
17.	Attribution de stock-options	7.3.1.1	253-259
18.	Attribution gratuite d'actions ou attribution d'actions de performance	7.3.1.2	260-267
19.	État récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants	7 (Annexe 4)	297
20.	Répartition du capital social	2.3.1	21-22
21.	Actionnariat salarié	2.3.1 / 4.1.2.4 / 7.3.3	21-22 / 71 / 268
22.	Rachat d'actions	2.2.4.1	16-17
23.	Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	7 (Annexe 1)	272
24.	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées ou prises de contrôle de telles sociétés	NA	NA
25.	Récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentations du capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2012	2.2.3	14-16
26.	Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'options	NA	NA
27.	Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil , et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec	7 (Annexe 1)	269-282

9.1.2 Rapport complémentaire du Directoire relatif à l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 30 mai 2013 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international « Value 13 »

Le présent rapport complémentaire est établi en application de l'article R. 225-116 du Code de commerce dans le cadre de l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 30 mai 2013 à l'effet de mettre en place le plan d'actionnariat salarié international « Value 13 ».

I. Présentation du plan d'actionnariat salarié international « Value 13 »

Dans le but de les associer plus étroitement à l'activité et aux résultats du Groupe, Vallourec a souhaité offrir à ses salariés la possibilité d'investir en titres Vallourec.

En application des dix-septième et dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 30 mai 2013, après avoir recueilli l'autorisation du Conseil de Surveillance, le Directoire de Vallourec a arrêté le 25 juillet 2013 le principe de la mise en place d'une offre de souscription d'actions (« Value 13 ») réservée aux salariés (et ayants droit assimilés) de Vallourec et des sociétés dont Vallourec détient directement ou indirectement la majorité du capital social, dans les conditions précisées ci-après.

La mise en œuvre de l'opération repose sur l'utilisation :

- des délégations de compétence conférées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 30 mai 2013 aux termes des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions en vue de l'émission d'actions avec une décote de 20 % ou 15 %, selon que la souscription aurait lieu dans le cadre de la formule classique ou de la formule à effet de levier, dans la limite d'un montant nominal global de 3 750 000 euros (soit 1 875 000 actions) ; et
- de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 30 mai 2013 aux termes de la vingtième résolution, en vue de l'attribution gratuite d'actions dans la limite de 15 000 actions (cette limite étant toutefois augmentée du nombre d'actions susceptibles d'être attribuées au titre des ajustements destinés à préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital de la Société).

Les principales caractéristiques de l'offre Value 13 peuvent être résumées comme suit :

Bénéficiaires de l'offre

L'offre Value 13 a été ouverte aux salariés et ayants droit assimilés de Vallourec et des sociétés dont Vallourec détient directement ou indirectement la majorité du capital social et qui ont leur siège social dans l'un des pays suivants : Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Émirats Arabes Unis, États-Unis, France, Mexique et Royaume-Uni.

Plus précisément, étaient éligibles à l'offre Value 13 :

- les salariés (ainsi que les mandataires sociaux assimilés au sens de l'article L. 3332-2 du Code du travail) des entreprises adhérentes au plan d'épargne groupe Vallourec (PEV) ou au plan d'épargne groupe Vallourec international (PEVI), ayant une ancienneté d'au moins trois mois acquise dans l'une quelconque des sociétés du groupe Vallourec à la fin de la période de souscription/rétractation ;
- les retraités et préretraités des sociétés françaises, anglaises et allemandes adhérentes au PEV ou au PEVI ayant conservé des avoirs au sein des plans au jour de leur versement à l'offre ;
- les salariés des sociétés ayant leur siège au Brésil, au Mexique, aux États-Unis, aux Émirats Arabes Unis et en Chine, autres que celles ayant adhéré au PEVI et qui sont incluses dans le périmètre de consolidation comptable de Vallourec, ayant une ancienneté d'au moins trois mois acquise dans l'une quelconque des sociétés du groupe Vallourec à la fin de la période de souscription/rétractation.

Formules de souscription

L'offre Value 13 est constituée de deux formules :

- une offre à effet de levier ouverte à tous les salariés et ayants droits assimilés éligibles à l'offre Value 13, visant à garantir au salarié son investissement initial (sous réserve de l'effet de change, de l'impact de la fiscalité et des prélèvements sociaux et d'une éventuelle résiliation de l'opération d'échange) et de bénéficier d'un multiple de la hausse moyenne protégée de l'action par rapport au prix de référence entre la date de réalisation de l'augmentation de capital et le 2 juillet 2018 ;
- une offre classique ouverte aux salariés et ayants droits assimilés éligibles à l'offre Value 13, permettant une souscription d'actions avec une décote de 20 % assortie d'un abondement au travers du FCPE Vallourec Value Relais 13.

Sauf cas de sortie anticipée, l'investissement des salariés sera indisponible jusqu'au 1er juillet 2018 inclus.

La formule à effet de levier a été déclinée par groupes de pays afin de se conformer aux réglementations locales ou de se placer dans le cadre de dispositions fiscales spécifiques plus favorables à la souscription des salariés, tout en assurant un avantage économique comparable à l'ensemble des salariés éligibles à l'offre (notamment sous la forme d'un FCPE à effet de levier dédié ou d'une souscription directe d'actions (ou d'un dépôt en numéraire du salarié) assortie de l'attribution de *stock appreciation rights* par l'employeur).

En Allemagne, en France, au Brésil, aux Émirats Arabes Unis, au Mexique et au Royaume-Uni, la formule à effet levier est assortie d'un abondement de l'employeur et, dans les autres pays, d'une attribution gratuite d'actions ou dans certains cas d'un abondement différé.

La structure retenue par pays est la suivante :

- **France :**
  - **offre classique :** souscription de parts du FCPE Vallourec Value Relais 13 et abondement en numéraire de l'employeur dans le cadre du PEV pour les sommes investies hors arbitrage. Le FCPE souscrira à des actions Vallourec avec une décote de 20 %,
  - **offre levier :** souscription de parts du compartiment Vallourec Value France 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK

et abondement en numéraire de l'employeur dans le cadre du PEV pour les sommes investies hors arbitrage. Le compartiment du FCPE souscrira à des actions Vallourec avec une décote de 15 % et bénéficiera d'un complément bancaire égal à neuf fois l'investissement des porteurs de part (abondement net compris), permettant au compartiment de souscrire à dix fois plus d'actions que celles qu'auraient permis de souscrire l'apport personnel et l'abondement net ;

- **Allemagne et Royaume-Uni :** souscription de parts du compartiment Vallourec Value Germany UK 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK. Le compartiment du FCPE souscrira à des actions Vallourec avec une décote de 15 % et bénéficiera d'un complément bancaire égal à neuf fois l'investissement des porteurs de parts (abondement net compris), permettant au compartiment de souscrire à dix fois plus d'actions que celles qu'auraient permis de souscrire l'apport personnel et l'abondement net.
- **Mexique, Brésil et Émirats Arabes Unis :** souscription de parts du compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 13 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE proposé en dehors de tout plan d'épargne. Le compartiment du FCPE souscrira à des actions Vallourec avec une décote de 15 % et bénéficiera d'un complément bancaire égal à neuf fois l'investissement des porteurs de part (abondement net compris), permettant au compartiment de souscrire à dix fois plus d'actions que celles qu'auraient permis de souscrire l'apport personnel et l'abondement net.
- **États-Unis (pour toutes les filiales sauf VAM USA LLC) et Canada :** souscription directe d'actions de la Société à prix décoté, assortie de l'attribution de *stock appreciation rights* par l'employeur et de l'attribution gratuite d'actions par Vallourec. La mise en place de cette formule s'accompagne de la souscription par un véhicule contrôlé par l'établissement financier participant à la structuration de l'opération d'un nombre d'actions égal à neuf fois le nombre d'actions souscrit par les salariés et ayants droits assimilés.
- **Chine et États-Unis (pour VAM USA LLC) :** dépôt en numéraire du salarié assorti de l'attribution de *stock appreciation rights* par l'employeur et d'un bonus différé. La mise en place de cette formule s'accompagne de la souscription par un véhicule contrôlé par l'établissement financier participant à la structuration de l'opération d'un nombre égal au nombre entier immédiatement inférieur à neuf fois le nombre de SARs effectivement attribués dans le cadre des formules « Cash + SAR » [(1)].

Mode de conservation des actions

La souscription des actions est réalisée par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise relais, et d'un fonds commun de placement d'entreprise à compartiments proposés dans le cadre du PEV et du PEVI, d'un fonds commun de placement d'entreprise à compartiments proposé en dehors du cadre de tout plan d'épargne d'entreprise et, dans certains pays, en actionnariat direct. Par ailleurs, une partie des actions (correspondant à neuf fois la souscription des salariés dans les formules hors FCPE) sera souscrite par un véhicule contrôlé par l'établissement financier participant à la structuration de l'opération.

Les droits de vote afférents aux titres détenus dans les FCPE seront exercés par le Conseil de Surveillance du FCPE. L'établissement financier s'est engagé à ce que les droits de vote afférents aux actions détenues par le véhicule qu'il contrôle soient exercés dans le même sens que le Conseil de Surveillance du FCPE à effet de levier ouvert aux salariés français, anglais et allemands.

Plafond individuel de souscription

OFFRE DANS LE CADRE DU PEV

En application de l'article L. 3332-10 du Code du travail, le montant des versements annuels (y compris l'intéressement) par un salarié aux plans d'épargne auxquels il participe ne peut excéder le quart de sa rémunération annuelle brute ou de ses pensions de retraite reçues au titre de l'année 2013. Pour l'appréciation de cette limite, il est tenu compte du complément bancaire dont bénéficie le FCPE à effet de levier.

OFFRE DANS LE CADRE DU PEVI AU TRAVERS D'UN FCPE

En application de l'article L. 3332-10 du Code du travail, le montant des versements annuels par un salarié aux plans d'épargne auxquels il participe ne peut excéder le quart de sa rémunération annuelle brute ou, le cas échéant, de ses pensions de retraite, en cas de versement par un retraité ayant conservé ses avoirs dans les plans, reçues au titre de l'année 2013. Pour l'appréciation de cette limite, il est tenu compte du complément bancaire dont bénéficie le FCPE à effet de levier.

OFFRE DANS LE CADRE DU PEVI AU TRAVERS DE LA FORMULE « ACTIONS + SAR »

Compte tenu de la limite prévue à l'article L. 3332-10 du Code du travail et du mécanisme d'effet de levier, la souscription à l'offre est limitée à 2,5 % de la rémunération annuelle brute 2013.

OFFRE DANS LE CADRE D'UN FCPE HORS PLAN

La souscription est limitée à 100 % de la rémunération annuelle brute 2013. Pour l'appréciation de cette limite, il est tenu compte du complément bancaire dont bénéficie le FCPE à effet de levier.

OFFRE DANS LE CADRE DES FORMULES « CASH + SAR »

Compte tenu du mécanisme d'effet de levier, le montant de dépôt est limité à 2,5 % de la rémunération annuelle brute 2013 pour les salariés qui travaillent dans VAM USA LLC et à 10 % de la rémunération annuelle brute 2013 pour les salariés qui travaillent dans des filiales en Chine.

Modalités particulières de souscription ou de paiement par pays

Les modalités particulières de souscription ou de paiement par pays ont été portées à la connaissance des salariés au travers de la documentation de souscription qui leur est remise. Un minimum de souscription est également prévu. Il varie selon les pays. Des limites plus strictes s'appliquent en cas de souscription pendant la période de souscription/rétractation. Ces éléments ont été portés à la connaissance des salariés au travers de la documentation de souscription qui leur est remise.

(1) Le nombre de SAR attribué à chaque participant à une formule « Cash + SAR » sera égal au nombre (arrondi à la baisse à la quatrième décimale) résultant du quotient de son dépôt (converti en euros sur la base du taux de change fixé par le Directoire le 8 novembre 2013) par le Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier.

Réalisation de l'augmentation de capital – Modalités de réduction

L'augmentation de capital sera réalisée à concurrence du nombre d'actions souscrites par le compartiment « Vallourec Value Brasil Mexico UAE 13 » du FCPE « Vallourec Value Brasil Mexico UAE », les compartiments « Vallourec Value France 13 » et « Vallourec Value Germany UK 13 » du FCPE « Vallourec Value France Germany UK », le FCPE « Vallourec Value Relais 13 », le véhicule contrôlé par l'établissement financier et directement par les salariés souscrivant aux États-Unis et au Canada. Toutefois, si les engagements de versement aboutissent à un dépassement du montant maximum de l'augmentation de capital autorisé par le Directoire du 25 juillet 2013, soit 1 875 000 actions, lesdits engagements seront réduits de la manière suivante :

Il sera procédé au calcul du rapport entre (i) le nombre maximum d'actions proposées dans le cadre de l'Offre « Value 13 » et (ii) le montant total d'actions demandées par les souscripteurs (après prise en compte de l'effet de levier). Les montants des souscriptions de chaque participant seront réduits proportionnellement par application du rapport calculé à l'alinéa précédent ci-dessus.

En tout état de cause, chaque souscription ne peut être réduite à un montant inférieur à 50 euros.

En cas de panachage des formules (France seulement), la réduction s'imputera sur chacune des formules au prorata du nombre d'actions demandées par le participant pour chacune des formules.

En cas de panachage des options de paiement pour une même formule, la réduction s'imputera par priorité sur la fraction de la souscription financée par arbitrage d'avoirs au sein du PEV puis sur la fraction financée par prélèvement sur compte bancaire et enfin sur la fraction financée par prélèvements sur salaire.

Dans toute cette description des modalités de réduction, le nombre d'actions demandées et/ou servies s'entend abondement net et levier compris le cas échéant (quelle que soit la forme de celui-ci) et en utilisant les taux de change retenus au moment de la fixation du prix.

Dans les pays dans lesquels la souscription s'opère en nombre entier d'actions, le nouveau nombre d'actions alloué à chaque salarié sera arrondi au nombre entier d'actions immédiatement inférieur et les actions formant rompus seront allouées aux pays à formules FCPE.

Le mécanisme de réduction susvisé entraînera un ajustement corrélatif automatique du nombre d'actions souscrites par le véhicule Crédit Agricole CIB.

Les attributions gratuites d'actions ne porteront pas sur un nombre excédant 15 000 actions.

Indisponibilité

Les actions souscrites en direct, ainsi que les parts des FCPE précités ou le dépôt effectué par les salariés, seront bloqués pendant une période prenant fin le 1er juillet 2018 inclus, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

Calendrier

20 février et 27 mars 2013	Autorisation de l'offre Value 13 par le Conseil de Surveillance
25 juillet 2013	Décision du Directoire sur le principe et les modalités de l'offre
Du 16 septembre au 4 octobre 2013 (inclus)	Période de réservation
8 novembre 2013	Fixation des dates et du prix de souscription
Du 12 au 14 novembre 2013 (inclus)	Période de souscription/rétractation ouverte aux ayants droit à l'offre Value 13
10 décembre 2013	Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital

II. Cadre des augmentations de capital réalisées pour les besoins de la mise en œuvre de l'offre Value 13

(a) Décisions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 mai 2013

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 mai 2013 a adopté un ensemble de résolutions visant à permettre au Directoire d'offrir aux salariés du groupe Vallourec, en France et à l'étranger, la possibilité de souscrire ou d'acquérir des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à des conditions préférentielles (y compris gratuitement), afin de les associer plus étroitement au développement de la Société. Chacune de ces résolutions était assortie d'une suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Dix-septième résolution : résolution générale permettant de réaliser **une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise** mis en place au sein du groupe Vallourec (le cas échéant au travers d'un FCPE) ou de céder des titres, dans les deux cas avec une décote pouvant aller jusqu'à 20 % (en contrepartie d'une indisponibilité de cinq ans).

Dix-huitième résolution : résolution générale permettant de réaliser **une augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés étrangères du groupe Vallourec et ayants droit assimilés (ou à un FCPE les regroupant), en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise** avec une décote pouvant aller jusqu'à 20 % (en contrepartie d'une indisponibilité équivalente à celle applicable aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise).

Dix-neuvième résolution : résolution permettant de réaliser **une augmentation de capital réservée à un établissement financier** avec une décote pouvant aller jusqu'à 20 %. Cette augmentation de capital permet de mettre en œuvre une formule à effet de levier dans les pays dans lesquels l'extension de l'offre structurée qui serait proposée aux salariés français soulève des difficultés ou des incertitudes juridiques ou fiscales.

Vingtième résolution : résolution permettant d'attribuer gratuitement des **actions aux salariés** (et ayants droit assimilés) **non-résidents** à titre de substitution de l'abondement consenti aux salariés français. L'objectif recherché est d'attribuer un avantage proche de celui consenti aux salariés français tout en différant le fait générateur de l'impôt et des charges sociales jusqu'à la date à laquelle le salarié peut en disposer. Dans les pays dans lesquels cette solution serait retenue,

les actions attribuées gratuitement auraient vocation à bénéficier à tous les participants à l'offre réservée aux salariés (sous réserve le cas échéant de l'exigence d'un niveau minimum d'investissement).

Un double plafond est applicable aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions :

- un plafond individuel de 6,6 millions euros, auquel viendrait le cas échéant s'ajouter le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- un plafond global de 6,6 millions euros, de sorte que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des délégations conférées aux termes de ces trois résolutions serait plafonné à 6,6 millions euros, auquel viendrait s'ajouter le cas échéant le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions s'imputerait par ailleurs sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2013 (soit 99,950 millions d'euros hors émissions destinées à préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital) ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité des résolutions.

Jusqu'à présent, ces délégations n'ont pas été utilisées par le Directoire.

La durée des délégations conférées en vertu des dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions est de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée.

(b) Décisions du Conseil de Surveillance des 20 février et 27 mars 2013

Le Conseil de Surveillance, dans ses séances des 20 février et 27 mars 2013, a autorisé le Directoire à faire usage :

- des délégations de compétence conférées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 30 mai 2013 aux termes des dix-septième à dix-neuvième résolutions en vue de l'émission d'actions avec une décote maximum de 20 % ; et
- de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 30 mai 2013 aux termes de la vingtième résolution, en vue de l'attribution gratuite d'actions.

(c) Décisions du Directoire du 25 juillet 2013

Le Directoire, lors de sa réunion du 25 juillet 2013, a arrêté le principe de la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié international « Value 13 » dont les principales caractéristiques ont été présentées au I. ci-dessus et, à cet effet, a décidé le principe de l'utilisation des délégations conférées par les dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 :

- en vue de l'émission d'actions nouvelles avec une décote de 20 % dans le cadre de la formule classique et de 15 % dans le cadre de la formule à effet de levier, dans la limite d'un montant nominal global de 3 750 000 euros, s'agissant des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions ;
- en vue de l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 15 000 actions s'agissant de la vingtième résolution (cette limite étant toutefois augmentée du nombre d'actions susceptibles d'être attribuées au titre des ajustements destinés à préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital de la Société).

(d) Décisions du Directoire du 8 novembre 2013

Le Directoire, lors de sa réunion du 8 novembre 2013, a arrêté les modalités définitives de l'offre « Value 13 » dont les principales caractéristiques ont été présentées au I. ci-dessus.

Le Directoire, à l'effet de mettre en œuvre l'offre Value 13, a décidé d'utiliser les délégations conférées par les dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, en vue de l'émission d'actions nouvelles avec une décote de 20 % dans le cadre de la formule classique et de 15 % dans le cadre de la formule à effet de levier, dans la limite d'un montant nominal global de 3 750 000 euros.

Le Directoire a également fixé les dates de la période de souscription/rétractation pour les salariés et ayants droit assimilés (du 12 novembre au 14 novembre 2013 inclus) ainsi que le prix de souscription des actions nouvelles devant être émises dans le cadre de l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions.

III. Conditions de l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions

III.1 Conditions de l'utilisation de la dix-septième résolution

BÉNÉFICIAIRES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉALISÉE EN VERTU DE LA DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'émission réalisée en vertu de la dix-septième résolution est réservée aux salariés (et mandataires sociaux assimilés en vertu de l'article L. 3332-2 du Code du travail) des sociétés du groupe Vallourec adhérentes au plan d'épargne groupe Vallourec (PEV) ou au plan d'épargne groupe Vallourec international (PEVI) à la date de l'ouverture de la période de réservation, pour autant que lesdits salariés et mandataires remplissent la condition d'ancienneté de trois mois prévue par ces plans, ainsi qu'aux retraités et préretraités de ces sociétés ayant conservé des avoirs sur ces plans. En France, la souscription s'effectue au travers du FCPE Vallourec Value Relais 13 pour la formule classique et au travers du compartiment Vallourec Value France 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK pour la formule à effet de levier. À l'étranger, seule une formule à effet de levier est proposée. En Allemagne et au Royaume-Uni, la souscription s'effectue au travers du compartiment Vallourec Value Germany UK 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK. Dans les autres pays étrangers

du périmètre, au sein du PEVI, la souscription prend la forme d'une offre directe d'actions dans le cadre de formules « Actions + SAR ».

OBJET

Cette augmentation de capital a pour objet la mise en œuvre de l'offre « Value 13 » décrite au I. ci-dessus, en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Canada et aux États-Unis (pour toutes les filiales sauf VAM USA LLC).

MONTANT DE L'ÉMISSION

Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital réalisée en vertu de la quinzième résolution est de 3 750 000 euros (soit au maximum 1 875 000 actions nouvelles), étant toutefois précisé que l'utilisation combinée des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions pour les besoins de la mise en œuvre de l'offre « Value 13 » est soumise à un plafond global de 3 750 000 euros (montant nominal).

Le nombre d'actions effectivement émises dans le cadre de l'utilisation de la dix-septième résolution sera égal à la somme :

- du nombre d'actions égal au nombre entier immédiatement inférieur au nombre résultant du quotient de (i) la somme des souscriptions par apport personnel effectuées par les ayants droit auxquels le FCPE Vallourec Value Relais 13 est ouvert (après éventuelle réduction selon les modalités décrites ci-après) et de l'abondement net y afférent par (ii) le Prix de Souscription Décoté de la Formule Classique. Le nombre définitif d'actions réservé au FCPE Vallourec Value Relais 13 sera fixé après la période de souscription/rétractation, au vu des souscriptions effectives des ayants droit, après éventuelle réduction ;
- du nombre d'actions égal au nombre entier immédiatement inférieur au nombre résultant du quotient de (i) dix fois la somme (x) des souscriptions par apport personnel effectuées par les ayants droit auxquels le compartiment Vallourec Value France 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK est ouvert (après éventuelle réduction selon les modalités décrites ci-après) et (y) de l'abondement net y afférent (converti en euros sur la base des taux de change fixés dans les décisions du Directoire du 8 novembre 2013) par (ii) le Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier. Le nombre définitif d'actions réservé au compartiment Vallourec Value France 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK sera fixé après la période de souscription/rétractation, au vu des souscriptions effectives des ayants droit, après éventuelle réduction ;
- du nombre d'actions égal au nombre entier immédiatement inférieur au nombre résultant du quotient de (i) dix fois la somme (x) des souscriptions par apport personnel effectuées par les ayants droit auxquels le compartiment Vallourec Value Germany UK 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK est ouvert (après éventuelle réduction selon les modalités décrites ci-après) et (y) de l'abondement net y afférent (converti en euros sur la base des taux de change fixés dans les décisions du Directoire du 8 novembre 2013) par (ii) le Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier. Le nombre définitif d'actions réservé au compartiment Vallourec Value Germany UK 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK sera fixé après la période de souscription/rétractation, au vu des souscriptions effectives des ayants droit, après éventuelle réduction ;
- du nombre d'actions effectivement souscrites (après éventuelle réduction selon les modalités décrites ci-après) par les ayants droit éligibles à des formules « Actions + SAR ».

PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription unitaire des actions de la formule classique est égal au Prix de Souscription Décoté de la Formule Classique, soit 34,78 euros.

Le prix de souscription unitaire des actions de la formule à effet de levier est égal au Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier, soit 36,95 euros.

Les modalités de détermination des prix de souscription sont décrites au IV. ci-après.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

La période de souscription/rétractation des salariés et ayants droit assimilés se déroule du 12 au 14 novembre 2013 (inclus). Le FCPE Vallourec Value Relais 13 et les compartiments Vallourec Value France 13 et Vallourec Value Germany UK 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK souscriront le 10 décembre 2013.

Les modalités de souscription ont été arrêtées dans leur principe le 25 juillet 2013 par le Directoire qui les a entérinées le 8 novembre 2013. Les grandes lignes sont décrites au I. ci-dessus.

LIMITATION DU MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL – RÈGLES DE RÉDUCTION

Voir I. ci-dessus.

AUTRES MODALITÉS

Les actions nouvelles seront libérées en numéraire à l'émission et porteront jouissance au 1er janvier 2013 ; elles seront intégralement assimilées aux actions existantes.

La différence entre le prix de souscription des actions et leur valeur nominale sera comptabilisée en prime d'émission. Les frais de l'augmentation de capital seront imputés sur le montant de la prime y afférente. Il pourra, le cas échéant, être prélevé sur la prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant d'une telle augmentation.

III.2 Conditions de l'utilisation de la dix-huitième résolution

BÉNÉFICIAIRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉALISÉE EN VERTU DE LA DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'émission réalisée en vertu de la dix-huitième résolution est réservée au compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 13 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE, ouvert aux salariés des sociétés brésiliennes, mexicaines et des Émirats Arabes Unis entrant dans le périmètre de consolidation comptable de Vallourec, pour autant que lesdits salariés disposent d'une ancienneté de trois mois acquise dans l'une quelconque des sociétés du groupe Vallourec à la fin de la période de souscription/rétractation.

OBJET

Cette augmentation de capital a pour objet la mise en œuvre de l'offre « Value 13 » décrite au I. ci-dessus, au Brésil, au Mexique et aux Émirats Arabes Unis.

MONTANT DE L'ÉMISSION

Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital réalisée en vertu de la seizième résolution est de 3 750 000 euros (soit au maximum 1 875 000 actions nouvelles), étant toutefois précisé que l'utilisation combinée des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions pour les besoins de la mise en œuvre de l'offre « Value 13 » est soumise à un plafond global de 3 750 000 euros (montant nominal).

Le nombre d'actions effectivement émises dans le cadre de l'utilisation de la dix-huitième résolution sera égal au nombre entier immédiatement inférieur au nombre résultant du quotient de (i) dix fois le montant total des souscriptions effectuées par les salariés auxquels le compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 13 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE est ouvert (converties en euros sur la base des taux de change fixés le 8 novembre 2013 et après éventuelle réduction selon les modalités décrites ci-après) par (ii) le Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier. Le nombre définitif d'actions réservé au compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 13 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE sera fixé après la période de souscription/rétractation, au vu des souscriptions effectives des salariés, après éventuelle réduction.

PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription unitaire des actions est égal au Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier, soit 36,95 euros.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

La période de souscription/rétractation des salariés et ayants droit assimilés se déroule du 12 au 14 novembre 2013 (inclus). Le compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 13 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE souscrira le 10 décembre 2013.

Les modalités de souscription ont été arrêtées dans leur principe le 25 juillet 2013 par le Directoire qui les a entérinées le 8 novembre 2013. Les grandes lignes sont décrites au I. ci-dessus.

LIMITATION DU MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL – RÈGLES DE RÉDUCTION

Voir I. ci-dessus.

AUTRES MODALITÉS

Les actions nouvelles seront libérées en numéraire à l'émission et porteront jouissance au 1er janvier 2013 ; elles seront intégralement assimilées aux actions existantes.

La différence entre le prix de souscription des actions et leur valeur nominale sera comptabilisée en prime d'émission. Les frais de l'augmentation de capital seront imputés sur le montant de la prime y afférente. Il pourra, le cas échéant, être prélevé sur la prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant d'une telle augmentation.

III.3 Conditions de l'utilisation de la dix-neuvième résolution

BÉNÉFICIAIRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉALISÉE EN VERTU DE LA DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'émission réalisée en vertu de la dix-neuvième résolution est réservée à Value Plan International Employees, société par actions simplifiée, ayant son siège social 9 quai du Président Paul Doumer, 92920 La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 422.551.093 RCS Nanterre, et contrôlée par Crédit Agricole CIB (le « Véhicule Crédit Agricole CIB »).

OBJET

Cette augmentation de capital a pour objet la mise en œuvre des formules « Actions + SAR » et « Cash + SAR » de l'offre « Value 13 » décrites au I. ci-dessus.

La structuration de ces formules repose sur la souscription par un véhicule contrôlé par l'établissement financier participant à la structuration de l'opération, au Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier, d'un nombre d'actions égal à :

- neuf fois le nombre d'actions souscrites par les participants aux formules « Actions + SAR » ; et
- neuf fois le nombre d'actions qu'aurait permis de souscrire le dépôt global effectué par les participants aux formules « Cash + SAR ».

En contrepartie, Crédit Agricole CIB assurera la couverture des engagements pris par les sociétés du groupe Vallourec participant au plan « Value 13 » du fait de l'attribution de SAR (hors cotisations sociales, prélèvements fiscaux et effet de change).

MONTANT DE L'ÉMISSION

Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital réalisée en vertu de la dix-neuvième résolution est de 3 750 000 euros (soit au maximum 1 875 000 actions nouvelles), étant toutefois précisé que l'utilisation combinée des dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième résolutions pour les besoins de la mise en œuvre de l'offre « Value 13 » est soumise à un plafond global de 3 750 000 euros.

Le nombre d'actions réservé au Véhicule Crédit Agricole CIB sera égal au nombre entier immédiatement inférieur au nombre égal à neuf fois la somme (après éventuelle réduction selon les modalités décrites ci-après) (i) du nombre d'actions effectivement souscrites par les ayants droit éligibles dans le cadre des formules « Actions + SAR » et (ii) du nombre de SAR effectivement attribués dans le cadre des formules « Cash + SAR » (après éventuelle réduction selon les modalités décrites ci-après). Le nombre définitif d'actions réservé au Véhicule Crédit Agricole CIB sera fixé après la période de souscription/rétractation, au vu des souscriptions effectives des salariés et ayants droit assimilés, après éventuelle réduction.

PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription unitaire des actions est égal au Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier, soit 36,95 euros.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Le Véhicule Crédit Agricole CIB souscrira à l'augmentation de capital le 10 décembre 2013.

LIMITATION DU MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL – RÈGLES DE RÉDUCTION

Voir I. ci-dessus.

AUTRES MODALITÉS

Les actions nouvelles seront libérées en numéraire à l'émission et porteront jouissance au 1er janvier 2013 ; elles seront intégralement assimilées aux actions existantes.

La différence entre le prix de souscription des actions et leur valeur nominale sera comptabilisée en prime d'émission. Les frais de l'augmentation de capital seront imputés sur le montant de la prime y afférente. Il pourra, le cas échéant, être prélevé sur la prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant d'une telle augmentation.

III.4 Plafond global

L'utilisation de chacune des trois résolutions susvisées est soumise à un plafond individuel de 3 750 000 euros (montant nominal), soit 1 875 000 actions. Par ailleurs, l'utilisation cumulative des trois résolutions ne pourra elle-même pas dépasser ce plafond global de 3 750 000 euros de montant nominal ou 1 875 000 actions.

En d'autres termes, l'offre « Value 13 » sera plafonnée de telle sorte que la somme (le « Nombre Total ») :

- du nombre d'actions effectivement souscrites par le FCPE Vallourec Value Relais 13 ;
- du nombre d'actions effectivement souscrites par les compartiments Vallourec Value France 13 et Vallourec Value Germany UK 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK ;
- du nombre d'actions effectivement souscrites par le compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 13 du FCPE Vallourec Value Brazil Mexico UAE ;
- de dix fois le nombre d'actions effectivement souscrites par les ayants droit participant aux formules « Actions + SAR » ; et d'un nombre d'actions égal au nombre entier immédiatement inférieur au nombre égal à neuf fois le nombre de SAR effectivement attribués dans le cadre des formules « Cash + SAR » [(1)] ;

n'excède pas 1 875 000 actions.

Si, à l'issue de la période de souscription/rétractation, au vu des bulletins de souscription collectés dans l'ensemble des pays du périmètre, il s'avère que le Nombre Total excédait 1 875 000, il sera procédé à une réduction des souscriptions des ayants droit à l'offre Value 13, selon les principes énoncés au I. ci-dessus.

IV. Motif des émissions et de la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Les augmentations de capital objet de ce rapport ont été décidées pour les besoins de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international « Value 13 » dont le principe de la mise en place a été arrêté par le Directoire du 25 juillet 2013. Les grandes lignes de ce plan sont décrites au I. ci-dessus.

Plus précisément :

- l'augmentation de capital réalisée en vertu de la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013 vise à permettre, dans le cadre de plans d'épargne groupe, la mise en œuvre d'une formule classique en France au travers d'un FCPE investi en titres de l'entreprise et d'une formule à effet de levier au travers d'un FCPE à effet de levier (en France, au travers du compartiment Vallourec Value France 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK et en Allemagne et au Royaume-Uni au travers du compartiment Vallourec Value Germany UK 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK) ou sous la forme de formules « Actions + SAR » au Canada et aux États-Unis (pour toutes les filiales sauf VAM USA LLC) ;
- l'augmentation de capital réalisée en vertu de la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013 vise à permettre la mise en œuvre d'une formule à effet de levier hors plan d'épargne groupe, dans le cadre d'un compartiment d'un FCPE à effet de levier, au Brésil, au Mexique et aux Émirats Arabes Unis ;
- l'augmentation de capital réservée au Véhicule Crédit Agricole CIB en vertu de la dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013 a pour objet la structuration des formules « Actions+SAR » (mises en œuvre au Canada et aux États-Unis pour toutes les filiales sauf VAM USA LLC) ou « Cash + SAR » (mises en œuvre en Chine et aux États-Unis pour VAM USA LLC), qui sont décrites au I ci-dessus. En contrepartie, Crédit Agricole CIB assurera (hors cotisations sociales, prélèvements fiscaux et effet de change) la couverture des engagements pris par les sociétés du groupe Vallourec participant au plan « Value 13 » du fait de l'attribution de SAR.

V. Modalités de détermination du prix d'émission et justification

Le Prix de Souscription Décoté de la Formule Classique et le Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier des actions offertes aux ayants droit à l'Offre Value 13 (directement ou au travers de FCPE) et au Véhicule Crédit Agricole CIB ont été déterminés conformément aux termes des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013.

Le Prix de Souscription Décoté de la Formule Classique est égal au Prix de Référence, diminué d'une décote de 20 % et arrondi au centime d'euro supérieur.

Le Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier est égal au Prix de Référence, diminué d'une décote de 15 % et arrondi au centime d'euro supérieur.

Le Prix de Référence, qui correspond aux vingt derniers jours de Bourse précédant la date de la décision du Directoire du 8 novembre 2013 et dont la période de relevés a donc couru du 11 octobre 2013 au 7 novembre 2013 inclus, s'établit à 43,47 euros.

En conséquence :

- le Prix de Souscription Décoté de la Formule Classique, égal au Prix de Référence, diminué d'une décote de 20 % et arrondi au centime d'euro supérieur, s'établit à 34,78 euros ; et
- le Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier, égal au Prix de Référence, diminué d'une décote de 15 % et arrondi au centime d'euro supérieur, s'établit à 36,95 euros.

(1) Le nombre de SAR attribué à chaque participant à une formule « Cash + SAR » sera égal au nombre (arrondi à la baisse à la quatrième décimale) résultant du quotient de son dépôt (converti en euros sur la base du taux de change fixé par le Directoire du 8 novembre 2013) par le Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier.

VI. Incidence théorique des augmentations de capital résultant de l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions sur la situation des actionnaires

À la date de ce rapport, le nombre d'actions qui sera émis dans le cadre de l'utilisation de chacune des résolutions reste inconnu.

À titre indicatif, en supposant une souscription intégrale de la totalité des 1 875 000 actions offertes conjointement dans le cadre des augmentations de capital réalisées en vertu des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions, l'incidence des augmentations de capital envisagées sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement aux augmentations de capital (auxquelles il ne participe pas), calculée sur la base du nombre d'actions composant le capital à la date du présent rapport (soit 126 285 147 actions) serait la suivante :

(1) Incidence de l'émission de 1 875 000 actions nouvelles au Prix de Souscription Décoté de la Formule Classique ou de la Formule à Effet de Levier sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement aux augmentations de capital (auxquelles il ne participe pas), sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent rapport, soit 126 285 147 actions :

	Participation de l'actionnaire en % sur la base du capital social
Avant augmentations de capital	1,00 %
Après émission de 1 875 000 actions	0,99 %

(2) Incidence de l'émission de 1 875 000 actions nouvelles au Prix de Souscription Décoté de la Formule Classique et du Prix de Souscription de la Formule à Effet de Levier sur la quote-part des capitaux propres consolidés pour le détenteur d'une action de la Société ne souscrivant pas aux émissions susvisées (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2013 et du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent rapport, soit 126 285 147 actions) :

	Quote-part des capitaux propres consolidés sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2013 [(a)]
Avant augmentations de capital	36,90 €
Après émission de 1 875 000 actions souscrites dans le cadre de la formule classique	36,87 €
Après émission de 1 875 000 actions souscrites dans le cadre de la formule levier	36,90 €

(a) Hors intérêts minoritaires.

VII. Incidence théorique des augmentations de capital résultant de l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions sur la valeur boursière actuelle de l'action Vallourec

À la date de ce rapport, le nombre d'actions qui sera émis dans le cadre de l'utilisation de chacune des résolutions reste inconnu.

À titre indicatif, en supposant une souscription intégrale de la totalité des 1 875 000 actions offertes conjointement dans le cadre des augmentations de capital réalisées en vertu des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions, nous vous indiquons que l'incidence théorique des augmentations de capital susvisées sur la valeur boursière actuelle de l'action Vallourec telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de Bourse précédant la fixation du Prix de Souscription Décoté de la Formule Classique et du Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier serait la suivante :

- nombre d'actions composant le capital social : 126 285 147 actions ;
- moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse précédant la fixation du Prix de Souscription Décoté : 43,47 euros ;
- sur la base de cette moyenne :

  le cours théorique de l'action Vallourec après émission de 1 875 000 actions, sur la base du capital social à la date du présent rapport serait de 43,34 euros [(1)] dans le cadre de la formule classique et 43,37 euros [(2)] dans le cadre de la formule à effet de levier.

Il n'existe pas d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le présent rapport sera complété lors de la constatation de la réalisation des augmentations de capital résultant de l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions, au vu du nombre d'actions effectivement souscrites.

Le présent rapport, ainsi que le rapport complémentaire des Commissaires aux comptes de la Société, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et seront portés à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le 8 novembre 2013

Le Directoire

(1) Ce cours théorique est égal à $\frac{126\,285\,147 \times 43{,}47 + 1\,875\,000 \times 34{,}78}{126\,285\,147 + 1\,875\,000}$

(2) Ce cours théorique est égal à $\frac{126\,285\,147 \times 43{,}47 + 1\,875\,000 \times 36{,}95}{126\,285\,147 + 1\,875\,000}$

9.1.3 Complément au rapport complémentaire du Directoire du 8 novembre 2013 relatif à l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 30 mai 2013 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international « Value 13 »

Le présent rapport complète le rapport complémentaire établi en application de l'article R. 225-116 du Code de commerce dans le cadre de l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 30 mai 2013, décidée le 8 novembre 2013 par le Directoire dans le cadre de la mise en place du plan d'actionnariat salarié international « Value 13 » (l'« Offre Value 13 »).

Lors de sa réunion du 10 décembre 2013, le Directoire :

- a constaté que les souscriptions des salariés et ayants droits assimilés ayant participé à l'Offre Value 13 (après élimination des défauts de paiement) conduirait à émettre un nombre total d'actions dans le cadre de l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions supérieur au plafond global de 1 875 000 actions fixé pour l'utilisation des trois résolutions par le Directoire dans ses décisions des 25 juillet et 8 novembre 2013 ;
- a procédé à la réduction des souscriptions des ayants droits à l'Offre « Value 13 » conformément aux principes qu'il avait préalablement arrêtés et qui sont décrits dans le rapport complémentaire du 8 novembre 2013 ;
- a fixé le nombre d'actions à émettre dans le cadre de l'utilisation de chacune des trois résolutions susvisées ainsi qu'il suit :
  - émission de 980 842 actions nouvelles à un prix unitaire de 34,78 euros pour la formule classique et 36,95 euros pour la formule à effet de levier, dans le cadre de la dix-septième résolution, dont 17 190 actions à souscrire par le FCPE Vallourec Value Relais 13, 389 476 actions à souscrire par le compartiment Vallourec Value France 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK, 561 441 actions à souscrire par le compartiment Vallourec Germany UK du FCPE Vallourec Value France Germany UK et 12 735 actions à souscrire par les salariés et ayants droit assimilés ayant participé à une formule actions + SAR,
  - émission de 714 880 actions nouvelles à un prix unitaire de 36,95 euros dans le cadre de la dix-huitième résolution, à souscrire par le compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 13 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE,
  - émission de 178 731 actions nouvelles à un prix unitaire de 36,95 euros dans le cadre de la dix-neuvième résolution, à souscrire par Value Plan International Employees, société par actions simplifiée, au capital de 37 000 euros, ayant son siège social 9 quai du Président Paul Doumer, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 422 551 093 RCS Nanterre (le « Véhicule Crédit Agricole CIB ») ;
- a constaté la réalisation définitive des augmentations de capital suivantes et modifié les statuts en conséquence :
  - réalisation définitive, dans le cadre de la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013, d'une augmentation de capital d'un montant brut de 36 204 809,60 euros, par émission de 17 190 actions nouvelles au prix unitaire de 34,78 euros, souscrites par le FCPE Vallourec Value Relais 13 et de 963 652 actions au prix unitaire de 36,95 euros par le compartiment Vallourec Value France 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK (à concurrence de 389 476 actions) et le compartiment Vallourec Value Germany UK 13 du FCPE Vallourec Value France Germany UK (à concurrence de 561 441 actions), pour le compte de leurs porteurs de parts, et en direct par les ayants droit à la formule actions + SAR ayant participé à « Value 13 » dans le cadre du PEVI (à concurrence de 12 735 actions). L'émission des 980 842 actions nouvelles se traduit par une augmentation du montant nominal du capital social de 1 961 684 euros et par la constatation d'une prime d'émission de 34 243 125,60 euros, égale à la différence entre le montant total du prix de souscription et le montant nominal total de l'augmentation de capital,
  - réalisation définitive, dans le cadre de la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013, d'une augmentation de capital d'un montant brut de 26 414 816 euros, par émission de 714 880 actions nouvelles au prix unitaire de 36,95 euros, souscrites par le compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 13 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE. L'émission des 714 880 actions nouvelles se traduit par une augmentation du montant nominal du capital social de 1 429 760 et par la constatation d'une prime d'émission de 24 985 056 euros, égale à la différence entre le montant total du prix de souscription et le montant nominal total de l'augmentation de capital. Les actions nouvelles ainsi émises portent jouissance courante ; elles sont intégralement assimilées aux actions existantes,
  - réalisation définitive, dans le cadre de la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013, d'une augmentation de capital d'un montant brut de 6 604 110,45 euros, par émission de 178 731 actions nouvelles au prix unitaire de 36,95 euros, souscrites par Value Plan International Employees SAS. L'émission des 178 731 actions nouvelles se traduit par une augmentation du montant nominal du capital social de 357 462 euros et par la constatation d'une prime d'émission de 6 246 648,45 euros, égale à la différence entre le montant total du prix de souscription et le montant nominal total de l'augmentation de capital.

    Les actions nouvelles ainsi émises portent jouissance courante ; elles sont intégralement assimilées aux actions existantes. Le Directoire a décidé d'imputer sur la prime d'émission les frais d'augmentation de capital et de prélever les sommes nécessaires pour porter le montant de la réserve légal à 10 % du montant nominal du capital social, post augmentations de capital.
- a procédé à l'attribution gratuite de 4 028 actions existantes dans le cadre de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du groupe Vallourec dont le siège social est situé en au Canada et aux États-Unis (hors VAM USA LLC), qui ont participé à une formule actions + SAR dans le cadre de l'Offre Value 13.

La réalisation des augmentations de capital susvisées se traduisant par l'émission de 1 874 453 actions, il convient de mettre à jour les informations sur l'incidence des augmentations de capital qui figuraient dans le rapport du 8 novembre 2013 dans la mesure où ce dernier constatait l'incidence théorique sur la base d'une émission de 1 875 000 actions nouvelles au prix de souscription décoté de la formule classique (34,78 euros) d'une part et de 1 875 000 actions nouvelles au prix de souscription décoté de la formule à effet de levier (36,95 euros) d'autre part.

I. Incidence théorique des augmentations de capital résultant de l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions sur la situation des actionnaires

Compte tenu d'une souscription correspondant à 1 874 453 actions nouvelles conjointement dans le cadre des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013, l'incidence des augmentations de capital sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement aux augmentations de capital (auxquelles il ne participe pas), calculée sur la base du nombre d'actions composant le capital à la date du présent rapport (soit 126 285 147 actions) est la suivante :

(1) Incidence de l'émission de 1 874 453 actions nouvelles au Prix de Souscription Décoté de la Formule Classique ou de la Formule à Effet de Levier sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement aux augmentations de capital (auxquelles il ne participe pas), sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent rapport, soit 126 285 147 actions :

	Participation de l'actionnaire en % sur la base du capital social
Avant augmentations de capital	1,00 %
Après émission de 1 874 453 actions	0,99 %

(2) Incidence de l'émission de 17 190 actions au Prix de Souscription de la Formule Classique (34,78 euros) et de 1 857 263 actions nouvelles au Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier (36,95 euros) sur la quote-part des capitaux propres consolidés pour le détenteur d'une action de la Société ne souscrivant pas aux émissions susvisées (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2013 et du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent rapport, soit 126 285 147 actions) :

	Quote-part des capitaux propres consolidés sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2013 [(a)]
Avant augmentations de capital	36,90 €
Après émission de 17 190 actions souscrites dans le cadre de la formule classique et 1 857 263 actions souscrites dans le cadre de la formule à effet de levier	36,90 €

(a) Hors intérêts minoritaires.

II. Incidence théorique des augmentations de capital résultant de l'utilisation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions sur la valeur boursière actuelle de l'action Vallourec

Compte tenu d'une souscription correspondant à 1 874 453 actions nouvelles conjointement dans le cadre des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013, l'incidence théorique des augmentations de capital susvisées sur la valeur boursière actuelle de l'action Vallourec telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de Bourse précédant la fixation du Prix de Souscription Décoté de la Formule Classique et du Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier est la suivante :

- nombre d'actions composant le capital social : 126 285 147 actions ;
- moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse précédant la fixation du Prix de Souscription Décoté : 43,47 euros ;
- sur la base de cette moyenne :

  Le cours théorique de l'action Vallourec après émission de 3 319 835 actions, sur la base du capital social à la date du présent rapport serait de 32,15 euros ;
- sur la base de cette moyenne :

  Le cours théorique de l'action Vallourec après émission de 17 190 actions au Prix de Souscription de la Formule Classique (34,78 euros) et de 1 857 263 actions nouvelles au Prix de Souscription Décoté de la Formule à Effet de Levier (36,95 euros), sur la base du capital social à la date du présent rapport, est de 43,37 euros [(1)] .

Il n'existe pas d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le présent rapport, ainsi que le rapport complémentaire des Commissaires aux comptes de la Société, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et seront portés à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le 10 décembre 2013

Le Directoire

(1) Ce cours théorique est égal à $\frac{(126\,285\,147 \times 43{,}47) + (17\,190 \times 34{,}78) + (1\,857\,263 \times 36{,}95)}{126\,285\,147 + 1\,874\,453}$

9.2 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2013

9.2.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vallourec, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation tel que décrit dans la Note B de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2014

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Jean-Marc Lumet

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

9.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vallourec, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A-4 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode relatif à l'application depuis le 1er janvier 2013 de la norme IAS 19 révisée – Avantages du personnel.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Note A-2.2 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les estimations et les hypothèses significatives, retenues par la Direction, qui affectent certains montants figurant dans les états financiers et les notes de l'annexe aux comptes consolidés. Cette note précise que ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations, notamment dans le contexte économique actuel. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2013, nous avons considéré que ces hypothèses et estimations significatives concernent les immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles (Notes A-2.9 à A-2.11), les provisions (Note A-2.14) et les engagements de retraite et assimilés (Note A-2.15) :

- concernant les immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et avons vérifié que les Notes C-1 et C-2.1 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée ;
- concernant les provisions, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et à revoir le caractère approprié des informations données dans la Note C-16 de l'annexe aux comptes consolidés ;
- concernant les engagements de retraite et assimilés, lesquels ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes, nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la Note C-18 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2014

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Jean-Marc Lumet

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

9.2.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Engagements pris au bénéfice d'un membre du Directoire

Personne concernée : Monsieur Olivier Mallet

Indemnité monétaire de fin de mandat

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 11 décembre 2013, a décidé, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, de faire bénéficier Monsieur Olivier Mallet d'une indemnité monétaire de fin de mandat en cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire de Vallourec pour autant que celui-ci renonce à toute indemnité particulière en cas de rupture de son contrat de travail avec Vallourec Tubes, suspendu pendant la durée de ses fonctions de membre du Directoire.

L'indemnité monétaire de fin de mandat de Monsieur Olivier Mallet ne sera due qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. En outre, aucune indemnité ne sera due dans le cas où Monsieur Olivier Mallet aurait la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de Monsieur Olivier Mallet (ci-après l'« Indemnité maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe de Monsieur Olivier Mallet due au titre de l'exercice précédant la date du départ de Monsieur Olivier Mallet, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité maximum.

Son montant dépendra de la réalisation de trois critères de performance appréciée sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ de Monsieur Olivier Mallet (la « Période de référence »).

La satisfaction de chacun des critères de performance sera affectée d'une note comprise entre un plancher de 0 point et un plafond de 30 points.

- La première condition de performance « C1 » sera assise sur le taux de résultat brut d'exploitation (RBE) exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des exercices de la Période de référence. C1 variera de façon linéaire entre 30 points pour un maximum fixé par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, par référence aux taux de RBE réalisés au cours des trois exercices précédant l'Assemblée générale 2014 et au moins égal à la moyenne de ces taux ; et 0 point pour un minimum au plus égal au maximum réduit de 6 points de RBE.
- La deuxième condition de performance « C2 » sera assise sur la comparaison entre le résultat brut d'exploitation (RBE) de chacun des exercices de la Période de référence et le RBE prévu au budget des mêmes exercices, établi par le Directoire et approuvé par le Conseil de Surveillance. C2 variera de façon linéaire entre 0 en cas de RBE réalisé inférieur de 25 % au RBE budgété, et 30 points en cas de RBE réalisé supérieur de 12,5 % au RBE budgété. L'objectif budgétaire sera fixé chaque année par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, après examen du budget présenté par le Directoire et examiné préalablement par le Comité Financier et d'Audit.

- La troisième condition de performance « C3 » sera assise sur le pourcentage de la part variable de la rémunération monétaire qui sera due à Monsieur Olivier Mallet au titre de chacun des exercices de la Période de référence par rapport à la part variable cible de l'exercice considéré. C3 variera de façon linéaire entre 0 et 30 points (et limité à 30 points) en fonction du pourcentage de la part variable versée par rapport à la part variable cible.

Dans le cas d'un total de C1, C2 et C3 (ci-après le « CP »), en moyenne, sur la Période de référence, inférieur à 40, aucune indemnité ne sera due. Pour un CP moyen égal à 40 ou 50, l'indemnité sera égale à respectivement 15 ou 18 mois de salaire (1/12e de la Rémunération de référence), dans la limite de l'Indemnité maximum. L'indemnité atteindra son maximum, soit 24 mois, dans la limite de l'Indemnité maximum, pour un CP moyen égal ou supérieur à 80 en moyenne. Elle variera linéairement entre chacun des seuils 40, 50 et 80.

Si le CP du dernier exercice de la Période de référence est égal à 0, aucune indemnité ne sera due.

Le cumul d'une indemnité éventuellement due au titre de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie (la « Convention Collective »), et de l'indemnité monétaire de fin de mandat décrite ci-dessus, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes de Monsieur Olivier Mallet dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de Monsieur Olivier Mallet.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS SANS EXÉCUTION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Engagements pris au bénéfice du Président du Directoire

Personne concernée : Monsieur Philippe Crouzet

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 2 mai 2013, a décidé, sur proposition de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, de modifier les modalités du dispositif de départ de Monsieur Philippe Crouzet arrêtées par le Conseil de Surveillance du 6 avril 2009 et a, par ailleurs, introduit une obligation conditionnelle de non-concurrence à la charge de celui-ci.

Indemnité monétaire de fin de mandat

L'indemnité monétaire de fin de mandat de Monsieur Philippe Crouzet ne sera due qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. En outre, aucune indemnité ne sera due dans le cas où Monsieur Philippe Crouzet aurait la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de Monsieur Philippe Crouzet (ci-après l'« Indemnité maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe de Monsieur Philippe Crouzet due au titre de l'exercice précédant la date du départ de Monsieur Philippe Crouzet, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité maximum.

Son montant sera calculé selon des modalités analogues à celles prévalant au titre de l'indemnité monétaire de fin de mandat approuvée en 2009, et dépendra de la réalisation de trois critères de performance appréciée sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ de Monsieur Philippe Crouzet (la « Période de référence »).

La satisfaction de chacun des critères de performance sera affectée d'une note comprise entre un plancher de 0 point et un plafond de 30 points.

- La première condition de performance « C1 » sera assise sur le taux de résultat brut d'exploitation (RBE) exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des exercices de la Période de référence. C1 variera de façon linéaire entre 30 points pour un maximum fixé par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, par référence aux taux de RBE réalisés au cours des trois exercices précédant l'Assemblée générale du 30 mai 2013, et au moins égal à la moyenne de ces taux ; et 0 point pour un minimum au plus égal au maximum réduit de 6 points de RBE.
- La deuxième condition de performance « C2 » sera assise sur la comparaison entre le résultat brut d'exploitation (RBE) de chacun des exercices de la Période de référence et le RBE prévu au budget des mêmes exercices, établi par le Directoire et approuvé par le Conseil de Surveillance. C2 variera de façon linéaire entre 0 en cas de RBE réalisé inférieur de 25 % au RBE budgété, et 30 points en cas de RBE réalisé supérieur de 12,5 % au RBE budgété. L'objectif budgétaire sera fixé chaque année par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, après examen du budget présenté par le Directoire et examiné préalablement par le Comité Financier et d'Audit.
- La troisième condition de performance « C3 » sera assise sur le pourcentage de la part variable de la rémunération monétaire qui sera due à Monsieur Philippe Crouzet au titre de chacun des exercices de la Période de référence par rapport à la part variable cible de l'exercice considéré. C3 variera de façon linéaire entre 0 et 30 points en fonction du pourcentage de la part variable versée par rapport à la part variable cible.

Dans le cas d'un total de C1, C2 et C3 (ci-après le « CP »), en moyenne, sur la Période de référence, inférieur à 40, aucune indemnité ne sera due. Pour un CP moyen égal à 40 ou 50, l'indemnité sera égale à respectivement 15 ou 18 mois de salaire (1/12e de la Rémunération de référence),

dans la limite de l'Indemnité maximum. L'indemnité atteindra son maximum, soit 24 mois, dans la limite de l'Indemnité maximum, pour un CP moyen égal ou supérieur à 80 en moyenne. Elle variera linéairement entre chacun des seuils 40, 50 et 80.

Si le CP du dernier exercice de la Période de référence est égal à 0, aucune indemnité ne sera due.

Options de souscription d'actions et actions de performance

Monsieur Philippe Crouzet pourra, sur décision du Conseil de Surveillance, conserver, après son départ de la Société, le droit, selon le cas, d'exercer les options de souscription d'actions et/ou de recevoir les actions de performance antérieurement attribuées, dans les conditions suivantes :

- le départ de Monsieur Philippe Crouzet sera dû exclusivement à un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie ;
- la moyenne des trois critères de performance de l'indemnité de fin de mandat sur les trois exercices précédant la date du départ sera au moins égale à 40 ; et
- les options de souscription d'actions et les actions de performance resteront soumises aux conditions de performance prévues lors de leur attribution initiale.

Obligation de non-concurrence à la charge de Monsieur Philippe Crouzet

Compte tenu de l'expertise dans le secteur de l'acier acquise par Monsieur Philippe Crouzet depuis son entrée en fonction le 2 avril 2009, le Conseil de Surveillance a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant Monsieur Philippe Crouzet à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil de Surveillance, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ de Monsieur Philippe Crouzet, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président du Directoire de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés intervenant dans le secteur de l'acier, sans restriction de territorialité.

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil, cette obligation donnerait lieu au paiement à Monsieur Philippe Crouzet d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes versées au cours des deux exercices précédant la date du départ.

Cette somme serait versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourrait, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de Monsieur Philippe Crouzet.

Retraite supplémentaire pour cadres dirigeants

Personnes concernées : Monsieur Philippe Crouzet (Président du Directoire) et Messieurs Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet (membres du Directoire)

Plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005

Votre Conseil de Surveillance du 14 septembre 2005 a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire pour cadres dirigeants, prenant acte que les membres du Directoire sont susceptibles de bénéficier des droits.

Ce régime de retraite à prestations définies (retraite chapeau) financé par le Groupe et dont l'acquisition des droits est subordonnée à l'achèvement de la carrière au sein de Vallourec et/ou de Vallourec Tubes, et qui permet dans des conditions économiques, financières et sociales acceptables, de compléter les ressources des anciens cadres dirigeants du Groupe dès lors qu'ils ont pris leur retraite, a été reconduit en 2009.

La société s'engage à verser une rente viagère d'un niveau prédéterminé directement proportionnel au salaire et fonction de l'ancienneté et de l'évolution de carrière. La rente est plafonnée à 20 % du salaire moyen de base des trois dernières années, hors bonus et limitée à quatre plafonds annuels de la sécurité sociale. Le régime est assuré auprès d'Axa France-Vie. Le règlement est établi pour une durée indéterminée mais il peut y être mis fin à tout moment.

Avenant du 7 mai 2008 au plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005

Votre Conseil de Surveillance a autorisé, dans sa séance du 7 mai 2008, un avenant au plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005.

L'objet de l'avenant est de permettre aux cadres dirigeants, y compris les membres du Directoire, ayant quitté à plus de 55 ans la Société à l'initiative de l'employeur, de conserver leurs droits au titre du plan de retraite supplémentaire de Vallourec pour autant qu'ils n'exercent pas d'activité professionnelle ultérieure. Les membres du Directoire ont vocation à se voir appliquer la même disposition sans avantage particulier par rapport aux autres cadres dirigeants salariés.

Les autres modalités du plan de retraite supplémentaire pour cadres dirigeants sont détaillées dans le paragraphe ci-dessus.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2014

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Jean-Marc Lumet

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

9.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vallourec et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2014

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Jean-Marc Lumet

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

9.2.5 Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Décision du Directoire du 8 novembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 22 avril 2013 sur les émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, autorisées par votre Assemblée générale mixte du 30 mai 2013 dans ses dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions.

Cette Assemblée avait délégué à votre Directoire la compétence pour décider de telles opérations dans un délai de dix-huit mois et pour un montant maximum de 6 600 000 euros (double plafond individuel et global applicable à l'ensemble de ces résolutions), auquel viendrait s'ajouter le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Faisant usage de cette délégation, votre Directoire a décidé dans sa séance du 8 novembre 2013 de procéder à des augmentations de capital dans la limite d'un montant nominal global de 3 750 000 euros, par l'émission d'un nombre maximal de 1 875 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 euros chacune au titre de :

- l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (dix-septième résolution) ;
- l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux salariés des sociétés étrangères du groupe Vallourec en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise (dix-huitième résolution) ;
- l'augmentation de capital réservée à Value Plan International Employees S.A.S., contrôlée par Crédit Agricole CIB, dans le cadre de cette opération réservée aux salariés (dix-neuvième résolution).

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire consolidée, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes semestriels consolidés résumés établis sous la responsabilité du Directoire au 30 juin 2013, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes consolidés. Ces comptes semestriels consolidés résumés ont fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers, à vérifier qu'ils ont été établis selon les mêmes principes comptables et les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que ceux retenus pour l'élaboration des derniers comptes consolidés et à mettre en œuvre des procédures analytiques ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard des délégations données par l'Assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du Directoire sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes semestriels consolidés résumés et données dans le rapport complémentaire du Directoire ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard des délégations données par l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2013 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 novembre 2013

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Jean-Marc Lumet

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

9.3 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2013

En milliers d'euros **Sociétés**	**Capital**	**Autres capitaux propres avant affectation du résultat**	**Quote-part du capital détenu** *(%)*	**Valeur comptable des titres détenus**		**Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés**	**Montants des cautions et avals donnés par la Société**	**Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé**	**Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos**	**Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice**
				brute	**nette**					
A) Filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Vallourec (soit 2 358 millions d'euros)										
I. Filiales (50 % au moins)										
Société française	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vallourec Tubes – 27, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt	762 709	2 017 391	100	2 056 403	2 056 403	2 489 640	-	43 995	182 281	267 965
B) Filiales et participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de Vallourec (soit 2 358 millions d'euros)										
I. Filiales (50 % au moins)										
Sociétés françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assurval – 27, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt	10	225	99	8	8	-	-	655	18	19
II. Participations (10 à 50 %)										
a) Sociétés françaises										
b) Sociétés étrangères										
c) Titres immobilisés										
Sociétés françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sumitomo Metal Industries	-	-	0,98 %	81 947	80 403	-	-	-	-	-

9.4 Résultats financiers des cinq derniers exercices

En euros	2009	2010	2011	2012	2013
CAPITAL					
Capital social	**229 123 156**	**235 888 164**	**242 868 818**	**249 892 712**	**256 319 200**
Nombre d'actions ordinaires existantes	57 280 789	117 944 082	121 434 409	124 946 356	128 159 600
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
› par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
› par exercice de droits de souscription	500 000	1 511 800	2 151 887	2 655 087	3 183 279
› par remboursement d'obligations	-	-	-	-	
Chiffre d'affaires hors taxes	108 188	3 938 925	6 334 458	10 507 997	10 477 780
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	413 810 495	505 369 693	475 723 170	305 645 524	238 748 107
Impôt sur les bénéfices	- 11 559 643	- 15 030 740	- 8 022 363	- 4 666 973	- 10 840 983
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	427 376 831	515 485 566	458 554 435	294 316 536	263 323 882
Résultat distribué	**200 482 762**	**153 327 307**	**157 864 732**	**86 212 986**	**103 809 276**
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	7,43	4,41	3,98	2,48	1,95
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	7,46	4,37	3,78	2,36	2,05
Dividende attribué à chaque action existante	**3,50**	**1,30**	**1,30**	**0,69**	**0,81**
Dividende par action ajusté [(a)]	**1,75**	**1,30**	**1,30**	**0,69**	**0,81**
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	7	6	7	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 566 640	3 220 974	3 149 976	2 013 521	2 994 504
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	929 471	1 746 856	1 406 613	1 150 021	2 718 063

(a) L'ajustement a vocation à tenir compte de la division par deux (2) de la valeur nominale de l'action intervenue le 9 juillet 2010.

9.5 Tables de concordance et informations incluses par référence

9.5.1 Table de concordance entre le Document de référence et l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004

Annexe I du Règlement européen			Document de référence Chapitres / Sections	Pages
1.	**Personnes responsables**			
	1.1	Indication des personnes responsables	1.1	8
	1.2	Déclaration des personnes responsables	1.2	8
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**			
	2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux	1.3	9
	2.2	Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	NA	NA
3.	**Informations financières sélectionnées**			
	3.1	Informations financières historiques	Profil / 3.1.3 / 3.1.7 / 6.1 / 6.2	4-5 / 46 / 51-54 / 116-122 / 194-195
	3.2	Informations financières intermédiaires	NA	NA
4.	**Facteurs de risques**		**5**	**102-114**
5.	**Informations concernant l'émetteur**			
	5.1	Histoire et évolution de la Société	3.1	32-37
	5.1.1	Raison sociale et nom commercial	2.1.1	12
	5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	2.1.2	12
	5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	2.1.3	12
	5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation, régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	2.1.1 / 2.1.2	12
	5.1.5	Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur	3.1 / 3.1.4	32-37 / 49
	5.2	Investissements	3.2	57-59
	5.2.1	Principaux investissements réalisés	3.2.2.1	57-59
	5.2.2	Principaux investissements en cours	3.2.2.1	57-59
	5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	3.2.2.2	59
6.	**Aperçu des activités**			
	6.1	Principales activités	3.1.2 / 3.1.5 / 3.3	38-46 / 50 / 59-62
	6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	3.1.2 / 3.1.5	38-46 / 50
	6.1.2	Nouveau produit	3.3	59-62
	6.2	Principaux marchés	3.1.7	51-54
	6.3	Événements exceptionnels	3.1.4	49
	6.4	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	3.1.9	55/56
	6.5	Position concurrentielle du Groupe	3.1.8	54-55
7.	**Organigramme**			
	7.1	Description sommaire du Groupe	2.3.3	23
	7.2	Liste des filiales importantes	3.1.2 / 6.1	38-46 / 140-141

Annexe I du Règlement européen			Document de référence Chapitres / Sections	Document de référence Pages
8.	**Propriétés immobilières, usines et équipements**			
	8.1	Immobilisations corporelles importantes	3.1.6.1 / 6.1 (Notes 2.1 et 21)	50 / 145 / 183
	8.2	Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe des immobilisations corporelles	3.1.6.2 / 4.2	50 / 80-88
9.	**Examen de la situation financière et du résultat**			
	9.1	Situation financière	3.1.3	46-49
	9.2	Résultat d'exploitation		
	9.2.1	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	3.1.3 / 3.1.4	46-49 / 49
	9.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3.1.3 / 3.1.4	46-49 / 49
	9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	3.1.3 / 3.1.4 / 5	46-49 / 49 / 102-114
10.	**Trésorerie et capitaux**			
	10.1	Informations sur les capitaux	6.1.4	120
	10.2	Sources et montant des flux de trésorerie	6.1.6	122-123
	10.3	Conditions d'emprunt et la structure de financement	6.1 (Note 15)	165-168
	10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	6.1 (Note 15)	165-168
	10.5	Sources de financement attendues	6.1 (Note 15)	165-168
11.	**Recherche et développement, brevets et licences**		**3.3**	**59-62**
12.	**Informations sur les tendances**			
	12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	8	300-302
	12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	8	300-302
13.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**			
	13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	NA	NA
	13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	NA	NA
	13.3	Elaboration de la prévision ou de l'estimation	NA	NA
	13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	NA	NA
14.	**Organes de surveillance et de direction**			
	14.1	Composition des organes de surveillance et de direction	7.1.1 / 7.1.4	210-239 / 240
	14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes de surveillance et de direction	7.1.4 / 7.1.5 / 7.1.6 /7.1.7	240-241
15.	**Rémunération et avantages des mandataires sociaux**			
	15.1	Rémunérations et avantages en nature	7.2 / 7 (Annexe 2)	242-250 / 282-296
	15.2	Retraites ou autres avantages	6.1 (Note 18) / 7.2.2 / 7.3	170-179 / 251 / 252-268
16.	**Fonctionnement des organes de surveillance et de direction**			
	16.1	Date d'expiration des mandats actuels	7.1.1	210-232
	16.2	Contrats de service liant les membres des organes de surveillance et de direction à la Société	7.1.6	240
	16.3	Informations sur les Comités du Conseil de Surveillance	7.1.2.6	235-239
	16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	7.1.8 / 7 (Annexe 1) / 7 (Annexe 3)	241 / 282 / 296

Annexe I du Règlement européen			Document de référence Chapitres / Sections	Document de référence Pages
17.	**Salariés**			
	17.1	Effectifs	4.1.1	64-70
	17.2	Participation au capital, options, attribution d'actions de performance concernant les organes de direction et de surveillance	6.1 (Note 20) / 7.1.3 / 7.2.1 / 7.3.1	180-182 / 239-240 / 244-246 / 252-267
	17.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital social	7.3	252-268
18.	**Principaux actionnaires**			
	18.1	Identification des principaux actionnaires (détenant plus de 5 % du capital)	2.3.1	21-22
	18.2	Existence de droits de vote différents	2.1.8 / 2.3.1	13 / 21-22
	18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	2.3.1 / 2.3.2	21-22 / 22
	18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	NA	NA
19.	**Opérations avec des apparentés**		**6.1 (Note 20)**	**180-182**
20.	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**			
	20.1	Informations financières historiques annuelles	6	116-207
	20.2	Informations financières pro forma	NA	NA
	20.3	États financiers	6 / 9.4	116-207 / 323
	20.4	Attestation de vérification des informations financières historiques annuelles		
	20.4.1	Déclarations attestant que les informations financières historiques ont été attestées	9.2.1 / 9.2.2	315 / 316
	20.4.2	Indications des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	4 (Annexe 1) / 9.2.3 / 9.2.4 / 9.2.5	91-92 / 317-319 / 320 / 321
	20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	NA	NA
	20.5	Date des dernières informations financières	6	116-207
	20.6	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
	20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	NA	NA
	20.6.2	Informations financières intermédiaires ou autres	NA	NA
	20.7	Politique de distribution des dividendes	2.5	27
	20.7.1	Montant des dividendes	2.5	27
	20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	5.1.1 / 6.1 (Note 16)	102 / 168-169
	20.9	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale du Groupe	3.1.1 / 6.1 (Note 32)	37 / 193
21.	**Informations complémentaires**			
	21.1	Capital social	2.2.2	14
	21.1.1	Montant du capital souscrit	2.2.2 / 2.2.5	14 / 18
	21.1.2	Actions non représentatives du capital	2.2.6	19-20
	21.1.3	Actions auto-détenues	2.2.4 / 2.3.1	16-17 / 22
	21.1.4	Montants des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	NA	NA
	21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	2.2.3	14-15
	21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	2.3.1	22

Annexe I du Règlement européen			Document de référence Chapitres / Sections	Document de référence Pages
	21.1.7	Historique du capital social	2.2.5	18
	21.2	Actes constitutifs et statuts		
	21.2.1	Description de l'objet social	2.1.4	12
	21.2.2	Dispositions contenues dans les statuts et règlements intérieurs concernant les membres de ses organes de direction et de surveillance	2.1 / 2.2.1 / 7.1.2	12-13 / 13 / 233-235
	21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	2.2.1 / 7 (Annexe 1)	13 / 271-272
	21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	2.2.1	13
	21.2.5	Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	2.1.8	13
	21.2.6	Dispositions contenues dans les statuts et règlements intérieurs qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	7 (Annexe 1)	271-272
	21.2.7	Dispositions contenues dans les statuts et règlements intérieurs fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	2.1.9	13
	21.2.8	Conditions imposées par les statuts et règlements intérieurs régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	2.2.1	13
22.	**Contrats importants**		**3.3.1 / 5.1.4 / 6.1 (Note 15) / 6.1 (Note 32)**	**60 / 107 / 165 / 193**
23.	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**			
	23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA
	23.2	Informations provenant d'une tierce partie	NA	NA
24.	**Documents accessibles au public**		**2.1.5 / 2.6**	**12 / 27-29**
25.	**Informations sur les participations**		**9.3**	**322**

9.5.2 Table de concordance entre le Document de référence Vallourec et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel		Document de référence Chapitres / Sections	Document de référence Pages
1.	Comptes annuels de la Société	6.2	194-207
2.	Comptes consolidés du Groupe	6.1	116-193
3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	9.2.1	315
4.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	9.2.2	316
5.	Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	9.1.1	304
6.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	1.2	8
7.	Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 26)	188
8.	Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 (Annexe 1)	269-282
9.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	9.2.4	320

9.5.3 Table de concordance entre le Document de référence et le rapport de gestion du Directoire

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du Directoire requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document de référence constituant le rapport de gestion.

		Document de référence	
Rapport de gestion		**Chapitres / Sections**	**Pages**
1.	Activités et évolution des affaires du Groupe – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	3.1.2	38-46
2.	Résultats des activités du Groupe – Situation financière et indicateurs de performance	3.1.3 / 3.1.4 / 3.1.5	46-50
3.	Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes	6.1	116-193
4.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	3.1.1	37
5.	Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	8	300-302
6.	Délais de paiement des fournisseurs ou des clients	3.1.3.2	48
7.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	2.5	27
8.	Tableau des résultats de Vallourec au cours des cinq derniers exercices	9-4	323
9.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté – Exposition aux risques de taux, de crédit, de liquidité et de trésorerie – Politique en matière de gestion des risques financiers	5	101-114
10.	Utilisation des instruments financiers par le Groupe, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	2.2.6 / 5.1.5	19-20 / 107-112
11.	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	NA	NA
12.	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	NA	NA
13.	Activités en matière de Recherche et Développement	3.3	59-62
14.	Informations sociales, environnementales et sociétales	4	63-101
15.	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	7.1.1	210-232
16.	Rémunérations des mandataires sociaux	7.2.1	242-261
17.	Attribution de stock-options	7.3.1.1	253-259
18.	Attribution gratuite d'actions ou attribution d'actions de performance	7.3.1.2	260-268
19.	État récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants	7 (Annexe 4)	297
20.	Répartition du capital social	2.3.1	21
21.	Actionnariat salarié	2.3.1 / 4.1.2.4 / 7.3.3	21 / 71 / 268
22.	Rachat d'actions	2.2.4.1	16-18
23.	Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	7 (Annexe 1)	244
24.	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées ou prises de contrôle de telles sociétés	NA	NA
25.	Récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentations du capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2012	2.2.3	14-16
26.	Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'options	NA	NA
27.	Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 (Annexe 1)	269-282

9.5.4 Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, le présent Document de référence inclut par référence les informations suivantes :

- Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement à la section 6.2 (pages 181 à 193), la section 6.1 (pages 110 à 180), les sections 9.3.1 à 9.3.4 (pages 275 à 278) et la section 8.1.1 (page 262) du Document de référence 2012, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2013 sous le n° D.13-0419 ; et
- Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement à la section 5.2 (pages 142 à 155), la section 5.1 (pages 70 à 141), les sections 8.3.1 à 8.3.4 (pages 259 à 263) et la section 8.1.1 (pages 206 à 233) du Document de référence 2011, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2012 sous le n° D.12-0343.

9.6 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Le Document de référence comporte certaines des informations périodiques requises par le Règlement général de l'AMF. Le tableau ci-après présente les pages du présent Document de référence auxquelles ces informations sont mentionnées.

	Document de référence	
	Sections	**Pages**
Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 – Annexe 1	269-282
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	9.2.5	321
Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 26)	188
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-2 du Règlement général de l'AMF)	2.2.4.2	17-18

RR DONNELLEY

Crédit photos : Boris Bertram, Stephan Caso, Franck Dunouau, Cyrille Dupont, Philippe Dureuil, Thiago Fernandes, Stéphane Remael, Ewen Weatherspoon, Philippe Zamora, Photothèque Vallourec.

Couverture : HAVAS WORLDWIDE **PARIS**

SIÈGE SOCIAL
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt (FRANCE)
552 142 200 RCS Nanterre

Tél : +33 (0)1 49 09 35 00
Fax : +33 (0)1 49 09 36 94

www.vallourec.com

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 256 319 200 €